

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2002-2003

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-42568-5

Dépôt légal – 2^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Yves Séguin

Québec, Juin 2004

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles	2003-03-31	9
Agence métropolitaine de transport	Transports	2002-12-31	17
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	2003-03-31	30
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	47
Bureau des services financiers	Finances	2002-12-31	53
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2002-12-31	69
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	90
Centre de recherche industrielle du Québec	Recherche, Science et Technologie	2003-03-31	96
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2003-03-31	107
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration et Fonction publique	2002-12-31	113
Commission de la capitale nationale du Québec	Conseil exécutif	2003-03-31	254
Commission de la construction du Québec	Travail	2002-12-31	268
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	2002-12-31	314
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2003-03-31	340
Commission des lésions professionnelles	Travail	2003-03-31	345
Commission des normes du travail	Travail	2003-03-31	352
Commission des services juridiques	Justice	2003-03-31	360
Commission des valeurs mobilières du Québec	Finances	2003-03-31	374
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2003-03-31	382
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2003-03-31	394
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2003-03-31	412
Curateur public (Le)	Relations avec les citoyens et Immigration	2003-03-31	426
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2002-06-30	443
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2002-06-30	449
Financement-Québec	Finances	2003-03-31	454
Fondation de la faune du Québec	Faune et Parcs	2003-03-31	464
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2002-12-31	474
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2003-03-31	481
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	488
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	492
Fonds de la recherche en santé du Québec	Recherche, Science et Technologie	2003-03-31	500
Fonds des cautionnements des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	2003-03-31	509

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2002-12-31	517
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	522
Fonds en fidéicommis	Finances	2003-03-31	(*)
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi et Solidarité sociale	2003-03-31	527
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Recherche, Science et Technologie	2003-03-31	532
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Recherche, Science et Technologie	2003-03-31	540
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2003-03-31	548
Hydro-Québec	Ressources naturelles	2002-12-31	560
Immobilière SHQ	Affaires municipales et Métropole	2002-12-31	596
Institut de la statistique du Québec	Finances	2003-03-31	606
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	2002-06-30	613
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Service sociaux	2003-03-31	621
Investissement Québec	Finances	2003-03-31	630
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Finances	2003-03-31	650
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2003-03-31	658
Loto-Québec	Finances	2003-03-31	684
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2003-03-31	700
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2003-03-31	715
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture et Communications	2003-03-31	728
Observatoire québécois de la mondialisation	Relations internationales	(*)	(*)
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2002-06-30	745
Office des professions du Québec	Justice	2003-03-31	750
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2003-03-31	757
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	2002-12-31	766
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2003-03-31	773
Régie de l'énergie	Ressources naturelles	2003-03-31	782
Régie des installations olympiques	Affaires municipales et Métropole	2002-10-31	791
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2003-03-31	803
Régie du cinéma	Culture et Communications	2003-03-31	819
Sidbec	Industrie et Commerce	2002-12-31	825
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles	2002-12-31	830
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	Finances	2003-03-31	843
Société de développement des entreprises culturelles	Cultures et Communications	2003-03-31	848
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2002-08-31	867

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2002-12-31	878
Société des alcools du Québec	Finances	2003-03-29	895
Société des établissements de plein air du Québec	Faune et Parcs	2003-03-31	909
Société des Traversiers du Québec	Transports	2003-03-31	917
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Métropole	2002-12-31	930
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme, Loisir et Sport	2003-03-31	943
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2002-08-31	954
Société du Palais des congrès de Montréal	Affaires municipales et Métropole	2003-03-31	964
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Industrie et Commerce	2003-03-31	975
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie et Commerce	2003-03-31	(*)
Société générale de financement du Québec	Finances	2002-12-31	984
Société immobilière du Québec	Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	2003-03-31	1007
Société Innovatech du Grand Montréal	Industrie et Commerce	2003-03-31	1022
Société Innovatech du Sud du Québec	Industrie et Commerce	2003-03-31	1032
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Industrie et Commerce	2003-03-31	1041
Société Innovatech Régions ressources	Industrie et Commerce	2003-03-31	1052
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles	2003-03-31	1061
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Métropole	2003-03-31	1068
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Environnement	2003-03-31	1078
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2003-03-31	1091
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2003-03-31	1098
Tribunal administratif du Québec	Justice	2003-03-31	1110

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	5 797 800 \$	5 902 582 \$
Contribution – Autres partenaires	1 992 914	507 756
Autres revenus	<u>1 374</u>	<u>6 772</u>
	<u>7 792 088</u>	<u>6 417 110</u>
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	4 051 081	2 788 666
Commandites et représentation	468 868	282 991
Traitements et avantages sociaux	2 254 319	2 048 447
Honoraires professionnels et frais administratifs	268 443	390 461
Frais de communications	302 744	237 462
Formation	7 256	9 297
Loyer	121 476	118 821
Fournitures	56 514	75 146
Entretien et réparations	12 518	10 383
Prêts douteux	123 283	(34 025)
Amortissement des immobilisations	<u>40 351</u>	<u>38 778</u>
	<u>7 706 853</u>	<u>5 966 427</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	85 235	450 683
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 390 815</u>	<u>940 132</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>1 476 050</u></u> \$	<u><u>1 390 815</u></u> \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	2 229 155 \$	2 264 797 \$
Débiteurs	350	350
À recevoir du ministère des Ressources naturelles	668 517	300 408
Prêts encaissables à court terme (note 4)	<u>97 169</u>	<u>132 894</u>
	2 995 191	2 698 449
Prêts (note 4)	389 905	291 904
Immobilisations (note 5)	<u>95 234</u>	<u>79 954</u>
	<u>3 480 330 \$</u>	<u>3 070 307 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 550 773 \$	1 240 641 \$
Revenus perçus d'avance	<u>54 261</u>	<u>133 180</u>
	1 605 034	1 373 821
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>332 269</u>	<u>238 694</u>
	<u>1 937 303</u>	<u>1 612 515</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	<u>1 476 050</u>	<u>1 390 815</u>
	<u>1 543 027</u>	<u>1 457 792</u>
	<u>3 480 330 \$</u>	<u>3 070 307 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 7)		

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Martel
Johanne Desrochers

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE**
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	85 235 \$	450 683 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	40 351	38 778
Prêts douteux	<u>123 283</u>	<u>(34 025)</u>
	 248 869	 455 436
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
(Diminution) Augmentation du compte à recevoir		
du ministère des Ressources naturelles	(368 109)	85 759
Augmentation des créditeurs et frais courus	310 132	176 585
(Diminution) Augmentation des revenus perçus d'avance	(78 919)	64 304
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>93 575</u>	<u>(2 497)</u>
	 (43 321)	 324 151
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>205 548</u>	<u>779 587</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(245 660)	(291 328)
Remboursement de prêts	60 101	53 440
Acquisitions d'immobilisations	<u>(55 631)</u>	<u>(31 314)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(241 190)</u>	<u>(269 202)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	(35 642)	510 385
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>2 264 797</u>	<u>1 754 412</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u><u>2 229 155</u></u> \$	<u><u>2 264 797</u></u> \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2003	2002
Entreprises et organismes d'État	84 621 \$	104 198 \$
Entreprises privées	575 130	370 379
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	234 892	119 250
Établissements de santé et de services sociaux	1 294 784	41 300
Organismes sans but lucratif du secteur privé	1 861 654	2 153 539
	<u>4 051 081 \$</u>	<u>2 788 666 \$</u>

4. PRÊTS

	2003	2002
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2004 à 2009	444 924 \$	291 692 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	22 150	61 856
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	<u>20 000</u>	<u>71 250</u>
	<u>487 074</u>	<u>424 798</u>
Prêts douteux		
Prêt, sans intérêt, remboursable en 2007	25 000	
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	380 480	340 875
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	<u>31 393</u>	<u>42 000</u>
	<u>436 873</u>	<u>382 875</u>
Provision pour prêts douteux	<u>(436 873)</u>	<u>(382 875)</u>
	<u>487 074</u>	<u>424 798</u>
Prêts encaissables à court terme	<u>97 169</u>	<u>132 894</u>
	<u>389 905 \$</u>	<u>291 904 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	73 700 \$	57 126 \$	16 574 \$	27 051 \$
Mobilier et équipement	19 797	18 841	956	3 892
Équipement informatique	148 607	111 228	37 379	49 011
Équipement spécialisé	<u>40 664</u>	<u>339</u>	<u>40 325</u>	
	<u>282 768 \$</u>	<u>187 534 \$</u>	<u>95 234 \$</u>	<u>79 954 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Subventions octroyées	972 024 \$	732 838 \$
Fournisseurs	226 512	187 533
Traitements et avantages sociaux	93 505	64 118
Vacances	<u>258 732</u>	<u>256 152</u>
	<u>1 550 773 \$</u>	<u>1 240 641 \$</u>

7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2003 se répartit comme suit:

2004	1 171 849 \$
2005	271 200
2006	<u>15 000</u>
	<u>1 458 049 \$</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 65 935 \$ (2002: 59 544 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	238 694 \$	241 191 \$
Charge de l'exercice	132 019	31 567
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(38 444)</u>	<u>(34 064)</u>
Solde à la fin	<u>332 269 \$</u>	<u>238 694 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 10 juin 2003

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 juin 2003

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION

ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DE LA RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES

exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
REVENUS			
Remises gouvernementales:			
taxe sur l'essence	42 504	46 348	43 245
droit sur l'immatriculation	43 813	45 367	43 781
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	49 952	45 403	43 908
Recettes des trains de banlieue (note 4)	29 635	28 049	25 725
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	23 986	24 358	21 407
Contributions du ministère des Transports du Québec aux trains de banlieue	2 842	2 497	148
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 12):			
pour les trains de banlieue	14 221	14 221	15 252
pour les équipements métropolitains	2 087	2 087	9 215
Aide gouvernementale au transport adapté	349	214	265
Aide gouvernementale au programme allégo		54	153
Recettes des express métropolitains	1 250	1 006	919
Contributions municipales aux express métropolitains	333	221	300
Facturation des coûts des équipements métropolitains	2 258	1 990	195
Autres	1 705	758	1 485
	<u>214 935</u>	<u>212 573</u>	<u>205 998</u>
DÉPENSES			
Répartition des recettes des trains de banlieue	2 964	4 084	2 746
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	49 952	45 403	43 908
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 5)	54 878	55 170	51 186
Trains de banlieue (note 4)	66 849	66 480	60 195
Équipements métropolitains	9 500	9 580	8 778
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 12):			
pour les trains de banlieue	14 224	14 371	15 403
pour les équipements métropolitains	2 548	2 563	9 818
Dépenses de fonctionnement	4 086	4 239	3 958
Aide au développement	1 200	1 561	928
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 6)	4 197	4 219	4 132
Transport adapté	500	295	392
Programme allégo	400	379	153
Express métropolitains	2 187	2 337	2 711
Autres	1 450	1 880	926
	<u>214 935</u>	<u>212 561</u>	<u>205 234</u>
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		12	764
Réserve pour activités futures (déficit) au début de l'exercice			(764)
RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>12</u>	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	9 544	7 583
Remises gouvernementales à recevoir	21 293	19 802
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 7)	4 630	5 387
À recevoir du ministère des Transports du Québec	3 013	483
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 504	2 012
Autres	<u>4 729</u>	<u>3 523</u>
	<u><u>45 713</u></u>	<u><u>38 790</u></u>
 PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	8 050	7 459
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	<u>37 651</u>	<u>31 331</u>
	<u>45 701</u>	<u>38 790</u>
 SOLDE DU FONDS		
Réserve pour activités futures	<u>12</u>	<u> </u>
	<u><u>45 713</u></u>	<u><u>38 790</u></u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
 Florence Junca-Adenot
 Paul Saint-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER**

exercices terminés aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec (note 11)	87 487	56 387
Contributions municipales (note 9)	15 474	14 916
Autres subventions	2 326	1 034
Autres	<u>694</u>	<u>516</u>
	<u>105 981</u>	<u>72 853</u>
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
Deux-Montagnes	860	2 019
Dorion-Rigaud	7 185	600
Blainville	13 640	14 473
Mont-Saint-Hilaire	34 512	
Delson	6 737	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	30 405	1 213
Stationnements incitatifs	3 352	1 213
Terminus	3 798	1 119
Études de faisabilité – prolongements de métro	7 008	
Études de faisabilité – divers	1 435	
Autres	848	1 342
Variation des immobilisations en cours		
Prolongement du métro	39 170	8 418
Autres	<u>(32 040)</u>	<u>48 940</u>
	<u>116 910</u>	<u>79 337</u>
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS	(10 929)	(6 484)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	<u>(9 808)</u>	<u>(3 324)</u>
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(20 737)</u></u>	<u><u>(9 808)</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	13 454	1 461
À recevoir du ministère des Transports du Québec	186 988	112 601
Autres	<u>356</u>	<u>971</u>
	<u><u>200 798</u></u>	<u><u>115 033</u></u>
 PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	33 610	15 125
Billets à payer (note 11)	<u>187 925</u>	<u>109 716</u>
	<u>221 535</u>	<u>124 841</u>
 SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	<u>(20 737)</u>	<u>(9 808)</u>
	<u><u>200 798</u></u>	<u><u>115 033</u></u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
 Florence Junca-Adenot
 Paul Saint-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS
 aux 31 décembre
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Trains de banlieue Deux-Montagnes		
Terrains	13 504	13 504
Infrastructures	80 421	79 561
Matériel roulant	129 189	129 189
Trains de banlieue Dorion-Rigaud		
Infrastructures	35 186	28 044
Matériel roulant	71 924	71 881
Trains de banlieue Blainville		
Terrains	403	403
Infrastructures	16 641	5 655
Matériel roulant	23 527	20 873
Trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire		
Infrastructures	25 720	1 116
Matériel roulant	12 180	2 272
Trains de banlieue Delson		
Infrastructures	3 550	
Matériel roulant	3 187	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	39 088	8 683
Stationnements incitatifs	14 810	11 458
Terminus	36 857	33 059
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 944	1 944
Immobilisations en cours		
Prolongement du métro	47 753	8 583
Autres	<u>38 816</u>	<u>70 856</u>
	<u>594 700</u>	<u>487 081</u>
AVOIR		
Investissements dans les actifs immobilisés	<u>594 700</u>	<u>487 081</u>
	<u>594 700</u>	<u>487 081</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. A-7.02 (ci-après appelée la Loi). La compétence de l'AMT s'exerce sur le transport en commun métropolitain effectué sur son territoire qui, depuis le 1^{er} janvier 2002, est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la réserve indienne de Kahnawake. Elle a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1996.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après:

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent et les investissements en immobilisations. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Lorsqu'en souffrance le solde du Fonds d'immobilisations représente le solde non subventionné des investissements en immobilisations qui devra être comblé à même le financement permanent des exercices à venir.

iii) État des actifs immobilisés

L'AMT utilise un état des actifs immobilisés pour comptabiliser les éléments d'actifs immobilisés acquis à même son Fonds d'immobilisations.

Méthode de comptabilité

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût dans l'état des actifs immobilisés et ne sont pas amorties.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes nettes provenant de la vente de TRAM, net de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux express métropolitains, se détaille comme suit:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Société de transport de Montréal	19 865	18 676	18 185
Réseau de transport de Longueuil	14 451	13 033	12 048
Société de transport de la Ville de Laval	7 614	6 900	6 631
Conseils intermunicipaux de transport	6 854	5 887	5 622
Municipalités	1 168	907	1 422
	<u>49 952</u>	<u>45 403</u>	<u>43 908</u>

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes de trains de banlieue proviennent de la vente de titres de trains et d'une affectation de la vente de la TRAM de 16 696 000 \$ en 2002 (15 210 000 \$ en 2001).

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Deux-Montagnes	14 406	14 866	13 619
Dorion-Rigaud	6 157	5 823	6 060
Blainville	5 167	5 085	5 070
Mont-Saint-Hilaire	3 007	1 610	808
Delson	898	665	168
	<u>29 635</u>	<u>28 049</u>	<u>25 725</u>

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon. Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Contributions municipales aux trains de banlieue (suite)

Les villes desservies par la ligne de trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire n'ont pas participé aux coûts de gestion et d'exploitation du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2002, date à laquelle les travaux sur le pont Jacques-Cartier sont terminés. Le gouvernement a accepté de verser une subvention de 2,2 M\$ à l'AMT, à même les crédits du MTQ, pour 2002, comme mesure d'atténuation aux travaux de réfection en cours sur le pont Jacques-Cartier. Les municipalités desservies ont contribué aux coûts de gestion et d'exploitation à compter du 1^{er} septembre 2002, selon les modalités prévues dans la loi.

Pour les villes desservies par la ligne Delson, le gouvernement a exceptionnellement accepté de verser une subvention de 0,9 M\$ comme mesure d'atténuation aux travaux routiers pour la période du 1^{er} septembre 2001 au 30 juin 2003, qui réduit à 23 % les coûts de gestion et d'exploitation assumés par les villes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Deux-Montagnes	10 568	10 927	10 388
Dorion-Rigaud	8 142	8 104	7 853
Blainville	3 415	3 372	2 968
Mont-Saint-Hilaire	1 335	1 364	
Delson	526	591	198
	<u>23 986</u>	<u>24 358</u>	<u>21 407</u>

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Deux-Montagnes	26 419	27 318	25 970
Dorion-Rigaud	20 135	19 603	18 976
Blainville	8 537	8 445	9 089
Mont-Saint-Hilaire	8 837	8 421	5 294
Delson	2 921	2 693	866
	<u>66 849</u>	<u>66 480</u>	<u>60 195</u>

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit:

- 0,20 \$ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro, jusqu'à concurrence d'un plafond établi en 2002 à 42 536 000 \$ (39 032 000 \$ en 2001)
- 0,50 \$ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES (suite)

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Métro:			
Société de transport de Montréal	42 100	42 536	39 032
Autobus:			
Société de transport de Montréal	6 440	6 113	5 928
Réseau de transport de Longueuil	2 990	3 005	2 991
Société de transport de la Ville de Laval	1 785	1 728	1 459
Conseils intermunicipaux de transport	1 369	1 436	1 318
Municipalités	194	208	281
	12 778	12 490	11 977
Dépenses afférentes		144	177
	54 878	55 170	51 186

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2002, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 4 219 000 \$ pour la TRAM des zones 2 à 8 (4 132 000 \$ en 2001).

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit:

	Budget 2002 (non vérifié)	2002	2001
Société de transport de Montréal	1 680	1 743	1 712
Réseau de transport de Longueuil	1 154	1 174	1 080
Société de transport de la Ville de Laval	602	584	580
Conseils intermunicipaux de transport	605	620	574
Municipalités	156	98	186
	4 197	4 219	4 132

7. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2002	2001
Société de transport de Montréal	1 097	390
Réseau de transport de Longueuil	1 394	71
Société de transport de la Ville de Laval	74	2 833
Conseils intermunicipaux de transport	2 054	1 749
Municipalités	11	344
	4 630	5 387

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2002	2001
Société de transport de Montréal	30 004	23 891
Réseau de transport de Longueuil	4 082	4 274
Société de transport de la Ville de Laval	1 826	2 167
Conseils intermunicipaux de transport	1 529	842
Municipalités	210	157
	<u>37 651</u>	<u>31 331</u>

9. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 \$ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

10. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1124-2001 du 19 septembre 2001, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 30 septembre 2003, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 100 000 000 \$ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra en aucun temps excéder un an.

11. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets atteint 13 475 000 \$, incluant 5 798 000 \$ d'intérêts.

Les billets à payer se détaillent comme suit:

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Remboursement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
29-12-1998	16 850	5,046	01-12-2003	12 572		1 551	11 021
03-12-1999	13 939	6,320	01-06-2009	11 645		1 257	10 388
07-07-2000	4 674	6,340	01-10-2007	4 111		351	3 760
07-07-2000	7 218	6,340	01-10-2007	6 832		193	6 639
07-07-2000	8 531	6,340	01-10-2007	8 075		228	7 847
25-08-2000	9 547	6,270	01-10-2007	8 884		761	8 123
25-08-2000	2 685	6,270	01-10-2007	2 631		76	2 555
25-08-2000	520	6,270	01-10-2007	484		41	443
21-12-2000	9 128	5,948	01-12-2010	8 409		731	7 678
Montants à reporter				<u>63 643</u>		<u>5 189</u>	<u>58 454</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. BILLETS À PAYER (suite)

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour- sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Montants reportés				63 643		5 189	58 454
21-09-2001	2 515	5,958	01-12-2010	2 370		206	2 164
21-09-2001	2 517	5,958	01-12-2010	2 372		206	2 166
21-09-2001	1 365	5,958	01-12-2010	1 321		38	1 283
21-09-2001	10 300	5,958	01-12-2010	9 969		294	9 675
21-09-2001	203	5,958	01-12-2010	191		17	174
21-09-2001	3 500	5,958	01-12-2010	3 299		287	3 012
22-11-2001	635	5,866	01-12-2010	635		48	587
22-11-2001	633	5,866	01-12-2010	633		47	586
22-11-2001	5 000	5,866	01-12-2010	5 000		130	4 870
22-11-2001	17 160	5,866	01-12-2010	17 160		1 284	15 876
22-11-2001	3 123	5,866	01-12-2010	3 123		233	2 890
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012		3 150		3 150
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012		3 150		3 150
12-06-2002	5 275	5,945	01-10-2012		5 275		5 275
12-06-2002	8 467	5,945	01-10-2012		8 467		8 467
12-06-2002	1 434	5,945	01-10-2012		1 434		1 434
17-07-2002	4 028	5,864	01-10-2012		4 028		4 028
06-09-2002	15 062	5,385	01-10-2012		15 062		15 062
06-09-2002	17 164	5,385	01-10-2012		17 164		17 164
28-11-2002	10 070	5,439	28-11-2012		10 070		10 070
05-12-2002	8 308	5,524	05-12-2022		8 308		8 308
05-12-2002	7 560	6,039	05-12-2012		7 560		7 560
05-12-2002	2 520	5,524	05-12-2022		2 520		2 520
				<u>109 716</u>	<u>86 188</u>	<u>7 979</u>	<u>187 925</u>

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

2003	34 046
2004	21 796
2005	21 796
2006	21 796
2007	41 177
2008 et suivants	<u>111 335</u>
	251 946
Moins les intérêts	<u>64 021</u>
	<u>187 925</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

2003	36 841
2004	28 835
2005	23 851
2006	4 201
2007	2 582
2008 et suivants	6 066
	<u>102 376</u>

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit:

2003	90 790
2004	47 687
2005	7 867
2006	281
	<u>146 625</u>

Actifs à être transférés à l'AMT

En vertu de la Loi, l'AMT doit acquérir, par voie de transfert, une série d'équipements métropolitains identifiés au décret no 567-96 du 15 mai 1996 et comprenant des stationnements incitatifs, des terminus et des infrastructures de nature métropolitaine. Ce transfert d'actifs doit se faire de gré à gré par entente avec les propriétaires actuels et les prises en charge des coûts d'exploitation et d'immobilisations de ces actifs sont conditionnelles au transfert de propriété. Le transfert des actifs avec la STM est en cours de réalisations en 2003.

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la STM, le RTL et la STL conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété a été ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STM, le RTL et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces derniers. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit annuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices:

2003	10 427
2004	8 422
2005	7 965
2006	6 253
2007	2 331
	<u>35 398</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT peut être impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2002 ne peut être prévue avec certitude, L'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

Assurances

Pour l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT partage, selon des formules préétablies, la responsabilité pour toute réclamation de quelque nature ou pour les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation de ces lignes de trains de banlieue. Une provision égale à 0,5 % des budgets d'exploitation annuels des trains de banlieue, jusqu'à concurrence d'une provision cumulative de 5 000 000 \$, est comptabilisée aux livres de l'AMT pour couvrir les risques qui ne sont pas assurés en relation avec l'exploitation des trains de banlieue. Le total du montant provisionné à ce jour s'élève à 1 580 007 \$ (1 263 000 \$ en 2001).

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations et l'état des actifs immobilisés de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2002 et l'état des revenus, des dépenses et de la réserve pour activités futures du Fonds d'exploitation et l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 21 mars 2003

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-2.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
REVENUS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	16 369 397 \$			16 369 397 \$	6 076 500 \$
Équité salariale	17 057			17 057	
Intérêts sur la dette à long terme		910 064 \$		910 064	71 875
Amortissement des subventions reportées (note 15)	33 489	602 981	2 727 266 \$	3 363 736	821 641
Dons relatifs à la collection patrimoniale	905 469			905 469	2 397
Ventes de biens et services	440 151			440 151	10 544
Intérêts sur dépôts bancaires	104 751			104 751	48 277
	<u>17 870 314</u>	<u>1 513 045</u>	<u>2 727 266</u>	<u>22 110 625</u>	<u>7 031 234</u>
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	10 422 863		1 523 211	11 946 074	3 606 886
Services professionnels, adminis- tratifs et autres	1 932 576		984 198	2 916 774	1 460 255
Loyer	1 202 585			1 202 585	321 548
Transport et communications	772 799		95	772 894	406 239
Fournitures et approvisionnements	733 247		164 916	898 163	258 490
Perte sur disposition d'actif		1 553		1 553	
Frais financiers (note 5)	7 039	948 834	52 482	1 008 355	76 668
Amortissement des immobilisations		1 371 704	2 364	1 374 068	292 830
	<u>15 071 109</u>	<u>2 322 091</u>	<u>2 727 266</u>	<u>20 120 466</u>	<u>6 422 916</u>
Collection patrimoniale (note 6)					
Dons	905 469			905 469	2 397
Achats	511 995			511 995	48 274
	<u>16 488 573</u>	<u>2 322 091</u>	<u>2 727 266</u>	<u>21 537 930</u>	<u>6 473 587</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)					
	<u>1 381 741 \$</u>	<u>(809 046) \$</u>		<u>572 695 \$</u>	<u>557 647 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT					
Solde déjà établi	1 890 793 \$	3 070 445 \$		4 961 238 \$	2 256 424 \$
Redressements (note 4)	(313 794)			(313 794)	
Solde redressé	1 576 999	3 070 445		4 647 444	2 256 424
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 381 741	(809 046)		572 695	557 647
Apport redressé du gouvernement du Québec					1 833 373
Contributions interfonds (note 7)	(837 078)	837 078			
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	<u>2 121 662 \$</u>	<u>3 098 477 \$</u>		<u>5 220 139 \$</u>	<u>4 647 444 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	1 217 652 \$		991 517 \$	2 209 169 \$	3 392 839 \$
Placements temporaires (note 8)	4 644 351			4 644 351	
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 9)	102 057	1 176 998 \$		1 279 055	1 202 210
Débiteurs	146 044		53 367	199 411	143 300
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	499 154				
Frais payés d'avance	148 254		5 310	153 564	89 133
	<u>6 757 512</u>	<u>1 176 998</u>	<u>1 050 194</u>	<u>8 485 550</u>	<u>4 827 482</u>
Escompte sur la dette à long terme reporté		174 465		174 465	213 236
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 9)		13 086 233	40 198 885	53 285 118	33 441 532
Immobilisations (note 10)		14 699 127	41 178 013	55 877 140	35 803 640
Participation dans une production télévisuelle (note 11)		100 000		100 000	50 000
	<u>6 757 512 \$</u>	<u>29 236 823 \$</u>	<u>82 427 092 \$</u>	<u>117 922 273 \$</u>	<u>74 335 890 \$</u>
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	1 981 751 \$	12 900 \$	7 727 526 \$	9 722 177 \$	5 876 603 \$
Emprunts temporaires (note 12)			36 957 874	36 957 874	14 528 992
Intérêts à payer		437 452	430 623	868 075	899 757
Provision pour vacances	935 918		83 490	1 019 408	931 901
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		9 374	489 780		
Versements sur la dette à long terme (note 13)		739 545		739 545	739 545
	<u>2 917 669</u>	<u>1 199 271</u>	<u>45 689 293</u>	<u>49 307 079</u>	<u>22 976 798</u>
Provision pour congés de maladie (note 14)	1 616 670		33 214	1 649 884	1 581 325
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 15)	101 511	12 028 373	36 704 585	48 834 469	31 480 076
Dette à long terme (note 13)		12 910 702		12 910 702	13 650 247
	<u>4 635 850</u>	<u>26 138 346</u>	<u>82 427 092</u>	<u>112 702 134</u>	<u>69 688 446</u>
ACTIFS NETS	<u>2 121 662</u>	<u>3 098 477</u>		<u>5 220 139</u>	<u>4 647 444</u>
	<u>6 757 512 \$</u>	<u>29 236 823 \$</u>	<u>82 427 092 \$</u>	<u>117 922 273 \$</u>	<u>74 335 890 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 18)

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 381 741 \$	(809 046) \$		572 695 \$	557 647 \$
Ajustements pour:					
Perte sur disposition d'actifs		1 553		1 553	
Amortissement des immobilisations		1 371 704	2 364 \$	1 374 068	292 830
Amortissement des subventions reportées	(33 489)	(602 981)	(2 727 266)	(3 363 736)	(821 641)
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		38 770		38 770	2 974
	1 348 252		(2 724 902)	(1 376 650)	31 810
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	(85 560)		29 449	(56 111)	10 409
Subventions à recevoir	32 943	764 756		797 699	(71 874)
Frais payés d'avance	(59 121)		(5 310)	(64 431)	51 306
Créditeurs et frais courus	(260 692)	12 900	4 093 366	3 845 574	(3 976 127)
Intérêts à payer		(23 594)	(8 088)	(31 682)	475 879
Provision pour vacances	42 208		45 299	87 507	262 138
Provision pour congés de maladie	38 437		30 122	68 559	249 164
	1 056 467	754 062	1 459 936	3 270 465	(2 967 295)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Achat d'immobilisations		(920 685)	(3 701 331)	(4 622 016)	(3 621 007)
Construction en cours			(16 015 670)	(16 015 670)	(7 992 316)
Progiciels développés			(811 435)	(811 435)	
Participation dans une production télévisuelle		(50 000)		(50 000)	(50 000)
		(970 685)	(20 528 436)	(21 499 121)	(11 663 323)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Apport du gouvernement du Québec					2 402 060
Augmentation des emprunts temporaires			22 428 882	22 428 882	13 078 992
Remboursement de la dette à long terme		(739 545)		(739 545)	
		(739 545)	22 428 882	21 689 337	15 481 052
AUGMENTATION (DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES)					
(Montants à reporter)	1 056 467 \$	(956 168) \$	3 360 382 \$	3 460 681 \$	850 434 \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
AUGMENTATION (DIMINU- TION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES)					
(Montants reportés)	1 056 467 \$	(956 168) \$	3 360 382 \$	3 460 681 \$	850 434 \$
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 733 465		659 374	3 392 839	2 542 405
Contribution interfonds	(837 078)	837 078			
Variation des créances interfonds	<u>2 909 149</u>	<u>119 090</u>	<u>(3 028 239)</u>		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE					
(note 16)	<u>5 862 003 \$</u>		<u>991 517 \$</u>	<u>6 853 520 \$</u>	<u>3 392 839 \$</u>
 INTÉRÊTS VERSÉS				<u>940 697 \$</u>	<u>1 819 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été constituée par la Loi sur la Grande bibliothèque du Québec (L.R.Q., c. G-3) modifiée par la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11), sanctionnée le 1^{er} juin 2001. Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations. Le fonds de démarrage présente les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion au public et qui découlent des autorisations du gouvernement du Québec mentionnées à la note 10.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations.

Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal et par les dons sans reçus ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs, les impôts fonciers et les frais de financement temporaire durant les travaux, déduction faite des revenus du stationnement temporaire. Le coût des autres éléments d'actif du fonds de démarrage comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition. L'amortissement de ces immobilisations débutera au moment de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion ou au moment de leur utilisation si celle-ci précède l'ouverture.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Bibliothèque nationale consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant aux provisions pour congés de maladie et pour vacances. Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances.

De plus, à compter du présent exercice, la Bibliothèque nationale comptabilise à titre de subvention à recevoir les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions. Auparavant, la subvention à recevoir était inscrite uniquement au moment où était obtenu le financement à long terme à l'égard duquel le gouvernement a promis une subvention.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs, ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 mars:

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Amortissement des subventions reportées			9 787 \$	9 787 \$	5 346 \$
Traitements et avantages sociaux	17 206 \$		9 787	26 993	48 352
Excédent des revenus sur les dépenses	(17 206)			(17 206)	(43 006)
Apport du gouvernement du Québec					(270 787)
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir à long terme		41 801 \$	36 588 023	36 629 824	19 133 310
Provision pour vacances	121 353		10 833	132 186	114 084
Provision pour congés de maladie	209 647		4 301	213 948	205 056
Subventions du gouvernement du Québec reportées		41 801	36 572 889	36 614 690	19 127 964
Actifs nets	(331 000)			(331 000)	(313 794)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. FRAIS FINANCIERS

	2003				2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	7 039 \$			7 039 \$	1 468 \$
Intérêts sur la dette à long terme		910 064 \$		910 064	71 875
Intérêts sur emprunts temporaires			52 482 \$	52 482	351
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		38 770		38 770	2 974
	<u>7 039 \$</u>	<u>948 834 \$</u>	<u>52 482 \$</u>	<u>1 008 355 \$</u>	<u>76 668 \$</u>

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 824 898 \$ (2002: 502 349 \$).

6. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents: les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; les collections spéciales, particulières par leur rareté ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

7. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 837 078 \$ (2002: 1 507 951 \$) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme dont les taux d'intérêt fixes varient de 2,87 % à 3,55 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à la Bibliothèque nationale mais non versées. Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Dans les fonds des immobilisations et de démarrage, les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. IMMOBILISATIONS

	Durée de vie utile	2003				2002	
		Fonds des immobilisations			Fonds de démarrage	Total	
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Coût ou valeur nette * ⁸	Valeur nette	Valeur nette
Terrain		994 000 \$		994 000 \$	9 598 863 \$	10 592 863 \$	10 592 863 \$
Amélioration du terrain	20 ans	3 460	86 \$	3 374		3 374	
Bâtiment	40 ans	11 731 952	371 259	11 360 693		11 360 693	11 676 880
Construction en cours					25 925 944	25 925 944	9 910 274
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 299 594	438 230	861 364	172 330	1 033 694	1 243 650
Équipement informatique et de télé- communi- cation et logiciels	3 à 5 ans	1 499 237	647 260	851 977	1 091 006	1 942 983	678 724
Progiciels développés	5 ans	17 872	8 292	9 580	815 195	824 775	19 257
Améliorations locatives	Durée restante du bail	472 392	186 005	286 387		286 387	406 559
Autres équipe- ments	5 ans	64 216	21 922	42 294	4 531 *	46 825	35 696
Matériel roulant	5 ans	404	404				
Matériel de rangement	10 ans	354 287	64 829	289 458		289 458	235 898
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans				3 038 092	3 038 092	1 003 839
Frais de reliure	3 à 10 ans				532 052	532 052	
		<u>16 437 414 \$</u>	<u>1 738 287 \$</u>	<u>14 699 127 \$</u>	<u>41 178 013 \$</u>	<u>55 877 140 \$</u>	<u>35 803 640 \$</u>

* Un équipement acquis pour le traitement des documents ayant coûté 6 895 \$ est amorti pour un montant de 2 364 \$. Les autres éléments d'actif du fonds de démarrage n'ayant pas commencé à être utilisés, ils ne sont pas amortis et leur valeur nette est égale au coût.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 19 janvier 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec d'acquérir le site du Palais du commerce et d'y construire un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet était de 90 636 310 \$. Par le décret du 6 novembre 2002, le coût total prévu de ce projet a été augmenté à 97 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 31 801 489 \$ et se répartissent comme suit:

	2003		2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Terrain	9 349 715 \$	249 148 \$	9 598 863 \$
Construction en cours	20 512 147	892 329	8 148 179
Mobilier et équipement de bureau	165 977	6 353	97 437
Équipement informatique et de télécommunications et logiciels	598 701	27 119	37 770
	<u>30 626 540 \$</u>	<u>1 174 949 \$</u>	<u>17 882 249 \$</u>

Le 26 juillet 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de construire un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. Suite à la réduction de 40 espaces de stationnement, la Bibliothèque nationale a ajusté le coût prévu de ce projet à 7 359 500 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 521 468 \$ et se répartissent comme suit:

	2003		2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Construction en cours	<u>4 416 933 \$</u>	<u>104 535 \$</u>	<u>1 762 095 \$</u>

Le 12 septembre 2001, la Grande bibliothèque du Québec a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer les coûts d'acquisition des documents de bibliothèque et des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à son ouverture, soit 17 200 000 \$ pour les documents et 12 700 000 \$ pour les développements informatiques et de télécommunication excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 318 473 \$ et se répartissent comme suit:

	2003		2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	463 300 \$	1 886 \$	465 186 \$
Logiciels développés	811 890	3 305	3 760 \$
Documents de bibliothèque	3 005 748	32 344	1 003 839
	<u>4 280 938 \$</u>	<u>37 535 \$</u>	<u>1 007 599 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 27 mars 2002, la Bibliothèque nationale a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer le traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le montant maximum de ces emprunts est de 14 100 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 036 228 \$ et se répartissent comme suit:

	2003		2002	
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Traitement documentaire non capitalisable	3 444 799 \$	52 482 \$	3 497 281 \$	767 033 \$
Frais de reliure	521 825	10 227	532 052	
Autres équipements	6 895		6 895	
	<u>3 973 519 \$</u>	<u>62 709 \$</u>	<u>4 036 228 \$</u>	<u>767 033 \$</u>

11. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 \$ dont 100 000 \$ ont été versés au 31 mars 2003. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses opérations dans l'édifice de diffusion. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 149 636 310 \$. En plus, la Bibliothèque nationale est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 646 500 \$. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Au 31 mars, les emprunts sur billet à court terme, dont le taux varie de 2,96983 % à 3,62021 %, se répartissent comme suit:

	2003	2002
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	25 733 095 \$	13 128 992 \$
Construction du stationnement	3 918 103	500 000
Acquisition de documents de bibliothèque	2 701 804	
Développements informatiques et de télécommunication	1 058 000	
Traitement des documents de bibliothèque	3 546 872	900 000
	<u>36 957 874 \$</u>	<u>14 528 992 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	13 032 404 \$	13 718 320 \$
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 132 967 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	239 340	265 934
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %), remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	<u>378 503</u> 13 650 247	<u>405 538</u> 14 389 792
Versements échéant en deçà d'un an	<u>739 545</u>	<u>739 545</u>
	<u>12 910 702 \$</u>	<u>13 650 247 \$</u>

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

2003/2004	739 545 \$
2004/2005	739 545
2005/2006	739 545
2006/2007	739 545
2007/2008	10 448 743

Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 332 856 \$ (2002: 76 090 \$). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début redressé	1 578 232 \$	3 093 \$	1 581 325 \$	17 493 \$
Transfert des activités de l'ex-Bibliothèque nationale				1 513 160
Charge de l'exercice	331 703	56 720	388 423	85 501
Prestations versées au cours de l'exercice	(293 265)	(26 599)	(319 864)	(34 829)
Solde à la fin	<u>1 616 670 \$</u>	<u>33 214 \$</u>	<u>1 649 884 \$</u>	<u>1 581 325 \$</u>

15. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total
Solde au début redressé	12 589 553 \$		18 890 523 \$	31 480 076 \$
Transfert redressé des activités de l'ex-Bibliothèque nationale				30 527 085 \$
Augmentation redressée des engagements du gouvernement du Québec	135 000 \$	41 801	20 541 328	1 774 632
Amortissement de l'exercice	(33 489)	(602 981)	(2 727 266)	(821 641)
Solde à la fin	<u>101 511 \$</u>	<u>12 028 373 \$</u>	<u>36 704 585 \$</u>	<u>48 834 469 \$</u>

16. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Encaisse	2 209 169 \$	3 392 839 \$
Placements temporaires	<u>4 644 351</u>	
	<u>6 853 520 \$</u>	<u>3 392 839 \$</u>

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les actifs et les passifs financiers de la Bibliothèque nationale qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Subvention du gouvernement du Québec à recevoir**

Compte tenu que les subventions du gouvernement du Québec à recevoir relatives aux emprunts à long terme sont assorties des mêmes conditions que celles s'appliquant aux emprunts afférents, la juste valeur de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir s'établit à 55 484 698 \$, soit le total de la juste valeur de la dette à long terme augmentée des engagements du gouvernement affectés à des projets spécifiques.

Dette à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur des dettes à long terme de 13 650 247 \$ s'établissait à 15 008 223 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables. Ces dettes à long terme ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 9 et 10,5 ans.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

18. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location – exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 9 mars 2006 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces contrats s'élève à 1 154 181 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	776 618 \$
2005	176 152
2006	2 131

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants:

	<u>2003</u>
Aux fins des opérations	196 248 \$
Aux fins des immobilisations	50 000
Aux fins du démarrage des opérations de l'édifice de diffusion	<u>65 278 481</u>
	<u>65 524 729 \$</u>

Par ailleurs, La Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement des sommes totalisant 10 000 \$ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

19. ÉVENTUALITÉS

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville de Montréal au montant de 335 000 \$. Cette garantie couvre d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elle est délivrée pour une durée d'une année, mais renouvelable jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elle devient périmée le 61^e jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à cette garantie; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

19. ÉVENTUALITÉS (suite)

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de la Bibliothèque nationale un montant de 3 401 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. La Bibliothèque nationale, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extra-judiciaires engagés. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces deux affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction mentionnée ci-après, la Bibliothèque nationale n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Bibliothèque nationale a conclu une convention d'occupation et de prêt d'espace en décembre 2000. Cette entente vise le prêt de locaux et d'équipements, les taxes ainsi que les frais de chauffage et d'éclairage pour les activités de conservation des Archives nationales du Québec, entité relevant du ministère de la Culture et des Communications. Aucune contrepartie n'est reçue en vertu de cette entente. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 340 925 \$.

21 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

En vertu de la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11), la Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été substituée le 4 mars 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec instituée par le chapitre 42 des lois de 1988. Conséquemment, les chiffres présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 résultent des opérations de la Grande bibliothèque du Québec pour la période du 1^{er} avril 2001 au 3 mars 2002 et des opérations de la nouvelle Bibliothèque nationale pour la période du 4 mars 2002 au 31 mars 2002.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation du conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 4 juillet 2003

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des subventions à recevoir et reportées, expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juillet 2003

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Cotisations	183 650 \$	188 050 \$
Subventions du gouvernement du Québec	10 578	14 852
Amortissement des apports reportés	1 269	1 792
Autres	<u>28 279</u>	<u>2 259</u>
	<u>223 776</u>	<u>206 953</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	91 273	
Entente de service – salaires et charges sociales	41 290	129 737
Entente de service – administration	10 330	17 149
Fournitures de bureau	12 912	15 038
Télécommunications	1 839	1 255
Publication et traduction de règlements		518
Déplacements et représentation	15 456	23 350
Entretien et réparations	1 720	7 872
Honoraires professionnels	1 670	3 762
Assurance	955	79
Divers	4 180	80
Frais bancaires	308	360
Amortissement des immobilisations	<u>3 274</u>	<u>2 347</u>
	<u>185 207</u>	<u>201 547</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>38 569 \$</u>	<u>5 406 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(10 068) \$	(14 604) \$
Redressement (note 3)	870	
Solde redressé	<u>(9 198)</u>	<u>(14 604)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>38 569</u>	<u>5 406</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>29 371 \$</u>	<u>(9 198) \$</u>

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	180 871 \$	146 856 \$
Débiteurs (note 4)	10 782	24 279
Frais payés d'avance	<u>936</u>	<u>870</u>
	192 589	172 005
Immobilisations (note 5)	<u>7 833</u>	<u>5 719</u>
	<u>200 422 \$</u>	<u>177 724 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	26 738 \$	27 405 \$
Revenus reportés (note 6)	<u>141 159</u>	<u>155 094</u>
	167 897	182 499
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>3 154</u>	<u>4 423</u>
	171 051	186 922
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>29 371</u>	<u>(9 198)</u>
	<u>200 422 \$</u>	<u>177 724 \$</u>

Pour le conseil d'administration
Jean-Claude Blanchette, président
Oneil Cloutier, vice-président

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	38 569 \$	5 406 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	3 274	2 347
Amortissement des apports reportés	<u>(1 269)</u>	<u>(1 792)</u>
	 40 574	 5 961
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	13 497	(18 683)
Augmentation des frais payés d'avance	(66)	(870)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	(667)	(35 407)
Variation des revenus reportés	<u>(13 935)</u>	<u>8 660</u>
	 (1 171)	 (46 300)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>39 403</u>	<u>(40 339)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	<u>(5 388)</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	34 015	(40 339)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>146 856</u>	<u>187 195</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>180 871</u></u> \$	<u><u>146 856</u></u> \$

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Bureau comptabilise sa dépense d'assurances en fonction de la période de couverture. Auparavant, la dépense était comptabilisée au moment du déboursé. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour tenir compte de cette modification.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers:

	<u>2002</u>
Frais payés d'avance	870 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	870
Excédent	870

4. DÉBITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Taxes fédérales et provinciales	3 721 \$	23 629 \$
Autres	<u>7 061</u>	<u>650</u>
	<u>10 782 \$</u>	<u>24 279 \$</u>

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et matériel de bureau	1 603 \$	1 138 \$	465 \$	581 \$
Matériel informatique	30 092	22 724	7 368	5 138
	<u>31 695 \$</u>	<u>23 862 \$</u>	<u>7 833 \$</u>	<u>5 719 \$</u>

6. REVENUS REPORTÉS

	2003	2002
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs ^(a)	141 159 \$	147 059 \$
Subvention du gouvernement du Québec		8 035
	<u>141 159 \$</u>	<u>155 094 \$</u>

(a) Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2003-2004 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

7. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES – PÊCHEURS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 juin 2003

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. D-9.2)

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
PRODUITS		
Cotisations	7 115 372 \$	6 503 802 \$
Études de dossiers	862 446	898 775
Ventes de manuels et de formulaires	686 333	688 237
Examens	658 372	450 602
Autres services	160 419	36 859
Honoraires des Chambres	124 235	28 505
Cotisation spéciale FIAP	100 451	
Frais d'administration FISF	68 031	
Analyse des guides de distribution	62 090	19 501
Redevances – Centre collégial de formation à distance	5 600	24 645
Intérêts	68 391	101 910
	<u>9 911 740</u>	<u>8 752 836</u>
CHARGES		
Salaires	5 109 561	4 956 373
Charges sociales	899 917	756 874
Jetons des administrateurs	30 400	48 300
Jetons des membres des comités	24 500	25 450
Charges locatives	567 306	488 949
Coûts des manuels et formulaires vendus	268 568	252 849
Poste et messagerie	226 734	231 017
Frais de formation	24 155	31 272
Services professionnels externes	167 797	417 981
Fournitures de bureau et papeterie	166 007	184 323
Télécommunications	150 537	198 074
Frais de déplacement	142 221	181 963
Examens des candidats	100 877	88 488
Taxes et permis	84 165	80 670
Entretien et réparations	79 607	87 547
Publication et communications	61 844	125 424
Assurances	49 822	41 372
Traduction	29 675	51 819
Créances douteuses	27 235	11 510
Location d'équipements	21 699	15 148
Cotisations professionnelles	20 233	17 155
Publicité	16 088	9 406
Quote-part aux organismes pancanadiens	9 908	
Charges administratives au FISF	(159 578)	
Frais relatifs à la loi	(3 407)	(18 000)
Frais bancaires	66 927	55 936
Amortissement des immobilisations	872 637	767 631
Amortissement des frais de premier établissement	624 482	624 482
Perte sur la cession d'immobilisations	282	508
	<u>9 680 199</u>	<u>9 732 521</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>231 541 \$</u>	<u>(979 685) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2002	2001
Solde au début	1 665 287 \$	(331 841) \$	1 333 446 \$	2 313 131 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(872 919)	1 104 460	231 541	(979 685)
Virements interfonds (note 11)	409 303	(409 303)		
Solde à la fin	<u>1 201 671 \$</u>	<u>363 316 \$</u>	<u>1 564 987 \$</u>	<u>1 333 446 \$</u>

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	231 541 \$	(979 685) \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	872 637	767 631
Amortissement des frais de premier établissement	624 482	624 482
Perte sur la cession d'immobilisations	282	508
	<u>1 728 942</u>	<u>412 936</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>(821 780)</u>	<u>440 980</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>907 162</u>	<u>853 916</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(409 475)	(704 529)
Cessions d'immobilisations	172	
Sorties nettes de fonds	<u>(409 303)</u>	<u>(704 529)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	497 859	149 387
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	<u>3 295 676</u>	<u>3 146 289</u>
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	<u>3 793 535 \$</u>	<u>3 295 676 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	5 535 \$	25 676 \$
Dépôts à terme (note 5)	3 788 000	3 270 000
Débiteurs (note 6)	1 238 841	157 466
Stock	33 411	101 519
Frais payés d'avance	<u>196 090</u>	<u>228 908</u>
	5 261 877	3 783 569
Immobilisations (note 7)	1 201 671	1 665 287
Frais de premier établissement (note 8)	<u>1 092 842</u>	<u>1 717 324</u>
	<u>7 556 390 \$</u>	<u>7 166 180 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	1 056 738 \$	1 675 610 \$
Revenus reportés	<u>4 934 665</u>	<u>4 157 124</u>
	5 991 403	5 832 734
Actifs nets		
Investis en immobilisations	1 201 671	1 665 287
Non affectés	<u>363 316</u>	<u>(331 841)</u>
	1 564 987	1 333 446
	<u>7 556 390 \$</u>	<u>7 166 180 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Louise Champoux-Paillé, administrateur
Charles Pelletier, administrateur

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2002

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Institué par la Loi sur la distribution de produits et services financiers adoptée le 19 juin 1998, le Bureau des services financiers a pour mission de veiller à la protection du public en ce qui a trait à la distribution de produits et services financiers dans les domaines soumis à son autorité, soit: l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, l'assurance de dommages, l'expertise en règlement de sinistres, la planification financière, le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études.

Selon la Loi, le Bureau des services financiers est une personne morale. Il n'est pas un organisme public, un organisme gouvernemental ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur l'administration financière, de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et de la Loi sur le Vérificateur général.

Lorsque certaines dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers sont entrées en vigueur, les biens, droits et obligations du Conseil des assurances de personnes et du Conseil des assurances de dommages ont été transférés au Bureau des services financiers.

Le gouvernement du Québec a adopté, le 11 décembre 2002, le projet de loi no 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Cette loi aura pour effet de réunir plusieurs organismes d'encadrement de l'industrie financière et de protection du public:

- Bureau des services financiers (BSF)
- Fonds d'indemnisation des services financiers (FIFS)
- Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
- Inspecteur général des institutions financières (IGIF)
- Régie de l'assurance-dépôt du Québec (RADQ)

Ces organismes seront fusionnés pour créer la nouvelle Agence nationale d'encadrement du secteur financier. La date où l'Agence débutera ses opérations n'est pas encore connue. Jusqu'à l'entrée en scène de la nouvelle Agence, chacun de ces organismes poursuit ses activités régulières d'application des lois.

Le 7 février 2003, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Bureau de transition, qui aura pour mandat de déterminer comment s'articulera cette fusion et quels seront la structure et le fonctionnement de l'Agence. La durée prévue des travaux du Bureau de transition est de douze mois. L'Agence devrait donc débiter ses activités au cours de l'année 2004.

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bureau des services financiers exerce un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établit également le règlement intérieur du Fonds d'indemnisation des services financiers et a édicté des règlements régissant l'administration et l'admissibilité d'une réclamation. Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour mission et responsabilités d'administrer les sommes qui y sont déposées et d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. La responsabilité de statuer sur l'admissibilité des réclamations revient au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décide des dépenses requises pour son fonctionnement.

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont disponibles sur demande. Les états financiers condensés du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2002 et 2001 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants:

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2002	2001
Situation financière		
Total des actifs	7 531 985 \$	6 194 422 \$
Total des passifs	4 317 719 \$	3 376 851 \$
Soldes de fonds	3 214 266	2 817 571
	<u>7 531 985 \$</u>	<u>6 194 422 \$</u>
Résultats des activités		
Total des produits	2 794 107 \$	2 551 412 \$
Total des charges	2 397 412	1 027 629
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>396 695 \$</u>	<u>1 523 783 \$</u>

Le Bureau des services financiers met à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 595 486 \$ (220 653 \$ en 2001) pour l'utilisation de ces ressources. Ce montant inclut, à la suite d'une entente conclue au cours de l'exercice, une charge additionnelle de 155 046 \$ couvrant des frais administratifs engagés pour les années 1999, 2000 et 2001 qui n'avaient pas été pris en compte durant ces exercices et une partie des frais de premier établissement qu'il avait dû encourir lors de son implantation. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 décembre 2002, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 74 899 \$ (23 699 \$ en 2001) relativement à ces charges.

De plus, le Bureau des services financiers perçoit les cotisations des inscrits au Fonds d'indemnisation des services financiers en son nom. Au 31 décembre 2002, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 42 939 \$ (115 550 \$ en 2001).

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Évaluation du stock

Le stock, principalement composés de manuels de formation, est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au coût.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Frais de premier établissement**

Les frais de premier établissement ont été engagés dans le cadre de la mise sur pied du Bureau des services financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels en vue d'embaucher les ressources humaines et des frais reliés à la tenue des premières réunions du conseil d'administration. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique, logiciels, développement informatique et matériel de formation	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux

Constataion des produits*Revenus de cotisations*

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur base d'exercice. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus autres que les cotisations

Les revenus autres que les cotisations sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

4. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2002	2001
Débiteurs	(1 081 375) \$	115 190 \$
Stock	68 108	17 631
Frais payés d'avance	32 818	(77 029)
Créditeurs	(618 872)	(216 432)
Revenus reportés	777 541	601 620
	<u>(821 780) \$</u>	<u>440 980 \$</u>

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêts à des taux variant entre 2,50 % et 3,05 % et viennent à échéance à différentes dates jusqu'en septembre 2003.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

6. DÉBITEURS

	2002	2001
Cotisations	1 116 869 \$	109 384 \$
Fonds d'indemnisation des services financiers	31 960	
Chambre de la sécurité financière	2 163	
Autres	87 849	48 082
	<u>1 238 841 \$</u>	<u>157 466 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	472 596 \$	252 613 \$	219 983 \$
Équipement informatique et logiciels	921 554	705 372	216 182
Développement informatique	1 299 728	861 637	438 091
Matériel de formation	363 140	182 984	180 156
Améliorations locatives	275 879	128 620	147 259
	<u>3 332 897 \$</u>	<u>2 131 226 \$</u>	<u>1 201 671 \$</u>

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	465 121 \$	161 786 \$	303 335 \$
Équipement informatique et logiciels	845 103	438 289	406 814
Développement informatique	1 096 195	503 264	592 931
Matériel de formation	306 902	80 414	226 488
Améliorations locatives	213 860	78 141	135 719
	<u>2 927 181 \$</u>	<u>1 261 894 \$</u>	<u>1 665 287 \$</u>

Les postes de développement informatique et de matériel de formation incluent des sommes de 70 311 \$ et de 35 126 \$ respectivement pour des immobilisations ne faisant pas l'objet d'amortissement étant donné qu'elles étaient en cours de développement.

8. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Frais de premier établissement	3 139 883 \$	2 047 041 \$	1 092 842 \$

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Frais de premier établissement	3 139 883 \$	1 422 559 \$	1 717 324 \$

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

9. DÛ AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt temporaire initialement autorisé par le décret 105-2001 fait actuellement l'objet d'une demande de renouvellement auprès du gouvernement du Québec. Jusqu'à son échéance le 31 décembre 2002, l'emprunt autorisé de 3 000 000 \$ portait intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois plus 0,3 %. Au 31 décembre 2002, l'emprunt temporaire était inutilisé.

10. CRÉDITEURS

	2002	2001
Comptes fournisseurs et frais courus	900 968 \$	1 169 738 \$
Fonds d'indemnisation des services financiers		91 851
Chambre de la sécurité financière		33 564
Chambre de l'assurance de dommages	155 770	380 457
	<u>1 056 738 \$</u>	<u>1 675 610 \$</u>

11. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées de 409 303 \$ ont été transférées du fonds d'administration au fonds d'immobilisations afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations.

12. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2007 à verser une somme de 2 169 274 \$ pour la location de ses bureaux situés à Québec et Montréal de même que pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 692 576 \$ en 2003, 587 638 \$ en 2004, 424 628 \$ en 2005, 424 101 \$ en 2006, et 40 331 \$ en 2007.

Par ailleurs, en vertu d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif, le Bureau des services financiers s'est engagé à verser un montant égal à la contribution de l'employé répondant aux conditions de contribution de l'employeur jusqu'à concurrence de 6 % du salaire annuel de l'employé. La charge de l'exercice relative à ces contributions est de 213 661 \$ (154 985 \$ en 2001).

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du conseil d'administration du
Bureau des services financiers

Nous avons vérifié le bilan du Bureau des services financiers au 31 décembre 2002 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau des services financiers au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Québec, le 18 février 2003

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****PRODUITS ET CHARGES**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2002 Total	2001 Total
PRODUITS						
Cotisations	1 699 784 \$	800 103 \$			2 499 887 \$	2 257 802 \$
Intérêts	160 689	6 026	32 689 \$	916 \$	200 320	215 471
Revenus de subrogation	1 000	92 900			93 900	78 139
	<u>1 861 473</u>	<u>899 029</u>	<u>32 689</u>	<u>916</u>	<u>2 794 107</u>	<u>2 551 412</u>
CHARGES						
Indemnisations	1 328 157	223 076	(40 293)		1 510 940	518 466
Jetons de présence	49 619				49 619	39 105
Frais de déplacements	24 091	404			24 495	17 483
Télécommunications	3 137				3 137	1 897
Honoraires de gestion	484 309	31 533			515 842	209 952
Charges locatives	10 613				10 613	8 507
Honoraires professionnels	84 642	13 965			98 607	95 306
Formation						2 960
Location de salles et d'équipement	882				882	897
Assurances	89 932		4 133		94 065	123 059
Impression et conception	7 170				7 170	
Fournitures de bureau et messagerie	2 725	292			3 017	3 302
Cotisations professionnelles	4 521				4 521	2 194
Frais d'administration BSF	68 031				68 031	
Amortissement des immo- bilisations	4 024				4 024	1 202
Intérêts et frais bancaires	333	2 116			2 449	3 299
	<u>2 162 186</u>	<u>271 386</u>	<u>(36 160)</u>		<u>2 397 412</u>	<u>1 027 629</u>
EXCÉDENT (INSUFFI- SANCE) DES PRO- DUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	<u>(300 713) \$</u>	<u>627 643 \$</u>	<u>68 849 \$</u>	<u>916 \$</u>	<u>396 695 \$</u>	<u>1 523 783 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Investis en immobi- lisation	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dom- mages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2002 Total	2001 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 476 \$	2 383 592 \$	(609 775) \$	1 006 208 \$	32 070 \$	2 817 571 \$	1 293 788 \$
Excédent (insuf- fisance) des produits par rapport aux charges	(4 024)	(296 689)	627 643	68 849	916	396 695	1 523 783
Acquisition d'immobili- sations	7 970	(7 970)					
SOLDE À LA FIN	<u>9 422 \$</u>	<u>2 078 933 \$</u>	<u>17 868 \$</u>	<u>1 075 057 \$</u>	<u>32 986 \$</u>	<u>3 214 266 \$</u>	<u>2 817 571 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****BILAN**

au 31 décembre 2002

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2002 Total	2001 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse	41 384 \$	514 \$	273 \$		42 171 \$	7 170 \$
Dépôts à terme, 2,50 % à 3,50 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2003	4 842 199	487 514	421 474	32 235 \$	5 783 422	5 384 246
Débiteurs (note 3)	114 609	34 030	10 681	751	160 071	207 412
Frais payés d'avance	66 667		1 073		67 740	71 453
	<u>5 064 859</u>	<u>522 058</u>	<u>433 501</u>	<u>32 986</u>	<u>6 053 404</u>	<u>5 670 281</u>
Dépôts à terme, 3,44 % à 4,09 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2005	719 878		653 799		1 373 677	518 665
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2012		95 482			95 482	
Immobilisations (note 4)	<u>9 422</u>				<u>9 422</u>	<u>5 476</u>
	<u>5 794 159 \$</u>	<u>617 540 \$</u>	<u>1 087 300 \$</u>	<u>32 986 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>	<u>6 194 422 \$</u>
PASSIF						
Passif à court terme						
Découvert bancaire						117 219 \$
Emprunt bancaire (note 5)						150 000
Créditeurs (note 6)	116 872 \$	32 529 \$			149 401 \$	56 778
Indemnités à payer (note 7)	<u>3 588 932</u>	<u>567 143</u>	<u>12 243 \$</u>		<u>4 168 318</u>	<u>3 052 854</u>
	<u>3 705 804</u>	<u>599 672</u>	<u>12 243</u>		<u>4 317 719</u>	<u>3 376 851</u>
SOLDE DE FONDS						
Investis en immobilisations	9 422				9 422	5 476
Non affectés	<u>2 078 933</u>	<u>17 868</u>	<u>1 075 057</u>	<u>32 986 \$</u>	<u>3 204 844</u>	<u>2 812 095</u>
	<u>5 794 159 \$</u>	<u>617 540 \$</u>	<u>1 087 300 \$</u>	<u>32 986 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>	<u>6 194 422 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil,
Gilbert Lalonde, administrateur
Lise Tremblay, administrateur

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2002

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. À partir du 1^{er} octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Par les actifs du Fonds d'indemnisation des services financiers se retrouvent trois patrimoines distincts composés de sommes provenant du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers.

Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées. Il a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Il a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1^{er} septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

Le gouvernement du Québec a adopté, le 11 décembre 2002, le projet de loi no 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Cette loi aura pour effet de réunir plusieurs organismes d'encadrement de l'industrie financière et de protection du public:

- Bureau des services financiers (BSF)
- Fonds d'indemnisation des services financiers (FIFS)
- Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
- Inspecteur général des institutions financières (IGIF)
- Régie de l'assurance-dépôt du Québec (RADQ)

Ces organismes seront fusionnés pour créer la nouvelle Agence nationale d'encadrement du secteur financier. La date où l'Agence débutera ses opérations n'est pas encore connue. Jusqu'à l'entrée en scène de la nouvelle Agence, chacun de ces organismes poursuit ses activités régulières d'application des lois.

Le 7 février 2003, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Bureau de transition, qui aura pour mandat de déterminer comment s'articulera cette fusion et quels seront la structure et le fonctionnement de l'Agence. La durée prévue des travaux du Bureau de transition est de douze mois. L'Agence devrait donc débuter ses activités au cours de l'année 2004.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Les revenus de cotisation sont comptabilisés dès que le Bureau des services financiers perçoit lesdites sommes.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

▪ Équipement informatique et logiciels	3 ans
▪ Mobilier et équipement de bureau	5 ans

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

3. DÉBITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	2002 Total	2001 Total
Intérêts courus	83 076 \$	4 915 \$	10 681 \$	751 \$	99 423 \$	39 207 \$
Bureau des services financiers		1 515			1 515	91 851
Effet à recevoir d'autres fonds	31 533				31 533	
Autres		27 600			27 600	76 354
	<u>114 609 \$</u>	<u>34 030 \$</u>	<u>10 681 \$</u>	<u>751 \$</u>	<u>160 071 \$</u>	<u>207 412 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2002		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût non amorti
Équipement informatique et logiciels	9 464 \$	3 523 \$	5 941 \$
Mobilier et équipement de bureau	5 184	1 703	3 481
	<u>14 648 \$</u>	<u>5 226 \$</u>	<u>9 422 \$</u>

	2001		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût non amorti
Équipement informatique et logiciels	2 007 \$	700 \$	1 307 \$
Mobilier et équipement de bureau	4 671	502	4 169
	<u>6 678 \$</u>	<u>1 202 \$</u>	<u>5 476 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 500 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,3 % et est renégociable annuellement.

6. CRÉDITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	2002 Total	2001 Total
Comptes fournisseurs	83 397 \$	996 \$	84 393 \$	56 778 \$
Bureau des services financiers	33 475		33 475	
Effet à payer à d'autres fonds		31 533	31 533	
	<u>116 872 \$</u>	<u>32 529 \$</u>	<u>149 401 \$</u>	<u>56 778 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

7. INDEMNISATIONS À PAYER

Le montant des indemnisations à payer relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires de l'organisme, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres. Les sommes en cause ont fait l'objet d'actualisation pour tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

La charge d'indemnisation à l'état des produits et charges est essentiellement constituée de la variation de la provision pour indemnisation de l'exercice par rapport à l'exercice précédent et des déboursés d'indemnisation effectués au cours de l'exercice.

Le tableau suivant résume l'évolution des indemnisations à payer:

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	2002 Total	2001 Total
Solde au début	2 473 328 \$	460 310 \$	119 216 \$	3 052 854 \$	2 803 393 \$
Provision de l'exercice	1 328 157	223 076	(40 293)	1 510 940	518 466
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(212 553)	(116 243)	(66 680)	(395 476)	(269 005)
Solde à la fin	<u>3 588 932 \$</u>	<u>567 143 \$</u>	<u>12 243 \$</u>	<u>4 168 318 \$</u>	<u>3 052 854 \$</u>

8. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bureau des services financiers exerce un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établit également le règlement intérieur et a édicté des règlements régissant l'administration du Fonds d'indemnisation des services financiers et l'admissibilité d'une réclamation qui y est déposée. Les responsabilités d'administrer les sommes d'argent qui sont déposées et de statuer sur l'admissibilité des réclamations reviennent au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décide des dépenses requises pour son fonctionnement.

Le Bureau des services financiers met à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 595 486 \$ (220 653 \$ en 2001) pour l'utilisation de ces ressources. Ce montant inclut, à la suite d'une entente conclue au cours de l'exercice, une charge additionnelle de 155 046 \$ couvrant des frais d'administration engagés pour les années 1999, 2000 et 2001 qui n'avaient pas été pris en compte durant ces exercices et une partie des frais de premier établissement qu'il avait dû encourir lors de son implantation. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 décembre 2002, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 74 889 \$ (23 699 \$ en 2001) relativement à ces services.

De plus, le Bureau des services financiers perçoit les cotisations pour le compte du Fonds d'indemnisation des services financiers. Les cotisants au Fonds d'indemnisation des services financiers sont les cabinets, sociétés autonomes et représentants autonomes inscrits au Bureau des services financiers. Au 31 décembre 2002, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 42 939 \$ (115 550 \$ en 2001).

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

10. ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet de deux poursuites pour un montant d'environ 240 000 \$ concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée, car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration du
Fonds d'indemnisation des services financiers

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2002 et les états des produits et charges et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'indemnisation des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Québec, le 18 février 2003

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en millions de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus de placement net (note 6a)	3 564	3 600
Moins:		
Frais d'administration (note 8)	<u>68</u>	<u>57</u>
Revenu net de placement	3 496	3 543
Gains (pertes) à la vente de placements (note 6b)	<u>(6 068)</u>	<u>(1 310)</u>
Total des revenus matérialisés	(2 572)	2 233
Moins-value non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 6c)	<u>(5 981)</u>	<u>(6 897)</u>
Total des activités de placement	(8 553)	(4 664)
Excédent des dépôts des déposants sur leurs retraits	<u>962</u>	<u>1 674</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	(7 591)	(2 990)
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	<u>85 273</u>	<u>88 263</u>
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	<u><u>77 682</u></u>	<u><u>85 273</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2002
(en millions de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 4a)	103 863	116 647
Avances à des déposants	1 157	789
Revenus de placement courus et à recevoir	764	862
Opérations en voie de règlement	665	1 206
Autres éléments d'actif	<u>967</u>	<u>848</u>
	<u>107 416</u>	<u>120 352</u>
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 4b)	27 070	31 702
Opérations en voie de règlement	854	1 890
Autres éléments de passif	889	885
Part des actionnaires sans contrôle (note 4c)	<u>921</u>	<u>602</u>
	<u>29 734</u>	<u>35 079</u>
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 5)	<u>77 682</u>	<u>85 273</u>

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le Conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'avoir net et le revenu net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	2002		2001	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec				
Fonds du Régime de rentes du Québec	21 734 582	98,2	20 402 243	97,6
Régime de rentes de survivants *	396 952	1,8	391 730	1,9
La Financière agricole du Québec **			110 581	0,5
Office de la protection du consommateur				
Fonds des cautionnements des agents de voyages				
Cautionnements collectifs				
Détaillants	3 258		4 690	
Grossistes			570	
Cautionnements individuels	1 117		1 117	
Magazine Protégez-Vous	2 100		2 100	
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec				
Fonds d'assurance-garantie	5 236		5 190	
Fédération des producteurs de bovins du Québec	2 662		2 375	
	<u>22 145 907</u>	<u>100,0</u>	<u>20 920 596</u>	<u>100,0</u>

* Pour l'administration des rentes de survivants pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, sous la responsabilité du secrétariat du Conseil du trésor.

** Le 1^{er} novembre 2002, la quote-part des éléments d'actif net de la Financière agricole du Québec dans le fonds général, représentant 0,2 % de l'avoir net des détenteurs de dépôts à participation de ce fonds, a été transférée dans les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance récolte, constitués à cette date pour ce déposant. La juste valeur des éléments d'actif net transférée, établie au 31 octobre 2002, s'élevait à 34 M\$. Au 1^{er} janvier 2003, d'autres déposants du fonds général transféreront leurs avoirs dans leurs fonds particuliers propres.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont les suivants:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)**FONDS PARTICULIERS (suite)****Fonds 303**

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec.

Fonds 307

À l'usage de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 314

À l'usage de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Fonds 315

À l'usage du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par la Financière agricole du Québec (auparavant administré par la Société de financement agricole du Québec).

Fonds 316

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 317

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 318

À l'usage du Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances du Québec.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 325

À l'usage du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles administré par la Financière agricole du Québec.

Fonds 326

À l'usage du Fonds d'assurance récolte administré par la Financière agricole du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont:

- Obligations	- Actions des marchés en émergence
- Obligations Québec mondial	- Actions étrangères couvert (états consolidés)
- Actions canadiennes	- Actions étrangères non couvert
- Placements diversifiés, stratégiques et tactiques (états consolidés)	- Financements hypothécaires (états consolidés)
- Actions américaines couvert	- Immeubles (états consolidés)
- Actions américaines non couvert	- Valeurs à court terme

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financement hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Placements et activités connexes (suite)***Titres à revenu fixe (suite)*ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition de placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours de clôture des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende.

Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des intérêts sur les emprunts, billets à payer et emprunts hypothécaires et sont présentés sous la rubrique Revenus de placement net – titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond au coût d'acquisition et des frais inhérents à l'acquisition des placements.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés, à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la leur juste valeur en fin d'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours de clôture des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placements relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents. Le solde des gains et des pertes reportés sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change relatifs au 31 décembre 2001 est constaté dans les gains et pertes à la vente de placements en fonction de la disposition du solde des positions de placements étrangers dont le portefeuille disposera au cours des exercices suivants.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement net – titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont réduits des Revenus de placement net – titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement net – titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement net – titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

Les filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Les filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**d) Conversion des devises (suite)**

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts en vendant des prêts à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité (NOC-12). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les Gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

La Caisse continue généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Frais de gestion des placements et frais d'administration

Les frais de gestion des placements couvrent les charges directement liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et ils sont présentés sous un poste distinct, en diminution des revenus de placement; les frais généraux sont présentés au poste Frais d'administration.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Caisse a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture de risque de change depuis le 1^{er} janvier 2002. Les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés reliés au risque de change sont constatés aux résultats lors de la réalisation de ces instruments. Auparavant, les gains et pertes sur ces instruments étaient reportés et constatés aux résultats lors de la réalisation des placements couverts par ces instruments.

L'effet de cette modification appliquée de façon prospective n'a aucun impact sur l'avoir des déposants puisqu'il s'agit seulement d'une présentation aux résultats et l'évolution de l'actif net cumulé entre les gains (pertes) à la vente de placements et les plus-values (moins-values) non-matérialisées des placements et du passif lié aux placements.

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS**a) Placements**

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	4 427	4 460	4 134	4 151
Étrangères	1 245	1 261	981	1 001
Montants à reporter	5 672	5 721	5 115	5 152

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	5 672	5 721	5 115	5 152
Titres à revenu fixe (suite)				
Obligations				
Titres émis ou garantis par:				
Gouvernement canadien	7 650	7 386	8 911	8 708
Province de Québec	12 919	11 792	13 204	12 494
Autres provinces canadiennes	271	266	284	291
Municipalités et autres organismes canadiens	1 377	1 227	1 469	1 325
Sociétés d'État canadiennes	5 032	4 200	4 741	4 145
Gouvernement américain	633	584	2 701	2 638
Autres gouvernements étrangers	204	180	1 097	1 118
Titres hypothécaires	97	92	13	13
Entreprises canadiennes	3 941	4 044	3 760	3 828
Entreprises étrangères	1 941	2 371	2 587	2 713
	34 065	32 142	38 767	37 273
Financements hypothécaires				
Canadiens	3 896	3 748	3 819	3 746
Étrangers	648	625	336	311
	4 544	4 373	4 155	4 057
Total des titres à revenu fixe	44 281	42 236	48 037	46 482
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	16 118	19 407	19 531	20 370
Américaines	10 068	12 442	11 030	11 033
Étrangères et des marchés en émergence	9 846	11 481	11 747	12 339
Autres	2 472	2 685	1 131	1 077
	38 504	46 015	43 439	44 819
Biens immobiliers				
Canadiens	9 100	9 360	9 121	9 201
Étrangers	7 665	7 226	6 557	6 089
	16 765	16 586	15 678	15 290
Total des titres à revenu variable	55 269	62 601	59 117	60 109
Montants à reporter	99 550	104 837	107 154	106 591

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Placements (suite)**

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	99 550	104 837	107 154	106 591
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente	1 111	1 111	1 103	1 103
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente	2 038	2 011	7 407	7 369
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	202	12	137	
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	962	196	846	247
	4 313	3 330	9 493	8 719
Total des placements	103 863	108 167	116 647	115 310

b) Passif lié aux placements

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres canadiens vendus en vertu de conventions de rachat	9 403	9 401	5 802	5 801
Titres étrangers vendus en vertu de conventions de rachat	2 161	2 143	6 505	6 478
Emprunts et billets canadiens à payer	563	565	747	755
Emprunts et billets étrangers à payer	127	137	472	474
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	646	608	675	659
Titres canadiens vendus à découvert	4 421	4 470	5 076	4 967
Titres étrangers vendus à découvert	1 553	1 568	5 362	5 183
Emprunts hypothécaires canadiens	2 422	2 307	2 539	2 483
Emprunts hypothécaires étrangers	4 035	3 981	3 345	3 325
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	219	36	127	19
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	1 520	164	1 052	171
	27 070	25 380	31 702	30 315

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	430	489	392	440
Étrangers	491	343	210	93
	921	832	602	533

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2002			2001		
	Canadiens	Étrangers	Total	Canadiens	Étrangers	Total
Placements						
Titres à revenu fixe	38 916	5 365	44 281	39 732	8 305	48 037
Actions et valeurs convertibles	16 118	22 386	38 504	19 531	23 908	43 439
Biens immobiliers	9 100	7 665	16 765	9 121	6 557	15 678
Sommes à recevoir relativement aux placements	1 313	3 000	4 313	1 240	8 253	9 493
	<u>65 447</u>	<u>38 416</u>	<u>103 863</u>	<u>69 624</u>	<u>47 023</u>	<u>116 647</u>
Passif lié aux placements	<u>17 674</u>	<u>9 396</u>	<u>27 070</u>	<u>14 966</u>	<u>16 736</u>	<u>31 702</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>430</u>	<u>491</u>	<u>921</u>	<u>392</u>	<u>210</u>	<u>602</u>

e) Sommaire des échéances des placements et du passif lié aux placements à la valeur nominale

	2002				Taux d'intérêt effectif	2001	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	3 950	259	263	4 472	3,4 %	4 057	2,8 %
Étrangères	<u>213</u>	<u>204</u>	<u>874</u>	<u>1 291</u>	<u>5,2</u>	<u>996</u>	<u>6,4</u>
	<u>4 163</u>	<u>463</u>	<u>1 137</u>	<u>5 763</u>	<u>3,8</u>	<u>5 053</u>	<u>4,1</u>
Obligations							
Titres émis ou garantis par:							
Gouvernement canadien	2 037	764	4 248	7 049	5,0	8 230	5,4
Province du Québec	1 029	3 443	6 998	11 470	6,4	12 002	6,5
Autres provinces canadiennes		50	197	247	5,7	248	5,7
Municipalités et autres organismes canadiens	243	424	501	1 168	7,2	1 252	7,4
Sociétés d'État canadiennes	118	323	3 789	4 230	7,5	4 344	7,6
Gouvernement américain			826	826	5,3	2 597	4,0
Autres gouvernements étrangers			308	308	5,7	1 059	3,7
Titres hypothécaires		26	66	92	7,5	13	8,2
Entreprises canadiennes	546	2 155	1 228	3 929	6,3	3 554	6,4
Entreprises étrangères	<u>199</u>	<u>502</u>	<u>1 571</u>	<u>2 272</u>	<u>6,3</u>	<u>2 771</u>	<u>6,5</u>
	<u>4 172</u>	<u>7 687</u>	<u>19 732</u>	<u>31 591</u>	<u>6,2</u>	<u>36 070</u>	<u>6,2</u>
Financements hypothécaires							
Canadiens	929	625	2 194	3 748	7,2	3 732	7,4
Étrangers	<u>106</u>	<u>216</u>	<u>303</u>	<u>625</u>	<u>9,4</u>	<u>311</u>	<u>13,7</u>
	<u>1 035</u>	<u>841</u>	<u>2 497</u>	<u>4 373</u>	<u>7,5</u>	<u>4 043</u>	<u>7,9</u>
	<u>9 370</u>	<u>8 991</u>	<u>23 366</u>	<u>41 727</u>	<u>6,0 %</u>	<u>45 166</u>	<u>6,0 %</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**e) Sommaire des échéances des placements et du passif lié aux placements à la valeur nominale (suite)**

	2002				2001		
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente	1 104		1	1 104	2,7 %	1 109	2,2 %
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente	2 195			2 195	1,3	7 415	1,5
	3 299			3 299	1,8 %	8 524	1,6 %
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	12 558			12 558	2,5 %	12 329	1,9 %
Emprunts et billets à payer	701			701	3,2	1 443	3,4
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	54	19	535	608	6,65	660	6,2
Titres vendus à découvert	51	1 200	1 532	2 783	4,4	7 288	3,4
Emprunts hypothécaires	2 517	1 705	2 073	6 295	6,0	5 808	6,5
	15 881	2 924	4 140	22 945	3,8 %	27 528	3,4 %

Le solde des pertes reportées sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change ayant été constaté dans le coût des placements au 31 décembre 2001, représente un montant de 371 M\$ au 31 décembre 2002 (557 M\$ au 31 décembre 2001).

La juste valeur des placements en valeurs à court terme, en obligations ainsi qu'en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 525 M\$, 771 M\$ et 5 373 M\$ au 31 décembre 2002 (1 317 M\$ en valeurs à court terme, 1 100 M\$ en obligations et 6 955 M\$ en actions et valeurs convertibles en 2001), pour lesquels aucun cours n'est disponible.

De plus, le montant de 6 068 M\$ (1 310 M\$ en 2001) de pertes à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 317 M\$ à titre de pertes de change (196 M\$ de gains en 2001).

5. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

5. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	2002	2001
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	155	106
Dépôts à terme	23	36
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	(1)	
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	195	455
	<u>372</u>	<u>597</u>
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	80 190	73 802
Unités émises	5 107	6 949
Unités annulées	(595)	(561)
Solde à la fin	<u>84 702</u>	<u>80 190</u>
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	56	73
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	22	(129)
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	(1 387)	4 661
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	<u>(6 083)</u>	<u>(119)</u>
	<u>77 310</u>	<u>84 676</u>
Avoir des déposants	<u><u>77 682</u></u>	<u><u>85 273</u></u>

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

6. REVENUS DE PLACEMENT NET, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS
a) Revenus de placement net

	2002	2001
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	208	282
Obligations	1 856	2 000
Financements hypothécaires	259	207
Montants à reporter	<u>2 323</u>	<u>2 489</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT NET, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Revenus de placement net (suite)**

	2002	2001
Montants reportés	2 323	2 489
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	696	579
Biens immobiliers	753	651
	1 449	1 230
Autres revenus	38	32
Frais de gestion des placements réduits des honoraires perçus (note 7)	(189)	(98)
Part des actionnaires sans contrôle	(57)	(53)
	3 564	3 600

b) Gains (pertes) à la vente de placements

	2002	2001
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	186	441
Obligations	66	377
Financements hypothécaires	9	
	261	818
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(6 317)	(2 130)
Biens immobiliers	(10)	19
	(6 327)	(2 111)
Part des actionnaires sans contrôle	(2)	(17)
	(6 068)	(1 310)

c) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2002	2001
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	164	(330)
Obligations	524	136
Financements hypothécaires	76	62
Titres achetés en vertu de conventions de revente	(11)	48
Montants à reporter	753	(84)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT NET, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**c) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (suite)**

	2002	2001
Montants reportés	753	(84)
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(6 185)	(7 340)
Biens immobiliers	(226)	187
	(6 411)	(7 153)
Moins:		
Passif lié aux placements		
Emprunts et billets à payer	(2)	(9)
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	22	11
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(8)	17
Titres vendus à découvert	(352)	22
Emprunts hypothécaires	93	59
Instruments financiers dérivés	550	(330)
Part des actionnaires sans contrôle	20	(110)
	323	(340)
	(5 981)	(6 897)

7. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS RÉDUITS DES HONORAIRES PERÇUS

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	100	77
Services professionnels	53	35
Locaux et matériel	9	6
Amortissement des immobilisations	16	11
Autres	32	20
	210	149
Frais externes de gestion et de garde de valeurs	14	15
	224	164
Moins:		
Honoraires perçus	64	66
	160	98
Frais de restructuration (note 9)	29	
	189	98

Au cours de l'exercice 2002, la Caisse a encouru des frais de location d'espaces de bureau auprès de filiales pour un montant de 5 M\$ (5 M\$ en 2001). Ces frais ont été éliminés aux fins des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	28	31
Services professionnels	11	9
Locaux et matériel	5	3
Amortissement des immobilisations	5	4
Autres	11	10
	<u>60</u>	<u>57</u>
Frais de restructuration (note 9)	8	
	<u>68</u>	<u>57</u>

9. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les résultats cumulés de 2002 comprennent des frais de restructuration de l'ordre de 37 M\$, soit 29 M\$ imputés aux frais de gestion des placements et 8 M\$ imputés aux frais d'administration. Ces frais sont reliés à la réorganisation des activités d'investissement, des fonctions corporatives et des services institutionnels. Ces frais incluent des indemnités de cessation d'emploi, des services professionnels incluant l'annulation de contrats de consultants relative à la réduction de certaines activités à l'étranger, des services professionnels relatifs au diagnostic global et d'autres frais tels que les annulations de baux et de contrats de location d'équipements. La Caisse prévoit réaliser une partie importante de la restructuration en 2003. Le solde à la fin de l'exercice 2002 est présenté au poste Autres éléments de passif à l'état de l'actif net cumulé.

	2002		
	Frais engagés au cours de l'exercice 2002	Montant versé	Solde résiduel à la fin de l'exercice
Indemnités de cessation d'emploi	11	1	10
Autres indemnités de cessation d'emploi et contractuelles relatives à la réduction de certaines activités à l'étranger	11		11
Services professionnels	10	1	9
Autres frais	5	1	4
	<u>37</u>	<u>3</u>	<u>34</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours entre autres aux instruments financiers dérivés décrits ci-après:

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Afin de gérer le risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès des banques; les échéances varient généralement de un à trois mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

D'autre part, l'utilisation de trocs, de contrats à terme et d'option négociés auprès de contreparties permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus ou des dépenses supplémentaires qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès de contreparties dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction, qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	Montant nominal de référence	2002			2001
		Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	570	4	221	(217)	(132)
Contrats à terme de gré à gré	28 425	22	652	(630)	(318)
Options sur devises hors cote					
Achats	712	5		5	2
Ventes	499		4	(4)	
	30 206	31	877	(846)	(448)
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	29 659	544	677	(133)	76
Trocs sur actions	4 057	27	10	17	(1)
Contrats à terme de gré à gré	22 972	325	34	291	101
Contrats à termes normalisés	22 062				
Options cotées en bourse					
Achats	5 529	19		19	29
Ventes	15 599		15	(15)	(26)
Options négociées hors cote					
Achats	20 845	218		218	162
Ventes	13 282		126	(126)	(89)
	134 005	1 133	862	271	252
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	164 211	1 164	1 739	(575)	(196)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés**

	2002				2001
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant net
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	20	70	480	570	527
Contrats à terme de gré à gré	28 425			28 425	28 774
Options sur devises hors cote					
Achats	696	16		712	255
Ventes	499			499	120
	29 640	86	480	30 206	29 676
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	4 887	12 196	12 576	29 659	32 097
Trocs sur actions	4 053		4	4 057	2 935
Contrats à terme de gré à gré	22 972			22 972	24 670
Contrats à terme normalisés	14 328	7 392	342	22 062	44 990
Options cotées en bourse					
Achats	5 529			5 529	15 782
Ventes	15 599			15 599	19 823
Options négociées hors cote					
Achats	13 859	5 331	1 655	20 845	12 669
Ventes	7 347	4 829	1 106	13 282	8 526
	88 574	29 748	15 683	134 005	161 492
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	118 214	29 834	16 163	164 211	191 168

11. TITRISATION

Au cours de l'exercice, la Caisse a titrisé des prêts hypothécaires commerciaux et des titres hypothécaires de 335,5 M\$ par la création de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. Des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de 352,5 M\$ ont été émis en 2002. La Caisse a reçu un produit en espèces net de 346,1 M\$. Un gain net de 7,6 M\$ sur la vente, après déduction des frais liés à l'opération, a été constaté au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales acquis par la Caisse demeurent inscrits à l'actif net cumulé, au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2002, ces titres représentaient 34 M\$. Cette titrisation a permis à la Caisse de générer des honoraires de gestion de 0,2 M\$ au cours de l'exercice 2002. Pour les opérations menées à terme au cours de l'exercice, aucun droit n'a été conservé par le portefeuille spécialisé de financements hypothécaires (Hypothèques CDPQ inc.). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts visés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

12. ÉVENTUALITÉS**a) Nantissement d'éléments d'actif**

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif pour des montants de 12 561 M\$ (13 173 M\$ en 2001) et de 5 197 M\$ (9 364 M\$ en 2001) respectivement. Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 704 M\$ (747 M\$ en 2001) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement, et ont été déposés auprès des dépositaires.

b) Réclamations en cours

Certaines filiales de la Caisse font l'objet de poursuites en dommages intentées totalisant un montant de 240 M\$ CA (150 M\$ US). Ces filiales sont d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence négative importante sur la situation financière la Caisse.

13. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers cumulés contiennent certains éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction en tenant compte de leur importance relative.

La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers cumulés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers cumulés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Henri-Paul Rousseau
Président du conseil d'administration et directeur général

Ghislain Parent
Premier vice-président, Finances et administration

Montréal, le 13 février 2003

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2002 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté relativement à la comptabilité de couverture du risque de change et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 février 2003

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>
REVENUS	
Intérêt sur dépôts bancaires et placements temporaires	729 204 \$
Intérêts sur débetures	10 173
Honoraires	<u>37 000</u>
	<u>776 377 \$</u>
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	422 965 \$
Service de transport et de communication	98 553
Loyers	23 583
Services professionnels, administratifs et autres	194 317
Fournitures et approvisionnements	10 938
Amortissement des immobilisations	177
Entretien et réparations	24 844
Frais de constitution	<u>1 000</u>
	<u>776 377 \$</u>

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	70 726 \$	
Débiteurs et intérêts courus	301 848	
À recevoir de La Financière agricole du Québec	176 622	
Placements temporaires (note 3)	23 008 151	
Frais de constitution reportés		1 000 \$
	<u>23 557 347</u>	<u>1 000</u>
Placements (note 4)	660 173	
Immobilisations (note 5)	<u>5 992</u>	
	<u>24 223 512</u> \$	<u>1 000</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	150 401 \$	
Provision pour vacances	<u>36 816</u>	
	187 217	
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>36 295</u>	
	223 512	
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	<u>24 000 000</u>	1 000 \$
	<u>24 223 512</u> \$	<u>1 000</u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Normand Johnston, administrateur
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée le 15 février 2002 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. Les placements en capital-actions dans lesquels la société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus et diminué de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que Capital Financière agricole inc. ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>
Obligations, 3,53 % à 3,81 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} décembre 2005 (la valeur marchande est égale au coût)	15 650 628 \$
Papiers commerciaux, 3,0 % et 3,2 %, échéant jusqu'au 2 juin 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	<u>7 357 523</u>
	<u><u>23 008 151</u></u> \$

4. PLACEMENTS

	<u>2003</u>
Capital actions ordinaires	200 000 \$
Déventures, 10 %, échéant jusqu'en février 2011 (la valeur marchande est égale au coût). Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 51 457 \$ en 2005, 78 023 \$ en 2006, 83 337 \$ en 2007, 83 337 en 2008 et 164 019 \$ pour les exercices futurs.	<u>460 173</u>
	<u><u>660 173</u></u> \$

Au 31 mars 2003, il n'y avait aucune provision pour pertes.

5. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Matériel et équipement	<u>6 169</u> \$	<u>177</u> \$	<u>5 922</u> \$

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<u>2003</u>
Provision transférée de La Financière agricole du Québec	32 609 \$
Charge de l'exercice	4 376
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(690)</u>
Solde à la fin	<u><u>36 295</u></u> \$

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Capital Financière agricole inc., imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 9 700 \$. Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. CAPITAL-ACTIONS**Autorisé :**

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, à dividende préférentiel non cumulatif de 5 % sur le montant versé, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie C, à dividende préférentiel et cumulatif de 2 % sur le montant versé, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie D, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré des détenteurs ou de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
24 000 actions de catégorie A (2002 : 1 action)	<u>24 000 000 \$</u>	<u>1 000 \$</u>

Le 23 avril 2002, la société a émis 23 999 actions de catégorie A à La Financière agricole du Québec en contrepartie de 23 999 000 \$ en espèces.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec la société mère se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>
Traitement et avantages sociaux	155 485 \$
Service de transport et de communication	4 666
Loyers	19 739
Services professionnels, administratifs et autres	68 931
Frais de constitution	1 000

De plus, la société mère a fourni à Capital Financière agricole inc. des services professionnels sans recevoir de contrepartie en échange. Ces services, estimé à 174 344 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, sont mesurés à la valeur d'échange et ne sont pas constatés aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Capital Financière agricole inc. n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Quant aux placements à long terme, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Dupont
Président et chef de l'exploitation

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 9 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 9 mai 2003

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Projets		
Recherche et développement	15 526 177 \$	16 183 424 \$
Services	15 566 332	16 372 842
Autres produits	<u>971 279</u>	<u>1 004 670</u>
	<u>32 063 788</u>	<u>33 560 936</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	20 950 346	20 496 749
Coûts directs sur projets	6 700 350	4 834 613
Frais d'occupation	2 844 213	2 826 328
Frais de fonctionnement	3 048 140	3 224 044
Indemnités de départ	1 473 980	335 608
Intérêts bancaires	519 389	738 115
Amortissement des immobilisations	<u>2 103 864</u>	<u>2 176 599</u>
	<u>37 640 282</u>	<u>34 632 056</u>
PERTE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(5 576 494)	(1 071 120)
Quote-part des résultats de la société satellite	(1 430 880)	(1 026 194)
Contribution du gouvernement du Québec (note 12)	<u>5 771 337</u>	<u></u>
PERTE NETTE	(1 236 037)	(2 097 314)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(5 771 337)</u>	<u>(3 674 023)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(7 007 374) \$</u>	<u>(5 771 337) \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 3)	12 079 874 \$	6 389 740 \$
Travaux en cours	3 250 365	3 985 683
Frais payés d'avance	365 038	343 939
Stocks (note 4)	<u>1 087 697</u>	<u>1 639 302</u>
	<u>16 782 974</u>	<u>12 358 664</u>
À long terme		
Créances à long terme (note 5)	775 213	837 087
Placements (note 6)	7 335 581	8 715 680
Immobilisations (note 7)	<u>18 561 075</u>	<u>18 678 938</u>
	<u>26 671 869</u>	<u>28 231 705</u>
	<u><u>43 454 843</u></u> \$	<u><u>40 590 369</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	7 353 143 \$	3 268 593 \$
Emprunt bancaire (note 8)	3 882 000	3 908 920
Créditeurs et frais courus (note 9)	7 876 176	7 132 969
Revenus reportés	750 623	1 858 681
Versement sur la dette à long terme (note 10)	<u>5 893 780</u>	<u>5 673 159</u>
	<u>25 755 722</u>	<u>21 842 322</u>
À long terme		
Dette à long terme (note 10)	<u>232 355</u>	<u>45 244</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	24 474 140	24 474 140
Déficit (note 12)	<u>(7 007 374)</u>	<u>(5 771 337)</u>
	<u>17 466 766</u>	<u>18 702 803</u>
	<u><u>43 454 843</u></u> \$	<u><u>40 590 369</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 13)		

Pour le Conseil d'administration,
André Bazergui
Serge Guérin

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 236 037) \$	(2 097 314) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	2 103 864	2 176 599
Gain sur aliénation de placements	(52 648)	
Perte de valeur d'autres placements		16 215
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	55 295	(31 006)
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	219 486	258 185
Quote-part des résultats de la société satellite	1 430 880	1 026 194
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	<u>(4 798 008)</u>	<u>(3 051 364)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(2 277 168)</u>	<u>(1 702 491)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances salariales aux employés		(703 496)
Remboursement des avances salariales aux employés	61 356	46 728
Créances à long terme	(26 840)	(11 740)
Remboursement des prêts aux employés	36 205	48 352
Acquisitions de placements	(279 000)	
Produits d'aliénation de placements	280 867	
Acquisitions d'immobilisations (note 14)	(2 046 481)	(1 646 995)
Produits d'aliénation d'immobilisations	<u>5 185</u>	<u>190 478</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 968 708)</u>	<u>(2 076 673)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Billet à payer au ministère des Finances	200 000	
Emprunt bancaire	(26 920)	(44 840)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(11 754)</u>	<u>(9 001)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	<u>161 326</u>	<u>(53 841)</u>
VARIATION DU DÉCOUVERT BANCAIRE	(4 084 550)	(3 833 005)
(DÉCOUVERT BANCAIRE) ENCAISSE AU DÉBUT	<u>(3 268 593)</u>	564 412
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	<u><u>(7 353 143) \$</u></u>	<u><u>(3 268 593) \$</u></u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

En date du 30 juin 1997, la loi constitutive du Centre de recherche industrielle du Québec a été remplacée (L.R.Q., chapitre C-8.1) pour lui permettre de continuer son existence comme personne morale de droit public dotée d'un fonds social. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Le Centre a pour objets de concevoir, développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. DÉBITEURS

	2003	2002
Clients	4 060 409 \$	4 232 699 \$
Ministère de l'Industrie et du Commerce	666 300	2 000 006
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	7 329 977	
Avance à une société en commandite		125 000
Prêts aux employés	23 188	32 035
	<u>12 079 874 \$</u>	<u>6 389 740 \$</u>

4. STOCKS

	2003	2002
Stocks de pièces et de fournitures	243 312 \$	403 146 \$
Stocks de produits	844 385	1 236 156
	<u>1 087 697 \$</u>	<u>1 639 302 \$</u>

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2003	2002
Prêts aux employés ^(*)	27 989 \$	62 354 \$
Autres créances ^(**)	75 000	150 000
Effet à recevoir de la société satellite ^(***)	100 000	
Avance salariale aux employés ^(****)	595 412	656 768
	<u>798 401</u>	<u>869 122</u>
Portion à court terme	<u>(23 188)</u>	<u>(32 035)</u>
	<u>775 213 \$</u>	<u>837 087 \$</u>

(*) Ce montant représente des prêts sans intérêt et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.

(**) Créance d'un client, échéant le 2 août 2004, sans intérêt.

(***) Effet à recevoir de la société satellite, sans intérêt, encaissable à la vente des trois premières unités de la technologie «Robot de découpe».

(****) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. PLACEMENTS

	2003	2002
Placement dans une société satellite:		
471 510 actions de catégorie «B» de Intellium Technologies inc., votantes (participation de 50 %), et participantes (471 510 actions en 2002)	4 715 100 \$	4 715 100 \$
Quote-part des résultats de la société	(1 233 539)	(207 345)
Solde au début de l'exercice	3 481 561	4 507 755
Acquisition de participations (28 490 actions)	284 900	
Quote-part des résultats de l'exercice	(1 430 880)	(1 026 194)
Solde à la fin de l'exercice	2 335 581	3 481 561
500 000 actions de catégorie «C» de Intellium Technologies inc., non votantes ni participantes, rachetables	5 000 000	5 000 000
	7 335 581	8 481 561
Autres placements		234 119
	7 335 581 \$	8 715 680 \$

Au cours de l'exercice, le Centre a acquis de deux sociétés en commandite maintenant dissoutes, 100 % de la propriété intellectuelle liée à deux technologies à savoir celles du «robot de découpe» et du «classeur de copeaux».

La technologie liée au robot de découpe fut cédée à Intellium Technologies inc. en échange d'un versement en argent de 130 480 \$ et de 27 900 actions de catégorie «B» de la société d'une valeur de 279 000 \$ pour une considération totale de 409 480 \$. La technologie développée par le Centre relativement à des crochets rétractables utilisés avec le robot de découpe a également été transférée à Intellium Technologies inc. en échange d'un billet à recevoir de 100 000 \$.

Enfin, la technologie liée au classeur de copeaux fut cédée à Intellium Technologies inc. en échange de 590 actions de catégorie «B» de la société pour une considération totale de 5 900 \$.

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains (*)	1 262 235 \$		1 262 235 \$	1 262 235 \$
Bâtiments (*)	20 740 400	12 275 440 \$	8 464 960	8 716 929
Mobilier et équipement	19 111 014	14 151 205	4 959 809	4 503 171
Équipement informatique et logiciel	10 363 638	8 544 132	1 819 506	1 849 909
Matériel roulant	258 309	166 948	91 361	123 802
	<u>51 735 596</u>	<u>35 137 725</u>	<u>16 597 871</u>	<u>16 456 046</u>
Immobilisations incorporelles	<u>2 677 463</u>	<u>714 259</u>	<u>1 963 204</u>	<u>2 222 892</u>
	54 413 059 \$	35 851 984 \$	18 561 075 \$	18 678 938 \$

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 839 248 \$ au 31 mars 2003 (2002: 869 248 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximum autorisé de l'emprunt bancaire est de 4 millions de dollars. Il porte intérêt au taux fixe de 3,04 % jusqu'au 8 janvier 2004. Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 109 202 \$ (2002: 156 376 \$).

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fournisseurs et autres frais courus	2 632 281 \$	2 716 577 \$
Salaires et avantages sociaux	2 628 351	2 195 109
Provision pour vacances gagnées	2 099 964	2 102 398
Indemnités de départ	515 580	118 885
	<u>7 876 176 \$</u>	<u>7 132 969 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Avance du ministère des Finances	5 880 890 \$	5 661 404 \$
Billet à payer au ministère des Finances, taux fixe de 3,30 %, sans modalité de remboursement définie, échéant le 1 ^{er} octobre 2003	200 000	
Emprunt au taux fixe de 9,25 %, remboursable en 60 versements mensuels de 1 378 \$ et échéant en mai 2006	<u>45 245</u>	<u>56 999</u>
	6 126 135	5 718 403
Portion échéant à moins d'un an	<u>(5 893 780)</u>	<u>(5 673 159)</u>
	<u>232 355 \$</u>	<u>45 244 \$</u>

L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2004. Les intérêts sont payables au rythme des entrées de fonds provenant des dividendes versés par sa société satellite et, au plus tard, à la date d'échéance de l'avance.

Le billet à payer au ministère des Finances sera converti en dette à long terme le 1^{er} octobre 2003, aux termes et conditions définis alors par le ministère des Finances

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	5 893 780 \$
2005	14 133
2006	15 497
2007	2 725

11. CAPITAL-ACTIONS

	2003	2002
Autorisé		
650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
244 741 actions	<u>24 474 140 \$</u>	<u>24 474 140 \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. DÉFICIT

Par son décret daté du 29 mars 2000, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre une aide financière de 7,5 millions de dollars pour l'exercice financier 1999-2000. Cette aide a été inscrite au surplus d'apport et virée par la suite au déficit.

Par son décret du 12 juin 2002, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre un montant de 5 370 023 \$ afin d'assumer les éléments suivants soit 3 674 023 \$ pour le déficit accumulé au 31 mars 2001 et 1 696 000 \$ pour couvrir une partie de la perte de l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Le montant de 5 370 023 \$ a été inscrit aux résultats de l'exercice à titre de contribution du gouvernement du Québec.

Enfin, par son décret du 31 mars 2003, le gouvernement du Québec autorisait le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche à verser au Centre un montant de 3 329 977 \$ afin de couvrir le solde de la perte de l'exercice terminé le 31 mars 2002 (401 314 \$) et pour réduire de 2 928 663 \$ les pertes enregistrées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2002. Du montant de 3 329 977 \$, 401 314 \$ a été inscrit aux résultats à titre de contribution du gouvernement du Québec et 2 928 663 \$ à titre de revenus de recherche et de développement.

13. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations s'élevant à 21 000 \$ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion du Centre, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit:

	2003	2002
Variation des		
Débiteurs	(5 698 981) \$	727 489 \$
Travaux en cours	735 318	(1 123 116)
Stocks	551 605	(328 872)
Frais payés d'avance	(21 099)	87 498
Créditeurs et frais courus	743 207	(2 599 193)
Revenus reportés	(1 108 058)	184 830
	<u>(4 798 008) \$</u>	<u>(3 051 364) \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 2 046 481 \$ (2002: 1 712 995 \$ dont 66 000 \$ ont été financés par le vendeur).

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 284 402 \$ (2002: 423 300 \$).

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 693 123 \$ (2002: 647 560 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec:

	2003	2002
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche:		
Mission – Finances		
Débiteurs	7 329 977 \$	
Emprunt	200 000	
Intérêts capitalisés	219 486	258 185 \$
Mission – Économie		
Débiteurs	666 300	2 000 006
Travaux exécutés	8 000 000	8 000 000
Mission – Recherche		
Travaux exécutés	9 928 661	9 500 000
Intellium Technologies inc.		
Débiteurs	12 791	89 277
Travaux en cours	51 306	
Placements	279 000	
Créditeurs		60 649
Produits – projets	549 766	487 715

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société:

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers:				
Créances à long terme	798 401 \$		869 122 \$	
Placements à long terme	7 335 581		8 715 680	
	<u>8 133 982</u> \$ ⁽¹⁾		<u>9 584 802</u> \$	
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	6 126 135 \$	6 095 622 \$	5 718 403 \$	5 676 509 \$

⁽¹⁾ La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit**

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 6 juin 2003

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2003, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2003

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Ministère de la Solidarité sociale	30 000 \$	46 500 \$
Commission de la construction du Québec	895 600	837 000
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	30 000	
Régie du bâtiment du Québec	30 000	46 500
Ministère du Travail	100 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	30 000	
Vente de biens et services	<u>3 813</u>	<u>1 890</u>
	1 119 413	1 031 890
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)	<u>1 175 881</u>	<u>1 055 193</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(56 468)	(23 303)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>257 782</u>	<u>281 085</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>201 314 \$</u>	<u>257 782 \$</u>

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 \$	600 \$
Débiteurs	2 937	
Avances au Fonds consolidé du revenu	<u>384 153</u>	<u>354 896</u>
	387 690	355 496
Immobilisations (note 5)	<u>316 246</u>	<u>242 195</u>
	<u>703 936</u> \$	<u>597 691</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	228 046 \$	89 642 \$
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	274 576	250 267
EXCÉDENT	<u>201 314</u>	<u>257 782</u>
	<u>703 936</u> \$	<u>597 691</u> \$

Commissaire de l'industrie de la construction
Josette Béliveau

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants:

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes:

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de la Solidarité sociale et une corporation mandataire visée à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	750 250 \$	680 812 \$
Services de transport et de communication	48 127	41 388
Services professionnels et administratifs	129 423	112 868
Entretien et réparations	50 075	37 138
Loyers	110 388	107 660
Fournitures et approvisionnements	11 682	8 914
Matériel et équipement	9 097	1 475
Autres dépenses	2 300	
Amortissement des immobilisations	64 539	64 938
	<u>1 175 881 \$</u>	<u>1 055 193 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	134 319 \$	968 \$	133 351 \$	
Équipement informatique et bureautique	27 239	19 600	7 639	8 520 \$
Systèmes informatiques	292 093	116 837	175 256	233 675
	<u>453 651 \$</u>	<u>137 405 \$</u>	<u>316 246 \$</u>	<u>242 195 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice s'élèvent à 138 590 \$ (2002: 5 299 \$).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 21 944 \$ (2002: 13 706 \$). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	171 150 \$	79 117 \$	250 267 \$	285 820 \$
Charge de l'exercice	21 448	62 541	83 989	77 380
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 812)	(55 868)	(59 680)	(112 933)
Solde à la fin	188 786 \$	85 790 \$	274 576 \$	250 267 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 11 juillet 2003

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 11 juillet 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	26 815 049	29 566 536
Fonds des cotisations patronales	(1 668)	13 224
Fonds des régimes complémentaires de retraite	<u>353 081</u>	<u>405 738</u>
	27 166 462	29 985 498
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	61 195	47 641
Cotisations patronales à recevoir	3 223	2 873
Sommes à recevoir du gouvernement	31 761	32 480
Sommes à recevoir – transferts	<u>2 233</u>	<u>2 322</u>
	98 412	85 316
Encaisse	5 297	2 014
	<u>27 270 171</u>	<u>30 072 828</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	22 264	35 891
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	29 133	32 314
Frais d'administration à payer	5 655	3 362
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	<u>5 392</u>	<u>9 872</u>
	62 444	81 439
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u>27 207 727</u>	<u>29 991 389</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 7)

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	586 856	530 203
Cotisations des employeurs autonomes	54 558	47 757
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 267 380	1 284 878
Revenus d'intérêts	<u>1 323</u>	<u>1 626</u>
	 1 910 117	 1 864 464
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	627 832	578 440
Service transféré	<u>155 540</u>	<u>144 996</u>
	 783 372	 723 436
	<u>2 693 489</u>	<u>2 587 900</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 262 635	1 170 492
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	90 552	77 214
Transferts, y compris les intérêts	33 719	52 988
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	113 909	92 903
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	18 350	19 375
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	607	476
Transferts, y compris les intérêts	307	72
Frais d'administration	30 804	27 165
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	<u>3 926 268</u>	<u>2 845 828</u>
	<u>5 477 151</u>	<u>4 286 513</u>
DIMINUTION NETTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT:	2 783 662	1 698 613
Transfert de l'actif net du Régime de retraite du personnel d'encadrement		<u>(4 832 245)</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	2 783 662	6 530 858
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>29 991 389</u>	<u>36 522 247</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>27 207 727</u>	<u>29 991 389</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1^{er} juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants: le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

- Fonds des cotisations salariales;
- Fonds des cotisations patronales;
- Fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont pris en compte lors du calcul du taux de rendement établi par règlement et sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaire de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaire de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2002, à 3,57 % du salaire admissible.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, le taux de cotisation pourrait être fixé à 2,19 % à partir de 2002, ce qui correspond à 1,46 % du salaire admissible. Toutefois, les parties ont convenu de maintenir le taux actuel de 5,35 % pour 2002 et 2003 et de discuter du taux applicable à compter du 1^{er} janvier 2004.

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 680 millions de dollars.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002			2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR * Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2002: 32 795 920; 2001: 33 664 588)	26 718 395		353 523 27 071 918	29 778 144
Dépôts à vue au fonds général (avances)	17 300	(1 668)	(1 492) 14 140	8 327
Revenus à recevoir des fonds particuliers	79 354		1 050 80 404	199 027
	<u>26 815 049</u>	<u>(1 668)</u>	<u>353 081</u> <u>27 166 462</u>	<u>29 985 498</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2002			2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation				
			4 137 620	6 211 567

* Régimes complémentaires de retraite

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2002			2001
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	26 587 775	71 679	26 659 454	29 364 870
Service transféré		515	515	272
Crédits de rente acquis par rachat	194 705		194 705	221 113
Régimes complémentaires de retraite	353 053		353 053	405 134
	27 135 533	72 194	27 207 727	29 991 389

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	17 027 223	18 539 654
Augmentation		
Cotisations encaissées		22 346
Charge de retraite		
Service courant	849 110	935 235
Service antérieur	106 797	58 267
Intérêts	1 263 940	1 225 984
	2 219 847	2 241 832
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	633 720	644 988
Transferts interrégimes pour service antérieur	6 056	4 588
	639 776	649 576
Augmentation de l'exercice avant l'élément suivant Transfert au RRPE	1 580 071	1 592 256
		(3 104 687)
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	1 580 071	(1 512 431)
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	18 607 294	17 027 223
Estimation au 31 décembre	19 973 436	18 242 731
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 259 271	2 221 375
Estimation au 31 décembre	2 289 861	2 260 013

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 28 304 milliards de dollars au 31 décembre 2002.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2002, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 3,12 % des salaires admissibles. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et publiée en octobre 1998 et elle tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pourrait s'établir à 0,90 % des salaires admissibles. Puisque les parties ont convenu de maintenir à 5,35 % le taux de cotisation des participants, il est tenu pour acquis que la cotisation du gouvernement est également maintenue à son niveau actuel soit 3,12 %.

Les intérêts crédités à cette caisse et la perte non réalisée sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2002	2001
Solde – au début	31 404 293	38 581 470
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	480 172	429 199
Intérêts	(858 229)	1 525 120
	31 026 236	40 535 789
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	626 124	577 696
Transferts interrégimes pour service antérieur	127 148	106 596
Perte non réalisée	1 969 202	3 242 181
Transfert au RRPE		5 205 023
Solde – à la fin	28 303 762	31 404 293

La valeur au coût équivalente est de 34 520 279 000 \$ au 31 décembre 2002 (35 651 608 000 \$ au 31 décembre 2001).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 32 910 583 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier, les prestations additionnelles et les crédits de rente acquis par rachat à 2 497 502 110 \$ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et à 176 014 000 \$ au 31 décembre 1996 pour les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 45 356 700 000 \$ au 31 décembre 2002.

	2002			2001
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	20 802 471	21 320 500	42 122 971	38 941 417
Service transféré		2 528 282	2 528 282	2 449 236
Crédits de rente acquis par rachat	157 426	220 398	377 824	373 925
Régimes complémentaires de retraite	327 623		327 623	324 831
	<u>21 287 520</u>	<u>24 069 180</u>	<u>45 356 700</u>	<u>42 089 409</u>

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 758 711 000 \$ (703 335 000 \$ au 31 décembre 2001) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>42 089 409</u>	<u>45 607 477</u>
Augmentation		
Perte actuarielle	91 590	1 043 782
Intérêts	2 864 037	2 821 764
Prestations constituées	1 894 487	1 739 734
Changements apportés au RREGOP		(280)
	<u>4 850 114</u>	<u>5 605 000</u>
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	19 661	480 411
Rectifications apportées aux données des participants	23 267	
Prestations aux participants	1 400 625	1 303 112
Transferts interrégimes	<u>139 270</u>	<u>10 989</u>
	<u>1 582 823</u>	<u>1 794 512</u>
Augmentation de l'exercice avant l'élément suivant	<u>3 267 291</u>	<u>3 810 488</u>
Transfert au RRPE		(7 328 556)
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	<u>3 267 291</u>	<u>(3 518 068)</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>45 356 700</u>	<u>42 089 409</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. Pour les régimes complémentaires de retraite, l'évaluation actuarielle est préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996. Aux fins de cette évaluation actuarielle, les taux à long terme à l'égard de l'inflation et du rendement net d'inflation sont de 4,50 %.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 29 053 382 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 26 587 775 000 \$ au 31 décembre 2002, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002				2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 250 463		16 863	1 267 326	1 284 415
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	(18)	69	3	54	463
	<u>1 250 445</u>	<u>69</u>	<u>16 866</u>	<u>1 267 380</u>	<u>1 284 878</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

9. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2002				2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Modification de la juste valeur					
Pertes (Gains) réalisés à la vente de placements	27 079		654	27 733	(555 013)
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	2 033 768		27 207	2 060 975	392 021
Pertes non réalisées	1 816 047		21 513	1 837 560	3 008 820
	<u>3 876 894</u>		<u>49 374</u>	<u>3 926 268</u>	<u>2 845 828</u>

* Régimes complémentaires de retraite

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 32 084 118 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 1999. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 476 563 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES PRESTATIONS ADDITIONNELLES DÉCOULANT DE LA REVALORISATION DE CERTAINES ANNÉES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 juin 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 349 902 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 496 002 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 500 110 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers et tient compte du programme de départs volontaires de 1997; elle révèle que cette valeur est de 176 014 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1996

À notre avis, dans le cadre de la présente évaluation réalisée dans le but de déterminer la valeur du passif actuariel aux états financiers du Régime,

- les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dans ce rapport sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de ce rapport ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 10 novembre 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 8, le montant des obligations relatives aux prestations pour les régimes complémentaires de retraite qui est évalué à 327 623 000 \$ au 31 décembre 2002, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'une évaluation actuarielle plus récente que celle au 31 décembre 1996, et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur le montant des obligations relatives aux prestations pour les régimes complémentaires de retraite au 31 décembre 2002, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ce montant à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2002 mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2002 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

(L.Q. 2001, C. 31)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	4 203 202	4 554 625
Fonds des cotisations patronales	<u>6 247</u>	<u>(3 307)</u>
	4 209 449	4 551 318
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	5 698	2 188
Cotisations patronales à recevoir	508	211
Sommes à recevoir du gouvernement	47 577	49 432
Sommes à recevoir – transferts	<u>648</u>	<u>556</u>
	54 431	52 387
Encaisse	<u>445</u>	<u>50</u>
	<u>4 264 325</u>	<u>4 603 755</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	6 591	8 659
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1 998	2 284
Frais d'administration à payer	<u>714</u>	<u>634</u>
	<u>9 303</u>	<u>11 577</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u><u>4 255 022</u></u>	<u><u>4 592 178</u></u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 7)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Transfert de l'actif net provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		4 832 245 ..
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	66 751	17 672
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	113 909	92 903
Cotisations des employeurs autonomes	10 569	3 912
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	194 274	196 042
Revenus d'intérêts	<u>78</u>	<u>132</u>
		
	385 581	310 661 ..
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	180 303	140 317
Service transféré	47 004	23 223
Service régulier – Administration supérieure	<u>18 172</u>	<u>10 785</u>
		
	245 479	174 325 ..
	<u>631 060</u>	<u>5 317 231</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	285 726	237 422
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	9 471	8 817
Transferts, y compris les intérêts	12 592	13 934
Frais d'administration	3 040	2 773
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	<u>636 781</u>	<u>448 605</u>
	947 610	711 551
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	<u>20 606</u>	<u>13 502</u>
	<u>968 216</u>	<u>725 053</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(337 156)	4 592 178
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>4 592 178</u>	<u> </u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>4 255 022</u></u>	<u><u>4 592 178</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.Q. 2001, chapitre 31).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndiqués des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1^{er} janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndiqués nommés ou engagés avant le 1^{er} janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service, ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants: le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont pris en compte lors du calcul du taux de rendement établi par règlement et sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 4,5 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée, conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard du personnel non syndicable sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2002, à 3,63 % du salaire admissible.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, les participants ne seraient pas tenus de cotiser au RRPE, au moins pour les trois années suivant le dépôt de l'évaluation.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4,0 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Ainsi, pour 2002, il s'établit à 7,25 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser des cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 172 millions de dollars.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002		2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
			Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2002: 5 045 214; 2001: 5 097 542)	4 201 641		4 201 641
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(10 977)	6 247	(4 730)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	12 538		12 538
	<u>4 203 202</u>	<u>6 247</u>	<u>4 209 449</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation			<u>547 105</u>
			<u>897 428</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2002		2001
	Employés	Employeurs	Total
			Total
Service régulier	4 120 525	134 835	4 255 360
Service transféré		(338)	(338)
	<u>4 120 525</u>	<u>134 497</u>	<u>4 255 022</u>
			<u>4 592 178</u>

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 194 705 000 \$ et 353 053 000 \$ au 31 décembre 2002 (221 113 000 \$ et 405 134 000 \$ au 31 décembre 2001).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	3 126 127	3 104 687
Transfert du passif inscrit au RREGOP		3 104 687
	3 126 127	3 104 687
Augmentation		
Cotisations encaissées	13 189	524
Charge de retraite		
Service courant	165 625	41 249
Service antérieur	20 039	(402)
Intérêts	236 876	47 366
	435 729	88 737
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	166 239	67 253
Transferts interrégimes pour service antérieur		44
	166 239	67 297
Augmentation nette de l'exercice	269 490	21 440
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	3 395 617	3 126 127
Estimation au 31 décembre	3 636 982	3 400 528
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 043 171	980 644
Estimation au 31 décembre	1 059 844	1 019 406

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 614 millions de dollars sont prévus pour le RRPE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuares de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuares tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 4 373 milliards de dollars au 31 décembre 2002.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2002, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 1,79 % des salaires admissibles. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuares de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, aucune cotisation du gouvernement ne serait nécessaire, au moins pour les trois années suivant le dépôt de l'évaluation, pour faire évoluer la caisse que le gouvernement aurait constituée. Toutefois, puisque le taux de cotisation des participants fixé à 4,5 %, comme le prévoit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, continue de s'appliquer, il est tenu pour acquis que la cotisation correspondante du gouvernement est de 1,79 % des salaires admissibles.

Les intérêts crédités à cette caisse et la perte non réalisée sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2002	2001
Solde – au début	4 878 256	
Augmentation		
Transfert du RREGOP		5 205 023
Cotisations du gouvernement du Québec	23 470	4 860
Intérêts	(162 012)	203 074
Transferts interrégimes pour service antérieur	103 499	86 448
	<u>4 843 213</u>	<u>5 499 405</u>
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	180 170	140 631
Perte non réalisée	290 108	480 518
	<u>4 372 935</u>	<u>4 878 256</u>
Solde – à la fin		

La valeur au coût équivalente est de 5 279 817 000 \$ au 31 décembre 2002 (5 495 030 000 \$ au 31 décembre 2001).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 881 747 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier et les prestations additionnelles et à 1 576 686 000 \$ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 9 306 915 000 \$ au 31 décembre 2002.

	2002			2001
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	3 923 054	3 636 263	7 559 317	6 942 340
Service transféré		1 195 436	1 195 436	1 069 130
	<u>3 923 054</u>	<u>4 831 699</u>	<u>8 754 753</u>	<u>8 011 470</u>
Membres de l'administration supérieure		552 162	552 162	496 223
	<u>3 923 054</u>	<u>5 383 861</u>	<u>9 306 915</u>	<u>8 507 693</u>

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 203 016 000 \$ (187 947 000 \$ au 31 décembre 2001) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	8 507 693	
Transfert du RREGOP		7 328 556
	<u>8 507 693</u>	<u>7 328 556</u>
Augmentation		
Changements apportés au RRPE	32 697	
Perte actuarielle	38 893	476 752
Modification des hypothèses actuarielles	36 607	134 744
Intérêts	581 169	567 675
Prestations constituées	291 798	262 983
Transferts interrégimes	126 740	
	<u>1 107 904</u>	<u>1 442 154</u>
Diminution		
Prestations aux participants	<u>308 682</u>	<u>263 017</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>799 222</u>	<u>1 179 137</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>9 306 915</u>	<u>8 507 693</u>

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 377 824 000 \$ et 327 623 000 \$ au 31 décembre 2002 (373 925 000 \$ et 324 831 000 \$ au 31 décembre 2001).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 498 334 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 4 120 525 000 \$ au 31 décembre 2002, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002		2001
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	194 178		194 178
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	66	30	96
	<u>194 244</u>	<u>30</u>	<u>194 274</u>
Modification de la juste valeur			
Pertes (Gains) réalisés à la vente de placements	1 268		1 268
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	350 324		350 324
Pertes non réalisées	285 189		285 189
	<u>636 781</u>		<u>636 781</u>
			<u>448 605</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2002, un montant de 595 412 \$(404 071 \$ en 2001) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 5 730 789 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 1999. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 150 958 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES PRESTATIONS ADDITIONNELLES DÉCOULANT DE LA REVALORISATION DE CERTAINES ANNÉES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 juin 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 117 073 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 439 057 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 20 556 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2002 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002		2001	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	25 848		32 297	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>4 460</u>	30 308	<u>7 296</u>	39 593
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		141		145
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants	9		18	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>1</u>	<u>10</u>	<u>5</u>	<u>23</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		<u>30 459</u>		<u>39 761</u>
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des enseignants (note 5)	1 053 689		989 152	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>144 230</u>	1 197 919	<u>138 866</u>	1 128 018
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	2 116		2 063	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>217</u>	2 333	<u>379</u>	2 442
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	5 093		7 705	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>1 162</u>	6 255	<u>904</u>	8 609
Frais d'administration				
Régime de retraite des enseignants	4 275		4 417	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>363</u>	<u>4 638</u>	<u>373</u>	<u>4 790</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 211 145		1 143 859

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 7)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des enseignants Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants:

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes:

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente de retraite pour invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**e) Prestations de décès**

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime de retraite des enseignants ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime de retraite de certains enseignants et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente de retraite pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2002, un montant de 4 040 000 \$ (6 963 000 \$ au 31 décembre 2001) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2002, un montant de 2 827 546 \$ (2 132 503 \$ en 2001) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 668 034 000 \$ au 31 décembre 1999 et celle du RRCE à 1 672 492 000 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée respectivement à 13 826 352 000 \$ et à 1 651 315 000 \$ au 31 décembre 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
 RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations**

	2002	2001
Régime de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 919 109	13 437 326
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		127 190
Perte actuarielle		314 328
Intérêts	905 819	971 567
Prestations constituées	73 738	92 172
	979 557	1 505 257
Diminution		
Changements apportés au RRE		24 554
Prestations aux participants	1 060 898	998 920
Transferts interrégimes pour service antérieur	11 416	
	1 072 314	1 023 474
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(92 757)	481 783
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 826 352	13 919 109
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 548 959	1 561 034
Augmentation		
Perte actuarielle	104 856	
Modification des hypothèses actuarielles	21 731	
Changements apportés au RRCE	4 116	
Intérêts	108 222	101 639
Prestations constituées	6 210	18 967
Transferts interrégimes pour service antérieur	7 087	7 468
	252 222	128 074
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	4 257	
Prestations aux participants	145 609	140 149
	149 866	140 149
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	102 356	(12 075)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 651 315	1 548 959
	15 477 667	15 468 068

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 342 963	14 746 935
Augmentation		
Cotisations encaissées	38 606	52 772
Charge de retraite		
Service courant	71 531	96 288
Service antérieur	53 076	17 108
Intérêts	1 011 587	930 744
Transferts interrégimes pour service antérieur	6 056	
	1 180 856	1 096 912
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 159 950	1 086 978
Transferts interrégimes pour service antérieur		413 906
	1 159 950	1 500 884
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	20 906	(403 972)
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	14 363 869	14 342 963

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
 RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Estimation au 31 décembre	<u>14 315 989</u>	<u>14 360 570</u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 668 034 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 672 492 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

(L.R.Q., c. R-12)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	6 743	8 671
Cotisations des employeurs autonomes	1 588	1 843
Intérêts sur les cotisations à recevoir des employeurs autonomes et autres revenus d'intérêts	<u>1</u>	<u>4</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>8 332</u>	<u>10 518</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	437 654	434 647
Remboursements de cotisations	230	454
Transferts, y compris les intérêts	1 087	2 426
Frais d'administration	<u>1 551</u>	<u>1 614</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>440 522</u>	<u>439 141</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 6)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires**

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente de retraite pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRF ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2002, un montant de 102 687 \$ (72 684 \$ en 2001) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 458 424 000 \$ au 31 décembre 1999 et l'ont estimée à 5 350 494 000 \$ au 31 décembre 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 416 906	5 299 217
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		118 075
Perte actuarielle		35 209
Intérêts	351 535	380 051
Prestations constituées	21 024	27 070
	372 559	560 405
Diminution		
Changements apportés au Régime		5 189
Prestations aux participants	438 971	437 527
	438 971	442 716
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(66 412)	117 689
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 350 494	5 416 906

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>5 105 134</u>	<u>5 369 353</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	9 134	10 744
Charge de retraite		
Service courant	20 859	27 361
Service antérieur	15 450	7 411
Intérêts	<u>355 289</u>	<u>331 104</u>
	<u>400 732</u>	<u>376 620</u>
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	438 497	438 037
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>202 802</u>	<u>202 802</u>
	<u>438 497</u>	<u>640 839</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>37 765</u>	<u>264 219</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>5 067 369</u>	<u>5 105 134</u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>5 029 063</u></u>	<u><u>5 076 658</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 458 424 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002		2001	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		1 770		3 107
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	131		56	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	106	237	95	151
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		2 007		3 258
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	14 618		13 940	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	1 999		1 297	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	182	16 799	153	15 390
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		35		31
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		16 834		15 421

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales****Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001****Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978****Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires**

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à V1.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la Loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalisent 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3,0 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service par la suite. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette rente est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint;

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint (suite)****c) Rentes de retraite**

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par le Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJQM s'élève à 7,0 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif depuis le 1^{er} janvier 1990. Les municipalités versent à ces régimes des cotisations correspondant à 27,98 % de la masse salariale des juges visés (11,91 % pour le régime de base et 16,07 % pour les prestations supplémentaires).

Les juges visés par le RRJQM, y compris ceux qui ont opté pour ce régime, doivent verser un montant égal à la cotisation qu'ils auraient versée pour l'année 2000. Ce montant ne peut être supérieur au montant admissible à titre de cotisation pour service passé selon les règles fiscales applicables. Les sommes peuvent être acquittées en versements égaux, avec intérêts, sur une période maximale de trois ans.

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Pour les régimes de retraite et de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 263 287 000 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 289 068 000 \$ au 31 décembre 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	273 214	233 916
Augmentation		
Perte actuarielle	17 463	
Rectifications apportées aux données des participants	44	
Changements apportés aux régimes		27 795
Intérêts	18 458	17 714
Prestations constituées	10 929	9 026
	46 894	54 535
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	5 764	
Changements apportés aux régimes	8 659	
Prestations aux participants	16 617	15 237
	31 040	15 237
Augmentation nette de l'exercice	15 854	39 298
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	289 068	273 214

Pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 700 782 \$ au 31 décembre 2002 (2 657 000 \$ au 31 décembre 2001).

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,20

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>235 041</u>	<u>223 566</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	3 062	183
Charge de retraite		
Service courant	10 160	7 977
Service antérieur	27 795	
Intérêts	<u>17 715</u>	<u>17 347</u>
	58 732	25 507
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>15 639</u>	<u>14 032</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>43 093</u>	<u>11 475</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>278 134</u></u>	<u><u>235 041</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>287 876</u></u>	<u><u>270 706</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 197 130 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 66 157 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 700 782 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	17 361	16 442
Cotisations des employeurs autonomes	107	146
Transferts, y compris les intérêts	409	
Revenus d'intérêts	<u>16</u>	<u>20</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u><u>17 893</u></u>	<u><u>16 608</u></u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	126 924	119 770
Remboursements de cotisations	257	18
Transferts, y compris les intérêts	423	5 636
Frais d'administration	<u>471</u>	<u>466</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u><u>128 075</u></u>	<u><u>125 890</u></u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2001 pour la période du 1^{er} janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans ou comptent 35 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants:

- pour les années de service créditées antérieures au 1^{er} janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service, et par 0,5 % par année pour les 31^e et 32^e années; et
- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au Régime depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au Régime, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou, avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1^{er} avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du Régime, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge. Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été versé selon cette entente.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % sur le solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 467 509 000 \$ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 2 660 820 000 \$ au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 565 168	2 490 464
Augmentation		
Perte actuarielle		10 099
Intérêts	170 605	176 052
Prestations constituées	52 651	47 031
	223 256	233 182
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles		28 392
Changements apportés au Régime		4 662
Prestations aux participants	127 604	125 424
	127 604	158 478
Augmentation nette de l'exercice	95 652	74 704
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	2 660 820	2 565 168

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le Régime.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 395 195	2 311 862
Augmentation		
Cotisations encaissées	15 792	14 780
Charge de retraite		
Service courant	33 467	32 897
Service antérieur	736	5 853
Intérêts	164 222	150 025
	214 217	203 555
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	125 780	120 222
Augmentation nette de l'exercice	88 437	83 333
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 483 632	2 395 195
Estimation au 31 décembre	2 549 991	2 458 697

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 467 509 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

(L.R.Q., c. R-9.2)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	3 657	3 533
Remboursements de cotisations salariales perçues en trop pour l'année 2000 (note 3)	<u>(4 186)</u>	<u></u>
SOMMES (PUSÉES) DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>(529)</u>	<u>3 533</u>
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	22 230	21 765
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	1 572	1 053
Frais d'administration	<u>255</u>	<u>234</u>
SOMMES PUSÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>24 057</u>	<u>23 052</u>
ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 4)		
OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)		

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au Régime à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée à 65 ans.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaire de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaire de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1,0 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants; 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3,0 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

À la suite d'une modification apportée à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels en juin 2002, le taux de cotisation salariale appliqué au cours de l'année 2000 a été révisé à la baisse. Après l'adoption de la Loi, la différence entre les cotisations salariales perçues pour l'année 2000 et les cotisations salariales calculées selon le taux de cotisation modifié a été remboursée aux participants.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du Régime sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants:

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction des prestations dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées. La charge de retraite est évaluée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	2002	2001
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	596 648	524 497
Augmentation		
Cotisations encaissées	7 551	7 123
Charge de retraite		
Service courant	6 800	5 657
Service antérieur	105	105
Intérêts	30 872	82 247
	45 328	95 132
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	23 638	22 981
Augmentation nette de l'exercice	21 690	72 151
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	618 338	596 648
Estimation au 31 décembre	611 798	615 415

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du Régime

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaire de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du Régime. Dans cette évaluation, les actuaire tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du Régime les engagements du gouvernement aux fins du financement du régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût.

Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au Régime. La valeur de cette caisse est estimée à 713 043 000 \$ au 31 décembre 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)**Financement du Régime (suite)**

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du Régime, les engagements du gouvernement à l'égard de ce Régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2002		2001	
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	416 940	350 514	767 454	746 096
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	1 480		1 480	6 109
Cotisations salariales additionnelles	2 584		2 584	2 427
Cotisations du gouvernement				
Service courant		1 162	1 162	3 236
Intérêts	(9 914)	(8 145)	(18 059)	32 944
	411 090	343 531	754 621	790 812
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	12 874	10 966	23 840	23 124
Remboursements de cotisations salariales perçues en trop pour 2000 et 2001	9 124		9 124	
Ajustement des cotisations antérieures du gouvernement pour les remboursements de cotisations salariales perçues en trop		8 359	8 359	
Frais d'administration		255	255	234
Solde – à la fin	389 092	323 951	713 043	767 454

La portion provenant des participants inclut un montant de 7 270 000 \$ au 31 décembre 2002 (4 834 000 \$ au 31 décembre 2001) pour le financement des prestations complémentaires à la charge des participants.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

En avril 2000, les actuaires de la CARRA ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 pour déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier. Les hypothèses alors retenues par la CARRA sont celles qui avaient été jugées les plus probables par ses actuaires. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 369 059 000 \$ à cette date.

En se basant sur les résultats de l'évaluation du 31 décembre 1997, les actuaires de la CARRA ont estimé la valeur actuarielle des prestations constituées à 467 906 000 \$ au 31 décembre 2002. Cette estimation sera mise à jour au cours de l'année 2003 en fonction des résultats de l'évaluation qui sera produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2001 et des hypothèses qui seront alors jugées les plus probables après analyse de l'expérience du Régime.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	436 398	417 090
Augmentation		
Changements apportés au Régime	6 944	
Intérêts	31 240	28 064
Prestations constituées	17 126	14 062
	55 310	42 126
Diminution		
Prestations aux participants	23 802	22 818
Augmentation nette de l'exercice	31 508	19 308
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	467 906	436 398

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Obligations dans un contexte de capitalisation (suite)**

En effet, depuis la création du Régime, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 713 043 000 \$ au 31 décembre 2002, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 369 059 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Le directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 avril 2000

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Tel qu'il est mentionné à la note 5, le montant des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels qui est évalué à 467 906 000 \$ au 31 décembre 2002, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1997. En l'absence d'une évaluation actuarielle plus récente que celle au 31 décembre 1997 et en l'absence de révision des éléments pouvant avoir un impact sur le montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2002, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés à ce montant à cette date.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires au montant des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2002 mentionnées au paragraphe précédent, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 19 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	<u>110 115</u>	<u>123 350</u>
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	71	70
Sommes à recevoir pour service antérieur	<u>206</u>	<u>237</u>
	<u>277</u>	<u>307</u>
	110 392	123 657
PASSIF		
Rentes et frais d'administration à payer	<u>679</u>	<u>662</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	<u>109 713</u>	<u>122 995</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 6)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	921	979
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>4 926</u>	<u>5 119</u>
	5 847	6 098
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	<u>22</u>	<u>24</u>
	5 869	6 122
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 763	1 649
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	109	72
Frais d'administration	22	24
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>17 257</u>	<u>11 658</u>
	19 151	13 403
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	13 282	7 281
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>122 995</u>	<u>130 276</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>109 713</u>	<u>122 995</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le Régime a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, mais a pris effet le 1^{er} janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à compter de 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination avec le Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7, 5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2002: 138 605; 2001: 141 741)	109 909	121 919
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(68)	832
Revenus à recevoir du fonds particulier	274	599
	<u>110 115</u>	<u>123 350</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>19 036</u>	<u>27 029</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Selon les dispositions du Régime, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du Régime correspondent à ces cotisations auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces engagements sont estimés à 7 238 000 \$ au 31 décembre 2002 (2001: 7 442 000 \$).

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses économiques pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 62 836 427 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 73 484 000 \$ au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	68 087	63 017
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	111	
Perte actuarielle	321	
Intérêts	4 628	4 311
Prestations constituées	2 445	2 480
	7 505	6 791
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	236	
Prestations aux participants	1 872	1 721
	2 108	1 721
Augmentation nette de l'exercice	5 397	5 070
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	73 484	68 087

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Principales hypothèses économiques**

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,90

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Revenus nets de placements du fonds particulier	4 939	5 114
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	(13)	5
	<u>4 926</u>	<u>5 119</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes (Gains) réalisés à la vente de placements	396	(970)
Pertes (Gains) réalisés par les portefeuilles spécialisés	7 987	(93)
Pertes non réalisées	8 874	12 721
	<u>17 257</u>	<u>11 658</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000, dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 62 836 427 \$ à cette date.

**OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31
DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES
OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS**

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 septembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2002 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

(L.R.Q., c. R-9.3)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	89 120	182 895
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	104	69
Cotisations patronales à recevoir	723	227
Sommes à recevoir des municipalités et des organismes	8 500	
	9 327	296
Encaisse	27	18
	98 474	183 209
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	1 780	91
Frais d'administration à payer	100	97
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes	8 500	86 300
	10 380	86 488
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u>88 094</u>	<u>96 721</u>

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 536	1 238
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur		
Régime de retraite des élus municipaux	5 268	4 201
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	1 589	4 201
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		
Régime de retraite des élus municipaux	3 987	7 577
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	30	7 577
Autres revenus d'intérêts	11	4
	<u>12 421</u>	<u>13 020</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes		
Régime de retraite des élus municipaux	5 264	4 595
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	1 606	4 595
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	236	157
Frais d'administration		
Régime de retraite des élus municipaux	109	114
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	13	114
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	13 820	20 182
	<u>21 048</u>	<u>25 048</u>
DIMINUTION NETTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT	8 627	12 028
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes		86 300
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	8 627	98 328
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>96 721</u>	<u>195 049</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>88 094</u>	<u>96 721</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description de ces régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans et s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1^{er} janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1^{er} janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y pas de conjoint les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fond particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s'élève à 4,75 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme mandataire ou l'organisme supramunicipal verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2002, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations et aux frais d'administration versés par ce régime durant l'exercice.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2002: 111 680; 2001: 110 119)	88 386	94 213
Dépôts à vue au fonds général	508	85 166
Revenus à recevoir du fonds particulier	226	3 516
	<u>89 120</u>	<u>182 895</u>
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>16 511</u>	<u>22 815</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM produite en avril 2002 aux fins du financement de ce régime et préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2000. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 94 289 000 \$ au 31 décembre 2000 et celle du RPSEM à 43 150 000 \$ au 31 décembre 2001 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 151 500 000 \$ au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	100 577	95 207
Augmentation		
Prestations constituées relatives au RPSEM au 1 ^{er} janvier 2002	43 150	
Modifications des hypothèses actuarielles		831
Intérêts	9 639	6 817
Prestations constituées	5 240	4 223
	58 029	11 871
Diminution		
Gain actuariel		1 749
Prestations aux participants	7 106	4 752
	7 106	6 501
Augmentation nette de l'exercice	50 923	5 370
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	151 500	100 577

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)**

Composée de:

	2002	2001
RREM	107 098	100 577
RPSEM	44 402	
	<u>151 500</u>	<u>100 577</u>

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Revenus nets de placements du fonds particulier	3 935	7 276
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	82	301
	<u>4 017</u>	<u>7 577</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	6	17 133
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	6 424	393
Pertes non réalisées	7 390	2 656
	<u>13 820</u>	<u>20 182</u>

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 94 289 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 43 150 000 \$ au 31 décembre 2001.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2002 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

(L.R.Q., c. R-16)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	10 780	13 344
PASSIF		
Rentes à payer	<u>198</u>	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	<u><u>10 582</u></u>	<u><u>13 344</u></u>

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	<u>513</u>	<u>207</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 668	1 004
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	136	
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	<u>1 471</u>	<u>657</u>
	<u>3 275</u>	<u>1 661</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	2 762	1 454
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>13 344</u>	<u>14 798</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>10 582</u></u>	<u><u>13 344</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le Régime. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la Loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du Régime ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquiert le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont le droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2002: 13 586; 2001: 15 031)	10 752	12 860
Revenus à recevoir du fonds particulier	28	484
	<u>10 780</u>	<u>13 344</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>2 522</u>	<u>3 491</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2003 à 2010 est de 7,65 % alors que le taux à long terme est de 8,75 % à compter de 2011.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 860 000 \$ au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	10 516	10 819
Augmentation		
Perte actuarielle	4 051	
Modification des méthodes et des hypothèses actuarielles	414	
Intérêts	683	701
	<u>5 148</u>	<u>701</u>
Diminution		
Prestations aux participants	1 804	1004
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	<u>3 344</u>	<u>(303)</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>13 860</u>	<u>10 516</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	<u>513</u>	<u>207</u>
Modification de la juste valeur		
(Gains) réalisés à la vente de placements	(4)	(559)
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	812	54
Pertes non réalisées	<u>663</u>	<u>1 162</u>
	<u>1 471</u>	<u>657</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 860 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 11 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2002, ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 25 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	52 170	59 967
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	9	9
Cotisations patronales à recevoir	3	1
	12	10
	<u>52 182</u>	<u>59 977</u>
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	2	4
Rentes à payer	32	
	34	4
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u>52 148</u>	<u>59 973</u>

Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	32	45
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	33	31
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>2 375</u>	<u>2 544</u>
	<u>2 440</u>	<u>2 620</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 222	2 067
Transferts, y compris les intérêts	96	
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	43	
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>7 904</u>	<u>5 674</u>
	<u>10 265</u>	<u>7 741</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	7 825	5 121
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>59 973</u>	<u>65 094</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>52 148</u></u>	<u><u>59 973</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du Régime. Les parties concernées devront examiner le financement du Régime compte tenu de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2002 : 65 622; 2001 : 69 370)	52 036	59 668
Dépôts à vue au fonds général	4	6
Revenus à recevoir du fonds particulier	130	293
	<u>52 170</u>	<u>59 967</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>9 737</u>	<u>13 693</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, des cotisations salariales perçues en trop à rembourser et des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 30 728 006 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 30 858 000 au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	36 582	35 938
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants	10	
Intérêts	2 021	2 554
Prestations constituées	160	157
	2 191	2 711
Diminution		
Gain actuariel	2 094	
Modification des hypothèses actuarielles	3 461	
Prestations aux participants	2 360	2 067
	7 915	2 067
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(5 724)	644
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	30 858	36 582

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,65

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 374	2 542
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	<u>1</u>	<u>2</u>
	<u>2 375</u>	<u>2 544</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes (gains) réalisés à la vente de placements	199	(481)
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	3 820	8
Pertes non réalisées	<u>3 885</u>	<u>6 147</u>
	<u><u>7 904</u></u>	<u><u>5 674</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 30 728 006 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE DES NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 octobre 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2002 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	1 324 438 \$	1 594 634 \$
Encaisse	<u>238</u>	<u>475</u>
	1 324 676	1 595 109
 PASSIF		
Cotisations à rembourser	<u>7 380</u>	<u>2 427</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 7)	 <u><u>1 317 296</u></u> \$	 <u><u>1 592 682</u></u> \$

Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 182 \$	2 632 \$
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	8 572	11 183
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>61 712</u>	<u>69 480</u>
	<u>71 466</u>	<u>83 295</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	150 688	125 780
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>196 164</u>	<u>147 734</u>
	<u>346 852</u>	<u>273 514</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	275 386	190 219
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>1 592 682</u>	<u>1 782 901</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>1 317 296</u></u> \$	<u><u>1 592 682</u></u> \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'applique le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 842-82 et par l'employeur qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 65 ans, s'ils ont 55 ans pour les hommes et comptent 30 années de service, s'ils ont 50 ans pour les femmes et comptent 25 années de service, ou s'ils comptent 32 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,5 % par année de service, moins un pourcentage de ce salaire admissible moyen pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

e) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1^{er} avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**b) Financement (suite)**

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de cinq ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de cinq ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu de l'article 9.06 du décret 842-82 créant le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, les actuaires de la CARRA ont réalisé une évaluation actuarielle aux fins du financement de ce régime. Les objectifs de cette évaluation sont, entre autres, de déterminer les cotisations salariales et patronales.

Ainsi, la cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 5,75 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec, et à 7,25 % de l'excédent. La cotisation patronale pour le service courant correspond à 292 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au 31 décembre 2002, il n'y a plus de participant actif au Régime.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2002: 1 666 028 \$; 2001: 1 845 738 \$)	1 321 103 \$	1 587 618 \$
Revenus à recevoir du fonds particulier	3 335	7 016
	<u>1 324 438 \$</u>	<u>1 594 634 \$</u>
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	<u>242 716 \$</u>	<u>361 239 \$</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse et des cotisations à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2002	2001
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	849 105 \$	1 029 988 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	233 920	275 448
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	<u>234 271</u>	<u>287 246</u>
	<u>1 317 296 \$</u>	<u>1 592 682 \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif au 31 décembre 2002, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2003 à 2010 est de 7,63 % et il est de 8,75 % après 2010.

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 270 366 \$	1 293 854 \$
Augmentation		
Perte actuarielle	73 837	
Modification des méthodes et des hypothèses actuarielles	17 052	4 079
Intérêts	83 994	87 888
Prestations constituées	4 636	10 325
	179 519	102 292
Diminution		
Prestations aux participants	150 688	125 780
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	28 831	(23 488)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 299 197 \$	1 270 366 \$
Composée de:		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	836 781 \$	877 848 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	141 191	135 575
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	321 225	256 943
	1 299 197 \$	1 270 366 \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

8. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	61 613 \$	69 369 \$
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	<u>99</u>	<u>111</u>
	<u>61 712 \$</u>	<u>69 480 \$</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes (Gains) réalisés à la vente de placements	8 967 \$	(13 109) \$
Pertes réalisées par les portefeuilles spécialisés	100 396	605
Pertes non réalisées	<u>86 801</u>	<u>160 238</u>
	<u>196 164 \$</u>	<u>147 734 \$</u>

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 836 781 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 141 191 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 321 225 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2002 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2002 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, 20 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

(L.R.Q., c. C-52.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

			<u>2002</u>	<u>2001</u>
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale			999	963
Revenus d'intérêts			<u>1</u>	<u>3</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU			<u>1 000</u>	<u>966</u>
	<u>2002</u>		<u>2001</u>	
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	7 885		7 560	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	1 474		1 286	
Pension spéciale	<u>12</u>	9 371	<u>12</u>	8 858
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		492		521
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		<u>23</u>		<u>22</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION			<u>9 886</u>	<u>9 401</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Duc VuL'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants:

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la Loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 % sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1^{er} janvier 1983 et qui était député le 1^{er} janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1^{er} janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1^{er} janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de huit années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la Loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**d) Prestations de décès**

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1^{er} janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les actuares de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 140 341 000 \$ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 144 067 000 \$ au 31 décembre 2002.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	151 615	146 869
Augmentation		
Intérêts	9 284	9 885
Prestations constituées	4 305	4 228
	13 589	14 113
Diminution		
Gain actuariel	6 008	
Modification des hypothèses actuarielles	5 040	
Rectifications apportées aux données des participants	226	
Prestations aux participants	9 863	9 367
	21 137	9 367
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(7 548)	4 746
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	144 067	151 615

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,80 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des indemnités nette d'inflation	1,25	1,30

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2002	2001
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>146 824</u>	<u>140 592</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	942	938
Charge de retraite		
Service courant	3 212	3 203
Intérêts	<u>9 885</u>	<u>10 939</u>
	14 039	15 080
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>9 459</u>	<u>8 848</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>4 580</u>	<u>6 232</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>151 404</u></u>	<u><u>146 824</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>151 962</u></u>	<u><u>149 967</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (48 259 milliards de dollars au 31 mars 2002). Au 31 décembre 2002, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 9 482 milliards de dollars, dont 4 093 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 614 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 103 322 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 37 019 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
 RÉGIME D'ASSURANCE VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS
 DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
 RECETTES ET DÉBOURSÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
RECETTES		
Régime de base – contributions d'organismes à titre d'employeur	287 079 \$	270 999 \$
Régime excédentaire – primes d'employés et contribution de l'employeur	<u>32 254</u>	<u>52 074</u>
Recettes déposées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	<u><u>319 333</u></u> \$	<u><u>323 073</u></u> \$
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	2 933 000 \$	2 402 683 \$
Régime excédentaire	<u>61 800</u>	<u>33 600</u>
Prestations versées en puisant dans le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	<u><u>2 994 800</u></u> \$	<u><u>2 436 283</u></u> \$

Le président,
 Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
 Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS
DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002

1. OBJET

Le Régime uniforme d'assurance vie de base des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Le Régime d'assurance vie excédentaire au régime de base, qui s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Les recettes incluses dans le présent état financier sont encaissées par le Conseil du trésor.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier de ces deux régimes d'assurance vie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime uniforme d'assurance vie de base des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des recettes et des déboursés de ces régimes d'assurance vie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002 (note 10)	2001 (note 3)
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	25 574	23 600
Honoraires professionnels	4 956	4 094
Communications et transport	1 592	1 512
Location de locaux et d'équipement	1 992	1 850
Matériel et équipement	827	686
Fournitures de bureau	323	228
Entretien et réparations	452	549
Intérêts sur dette à long terme	3	51
Autres dépenses	53	80
Radiation de développement de systèmes informatiques	3	1 942
Amortissement des immobilisations	1 931	1 608
	<u>37 706</u>	<u>36 200</u>
REVENUS		
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Fonds des cotisations salariales	14 509	13 294
Fonds des cotisations patronales	14 509	12 515
Frais assumés par le Régime de retraite du personnel d'encadrement		
Fonds des cotisations salariales	1 148	1 435
Fonds des cotisations patronales	1 148	1 181
Autres régimes de retraite	5 742	6 764
Autres sources de financement	577	528
	<u>37 633</u>	<u>35 717</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(73)	(483)
EXCÉDENT – AU DÉBUT	<u>174</u>	<u>657</u>
EXCÉDENT – À LA FIN	<u>101</u>	<u>174</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	176	477
Débiteurs	2 845	1 572
Placements temporaires – au coût (2,77 %)	2 828	2 470
Intérêts courus sur placements	8	6
	<u>5 857</u>	<u>4 525</u>
Placements (note 4)	439	745
Immobilisations (note 5)	9 023	5 506
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor (note 8)	563	1 207
Dû par les régimes de retraite (note 8)	<u>5 995</u>	<u>5 146</u>
	<u>16 020</u>	<u>12 604</u>
	<u>21 877</u>	<u>17 129</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 569	1 962
Versements sur la dette à long terme (note 6)	<u>156</u>	<u>25</u>
	2 725	1 987
Dette à long terme (note 6)	502	455
Apports reportés (note 7)	9 371	6 174
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 8)	<u>9 178</u>	<u>8 339</u>
	21 776	16 955
EXCÉDENT	<u>101</u>	<u>174</u>
	<u>21 877</u>	<u>17 129</u>

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit de l'exercice	(73)	(483)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 931	1 608
Radiation de développement de systèmes informatiques	3	1 942
Virement des apports reportés	(2 254)	(3 975)
	(393)	(908)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(1 273)	342
Intérêts courus sur placements	(2)	2
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor	644	1 986
Dû par les régimes de retraite	(849)	(1 088)
Créditeurs et frais courus	607	(485)
Apports reportés	5 451	2 616
Provisions pour les congés de maladie et les vacances	839	1 088
	5 417	4 461
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 024	3 553
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	213	644
Remboursement de la dette à long terme	(35)	(211)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	178	433
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(5 451)	(2 616)
Placements	306	380
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(5 145)	(2 236)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	57	1 750
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	2 947	1 197
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 9)	3 004	2 947

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée en vertu d'une loi ou par le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CARRA ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Apports reportés

Les apports affectés sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent au même rythme que les dépenses auxquelles ils correspondent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la CARRA consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été redressés pour comptabiliser tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour les congés de maladie et les vacances.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2001</u>
Dû par les régimes de retraite	1 088
Provision pour les congés de maladie et les vacances	1 088
Dépenses	
Traitements et avantages sociaux	101

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	<u>2001</u>
Revenus	
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	
Fonds des cotisations salariales	37
Fonds des cotisations patronales	37
Frais assumés par le Régime de retraite du personnel d'encadrement	
Fonds des cotisations salariales	3
Fonds des cotisations patronales	3
Autres régimes de retraite	21

4. PLACEMENTS

Dépôts à terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds des participants du RREGOP	199	343
Fonds des participants du RRPE	20	30
Gouvernement du Québec	<u>220</u>	<u>372</u>
	<u>439</u>	<u>745</u>

Ces dépôts à vue portent intérêt à un taux de 2,77 %. Les représentants des participants du RREGOP, des participants du RRPE et du gouvernement du Québec ont convenu de mettre à la disposition de la CARRA des fonds pour l'amélioration des systèmes informatiques. La CARRA a ainsi reçu un montant initial de 2 156 000 \$, soit 1 000 000 \$ tiré du fonds des participants du RREGOP, 78 000 \$ tiré du fonds des participants du RRPE et 1 078 000 \$ versé par le gouvernement. Le solde du montant initial, y compris les intérêts cumulés, s'élève à 439 294 \$ au 31 décembre 2002.

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier intégré et aménagement	2 459	1 622	837	718
Matériel informatique et logiciels	1 867	905	962	650
Développement de systèmes informatiques	11 451	4 227	7 224	4 138
	15 777	6 754	9 023	5 506

6. DETTE À LONG TERME

Le mobilier intégré acquis en 2001 pour un montant de 644 088 \$ est financé par la Société immobilière du Québec à un taux de 6,68 % et il est remboursable par des versements mensuels de 14 199 \$ payables jusqu'au 30 septembre 2006. Des travaux d'aménagement de 213 058 \$ effectués à la CARRA au cours de l'année 2002 ont été financés par la Société immobilière du Québec à un taux de 6,08 % et la CARRA en rembourse le coût par des versements mensuels de 4 106 \$ payables jusqu'au 30 septembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

	2002			2001
	Travaux d'aménage- ment	Mobilier intégré	Total	Total
Solde en capital	203	455	658	480
Versement échéant en deçà d'un an	38	118	156	25
	<u>165</u>	<u>337</u>	<u>502</u>	<u>455</u>

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercice	Capital		Intérêts		Total
	Travaux d'aména- gement	Mobilier intégré	Travaux d'aména- gement	Mobilier intégré	
2003	38	118	11	27	194
2004	40	126	9	19	194
2005	43	134	7	10	194
2006	46	77	4	2	129
2007	36		1		37
	<u>203</u>	<u>455</u>	<u>32</u>	<u>58</u>	<u>748</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	2002	2001
Apports reportés – au début	6 174	7 533
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	5 451	2 616
	<u>11 625</u>	<u>10 149</u>
Virement aux revenus des apports reportés des années antérieures	(2 254)	(3 975)
Apports reportés – à la fin	<u>9 371</u>	<u>6 174</u>

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la CARRA participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite du personnel d'encadrement et au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 328 711 \$ (2001: 1 010 873 \$). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour les congés de maladie et les vacances**

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	(note 3) Total
Solde – au début	5 939	2 400	8 339	7 563
Plus				
Dépenses de l'exercice	941	2 097	3 038	2 955
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	523	1 676	2 199	2 179
Solde – à la fin	6 357	2 821	9 178	8 339

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et des différents régimes de retraite. Au 31 décembre 2002, le solde à recevoir à cet égard était respectivement de 562 743 \$ (2001: 1 206 487 \$) et 5 995 551 \$ (2001: 5 146 073 \$).

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	176	477
Placements temporaires	2 828	2 470
	3 004	2 947

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 3 011 \$ (2001: 50 527 \$).

10. BUDGET DE LA CARRA

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable le cas échéant, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la CARRA est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CARRA n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

12. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit:

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

12. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde du fonds local – au début	20	29
Encaissements	681	514
Déboursés	<u>(687)</u>	<u>(523)</u>
Solde du fonds local – à la fin	<u><u>14</u></u>	<u><u>20</u></u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs, des placements temporaires, des intérêts courus sur placements, des placements, des comptes créditeurs et frais courus constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces actifs et passifs financiers.

La juste valeur des postes Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor et Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actifs financiers.

Enfin, la juste valeur de la dette à long terme a été évaluée à 662 891 \$ en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt actuel, soit 6,08 %.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada ou qui sont appropriées et énoncées à la note 2 des états financiers, selon le cas. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Les projets des états financiers du RREGOP, du RRPE et du RREM ont été présentés aux comités de vérification concernés pour examen et rapport à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Duc Vu

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

Québec, le 10 avril 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2003

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	23 994 951 \$		23 994 951 \$	15 476 729 \$
Contributions des partenaires (note 5)	991 165		991 165	12 230 575
Intérêts	423 461	51 902 \$	475 363	480 740
Locations	68 726		68 726	60 456
Autres	61 355		61 355	149 733
	<u>25 539 658</u>	<u>51 902</u>	<u>25 591 560</u>	<u>28 398 233</u>
CHARGES				
Aide financière	6 686 664	407 133	7 093 797	2 905 822
Salaires et avantages sociaux	2 170 832		2 170 832	2 002 309
Taxes foncières	1 067 342		1 067 342	706 669
Services professionnels et administratifs	10 573 257	1 286 498	11 859 755	18 886 452
Transport et communication	416 275	14 224	430 499	484 395
Entretien et réparations	388 553	6 596	395 149	488 903
Fournitures et approvisionnements	954 269	79 796	1 034 065	902 535
Loyers	428 501		428 501	577 185
Amortissement des immobilisations corporelles	877 658		877 658	829 418
Frais financiers (note 9)	1 314 239		1 314 239	416 660
	<u>24 877 590</u>	<u>1 794 247</u>	<u>26 671 837</u>	<u>28 200 348</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>662 068 \$</u>	<u>(1 742 345) \$</u>	<u>(1 080 277) \$</u>	<u>197 885 \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	1 502 795 \$	3 540 068 \$	5 042 863 \$	5 039 239 \$
Redressements (note 3)		194 261	194 261	
Solde redressé	<u>1 502 795</u>	<u>3 734 329</u>	<u>5 237 124</u>	<u>5 039 239</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	662 068	(1 742 345)	(1 080 277)	197 885
Virement interfonds	<u>(1 409 934)</u>	<u>1 409 934</u>		
SOLDE À LA FIN	<u>754 929 \$</u>	<u>3 401 918 \$</u>	<u>4 156 847 \$</u>	<u>5 237 124 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	2003		2002	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 6)	12 174 768 \$	1 601 630 \$	13 776 398 \$	13 078 473 \$
Débiteurs et intérêts courus	154 212	4 162	158 374	118 852
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 939 952	1 939 952	2 875 274
Frais payés d'avance	282 614		282 614	228 915
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 467 014		2 467 014	1 324 746
Contributions à recevoir (note 7)	236 908		236 908	1 049 352
Actifs destinés à la vente				2 153 202
	<u>15 315 516</u>	<u>3 545 744</u>	<u>18 861 260</u>	<u>20 828 814</u>
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6)	681 060		681 060	1 868 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	30 194 432		30 194 432	15 200 409
Frais reportés	202 355		202 355	99 393
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>16 520 072</u>		<u>16 520 072</u>	<u>7 213 482</u>
	<u>62 913 435 \$</u>	<u>3 545 744 \$</u>	<u>66 459 179 \$</u>	<u>45 210 548 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2003

	2003		2002	
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs (note 11)	5 492 953 \$	143 826 \$	5 636 779 \$	3 354 350 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 939 952		1 939 952	2 875 274
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	5 538 057		5 538 057	4 440 409
Contributions reportées (note 13)	78 666		78 666	300 004
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	3 342 402		3 342 402	1 946 862
	<u>16 392 030</u>	<u>143 826</u>	<u>16 535 856</u>	<u>12 916 899</u>
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)				1 319 900
Contributions reportées (note 13)	16 014		16 014	48 991
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	755 518		755 518	4 264 794
Dette à long terme (note 14)	<u>29 889 474</u>		<u>29 889 474</u>	<u>16 117 041</u>
	<u>47 053 036</u>	<u>143 826</u>	<u>47 196 862</u>	<u>34 667 625</u>
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 15)	15 105 470		15 105 470	5 305 799
Solde de fonds				
Investis en immobilisations	754 929		754 929	590 897
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		3 401 918	3 401 918	4 646 227
	<u>15 860 399</u>	<u>3 401 918</u>	<u>19 262 317</u>	<u>10 542 923</u>
	<u>62 913 435 \$</u>	<u>3 545 744 \$</u>	<u>66 459 179 \$</u>	<u>45 210 548 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Hélène Turcotte
Jacques Lemieux

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	662 068 \$	(1 742 345) \$	197 885 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:			
Amortissement des immobilisations	877 658		829 418
Amortissement des frais reportés	14 895		3 659
	<u>1 554 621</u>	<u>(1 742 345)</u>	<u>1 030 962</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 17)	<u>(14 452 366)</u>	<u>841 160</u>	<u>(10 784 643)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(12 897 745)</u>	<u>(901 185)</u>	<u>(9 753 681)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Actifs destinés à la vente			(2 153 202)
Produit de disposition d'actifs destinés à la vente	2 153 202		2 153 202
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 184 248)</u>		<u>(10 184 248)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(8 031 046)</u>		<u>(7 606 944)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	1 187 390		(1 868 450)
Frais reportés	(117 857)		(103 052)
Dette à long terme	17 329 358		17 347 767
Remboursement de la dette à long terme	(2 161 385)		(1 394 007)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations	(3 509 276)		4 264 794
Apport du gouvernement du Québec	<u>9 799 671</u>		<u>5 305 799</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>22 527 901</u>		<u>23 552 851</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE			
	1 599 110	(901 185)	6 192 226
ENCAISSE AU DÉBUT			
	11 985 592	1 092 881	6 886 247
Virement interfonds	<u>(1 409 934)</u>	<u>1 409 934</u>	
ENCAISSE À LA FIN			
	<u>12 174 768 \$</u>	<u>1 601 630 \$</u>	<u>13 776 398 \$</u>
			<u>13 078 473 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de:

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur:

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de la dette à laquelle elle s'y rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Salaires et charges sociales

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour congés de maladie et vacances. Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2002
Salaires et charges sociales	25 739 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 739)
Créances interfonds (actif à court terme)	(25 739)
Fournisseurs et autres crédateurs	25 739
Créances interfonds (passif à court terme)	(25 739)
Soldes de fonds	(25 739)

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**Aménagements urbains**

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour capitaliser l'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain et pour inscrire la subvention du gouvernement du Québec y afférent. Auparavant, le montant de cet aménagement a été inscrit à la dépense. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Services professionnels et administratifs	(220 000) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	220 000
Encaisse	220 000
Créances interfonds (actif à court terme)	220 000
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (actif à court terme)	84 000
Encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(220 000)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 016 000
Immobilisations corporelles	220 000
Créances interfonds (passif à court terme)	220 000
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 880 000
Apport du gouvernement du Québec	220 000
Soldes de fonds	220 000

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Conseil exécutif		
Fonctionnement	12 478 184 \$	12 199 400 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 187 517	319 440
Projets spécifiques		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	4 385 695	2 365 306
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	637 539	80 100
Plan d'accélération des investissements publics	5 259 717	
Mise en lumière du Musée national des beaux-arts du Québec		512 483
Ministère de la Culture et des Communications		
Remboursements des intérêts sur la dette à long terme	46 299	
	<u>23 994 951 \$</u>	<u>15 476 729 \$</u>

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Gouvernement du Québec	519 464 \$	3 387 473 \$
Ministère des Transports	201 704	
Société immobilière du Québec	171 647	621 098
Hydro-Québec	32 292	378 184
Autres	66 058	1 109 160
Infrastructures Transport		4 000 000
Ville de Québec		2 734 660
	<u>991 165 \$</u>	<u>12 230 575 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

6. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2003 est de 2,75 %. Un montant de 4 537 282 \$ est réservé soit 248 999 \$ pour des travaux de réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier et 4 288 283 \$ pour des travaux reliés au Plan d'accélération des investissements publics. De plus, un montant de 681 060 \$ est réservé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2003	2002
Ministère des Transports	48 000 \$	
Société immobilière du Québec	120 654	61 117 \$
Autres	68 254	434 066
Gouvernement du Québec		390 798
Hydro-Québec		163 371
	<u>236 908 \$</u>	<u>1 049 352 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002
	Coût	Amortissement accumulé	Total (note 3)
Terrains	7 675 206 \$		7 675 206 \$
Parc du Bois-de-Coulonge *	1		1
Équipement et logiciel informatiques	273 067	191 703 \$	81 364
Équipement et mobilier de bureau	324 134	172 514	151 620
Améliorations locatives	118 327	11 833	106 494
Aménagement dans les parcs	3 981 317	2 921 745	1 059 572
Aménagements en cours de réalisation	887 911		887 911
Application informatique en cours de développement			16 500
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location- acquisition	52 290	39 637	12 653
	<u>13 312 253</u>	<u>3 337 432</u>	<u>9 974 821</u>
Biens culturels			
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250
Domaine Cataraqui *	1		1
	<u>6 545 251</u>		<u>6 545 251</u>
	<u>19 857 504 \$</u>	<u>3 337 432 \$</u>	<u>16 520 072 \$</u>
			<u>7 213 482 \$</u>

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition du parc du Bois-de-Coulonge auprès de la Société immobilière du Québec ainsi que du domaine Cataraqui auprès du ministère des Transports du Québec pour une valeur symbolique de 1 \$. Également, la Commission a cédé au ministère des Transports du Québec des terrains d'une valeur comptable de 783 624 \$ pour une somme symbolique de 1 \$.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

9. FRAIS FINANCIERS

	2003	2002 (note 3)
Amortissement des frais reportés	14 895 \$	3 659 \$
Intérêts sur la dette à long terme	1 299 344	413 001
	<u>1 314 239 \$</u>	<u>416 660 \$</u>

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel, renouvelable annuellement.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2003	2002 (note 3)
Fournisseurs – opérations courantes	4 791 041 \$	2 685 808 \$
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	143 826	235 744
Salaires et charges sociales	76 662	68 047
Vacances à payer	170 579	146 068
Intérêts à payer sur la dette à long terme	454 671	218 683
	<u>5 636 779 \$</u>	<u>3 354 350 \$</u>

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes:

	2003	2002 (note 3)
Solde du début	5 760 309 \$	1 912 483 \$
Subventions reçues au cours de l'exercice	23 772 699	19 324 555
	29 533 008	21 237 038
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(23 994 951)	(15 476 729)
	5 538 057	5 760 309
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(5 538 057)	(4 440 409)
Solde à la fin	<u> </u>	<u>1 319 900 \$</u>

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes:

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES (suite)

	2003	2002 (note 3)
Solde au début	348 995 \$	2 229 763 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	<u>736 850</u>	<u>241 894</u>
	1 085 845	2 471 657
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(991 165)</u>	<u>(2 122 662)</u>
	94 680	348 995
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(78 666)</u>	<u>(300 004)</u>
Solde à la fin	<u>16 014 \$</u>	<u>48 991 \$</u>

Au 31 mars 2003, un montant de 74 680 \$ représente des contributions reportées provenant d'apparentés (2002: 348 995 \$).

14. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2003	2002
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec:			
5,62 %, remboursable par versements annuels de 602 720 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2003	5,83 %	602 720 \$	1 205 440 \$
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	5,52	4 793 555	5 135 952
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$ échéant le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,21	5 533 472	6 225 156
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,16	2 893 333	3 100 000
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,15	2 016 000	2 100 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 \$ et un versement final de 2 244 109 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 *	6,21	4 376 012	
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 \$ et un versement final de 1 678 312 \$ le 5 mars 2007 *	4,24	2 045 443	
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 351 775 \$ la première année et de 318 623 \$ par la suite et échéant le 16 janvier 2018 *	5,78	<u>9 625 000</u>	
Montants à reporter		<u>31 885 535 \$</u>	<u>17 766 548 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

14. DETTE À LONG TERME (suite)

	Taux effectif	2003	2002
Montants reportés		31 885 535 \$	17 766 548 \$
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications:			
7,60 %, remboursable par versements mensuels de 10 034 \$, capital et intérêts échéant le 5 avril 2015 *	7,60 %	950 076	
6,90 %, remboursable par versements mensuels de 3 734 \$, capital et intérêts échéant le 29 novembre 2004 *	6,90	70 321	
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 \$, capital et intérêts échéant le 12 décembre 2006 *	6,16	47 985	
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement		275 000	275 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:			
10 %, remboursable par versements mensuels de 1 124 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2003	10,00		13 492
11,63 %, remboursable par versements mensuels de 492 \$, et un versement final de 10 \$ le 1 ^{er} octobre 2003	11,63	2 959	8 863
		33 231 876	18 063 903
Portion échéant au cours du prochain exercice		(3 342 402)	(1 946 862)
		29 889 474 \$	16 117 041 \$

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

	Emprunts	Location-acquisition		
	Capital	Capital	Intérêts	Total
Exercice se terminant le 31 mars				
2004	3 342 402 \$	2 959 \$	331 \$	3 290 \$
2005	2 387 851			
2006	2 363 861			
2007	3 991 408			
2008	2 255 203			

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains, des biens culturels et des aménagements en cours de réalisation financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit:

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2003	2002
Terrains	7 672 308 \$	5 085 799 \$
Biens culturels	6 545 251	
Aménagements en cours de réalisation	887 911	220 000
	<u>15 105 470 \$</u>	<u>5 305 799 \$</u>

16. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2003, la Commission a des engagements concernant l'achat de biens et services, au cours des 5 prochains exercices, qui totalisent 7 444 664 \$.

17. FLUX DE TRÉSORERIE

	2003		2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
			Total
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation			
Débiteurs et intérêts courus	(37 278) \$	(2 244) \$	(39 522) \$
Créances interfonds	(935 322)	935 322	
Frais payés d'avance	(53 699)		(53 699)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(16 136 291)		(16 136 291)
Contributions à recevoir	812 444		812 444
Fournisseurs et autres créditeurs	2 374 347	(91 918)	2 282 429
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(222 252)		(222 252)
Contributions reportées	(254 315)		(254 315)
	(14 452 366) \$	841 160 \$	(13 611 206) \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 062 435 \$ (2002 – 228 098 \$).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 60 927 \$ (2002 – 48 506 \$).

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique, au 31 mars 2003, la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers.

	Valeur comptable	Juste valeur
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	32 661 346 \$	33 629 387 \$
Dette à long terme –		
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec	31 885 535	32 757 443
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications	1 068 382	1 153 661

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 8.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2003.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Hélène Turcotte
Présidente et directrice générale par intérim

Québec, le 9 juillet 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 9 juillet 2003

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-20)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION**REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Prélèvements	42 387	37 362
Tarification de services	4 742	3 614
Participations volontaires	633	562
Pénalités	2 401	1 252
Lettres d'état de situation	1 255	1 136
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	236	134
Revenus de placements (note 5)	487	1 216
Autres	<u>523</u>	<u>483</u>
	<u>52 664</u>	<u>45 759</u>
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	53 633	48 618
Dépenses administratives	13 584	12 117
Gestion immobilière	2 727	2 674
Amortissement des immobilisations	2 097	1 844
Intérêts et frais bancaires	205	729
Relations publiques et publicité	945	430
Développement professionnel	751	566
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	881	837
Cotisation assurance-emploi	<u>32</u>	<u>63</u>
Dépenses avant les éléments suivants	74 855	67 878
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(12 257)	(12 049)
Dépenses imputées au Fonds de formation et au Plan de formation	(1 097)	(907)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés		(2 086)
Subvention du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	<u>(8 180)</u>	<u>(7 152)</u>
	<u>53 321</u>	<u>45 684</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(657)</u>	<u>75</u>

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	(7 271)	(7 346)
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>(657)</u>	<u>75</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u>(7 928)</u>	<u>(7 271)</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****BILAN**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 018	533
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	17 611	20 683
Prélèvements à recevoir	4 431	3 331
Débiteurs	2 112	1 088
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	11 650	9 982
Frais payés d'avance	294	427
	<u>40 116</u>	<u>36 044</u>
Immobilisations (note 8)	<u>10 626</u>	<u>10 128</u>
	<u><u>50 742</u></u>	<u><u>46 172</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	8 821	9 297
Revenus reportés	272	253
Subventions du gouvernement du Québec reportées	11 255	14 668
Versements sur la dette à long terme	19	19
	<u>20 348</u>	<u>24 237</u>
Subventions du gouvernement du Québec reportées	6 900	
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 18)	<u>31 422</u>	<u>29 206</u>
	58 670	53 443
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(7 928)</u>	<u>(7 271)</u>
	<u><u>50 742</u></u>	<u><u>46 172</u></u>

ENGAGEMENTS (note 16)**ÉVENTUALITÉS** (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

André Ménard

Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	(657)	75
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	2 097	1 844
Perte sur cession d'immobilisations	3	61
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	<u>2 216</u>	<u>2 217</u>
	3 659	4 197
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	<u>(629)</u>	<u>3 982</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>3 030</u>	<u>8 179</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dispositions (acquisitions) de placements	5 646	(3 339)
Acquisitions d'immobilisations	(2 599)	(2 596)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>1</u>	<u>11</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>3 048</u>	<u>(5 924)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme relative aux contrats de location-acquisition	<u>(19)</u>	<u>(88)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(19)</u>	<u>(88)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	6 059	2 167
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 856</u>	<u>4 689</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	<u><u>12 915</u></u>	<u><u>6 856</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS****ACTIF ET PASSIF**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	141 019	119 360
Indemnités de congés annuels à recevoir	21 380	22 019
Intérêts sur congés payés d'avance	<u>1 640</u>	<u></u>
	<u><u>164 039</u></u>	<u><u>141 379</u></u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 881	1 790
Créditeurs	572	624
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	<u>161 586</u>	<u>138 965</u>
	<u><u>164 039</u></u>	<u><u>141 379</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	286 062	246 452
Revenus de placements	(67)	4 484
Augmentation des intérêts sur congés payés d'avance	2 156	
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>39</u>	<u>405</u>
	<u>288 190</u>	<u>251 341</u>
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	262 199	243 819
Intérêts sur indemnités	2 739	5 518
Remboursement des intérêts sur congés payés d'avance	516	
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts		2 086
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	<u>76</u>	<u>98</u>
	<u>265 530</u>	<u>251 521</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	22 660	(180)
ACTIF AU DÉBUT	<u>141 379</u>	<u>141 559</u>
ACTIF À LA FIN	<u><u>164 039</u></u>	<u><u>141 379</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements (notes 6.2a et 7)	1 078	809
Réclamations des employeurs à recevoir	2 612	10
Débiteurs	<u>69</u>	<u>53</u>
	<u><u>3 759</u></u>	<u><u>872</u></u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	183	199
Réclamations à verser aux salariés	<u>3 576</u>	<u>673</u>
	<u><u>3 759</u></u>	<u><u>872</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues des employeurs	5 180	2 572
Augmentation des débiteurs	16	
Revenus de placements	<u>17</u>	<u>55</u>
	<u>5 213</u>	<u>2 627</u>
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse	16	76
Réclamations versées aux salariés	2 150	2 365
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	<u>160</u>	<u>36</u>
	<u>2 326</u>	<u>2 477</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	2 887	150
ACTIF AU DÉBUT	<u>872</u>	<u>722</u>
ACTIF À LA FIN	<u>3 759</u>	<u>872</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS PATRONALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	1 314	1 266
Avances sur cotisations	130	130
Cotisations des employeurs à recevoir	<u>80</u>	<u>300</u>
	<u>1 524</u>	<u>1 696</u>
PASSIF		
Créditeurs	14	17
Cotisations à remettre	<u>1 510</u>	<u>1 679</u>
	<u>1 524</u>	<u>1 696</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	8 665	8 254
Augmentation des créditeurs	<u>17</u>	<u>17</u>
	<u>8 665</u>	<u>8 271</u>
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	8 834	7 983
Diminution des créditeurs	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>8 837</u>	<u>7 983</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(172)	288
ACTIF AU DÉBUT	<u>1 696</u>	<u>1 408</u>
ACTIF À LA FIN	<u>1 524</u>	<u>1 696</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	4 054	3 422
Avances sur cotisations	1 311	1 316
Cotisations des salariés à recevoir	<u>3 233</u>	<u>3 317</u>
	<u>8 598</u>	<u>8 055</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	129	260
Créditeurs	62	70
Cotisations à remettre	<u>8 407</u>	<u>7 725</u>
	<u>8 598</u>	<u>8 055</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	44 009	38 625
Augmentation des avances sur cotisations		61
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs		<u>100</u>
	<u>44 009</u>	<u>38 786</u>
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	43 322	37 756
Diminution des avances sur cotisations	5	
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>139</u>	
	<u>43 466</u>	<u>37 756</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	543	1 030
ACTIF AU DÉBUT	<u>8 055</u>	<u>7 025</u>
ACTIF À LA FIN	<u>8 598</u>	<u>8 055</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>
ACTIF	
Placements (notes 6.2a et 7)	38
Cotisations des employeurs à recevoir	<u>111</u>
	<u>149</u>
PASSIF	
Contributions à remettre	<u><u>149</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS	
Contributions des employeurs	587
UTILISATION DES FONDS	
Remises de contributions	<u>438</u>
ACTIF À LA FIN	<u><u>149</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION****BILAN**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements (notes 5, 6.2a et 7)	2 744	2 048
Contributions des employeurs à recevoir	<u>1 215</u>	<u>142</u>
	<u>3 959</u>	<u>2 190</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	5	10
Créditeurs	2	3
Indemnités à verser aux salariés	<u>972</u>	<u>950</u>
	979	963
AVOIR	<u>2 980</u>	<u>1 227</u>
	<u>3 959</u>	<u>2 190</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	1 841	1 660
Recouvrement d'indemnités	1 260	461
Pénalités	<u>236</u>	<u>154</u>
	<u>3 337</u>	<u>2 275</u>
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	1 562	1 665
Augmentation des indemnités à verser aux salariés	<u>22</u>	<u>250</u>
	<u>1 584</u>	<u>1 915</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	1 753	360
AVOIR AU DÉBUT	<u>1 227</u>	<u>867</u>
AVOIR À LA FIN	<u>2 980</u>	<u>1 227</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE QUALIFICATION****BILAN**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	2 092	1 794
Contributions des employeurs à recevoir	<u>64</u>	<u>43</u>
	<u>2 156</u>	<u>1 837</u>
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	8	
AVOIR (note 11)	<u>2 148</u>	<u>1 837</u>
	<u>2 156</u>	<u>1 837</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	445	467
Revenus de placements	<u>35</u>	<u>88</u>
	480	555
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	<u>169</u>	<u>149</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	311	406
AVOIR AU DÉBUT	<u>1 837</u>	<u>1 431</u>
AVOIR À LA FIN	<u>2 148</u>	<u>1 837</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

BILAN
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	107 318	108 464
Contributions des employeurs à recevoir	1 288	1 347
Frais d'activités de formation payés d'avance	218	
Matériaux réutilisables pour la formation	<u>779</u>	<u>324</u>
	<u><u>109 603</u></u>	<u><u>110 135</u></u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	102	158
Créditeurs	23	28
Activités de formation à payer	<u>1 461</u>	<u>1 283</u>
	1 586	1 469
AVOIR	<u>108 017</u>	<u>108 666</u>
	<u><u>109 603</u></u>	<u><u>110 135</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	16 358	15 288
Revenus de placements	<u>(1 886)</u>	<u>432</u>
	<u>14 472</u>	<u>15 720</u>
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	7 531	5 525
Augmentation des frais d'activités de formation payés d'avance	218	
Augmentation des matériaux réutilisables pour la formation	455	120
Incentifs à la formation	4 411	2 582
Contribution au C.G.U.F.F. *	1 428	472
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	900	839
Augmentation des activités de formation à payer	<u>178</u>	<u>696</u>
	<u>15 121</u>	<u>10 234</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR	(649)	5 486
AVOIR AU DÉBUT	<u>108 666</u>	<u>103 180</u>
AVOIR À LA FIN	<u>108 017</u>	<u>108 666</u>

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

BILAN
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 6.2a et 7)	17 279	15 406
Contributions des employeurs à recevoir	<u>187</u>	<u>194</u>
	<u>17 466</u>	<u>15 600</u>
PASSIF		
Créditeurs	5	4
AVOIR	<u>17 461</u>	<u>15 596</u>
	<u>17 466</u>	<u>15 600</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	3 541	2 658
Revenus de placements	<u>(259)</u>	<u>457</u>
	<u>3 282</u>	<u>3 115</u>
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	612	140
Incitatifs à la formation	127	
Contribution au Comité du plan de formation	481	
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	<u>197</u>	<u>68</u>
	<u>1 417</u>	<u>208</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	1 865	2 907
AVOIR AU DÉBUT	<u>15 596</u>	<u>12 689</u>
AVOIR À LA FIN	<u>17 461</u>	<u>15 596</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES**

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002				2001
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.1)	2 637 379	1 034 185	2 917 590	6 589 154	7 461 931
Placements et intérêts courus (note 6.2b)	17 667	23 883	68 780	110 330	87 184
	<u>2 655 046</u>	<u>1 058 068</u>	<u>2 986 370</u>	<u>6 699 484</u>	<u>7 549 115</u>
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	7 554	7 492		15 046	13 742
Contributions des employeurs à recevoir	15 012			15 012	14 449
Transfert à recevoir du compte général			189 707		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			28 380		
	<u>22 566</u>	<u>7 492</u>	<u>218 087</u>	<u>30 058</u>	<u>28 191</u>
	<u>2 677 612</u>	<u>1 065 560</u>	<u>3 204 457</u>	<u>6 729 542</u>	<u>7 577 306</u>
PASSIF					
Chèques en circulation moins encaisse	354		68	422	235
Créditeurs	413	140		553	600
Cotisations et contributions à rembourser après retraite		25 138		25 138	19 424
Rentes et prestations forfaitaires à payer	5 282	1 916	3 088	10 286	11 065
Transfert à payer au compte des retraités	189 707	28 380			
	<u>195 756</u>	<u>55 574</u>	<u>3 156</u>	<u>36 399</u>	<u>31 324</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 12)	<u>2 481 856</u>	<u>1 009 986</u>	<u>3 201 301</u>	<u>6 693 143</u>	<u>7 545 982</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002				2001
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés	77 517	90 672		168 189	142 431
Contributions des employeurs	195 832			195 832	153 575
Cotisations et contributions après retraite		25 202		25 202	19 424
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	120 484	44 637	119 510	284 631	298 661
Autres revenus d'intérêts	422	22	241	685	2 245
Transfert du compte général			626 753		
Transfert du compte complémentaire			101 306		
	<u>394 255</u>	<u>160 533</u>	<u>847 810</u>	<u>674 539</u>	<u>616 336</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	22 837	7 335	401 461	431 633	411 076
Remboursement des heures après retraite		25 491		25 491	19 424
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	11 944	192		12 136	11 951
Transfert au compte des retraités	626 753	101 306			
Dépenses administratives	526			526	460
Modification de la juste valeur des placements	444 261	166 654	446 677	1 057 592	749 029
	<u>1 106 321</u>	<u>300 978</u>	<u>848 138</u>	<u>1 527 378</u>	<u>1 191 940</u>
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	(712 066)	(140 445)	(328)	(852 839)	(575 604)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	<u>3 193 922</u>	<u>1 150 431</u>	<u>3 201 629</u>	<u>7 545 982</u>	<u>8 121 586</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	<u>2 481 856</u>	<u>1 009 986</u>	<u>3 201 301</u>	<u>6 693 143</u>	<u>7 545 982</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE****BILAN**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002		2001
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total
			Total
ACTIF			
Placements et revenus courus (note 6.2a et 7)	215 636	23 951	239 587
Contributions des employeurs à recevoir	10 781	1 225	12 006
	<u>226 417</u>	<u>25 176</u>	<u>251 593</u>
			<u>254 731</u>
PASSIF			
Chèques en circulation moins encaisse	4 249		4 249
Réclamations à payer	684		684
Créditeurs	3 553	29	3 582
Provision pour bénéfices éventuels	32 064	2 287	34 351
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	1 415		1 415
Contributions des employeurs non utilisées	119 887	7 971	127 858
Passifs actuariels (note 13)	63 499		63 499
	<u>225 351</u>	<u>10 287</u>	<u>235 638</u>
			<u>212 880</u>
AVOIR			
Réserve reliée au programme de gestion de la santé (note 14)	1 066		1 066
Avoir non affecté (note 15)		14 889	14 889
	<u>1 066</u>	<u>14 889</u>	<u>15 955</u>
	<u>226 417</u>	<u>25 176</u>	<u>251 593</u>
			<u>254 731</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002			2001
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total	Total
PROVENANCE DES FONDS				
Contributions des employeurs	113 474	6 699	120 173	118 904
Cotisations volontaires des salariés	7 299		7 299	7 409
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	139			185
Diminution des passifs actuariels	66 342		66 342	
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	4 862			
Revenus de placements	(4 082)	(339)	(4 421)	847
	<u>188 034</u>	<u>6 360</u>	<u>189 393</u>	<u>127 345</u>
UTILISATION DES FONDS				
Primes d'assurance versées aux régimes de base		4 862		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration		121	121	98
Réclamations	146 267		146 267	121 789
Taxe sur le capital	2 795	156	2 951	2 490
Frais de gestion de réclamations et primes	1 847	6	1 853	2 157
Augmentation des primes d'assurances à payer		139		185
Augmentation des provisions pour bénéfices éventuels	5 038	408	5 446	3 359
Augmentation des passifs actuariels				14 398
Augmentation des contributions non utilisées	58 401	250	58 651	3 328
	<u>214 348</u>	<u>5 942</u>	<u>215 289</u>	<u>147 804</u>
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'AVOIR				
	(26 314)	418	(25 896)	(20 459)
AVOIR AU DÉBUT	<u>27 380</u>	<u>14 471</u>	<u>41 851</u>	<u>62 310</u>
AVOIR À LA FIN	<u>1 066</u>	<u>14 889</u>	<u>15 955</u>	<u>41 851</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre neuf fonds en fidéicommiss ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMISS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS**2.1 Vocation des fonds en fidéicommiss****a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés**

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener tout autre démarche et analyse destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

f) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis (suite)

g) Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

h) Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction conformément aux conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

i) Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) Généralités

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises à cotisations et prestations déterminées. Ce régime a été élaboré par le comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1^{er} janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), sous le numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime.

Le régime est constitué selon trois comptes distincts: le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Le compte général est alimenté par les cotisations des employeurs et les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; il assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant le compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités. Le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Le compte général constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

**2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS
ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)****2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)****b) Politique de capitalisation**

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a pas de promoteur du régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce Règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la Commission doit assurer l'application. Conformément à l'article 118 de ce Règlement, la Commission fait évaluer à chaque année le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, par un actuair qui n'est pas à son emploi. L'évaluation est effective le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour écarts défavorables pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants: recommander le niveau de taux de rente de base applicable pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation, recommander un ajustement, s'il y a lieu, de la rente de base accumulée et des rentes en cours de paiement à la date effective de l'évaluation et recommander un niveau de pourcentage de supplément applicable pour les nouveaux prestataires pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes de la Commission (voir note 12a).

c) Prestations de retraite

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 70 et à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général, majorée du supplément s'y rattachant, et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général est égale à la rente de base résultant des heures travaillées ajustées du participant selon les taux de rentes de base stipulés à l'annexe II du Règlement. Un supplément de 12,5 % est applicable aux mises à la retraite effectuées au cours de l'an 2001 (12,5 % en 2001).

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes, les taux de rentes par 1 000 heures travaillées ajustées et le taux de supplément sont sujets à des ajustements annuels déterminés par la Commission à la suite de l'évaluation actuarielle du régime.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

**2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS
ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)****2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)****d) Prestation d'invalidité**

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. Cette rente demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations que le participant a versées aux comptes général et complémentaire. Si le participant a accumulé au moins 2 800 heures travaillées, la prestation forfaitaire est égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été payés au retraité et à son conjoint. À partir de ce moment, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Si un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

f) Prestations de départ

Un participant qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite devient admissible aux prestations de départ lorsque 24 mois consécutifs se sont écoulés sans qu'aucune heure travaillée n'ait été portée à son crédit.

Un participant qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées a droit à une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations qu'il a versées aux comptes général et complémentaire.

Un participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées a droit à une rente différée payable à compter de sa date normale de retraite ou d'une date de retraite anticipée selon les dispositions du régime.

Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée ou le transfert du montant de la prestation forfaitaire à laquelle il a droit dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

g) Cotisations et contributions après retraite

Les cotisations et contributions reçues à l'égard d'un participant qui reçoit une rente de retraite ou qui a dépassé l'âge normal de la retraite lui sont remboursées au cours de l'année suivante.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

**2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS
ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)****2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)****h) Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite**

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission est assujéti à cette loi. La Commission est en pourparlers avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime. En effet, dans le but de reconnaître les particularités propres à ce régime, la Commission et la Régie ont convenu de dispositions particulières qui devront faire l'objet d'amendements législatifs. La Régie doit préparer un projet de modifications qui tiendra compte d'une application rétroactive pour légaliser la période intérimaire.

Par conséquent, les évaluations actuarielles préparées pour le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2001 et 2002 ne reflètent pas les modifications requises par cette loi.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Des caisses supplémentaires sont établies aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Au 31 décembre 2002, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants: électriciens, couvreurs, ferblantiers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie, travailleurs de lignes, mécaniciens en protection d'incendie, frigoristes, mécanicien de chantier et métiers de la truelle (briqueurs, cimentiers-applicateurs et plâtriers et carreleurs).

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ne sont pas consolidés aux états financiers du fonds général d'administration car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales ou comptables distinctes.

3.2 Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance****a) Placements**

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti. La juste valeur des placements à court terme est équivalente au coût.

b) Conversion des devises

Le coût des placements en titres négociables est converti aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

La juste valeur des placements est convertie en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

d) Revenus reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Commission par les bailleurs, pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis de façon linéaire sur la durée des baux, soit 5 ans. L'amortissement est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

e) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires facilement convertibles dont l'échéance n'excède pas trois mois.

f) Avantages sociaux futurs

La Commission offre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Pour ces régimes à prestations déterminées, la Commission a adopté les conventions comptables suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et ils sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, la mortalité des participants aux régimes et les coûts prévus des soins de santé.

Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommiss et régimes d'assurance (suite)****g) Virements et imputations**

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommiss ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommiss relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

h) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

i) Matériaux réutilisables pour la formation

Les coûts encourus par la Commission à l'égard des matériaux réutilisables pour la formation sont inscrits aux dépenses de façon linéaire selon la durée de l'entente entre la Commission et la Commission scolaire. La durée de l'entente est de 3 ou 10 ans.

3.4 Régime supplémentaire de rentes**a) Mode de présentation**

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

b) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Commission enregistre tous les revenus et les dépenses reliés à ses activités selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, certains revenus étaient comptabilisés lors de leur encaissement et certaines dépenses étaient comptabilisées lors de leur décaissement.

Cette modification a été appliquée de façon prospective car il était extrêmement difficile d'obtenir les renseignements qui permettraient de donner un effet rétroactif à la nouvelle convention comptable. Elle a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2002

Fonds général d'administration**Bilan**

Prélèvements à recevoir	1 334
Débiteurs	301
Créditeurs et frais courus	(30)
Revenus reportés	87
Solde déficitaire du fonds	(1 692)

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés**Actif et passif**

Indemnités de congés annuels à recevoir	920
Créditeurs	(133)
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	(787)

Fonds de réclamations de salaires**Actif et passif**

Réclamations des employeurs à recevoir	2 599
Débiteurs	63
Réclamations à verser aux salariés	(2 662)

Fonds de cotisations patronales**Actif et passif**

Cotisations des employeurs à recevoir	64
Créditeurs	(5)
Cotisations à remettre	(59)

Fonds de cotisations syndicales**Actif et passif**

Cotisations des salariés à recevoir	166
Créditeurs	(20)
Cotisations à remettre	(146)

Fonds spécial d'indemnisation**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	1 082
Créditeurs	(1)
Indemnités à verser aux salariés	(1 081)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2002
Fonds de qualification**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	1
Indemnités à verser aux salariés	(8)
Avoir	7

Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	80
Créditeurs	(8)
Activités de formation à payer	(61)
Avoir	(11)

Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	16
Créditeurs	(2)
Avoir	(14)

Régimes supplémentaires de rentes**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	1 442
Créditeurs	(178)
Actif net disponible pour le service des prestations	(1 264)

Régimes d'assurance**Bilan**

Contributions des employeurs à recevoir	598
Créditeurs	(164)
Contributions des employeurs non utilisées	(72 218)
Avoir	71 784

5. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus tirés des placements de fonds de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit:

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

	2002	2001
Fonds de cotisations patronales	18	38
Fonds de cotisations syndicales	40	137
Fonds spécial d'indemnisation	29	91
	87	266
Fonds général d'administration	400	950
	487	1 216

6. PLACEMENTS**6.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur**

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	2002	2001
Compte général		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	(124 999)	(8 000)
Dépôts à participation ***	2 756 429	3 217 300
Revenus à recevoir du fonds particulier	5 949	18 533
	2 637 379	3 227 833
Compte complémentaire		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	(14 999)	
Dépôts à participation ***	1 047 000	1 153 026
Revenus à recevoir du fonds particulier	2 184	5 139
	1 034 185	1 158 165
Compte des retraités		
Dépôts à vue *	125 001	
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **		(21 999)
Dépôts à participation ***	2 785 788	3 083 275
Revenus à recevoir du fonds particulier	6 801	14 657
	2 917 590	3 075 933
	6 589 154	7 461 931

* Au fonds général de la Caisse.

** Avances au taux du jour augmenté de 5 points de base, remboursable sur demande.

*** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque mois du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements et revenus courus****a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût**

	2002		2001	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	28 202	28 202	62 574	62 574
Dépôt à court terme ^(a)	100 288	100 288	116 217	116 217
Obligations ^(b)	228 124	235 503	320 970	326 508
Actions ^(d)	174 129	160 670	10 221	9 498
Compte courtier ^(c)	580	580	630	630
Intérêts courus	2 811	2 154	5 718	3 546
Total	534 134	527 397	516 330	518 973

(a) Venant à échéance au plus tard le 5 juin 2003 et aux taux d'intérêt variant de 2,67 % à 3,15 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,82 ans et le taux de rendement effectif est de 4,21 %.

(c) Correspond à la marge conservée chez le courtier pour la compensation des plus ou moins-values sur contrats à terme.

(d) Le coût des actions américaines s'élève à 44 922 574 \$ par rapport à une juste valeur de 41 293 114 \$. Le coût des actions étrangères s'élève à 44 639 397 \$ par rapport à une juste valeur de 40 368 174 \$.

Ces placements et revenus courus sont répartis comme suit:

	2002	2001
Fonds général d'administration	17 611	20 683
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	141 019	119 360
Fonds de réclamations de salaires	1 078	809
Fonds de cotisations patronales	1 314	1 266
Fonds de cotisations syndicales	4 054	3 422
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	38	
Fonds spécial d'indemnisation	2 744	2 048
Fonds de qualification	2 092	1 794
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	107 318	108 464
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	17 279	15 406
Régimes d'assurance de base	215 636	222 248
Régimes supplémentaires d'assurance	23 951	20 830
	534 134	516 330

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	2002		2001	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	19 995	19 995	36 992	36 992
Dépôt à court terme ^(a)	68 534	68 534	16 834	16 834
Obligations ^(b)	21 456	21 503	32 710	32 940
Intérêts courus	298	298	418	418
	110 283	110 330	86 954	87 184

(a) Venant à échéance au plus tard le 5 juin 2003 et aux taux d'intérêt variant de 2,67 % à 3,15 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,82 ans et le taux de rendement effectif est de 4,21 %.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements et revenus courus (suite)****b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur (suite)**

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit:

	2002	2001
Compte général	17 667	11 509
Compte complémentaire	23 883	17 807
Compte des retraités	68 780	57 868
	<u>110 330</u>	<u>87 184</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS HORS BILAN

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Commission a recours à divers instruments financiers dérivés à des fins de rendement.

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Commission:

	2002		2001	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Contrats à terme d'indices boursiers				
Positions acheteur	2 110	(29)	69 728	115
Positions vendeur	(1 911)	42	(1 523)	11
Contrats de change à terme				
Positions vendeur	78 198	(2 173)	27 179	(149)
Ententes de swap de taux d'intérêt			38 000	(2 172)
Entente de swap sur indice boursier			81 730	
	<u>78 397</u>	<u>(2 160)</u>	<u>215 114</u>	<u>(2 195)</u>

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la Commission recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables aux dates de la présentation de l'information financière. Les cours des courtiers en valeurs mobilières ou des banquiers de la Commission sont disponibles pour ces contrats à termes d'indices boursiers et ces contrats de change.

La Commission ne traite qu'avec des institutions financières de réputation, de sorte que le risque de crédit est pratiquement inexistant. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises sont couverts par des contrats de change à terme.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	672		672	672
Bâtiments	8 718	5 252	3 466	3 684
Aménagements des bâtiments	2 281	1 358	923	976
Mobilier et équipement	7 141	5 224	1 917	1 914
Équipement informatique	6 778	4 791	1 987	1 872
Logiciel informatique	3 244	2 078	1 166	679
Améliorations locatives	1 073	578	495	253
	<u>29 907</u>	<u>19 281</u>	<u>10 626</u>	<u>10 050</u>
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition				78
	<u>29 907</u>	<u>19 281</u>	<u>10 626</u>	<u>10 128</u>

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 1^{er} juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2002, le montant maximum que pouvait prélever la Commission s'établissait à 7 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2002	2001
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des prélèvements à recevoir	(1 100)	(245)
Variation des débiteurs	(1 024)	673
Augmentation de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(1 668)	(2 582)
Diminution des frais payés d'avance	133	138
Variation des créditeurs et frais courus	(476)	3 273
Variation des revenus reportés	19	(112)
Augmentation de la subvention du gouvernement du Québec reportée	<u>3 487</u>	<u>2 837</u>
	<u>(629)</u>	<u>3 982</u>

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	4 018	533
Placement et revenus courus *	<u>8 897</u>	<u>6 323</u>
	<u>12 915</u>	<u>6 856</u>

* Ces placements et revenus courus sont ceux dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Les intérêts et frais bancaires payés par la Commission s'élèvent à 205 709 \$ (728 656 \$ en 2001).

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit:

	2002	2001
Mécaniciens	73	76
Serruriers	72	64
Monteurs	33	33
Ferrailleurs	70	51
Électriciens	655	543
Ferblantiers	182	150
Chaudronniers	147	128
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	916	792
	<u>2 148</u>	<u>1 837</u>

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

a) Obligations du Régime supplémentaire de rentes

La firme d'actuaire Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1^{er} janvier 2002 et transmis par la Commission de la construction du Québec, administrateur du régime. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2002. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables, selon les actuaires externes du régime. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, s'établissent comme suit:

	2002	2001
Compte général	3 495 638	3 598 089
Compte des retraités	<u>3 405 453</u>	<u>3 086 399</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	6 901 091	6 684 488
Réserve pour fluctuations économiques au compte général		34 972
Réserve pour écarts défavorables au compte des retraités		216 048
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte	<u>348 461</u>	
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	<u>7 249 552</u>	<u>6 935 508</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**a) Obligations du Régime supplémentaire de rentes (suite)**

	2002	2001
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	6 684 488	6 229 466
Changements apportés au régime	(340 078)	
Modifications des hypothèses actuarielles	239 903	116 518
Intérêts cumulés sur les prestations	495 586	464 099
Prestations constituées	180 469	184 092
Prestations versées	(447 150)	(400 900)
Transfert du compte complémentaire	62 388	52 710
Expérience	25 485	38 503
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>6 901 091</u>	<u>6 684 488</u>

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes:

	2002	2001
Rendement à moyen terme de l'actif	7,0 %	7,5 %
Rendement à long terme de l'actif	6,5	6,75

b) Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. Par rapport à l'évaluation au 31 décembre 2001, cette méthode a été modifiée de la façon suivante: la valeur ajustée au 31 décembre 2002 a été limitée à 100 % de la valeur marchande; les pertes sont donc entièrement reflétées dans la valeur ajustée de l'actif au 31 décembre 2002.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit:

	2002	2001
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations:		
Compte général	2 481 856	3 193 922
Compte des retraités	3 201 301	3 201 629
	<u>5 683 157</u>	<u>6 395 551</u>
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	245 828	508 006
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	<u>5 928 985</u>	<u>6 903 557</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

c) Politique de capitalisation

La cotisation de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général. Depuis le début du régime, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 \$ à 0,80 \$ par heure travaillée et la cotisation des employeurs a varié de 0,04 \$ à 2,125 \$ par heure travaillée. Au cours de l'exercice 2002, la cotisation des employeurs, à ce même compte, est passé de 1,775 \$ à 1,925 \$ par heure travaillée pour un apprenti et de 1,875 \$ à 2,125 \$ par heure travaillée pour un compagnon. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 2,40 \$ par heure travaillée depuis le début du régime. Au cours de l'exercice 2002, la cotisation à ce compte a varié de 0,00 \$ à 0,08 \$ par heure travaillée selon le métier ou l'occupation du participant.

La dernière évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2000. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 indique l'existence d'une obligation non capitalisée au 31 décembre 2002 de 972 106 000 \$. Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), cette obligation est en voie de capitalisation par un montant de 1,334 \$/heure travaillée sur le total des cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2004. Toutefois, ce montant sera réduit progressivement à 1,027 \$/heure travaillée jusqu'au 31 décembre 2017.

13. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 2002 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurances.

Les sommes des engagements des régimes ont été évaluées au 31 décembre 2002 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes:

	2002	2001
	Régimes de base	Régimes de base
Engagement relié à la période d'assurance suivante *		68 858
Provisions pour prestations engagées	26 789	26 446
Provisions pour rentes aux assurés invalides	36 710	34 537
	<u>63 499</u>	<u>129 841</u>

* Compte tenu que les contributions des employeurs reçues pour la période d'assurance suivante ont été reportées à la suite d'une modification de convention comptable prospective, l'engagement relié à ces contributions n'est plus considéré comme un passif actuariel au 31 décembre 2002.

14. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 3 ¢/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation dans le but de contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La Commission s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

14. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ (suite)

	2002	2001
Solde au début	9 320	6 674
Augmentation nette relative aux cotisations	3 039	2 646
	<u>12 359</u>	<u>9 320</u>
Virement à l'avoir non affecté	(11 293)	
Solde à la fin	<u>1 066</u>	<u>9 320</u>

15. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de la présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir de chaque régime se détaille comme suit:

	2002	2001
Électriciens	8 885	8 965
Couvreurs	749	783
Ferblantiers	624	576
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	3 053	2 913
Travailleurs de lignes	710	660
Mécaniciens en protection incendie	231	241
Frigoristes	323	333
Mécaniciens chantiers	87	
Métiers de la truelle	227	
	<u>14 889</u>	<u>14 471</u>

16. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 octobre 2008 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 concernant ces locaux administratifs s'élève à 1 073 556 \$ (1 022 876 \$ en 2001). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	1 013
2004	882
2005	737
2006	276
2007	<u>174</u>
	<u>3 082</u>

17. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 964 994 \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celle-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées contributifs; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

La Commission offre aussi à ses retraités des régimes d'assurance maladie et d'assurance vie à prestations déterminées ainsi que des bonis de départ.

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2002, la charge nette de la Commission se présente comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Charge nette	2 918	2 514	3 449	3 153

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, ainsi que le passif au titre des prestations constituées au titre des régimes se présentent comme suit au 31 décembre:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Obligations au titre des prestations constituées	222 003	198 135	32 445	28 155
Juste valeur des actifs des régimes	196 289	212 145		
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(25 714)	14 010	(32 445)	(28 155)
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value			(31 422)	(29 206)

L'actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite au 31 décembre 2002 est diminué d'une provision pour moins-value de 41 794 600 \$.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Commission pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre):

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	6,50 %	6,75 %	6,50 %	6,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25	7,75		
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00		
	à	à		
	5,00	5,00		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 10 % pour 2002. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer de 1 % par année pour atteindre 5 % en 2006 et demeurer à ce niveau par la suite.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

**18. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
 DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)**

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de la Commission se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Cotisations de l'employeur	2 918	2 514		
Cotisations des employés	2 227	1 914		
Prestations versées	8 020	7 919	1 233	936

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC **ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2002** **OPINION ACTUARIELLE.**

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2002, sur la base de la codification administrative de mai 2002 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, incluant les modifications apportées par la décision CCQ-023034 du 23 octobre 2002 qui représente les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2002, et sur la base des données arrêtées au 1^{er} janvier 2002. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Opinion actuarielle complémentaire relative à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 daté du 30 janvier 2003.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion:

- a) Le régime affiche, au 31 décembre 2002, un écart résiduel négatif de 858 584 000 \$ et un déficit net de 972 106 000 \$.
- b) Le régime n'est pas pleinement solvable au 31 décembre 2002. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2002, la valeur de l'actif du régime serait inférieure à la valeur des engagements du régime.
- c) Les cotisations salariales et patronales versées au régime, soit 3,022 \$ par heure travaillée en 2003, sont suffisantes pour couvrir les engagements du régime résultant de l'application pour l'année 2003 du taux de rente de base de 320 \$/1 000 heures travaillées ajustées, les cotisations pour amortissement des améliorations antérieures, le financement de l'écart résiduel négatif et la provision pour dépenses, et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuelle du régime;
- d) Le montant des cotisations affectées au financement du déficit net est détaillé dans le tableau suivant:

Nature de la cotisation	Cotisation en \$/heure travaillée	Fin de la période d'amortissement	Valeur présente des cotisations d'amortissement au 2002-12-31 (000 \$)
Modification – 1990-01-01	0,105	2004-12-31	19 157
Modification – 1991-01-01	0,110	2005-12-31	27 367
Modification – 2000-01-01	0,092	2014-12-31	66 998
Expérience – 2003-01-01	1,027	2017-12-31	858 584
	1,334		972 106

- e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation;
- g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 8 avril 2003

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif des régimes de base est supérieur de 29 891 000 \$ aux engagements des régimes;
- b) Les taux de cotisation prévus lors du dépôt du rapport d'évaluation au 31 décembre 2002, à savoir 1,26 \$/heure avant le 28 avril 2002, 1,32 \$/heure à compter du 28 avril 2002 et 1,38 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour assurer la solvabilité des régimes de base jusqu'au 31 décembre 2003 et pour maintenir la capitalisation de la réserve de contingence à son niveau maximal de 10 000 000 \$ jusqu'à la fin du premier semestre de 2003. Au 31 décembre 2003, la réserve de contingence sera de 2 922 487 \$ soit bien en deçà de son niveau maximal;
- c) Ces taux de cotisation ne sont pas suffisants pour supporter les coûts des régimes de base. L'insuffisance s'élève à 0,274 \$/heure au premier semestre de 2003 et augmente graduellement jusqu'à 0,524 \$/heure au dernier semestre de 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des électriciens est supérieur de 7 680 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,218 \$/heure est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire des électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'à la fin de l'année 2004. Au cours du premier semestre de 2005, il y a une légère insuffisance de 0,004 \$/heure qui augmente à 0,012 \$/heure au deuxième semestre de 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des couvreurs est supérieur de 687 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,20 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des couvreurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime du premier semestre 2003. Par la suite, il y a une légère insuffisance de 0,002 \$/heure lors du deuxième semestre de 2003 qui augmente graduellement jusqu'à 0,019 \$/heure au dernier semestre de 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des ferblantiers est supérieur de 526 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,20 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des ferblantiers pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'au 31 décembre 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des frigoristes est supérieur de 305 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,15 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des frigoristes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'au 31 décembre 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des travailleurs de lignes est supérieur de 617 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,30 \$/heure jusqu'au 28 avril 2002, de 0,40 \$/heure à compter du 28 avril 2002 et de 0,50 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des travailleurs de lignes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'au 31 décembre 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTERIE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTERIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des tuyauteurs est supérieur de 2 822 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,368 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des tuyauteurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'au 31 décembre 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie ont été évalués au 31 décembre 2002. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

- a) Au 31 décembre 2002, l'actif net du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie est supérieur de 286 000 \$ aux engagements du régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,218 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2005;
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts du régime jusqu'au 31 décembre 2005;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 26 mars 2003.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

André Ménard
Président-directeur général

Le 2 mai 2003

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2002 et les états des revenus et dépenses, du solde déficitaire du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2002 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds en fidéicomis:

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification;
- fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction;
- plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la note 2.2h, la Commission n'a pas appliqué la Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. L'évaluation actuarielle permettant d'établir la valeur des obligations de ce régime au 31 décembre 2002, telle que présentée à la note 12, ne reflète pas les modifications requises par la loi. Puisque la Commission n'a pas évalué l'impact de l'application de cette loi, je n'ai pu déterminer l'effet des redressements qui auraient dû être apportés aux obligations du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2002.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements aux obligations du régime supplémentaire de rentes mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés à la comptabilisation des revenus et dépenses expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 présentés pour fins de comparaison, j'ai formulé la même restriction que celle mentionnée précédemment.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 2 mai 2003

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. S-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	1 582 413	1 611 064
Revenus de placements et intérêts sur cotisations (note 4)	84 459	500 497
Autres revenus	<u>3 219</u>	<u>3 542</u>
	<u>1 670 091</u>	<u>2 115 103</u>
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 5)		
Prestations versées	1 427 091	1 347 298
Variation du passif actuariel (note 19)	<u>268 699</u>	<u>469 127</u>
	<u>1 695 790</u>	<u>1 816 425</u>
Programme Pour une maternité sans danger (note 6)		
Prestations versées	138 799	128 004
Variation du passif actuariel (note 19)	<u>2 707</u>	<u>6 333</u>
	<u>141 506</u>	<u>134 337</u>
Programmes de prévention (note 7)	<u>102 690</u>	<u>96 851</u>
Frais d'administration (note 8)		
Frais de l'exercice	351 666	354 704
Variation du passif actuariel (note 19)	<u>4 351</u>	<u>5 887</u>
	<u>356 017</u>	<u>360 591</u>
Financement de tribunaux administratifs (note 9)		
Contributions de l'exercice	46 292	46 645
Variation du passif actuariel (note 19)	<u>(6 129)</u>	<u>4 503</u>
	<u>40 163</u>	<u>51 148</u>
Autres frais (note 10)	<u>26 830</u>	<u>20 978</u>
Variation des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 18)	<u>(634 807)</u>	<u>(283 773)</u>
	<u>1 728 189</u>	<u>2 196 557</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(58 098)</u>	<u>(81 454)</u>
COMPOSÉ DE:		
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation	7 374	39 107
Déficit des opérations de l'exercice courant (note 11)	(65 472)	(120 561)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DÉFICITS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002		2001
	(Déficit) consolidé au 1 ^{er} janvier 2000	Autres éléments cumulés	Total
(DÉFICITS) SURPLUS AU DÉBUT	<u>(728 392)</u>	<u>47 682</u>	<u>(680 710)</u>
RÉSULTAT RELATIF À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION			
Cotisations des employeurs			
Cotisations relatives à la capitalisation	90 800	(68 156)	22 644
Cotisations relatives au mode de tarification rétrospectif		<u>38 600</u>	<u>38 600</u>
	<u>90 800</u>	<u>(29 556)</u>	<u>61 244</u>
Intérêts relatifs au mode de tarification rétrospectif		3 344	3 344
Intérêts sur (déficits) surplus cumulés	(51 286)	1 196	(50 090)
Exploitation de produits et services de commerce électronique		<u>(7 124)</u>	<u>(7 124) *</u>
	<u>39 514</u>	<u>(32 140)</u>	<u>7 374</u>
(DÉFICIT) SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT			
Surplus relatif aux besoins financiers de l'année courante		2 776	2 776
Déficit relatif aux besoins financiers des années antérieures		<u>(68 248)</u>	<u>(68 248)</u>
		<u>(65 472)</u>	<u>(65 472)</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>39 514</u>	<u>(97 612)</u>	<u>(58 098)</u>
DÉFICITS À LA FIN	<u>(688 878)</u>	<u>(49 930)</u>	<u>(738 808)</u>

* Ce montant de 7 124 358 \$ correspond à la dépense de l'exercice 2002 (2001: 14 898 445 \$) pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Cette dépense est déduite du montant de 50 000 000 \$ affecté à cette fin à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997. Après imputation de cette dépense, le montant de 50 000 000 \$ a entièrement été utilisé aux fins prévues.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**BILAN**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	6 901	3 471
Cotisations à recevoir et autres créances (note 12)	264 662	304 638
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 13)	7 766 197	8 173 598
Solde de prix de vente d'un immeuble (note 14)	4 872	5 886
Immobilisations (note 15)	<u>23 558</u>	<u>27 678</u>
	<u>8 066 190</u>	<u>8 515 271</u>
PASSIF		
Chèques en circulation	19 873	20 502
Créditeurs et frais courus	28 766	30 829
Cotisations perçues d'avance	16 572	20 307
Provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés (note 16)	77 021	74 859
Provision pour remboursements de cotisations (note 17)	27 714	46 616
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	9 179	11 816
Passif actuariel (note 19)	<u>8 632 654</u>	<u>8 363 026</u>
	8 811 779	8 567 955
Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 18)	<u>(6 781)</u>	<u>628 026</u>
	8 804 998	9 195 981
DÉFICITS CUMULÉS	<u>(738 808)</u>	<u>(680 710)</u>
	<u>8 066 190</u>	<u>8 515 271</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 21)

Pour le Conseil d'administration,
Gilles Taillon
Henri Massé

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(58 098)	(81 454)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	10 838	12 748
Gain sur aliénations d'immobilisations	390	(63)
Variation de la provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés	2 162	981
Variation de la provision pour remboursements de cotisations	(18 902)	(41 697)
Variation des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	(634 807)	(283 773)
Augmentation du passif actuariel	269 628	485 850
Gain sur dispositions d'unités de participation – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	16 776	(39 442)
Amortissement – Valeur axée sur la valeur marchande – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	197 474	(161 846)
	(214 539)	(108 696)
Variation des éléments hors caisse:		
Cotisations à recevoir et autres créances	39 976	48 358
Revenus de placements à recevoir – Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	34 679	24 617
Créditeurs et frais courus	(2 063)	(13 115)
Cotisations perçues d'avance	(3 735)	(11 396)
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	(2 637)	(55)
	66 220	48 409
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(148 319)	(60 287)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Acquisitions de dépôts à participation	(223 534)	(327 573)
Produit de disposition de dépôts à participation	225 199	441 192
Gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	(25 457)	99 782
Encaissement du solde de prix de vente d'un immeuble	1 014	942
Acquisitions d'immobilisations	(7 189)	(9 874)
Produit d'aliénations d'immobilisations	81	99
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	(29 886)	204 568
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(178 205)	144 281
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(212 089)	(356 370)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 20)	(390 294)	(212 089)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1). Elle a pour fonctions, dans le cadre de l'application de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes nécessaires à l'application de cette loi.

La CSST a confié à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec la responsabilité de concevoir, de coordonner et d'exécuter des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À cette fin, la CSST verse annuellement une subvention d'équilibre budgétaire à l'Institut.

La CSST a en outre pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), de cotiser annuellement, conformément à son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles leurs activités sont classées, ou aux taux personnalisés qui leur sont applicables ou, le cas échéant, selon le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation.

La CSST a également pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., chapitre I-6) et de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., chapitre C-20), de verser aux bénéficiaires des prestations ou d'autres indemnités. Les sommes nécessaires à l'application de ces lois lui sont remboursées par le gouvernement du Québec.

Mode de financement

La CSST choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses dès leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite en raison des paiements à faire pour la réparation des lésions professionnelles survenues auparavant.

La CSST applique un mode de tarification tenant davantage compte du double mandat que lui confère la loi, soit celui d'agent de prévention et celui d'assureur public.

La CSST détermine annuellement par règlement des unités de classification.

En vue de fixer la cotisation, la CSST classe les activités de chaque employeur dans une ou plusieurs unités, conformément aux règles qu'elle détermine par règlement. Fixée suivant les principes de base de l'assurance, la cotisation varie en fonction du risque associé à l'activité exercée par l'employeur et du coût des lésions professionnelles.

Le taux de cotisation d'un employeur est établi selon un des trois modes suivants: la tarification au taux de l'unité, la tarification au taux personnalisé et le mode de tarification rétrospectif.

L'assujettissement de l'employeur à l'un ou l'autre de ces modes de tarification varie en fonction de l'importance de sa cotisation.

La tarification au taux de l'unité

La cotisation est calculée à partir du taux de l'unité dans laquelle sont classées les activités exercées par l'entreprise. Le taux de l'unité est fixé à partir du taux moyen provincial et du coût des lésions professionnelles associées à l'unité.

La tarification au taux personnalisé

La cotisation est calculée à partir d'un taux personnalisé, c'est-à-dire que le taux de l'unité dans laquelle les activités de l'entreprise sont classées est rajusté pour tenir compte des efforts de l'employeur en matière de prévention et de retour au travail des victimes de lésions professionnelles.

Le mode de tarification rétrospectif

L'objectif de ce mode de tarification est de faire correspondre le mieux possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles pour des lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT (suite)

Politique de capitalisation

Le concept de pleine capitalisation retenu par la CSST signifie que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus.

En conséquence, des mesures sont prévues afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de stabilité et de prévention.

Ces mesures entraînent des ajustements à la cotisation des employeurs et sont présentées séparément dans la note sur les cotisations des employeurs.

La politique de capitalisation prévoit principalement les modalités suivantes:

- introduire, en date du 1^{er} janvier 2001, une provision pour fluctuation du taux de rendement réel à un niveau correspondant au solde des «écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel» au 31 décembre 2000;
- amortir, avec intérêts, sur une période de huit ans, les écarts relatifs au taux de rendement réel portés à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel. Toutefois, les montants d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures considérés dans les tarifications de 2001 et 2002 ont été établis selon le mécanisme d'amortissement adopté en mai 2000 lors de la révision de la politique de capitalisation;
- amortir, avec intérêts, les surplus ou déficits relatifs aux besoins financiers de l'année courante, dans les trois prochaines tarifications ou selon l'application du mode rétrospectif;
- amortir, avec intérêts, les déficits relatifs aux besoins financiers des années antérieures, dans les prochaines tarifications sur une période de cinq ans;
- amortir, avec intérêts, le déficit consolidé au 1^{er} janvier 2000, compte tenu des modalités déjà prévues pour les tarifications de 2001 et 2002, jusqu'en 2013. Cependant, pour l'année 2003, il est prévu de surseoir à l'amortissement de ce déficit;
- affecter à la réduction du déficit consolidé au 1^{er} janvier 2000, les surplus relatifs aux besoins financiers des années antérieures.

N.B.: La provision pour fluctuation du taux de rendement réel mentionnée à la politique de capitalisation est maintenant libellée «gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel» aux états financiers.

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation se situe au 31 décembre 2002 à 91,61 % comparativement à 92,60 % au 31 décembre 2001. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CSST ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

A) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis sur la base d'une estimation des cotisations ultimes. Cette estimation vise à prendre en considération la masse salariale ainsi que la classification ultime de chaque employeur. Elle vise également à prendre en considération, tant pour les employeurs assujettis au mode de tarification personnalisé qu'à ceux qui sont assujettis au mode de tarification rétrospectif, les débours qui seront finalement imputés dans le cadre de l'application de ces modes de tarification.

B) Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis.

De plus, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût est inscrite graduellement aux livres.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

B) Revenus de placements (suite)

Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés dans les revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

C) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec comprennent, d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse et les revenus à recevoir y afférents et, d'autre part, un emprunt à court terme du fonds général de la Caisse et les intérêts courus y afférents.

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande, laquelle est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût, et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

D) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Édifices	2,5 %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement et logiciels informatiques	20 %
Système de télécommunications	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

E) Provision pour remboursements de cotisations

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif

L'objectif du mode de tarification rétrospectif est de faire correspondre le mieux possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

La CSST inscrit annuellement, à titre de provision pour remboursements de cotisations l'estimation de l'ajustement définitif des cotisations de l'année antérieure, ainsi que la révision de l'estimation des années antérieures à l'égard de cette provision. La variation annuelle de cette provision est appliquée aux revenus de cotisations des employeurs.

Cependant, cette provision ne tient pas compte de l'ajustement définitif de l'année courante compte tenu de l'incertitude reliée à cet ajustement.

F) Passif actuariel

Le passif comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent, survenus au cours du présent exercice et des exercices antérieurs, chez les employeurs tenus de cotiser.

Ce passif comprend des provisions pour les demandes de prestations en instance et pour l'indemnisation des victimes d'accidents du travail dont la demande parviendra à la CSST après le présent exercice. Il inclut aussi des provisions pour l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles qui sont actuellement indemnisées et celles qui le seront éventuellement à la suite d'une rechute, d'une récurrence ou d'une aggravation.

Ce passif comprend une provision pour les frais d'administration futurs ainsi que pour les contributions futures de la CSST au financement de tribunaux administratifs, à l'égard d'événements survenus en date de la fin de l'exercice financier.

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 4 %.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**G) Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel**

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est maintenant libellée «gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel» aux états financiers. Ce poste constitue un mécanisme d'atténuation des fluctuations économiques qui permet d'éviter des variations trop importantes du taux moyen de cotisation et des résultats financiers en plus de viser un rééquilibrage de l'actif et du passif sur une période définie.

Ce poste est constitué des surplus ou déficits relatifs à l'hypothèse du taux de rendement réel. Cette hypothèse, fixant le taux à 4 % par année, est utilisée pour déterminer la valeur présente des paiements futurs sujets à revalorisation. La variation de l'exercice des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel est présentée séparément dans l'état des revenus et dépenses.

Les surplus ou déficits relatifs au taux de rendement réel inscrits à ce poste portent intérêt à compter de l'exercice suivant leur constatation et sont amortis sur une période de huit ans à compter du deuxième exercice suivant leur inclusion dans les gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel. Ce délai de deux ans est nécessaire étant donné que la tarification de l'année qui suit l'exercice concerné est déjà établie.

Toutefois, les montants d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures considérés dans les tarifications de 2001 et de 2002 ont été établis selon le mécanisme d'amortissement adopté en mai 2000 lors de la révision de la politique de capitalisation. Par conséquent, le premier montant d'amortissement des surplus constatés pour 1999 et 2000 représente le montant nécessaire pour combler l'écart créé par l'application de ce mécanisme d'amortissement différent. Le solde non amorti de ces surplus est par ailleurs amorti sur la période restante de sept ans avec intérêts au moyen de montants annuels constants.

H) Espèces et quasi-espèces

La politique de la CSST consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

I) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la CSST ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2002	2001
Cotisations relatives à l'année de tarification courante *		
Opérations courantes	1 851 356	1 758 538
Application de la politique de capitalisation		
Capitalisation relative au déficit consolidé au 1 ^{er} janvier 2000	90 800	104 000
Ajustement de la cotisation des employeurs non assujettis au mode de tarification rétrospectif résultant de l'amortissement de surplus d'exercices antérieurs	(68 156)	(27 138)
Ajustement résultant de l'amortissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	(277 800)	(247 700)
	(255 156)	(170 838)
Montants à reporter	1 596 200	1 587 700

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS (suite)

	2002	2001
Montants reportés	1 596 200	1 587 700
Cotisations relatives aux années de tarification antérieures		
Opérations courantes		
Ajustements des cotisations	(17 907)	25 923
Diminution résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	(34 480)	(21 334)
	(52 387)	4 589
Application de la politique de capitalisation relativement au mode de tarification rétrospectif		
Augmentation résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	38 600	18 775
	(13 787)	23 364
	1 582 413	1 611 064

* Les cotisations pour l'année de tarification 2002 sont établies sur la base d'une masse salariale assurable cotisable estimée à 87 400 000 000 \$ alors que celles qui se rapportaient à l'année de tarification 2001 avaient été établies sur la base d'une masse salariale estimée à 84 000 000 000 \$ à la fin de l'exercice précédent.

4. REVENUS DE PLACEMENTS ET INTÉRÊTS SUR COTISATIONS

	2002	2001
Revenus de placements		
Dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus attribués par la Caisse	241 862	411 981
Moins:		
(Pertes) Gains réalisés sur placements par la Caisse	(25 457)	99 783
	267 319	312 198
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	179 422	195 125
Amortissement de la différence entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût	(376 896)	(33 279)
	69 845	474 044
Intérêts sur dépôts à court terme à la Caisse	100	
Intérêts sur emprunts à court terme à la Caisse	(5 346)	(7 598)
	64 599	466 446
Intérêts sur soldes bancaires et autres	319	586
	64 918	467 032
Intérêts sur cotisations		
Exigés	28 274	41 936
Accordés	(8 733)	(8 471)
	19 541	33 465
	84 459	500 497

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

5. PROGRAMMES DE RÉPARATION

	2002	2001
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	300 264	293 004
Variation du passif actuariel	937 480	891 638
	<u>1 237 744</u>	<u>1 184 642</u>
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	1 126 827	1 054 294
Variation du passif actuariel	(668 781)	(422 511)
	<u>458 046</u>	<u>631 783</u>
	<u>1 695 790</u>	<u>1 816 425</u>

La dépense à l'égard des programmes de réparation se répartit comme suit:

	2002	2001
Prestations versées		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	512 787	488 354
Postréadaptation	350 176	310 239
	<u>862 963</u>	<u>798 593</u>
Assistance médicale et frais de réadaptation	312 909	297 717
Préjudice corporel	92 428	87 133
Incapacité permanente	105 941	108 928
Décès	39 167	40 628
Stabilisation économique et sociale	13 683	14 299
	<u>1 427 091</u>	<u>1 347 298</u>
Variation du passif actuariel	<u>268 699</u>	<u>469 127</u>
	<u>1 695 790</u>	<u>1 816 425</u>

Lors de la tarification, le coût des programmes de réparation, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2002 des programmes de réparation liés aux événements survenus en 2002 est établi à 1 219 012 000 \$ alors que le coût, en date du 1^{er} juillet 2001 pour les événements survenus en 2001, avait été établi à la fin de l'exercice 2001 à 1 156 630 000 \$.

6. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

	2002	2001
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours de l'exercice		
Prestations versées	90 805	83 734
Variation du passif actuariel	47 279	44 646
	<u>138 084</u>	<u>128 380</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER (suite)

	2002	2001
Montants reportés	138 084	128 380
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	47 994	44 270
Variation du passif actuariel	(44 572)	(38 313)
	3 422	5 957
	<u>141 506</u>	<u>134 337</u>

Lors de la tarification, le coût du programme Pour une maternité sans danger, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2002 du programme Pour une maternité sans danger à l'égard des retraits préventifs de 2002 est établi à 136 405 000 \$ alors que le coût, en date du 1^{er} juillet 2001 des retraits préventifs de 2001, avait été établi à la fin de l'exercice 2001 à 126 794 000 \$.

7. PROGRAMMES DE PRÉVENTION

	2002	2001
Paiements pour les services de santé au travail	57 292	54 583
Subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec	17 640	16 736
Subventions pour la formation et l'information:		
Associations sectorielles paritaires	17 167	16 127
Associations syndicales et patronales	9 316	8 799
Autres	1 275	606
	<u>102 690</u>	<u>96 851</u>

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Frais de l'exercice		
Traitements et avantages sociaux	229 945	224 159
Formation et perfectionnement	1 124	953
Frais de déplacement	10 201	10 584
Postes, messageries et télécommunications	7 078	7 376
Communications et information	3 834	3 957
Services professionnels – Administration et informatique	45 807	44 355
Entretien et réparations – Équipement informatique	16 470	26 294
Entretien et réparations – Immobilisations et autres	4 461	3 817
Matériel et fournitures	6 010	5 666
Location d'espaces	21 079	20 344
Location d'équipement – Informatique	3 310	2 897
Location d'équipement – Autres	863	960
Assurances, taxes et énergie	1 900	1 853
Autres frais et services	2 569	2 428
Amortissement – Immobilisations	10 838	12 748
Montants à reporter	<u>365 489</u>	<u>368 391</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	365 489	368 391
Moins:		
Frais imputés		
Gouvernement du Québec, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	6 811	6 087
Gouvernement du Canada et ses organismes, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	3 987	4 269
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 511	2 768
Autres frais imputés	<u>514</u>	<u>563</u>
	<u>13 823</u>	<u>13 687</u>
	351 666	354 704
Variation du passif actuariel	<u>4 351</u>	<u>5 887</u>
	<u><u>356 017</u></u>	<u><u>360 591</u></u>

Lors de la tarification, le coût des frais d'administration, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût en date du 1^{er} juillet 2002 des frais d'administration pour l'année de tarification 2002 est établi à 338 143 000 \$ alors que ce coût, en date du 1^{er} juillet 2001 pour l'année de tarification 2001, avait été établi à la fin de l'exercice 2001 à 334 204 000 \$.

9. FINANCEMENT DE TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Contributions de l'exercice		
Commission des lésions professionnelles	47 209	47 701
Tribunal administratif du Québec	<u>76</u>	<u>43</u>
	<u>47 285</u>	<u>47 744</u>
Moins		
Frais imputés		
Gouvernement du Canada et ses organismes, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	609	667
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	<u>384</u>	<u>432</u>
	<u>993</u>	<u>1 099</u>
	46 292	46 645
Variation du passif actuariel	<u>(6 129)</u>	<u>4 503</u>
	<u><u>40 163</u></u>	<u><u>51 148</u></u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

9. FINANCEMENT DE TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS (suite)

Lors de la tarification, le coût du financement de tribunaux administratifs, établi en date du 1^{er} juillet, est l'une des données prises en compte pour l'établissement annuel des besoins financiers devant être comblés par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût du financement de tribunaux administratifs en date du 1^{er} juillet 2002 pour l'année de tarification 2002 est établi à 41 275 000 \$ alors que ce coût, en date du 1^{er} juillet 2001 pour l'année de tarification 2001, avait été établi à la fin de l'exercice 2001 à 40 848 000 \$.

10. AUTRES FRAIS

	2002	2001
Créances douteuses *	26 830	20 978

* Les créances douteuses de l'exercice sont établies à 26 830 000 \$ à l'égard des cotisations des employeurs et des sommes versées en trop pour la réparation des lésions professionnelles. En 2001, les créances douteuses d'un montant de 20 978 000 \$ comprenaient une somme de 36 978 000 \$ à l'égard des cotisations des employeurs et des sommes versées en trop pour la réparation des lésions professionnelles, diminuée d'un montant de 16 000 000 \$ reçu du gouvernement du Québec à l'égard des frais d'inspection relatifs aux exercices antérieurs.

11. DÉFICIT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT

Le déficit des opérations de l'exercice courant représente les surplus ou déficits eu égard à la tarification réalisés au cours de l'exercice courant, qui devront faire l'objet d'ajustements à la cotisation des employeurs dans les années subséquentes, et ce, en conformité avec la politique de capitalisation décrite à la note 1.

Le déficit des opérations de l'exercice courant s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification:

	2002	2001
	Surplus (déficits)	
Variations – besoins financiers de l'année courante		
Cotisations *	20 856	61 538
Autres revenus	3 219	3 542
Programmes de réparation **	(14 112)	(42 430)
Programme Pour une maternité sans danger ***	(14 705)	(13 394)
Programmes de prévention	(3 490)	(2 451)
Frais d'administration	9 257	4 696
Financement de tribunaux administratifs	525	(1 748)
Créances douteuses	1 170	(8 978)
	2 720	775
Intérêts courus du 1 ^{er} juillet au 31 décembre sur les variations relatives aux besoins financiers de l'année courante	56	26
	2 776	801
Variations – besoins financiers des années antérieures		
Cotisations ****	(52 387)	4 589
Programmes de réparation *****	(39 040)	(140 783)
Programme Pour une maternité sans danger	(1 771)	(4 643)
Frais d'administration	15 832	20 304
Financement de tribunaux administratifs	9 118	(829)
	(68 248)	(121 362)
Déficit des opérations de l'exercice courant	(65 472)	(120 561)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. DÉFICIT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (suite)

* Les cotisations pour l'année de tarification 2002 sont estimées à un niveau supérieur de 20 856 000 \$ à celui initialement estimé, ce qui constitue un surplus. Ce surplus se compose de deux éléments. D'une part, un surplus d'environ 38 900 000 \$ résulte d'une activité économique différente. À cette activité économique différente devrait correspondre une hausse du coût des programmes de réparation d'environ 28 800 000 \$. D'autre part, un déficit d'environ 18 000 000 \$ découle principalement de remboursements de cotisations établies sur la base des taux personnalisés attribuables à des corrections d'imputation plus importantes que prévues.

** Lors de la tarification, le coût en date du 1^{er} juillet 2002 pour les lésions professionnelles de 2002 a été établi à 1 204 900 000 \$. Ce même coût est établi à 1 219 012 000 \$ dans les présents états financiers, ce qui signifie un déficit de 14 112 000 \$.

Ce déficit de 14 112 000 \$ doit toutefois être considéré en relation avec le fait que les différences observées dans l'activité économique auraient dû entraîner une hausse d'environ 28 800 000 \$ du coût des programmes de réparation.

*** Lors de la tarification, le coût en date du 1^{er} juillet 2002 du programme Pour une maternité sans danger a été établi à 121 700 000 \$. Dans les présents états financiers, ce même coût est établi à 136 405 000 \$, ce qui signifie un déficit de 14 705 000 \$. Ce déficit est principalement attribuable au fait que le nombre de travailleuses indemnisées a été plus important que prévu.

**** Ce déficit de 52 387 000 \$ est attribuable à deux éléments principaux. Premièrement, un déficit de l'ordre de 32 600 000 \$ résulte de remboursements de cotisations découlant de corrections d'imputation plus importantes que ce qui avait été prévu. Deuxièmement, un déficit de l'ordre de 16 400 000 \$ a trait au déséquilibre financier du mécanisme d'assurance des employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif.

***** Le déficit de 39 040 000 \$ se compose principalement de trois éléments. Premièrement, un déficit de 40 253 000 \$ concerne les indemnités de remplacement du revenu en période de postréadaptation et se rapporte plus particulièrement aux travailleurs considérés incapables d'exercer tout emploi. Deuxièmement, un surplus de 28 891 000 \$ est attribuable aux indemnités de remplacement du revenu en période de consolidation médicale et de réadaptation. Troisièmement, un déficit de 19 256 000 \$ a trait aux frais d'assistance médicale et de réadaptation.

12. COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2002	2001
Cotisations à recevoir	273 042	298 844
Estimation des revenus courus de cotisations	14 126	32 388
Prestations versées en trop au titre des programmes de réparation à recevoir	24 161	26 046
Autres créances	7 633	7 760
	<u>318 962</u>	<u>365 038</u>
Moins:		
Provision pour créances douteuses	<u>54 300</u>	<u>60 400</u>
	<u>264 662</u>	<u>304 638</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

13. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fonds particulier		
Dépôts à participation – au coût (2002: 6 794 841 unités; 2001: 6 816 304 unités) (Valeur marchande en milliers de dollars, 2002: 6 699 691; 2001: 8 036 044)	7 559 796	7 578 236
Plus:		
Partie amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût	<u>837 794</u>	<u>1 214 690</u>
	8 397 590	8 792 926
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	<u>263 584</u>	<u>468 463</u>
Dépôts à participation à une valeur axée sur la valeur marchande	8 134 006	8 324 463
Revenus à recevoir	<u>9 513</u>	<u>44 193</u>
	8 143 519	8 368 656
Fonds général		
Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus *	<u>(377 322)</u>	<u>(195 058)</u>
	<u>7 766 197</u>	<u>8 173 598</u>

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont encaissables moyennant préavis, selon les modalités des règlements de la Caisse et selon les ententes spécifiques avec la CSST, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds particulier, la Caisse attribue à la CSST le revenu net de placements ainsi que les gains et pertes réalisés sur placements.

La partie non amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût représente une perte de 1 697 898 811 \$ au 31 décembre 2002 (2001: perte de 756 881 759 \$).

* La CSST a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 350 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte intérêt à un taux basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue au jour le jour majoré de 0,5 %. Le taux d'intérêt était de 2,8 % au 31 décembre 2002 (2001: 2,3 %). Cette marge de crédit expire en 2004. Conformément à la convention de crédit intervenue avec la Caisse, le maximum autorisé peut, en cours de mois, excéder 350 millions de dollars mais ne doit pas l'excéder en date du premier jour de chaque mois.

14. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'UN IMMEUBLE

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 \$, échéant le 31 décembre 2006, taux 7,5 %	<u>4 872</u>	<u>5 886</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

15. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	749		749	749
Édifices	10 557	7 297	3 260	3 336
Ameublement et équipement	17 439	13 221	4 218	4 342
Matériel roulant	1 103	892	211	194
Équipement et logiciels informatiques	100 213	86 926	13 287	16 924
Système de télécommunications	8 560	6 925	1 635	2 104
Améliorations locatives	4 683	4 485	198	29
	<u>143 304</u>	<u>119 746</u>	<u>23 558</u>	<u>27 678</u>

16. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE, VACANCES ET DÉPARTS ASSISTÉS

	2002				2001
	Congés de maladie	Vacances	Départs assistés	Total	Total
Solde au début	50 626	23 964	269	74 859	73 878
Dépenses de l'exercice	10 557	18 995		29 552	28 511
Utilisation de l'exercice	<u>(7 895)</u>	<u>(19 226)</u>	<u>(269)</u>	<u>(27 390)</u>	<u>(27 530)</u>
Solde à la fin	<u>53 288</u>	<u>23 733</u>		<u>77 021</u>	<u>74 859</u>

17. PROVISION POUR REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif

	2002	2001
Solde au début	<u>46 616</u>	<u>88 313</u>
Variation de l'exercice		
Estimation de l'ajustement définitif de l'année antérieure	(38 600)	(18 775)
Révision d'estimation des années précédant l'année antérieure	34 480	21 334
Intérêts	<u>8 561</u>	<u>8 383</u>
	<u>4 441</u>	<u>10 942</u>
Remboursements effectués		
Cotisations	(11 540)	(39 947)
Intérêts	<u>(11 803)</u>	<u>(12 692)</u>
	<u>(23 343)</u>	<u>(52 639)</u>
Solde à la fin	<u><u>27 714</u></u>	<u><u>46 616</u></u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

18. GAINS ET PERTES REPORTÉS SUR L'HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2002	2001
Solde au début	628 026	911 799
(Diminution) augmentation de l'exercice		
Déficit relatif au taux de rendement réel	(393 880)	(95 337)
Intérêts	36 873	59 264
	(357 007)	(36 073)
Amortissement servant à ajuster la cotisation des employeurs *	(277 800)	(247 700)
Variation de l'exercice	(634 807)	(283 773)
Solde à la fin	(6 781)	628 026

* L'application systématique de la méthode d'amortissement linéaire des écarts relatifs au taux de rendement réel des années antérieures sur huit ans représenterait un montant de 196 777 000 \$ pour l'exercice 2002 (2001: 178 014 000 \$).

Toutefois, compte tenu que les écarts relatifs au taux de rendement réel sont amortis à compter du deuxième exercice suivant leur inclusion aux gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel, l'application du mécanisme d'amortissement de ces écarts décrit dans la politique de capitalisation en vigueur au moment de l'adoption de la tarification de 2002, établit le montant d'amortissement à 277 800 000 \$ (2001: 247 700 000 \$), soit une augmentation de 81 023 000 \$ (2001: 69 686 000 \$) sur les résultats de l'exercice.

Ainsi, en conformité avec la politique de capitalisation décrite dans la note 1, le montant d'amortissement imputé aux résultats de l'exercice est de 277 800 000 \$ (2001: 247 700 000 \$).

19. PASSIF ACTUARIEL

	2002	2001
Solde au début	8 363 026	7 877 176
Variation du passif actuariel		
Programmes de réparation		
Évolution du passif actuariel	268 699	329 692
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel		139 435
	268 699	469 127
Programme Pour une maternité sans danger		
Évolution du passif actuariel	2 707	6 333
Frais d'administration		
Évolution du passif actuariel	4 351	5 887
Financement de tribunaux administratifs		
Évolution du passif actuariel	(6 129)	4 503
	269 628	485 850
Solde à la fin	8 632 654	8 363 026

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

19. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Ce passif actuariel se répartit comme suit à l'égard des indemnités accordées par la CSST

	2002	2001
Programmes de réparation		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	1 087 978	1 069 989
Postréadaptation	4 327 372	4 077 524
	<u>5 415 350</u>	<u>5 147 513</u>
Assistance médicale et frais de réadaptation	943 194	892 587
Préjudice corporel	281 329	264 902
Incapacité permanente	997 419	1 049 016
Décès	276 875	283 847
Stabilisation économique et sociale	77 338	84 941
	<u>7 991 505</u>	<u>7 722 806</u>
Programme Pour une maternité sans danger	48 290	45 583
Frais d'administration	458 718	454 367
Financement de tribunaux administratifs	134 141	140 270
	<u>8 632 654</u>	<u>8 363 026</u>

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants comptabilisés suivants:

	2002	2001
Encaisse	6 901	3 471
Chèques en circulation	(19 873)	(20 502)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec -		
Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus (note 13)	<u>(377 322)</u>	<u>(195 058)</u>
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	<u>(390 294)</u>	<u>(212 089)</u>
Intérêts versés au cours de l'exercice	<u>41 343</u>	<u>53 128</u>

Ces intérêts versés sont déjà soit inclus dans certaines catégories de dépenses, soit présentés distinctement dans les notes complémentaires aux états financiers.

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Engagements

Baux pour location d'espaces

La CSST est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 185 511 974 \$ au 31 décembre 2002 (2001: 200 496 702 \$). Ces baux s'échelonnent jusqu'en 2016 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (suite)

Engagements (suite)

Baux pour location d'espaces (suite)

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 2002, sont:

2003	18 941 440 \$
2004	18 789 620
2005	18 256 043
2006	18 247 013
2007	18 236 630

Contrats de location d'équipement et contrats de service

La CSST est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipement et contrats de service pour une somme estimée à 42 300 587 \$ au 31 décembre 2002 (2001: 47 143 001 \$). Ces contrats, qui s'échelonnent sur une période de un à cinq ans, prévoient des versements annuels de:

2003	31 556 733 \$
2004	8 781 407
2005	1 117 407
2006	586 678
2007	258 362

Éventualité

Entreprises de compétence fédérale

La Cour suprême du Canada a, dans son jugement du 26 mai 1988, décidé que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la CSST a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la CSST pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la CSST. Ces actions totalisent environ 46 000 000 \$ sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la CSST n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

22. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS

En vertu des dispositions particulières prévues au chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'égard des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, la CSST verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom de cette catégorie d'employeurs. Ces employeurs remboursent à la CSST les prestations versées en leur nom et paient leur quote-part des frais qu'elle engage pour l'application du chapitre X sous forme d'un pourcentage des prestations versées.

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin de l'exercice financier ne sont pas présentées dans l'état des revenus et dépenses ni dans le bilan de la CSST. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application du chapitre X sont appliquées en réduction des frais d'administration et du financement de tribunaux administratifs.

Les prestations facturées par la CSST aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations se chiffrent à 15 066 766 \$ en 2002 comparativement à 15 958 441 \$ en 2001.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

22. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS (suite)

En vertu de l'article 334 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations doivent conclure avec une personne morale et maintenir en vigueur un contrat d'assurance, de cautionnement ou de garantie par lequel cette personne s'engage à assumer le paiement des prestations aux bénéficiaires en cas de défaut de l'employeur.

Conformément à l'article 344 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, lorsqu'un employeur et son assureur ou la personne qui s'est portée caution ou garante du paiement des prestations sont disparus ou insolvable, la CSST paie au bénéficiaire les prestations dues. Pour couvrir les sommes qu'elle a ainsi payées, la CSST peut imposer aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations une cotisation additionnelle.

Toutefois, la CSST n'a pas évalué ni inscrit à son passif actuariel la valeur des engagements relatifs aux demandes de prestations des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, étant donné qu'il est très peu probable que tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations ainsi que leurs assureurs ou les personnes qui se sont portées caution ou garantes du paiement des prestations disparaissent ou deviennent insolvable.

23. AUTRES MANDATS DE LA CSST

En vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (L.R.C., 1985, chapitre G-5), et conformément à une entente avec le gouvernement du Canada, la CSST indemnise les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent ces indemnités à la CSST et lui paient les frais qu'elle engage à cet égard.

De plus, outre les mandats relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles, le gouvernement du Québec a également confié à la CSST la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse à la CSST les indemnités versées et lui paie les frais qu'elle engage à cet égard.

Les prestations facturées par la CSST à ce titre se répartissent comme suit:

	2002	2001
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	12 721	12 720
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	47 657	42 065
	<u>60 378</u>	<u>54 785</u>

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de la fin de l'exercice financier ne sont pas présentées dans l'état des revenus et dépenses ni dans le bilan de la CSST. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application de ces lois sont appliquées en réduction des frais d'administration et du financement de tribunaux administratifs.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La CSST est apparentée à tous les ministères et tous les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CSST n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, à l'exception de celles qui sont présentées dans la note 7 à l'égard des subventions au titre de la prévention accordées à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec, dans la note 9 concernant le financement de la Commission des lésions professionnelles et du Tribunal administratif du Québec, dans la note 10 à l'égard du suivi des frais d'inspection pour les exercices antérieurs, ainsi que l'opération présentée dans la note 23 à l'égard de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

25. COTISATIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À TITRE D'EMPLOYEUR

Les employés de la CSST participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la CSST envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur. Les cotisations de la CSST imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 7 537 165 \$ (2001: 6 570 157 \$).

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 6 699 691 milliers de dollars au 31 décembre 2002 (2001: 8 036 044 milliers de dollars).

La juste valeur du solde de prix de vente d'un immeuble ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'actif.

La juste valeur de l'encaisse, des cotisations à recevoir et autres créances, des éléments autres que les dépôts à participation du poste Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, des chèques en circulation, des créditeurs et frais courus ainsi que des dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 19 décembre 2002, l'Assemblée nationale a sanctionné la Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives (L.R.Q., chapitre 76). L'article 2 de cette loi constitue à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale le «Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST)». La CSST transfère au FSST les sommes en sa possession le 31 décembre 2002, y compris ses valeurs mobilières à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception des sommes qu'elle détient en dépôt conformément aux lois qu'elle administre. Également, selon ce même article, la CSST est le fiduciaire du FSST à compter du 1^{er} janvier 2003. De plus, selon l'article 37, les dispositions transitoires et finales établissent qu'à compter du 1^{er} janvier 2003, le FSST assume toutes les obligations de nature financière contractées par la CSST avant cette date. Par conséquent, les bilans d'ouverture de la CSST et du FSST au 1^{er} janvier 2003 devraient, à tous les égards importants, s'établir comme suit:

	<u>CSST</u>	<u>FSST</u>
ACTIF		
Encaisse		6 901
Cotisations à recevoir et autres créances	264 662	
Comptes à recevoir de la CSST		269 534
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		7 757 018
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement aux dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	9 179	
Solde de prix de vente d'un immeuble	4 872	
Immobilisations	<u>23 558</u>	
	<u>302 271</u>	<u>8 033 453</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (suite)

	<u>CSST</u>	<u>FSST</u>
PASSIF		
Chèques en circulation		19 873
Créditeurs et frais courus		28 766
Comptes à payer au FSST	269 534	
Cotisations perçues d'avance		16 572
Provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés		77 021
Provision pour remboursements de cotisations		27 714
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	9 179	
Passif actuariel	<u>278 713</u>	<u>8 632 654</u>
		8 802 600
Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel		<u>(6 781)</u>
	<u>278 713</u>	8 795 819
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	<u>23 558</u>	<u>(762 366)</u>
	<u>302 271</u>	<u>8 033 453</u>

De plus, l'article 2 prévoit que la CSST transfère au FSST, au fur et à mesure, toute somme qu'elle perçoit à l'exception de celles qu'elle détient en dépôt conformément aux lois qu'elle administre. Le FSST est affecté au versement des sommes ou prestations auxquelles peut avoir droit toute personne en vertu des lois que la CSST administre. Les dépenses relatives à l'administration du FSST et les dépenses de la CSST dans l'application des lois qu'elle administre, à l'exception de celles qui sont payées sur les sommes qu'elle détient en dépôt, sont à la charge du FSST. L'exercice financier du Fonds se termine le 31 décembre de chaque année.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT ACTUARIEL**

RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
au 31 décembre 2002

Nous avons fait l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue d'établir son bilan au 31 décembre 2002 et son état des revenus et dépenses pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, le passif actuariel d'un montant de 8 632 654 000 \$ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des programmes de réparation des lésions professionnelles, du programme Pour une maternité sans danger, des frais d'administration de la CSST et des frais de financement des tribunaux administratifs et ce, à l'égard des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2002 chez les employeurs tenus de cotiser. L'estimation des paiements futurs au titre de la réparation des lésions professionnelles porte sur les dispositions de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et celle des paiements futurs au titre du programme Pour une maternité sans danger porte sur les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La CSST poursuit un objectif de pleine capitalisation. Cet objectif signifie, pour l'organisme, que l'actif doit être égal au passif sans chercher à maintenir un surplus. L'approche retenue pour la production de ses états financiers et l'évaluation du passif actuariel reflète cette situation. Ainsi, les hypothèses utilisées ont été déterminées selon une approche de la meilleure estimation. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défavorable de l'expérience.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à l'approche générale de meilleure estimation. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la CSST à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel de 4 % est basée sur des tendances à long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Le passif actuariel est passé de 8 363 026 000 \$ au 31 décembre 2001 à 8 632 564 000 \$ au 31 décembre 2002. L'augmentation de 269 628 000 \$, composée d'une hausse de 268 699 000 \$ pour les programmes de réparation, d'une hausse de 2 707 000 \$ pour le programme Pour une maternité sans danger, d'une hausse de 4 351 000 \$ pour les frais d'administration et d'une baisse de 6 129 000 \$ pour le financement des tribunaux administratifs, a été portée à l'état des revenus et dépenses de 2002.

Les gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel représentent une perte de 6 781 000 \$ au 31 décembre 2002. Ce montant a été établi conformément au mécanisme prévu à la politique de capitalisation adoptée par la CSST.

Des informations additionnelles sur l'évaluation de ce passif actuariel sont présentées dans un rapport actuariel plus détaillé.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi conformément à la pratique actuarielle reconnue en utilisant des données fiables et suffisantes ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées.

Pierre Hébert, f.s.a., f.i.c.a.

Actuaire

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Gylles Binet, f.s.a., f.i.c.a.

Actuaire

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Québec, le 11 mars 2003

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL****RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
au 31 décembre 2002**

Nous avons revu l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail relatif aux engagements de l'organisme en date du 31 décembre 2002 en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et pour les paiements futurs au titre du programme Pour une maternité sans danger prévus dans le cadre de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Cette évaluation a été préparée par les actuaires de la CSST.

Le passif actuariel de 8 632 654 000 \$ couvre les engagements futurs à l'égard des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2002 chez les employeurs tenus de cotiser, incluant les frais d'administration de la CSST et des tribunaux administratifs que nécessitera le respect de ces engagements.

Nous avons aussi vérifié l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel, qui s'établissent à (6 781 000) \$ en date du 31 décembre 2002.

Nous avons examiné la politique de capitalisation de la CSST, les dispositions des lois mentionnées précédemment, la méthodologie et les hypothèses retenues ainsi que leur application à l'évaluation proprement dite. Nous avons également vérifié qu'il existe des procédures appropriées pour assurer que les données utilisées sont fiables et suffisantes pour les calculs actuariels.

Dans le respect des objectifs de la CSST en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel ont été établies selon l'approche de meilleure estimation, à l'exception de l'hypothèse relative au taux de rendement réel qui est fondée sur des tendances à long terme.

Le passif actuariel de 8 632 654 000 \$ qui figure dans le bilan au 31 décembre 2002 constitue une provision appropriée de la valeur des engagements de la CSST à cette date, compte tenu de ses objectifs en matière de financement.

Le montant de (6 781 000) \$ au 31 décembre 2002, qui représente les gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel, a été établi conformément au mécanisme prévu à la politique de capitalisation de la CSST.

À notre avis, le montant du passif actuariel est adéquat et a été établi conformément à la pratique actuarielle reconnue en utilisant des données fiables et suffisantes ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées.

André Picard, f.s.a., f.i.c.a.
Mercer, Consultation
en ressources humaines
(Québec) Ltée

Jacques Demers, f.s.a., f.i.c.a.
Mercer, Consultation
en ressources humaines
(Québec) Ltée

Québec, le 11 mars 2003

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dresse les états financiers de l'organisme. Elle est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment pour ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Il lui incombe de choisir des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. À cet égard, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, à titre de contrôleur de la CSST, conçoit, propose et assure l'application de contrôles suffisants pour pallier les risques financiers les plus importants. De plus, la Direction de la vérification interne effectue des vérifications périodiques afin de s'assurer que les contrôles exercés sont appropriés, constants et effectués d'une façon uniforme.

Les actuaires de la CSST évaluent chaque année, conformément à la pratique actuarielle reconnue, les engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de l'organisme et font état de leurs conclusions au comité de vérification.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction, assiste le conseil d'administration dans cette tâche. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Un actuaire de Mercer, Consultation en ressources humaines (Québec) ltée a été nommé actuaire-conseil auprès de la CSST. Son rôle consiste à effectuer un examen indépendant de la valeur actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la CSST.

Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de la CSST conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur contient la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Lamonde
Président du conseil d'administration
et chef de la direction

Québec, le 14 mars 2003

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 2002 et les états des revenus et dépenses, des déficits cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSST. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSST au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 14 mars 2003

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**
(L.R.Q., c. S-32.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	573 000 \$	530 000 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>372</u>	<u>810</u>
	<u>573 372</u>	<u>530 810</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	412 570	367 037
Formation	3 043	1 999
Déplacements et représentation	1 817	3 603
Honoraires professionnels	71 423	79 230
Loyer	59 721	53 115
Taxes	13 863	14 259
Assurances	1 250	829
Entretien et location d'équipement	4 484	4 762
Publicité	2 551	1 997
Documentation	3 178	3 335
Télécommunications	5 038	3 355
Fournitures de bureau	5 549	6 944
Mobilier et équipement	151	286
Intérêts et frais bancaires	905	941
Amortissement des immobilisations	4 000	5 875
Autres	<u>485</u>	<u>532</u>
	<u>590 028</u>	<u>548 099</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(16 656) \$</u>	<u>(17 289) \$</u>

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(2 556) \$	14 302 \$
Redressement (note 3):		
Avantages sociaux relatifs aux vacances accumulées et aux congés de maladie	<u>(4 723)</u>	<u>(4 292)</u>
Solde redressé	<u>(7 279)</u>	<u>10 010</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(16 656)</u>	<u>(17 289)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(23 935) \$</u>	<u>(7 279) \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	20 061 \$	54 909 \$
Frais payés d'avance	<u>22 812</u>	<u>4 591</u>
	42 873	59 500
Immobilisations (note 4)	<u>17 387</u>	<u>17 138</u>
	<u>60 260 \$</u>	<u>76 638 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 904 \$	17 151 \$
Provision pour vacances accumulées	<u>19 581</u>	<u>17 046</u>
	25 485	34 197
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>58 710</u>	<u>49 720</u>
	84 195	83 917
DÉFICIT	<u>(23 935)</u>	<u>(7 279)</u>
	<u>60 260 \$</u>	<u>76 638 \$</u>

Pour la Commission,
Jean Corriveau

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux se rapportant à la provision pour congés de maladie et pour vacances.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Revenus et dépenses	
Traitements et avantages sociaux	431 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	431
Bilan	
Provision pour vacances accumulées	1 205
Provision pour congés de maladie	3 518
Déficit	4 723

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Ameublement et agencement	17 075 \$	6 062 \$	11 013 \$
Équipement informatique et logiciel	20 627	14 253	5 497
	<u>37 702 \$</u>	<u>20 315 \$</u>	<u>17 138 \$</u>

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 4 250 \$ (2002: 0 \$). La Commission a disposé d'immobilisations entièrement amorties pour 2 365 \$ (2002: 0 \$).

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 14 205 \$ (2002: 5 208 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	49 720 \$	50 830 \$
Charge de l'exercice	9 695	6 898
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(705)</u>	<u>(8 008)</u>
Solde à la fin	<u>58 710 \$</u>	<u>49 720 \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Jean Corriveau

Montréal, le 19 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 19 juin 2003

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	46 878 579 \$	48 200 004 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	89 503	150 250
Publications et services	<u>22 762</u>	<u>21 552</u>
	<u>46 990 844</u>	<u>48 371 806</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	32 866 891	29 479 312
Transport et communication	2 399 463	2 685 568
Services professionnels	7 705 321	7 831 851
Loyers et entretien	5 196 017	5 588 638
Amortissement des immobilisations	2 008 721	2 637 025
Perte sur disposition d'immobilisations	10 000	276 403
Fournitures	690 508	634 419
Autres	<u>7 839</u>	<u>13 236</u>
	<u>50 884 760</u>	<u>49 146 452</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(3 893 916) \$</u>	<u>(774 646) \$</u>

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 175 077 \$	2 507 739 \$
Redressement à la provision pour congés de maladie et vacances	<u>1 015 794</u>	<u>908 486</u>
Solde redressé	4 190 871	3 416 225
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>3 893 916</u>	<u>774 646</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u>8 084 787 \$</u>	<u>4 190 871 \$</u>

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (Note 3)
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	2 130 744 \$	3 976 366 \$
Créances à recevoir	37 268	8 257
Intérêts courus	7 869	3 517
Avances pour frais de déplacement	14 506	15 500
Frais payés d'avance	<u>59 957</u>	<u>36 144</u>
	2 250 344	4 039 784
Immobilisations (note 4)	<u>2 972 767</u>	<u>3 716 587</u>
	<u>5 223 111 \$</u>	<u>7 756 371 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 082 110 \$	2 471 978 \$
Versements sur la dette à long terme (note 5)	<u>144 598</u>	<u>11 947 242</u>
	2 226 708	2 471 978
Dette à long terme (note 5)	491 404	
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	<u>10 589 786</u>	<u>9 475 264</u>
	13 307 898	11 947 242
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(8 084 787)</u>	<u>(4 190 871)</u>
	<u>5 223 111 \$</u>	<u>7 756 371 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 7)		

Pour la Commission,
Micheline Bélanger

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(3 893 916) \$	(774 646) \$
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces:		
Amortissement des immobilisations	2 008 721	2 637 025
Perte sur disposition d'immobilisations	10 000	276 403
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	1 114 522	963 354
	(760 673).....	3 102 136.....
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Créances à recevoir	(29 011)	7 441
Intérêts courus	(4 352)	12 769
Avances pour frais de déplacement	994	
Frais payés d'avance	(23 813)	(12 966)
Créditeurs et frais courus	(389 868)	611 264
	(446 050).....	618 508.....
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 206 723)	3 720 644
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations	9 450	50 000
Acquisitions d'immobilisations	(1 284 351)	(1 652 608)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 274 901)	(1 602 608)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(139 847)	
Dette à long terme	775 849	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	636 002	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 845 622)	2 118 036
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 976 366	1 858 330
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	2 130 744 \$	3 976 366 \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES:		
Encaisse	1 630 744 \$	1 476 366 \$
Dépôts à terme (taux: 3,00 %)	500 000	2 500 000
	2 130 744 \$	3 976 366 \$

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, constituée en vertu d'une loi spéciale (1997, chapitre 27), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou encaissables en tout temps.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour congés de maladie et vacances.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Traitements et avantages sociaux	107 308 \$
Solde déficitaire du fonds au début	908 486
Provision pour congés de maladie et vacances	1 015 794

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	3 733 096 \$	2 558 826 \$	1 174 270 \$	1 839 156 \$
Équipements informatiques	4 853 046	4 167 343	685 703	977 223
Améliorations locatives	2 984 082	1 871 288	1 112 794	900 208
	<u>11 570 224 \$</u>	<u>8 597 457 \$</u>	<u>2 972 767 \$</u>	<u>3 716 587 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme, d'un montant de 45 475 \$ sont capitalisés au coût des améliorations locatives.

5. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunts à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 % et de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 14 990 \$, échéant jusqu'en mars 2007	636 002 \$	
Versements échéants en deçà d'un an	<u>144 598</u>	
	<u>491 404 \$</u>	

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	144 598 \$
2005	153 804
2006	163 597
2007	174 003
2008	--

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 954 110 \$	3 521 154 \$	9 475 264 \$	8 511 910 \$
Variation de l'exercice	<u>711 171</u>	<u>403 351</u>	<u>1 114 522</u>	<u>963 354</u>
Solde à la fin	<u>6 665 281 \$</u>	<u>3 924 505 \$</u>	<u>10 589 786 \$</u>	<u>9 475 264 \$</u>

7. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée par des ententes à long terme avec la Société immobilière du Québec, échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2010, pour des locaux administratifs.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. ENGAGEMENTS (suite)

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces locaux s'élève à 4 023 719 \$ (2002: 4 542 918 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2004	3 779 823 \$
2005	2 725 656
2006	2 658 335
2007	2 596 398
2008	532 697
2009 et subséquemment	<u>816 350</u>
	<u>13 109 259 \$</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 994 810 \$ (2002: 705 643 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 12 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 mai 2003

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Prélèvement (note 3)	49 549 899 \$	46 429 497 \$
Intérêts sur placements	886 112	1 164 994
Autres	<u>382 138</u>	<u>356 848</u>
	<u>50 818 149</u>	<u>47 951 339</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	28 108 927	26 573 483
Honoraires	2 307 226	2 127 205
Frais de déplacement	1 305 292	1 369 503
Télécommunications et courrier	878 607	1 006 253
Publicité et information	728 709	503 659
Location de locaux, d'équipement et autres	3 025 562	3 029 492
Entretien	919 394	780 582
Fournitures	704 154	805 618
Frais bancaires	11 926	9 773
Amortissement des immobilisations	1 308 091	1 329 304
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations	<u>2 613</u>	<u>(7 699)</u>
	39 300 501	37 527 173
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 9):		
Frais de perception du ministère du Revenu du Québec	397 789	391 692
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail	1 758 300	
Remboursement de dépenses du Bureau du commissaire général du travail	<u>2 360 900</u>	<u>3 325 000</u>
	<u>43 817 490</u>	<u>41 243 865</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 000 659	6 707 474
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>43 793 696</u>	<u>37 086 222</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>50 794 355</u></u> \$	<u><u>43 793 696</u></u> \$

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	132 739 \$	166 409 \$
Placements temporaires – au coût (note 4)	54 059 320	50 100 117
Débiteurs	171 126	75 860
Intérêts courus sur placements	<u>90 243</u>	<u>68 836</u>
	54 453 428	50 411 222
Immobilisations (note 5)	<u>9 694 613</u>	<u>5 490 355</u>
	<u>64 148 041 \$</u>	<u>55 901 577 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	3 730 319 \$	3 481 465 \$
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 6)	175 900	153 020
Indemnités de vacances dues aux employés	<u>3 506 388</u>	<u>2 874 378</u>
	7 412 607	6 508 863
Provision pour congés de maladie (note 7)	5 941 079	5 599 018
EXCÉDENT (note 8)	<u>50 794 355</u>	<u>43 793 696</u>
	<u>64 148 041 \$</u>	<u>55 901 577 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		
Pour la Commission, Jocelyn Girard Jacques Fortin		

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 000 659 \$	6 707 474 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 308 091	1 329 304
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations	2 613	(7 699)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	<u>342 061</u>	<u>403 221</u>
	8 653 424	8 432 300
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Variation des débiteurs	(95 266)	49 206
Variation des intérêts courus sur placements	(21 407)	71 182
Diminution des fournisseurs et frais courus	(179 971)	(26 637)
Augmentation des réclamations perçues à remettre aux salariés	22 880	52 375
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	<u>632 010</u>	<u>274 978</u>
	358 246	421 104
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>9 011 670</u>	<u>8 853 404</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des placements temporaires	10 600 000	1 600 000
Acquisitions d'immobilisations	(5 092 967)	(4 753 124)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	<u>6 830</u>	<u>21 699</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>5 513 863</u>	<u>(3 131 425)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	14 525 533	5 721 979
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>27 666 526</u>	<u>21 944 547</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	<u>42 192 059 \$</u>	<u>27 666 526 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces, les espèces en liquide, les soldes bancaires et les placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois ou qui sont négociables.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Prélèvement

Les revenus de prélèvement sont perçus par le ministère du Revenu. Ils sont comptabilisés en fonction du montant prévu du versement par les employeurs, des cotisations de la dernière année civile. Le montant est déterminé conjointement par ce ministère et la Commission. Ces revenus demeurent sujets à vérification et rectifications. Ces ajustements sont, le cas échéant, portés aux revenus de prélèvement de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. PRÉLÈVEMENT

	2003	2002
Revenus estimés pour l'exercice	48 563 761 \$	45 963 135 \$
Revenus afférents à des exercices antérieurs		
Exercice 2002	349 818	
Exercice 2001		466 362
Exercice 1999	636 320	
	986 138	466 362
	49 549 899 \$	46 429 497 \$
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'exercice précédent pour établir les revenus de l'exercice	4,86 %	3,20 %

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2003	2002
Dépôts à terme	42 100 000 \$	36 800 000 \$
Billet à escompte	11 959 320	
Acceptations bancaires		9 829 797
Bons du Trésor		3 470 320
	54 059 320 \$	50 100 117 \$

Les taux d'intérêts fixes varient de 2,85 % à 3,25 % (2,04 % à 2,87 % en 2002). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

5. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 329 863 \$	1 004 091 \$	325 772 \$	246 957 \$
Mobilier	498 652	410 779	87 873	101 137
Matériel roulant	26 472	3 246	23 226	6 500
Améliorations locatives	3 485 908	2 148 862	1 337 046	1 115 300
Matériel informatique et logiciels	6 934 234	6 061 322	872 912	1 057 441
Systèmes informatiques	7 242 813	195 029	7 047 784	2 963 020
	19 517 942 \$	9 823 329 \$	9 694 613 \$	5 490 355 \$

Des immobilisations classées sous la rubrique: «Systèmes informatiques» au montant de 6 159 074 \$ n'ont pas été amorties; les travaux de développement n'étaient pas terminés et des systèmes informatiques n'étaient pas encore opérationnels en date de fin d'exercice.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2003	2002
À remettre au début de l'exercice	153 020 \$	100 645 \$
Réclamations perçues des employeurs	3 199 291	2 289 012
	<u>3 352 311</u>	<u>2 389 657</u>
Réclamations versées aux salariés	3 155 549	2 210 893
Virement aux revenus de réclamations perçues pour des salariés non retracés	20 862	25 744
	<u>3 176 411</u>	<u>2 236 637</u>
À remettre à la fin de l'exercice	<u>175 900 \$</u>	<u>153 020 \$</u>

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 840 719 \$ (2002: 759 337 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	5 599 018 \$	5 195 797 \$
Charge de l'exercice	1 305 280	1 134 838
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(963 219)</u>	<u>(731 617)</u>
Solde à la fin	<u>5 941 079 \$</u>	<u>5 599 018 \$</u>

8. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 93 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent. Ainsi, l'excédent de 50 794 355 \$ au 31 mars 2003 permettra de financer environ 90 % des dépenses de fonctionnement et des acquisitions d'immobilisations prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

9. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Revenu, entente expirée le 31 décembre 2002 et qui était renouvelable pour une durée de cinq ans. Cette entente prévoyait, notamment, que le Ministère percevait les cotisations des employeurs et retenait des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Pour l'exercice 2004, les négociations sont présentement en cours entre la Commission et le ministère du Revenu pour déterminer les modalités de la prochaine entente.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. ENGAGEMENTS (suite)

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement, après consultation de la Commission par le ministre. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 1 758 300 \$ pour la période du 25 novembre 2002 au 31 mars 2003. Le montant de la contribution pour l'exercice 2004 n'est pas encore déterminé.

La Commission est engagée par des contrats afférents au développement de systèmes informatiques. Les versements prévus s'établissent comme suit:

2004	6 740 914 \$
2005	3 562 049
2006	3 065 764

10. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Encaisse	132 739 \$	166 409 \$
Placements temporaires	42 059 320	27 500 117
	<u>42 192 059 \$</u>	<u>27 666 526 \$</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jocelyn Girard
Président-directeur général par intérim

Gaétan Thériault
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 12 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 mai 2003

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

(L.R.Q., c. A-14)

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>Opérations</u>		<u>Pratique privée (article 52)</u>		<u>Total</u>	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	68 754 400 \$	68 055 298 \$	48 801 400 \$	48 536 774 \$	117 555 800 \$	116 592 072 \$
Droits de greffe	<u>1 438 091</u>	<u>1 651 659</u>	<u>756 909</u>	<u>843 341</u>	<u>2 195 000</u>	<u>2 495 000</u>
	<u>70 192 491</u>	<u>69 706 957</u>	<u>49 558 309</u>	<u>49 380 115</u>	<u>119 750 800</u>	<u>119 087 072</u>
CHARGES (note 7)	<u>70 662 261</u>	<u>71 024 084</u>	<u>52 220 016</u>	<u>47 171 440</u>	<u>122 882 277</u>	<u>118 195 524</u>
	<u>(469 770)</u>	<u>(1 317 127)</u>	<u>(2 661 707)</u>	<u>2 208 675</u>	<u>(3 131 477)</u>	<u>891 548</u>
AUTRES PRODUITS (note 4)	<u>1 354 627</u>	<u>1 391 247</u>	<u>563 371</u>	<u>479 246</u>	<u>1 917 998</u>	<u>1 870 493</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>884 857 \$</u>	<u>74 120 \$</u>	<u>(2 098 336) \$</u>	<u>2 687 921 \$</u>	<u>(1 213 479) \$</u>	<u>2 762 041 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SURPLUS CONSOLIDÉ

exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SURPLUS AU DÉBUT	<u>143 946 \$</u>	<u>143 946 \$</u>
Opérations		
Excédent des produits sur les charges	884 857	74 120
Virement à la réserve générale (note 5)	(1 807 315)	(681 728)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>922 458</u>	<u>607 608</u>
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(2 098 336)	2 687 921
Virement à la réserve générale (note 5)	(845 664)	(3 120 515)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>2 944 000</u>	<u>432 594</u>
SURPLUS À LA FIN	<u>143 946 \$</u>	<u>143 946 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS D'ADMINISTRATION**

RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT	4 906 651 \$	2 144 610 \$
Augmentation de la réserve générale (note 5)	<u>2 652 979</u>	<u>3 802 243</u>
	 7 559 630	 5 946 853
Utilisation de la réserve générale (note 6)		
Paielements de comptes – pratique privée	2 944 000	432 594
Autres	<u>922 458</u>	<u>607 608</u>
	 3 866 458	 1 040 202
SOLDE À LA FIN	<u>3 693 172 \$</u>	<u>4 906 651 \$</u>

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	884 857 \$	74 120 \$
Pratique privée	<u>(2 098 336)</u>	<u>2 687 921</u>
	 (1 213 479)	 2 762 041
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 8)		
Opérations	(1 123 340)	(1 850 881)
Pratique privée	<u>2 688 223</u>	<u>(2 399 125)</u>
	 351 404	 (1 487 965)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	351 404	(1 487 965)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>7 623 003</u>	<u>9 110 968</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>7 974 407 \$</u>	<u>7 623 003 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	7 974 407 \$	7 623 003 \$
Débiteurs (note 9)	1 161 382	4 087 997
Frais payés d'avance	350 892	374 957
Avances sur traitements différés	<u>69 995</u>	<u>44 588</u>
	<u>9 556 676 \$</u>	<u>12 130 545 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 10)	3 914 843 \$	5 261 754 \$
Traitements différés	286 036	359 050
Produits perçus par anticipation (note 11)	<u>1 518 679</u>	<u>1 459 144</u>
	<u>5 719 558</u>	<u>7 079 948</u>
AVOIR		
Surplus	143 946	143 946
Réserve générale	<u>3 693 172</u>	<u>4 906 651</u>
	<u>3 837 118</u>	<u>5 050 597</u>
	<u>9 556 676 \$</u>	<u>12 130 545 \$</u>

Au nom du Conseil,
 Pierre Bélanger, administrateur
 Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE****BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	15 511 \$	10 926 \$
Intérêts à recevoir		49
Placements (note 12)	<u>311 260</u>	<u>311 260</u>
	<u>326 771 \$</u>	<u>322 235 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû au fonds d'administration, sans intérêts	15 511 \$	10 975 \$
Avoir		
Réserve	<u>311 260</u>	<u>311 260</u>
	<u>326 771 \$</u>	<u>322 235 \$</u>

Au nom du Conseil,
 Pierre Bélanger, administrateur
 Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS INCENDIE ET VOL**

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	12 219 \$	8 776 \$
Intérêts à recevoir		39
Placements (note 12)	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	<u>262 219 \$</u>	<u>258 815 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Dû au fonds d'administration, sans intérêts	12 219 \$	8 815 \$
 Avoir		
Réserve	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	<u>262 219 \$</u>	<u>258 815 \$</u>

Au nom du Conseil,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2003

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent:

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission:

Centres régionaux:

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay – Lac-St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

Centre local:

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les établissements du réseau.

d) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

f) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

h) Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

i) Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances, qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

j) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

3. RESTRICTION SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes ainsi prélevées sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 490 651 \$ (353 207 \$ en 2002).

4. AUTRES PRODUITS

	2003	2002
Opérations		
Volet contributif ^(a)	867 038 \$	762 603 \$
Mémoires de frais	35 634	67 464
Remboursements des coûts de l'aide juridique	276 852	201 607
Intérêts	219 002	336 752
Autres	2 139	12 986
Produits nets (charges nettes) des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(46 038)	9 835
	<u>1 354 627 \$</u>	<u>1 391 247 \$</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>563 371 \$</u>	<u>479 246 \$</u>

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003

4. AUTRES PRODUITS (suite)

Volet contributif

	2003	2002
Contributions des bénéficiaires	598 495 \$	483 488 \$
Frais administratifs	268 123	279 115
Intérêts	420	
	<u>867 038 \$</u>	<u>762 603 \$</u>

5. RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 552 109 \$ (630 796 \$ en 2002) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits, un montant de 1 255 206 \$ (50 932 \$ en 2002) provenant de l'excédent des produits sur les charges des opérations ainsi qu'un montant de 845 664 \$ (3 120 515 \$ en 2002) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

6. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 3 866 458 \$ (1 040 202 \$ en 2002) provenant de la réserve générale aux fins suivantes:

	2003	2002
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	822 678 \$	565 327 \$
Services professionnels	32 650	30 329
Autres charges	25 715	11 952
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	28 447	
Formation	12 968	
	<u>922 458</u>	<u>607 608</u>
Paiements des comptes à la pratique privée	<u>2 944 000</u>	<u>432 594</u>
	<u>3 866 458 \$</u>	<u>1 040 202 \$</u>

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

7. CHARGES DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Ce montant inclut une somme de 3 562 677 \$ reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires sont considérées hors régime régulier de l'aide juridique. D'ailleurs, des appels ont été logés à l'encontre de ces jugements tant par le Procureur général du Québec que par la Commission et qui sont en attente de jugement.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2003	2002
Opérations		
Débiteurs	218 184 \$	2 377 368 \$
Frais payés d'avance	24 065	(91 280)
Avances sur traitements différés	(25 407)	8 103
Créditeurs	(1 260 479)	(4 305 037)
Traitements différés	(73 014)	69 747
Produits perçus par anticipation	(6 689)	90 218
	<u>(1 123 340) \$</u>	<u>(1 850 881) \$</u>
Pratique privée		
Débiteurs	2 708 431 \$	(2 511 406) \$
Créditeurs	(86 432)	(15 789)
Produits perçus par anticipation	66 224	128 070
	<u>2 688 223 \$</u>	<u>(2 399 125) \$</u>

9. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts courus	3 987 \$	1 463 \$
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	15 511	10 975
Avance au fonds incendie et vol	12 219	8 815
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	235 569	2 944 000
Programme temporaire de départ volontaire	833 541	1 093 535
Autres	60 555	29 209
	<u>1 161 382 \$</u>	<u>4 087 997 \$</u>

10. CRÉDITEURS

	2003	2002
Comptes fournisseurs et frais courus	1 048 010 \$	1 205 579 \$
Programme temporaire de départ volontaire	780 560	1 758 738
Salaires et retenues à la source	443 382	433 234
Droits de greffe		
Opérations	885 982	1 020 862
Pratique privée	756 909	843 341
	<u>3 914 843 \$</u>	<u>5 261 754 \$</u>

11. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2003	2002
Volet contributif – permanence	648 452 \$	655 141 \$
Volet contributif – pratique privée	870 227	804 003
	<u>1 518 679 \$</u>	<u>1 459 144 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003

12. PLACEMENTS

	2003	2002
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,75 %, échéant en septembre 2003	311 260 \$	311 260 \$
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,75 %, échéant en septembre 2003	250 000 \$	250 000 \$

13. ENGAGEMENTS

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2003, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 49 000 000 \$ (52 000 000 \$ en 2002) et se répartissent comme suit:

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 26 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	600 000 \$	400 000 \$		1 000 000 \$
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1999	880 000 \$	970 000 \$		1 850 000 \$
1999-2000	1 330 000	1 030 000		2 360 000
2000-2001	2 000 000	1 510 000	10 000 \$	3 520 000
2001-2002	4 950 000	6 100 000	20 000	11 070 000
2002-2003	15 450 000	12 020 000	30 000	27 500 000
	24 610 000 \$	21 630 000 \$	60 000 \$	46 300 000 \$
Volet contributif				
1996-1999	70 000 \$	30 000 \$		100 000 \$
1999-2000	70 000	30 000		100 000
2000-2001	100 000	50 000		150 000
2001-2002	250 000	100 000		350 000
2002-2003	800 000	200 000		1 000 000
	1 290 000 \$	410 000 \$		1 700 000 \$

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003

13. ENGAGEMENTS (suite)**b) Contrats de location**

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 15 831 314 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

2004	4 995 140 \$
2005	4 485 906
2006	2 656 435
2007	1 841 313
2008	1 331 929

14. ÉVENTUALITÉS

- a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.
- b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement d'une convention collective terminée le 30 juin 2002 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2003

CHARGES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublements et équipement de bureau	1 143 174 \$	1 015 360 \$
Autres frais administratifs	268 081	252 680
Bibliothèque	438 530	407 092
Cotisations professionnelles	394 511	393 779
Formation professionnelle	330 672	185 765
Énergie	3 957	3 635
Entretien et réparations	344 506	284 032
Fournitures de bureau	578 923	607 720
Frais de déplacement	893 446	931 880
Frais postaux	339 070	341 138
Information	29 405	49 055
Charges locatives, taxes et permis	6 047 349	5 809 078
Réunion des administrateurs	92 984	91 527
Services professionnels	566 168	577 313
Télécommunications	723 582	742 850
	<u>12 194 358</u>	<u>11 692 904</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	35 004 455	36 411 035
Autres	19 901 810	19 148 494
	<u>54 906 265</u>	<u>55 559 529</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 082 145	3 345 689
Criminels	375 786	335 002
	<u>3 457 931</u>	<u>3 680 691</u>
Volet contributif		
Civils	79 547	79 071
Criminels	24 160	11 889
	<u>103 707</u>	<u>90 960</u>
	<u>3 561 638</u>	<u>3 771 651</u>
Montants à reporter	<u>70 662 261 \$</u>	<u>71 024 084 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2003

CHARGES (suite)

	2003	2002
Montants reportés	70 662 261 \$	71 024 084 \$
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	22 947 938	20 942 294
Criminels	20 681 695	17 694 312
Notaires	33 337	44 999
	43 662 970	38 681 605
Débours ⁽¹⁾		
Civils	5 057 114	5 247 224
Criminels	1 390 910	1 345 903
Notaires	40 844	36 690
	6 488 868	6 629 817
Autres frais	219 462	154 870
Intérêts	8 411	17 694
	227 873	172 564
	50 379 711	45 483 986
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 200 400	1 058 051
Criminels	299 111	235 046
Notaires	3 244	4 004
	1 502 755	1 297 101
Débours ⁽²⁾		
Civils	300 082	306 351
Criminels	37 266	83 304
Notaires	202	698
	337 550	390 353
	1 840 305	1 687 454
	52 220 016	47 171 440
	122 882 277 \$	118 195 524 \$

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 116 690 \$ (5 541 505 \$ en 2002) et d'autres débours de 1 372 178 \$ (1 309 681 \$ en 2002).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 278 711 \$ (256 940 \$ en 2002) et d'autres débours de 58 839 \$ (49 302 \$ en 2002).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de la Commission des services juridiques au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats, du surplus, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2003 donnés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Harel Drouin - PKF
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 26 mai 2003

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. V-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
REVENUS		
Droits (note 3)	30 654 767 \$	34 584 038 \$
Ententes de règlement et amendes	1 150 859	2 808 387
Intérêts sur placements temporaires	1 904 313	2 342 844
	<u>33 709 939</u>	<u>39 735 269</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	17 275 230	14 240 980
Loyers	2 413 844	1 999 907
Transport et communication	1 298 757	1 553 651
Services professionnels et administratifs	3 885 887	3 460 465
Remboursement des frais engagés par le gouvernement pour l'application de la Loi	141 351	60 681
Entretien et réparations	340 337	256 807
Fournitures, approvisionnements et divers	435 213	459 856
Créances douteuses	1 008 395	123 454
Amortissement des immobilisations	1 448 958	1 180 873
	<u>28 247 972</u>	<u>23 336 674</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>5 461 967 \$</u>	<u>16 398 595 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			
	Excédent non affecté	Réserve pour éventualités (note 8)	Fonds réservé (note 9)	Total
Solde au début de l'exercice	29 206 207 \$	30 345 095 \$		59 551 302 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	5 461 967			5 461 967
Affectation pendant l'exercice	<u>(17 784 774)</u>	<u>3 184 774</u>	<u>14 600 000 \$</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u>16 883 400 \$</u>	<u>33 529 869 \$</u>	<u>14 600 000 \$</u>	<u>65 013 269 \$</u>
	2002			
	Excédent non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds réservé	Total
Solde au début de l'exercice	12 624 312 \$	30 528 395 \$		43 152 707 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	16 398 595			16 398 595
Affectation pendant l'exercice	<u>183 300</u>	<u>(183 300)</u>		
Solde à la fin de l'exercice	<u>29 206 207 \$</u>	<u>30 345 095 \$</u>		<u>59 551 302 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 041 545 \$	2 011 810 \$
Placements temporaires (note 5)	25 275 000	16 490 000
Droits, ententes de règlement et amendes à recevoir	2 234 209	3 586 391
Intérêts à recevoir	1 113 690	1 281 795
Autres débiteurs	80 899	72 662
Frais payés d'avance	525 138	429 969
	<u>30 270 481</u>	<u>23 872 627</u>
Placements (note 5)	36 730 426	40 621 060
Immobilisations (note 6)	<u>4 965 386</u>	<u>5 490 164</u>
	<u>41 695 812</u>	<u>46 111 224</u>
	<u>71 966 293 \$</u>	<u>69 983 851 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 192 671 \$	3 108 325 \$
Provision pour congés de vacance (note 7)	1 612 887	1 256 763
Droits à rembourser	495 825	437 787
Dû au gouvernement du Québec	143 851	62 789
Dû à la Société immobilière du Québec	36 090	3 439 562
	<u>4 481 324</u>	<u>8 305 226</u>
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>2 471 700</u>	<u>2 127 323</u>
	<u>6 953 024</u>	<u>10 432 549</u>
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	16 883 400	29 206 207
Réserve pour éventualités (note 8)	33 529 869	30 345 095
Fonds réservé (note 9)	<u>14 600 000</u>	
	<u>65 013 269</u>	<u>59 551 302</u>
	<u>71 966 293 \$</u>	<u>69 983 851 \$</u>
POURSUITE DES ACTIVITÉS (note 11)		

Pour la Commission,
Jean Meloche
Pierre Godin

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 461 967 \$	16 398 595 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 448 958	1 180 873
Gain sur disposition d'immobilisations	(6 086)	
	<u>6 904 839</u>	<u>17 579 468</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Variation des droits et autres débiteurs	1 343 945	(1 197 880)
Diminution des intérêts à recevoir	168 105	141 688
Augmentation des frais payés d'avance	(95 169)	(52 740)
Diminution des créditeurs et frais courus	(915 654)	(702 838)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	344 377	306 654
Augmentation de la provision pour congés de vacance	356 124	264 815
Augmentation des droits à rembourser	58 038	24 519
Variation du montant dû au gouvernement du Québec	81 062	(542 681)
Variation du montant dû à la Société immobilière du Québec	(3 403 472)	3 439 562
	<u>(2 062 644)</u>	<u>1 681 099</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>4 842 195</u>	<u>19 260 567</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(57 035 845)	(40 140 956)
Dispositions de placements	60 926 479	41 413 277
Acquisitions d'immobilisations	(924 180)	(4 250 275)
Produit de disposition d'immobilisations	6 086	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>2 972 540</u>	<u>(2 977 954)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>7 814 735</u>	<u>16 282 613</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>18 501 810</u>	<u>2 219 197</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>26 316 545</u></u> \$	<u><u>18 501 810</u></u> \$
REPRÉSENTÉ PAR:		
Encaisse	1 041 545 \$	2 011 810 \$
Placements temporaires	<u>25 275 000</u>	<u>16 490 000</u>
	<u><u>26 316 545</u></u> \$	<u><u>18 501 810</u></u> \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Commission des valeurs mobilières du Québec, constituée par la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), est chargée de l'administration de cette loi et exerce les fonctions qui y sont prévues.

La Commission est une personne morale mandataire du gouvernement.

Elle a pour mission:

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses;
- de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci;
- d'encadrer l'activité des professionnels du marché des valeurs mobilières, des associations qui les regroupent et des organismes chargés d'assurer le fonctionnement d'un marché de valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Ces estimations incluent une provision pour les traitements rétroactifs d'un groupe d'employés de la Commission pour lesquels les négociations se poursuivront au cours du prochain exercice. Le montant de cette provision est susceptible de subir une variation significative à la suite de la conclusion des négociations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Équipement informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Équipement de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives – Équipements	5 ans
Améliorations locatives – Aménagements	15 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. DROITS

	2003	2002
Financement des sociétés	21 530 924 \$	25 572 363 \$
Inscription	4 720 877	4 794 958
Information financière	4 237 852	3 998 827
Inspection	157 030	199 064
Autres	8 084	18 826
	<u>30 654 767 \$</u>	<u>34 584 038 \$</u>

Le Règlement sur les valeurs mobilières a été modifié afin d'insérer l'article 271.12 qui prévoit une réduction de 15 % des droits exigibles et ce, pour la période du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2006. La réduction accordée depuis le 1^{er} mars 2003 s'établit à 338 654 \$ et se répartit de la façon suivante: 183 929 \$ pour le financement des sociétés, 89 009 \$ pour l'inscription, 64 633 \$ pour l'information financière et 1 083 \$ pour l'inspection. Cette réduction a pour but d'éliminer l'excédent non affecté.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme et des placements est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

5. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de dépôts à vue, de certificats de dépôt et de billets à ordre garantis à taux fixe pour la durée du placement; ces taux se situent entre 2,95 % et 3,61 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice. Une portion de ces placements est présentée à long terme étant donné qu'ils seront renouvelés à leur échéance et qu'ils ne sont pas détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

	2003	2002
Placements	62 005 426 \$	57 111 060 \$
Portion des placements présentée à court terme	<u>(25 275 000)</u>	<u>(16 490 000)</u>
	<u>36 730 426 \$</u>	<u>40 621 060 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 001 753 \$	1 486 674 \$	515 079 \$	590 656 \$
Logiciels	1 096 303	821 432	274 871	367 415
Équipement de bureau	651 293	462 729	188 564	286 219
Mobilier de bureau	2 195 324	1 774 410	420 914	845 217
Améliorations locatives – Équipements	171 259	119 322	51 937	65 514
Améliorations locatives – Aménagements	3 814 690	300 669	3 514 021	3 335 143
	<u>9 930 622 \$</u>	<u>4 965 236 \$</u>	<u>4 965 386 \$</u>	<u>5 490 164 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 548 195 \$ (406 833 \$ en 2002). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	2 127 323 \$	1 820 669 \$
Dépense de l'exercice	663 013	496 803
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(318 636)</u>	<u>(190 149)</u>
Solde à la fin	<u>2 471 700 \$</u>	<u>2 127 323 \$</u>

Provisions pour congés de vacance

	2003	2002
Solde au début	1 256 763 \$	991 948 \$
Dépense de l'exercice	1 324 144	1 030 737
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(968 020)</u>	<u>(765 922)</u>
Solde à la fin	<u>1 612 887 \$</u>	<u>1 256 763 \$</u>

8. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission a résolu de créer une réserve pour éventualités d'un montant maximal établi au plus élevé des montants suivants, à savoir un montant de 30 000 000 \$ de dollars ou la somme des dépenses prévues au cours du prochain exercice financier de la Commission selon le plan proposé au gouvernement; cette réserve est créée en cas de variation imprévue des dépenses ou des revenus de la Commission.

9. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Au cours de l'exercice le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui sera affecté à l'aide, l'élaboration, la fourniture et la prestation de services divers dans les domaines reliés à sa mission ainsi qu'à l'éducation des investisseurs.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de l'acquisition des aménagements de la Société immobilière du Québec au montant de 479 547 \$ (3 335 143 \$ en 2002), la Commission n'a conclu aucune autre opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. POURSUITE DES ACTIVITÉS

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Cette loi prévoit notamment que l'Agence se substituera à la Commission des valeurs mobilières du Québec, en acquerra les droits et en assumera les obligations. De plus, elle sera chargée d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1) à la date à être fixée par le gouvernement.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des valeurs mobilières du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'Assemblée des membres de la Commission, sur proposition du comité de vérification, a adopté les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Godin
Président

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Montréal, le 8 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Québec au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 8 mai 2003

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	62 753 038 \$	52 850 000 \$
Administration	5 712 032	5 008 237
	<u>68 465 070</u>	<u>57 858 237</u>
Intérêts sur placements temporaires	638 545	961 370
	<u>69 103 615</u>	<u>58 819 607</u>
DÉPENSES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 237 449	15 931 004
Arts du cirque	560 165	430 596
Musique	18 258 947	16 897 578
Arts visuels et arts médiatiques	11 381 869	9 404 223
Danse	8 102 818	7 232 996
Littérature	2 833 942	2 509 668
Arts multidisciplinaires	1 229 876	942 826
Autres activités	222 375	225 750
	<u>63 827 441</u>	<u>53 574 641</u>
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(196 960)	(185 002)
	<u>63 630 481</u>	<u>53 389 639</u>
Intérêts sur la dette à long terme	124 290	11 771
Frais d'administration (note 4)	5 998 425	5 266 838
	<u>69 753 196</u>	<u>58 668 248</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(649 581) \$</u>	<u>151 359 \$</u>

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	694 973 \$	525 458 \$
Redressement (note 3)	(143 495)	(125 339)
Solde redressé	<u>551 478</u>	<u>400 119</u>
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	<u>(649 581)</u>	<u>151 359</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	<u>(98 103) \$</u>	<u>551 478 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	881 706 \$	1 112 874 \$
Placements temporaires à 3,06 %	3 489 240	5 858 184
Débiteurs	16 748	65 150
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	455 094	2 450 000
Avances	3 000	103 000
Frais payés d'avance	<u>24 105</u>	<u>40 150</u>
	4 869 893	9 629 358
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 600 000	
Immobilisations (note 5)	<u>427 202</u>	<u>399 363</u>
	<u><u>6 897 095</u></u> \$	<u><u>10 028 721</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	372 762 \$	344 710 \$
Aide financière à verser	3 255 726	7 303 325
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	<u>457 336</u>	<u>53 641</u>
	4 085 824	7 701 676
Dette à long terme (note 6)	1 755 405	212 741
Aide financière à verser	87 500	456 250
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	<u>1 066 469</u>	<u>1 106 576</u>
	6 995 198	9 477 243
(DÉFICIT) EXCÉDENT	<u>(98 103)</u>	<u>551 478</u>
	<u><u>6 897 095</u></u> \$	<u><u>10 028 721</u></u> \$
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 9)		
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Marie-Claire Lévesque

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(649 581) \$	151 359 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>143 165</u>	<u>90 775</u>
	(506 416).....	242 134.....
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation:		
Débiteurs	48 402	(15 737)
Subventions à recevoir	394 906	(75 337)
Avances	100 000	(103 000)
Frais payés d'avance	16 045	(22 307)
Créditeurs et frais courus	28 052	(200 133)
Aide financière à verser	(4 416 349)	(9 565 931)
Provision pour congés de maladie et vacances	<u>(40 107)</u>	<u>106 574</u>
	(3 869 051).....	(9 875 871).....
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(4 375 467)</u>	<u>(9 633 737)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	<u>(171 004)</u>	<u>(391 542)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	2 000 000	297 710
Remboursement de la dette à long terme	<u>(53 641)</u>	<u>(31 328)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 946 359</u>	<u>266 382</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 600 112)	(9 758 897)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	<u>6 971 058</u>	<u>16 729 955</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 8)	<u>4 370 946</u> \$	<u>6 971 058</u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants: «Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie» et «Québec – New York 2001».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel et développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Provision pour congés de maladie et de vacances

La partie employeur des bénéfices marginaux des congés de maladie et de vacances cumulés par les employés du Conseil sont comptabilisés au passif du bilan.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**Provision pour congés de maladie et de vacances (suite)**

Auparavant, ces montants étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances.

Dettes à long terme

L'amortissement de l'emprunt auprès de la Société immobilière du Québec (SIQ) a été redressé conformément à la cédule de remboursement.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Résultats	
Traitements et avantages sociaux	13 358 \$
Intérêts sur la dette à long terme	4 798
Excédent des revenus sur les dépenses	18 156
Bilan	
Provision pour congés de maladie et vacances	138 697
Créditeurs et frais courus	1 483
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	(5 901)
Dette à long terme	9 216
Excédent	143 495

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Traitements et avantages sociaux	4 281 386 \$	3 779 936 \$
Services professionnels, administratifs et autres	485 477	463 983
Transport et communications	435 132	385 053
Loyers	526 623	436 237
Fournitures et approvisionnements	114 904	93 541
Entretien et réparations	11 738	17 313
Amortissement des immobilisations	<u>143 165</u>	<u>90 775</u>
	<u>5 998 425 \$</u>	<u>5 266 838 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Mobilier	30 510 \$	8 537 \$	21 973 \$	18 660 \$
Équipement audio-visuel	4 650	155	4 495	
Matériel informatique	130 613	50 262	80 351	52 232
Développement informatique	156 002	65 149	90 853	32 843
Améliorations locatives	<u>360 356</u>	<u>130 826</u>	<u>229 530</u>	<u>295 628</u>
	<u>682 131 \$</u>	<u>254 929 \$</u>	<u>427 202 \$</u>	<u>399 363 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006	212 741 \$	266 382 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 \$ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	2 000 000 2 212 741	266 382
Versements en deçà d'un an	457 336	53 641
	<u>1 755 405 \$</u>	<u>212 741 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	457 336 \$
2005	461 287
2006	465 508
2007	428 610
2008	400 000

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 145 873 \$ (2002: 118 171 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	690 399 \$	416 177 \$	1 106 576 \$	1 000 002 \$
Charge de l'exercice	151 235	330 825	482 060	400 402
Prestations versées au cours de l'exercice	(227 922)	(294 245)	(522 167)	(293 828)
Solde – à la fin	<u>613 712 \$</u>	<u>452 757 \$</u>	<u>1 066 469 \$</u>	<u>1 106 576 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2003	2002
Encaisse	881 706 \$	1 112 874 \$
Placements temporaires	3 489 240	5 858 184
	<u>4 370 946 \$</u>	<u>6 971 058 \$</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 69 494 \$ (2002: 5 992 \$).

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS**Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent**

En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 \$ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 est respectivement de 50 000 \$, 55 000 \$ et 60 000 \$.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 165 000 \$, le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan

au 31 mars 2003

	2003
Actif	
Encaisse	40 000 \$
Intérêts courus	54
Apport à recevoir	10 000
	<u>50 054 \$</u>
Passif	
Aide financière à verser	50 000 \$
Solde du fonds	54
	<u>50 054 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent (suite)

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	50 000 \$
Intérêts	<u>54</u>
	50 054
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>50 000</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u>54</u></u> \$

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2004. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 \$, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Actif		
Encaisse	256 \$	40 000 \$
Intérêts courus	7	25
Apports à recevoir	<u> </u>	<u>10 000</u>
	<u><u>263</u></u> \$	<u><u>50 025</u></u> \$
Passif		
Aide financière à verser		50 000 \$
Solde du fonds	<u>263</u> \$	<u>25</u>
	<u><u>263</u></u> \$	<u><u>50 025</u></u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie (suite)

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
Solde du Fonds au début	25 \$	
Augmentation		
Apports	50 000	50 000 \$
Intérêts	238	25
	50 263	50 025
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
Solde du Fonds à la fin	263 \$	25 \$

Fonds en fidéicommis – Québec – New York 2001

En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec – New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme de 323 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec – New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat ont convenu de verser les intérêts au Conseil et le fonds a été distribué le 26 février 2003.

Bilan

au 31 mars 2003

	2003	2002
Actif		
Encaisse		2 973 \$
Solde du Fonds		2 973 \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Québec – New York 2001 (suite)

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
Solde du Fonds au début	2 973 \$	486 \$
Augmentation		
Apports		40 237
Intérêts	65	2 487
	3 038	43 210
Diminution		
Contributions octroyées		109 737
Annulation de contributions octroyées au cours des exercices antérieurs		(69 500)
Intérêts attribués au Conseil des arts et des lettres du Québec	3 038	
Solde du Fonds à la fin		2 973 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la subvention à recevoir à long terme du gouvernement du Québec et l'aide financière à verser est équivalente à leur valeur comptable étant donné l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme:

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	212 741 \$	217 933 \$	266 382 \$	271 187 \$
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	<u>2 000 000</u>	<u>2 097 999</u>	<u></u>	<u></u>
	2 212 741 \$	2 315 932 \$	266 382 \$	271 187 \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces locaux s'élève à 488 460 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	488 454 \$
2005	319 592
2006	319 592
2007	<u>133 163</u>
	<u>1 260 801 \$</u>

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Marie-Claire Lévesque

Québec, le 16 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2003 des fonds en fidéicomis «Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie» et «Québec – New York 2001», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicomis au 31 mars 2003 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 16 mai 2003

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
PRODUITS		
Revenus d'intérêts	127 895	152 999
Honoraires de gestion de financement	659	429
Revenus de location:		
- Réseau de la santé (note 3)	106 183	92 491
- Autres – net (note 4)	979	105
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	1 472	1 310
Honoraires d'expertise	338	11
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	374	775
Gain sur disposition de biens immobiliers		167
Amortissement des apports reportés	15 346	14 426
Revenus de projets à l'étude retirés	235	252
Autres	370	236
	<u>253 851</u>	<u>263 201</u>
CHARGES		
Frais financiers – net (note 6)	190 392	208 749
Amortissement (note 7)	18 539	16 154
Charges générales et administratives (note 8)	5 682	5 418
Coûts d'expertise	334	11
Réduction de valeur de biens immobiliers	7 922	
Perte sur disposition de biens immobiliers	63	
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	235	252
Système d'information sur les immeubles du réseau	797	
Autres charges	77	
Remise aux clients		4 000
	<u>224 041</u>	<u>234 584</u>
BÉNÉFICE NET	<u>29 810</u>	<u>28 617</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 353	25 736
Bénéfice net	29 810	28 617
Dividende	<u>(10 000)</u>	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE *	<u>74 163</u>	<u>54 353</u>

* Les sommes dégagées par l'amortissement des apports reportés dont l'utilisation doit être préalablement approuvée par l'actionnaire tel que mentionné à la note 18 est de 42,3 M\$ au 31 mars 2003 (2002: 27,7 M\$).

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 907	1 576
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	<u>430</u>	<u>331</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 337</u>	<u>1 907</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements temporaires (note 21)	795	796
Débiteurs (note 9)	3 262	70 980
Loyers à recevoir (note 10)	13 895	15 901
Prêts (note 11)	1 802 254	1 762 125
Créances à recevoir – projets mandatés (note 12)	307 075	354 719
Biens immobiliers (note 13)	1 571 275	1 363 316
Projets à l'étude	68 069	59 049
Autres éléments d'actifs (note 14)	<u>23 947</u>	<u>17 711</u>
	<u>3 790 572</u>	<u>3 644 597</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	2 098	11 247
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	65 517	58 505
Intérêts courus (note 15)	59 643	63 616
Emprunts à court terme (note 16)	1 475 277	1 185 128
Dette à long terme (note 17)	1 981 189	2 131 511
Apports reportés (note 18)	<u>120 348</u>	<u>128 330</u>
	<u>3 704 072</u>	<u>3 578 337</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 19)	10 000	10 000
Surplus d'apport	2 337	1 907
Bénéfices non répartis	<u>74 163</u>	<u>54 353</u>
	<u>86 500</u>	<u>66 260</u>
	<u>3 790 572</u>	<u>3 644 597</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 22)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Salvas, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	29 810	28 617
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Perte (Gain) sur disposition de biens immobiliers	63	(167)
Réduction de valeur de biens immobiliers	7 922	
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	8 617	9 777
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(18 808)	(4 968)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(7 618)	(6 339)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(1 594)	(1 309)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(3 031)	(2 709)
Remise aux clients		4 000
Charges locatives imputées aux projets à l'étude	(247)	(235)
Amortissement		
Biens immobiliers	18 349	16 305
Autres éléments d'actifs	1 139	664
Apports reportés	(15 346)	(14 426)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	57 877	(47 513)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		998
Loyers à recevoir	2 006	2 313
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(8 781)	4 584
Intérêts courus	(3 973)	426
	<u>66 385</u>	<u>(9 982)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	979 956	868 272
Sorties de fonds des prêts	(1 000 335)	(509 558)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	145 830	163 904
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(90 588)	(97 929)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	19 458	48 642
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(10 958)	(16 803)
Acquisition de biens immobiliers	(171 237)	(143 043)
Produit de disposition de biens immobiliers		15 856
Sorties de fonds des projets à l'étude	(43 628)	(56 553)
Acquisition des autres éléments d'actif	(6 121)	(8 382)
Produit de disposition des autres éléments d'actif	63	3
	<u>(177 560)</u>	<u>264 409</u>
Montants à reporter	<u>(111 175)</u>	<u>254 427</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	<u>(111 175)</u>	<u>254 427</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	8 977 547	7 398 358
Remboursement des emprunts à court terme	(8 687 398)	(7 656 913)
Emprunts à long terme	162 304	227 565
Remboursement de la dette à long terme	(332 269)	(250 662)
Augmentation nette des apports reportés	10 139	9 521
Émission de capital-actions		10 000
Versement d'un dividende	<u>(10 000)</u>	<u></u>
	<u>120 323</u>	<u>(262 131)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	9 148	(7 704)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(10 451)</u>	<u>(2 747)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 24)	<u>(1 303)</u>	<u>(10 451)</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1^{er} décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une régie régionale ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement. Les articles de la loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1^{er} avril 2000.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et ceux de ses filiales en propriété exclusive, la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal Inc. (SICHUM) et la Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill Inc. (SICUSM).

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés au taux de 5 % pour une période équivalent au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**PROJETS À L'ÉTUDE**

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme**

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets seront complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 5 et 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 6 et 10 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments concernés.

Les apports reçus sous forme de subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

APPORTS REPORTÉS (suite)

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation a recours à des contrats de garanties de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêts. Comme il s'agit uniquement d'opérations de couverture, les valeurs comptables de ces instruments financiers ne sont pas redressées en fonction de leurs valeurs marchandes courantes. Tout montant à percevoir ou à payer suite aux accords de taux futurs est inscrit en rajustement des dépenses d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la durée de la couverture de la dette.

3. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

4. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2003	2002
Revenus de location	3 808	3 417
Charges		
Frais d'exploitation	1 739	1 927
Intérêts	220	481
Travaux de conservation	751	801
Amortissement des immeubles	285	272
Amortissement des aménagements de locaux	81	66
	3 076	3 547
Moins: Montants imputés aux projets à l'étude	247	235
	2 829	3 312
	979	105

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

6. FRAIS FINANCIERS – NET

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	26 801	34 627
Billets	120 086	117 978
Autres dettes	9 236	9 429
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	358	342
Autres frais financiers	<u>298</u>	<u>83</u>
	156 779	162 459
Moins:		
Revenus d'intérêts d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	<u>2 218</u>	<u>2 528</u>
	<u>154 561</u>	<u>159 931</u>
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	43 451	55 189
Moins:		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	7 618	6 339
Revenus d'intérêts	<u>2</u>	<u>32</u>
	<u>35 831</u>	<u>48 818</u>
	<u><u>190 392</u></u>	<u><u>208 749</u></u>

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 123,3 M\$ (2002: 121,2 M\$) pour les emprunts à long terme et 18,6 M\$ (2002: 29,1 M\$) pour les emprunts à court terme.

7. AMORTISSEMENT

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	15 103	13 701
Mobilier et équipement en location	2 961	2 332
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés - conservation	<u>475</u>	<u>121</u>
	<u><u>18 539</u></u>	<u><u>16 154</u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

8. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2003	2002
Salaires et avantages sociaux	7 176	5 509
Frais des locaux occupés par la Corporation	466	544
Services professionnels	416	886
Postes, messageries, communication et commercialisation	161	144
Informatique	266	251
Frais administratifs et de bureau	219	258
Autres charges	344	306
Amortissement du mobilier et équipement et des frais de développement de systèmes informatiques	225	135
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	350	105
	<u>9 623</u>	<u>8 138</u>
Moins:		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actifs	3 387	2 709
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	554	11
	<u>5 682</u>	<u>5 418</u>

9. DÉBITEURS

	2003	2002
Régies régionales de la Santé et des Services sociaux	632	50 281
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	54	
Autres	<u>2 576</u>	<u>20 699</u>
	<u>3 262</u>	<u>70 980</u>

10. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon une cédule de versements prédéterminée.

11. PRÊTS

	2003	2002
Régies régionales de la Santé et des Services sociaux (*)	1 232 566	1 452 994
Établissements du réseau de la Santé (**)	534 206	308 595
Centres de la Petite Enfance (***)	<u>35 482</u>	<u>536</u>
	<u>1 802 254</u>	<u>1 762 125</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

11. PRÊTS (suite)

- * Ces prêts incluent un montant de 1 061,9 M\$ (2002: 1 299,0 M\$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêts varient entre 5,25 % et 12,50 % (2002: 5,25 % et 12,50 %) pour des échéances entre 2004 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 170,7 M\$ (2002: 154,0 M\$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux préférentiel moins 1 %.
- ** Ces prêts incluent un montant de 528,6 M\$ (2002: 308,6 M\$) à court terme qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux préférentiel moins 1 %. Ces prêts incluent un montant de 5,6 M\$ (2002: 0 M\$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant en 2007 et portent intérêt au taux préférentiel moins 1 %.
- *** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

12. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

13. BIENS IMMOBILIERS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeubles en exploitation			
Terrains	59 321		59 321
Bâtiments	1 335 884	164 128	1 171 756
	1 395 205	164 128	1 231 077
Immeubles en cours de construction			
Terrains	40 226		40 226
Bâtiments	276 603		276 603
	316 829		316 829
Immeubles destinés à la vente			
Terrains	926		926
Bâtiments	21		21
	947		947
Mobilier et équipement en location	34 392	11 970	22 422
	<u>1 747 373</u>	<u>176 098</u>	<u>1 571 275</u>
			<u>1 363 316</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

13. BIENS IMMOBILIERS (suite)
FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2003	2002
Intérêts sur emprunts à court terme	5 218	4 912
Charges générales et administratives	2 983	1 807

14. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	6 432	1 687	4 745
Frais reportés - conservation	17 401	596	16 805
Frais de développements de systèmes informatiques	1 100	207	893
Mobilier et équipement	1 171	309	862
Aménagements de locaux	566	155	411
Frais reportés – instruments financiers dérivés	231		231
	<u>26 901</u>	<u>2 954</u>	<u>23 947</u>
			<u>17 711</u>

15. INTÉRÊTS COURUS

	2003	2002
Apparentés	48 275	50 143
Autres	11 368	13 473
	<u>59 643</u>	<u>63 616</u>

16. EMPRUNTS À COURT TERME

	2003	2002
Billets à escompte		
Apparentés, 2,87 % à 3,13 %	244 030	
Autres, 2,86 % à 3,72 % (2002: 2,03 % à 4,63 %)	832 997	961 232
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,89 % à 3,08 % (2002: 2,11 % à 2,30 %)	322 250	217 896
Gouvernement du Québec, 3,05 % (2002: 2,10 %)	76 000	6 000
	<u>1 475 277</u>	<u>1 185 128</u>

Au 31 mars 2003, la Corporation disposait d'une marge de crédits de 10 M\$. Elle est renouvelable annuellement le 30 novembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

17. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Obligations		
- 5,3 % à 5,9 %, échéant de 2004 à 2006	35 145	69 810
- 6,15 % à 10 %, échéant de 2005 à 2006	47 852	67 704
- 10,10 % à 12,75 %, échéant de 2005 à 2019	89 377	95 877
- Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %), échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	85 931	86 279
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant:		
- 5,28 % à 6,52 %, échéant de 2004 à 2033	890 522	897 085
- 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2004 à 2023	475 037	521 822
- 8,00 % à 9,75 %, échéant de 2004 à 2021	316 023	353 354
Emprunt sur billets de Financement-Québec à des taux variant:		
- 6,12 % à 6,40 %, échéant en 2004 et 2016	1 559	961
- 7,75 % à 8,32 %, échéant de 2006 à 2019	2 717	7 087
- 9,37 % à 9,84 %, échéant de 2004 à 2018	6 621	7 015
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant:		
- 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2018 et 2019	854	887
- 8 %, échéant de 2029 à 2032	56 613	57 151
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 120,4 M\$ à des taux variant:		
- 6,87 %, échéant de 2020 à 2023	16 209	16 055
- 7,5 % à 7,87 %, échéant de 2021 à 2029	4 972	5 061
- 8 %, échéant de 2028 à 2030	15 319	15 488
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, échéant en 2007	4 872	5 886
Autres hypothèques immobilières garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 8,6 M\$ et à des taux variant:		
- 10,66 %, échéant en 2005	12 068	12 901
- 11,25 %, échéant en 2005	185	275
	2 061 876	2 220 698
Moins:		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	80 687	89 187
	1 981 189	2 131 511

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

17. DETTE À LONG TERME (suite)

- * En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires.

Toutes les dettes à long terme portent intérêts à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Finance- ment- Québec	Fonds de financement du gouver- nement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres non apparentés	Versements (contribu- tions) nets(tes) au (du) fonds d'amortis- sement	Total des versements
2004	6 504	363 693	740	1 089	25 097	2 614	399 737
2005	320	129 884	795	1 171	73 035	(17 487)	187 718
2006	2 527	228 904	854	1 259	22 071	(1 354)	254 261
2007	129	50 110	917	1 353	6 218	3 807	62 534
2008	129	222 425	985		20 821	(6 069)	238 291

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci pourront dorénavant être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

18. APPORTS REPORTÉS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Apports reportés	286 868	166 520	120 348
			128 330

De la valeur nette de 120,3 M\$ (2002: 128,3 M\$), 40,7 M\$ (2002: 55,4 M\$) représente des subventions de transfert non amorties versées par l'actionnaire avant le 1^{er} avril 2000, date depuis laquelle la Corporation doit s'autofinancer. Ces apports seront amortis au cours des 3 prochains exercices. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports dont la valeur nette au 1^{er} avril 2000 totalisait 83,1 M\$, devra être préalablement approuvée par l'actionnaire. Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 5,7 M\$ (2002: 22,5 M\$).

19. CAPITAL ACTIONS

Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.

	2003	2002
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
100 000 actions	10 000	10 000

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2003		2002	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Achats	(36)	215 000	(306)	288 000

Un placement temporaire de 0,8 M\$ (2002: 0,8 M\$) est donné en garantie de certains contrats. Ce placement est présenté au coût, porte intérêt au taux de 3 % et vient à échéance en mai 2003.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 2 061,9 M\$ s'établissait à 2 259,3 M\$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 94,0 M\$ n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenue de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes d'échelonnement généralement entre 15 et 29 ans.

Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liés à la dette à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur de 80,7 M\$ représentant des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme s'établissait à 106,3 M\$, compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2003 au montant de 1 475,3 M\$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur coût délai de renouvellement.

Prêts

Au 31 mars 2003, la juste valeur des prêts de 1 802,3 M\$ s'établissait à 1 937,1 M\$. Un montant de 1 196,8 M\$ représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 740,3 M\$ n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

Loyers à recevoir

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 30 ans et ne portent pas intérêt.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, créances à recevoir-projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêts sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 161,1 M\$ (2002: 103,1 M\$) dont 121,5 M\$ (2002: 65,8 M\$) pour des projets en cours et 36,8 M\$ (2002: 37,3 M\$) pour des projets à l'étude.

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenue à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2003. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant éventuel additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Corporation d'hébergement du Québec, au montant de 24 M\$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. De ce montant, 21 M\$ découlent d'un avis d'expropriation en vue d'acquiescer un terrain accompagné d'une offre d'indemnité de 0,9 M\$ contestée par les parties expropriées. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fixé le 7 octobre 2002, l'indemnité à 6,9 M\$. La Corporation a portée cette décision en appel devant la Cour du Québec, laquelle a notamment autorisé cet appel et suspendu l'exécution de la décision du TAQ. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS); administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,2 M\$ (2002: 0,1 M\$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2003			2002
	Vacances	Maladies	Total	Total
Solde au début	548	892	1 440	1 106
Montants transférés *	67	283	350	105
Charge de l'exercice	536	158	694	541
Sous-total	1 151	1 333	2 484	1 752
Moins:				
Prestations versées au cours de l'exercice	417	55	472	312
Solde à la fin	734	1 278	2 012	1 440

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer suite au transfert d'employés du gouvernement du Québec à la Corporation. Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et retenues sur contrats à payer.

24. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	2003	2002
Placements temporaires	795	796
Chèques en circulation moins encaisse	(2 098)	(11 247)
Espèces et quasi-espèces	(1 303)	(10 451)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 194,9 M\$ (2002: 207,1 M\$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 109,3 M\$ (2002: 98,4 M\$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 183,6 M\$ (2002: 151,4 M\$). De ce montant, 4,5 M\$ (2002: 8,0 M\$) ont été acquis par assumption d'hypothèques et 7,8 M\$ (2002: 0,3 M\$) par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés de la Corporation d'hébergement du Québec ainsi que de toute l'information contenue dans les états financiers consolidés, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration, revient à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La direction de la Corporation et sa filiale ont élaboré et veillé au maintien d'un système de contrôles comptables internes afin d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. La direction estime que ce système fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, qu'elle constitue une base pertinente pour la préparation des états financiers et que les actifs de la Corporation sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification, qui est formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité examine les états financiers consolidés annuels de la Corporation et recommande leur approbation au conseil. Le vérificateur de la Corporation a librement et pleinement accès au comité de vérification, que ce soit en présence de la direction ou non.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Corporation, le vérificateur général du Québec et son rapport apparaît ci-après.

Le Président-directeur général,
Michel Salvas

Sainte-Foy, le 6 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2003

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subventions (note 3)	50 287 306 \$	47 137 627 \$
Transports ambulanciers (note 4)	27 669 284	27 706 669
Divers	<u>197 951</u>	<u>357 065</u>
	78 154 541	75 201 361
DÉPENSES (note 5)	<u>78 957 907</u>	<u>75 810 195</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(803 366)	(608 834)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 051 197</u>	<u>2 660 031</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 247 831 \$</u>	<u>2 051 197 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 563 565 \$	851 427 \$
Débiteurs (note 7)	6 087 556	6 848 227
Frais payés d'avance	<u>784 575</u>	<u>1 843 570</u>
	11 435 696	9 543 224
Immobilisations (note 9)	<u>12 235 061</u>	<u>17 909 874</u>
	<u><u>23 670 757</u></u> \$	<u><u>27 453 098</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales	665 231 \$	640 686 \$
Créditeurs et frais courus	13 347 535	12 587 225
Subventions reportées		37 379
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	<u>3 811 197</u>	<u>4 058 376</u>
	17 823 963	17 323 666
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	<u>4 598 963</u>	<u>8 078 235</u>
	22 422 926	25 401 901
EXCÉDENT	<u>1 247 831</u>	<u>2 051 197</u>
	<u><u>23 670 757</u></u> \$	<u><u>27 453 098</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 14)		

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Cotton
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) (note 15)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(803 366) \$	(608 834) \$
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement des immobilisations	6 107 139	5 289 894
(Gains) Pertes sur aliénation d'immobilisations	<u>(131 228)</u>	<u>(350 370)</u>
	 5 172 545	 4 330 690
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Débiteurs	760 671	2 460 949
Frais payés d'avance	1 058 995	22 164
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales	24 545	(381 198)
Créditeurs et frais courus	760 310	(1 365 457)
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux		(2 521 905)
Subventions reportées	<u>(37 379)</u>	<u>22 379</u>
	 2 567 142	 (1 763 068)
	<u>7 739 687</u>	<u>2 567 622</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	<u>(4 093 647)</u>	<u>(3 278 784)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(117 697)	(1 107 513)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>183 795</u>	<u>360 622</u>
	<u>66 098</u>	<u>(746 891)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	3 712 138	(1 458 053)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>851 427</u>	<u>2 309 480</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>4 563 565</u></u> \$	<u><u>851 427</u></u> \$

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES****ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT	<u>720 686 \$</u>	<u>843 384 \$</u>
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	1 490 808	695 821
Intérêts	<u>17 625</u>	<u>33 560</u>
	<u>1 508 433</u>	<u>729 381</u>
Diminution		
Contribution au congrès scientifique de l'Association des médecins d'urgences du Québec	30 000	
Frais relatifs à l'étude des coûts du transport ambulancier		40 500
Système de priorisation des appels	207 462	82 930
Formulaires et protocoles	13 049	5 749
Formation	143 026	240 356
Achats de vêtements individuels de protection	377 259	376 530
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	16 139	41 780
Récupération par le gouvernement du Québec de subventions		4 032
Révision d'une norme du Bureau de normalisation du Québec		10 000
Achats d'écussons	22 521	34 254
Frais juridiques	<u>14 445</u>	<u>15 948</u>
	<u>823 901</u>	<u>852 079</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 405 218 \$</u>	<u>720 686 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN

au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Actifs à court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	739 987 \$	80 000 \$
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	<u>665 231</u>	<u>640 686</u>
	<u><u>1 405 218</u></u> \$	<u><u>720 686</u></u> \$
 SOLDE DU FONDS	 <u><u>1 405 218</u></u> \$	 <u><u>720 686</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
 Jacques Cotton
 Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q. 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Pendant l'exercice, la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence a modifié le nom de la Corporation, qui était auparavant la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS – SUBVENTIONS

	2003	2002
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention de fonctionnement	32 216 416 \$	29 593 074 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	18 070 890	17 544 553
	<u>50 287 306 \$</u>	<u>47 137 627 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. REVENUS – TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2003	2002
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 601 353 \$	9 517 154 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention pour les établissements	5 640 333	5 621 893
	<u>15 241 686</u>	<u>15 139 047</u>
Société de l'assurance automobile du Québec	1 090 712	1 138 083
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	4 484 990	4 488 075
Particuliers	6 511 285	6 614 758
Autres	340 611	326 706
	<u>27 669 284 \$</u>	<u>27 706 669 \$</u>

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Formation	Administra- tion générale	Informatique	Services pré- hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	1 164 147 \$	3 230 848 \$	1 415 496 \$	27 305 920 \$
Avantages sociaux (a)	1 039 632	861 202	181 992	6 613 943
Charges sociales (b)	478 540	712 111	163 987	8 697 235
Fournitures médicales et médicaments	58 670	568		1 585 851
Frais de déplacement	16 405	86 256	867	76 998
Services achetés (note 6)	83 924	1 129 252	335 794	538 401
Communications	1 605	206 910	1 842	65 709
Location d'immeubles		39 546	1 673	1 357 296
Location d'équipement		2 628		8 378
Contrats de location-acquisition:				
Intérêts sur obligations	17 075	2 192	74 199	343 152
Amortissement des immobilisations	8 123	77 853	636 138	4 059 308
Gains sur aliénation d'immobilisations			(1 247)	(112 322)
Achats et location d'uniformes	3 257	4 985		564 894
Frais de matériel roulant	874	5 396		3 128 502
Fournitures de bureau	11 342	63 392	19 483	132 581
Créances douteuses et frais de recouvrement		17 930		1 340 746
Créances douteuses recouvrées				(83 214)
Assurances		94 868		
Intérêts et frais bancaires	35	26 234	3 559	2 053
Autres	13 583	127 800	6 887	71 652
Récupération de dépenses	(94 749)	(15 036)	(1 008)	(14 000)
	<u>2 802 463 \$</u>	<u>6 674 935 \$</u>	<u>2 839 662 \$</u>	<u>55 683 083 \$</u>

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Véhicules de médecin	Fonctionnement des installations	Total 2003	Total 2002
3 084 464 \$	384 291 \$	381 869 \$		36 967 035 \$	36 038 610 \$
933 706	105 477	136 493		9 872 445	9 451 611
587 662	69 517	125 814		10 834 866	8 229 229
44		76 620		1 721 753	1 757 481
3 744	3 620	2 570		190 460	187 562
1 012 487	7 338	49 773	48 263 \$	3 205 232	4 191 046
673 961	422	1 070		951 519	1 131 443
	7 888	18 900	1 487 648	2 912 951	2 692 758
300 967				311 973	408 910
126 754		1 106	575	565 053	537 885
1 261 636		47 551	16 530	6 107 139	5 289 894
		(17 659)		(131 228)	(350 370)
19 155	903	2 753		595 947	781 416
	634	22 156		3 157 562	2 930 601
30 699	6 042	233		263 772	323 730
				1 358 676	1 628 169
				(83 214)	(55 855)
				94 868	87 996
554	9		242	32 686	37 100
12 398	1 456	1 497		235 273	510 979
(36 060)	(46 008)			(206 861)	
8 012 171 \$	541 589 \$	850 746 \$	1 553 258 \$	78 957 907 \$	75 810 195 \$

- (a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.
- (b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. SERVICES ACHETÉS

	2003		2002
Traitement électronique des données	100 641	\$	102 785
Service de buanderie	181 969		144 512
Entretien et réparation - locaux et équipement	930 766		609 345
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	630 763		1 169 673
Mise à jour de logiciels informatiques	184 533		561 252
Formation	58 395		294 012
Honoraires professionnels	721 752		912 017
Projet d'entreprise	136 810		357 160
Révision de processus	225 626		
Autres	33 977		40 290
	<u>3 205 232</u>	\$	<u>4 191 046</u>

7. DÉBITEURS

	2003		2002
Bénéficiaires de transport ambulancier			
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 102 540	\$	2 257 162
Société de l'assurance automobile du Québec	75 419		104 182
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	260 099		326 195
Particuliers	3 132 191		2 596 406
Autres	29 392		43 007
	<u>5 599 641</u>		<u>5 326 952</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subventions	1 529 765		1 905 735
Taxe de vente du Québec à recevoir	214 199		264 066
Autres débiteurs	808 084		835 549
	<u>8 151 689</u>		<u>8 332 302</u>
Provision pour créances douteuses			
Particuliers	(2 064 133)		(1 484 075)
	<u>6 087 556</u>	\$	<u>6 848 227</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 507 110 \$	1 281 477 \$	1 225 633 \$	1 741 439 \$
Mobilier et équipement	5 540 987	4 047 677	1 493 310	2 019 217
Logiciel en implantation				
Matériel roulant	4 597 370	2 581 033	2 016 337	3 072 898
Matériel roulant en fabrication				
Équipement de sécurité	143 064	143 064		
Améliorations locatives	541 554	528 835	12 719	39 241
Système de répartition assistée par ordinateur	2 264 295	1 921 359	342 936	103 041
	<u>15 594 380</u>	<u>10 503 445</u>	<u>5 090 935</u>	<u>6 975 836</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel roulant	8 679 507	3 523 038	5 156 469	7 019 748
Équipement	2 720 355	1 289 079	1 431 276	1 928 295
Système de répartition assistée par ordinateur	3 709 214	3 152 833	556 381	1 985 995
	<u>15 109 076</u>	<u>7 964 950</u>	<u>7 144 126</u>	<u>10 934 038</u>
	<u>30 703 456 \$</u>	<u>18 468 395 \$</u>	<u>12 235 061 \$</u>	<u>17 909 874 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 484 893 \$ (2002: 8 357 452 \$), dont des immobilisations pour un montant de 367 196 \$ (2002: 7 249 939 \$) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 117 697 \$ (2002: 1 107 513 \$) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations.

10. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 2003, cette autorisation est d'un montant de 8 028 000 \$ (2002: 7 396 000 \$). Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2003	2002
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
- taux variant de 3,53 % à 12,58 %, échéant jusqu'en 2007	8 410 160 \$	12 136 611 \$
Versements échéant en deçà d'un an	3 811 197	4 058 376
	<u>4 598 963 \$</u>	<u>8 078 235 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2004	4 160 086 \$
2005	2 884 302
2006	1 885 923
2007	45 988
Total des paiements minimums exigibles	8 976 299
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	566 139
	<u>8 410 160 \$</u>

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 435 374 \$ (2002: 309 668 \$).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 345 529 \$ (2002: 1 270 724 \$).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2003	Total 2002
Solde au début	5 384 982 \$	(9 944) \$	5 375 038 \$	4 685 517 \$
Charges de l'exercice	7 679 250	1 446 484	9 125 734	8 860 855
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 572 892)	(1 493 953)	(9 066 845)	(8 171 334)
Solde à la fin	<u>5 491 340 \$</u>	<u>(57 413) \$</u>	<u>5 433 927 \$</u>	<u>5 375 038 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces biens et services s'élève à 4 079 476 \$ (2002: 4 294 418 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	3 668 437 \$
2005	2 675 637
2006	1 398 638
2007	1 140 192
2008	793 064
2009 et suivantes	<u>2 995 396</u>
	<u>12 671 364 \$</u>

Fonds des activités provinciales

La Corporation est engagée par un contrat d'un montant total de 1 247 648 dollars américains, échéant en 2008 pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé dans la province de Québec. Les versements, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2003, s'établissent comme suit:

2004	310 284 \$
2005	341 108
2006	429 176
2007	375 365
2008	<u>375 365</u>
	<u>1 831 298 \$</u>

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts payés	597 613 \$	573 000 \$
Intérêts reçus	61 245	115 329

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Giroux
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances

Montréal, le 4 juin 2003

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2003 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)
FONDS COLLECTIFS

REVENU NET DE PLACEMENTS
exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2003	2002	2003	2002
REVENUS				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	2 306 551 \$	3 607 035 \$	1 984 201 \$	1 966 406 \$
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			1 350 778	254 268
	<u>2 306 551</u>	<u>3 607 035</u>	<u>3 334 979</u>	<u>2 220 674</u>
DÉPENSES				
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	654 964	673 222	689 923	690 581
Honoraires du gestionnaire des fonds				
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	100 790	104 417	103 661	103 760
Frais de garde et autres services	<u>103 959</u>	<u>106 223</u>	<u>48 031</u>	<u>50 395</u>
	<u>859 713</u>	<u>883 862</u>	<u>841 615</u>	<u>844 736</u>
Revenu net (perte nette) de placements	<u>1 446 838 \$</u>	<u>2 723 173 \$</u>	<u>2 493 364 \$</u>	<u>1 375 938 \$</u>
RÉPARTITION DU REVENU NET (DE LA PERTE NETTE) DE PLACEMENTS				
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	613 844 \$	1 074 787 \$	2 493 364 \$	1 366 802 \$
Biens non réclamés	784 716	1 563 596		9 136
Biens appartenant à l'État	12 340	32 401		
Ministre des Finances	<u>35 938</u>	<u>52 389</u>		
	<u>1 446 838 \$</u>	<u>2 723 173 \$</u>	<u>2 493 364 \$</u>	<u>1 375 938 \$</u>

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2003	2002	2003	2002	2003	2002
3 073 577 \$	3 233 726 \$	182 011 \$	192 071 \$	7 546 340 \$	8 999 238 \$
481 752	379 428			481 752	379 428
(2 767 291)	1 683 463	(39 408)	13 253	(1 455 921)	1 950 984
788 038	5 296 617	142 603	205 324	6 572 171	11 329 650
1 619 928	1 610 115	52 485	22 487	3 017 300	2 996 405
		61 598	28 631	61 598	28 631
243 394	241 920			447 845	450 097
97 061	93 939	22 268	6 802	271 319	257 359
1 960 383	1 945 974	136 351	57 920	3 798 062	3 732 492
(1 172 345) \$	3 350 643 \$	6 252 \$	147 404 \$	2 774 109 \$	7 597 158 \$
(1 172 065) \$	3 339 145 \$			1 935 143 \$	5 780 734 \$
(280)	11 498	6 252 \$	147 404 \$	790 688	1 731 634
				12 340	32 401
				35 938	52 389
(1 172 345) \$	3 350 643 \$	6 252 \$	147 404 \$	2 774 109 \$	7 597 158 \$

CURATEUR PUBLIC (LE)**FONDS COLLECTIFS**

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2003

	Curatelles et tutelles	
	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT	155 997 729 \$	151 386 181 \$
Revenu net de placements	1 935 143	5 780 734
Variation des gains (pertes) non matérialisés (note 3)	(1 821 716)	(719 736)
	<u>156 111 156</u>	<u>156 447 179</u>
RECETTES		
Assistance-emploi		
perçue par le Curateur public	41 070 326	37 238 376
perçue par les mandataires	4 126 150	10 493 658
Pension de vieillesse du Canada	38 469 608	36 581 112
Autres pensions	10 817 440	10 458 398
Régie des rentes du Québec	10 352 374	9 347 815
Placements	5 910 758	5 598 463
Comptes bancaires	5 160 140	4 895 119
Crédits de taxes et impôt	4 910 937	5 369 980
Indemnités reçues des organismes gouvernementaux	4 030 962	
Remboursement des caisses des bénéficiaires	2 749 086	2 858 723
Vente de biens	2 540 696	3 258 451
Héritage	1 600 866	1 154 570
Loyers	930 126	901 699
Société de l'assurance automobile du Québec	680 996	410 796
Encaissement de créances	535 892	382 735
Assurances	297 228	358 378
Compensations des pertes financières	17 373	13 372
Compensations des déboursés reliés aux barrages sans maître		
Produits financiers		
Régimes enregistrés de retraite		
Autres recettes	<u>794 695</u>	<u>1 151 241</u>
	<u>134 995 653</u>	<u>130 472 886</u>
DÉBOURSÉS		
Hébergement et allocations pour menues dépenses		
payés par le Curateur public	98 088 458	86 738 336
payés par les mandataires	4 126 150	10 493 658
Frais médicaux	2 841 459	1 959 392
Paieement de créances	2 470 974	1 875 682
Impôt et taxes	1 492 672	2 722 742
Achat de biens	1 279 930	991 774
Honoraires	1 115 608	968 433
Services publics	735 828	656 011
Frais légaux	643 011	556 522
Taxes foncières et autres	507 693	466 609
Entretien et réparations – immeubles	414 728	474 032
Primes d'assurances	361 819	336 987
Arrangements préalables de services funéraires	178 416	153 676
Entretien et réparations – barrages sans maître		
Autres déboursés	<u>3 049 124</u>	<u>2 921 900</u>
	<u>117 305 870</u>	<u>111 315 754</u>
Montants à reporter	<u>173 800 939 \$</u>	<u>175 604 311 \$</u>

Biens non réclamés		Biens appartenant à l'État		Total	
2003	2002	2003	2002	2003	2002
47 142 827 \$	60 506 224 \$	806 559 \$	820 146 \$	203 947 115 \$	212 712 551 \$
790 688	1 731 634	12 340	32 401	2 738 171	7 544 769
12 858	(48 997)			(1 808 858)	(768 733)
47 946 373	62 188 861	818 899	852 547	204 876 428	219 488 587
3 346	1 509			41 073 672	37 239 885
58 893	42 945			4 126 150	10 493 658
22 812	25 887			38 528 501	36 624 057
44 777	61 260			10 840 252	10 484 285
1 340 019	791 781			10 397 151	9 409 075
3 511 792	2 871 507			7 250 777	6 390 244
1 147 287	888 230	507		8 671 932	7 766 626
				6 058 731	6 258 210
				4 030 962	
10 795	74 023			2 759 881	2 932 746
6 011 391	2 728 040	96 319	86 053	8 648 406	6 072 544
142 251	86 304			1 743 117	1 240 874
33 746	115 125			963 872	1 016 824
14 514	19 387			695 510	430 183
1 593 406	1 626 301			2 129 298	2 009 036
43 891	165 735			341 119	524 113
394	10 454			17 767	23 826
367 316				367 316	
10 611 319	9 493 280			10 611 319	9 493 280
86 140	185 241			86 140	185 241
1 098 544	941 064	70 333	73 454	1 963 572	2 165 759
26 142 633	20 128 073	167 159	159 507	161 305 445	150 760 466
3 186	751			98 091 644	86 739 087
				4 126 150	10 493 658
				2 841 459	1 959 392
6 002 349	1 180 389			8 473 323	3 056 071
842 062	366 887			2 334 734	3 089 629
				1 279 930	991 774
684 949	77 988	197	1 355	1 800 754	1 047 776
6 048	8 988			741 876	664 999
131 585	119 544			774 596	676 066
94 861	230 274			602 554	696 883
39 444	56 510			454 172	530 542
49 888	99 692			411 707	436 679
				178 416	153 676
367 316				367 316	
2 444 263	2 234 033	67 200	51 271	5 560 587	5 207 204
10 665 951	4 375 056	67 397	52 626	128 039 218	115 743 436
63 423 055 \$	77 941 878 \$	918 661 \$	959 428 \$	238 142 655 \$	254 505 617 \$

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION (suite)
exercice terminé le 31 mars 2003

	Curatelles et tutelles	
	2003	2002
Montants reportés	173 800 939 \$	175 604 311 \$
Remise de biens aux ayants droit	16 920 645	17 631 723
Transfert – comptes des curatelles et tutelles non réclamés (note 4)	3 455 105	1 914 373
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 5)	551	100 671
Transfert de «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 5)	(351 132)	(40 185)
	20 025 169	19 606 582
SOLDE À LA FIN	153 775 770 \$	155 997 729 \$

Biens non réclamés		Biens appartenant à l'État		Total	
2003	2002	2003	2002	2003	2002
63 423 055 \$	77 941 878 \$	918 661 \$	959 428 \$	238 142 655 \$	254 505 617 \$
5 205 821 (3 455 105)	7 425 255 (1 914 373)		2 292	22 126 466	25 059 270
10 829 081 (2 079 393)	26 180 520 (892 351)	522 234	150 577	11 351 866 (2 430 525)	26 431 768 (932 536)
10 500 404	30 799 051	522 234	152 869	31 047 807	50 558 502
52 922 651 \$	47 142 827 \$	396 427 \$	806 559 \$	207 094 848 \$	203 947 115 \$

CURATEUR PUBLIC (LE)**FONDS COLLECTIFS****BILAN**

au 31 mars 2003

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2003	2002	2003	2002
ACTIF				
Encaisse	6 487 078 \$	11 286 365 \$	563 139 \$	717 633 \$
Placements temporaires (note 7)	84 128 490	79 448 896		
Intérêts courus sur obligations et placements temporaires et dividendes à recevoir	689 135	237 909	358 925	621 520
Obligations			28 992 525	33 724 856
Actions				
Titres hypothécaires			1 547 306	
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalité de remboursement	56 477	185 972		
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement	146 174	183 249	126 609	
	<u>91 507 354 \$</u>	<u>91 342 391 \$</u>	<u>31 588 504 \$</u>	<u>35 064 009 \$</u>
PASSIF				
Créditeurs	180 100 \$	113 335 \$	6 518 \$	4 676 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalité de remboursement	529 524	598 016		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêt, ni modalité de remboursement			56 477	185 972
Dû au fonds de revenus, sans intérêt, ni modalité de remboursement				
Comptes à payer au ministre des Finances (note 5)	668 359	8 441 486		
	<u>1 377 983</u>	<u>9 152 837</u>	<u>62 995</u>	<u>190 648</u>
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	40 766 978	38 600 970	31 525 509	34 873 361
Biens non réclamés	48 965 966	42 782 025		
Biens appartenant à l'État (note 6)	396 427	806 559		
	<u>90 129 371</u>	<u>82 189 554</u>	<u>31 525 509</u>	<u>34 873 361</u>
	<u>91 507 354 \$</u>	<u>91 342 391 \$</u>	<u>31 588 504 \$</u>	<u>35 064 009 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Accepté et approuvé,
Nicole Malo
La curatrice publique du Québec

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2003	2002	2003	2002	2003	2002
1 081 192 \$	1 048 922 \$	6 250 \$ 299 165	22 661 \$ 1 223 656	8 137 659 \$ 84 427 655	13 075 581 \$ 80 672 552
858 944	1 079 845	49 884	50 178	1 956 888	1 989 452
49 605 594	50 133 318	3 595 428	3 043 171	82 193 547	86 901 345
27 561 586	29 084 730			27 561 586	29 084 730
2 697 389	1 455 853			4 244 695	1 455 853
				56 477	185 972
				272 783	183 249
<u>81 804 705 \$</u>	<u>82 802 668 \$</u>	<u>3 950 727 \$</u>	<u>4 339 666 \$</u>	<u>208 851 290 \$</u>	<u>213 548 734 \$</u>
36 446 \$	69 093 \$	6 235 \$	5 792 \$	229 299 \$	192 896 \$
				529 524	598 016
146 174	183 249			202 651	369 221
126 609				126 609	
				668 359	8 441 486
<u>309 229</u>	<u>252 342</u>	<u>6 235</u>	<u>5 792</u>	<u>1 756 442</u>	<u>9 601 619</u>
81 483 283	82 523 398			153 775 770	155 997 729
12 193	26 928	3 944 492	4 333 874	52 922 651	47 142 827
				396 427	806 559
<u>81 495 476</u>	<u>82 550 326</u>	<u>3 944 492</u>	<u>4 333 874</u>	<u>207 094 848</u>	<u>203 947 115</u>
<u>81 804 705 \$</u>	<u>82 802 668 \$</u>	<u>3 950 727 \$</u>	<u>4 339 666 \$</u>	<u>208 851 290 \$</u>	<u>213 548 734 \$</u>

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS NOMINATIF

BILAN

au 31 mars 2003

	Curatelles et tutelles	Biens non réclamés	Total	
	2003	2003	2003	2002
ACTIF				
Immeubles	22 656 511 \$	6 041 984 \$	28 698 495 \$	29 859 110 \$
Encaisse et dépôts à terme	14 139 086	1 085 849	15 224 935	14 797 758
Actions et placements divers	9 951 446	4 051 549	14 002 995	12 996 428
Obligations	4 147 292	1 327 539	5 474 831	4 509 886
REER, REA, FERR	6 214 026	1 035 319	7 249 345	5 922 987
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 229 124		2 229 124	2 265 838
Billets et autres créances à recevoir (note 8)	2 328 848	845 109	3 173 957	2 347 804
Objets de valeur et biens en entrepôt (note 8)	695 245	116 744	811 989	710 747
Véhicules automobiles	347 647	62 187	409 834	390 781
Prêts hypothécaires (note 8)	133 132	70 500	203 632	283 200
Autres actifs (note 8)	2 259 922	500	2 260 422	2 130 045
	<u>65 102 279 \$</u>	<u>14 637 280 \$</u>	<u>79 739 559 \$</u>	<u>76 214 584 \$</u>
PASSIF (note 8)				
Créditeurs	9 735 345 \$	48 255 224 \$	57 990 569 \$	44 784 609 \$
Emprunts hypothécaires	1 372 669	605 791	1 978 460	5 099 992
Dépôts sur offre d'achat	29 020	50 830	79 850	97 604
	<u>11 137 034</u>	<u>48 911 845</u>	<u>60 048 879</u>	<u>49 982 205</u>
AVOIR (DÉFICIT)	<u>53 965 245</u>	<u>(34 274 565)</u>	<u>19 690 680</u>	<u>26 232 379</u>
	<u>65 102 279 \$</u>	<u>14 637 280 \$</u>	<u>79 739 559 \$</u>	<u>76 214 584 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Accepté et approuvé,
Nicole Malo
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2003

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le Curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;
- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, d'assumer l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des personnes morales dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour l'administration des biens qui lui sont confiés, la surveillance des curatelles et tutelles privées, la gestion des portefeuilles collectifs et les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilité par fonds

Le Curateur public utilise des fonds collectifs et un fonds nominatif pour présenter les opérations relatives à la représentation des personnes et à l'administration des biens. Le fonds nominatif présente le montant des actifs et des passifs autres que les liquidités et quasi-liquidités qu'il gère collectivement, ces dernières étant plutôt incorporées dans les fonds collectifs. Les liquidités et quasi-liquidités des fonds collectifs sont réparties en quatre fonds: un fonds d'encaisse, un fonds de revenus, un fonds diversifié et un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Fonds collectifs

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante:

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié;
- Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. La différence entre la juste valeur et le coût d'acquisition des placements est comptabilisée comme gain (perte) non matérialisé sur placements.

Les recettes, les déboursés et les remises de biens présentés dans l'état de variation des comptes sous administration sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des honoraires versés au fonds consolidé du revenu.

Le revenu net de placements du fonds d'encaisse, après déduction des sommes à payer au ministre des Finances, est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et tutelles, des biens non réclamés et des biens appartenant à l'État. Les revenus nets du fonds de revenus sont versés mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Les revenus nets du fonds diversifié sont réinvestis trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Fonds collectifs (suite)**

Les sommes payables non réclamées et exigibles provenant des débiteurs ou détenteurs d'un contrat ou d'un régime de rentes ou de retraite, à l'exception des prestations visées par la Loi sur le régime de rentes du Québec, doivent être remises au Curateur public. Ainsi, en juin 2000, le Curateur public a créé un fonds des régimes enregistrés de retraite et a désigné un trust agissant comme fiduciaire. Celui-ci est chargé de recueillir les sommes mentionnées précédemment lorsque les montants sont égaux ou supérieurs à 1 000 \$.

Fonds nominatif

Les actifs et passifs administrés pour autrui autres que ceux des fonds collectifs sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les recettes et les déboursés sont portés à l'état de variation des comptes sous administration des fonds collectifs au moment de l'encaissement ou du décaissement.

Les différents éléments d'actif sont évalués comme suit:

Immeubles

- . Les immeubles, à la valeur d'évaluation foncière uniformisée.

Encaisse et dépôts à terme

- . L'encaisse, le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes représentées sous curatelle ou tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition.

Actions et placements divers

- . Les actions et placements divers, au cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié; les fonds mutuels, à la valeur liquidative.

Obligations

- . Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus, à l'exception des obligations d'épargne du Canada et du Québec qui sont évaluées à la valeur nominale.

Valeur de rachat des polices d'assurance-vie

- . La valeur de rachat des polices d'assurance-vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, cette valeur tient compte des encaissements de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts existants en début de juridiction.

Objets de valeur et biens en entrepôt

- . Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à la valeur de réalisation en début de juridiction.

Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs

- . Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à la valeur de réalisation.

REER, REA, FERR

- . Les REER, les REA et les FEER sont évalués à leur juste valeur et de la même façon que les éléments d'actifs hors REER (actions, placements divers, obligations, fonds mutuels) mentionnés ci-dessus, sauf pour les dépôts à terme qui sont évalués au coût d'acquisition incluant les intérêts qui s'y rapportent.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actif ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite à 1 \$.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs ci-haut énumérés.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Fonds nominatif (suite)**

Les états financiers du fonds nominatif sont dressés conformément aux conventions comptables énoncées ci-dessus. Certains montants prévus d'actif et de passif à la date des états financiers sont basés sur des hypothèses posées par la direction. Ces prévisions peuvent différer de la réalité au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent, par la suite, disponibles.

3. GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS – FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements au début de l'exercice	169 929 \$	455 327 \$	440 193 \$	877 928 \$	(31 083) \$	14 517 \$
Gains (pertes) non matérialisés sur placements, découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	<u>(429 577)</u>	<u>(285 398)</u>	<u>(1 392 471)</u>	<u>(437 735)</u>	<u>13 190</u>	<u>(45 600)</u>
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	<u>(259 648) \$</u>	<u>169 929 \$</u>	<u>(952 278) \$</u>	<u>440 193 \$</u>	<u>(17 893) \$</u>	<u>(31 083) \$</u>
Coût des obligations	29 226 074 \$	33 554 927 \$	50 127 702 \$	50 541 627 \$	3 613 320 \$	3 074 253 \$
Coût des actions			27 947 298	28 203 375		
Coût des titres hypothécaires	1 573 406		2 741 848	1 488 705		

4. COMPTES DES CURATELLES ET TUTELLES NON RÉCLAMÉS – FONDS COLLECTIFS

Les soldes des dossiers des personnes représentées décédées sont transférés aux biens non réclamés, six mois après leur décès lorsqu'il n'y a pas d'héritiers.

5. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES – FONDS COLLECTIFS

En l'absence d'un bénéficiaire et dans tous les cas où les biens sont administrés pour le compte de l'État, les sommes provenant de la liquidation des biens doivent être remises au ministre des Finances. Ces sommes sont présentées comme comptes à payer au ministre des Finances jusqu'à ce que le Curateur public les lui remette.

Lorsque des bénéficiaires ont le droit de récupérer des sommes ainsi remises au ministre des Finances, les sommes à remettre, avec les intérêts prévus par la loi, sont portées en diminution des comptes à payer au ministre des Finances.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

6. BIENS APPARTENANT À L'ÉTAT – FONDS COLLECTIFS

Les biens appartenant à l'État comprennent les biens confiés à l'administration provisoire du Curateur public et dévolus à l'État avant le 1^{er} juillet 1999 ainsi que des biens devenus propriété de l'État par confiscation définitive. Les sommes gérées collectivement relatives aux dossiers administrés pour le compte de l'État sont présentées au bilan des fonds collectifs. À la fin de l'administration, elles sont remises au ministre des Finances.

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES – FONDS COLLECTIFS

Les placements temporaires incluent des bons du trésor, des billets escomptés, des obligations ainsi que des acceptations bancaires. Les taux d'intérêt varient de 2,75 % à 9 %. Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en janvier 2004.

8. BILAN DU FONDS NOMINATIF**ACTIF****Billets et autres créances à recevoir – Prêts hypothécaires**

Une provision pour mauvaises créances de 4 601 362 \$ (2 740 287 \$ en 2002) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir, ainsi que des prêts hypothécaires afin de refléter la valeur de réalisation nette.

Objets de valeur et biens en entrepôt

Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile de la personne représentée n'est pas présenté.

Autres actifs

Les autres actifs incluent notamment les arrangements préalables de services funéraires au montant de 2 207 994 \$ (2 067 196 \$ en 2002) détenus par les personnes représentées sous curatelle ou tutelle.

PASSIF

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que «le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS - FONDS COLLECTIFS**Actifs et passifs financiers à court terme**

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

9. INSTRUMENTS FINANCIERS - FONDS COLLECTIFS (suite)**Obligations, actions et titres hypothécaires**

Les obligations, les actions et les titres hypothécaires dans le fonds de revenus, le fonds diversifié et le fonds des régimes enregistrés de retraite sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations sont concentrées dans des titres gouvernementaux et de sociétés ayant une échéance de moins de 31 ans et portant intérêt à des taux variant de 3,50 % à 9,75 %.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

10. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

CURATEUR PUBLIC (LE)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers ci-joints du Curateur public du Québec et toute l'information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par la curatrice publique.

Les états financiers ont été dressés par la direction, conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 afférente aux états financiers, lesquelles sont jugées appropriées dans les circonstances. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le Curateur public du Québec vise à maintenir des systèmes de contrôle interne comptables et administratifs adéquats et efficaces. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente et fiable d'une part, l'actif de l'organisme est correctement comptabilisé et bien protégé d'autre part.

Certes, le Curateur public est conscient des faiblesses qui subsistent dans le traitement et la production de l'information financière dont il est responsable. Il déploie ainsi de nombreux efforts pour y remédier. Dans le cadre de la réforme en cours, la curatrice publique a entrepris une révision des systèmes de contrôle interne dont la mise en place a été amorcée l'an dernier. Par ailleurs, la refonte des systèmes informationnels en cours permettra à l'organisation d'obtenir à terme des données à la fois plus exhaustives, plus intègres et plus fiables.

Quant au suivi des allocations pour menues dépenses, le Curateur public est d'avis qu'il lui faut encore poursuivre sa réflexion avant de pouvoir proposer une solution à la fois efficace et peu onéreuse. En effet, pour le bénéfice des personnes représentées, les établissements de santé se sont vu confier la gestion de ces sommes. Ils doivent donc rendre compte au Curateur de cette gestion déléguée sans qu'une telle obligation ne nuise à leur mandat principal, soit celui de donner d'abord des services adéquats à ces mêmes personnes.

La curatrice publique est chargée d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et elle est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique du Québec pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

La directrice générale de l'administration,
Monique Daigle

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 10 octobre 2003

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds collectifs ainsi que le bilan du fonds nominatif du Curateur public du Québec au 31 mars 2003 et l'état du revenu net de placements des fonds collectifs, ainsi que l'état de la variation des comptes sous administration des fonds collectifs de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans les paragraphes ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fonds nominatif

Lors de ma vérification, j'ai décelé des erreurs liées à l'intégralité d'éléments constatés au bilan du fonds nominatif. Ainsi, je n'ai pu m'assurer que tous les actifs et tous les passifs de ce fonds ont été comptabilisés au 31 mars 2003.

Fonds collectifs

Des déboursés d'allocations pour menues dépenses totalisant 18 451 408 \$ ont été présentés au poste «hébergement et allocations pour menues dépenses» de l'état de variation des comptes sous administration. Considérant que le Curateur public n'a pas d'information probante sur ces déboursés dont il a la responsabilité, je n'ai pu vérifier que ces opérations ont effectivement eu lieu et qu'elles concernaient les personnes représentées. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si des redressements étaient nécessaires au montant de ces déboursés.

Présentation de l'information financière relative aux patrimoines administrés

Comme le mentionne la note 2, le Curateur public comptabilise à la variation des comptes sous administration des fonds collectifs, les recettes et déboursés reliés aux actifs et passifs du fonds nominatif. Cependant, il ne comptabilise pas la variation intégrale du fonds nominatif. À mon avis, la comptabilisation complète de cette variation permettrait de présenter notamment l'ajout des actifs et des passifs confiés à l'administration du Curateur public et les remises faites par celui-ci à la fin de son administration ainsi que les gains ou pertes reliés aux actifs, matérialisés ou non.

De plus, le Curateur public ne cumule pas les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des fonds collectifs et nominatif qui sont les patrimoines qu'il administre. En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, un organisme qui présente ses états financiers selon la comptabilité par fonds doit également présenter l'information financière concernant l'ensemble de ces fonds.

Comptabilité d'exercice

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, le Curateur public devrait utiliser la comptabilité d'exercice. Comme le mentionne la note 2, les recettes, les déboursés et les remises de biens présentés dans l'état de variation des comptes sous administration sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des honoraires versés au fonds consolidé du revenu. Par conséquent, ma vérification de ces recettes et de ces déboursés s'est limitée aux montants comptabilisés dans l'état de variation des comptes sous administration et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés à cet état financier ainsi qu'au bilan afin de respecter la comptabilité d'exercice.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements éventuels aux fonds collectifs que j'aurais pu juger nécessaires, dont il est question aux paragraphes précédents, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds collectifs du Curateur public du Québec au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Compte tenu de l'importance des répercussions que les problèmes mentionnés précédemment sont susceptibles d'avoir sur la situation financière du fonds nominatif et sa variation, il m'est impossible d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par l'état financier de ce fonds. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR (suite)

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers du Curateur public de l'exercice terminé le 31 mars 2002, j'ai également formulé des restrictions sur les fonds collectifs et nominatif.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 octobre 2003

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions des corps de police	8 105 348 \$	8 199 326 \$
Subvention du gouvernement du Québec	1 700 000	1 600 000
Hébergement (note 3)	2 587 547	2 877 066
Inscriptions (note 3)	3 110 216	2 820 079
Intérêts	70 452	100 672
Autres	<u>28 995</u>	<u>34 176</u>
	<u>15 602 558</u>	<u>15 631 319</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	10 867 957	10 140 138
Transport et communication	395 243	440 042
Services professionnels	777 317	1 262 431
Entretien et réparations	179 476	109 621
Loyer	1 516 830	2 000 851
Location d'espaces d'hébergement et autres	218 677	226 584
Fournitures et matériel pédagogique (note 5)	1 062 726	1 025 915
Mobilier et équipement	33 779	209 035
Amortissement des immobilisations	<u>548 613</u>	<u>506 181</u>
	<u>15 600 618</u>	<u>15 920 798</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 940	(289 479)
AVOIR AU DÉBUT	<u>936 875</u>	<u>1 226 354</u>
AVOIR À LA FIN	<u>938 815 \$</u>	<u>936 875 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 017 119 \$	1 589 716 \$
Débiteurs	1 439 234	1 402 604
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	5 441	2 831 913
Deuxième versement	2 930 451	2 858 646
Loyer payé d'avance	3 283 170	1 700 000
Stocks	59 975	42 553
	<u>11 735 390</u>	<u>10 425 432</u>
Immobilisations (note 6)	<u>1 230 189</u>	<u>1 258 824</u>
	<u>12 965 579 \$</u>	<u>11 684 256 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		
Salaires à payer	343 259 \$	369 540 \$
Autres	1 182 262	1 363 448
Provision pour vacances	514 546	451 543
Revenus reportés (note 8)		
Contributions des corps de police	6 112 561	6 067 827
Subvention du gouvernement du Québec	3 100 000	1 700 000
Autres	175 953	239 937
	<u>11 428 581</u>	<u>10 192 295</u>
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>598 183</u>	<u>555 086</u>
	<u>12 026 764</u>	<u>10 747 381</u>
AVOIR	<u>938 815</u>	<u>936 875</u>
	<u>12 965 579 \$</u>	<u>11 684 256 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec, corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires et de munitions sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 et 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HÉBERGEMENT ET INSCRIPTIONS

	Hébergement		Inscriptions	
	2002	2001	2002	2001
Formation initiale en patrouille-gendarmerie	1 325 986 \$	1 368 048 \$	993 923 \$	994 476 \$
Perfectionnement professionnel	1 007 594	1 223 447	1 560 834	1 424 975
Centre d'appréciation du personnel de la police	21 667	19 080	555 459	400 628
Autres	232 300	266 491		
	<u>2 587 547 \$</u>	<u>2 877 066 \$</u>	<u>3 110 216 \$</u>	<u>2 820 079 \$</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2002	2001
Policiers – Sûreté du Québec	389 843 \$	438 827 \$
Policiers municipaux	1 321 483	1 256 513
Formateurs et conférenciers	376 988	414 379
Autres employés	8 779 643	8 030 419
	<u>10 867 957 \$</u>	<u>10 140 138 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

5. FOURNITURES ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

	2002	2001
Matériel pédagogique	535 103 \$	492 310 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	371 516	416 308
Papeterie, fournitures et articles de bureau	156 107	117 297
	<u>1 062 726 \$</u>	<u>1 025 915 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	1 264 152 \$	955 835 \$	308 317 \$	362 752 \$
Matériel roulant	1 335 486	877 390	458 096	418 572
Améliorations locatives	581 290	486 997	94 293	148 325
Équipement et logiciels informatiques	909 929	540 446	369 483	329 175
	<u>4 090 857 \$</u>	<u>2 860 668 \$</u>	<u>1 230 189 \$</u>	<u>1 258 824 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 519 977 \$ (2001: 606 735 \$). Les dispositions d'immobilisations de l'exercice ont généré des gains sur disposition de 1 400 \$ (2001: pertes de 31 103 \$) et des produits de disposition de 1 400 \$ (2001: 3 910 \$).

7. EMPRUNT À COURT TERME

L'École est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 2 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 juin 2005, à taux variable ou à taux fixe ne dépassant pas le taux préférentiel, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Au 30 juin 2002, l'École n'avait aucun emprunt à court terme.

8. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le revenu reporté relatif à la subvention représente un montant reçu du gouvernement du Québec en juin 2002 afin de financer la dépense de loyer de l'École pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation en patrouille-gendarmerie.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 276 601 \$ (2001: 246 559 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	555 086 \$	481 555 \$
Charge de l'exercice	153 197	153 790
Prestations versées au cours de l'exercice	(110 100)	(80 259)
Solde à la fin	<u>598 183 \$</u>	<u>555 086 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu de baux à long terme échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par des contrats de location-exploitation échéant en 2007 pour la location de biens et de services.

La dépense de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 1 516 830 \$ (2001: 2 000 851 \$), celle pour la location de biens et de services est de 72 857 \$ (2001: 71 709 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

Années	Immeubles	Biens et services
2003	3 100 000 \$	51 843 \$
2004	6 987 300	51 843
2005	6 987 300	51 843
2006	6 987 300	51 843
2007	6 987 300	38 883
2008 et subséquent	144 986 475	
	<u>176 035 675 \$</u>	<u>246 255 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Jean, CMA
Directeur des affaires administratives

Nicolet, le 30 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2002 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 août 2002

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.Q., 2000, c.20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (10 mois)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000 \$	500 000 \$
Intérêts	<u>21 909</u>	<u>1 296</u>
	<u>1 221 909</u>	<u>501 296</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	380 045	107 235
Transport et communication	176 197	39 711
Services professionnels	122 577	51 312
Loyer	124 831	32 220
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	78 725	12 000
Fournitures et approvisionnements	42 596	15 603
Amortissement des immobilisations	<u>61 715</u>	<u>13 335</u>
	<u>986 686</u>	<u>271 416</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	235 223	229 880
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>229 880</u>	
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>465 103</u></u> \$	<u><u>229 880</u></u> \$

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	294 660 \$	13 840 \$
Débiteurs - apparentés	2 852	2 852
Frais payés d'avance	<u>6 173</u>	<u>16 692</u>
	303 685	16 692
Immobilisations (note 3)	<u>255 985</u>	<u>221 726</u>
	<u>559 670 \$</u>	<u>238 418 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	94 567 \$	8 538 \$
EXCÉDENT	<u>465 103</u>	<u>229 880</u>
	<u>559 670 \$</u>	<u>238 418 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Luc Crépeault
Président du conseil d'administration,
Guy Lafortune
Vice-président

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1^{er} septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c. 20). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %
Autres équipements	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	194 102 \$	47 765 \$	146 337 \$	178 207 \$
Équipement et logiciels informatiques	52 830	11 765	41 065	7 401
Mobilier et équipement	77 068	15 325	61 743	36 118
Autres équipements	7 035	195	6 840	
	<u>331 035 \$</u>	<u>75 050 \$</u>	<u>255 985 \$</u>	<u>221 726 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 95 974 \$ (235 061 \$ en 2001).

4. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 8 356 \$ (2001: 362 \$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Desjardins
Directeur général

Laval, le 7 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 août 2002

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	412 978	365 877
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	1 874	3 617
Intérêts sur emprunts et avances	(420 830)	(380 055)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	4 433	4 383
Intérêts sur placements temporaires	<u>8 379</u>	<u>6 589</u>
	 6 834	 411
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	1 270	6 094
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	<u>1 926</u>	<u>2 251</u>
	 3 196	 8 345
	<u>10 030</u>	<u>8 756</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	198	186
Services professionnels, administratifs et autres	278	74
Transport et communications	11	1
Entente de services avec le Fonds de financement	569	612
Amortissement des immobilisations	2	2
Autres	<u>5</u>	<u>3</u>
	<u>1 063</u>	<u>878</u>
BÉNÉFICE NET	8 967	7 878
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>17 123</u>	<u>9 245</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>26 090</u></u>	<u><u>17 123</u></u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>
ACTIF		
Prêts (note 4)	7 324 929	6 553 958
Intérêts courus sur prêts	<u>139 382</u>	<u>123 698</u>
	7 464 311	6 677 656
Encaisse	86	26
Placements temporaires (note 3)	72 099	
Débiteurs	317	10 753
Immobilisations	<u>5</u>	<u>7</u>
	<u>7 536 818</u>	<u>6 688 442</u>
PASSIF		
Emprunts (note 5)	5 007 100	3 179 726
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 6)	2 311 341	3 300 826
Intérêts courus sur emprunts et avances	142 104	123 928
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	36 551	45 873
Créditeurs	35	10 899
Revenus reportés	<u>3 597</u>	<u>67</u>
	7 500 728	6 661 319
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	<u>26 090</u>	<u>17 123</u>
	<u>7 536 818</u>	<u>6 688 442</u>

Pour le Conseil d'administration,
Daniel Doyon, vice-président exécutif
Clément D'Astous, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	8 967	7 878
Ajustements pour:		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(1 874)	(3 617)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(4 433)	(4 383)
Amortissement des immobilisations	2	2
	<u>2 662</u>	<u>(120)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Intérêts courus sur prêts	(15 684)	(13 580)
Débiteurs	10 436	(10 372)
Intérêts courus sur emprunts et avances	18 176	13 726
Créditeurs	(10 864)	10 830
Revenus reportés	3 530	(29)
	<u>5 594</u>	<u>575</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>8 256</u>	<u>455</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(1 951 401)	(2 249 055)
Remboursements de prêts	1 182 304	750 284
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(769 097)</u>	<u>(1 498 771)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	4 463 942	2 771 634
Emprunts à long terme	2 224 076	1 095 624
Avances du fonds consolidé du revenu	(4 889)	1 384
Remboursement d'avances du fonds consolidé du revenu	(989 485)	(104 361)
Remboursement d'emprunts à court terme	(4 860 644)	(2 374 932)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>833 000</u>	<u>1 389 349</u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>72 159</u>	<u>(108 967)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>26</u>	<u>108 993</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 9)	<u>72 185</u>	<u>26</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la «Société») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (1999, chapitre 11) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

Le 1^{er} octobre 1999, la Société a acquis les droits et a assumé les obligations découlant des transactions financières, des avances, des prêts effectués ainsi que des contrats conclus aux fins des activités du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à l'égard des organismes publics visés par la loi constitutive de la Société.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financières.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société ou le gouvernement sur les emprunts effectués pour le compte de Financement-Québec. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les équipements informatiques détenus par Financement-Québec sont amortis selon un taux de 20 %.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les prêts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises étrangères et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont déterminés au cours du change prévu dans ces contrats.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés de deux billets escomptés avec un taux d'intérêt fixe de 3,0132 % et 3,0298 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. PRÊTS

	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>
Emprunteurs		
Commissions scolaires	2 920 309	2 927 515
Collèges d'enseignement général et professionnel	943 327	806 227
Établissements régies régionales du réseau de la santé et des services sociaux	2 616 923	2 149 549
Établissements universitaires	844 172	670 667
Organisme public désigné	198	
	<u>7 324 929</u>	<u>6 553 958</u>
Remboursables en monnaie du Canada		
Échéance		
Année financière	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
2003		857 297
2004	1 332 285	1 395 660
2005	2 902	3 089
2006	589 998	622 089
2007	954 357	1 003 171
2008 – 2027	4 445 387	2 672 652
	<u>7 324 929</u>	<u>6 553 958</u>

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance reçue à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 4 648 843 \$ au 31 mars 2003.

5. EMPRUNTS

	<u>31 mars 2003</u>		<u>31 mars 2002</u>
Échéance			
Année financière	<u>Montant</u>	<u>Taux (%)</u>	<u>Montant</u>
Remboursables en monnaie du Canada			
2003			396 702
2004	879 820	4,944 à 6,3172	879 820
2007	998 180	5,2236 à 6,456	998 180
2009	1 105 500	4,7814 à 5,9515	105 500
2016	309 400	6,109 à 6,393	309 400
	<u>3 292 900</u>		<u>2 689 602</u>
Plus: Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	<u>1 714 200</u>		<u>490 124</u>
Total en monnaie du Canada à reporter	<u>5 007 100</u>		<u>3 179 726</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

5. EMPRUNTS (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2003	Taux (%)	31 mars 2002
	Montant		Montant
Total en monnaie du Canada reporté	5 007 100		3 179 726
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82 et variable *	
Moins: Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861 et variable **	490 124
Moins: Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		490 124
Total en euros			
Total des emprunts	5 007 100		3 179 726

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance.

* Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,394 %.

** Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,3877 et 0,319 %.

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	31 mars 2003		31 mars 2002
Échéance			
Année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2003			855 776
2004	545 723	7,5	545 723
2006	742 919	6,00 à 9,50	742 919
2008	395 508	6,50	395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	390 796	5,50 à 11,00	391 371
2012	70 564	9,5	72 098
2023	157 365	9,375	159 106
	2 307 875		3 167 501
Plus: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		133 325
Total en monnaie du Canada à reporter	2 311 341		3 300 826

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2003	Taux (%)	31 mars 2002
	Montant		Montant
Total en monnaie du Canada reporté	2 311 341		3 300 826
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2003		Variable *	106 508
2007	3 466		3 466
	3 466		109 974
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		109 974
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en monnaie du Japon			
2003			23 351
Moins: Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada			23 351
Total en monnaie du Japon			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	2 311 341		3 300 826

* Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,277 %.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

<u>Année financière</u>	<u>Montant</u>
2004	549 571
2005	3 848
2006	746 768
2007	7 315
2008	399 356

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2003 est de 6 104 millions de dollars (31 mars 2002: 3 932 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises étrangères. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises étrangères, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises étrangères.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2003 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture.

(en millions de dollars)	31 mars 2003		31 mars 2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	5 007	5 219	3 180	3 277
Avances du fonds consolidé du revenu	2 311	2 573	3 301	3 556
Conventions d'échange de devises		(84)		8
Conventions d'échange de taux d'intérêt		(6)		(21)
Total pour les emprunts et avances	<u>7 318</u>	<u>7 702</u>	<u>6 481</u>	<u>6 820</u>
Prêts				
Total pour les prêts	<u>7 325</u>	<u>7 690</u>	<u>6 554</u>	<u>6 782</u>

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

8. CAPITAL-ACTIONS

Description

	<u>2003</u>
Autorisé:	
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	
Émis et payé:	
1 000 actions	<u>100 000 \$</u>

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances du Québec.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	86	26
Placements temporaires	<u>72 099</u>	<u> </u>
	<u>72 185</u>	<u>26</u>

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 403 635 922 \$ (2002: 366 249 710 \$).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Daniel Doyon
Vice-président exécutif

Clément D'Astous
Président-directeur général

Québec, le 15 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 15 mai 2003

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	2 987 532 \$	2 980 923 \$			2 987 532 \$	2 980 923 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	164 875	781 459			164 875	781 459
Collectes de fonds (note 3)	639 599	896 422			639 599	896 422
Autres contributions (note 3)	364 428	207 376	21 573 \$	122 274 \$	386 001	329 650
Intérêts et autres	82 246	66 927	5 387	31 786	87 633	98 713
	<u>4 238 680</u>	<u>4 933 107</u>	<u>26 960</u>	<u>154 060</u>	<u>4 265 640</u>	<u>5 087 167</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 121 797	3 160 835	62 527	412 420	3 184 324	3 573 255
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	152 931	734 871			152 931	734 871
Frais de collectes de fonds	461 315	474 836			461 315	474 836
Frais d'administration	487 386	447 257			487 386	447 257
	<u>4 223 429</u>	<u>4 817 799</u>	<u>62 527</u>	<u>412 420</u>	<u>4 285 956</u>	<u>5 230 219</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	15 251	115 308	(35 567)	(258 360)	(20 316)	(143 052)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT						
	1 300 278	1 234 970	2 451 168	2 659 528	3 751 446	3 894 498
Transferts interfonds	(50 000)	(50 000)	50 000	50 000		
SOLDES DE FONDS À LA FIN						
	<u>1 265 529 \$</u>	<u>1 300 278 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>2 451 168 \$</u>	<u>3 731 130 \$</u>	<u>3 751 446 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	2003		2002
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total
			Total
ACTIF			
À court terme			
Encaisse		6 763 \$	6 763 \$
Dépôts à terme (1,5 % à 6,45 %)	764 610 \$	185 901	950 511
Intérêts courus	42 698	4 124	46 822
Débiteurs (note 5)	370 067	4 727	374 794
Stocks	25 341		25 341
Frais payés d'avance	13 618	8 893	22 511
	<u>1 216 334</u>	<u>210 408</u>	<u>1 426 742</u>
			<u>1 447 375</u>
Placements (note 6)	400 000		400 000
			<u>400 000</u>
Immobilisations (note 7)	<u>113 998</u>	<u>2 255 193</u>	<u>2 369 191</u>
			<u>2 356 680</u>
	<u>1 730 332 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>4 195 933 \$</u>
			<u>4 204 055 \$</u>
PASSIF			
À court terme			
Découvert bancaire	109 757 \$		109 757 \$
Créditeurs et frais courus	257 427		257 427
Produits reportés	6 116		6 116
Contributions reportées (note 9)	<u>91 503</u>		<u>91 503</u>
			<u>138 146</u>
	<u>464 803</u>		<u>464 803</u>
			<u>452 609</u>
SOLDES DE FONDS			
Investis en immobilisations	113 998	2 255 193 \$	2 369 191
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 151 531	7 500	1 159 031
Solde disponible		<u>202 908</u>	<u>202 908</u>
	<u>1 265 529</u>	<u>2 465 601</u>	<u>3 731 130</u>
			<u>3 751 446</u>
	<u>1 730 332 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>4 195 933 \$</u>
			<u>4 204 055 \$</u>
DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 8)			
ENGAGEMENTS (note 11)			

Pour le Conseil d'administration,
Johanne Gauthier
Jean Brisset des Nos

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002	
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 723 215 \$	5 000 \$	3 728 215 \$	3 836 215 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et autres contributions gouvernementales	509 600	94 301	603 901	971 293
Intérêts reçus et autres	64 944	25 523	90 467	99 269
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 695 389)	(250)	(2 695 639)	(3 304 035)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 569 599)	(63 487)	(1 633 086)	(1 576 647)
Intérêts versés	(2 239)		(2 239)	(2 204)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	30 532	61 087	91 619	23 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:				
Acquisitions d'immobilisations	(20 812)		(20 812)	(125 350)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement:				
Transfert interfonds	(50 000)	50 000		
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(40 280)	111 087	70 807	(101 459)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	695 133	81 577	776 710	878 169
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN *	654 853 \$	192 664 \$	847 517 \$	776 710 \$

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à terme.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, le découvert bancaire et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2003			2002	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonction- nement	Immobili- sations		
Gouvernements et municipalités	70 243 \$	155 197 \$	18 446 \$	243 886 \$	329 489 \$
Particuliers	234 267	24 131		258 398	269 055
Fondations et OSBL	80 501	180 818	3 127	264 446	306 938
Entreprises	254 588	4 282		258 870	320 590
	<u>639 599 \$</u>	<u>364 428 \$</u>	<u>21 573 \$</u>	<u>1 025 600 \$</u>	<u>1 226 072 \$</u>

4. CHARGES

Fonds de fonctionnement

	2003	2002
Coût des projets fauniques		
Contributions:		
Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 914 786 \$	1 961 662 \$
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	97 281	151 055
Projets relatifs à la pêche et à la relève	570 958	589 876
Traitements et avantages sociaux	456 991	370 120
Honoraires professionnels	280	2 344
Déplacements	11 817	9 025
Réunions, congrès et perfectionnement	7 441	3 833
Publicité et promotion	51 168	59 040
Impression et frais de bureau	8 154	8 403
Mobilier et équipement	738	894
Amortissement des immobilisations	2 107	2 577
Autres	76	2 006
	<u>3 121 797 \$</u>	<u>3 160 835 \$</u>

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 48 658 \$ (2002: 39 258 \$) et des traitements et avantages sociaux nuls (2002: 70 746 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. CHARGES (suite)

Fonds de fonctionnement (suite)

	2003	2002
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	151 320 \$	711 201 \$
Subventions à la formation	1 611	23 311
Frais de gestion		359
	<u>152 931 \$</u>	<u>734 871 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	217 111 \$	206 095 \$
Honoraires professionnels	8 850	
Commissions et redevances	45 912	41 189
Production de biens	44 718	40 857
Déplacements	20 460	17 575
Réunions, congrès et perfectionnement	22 980	31 085
Publicité et promotion	68 666	101 823
Impression et frais de bureau	20 439	18 709
Mobilier et équipement	252	1 094
Amortissement des immobilisations	2 451	1 926
Autres	9 476	14 483
	<u>461 315 \$</u>	<u>474 836 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	329 855 \$	296 492 \$
Honoraires professionnels	270	330
Déplacements	17 918	17 565
Réunions, congrès et perfectionnement	4 366	1 734
Publicité et promotion	10 333	11 505
Loyer	81 126	79 110
Impression et frais de bureau	28 404	26 216
Mobilier et équipement	2 113	3 615
Amortissement des immobilisations	3 743	2 909
Autres	9 258	7 781
	<u>487 386 \$</u>	<u>447 257 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. CHARGES (suite)

Fonds des immobilisations

	2003	2002
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	250 \$	109 000 \$
Don de terrains		195 704
Aide aux gestionnaires de sites protégés		21 800
Frais indirects:		
Traitements et avantages sociaux	23 836	23 309
Honoraires professionnels	8 063	22 298
Publicité et promotion	6 255	10 870
Gestion de terrains	23 013	27 666
Déplacements et autres	1 110	1 773
	<u>62 527 \$</u>	<u>412 420 \$</u>

5. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 89 380 \$ (2002: 195 351 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2003 au 12 juin 2006 et portent intérêts à des taux variant de 4,96 % à 6,35 %.

7. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de fonctionnement			
Équipements	76 588 \$	57 795 \$	18 793 \$
Oeuvres d'art	95 205		95 205
	<u>171 793</u>	<u>57 795</u>	<u>113 998</u>
Fonds des immobilisations			
Équipements	6 568	6 568	
Terrains	2 171 193		2 171 193
Droits d'aménagement	84 000		84 000
	<u>2 261 761</u>	<u>6 568</u>	<u>2 255 193</u>
	<u>2 433 554 \$</u>	<u>64 363 \$</u>	<u>2 369 191 \$</u>
			<u>2 356 680 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 8 301 \$ (2002: 7 412 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2003	2002
Solde de fonds au début	1 572 671 \$	1 852 615 \$
Dépôts et intérêts reçus	635 221	937 638
Déboursés et frais d'administration	(742 142)	(1 214 436)
Diminution des intérêts courus	(13 284)	(3 146)
Solde de fonds à la fin	<u>1 452 466 \$</u>	<u>1 572 671 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, programme qui s'est terminé en septembre 2002 et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes:

	2003			2002
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début	105 539 \$	32 607 \$	138 146 \$	39 127 \$
Contributions de l'exercice	59 336	194 763	254 099	920 498
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(164 875)	(135 867)	(300 742)	(821 479)
Solde à la fin	<u>91 503 \$</u>	<u>91 503 \$</u>	<u>183 046 \$</u>	<u>138 146 \$</u>

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 741 521 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante:

2004	1 714 082 \$
2005	443 457
2006	234 736
2007 et subséquemment	<u>349 246</u>
	<u>2 741 521 \$</u>

Au 31 mars 2003, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 880 423 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 151 531 \$ pour pourvoir à ses engagements.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQVES (suite)**Fonds des immobilisations**

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 7 500 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

11. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	82 745 \$
2005	82 745
2006	55 163
	220 653 \$

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 37 721 \$ (2002: 28 676 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS**Emprunt bancaire**

Au 31 mars 2003, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

Juste valeur

La valeur marchande des placements est de 415 200 \$ au 31 mars 2003 (2002: 418 500 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 16 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2003 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 16 mai 2003

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	67 060 \$	46 240 \$
Intérêts sur prêts	29 209	36 986
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	30 518	64 912
Dividendes sur unités de fonds mutuels	3 177	2 326
Gain sur disposition d'unités de fonds mutuels		5 320
	<u>129 964</u>	<u>155 784</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	65 342	67 930
Frais d'administration	32 058	40 654
Honoraires professionnels	4 326	5 703
Dons à des fonds d'établissements de détention	27 896	38 193
	<u>129 622</u>	<u>152 480</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>342</u></u> \$	<u><u>3 304</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 087 271 \$	2 083 967 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>342</u>	<u>3 304</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>2 087 613</u></u> \$	<u><u>2 087 271</u></u> \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	56 815 \$	44 558 \$
Placement temporaire, au taux de 2,3 %	100 000	102 394
Cotisations à recevoir	64 943	43 880
Intérêts courus	2 615	3 328
Prêts (note 3)	<u>60 903</u>	<u>30 258</u>
	285 276	224 418
Prêts (note 3)	721 312	814 209
Placements (note 4)	1 080 049	1 048 127
Immobilisations (note 5)	<u>5 595</u>	<u>5 563</u>
	<u><u>2 092 232</u></u> \$	<u><u>2 092 317</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 619 \$	5 046 \$
EXCÉDENT	<u>2 087 613</u>	<u>2 087 271</u>
	<u><u>2 092 232</u></u> \$	<u><u>2 092 317</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Arthur Fauteux
Gaston Gamache

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	342 \$	3 304 \$
Ajustements pour:		
Don en immobilisation	1 241	
Amortissement des immobilisations	2 363	1 822
Gain sur disposition d'unités de fonds mutuels		(5 320)
Dividendes sur unités de fonds mutuels	<u>(3 177)</u>	<u>(2 326)</u>
	769	(2 520)
Variations des éléments liés à l'exploitation		
Encaissement de prêts	162 252	75 239
Nouveaux prêts	(100 000)	(565 000)
Cotisations à recevoir	(21 063)	(31 811)
Intérêts courus	(7 358)	(21 274)
Créditeurs et frais courus	<u>(427)</u>	<u>3 833</u>
	33 404	(539 013)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>34 173</u>	<u>(541 533)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 636)	(2 588)
Acquisitions de placements	(391 310)	(472 960)
Produit de dispositions de placements	<u>370 636</u>	<u>519 361</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	<u>(24 310)</u>	<u>43 813</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	9 863	(497 720)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>146 952</u>	<u>644 672</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>156 815 \$</u>	<u>146 952 \$</u>

COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Encaisse	56 815 \$	44 558 \$
Placement temporaire	<u>100 000</u>	<u>102 394</u>
	<u>156 815 \$</u>	<u>146 952 \$</u>

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions: de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter et d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds central ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placement temporaire

Le placement temporaire est comptabilisé au coût.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Durée de vie</u>
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds central consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. PRÊTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 171 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	125 662 \$	132 433 \$
Sherbrooke – sans intérêt jusqu'en 2003 et dont les versements débiteront et seront déterminés en 2003 *	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
Montants à reporter	<u>175 662 \$</u>	<u>182 433 \$</u>

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

3. PRÊTS (suite)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Montants reportés	175 662 \$	182 433 \$
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	128 689	135 898
New-Carlisle – sans intérêt ni modalité de remboursement *	65 000	65 000
Québec (secteur masculin) portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 3 000 \$ (capital et intérêts), échéant en 2010	210 781	234 053
Québec (secteur masculin) sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 2 083 \$, échéant en 2011	<u>202 083</u>	<u>227 083</u>
	782 215	844 467
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	<u>(60 903)</u>	<u>(30 258)</u>
	<u>721 312 \$</u>	<u>814 209 \$</u>

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

4. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 3,03 % à 5,11 %, échéant en 2003	366 647 \$	334 684 \$
Hydro-Québec, au taux de 6,52 %, échéant en 2003	116 240	227 399
Hydro-Ontario, au taux de 6,147 %, échéant en 2004	119 774	119 774
Université Laval, au taux de 4,61 %, échéant en 2003	99 870	
Intérêts courus	<u>94 405</u>	<u>86 334</u>
	796 936	768 191
Unités de fonds mutuels	<u>283 113</u>	<u>279 936</u>
	<u>1 080 049 \$</u>	<u>1 048 127 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 \$	1 650 \$	1 650 \$	2 310 \$
Équipement informatique	6 927	2 982	3 945	3 253
	10 227 \$	4 632 \$	5 595 \$	5 563 \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds central.

	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Placements	1 080 049 \$	1 076 080 \$ ⁽¹⁾	1 048 127 \$	1 071 052 \$
Prêts ⁽²⁾	782 215		844 467	

⁽¹⁾ La valeur comptable de ces placements à long terme n'a pas été réduite, considérant que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable.

⁽²⁾ La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de prêts.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds central reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds central, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Arthur Fauteux
Président

Sainte-Foy, le 12 mars 2003

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2002, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds central. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 mars 2003

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	833 600 \$	1 233 600 \$
Subrogations	148 225	1 949 362
Reliquats et réclamations liquidées	137 272	66 400
Intérêts	58 268	25 835
	<u>1 177 365</u>	<u>3 275 197</u>
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	919 304	1 054 452
Frais du conseil d'administration:		
Honoraires et avantages sociaux	52 845	47 689
Communication et frais de déplacement	8 556	8 750
	61 401	56 439
Frais de la permanence du Fonds:		
Traitements et avantages sociaux	231 042	164 653
Loyers	32 040	30 326
Services professionnels et administratifs	27 071	66 873
Services de transport et de communication	9 715	6 672
Matériel et équipement	690	153
Fournitures et approvisionnement	3 311	3 380
Entretien et réparations	194	913
Amortissement des immobilisations	2 547	
Autres frais	168	249
	306 778	273 219
	<u>1 287 483</u>	<u>1 384 110</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(110 118)	1 891 087
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 518 857</u>	<u>627 770</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 408 739 \$</u>	<u>2 518 857 \$</u>

INFORMATION SECTORIELLE (note 4)

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 5)	566 534 \$	1 881 946 \$
Placements temporaires – au coût	275 000	325 384
Débiteurs	603	35
Intérêts courus	35 904	18 182
Frais payés d'avance	<u>875</u>	<u>459</u>
	878 916	2 226 006
Placement – au coût (note 6)	1 578 788	405 788
Immobilisations (note 7)	<u>20 610</u>	<u> </u>
	<u>2 478 314 \$</u>	<u>2 631 794 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	56 502 \$	101 888 \$
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>13 073</u>	<u>11 049</u>
	<u>69 575</u>	<u>112 937</u>
EXCÉDENT		
Excédent réservé à l'aide aux bénéficiaires (note 8)		
Maintien des liquidités	100 000	100 000
Couverture des engagements	<u>2 308 739</u>	<u>2 418 857</u>
	<u>2 408 739</u>	<u>2 518 857</u>
	<u>2 478 314 \$</u>	<u>2 631 794 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Anne Turgeon

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Dépenses

La dépense d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative qui est de 3 ans.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2003 pour les recours collectifs comprend un montant de 39 146 \$ pour un dossier de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996. En 2002, l'aide versée à cet égard comprenait un montant de 258 439 \$ pour trois dossiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2003			2002		
	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	435 400 \$	398 200 \$	833 600 \$	435 400 \$	798 200 \$	1 233 600 \$
Subrogations		148 225	148 225		1 949 362	1 949 362
Reliquats et réclamations liquidées ⁽¹⁾		137 272	137 272		66 400	66 400
Intérêts		58 268	58 268		25 835	25 835
	<u>435 400</u>	<u>741 965</u>	<u>1 177 365</u>	<u>435 400</u>	<u>2 839 797</u>	<u>3 275 197</u>
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires	-----	919 304	919 304	-----	1 054 452	1 054 452
Frais du conseil d'administration:						
Honoraires et avantages sociaux	52 845		52 845	47 689		47 689
Communication et frais de déplacement	8 556		8 556	8 750		8 750
	<u>61 401</u>	-----	<u>61 401</u>	<u>56 439</u>	-----	<u>56 439</u>
Frais de la permanence du Fonds:						
Traitements et avantages sociaux	231 042		231 042	164 653		164 653
Loyers	32 040		32 040	30 326		30 326
Services professionnels et administratifs	27 071		27 071	66 873		66 873
Services de transport et de communication	9 715		9 715	6 672		6 672
Matériel et équipement	690		690	153		153
Fournitures et approvisionnement	3 311		3 311	3 380		3 380
Entretien et réparations	194		194	913		913
Amortissement des immobilisations	2 547		2 547			
Autres frais	168		168	249		249
	<u>306 778</u>	-----	<u>306 778</u>	<u>273 219</u>	-----	<u>273 219</u>
	<u>368 179</u>	<u>919 304</u>	<u>1 287 483</u>	<u>329 658</u>	<u>1 054 452</u>	<u>1 384 110</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>67 221 \$</u>	<u>(177 339) \$</u>	<u>(110 118) \$</u>	<u>105 742 \$</u>	<u>1 785 345 \$</u>	<u>1 891 087 \$</u>

(1) Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. ENCAISSE

Ce poste inclut au 31 mars 2003 un montant de 505 622 (2002: 1 664 123 \$) d'encaisse Flexi-Plus dans Placements Québec, à un taux variable.

6. PLACEMENTS

	2003		2002	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations d'épargne du Québec échéant le 1 ^{er} juin 2008 au taux d'intérêt de 5,25 %	405 788 \$	423 531 \$	405 788 \$	422 687 \$
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012	1 173 000	1 188 024		
	<u>1 578 788 \$</u>	<u>1 611 555 \$</u>	<u>405 788 \$</u>	<u>422 687 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>23 157 \$</u>	<u>2 547 \$</u>	<u>20 610 \$</u>	

8. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 100 000 \$ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 367 904 \$ au 31 mars 2003 (2002: 2 152 100 \$) dont 138 234 \$ (2002: 53 380 \$) pour un dossier de la région du Saguenay.

À la suite des jugements rendus par le Tribunal administratif du Québec dans deux dossiers du tabac (Fortin et Conseil québécois sur le tabac et la santé), le Fonds d'aide est susceptible de prendre des engagements financiers majeurs au cours des prochaines années.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 6 549 \$ (2002: 6 223 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	11 049 \$	21 561 \$
Dépense de l'exercice	7 080	117
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(5 056)</u>	<u>(10 629)</u>
Solde à la fin	<u><u>13 073</u></u> \$	<u><u>11 049</u></u> \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 5 septembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 septembre 2003

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**
(L.R.Q., c. M-35.1 et c. P-30)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Primes	97 807 \$	117 826 \$
Revenus de placements (note 3)	81 188	233 775
Réclamations en exécution de garantie	<u>178 995</u>	<u>125 447</u>
		477 048
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	<u>12 180</u>	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	166 815	477 048
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>4 702 795</u>	<u>4 225 747</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u><u>4 869 610</u></u> \$	<u><u>4 702 795</u></u> \$

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Encaisse	32 779 \$	337 \$
Débiteurs	185 594	
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue et intérêts courus	102 888	47 701
Dépôts à participation (note 4)	<u>4 588 261</u>	<u>4 665 260</u>
	<u><u>4 909 522</u></u> \$	<u><u>4 713 298</u></u> \$
PASSIF		
Créditeurs	3 158 \$	
Réclamations en exécution de garantie à payer	7 870	10 503 \$
Primes perçues d'avance	<u>28 884</u>	<u>10 503</u>
	39 912	
SOLDE DU FONDS	<u>4 869 610</u>	<u>4 702 795</u>
	<u><u>4 909 522</u></u> \$	<u><u>4 713 298</u></u> \$

POLICES DE GARANTIE (note 6)

Pour la Régie,
Gaétan Busque
Yves Lapierre

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Police de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	125 384 \$	232 702 \$
Dépôt à vue	850	1 073
Perte sur aliénation d'unités de participation	<u>(45 046)</u>	<u></u>
	<u>81 188 \$</u>	<u>233 775 \$</u>

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	2003	2002
Nombre d'unités	5 185	5 251
Juste valeur par unité	724 \$	862 \$
Coût d'acquisition des unités	4 588 261 \$	4 665 260 \$
Juste valeur des unités	3 753 051 \$	4 525 068 \$

5. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des dépôts à vue, des intérêts courus, des créiteurs et des réclamations en exécution de garantie à payer équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

6. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les deux (31 mars 2002: trois) plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 2003 totalisent 380 M\$ (31 mars 2002: 553 M\$).

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre une police de garantie. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2003 totalisent 5 M\$ (31 mars 2002: 88 M\$).

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 31 juillet 2003

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	13 328	4
Revenus de placements (note 4)	<u>4 014</u>	<u>4 742</u>
	17 342	4 746
DÉPENSES		
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	<u>8 431</u>	<u>8 582</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 911	(3 836)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>8 564</u>	<u>12 400</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>17 475</u></u>	<u><u>8 564</u></u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		4
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	206	1 781
Revenus de placements à recevoir	<u>305</u>	<u>579</u>
	511	2 364
Placements (note 6)	<u>94 658</u>	<u>81 075</u>
	<u>95 169</u>	<u>83 439</u>
 PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 7)	2 052	2 769
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	<u>65 642</u>	<u>62 106</u>
	77 694	74 875
EXCÉDENT	<u>17 475</u>	<u>8 564</u>
	<u>95 169</u>	<u>83 439</u>
 PRÊTS ASSURÉS (note 8)		

Pour le Conseil d'administration,
Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	8 911	(3 836)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 431	8 582
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	254	(531)
Pertes réalisées sur placements	(386)	(12)
	17 210	4 203
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Revenus de placements à recevoir	274	(311)
Droits d'assurance à recevoir		2 093
Remboursement des pertes aux prêteurs	(5 442)	(4 381)
Recouvrement des pertes	547	73
	(4 621)	(2 526)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 589	1 677
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements		
Acquisitions de dépôts à participation	(15 727)	(11 668)
Produit de disposition de dépôts à participation	1 559	11 864
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 168)	196
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 579)	1 873
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	1 785	(88)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	206	1 785

Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:

	2003	2002
Encaisse		4
Dépôts à vue	206	1 781
	206	1 785

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec en dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2003 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Québec a autorisé La Financière agricole du Québec de suspendre pour l'exercice 2001-2002, le versement de sa contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers pour le financement agricole, afin que ce montant puisse être affecté à la constitution d'une partie du capital-actions de départ de Capital Financière agricole inc.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003
(en milliers de dollars)

4. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus de placements se détaillent comme suit:

	2003	2002
Intérêts sur dépôts bancaires	3	4
Intérêts sur dépôts à vue	23	42
Revenus de dépôts à participation	3 988	4 696
	<u>4 014</u>	<u>4 742</u>

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2003	2002
Solde au début	62 106	57 832
Remboursement des pertes aux prêteurs	(5 442)	(4 381)
Recouvrements des pertes	547	73
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 431	8 582
Solde à la fin	<u>65 642</u>	<u>62 106</u>

Le solde de la fin se détaille comme suit:

Provision spécifique	14 574	12 691
Provision générale	<u>51 068</u>	<u>49 415</u>
	<u>65 642</u>	<u>62 106</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2003 de 4 245,2 millions de dollars (2002: 3 984,7 millions de dollars). Au 31 mars 2003, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 35 millions de dollars (2002: 29 millions de dollars).

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement de La Financière agricole et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2003	2002
Dépôts à participation		
Coût d'acquisition des unités	95 006	80 838
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	<u>(348)</u>	<u>237</u>
	<u>94 658</u>	<u>81 075</u>

Au 31 mars 2003, la valeur marchande des 84 264 unités (2002: 71 508 unités) de dépôt à participation est de 88 018 milliers de dollars (2002: 79 705 milliers de dollars).

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	2 769	3 415
Pertes réalisées au cours de l'exercice	(386)	(12)
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements	<u>(331)</u>	<u>(634)</u>
Solde à la fin	<u>2 052</u>	<u>2 769</u>

8. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Financement agricole	4 190 100	3 935 020
Financement forestier	<u>55 100</u>	<u>49 658</u>
	<u>4 245 200</u>	<u>3 984 678</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés se détaille comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Droits d'assurance - La Financière agricole du Québec	13 328	137

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Marc-A. Gagnon
Président-directeur général par intérim

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 23 mai 2003

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
BOURSES ET SUBVENTIONS		
REVENUS		
Subsides (note 3)	78 177 727 \$	79 605 922 \$
Intérêts et autres revenus (note 4)	<u>1 107 638</u>	<u>592 869</u>
	79 285 365	80 198 791
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 5)	<u>79 285 365</u>	<u>80 198 791</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	<u> </u>	<u> </u>
FONCTIONNEMENT		
REVENUS		
Subsides (note 6)	4 263 200	3 555 278
Intérêts et autres revenus	<u>415 808</u>	<u>530 271</u>
	4 679 008	4 085 549
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 7)	<u>4 666 397</u>	<u>4 067 674</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	<u>12 611</u>	<u>17 875</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>12 611</u> \$</u>	<u><u>17 875</u> \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT	18 816 \$	941 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>12 611</u>	<u>17 875</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>31 427</u> \$</u>	<u><u>18 816</u> \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		1 140 785 \$
Dépôts à terme (2,35 % à 2,95 %)	15 379 195 \$	9 482 100
Intérêts courus	119 722	13 513
Débiteurs (note 8)	1 557 525	11 988 398
Frais payés d'avance	81 000	149 152
	<u>17 137 442</u>	<u>22 773 948</u>
Immobilisations (note 9)	<u>1 174 147</u>	<u>1 042 022</u>
	<u>18 311 589 \$</u>	<u>23 815 970 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Déouvert bancaire	206 920 \$	
Bourses et subventions à payer (note 10)	6 677 433	16 602 325 \$
Créditeurs et frais courus (note 11)	821 173	775 431
Revenus reportés (note 12)	7 804 449	3 701 151
	<u>15 509 975</u>	<u>21 078 907</u>
Apports reportés	1 470 968	1 451 366
Fonds spécial de recherche (note 13)	1 299 219	1 266 881
EXCÉDENT	<u>31 427</u>	<u>18 816</u>
	<u>18 311 589 \$</u>	<u>23 815 970 \$</u>
ENGAGEMENT (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
Lise Talbot
Pierre Boyle

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et subventions et à la mise en œuvre du programme de révision des systèmes informationnels sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Gouvernement		
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	66 806 653 \$	69 528 953 \$
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	60 271	13 690
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	1 267 520	313 901
Fondation canadienne de recherche sur les services de santé		39 323
Société de l'assurance automobile du Québec	192 000	192 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	20 000	20 000
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	10 000	10 000
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	808 495	10 000
Hôpital Douglas	191 000	
Newton Foundation	25 000	
	<u>77 780 939</u>	<u>78 527 867</u>
Autres	<u>396 788</u>	<u>1 078 055</u>
	<u>78 177 727 \$</u>	<u>79 605 922 \$</u>

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS – BOURSES ET SUBVENTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	547 194 \$	420 177 \$
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	<u>560 444</u>	<u>172 692</u>
	<u>1 107 638 \$</u>	<u>592 869 \$</u>

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Subventions d'infrastructure	46 905 946 \$	50 574 173 \$
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	18 048 784	15 922 031
Subventions de projets	6 303 032	4 340 886
Bourses de formation	7 537 531	8 259 253
Partenariats	<u>490 072</u>	<u>1 102 448</u>
	<u>79 285 365 \$</u>	<u>80 198 791 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. SUBSIDES – FONCTIONNEMENT

	2003	2002
Subsides de fonctionnement – Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	4 500 000 \$	3 867 636 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	100 000	
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(514 940)	(560 720)
Apports reportés plan informatique	(249 983)	
Revenus reportés plan informatique dépenses non capitalisables – variation nette	(82 405)	(30 710)
Revenus reportés plan de communication	(234 792)	
Apports reportés plan informatique dépenses capitalisables - variation nette	362 506	20 339
Apports reportés – Radiation d'équipement		17 632
Amortissement des apports reportés	382 814	232 123
	<u>4 263 200</u>	<u>3 546 300</u>
Autres		8 978
	<u>4 263 200 \$</u>	<u>3 555 278 \$</u>

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	2 048 214 \$	1 800 155 \$
Honoraires professionnels	585 577	177 567
Frais de déplacement et de séjour	201 469	272 501
Locaux	421 549	418 465
Frais de bureau	455 624	806 882
Entretien et réparation	571 150	342 349
Amortissement du mobilier et de l'équipement	23 464	8 400
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	339 757	209 816
Amortissement des améliorations locatives	19 593	13 907
Perte sur radiation d'équipement		17 632
	<u>4 666 397 \$</u>	<u>4 067 674 \$</u>

8. DÉBITEURS

	2003	2002
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	69 000 \$	11 608 166 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	817 584	20 830
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	394 351	
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	95 000	
Autres	181 590	359 402
	<u>1 557 525 \$</u>	<u>11 988 398 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	236 725 \$	44 795 \$	191 930 \$
Améliorations locatives	217 587	33 500	184 087
Équipement informatique et logiciels	1 382 327	584 197	798 130
	<u>1 836 639 \$</u>	<u>662 492 \$</u>	<u>1 174 147 \$</u>
			<u>1 042 022 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 514 940 \$ (2002: 560 720 \$). Il n'y a aucun produit de disposition d'immobilisation en 2003 et 2002.

10. BOURSES ET SUBVENTIONS À PAYER

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	81 259 \$	845 242 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	86 100	8 842 351
Autres	<u>6 510 074</u>	<u>6 914 732</u>
	<u>6 677 433 \$</u>	<u>16 602 325 \$</u>

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	299 585 \$	595 870 \$
Autres	<u>521 588</u>	<u>179 561</u>
	<u>821 173 \$</u>	<u>775 431 \$</u>

12. REVENUS REPORTÉS

	2003	2002
Programmes protégés	2 230 145 \$	2 038 264 \$
Chercheurs nationaux	1 717 773	690 669
Réseaux	1 072 000	90 000
Centres de recherche	1 045 761	298 864
Bourses 2 ^e et 3 ^e cycle	809 781	
Plan de communication	234 792	
Plan informatique	82 405	30 710
Autres	<u>611 792</u>	<u>552 644</u>
	<u>7 804 449 \$</u>	<u>3 701 151 \$</u>

13. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4% des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Pharmacologie		
Capital	449 691 \$	447 975 \$
Intérêts cumulés	<u>212 340</u>	<u>197 578</u>
	<u>662 031</u>	<u>645 553</u>
Hypertension		
Capital	542 053	540 401
Intérêts cumulés	<u>95 135</u>	<u>80 927</u>
	<u>637 188</u>	<u>621 328</u>
	<u>1 299 219 \$</u>	<u>1 266 881 \$</u>

**Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2003**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	1 266 881 \$	1 225 989 \$
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	33 686	42 596
Diminution		
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	<u>(1 348)</u>	<u>(1 704)</u>
Solde à la fin	<u><u>1 299 219 \$</u></u>	<u><u>1 266 881 \$</u></u>

**Bilan
au 31 mars 2003**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	17 071 \$	1 485 \$
Dépôts à terme (2,80 %)	<u>1 283 495</u>	<u>1 267 100</u>
	<u>1 300 566 \$</u>	<u>1 268 585 \$</u>
Passif		
À court terme		
Frais d'administration à payer	1 347 \$	1 704 \$
Solde de fonds	<u>1 299 219</u>	<u>1 266 881</u>
	<u>1 300 566 \$</u>	<u>1 268 585 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élève à 414 271 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	388 566 \$
2005	426 186
2006	495 838
2007	517 781
2008	549 344
2009 et subséquemment	<u>1 900 065</u>
	<u>4 277 780 \$</u>

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 41 379 \$ (2002: 32 927 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Emprunt bancaire

Au 31 mars 2003, le Fonds disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 5 000 000 \$. La marge de crédit est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boyle
Président-directeur général par intérim

Claude Brouillette
Directeur des services administratifs et
adjoint à la direction générale

Montréal, le 23 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
REVENUS DE PLACEMENTS ET SOLDE À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
pour les années financières terminées le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT	56 835 \$	113 686 \$
Revenus de placements	29 523	56 835
Remise au Fonds consolidé du revenu	<u>(56 835)</u>	<u>(113 686)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>29 523</u></u> \$	<u><u>56 835</u></u> \$

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT (DÉFICIT)
pour les années financières terminées le 31 mars

	<u>2003</u>			<u>2002</u>		
	<u>Détaillants</u>	<u>Grossistes</u>	<u>Total</u>	<u>Détaillants</u>	<u>Grossistes</u>	<u>Total</u>
REVENUS						
(Perte) revenus de placements	(9 214) \$	17 503 \$	8 289 \$	226 014 \$	32 603 \$	258 617 \$
Contributions complémentaires (note 3)		1 510 000	1 510 000			
Contributions annulées (note 4)	<u>42 375</u>	<u>92 250</u>	<u>134 625</u>	<u>437 173</u>	<u>260 609</u>	<u>697 782</u>
	<u>33 161</u>	<u>1 619 753</u>	<u>1 652 914</u>	<u>663 187</u>	<u>293 212</u>	<u>956 399</u>
DÉPENSES						
Réclamations et frais de fiducie	1 407 132	4 008 421	5 415 553	47 438	1 318 500	1 365 938
Frais d'administration - Gouvernement du Québec	<u>36 984</u>	<u>5 143</u>	<u>42 127</u>	<u>36 146</u>	<u>9 020</u>	<u>45 166</u>
	<u>1 444 116</u>	<u>4 013 564</u>	<u>5 457 680</u>	<u>83 584</u>	<u>1 327 520</u>	<u>1 411 104</u>
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 410 955)	(2 393 811)	(3 804 766)	579 603	(1 034 308)	(454 705)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>1 550 523</u>	<u>(3 071 065)</u>	<u>(1 520 542)</u>	<u>970 920</u>	<u>(2 036 757)</u>	<u>(1 065 837)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u><u>139 568</u></u> \$	<u><u>(5 464 876)</u></u> \$	<u><u>(5 325 308)</u></u> \$	<u><u>1 550 523</u></u> \$	<u><u>(3 071 065)</u></u> \$	<u><u>(1 520 542)</u></u> \$

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
BILAN
au 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 131 197 \$	586 326 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	25 396	30 551
Revenus de placements à recevoir	33 130	4 758
Débiteurs	23 000	
Obligations reçues en dépôt (note 6) (juste valeur: 2003: 35 665 \$; 2002: 30 541 \$)	35 000	30 400
Avance – Cautionnement collectif	<u> </u>	<u>35 000</u>
	1 247 723	687 035
Obligations reçues en dépôt (note 6) (juste valeur: 2003: 378 632 \$; 2002: 270 820 \$)	370 623	272 500
Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>1 090 026</u>	<u>1 090 026</u>
	<u><u>2 708 372</u></u> \$	<u><u>2 049 561</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Solde des revenus de placements à verser au Fonds consolidé du revenu	29 523 \$	56 835 \$
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 8)	<u>2 678 849</u>	<u>1 992 726</u>
	<u><u>2 708 372</u></u> \$	<u><u>2 049 561</u></u> \$

Maurice Boisvert
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
BILAN (suite)
au 31 mars

	2003			2002		
	Détaillants	Grossistes	Total	Détaillants	Grossistes	Total
ACTIF						
À court terme						
Espèces et quasi-espèces (note 5)	196 736 \$	4 092 145 \$	4 288 881 \$	111 161 \$	62 515 \$	173 676 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	29 496		29 496	262 232	19 682	281 914
Revenus de placements à recevoir	59 090	12 972	72 062	21 288	961	22 249
Débiteurs	200 100	95 900	296 000	133 200	30 500	163 700
Contributions complémentaires à recevoir (note 3)		273 750	273 750			
	485 422	4 474 767	4 960 189	527 881	113 658	641 539
Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>2 827 079</u>		<u>2 827 079</u>	<u>4 292 683</u>	<u>184 863</u>	<u>4 477 546</u>
	<u>3 312 501 \$</u>	<u>4 474 767 \$</u>	<u>7 787 268 \$</u>	<u>4 820 564 \$</u>	<u>298 521 \$</u>	<u>5 119 085 \$</u>
PASSIF						
À court terme						
Réclamations et frais à payer	20 800 \$	1 957 821 \$	1 978 621 \$		1 279 000 \$	1 279 000 \$
Dû – Cautionnement individuel					35 000	35 000
	20 800	1 957 821	1 978 621		1 314 000	1 314 000
Dettes à long terme (note 9)		6 000 000	6 000 000			
Contribution de base (note 10)	3 152 133	1 981 822	5 133 955	3 270 041 \$	2 055 586	5 325 627
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>139 568</u>	<u>(5 464 876)</u>	<u>(5 325 308)</u>	<u>1 550 523</u>	<u>(3 071 065)</u>	<u>(1 520 542)</u>
	<u>3 312 501 \$</u>	<u>4 474 767 \$</u>	<u>7 787 268 \$</u>	<u>4 820 564 \$</u>	<u>298 521 \$</u>	<u>5 119 085 \$</u>

Maurice Boisvert
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars

1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyage ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

3. CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le 5 août 2002, le Fonds a exigé, en vertu de l'article 41 du règlement sur les agents de voyages, des contributions complémentaires des grossistes pour un montant total de 1 510 000 \$, afin de renflouer le déficit du fonds des cautionnements collectifs des grossistes. Au 31 mars 2003, un montant de 273 750 \$ était à recevoir à cet égard.

4. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent, pour les agents de voyages ayant cessé leurs activités, les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées par les agents dans les délais prescrits et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Détaillants		
Encaisse	196 736 \$	111 161 \$
Dépôt à terme		
	<u>196 736 \$</u>	<u>111 161 \$</u>

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (suite)

	2003	2002
Grossistes		
Encaisse	1 592 145 \$	62 515 \$
Dépôt à terme (taux: 2,95 %)	2 500 000	
	<u>4 092 145 \$</u>	<u>62 515 \$</u>

6. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière terminée le 31 mars 2003 sont de 143 123 \$ (2002: 118 900 \$) et les aliénations sont de 40 400 \$ (2002: 81 000 \$).

7. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	2003		
	Cautionnements collectifs		
	Caution- nements individuels	Détaillants	Grossistes
			Total
Nombre d'unités	1 117	3 258	3 258
Coût d'acquisition des unités	1 090 026 \$	2 827 079 \$	2 827 079 \$
Juste valeur des unités au 31 mars	812 802 \$	2 353 285 \$	2 353 285 \$
Juste valeur par unité au 31 mars	728 \$	722 \$	722 \$
	2002		
	Cautionnements collectifs		
	Caution- nements individuels	Détaillants	Grossistes
			Total
Nombre d'unités	1 117	4 947	220
Coût d'acquisition des unités	1 090 026 \$	4 292 683 \$	184 863 \$
Juste valeur des unités au 31 mars	962 579 \$	4 263 094 \$	189 586 \$
Juste valeur par unité au 31 mars	862 \$	862 \$	862 \$

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars

**7. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE
DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)**

Pour les cautionnements individuels, il n'y a pas eu d'acquisition au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2003 (2002: 12 860 \$). Il n'y a pas eu d'aliénations au cours des deux années financières.

Pour les cautionnements collectifs des détaillants, il n'y a pas eu d'acquisition au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2003 (2002: 383 402 \$) et les aliénations sont de 1 465 604 \$ (2002: aucune). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation est de 115 805 \$ (2002: aucune).

Pour les cautionnements collectifs des grossistes, il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux années financières et les aliénations sont de 184 863 \$ (2002: 294 101 \$). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation est de 5 234 \$ (2002: gain de 6 320 \$).

8. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2003	2002
Solde au début	1 992 726 \$	1 594 721 \$
Dépôts de cautionnements	<u>1 078 523</u>	<u>840 300</u>
	<u>3 071 249</u>	<u>2 435 021</u>
Réclamations et frais de fiducie	(12 000)	
Remises de cautionnements	(255 400)	(432 295)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	<u>(125 000)</u>	<u>(10 000)</u>
	<u>(392 400)</u>	<u>(442 295)</u>
Solde à la fin	<u><u>2 678 849</u></u> \$	<u><u>1 992 726</u></u> \$

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 28 110 000 \$ au 31 mars 2003 (29 910 000 \$ au 31 mars 2002) dont 22 620 000 \$ ayant un permis valide au 31 mars 2003 (25 350 000 \$ au 31 mars 2002). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

9. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt et modalité de remboursement	<u><u>6 000 000</u></u> \$	<u><u> </u></u>

Le 26 novembre 2002, le gouvernement du Québec accordait une avance au Fonds des cautionnements des agents de voyages afin de rembourser les consommateurs suite aux faillites de deux grossistes. Les modalités de remboursement de cette avance seront déterminées après l'adoption de la modification au règlement sur les agents de voyages.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars

10. CONTRIBUTIONS DE BASE - CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Détaillants		
Solde au début	3 270 041 \$	3 574 589 \$
Contributions	191 750	358 708
Contributions remboursées	(267 283)	(226 083)
Contributions annulées virées aux revenus	<u>(42 375)</u>	<u>(437 173)</u>
Solde à la fin	<u><u>3 152 133</u></u> \$	<u><u>3 270 041</u></u> \$
Grossistes		
Solde au début	2 055 586 \$	2 400 042 \$
Contributions	162 250	168 000
Contributions remboursées	(143 764)	(251 847)
Contributions annulées virées aux revenus	<u>(92 250)</u>	<u>(260 609)</u>
Solde à la fin	<u><u>1 981 822</u></u> \$	<u><u>2 055 586</u></u> \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme des cautionnements collectifs ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif a été déposé en cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste, pour un montant approximatif de 32 M\$. Le montant de la perte éventuelle que le Fonds pourrait devoir assumer ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction des Fonds des cautionnements des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ces fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Derôme
Coordonnateur du service des permis

Québec, le 27 août 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans des Fonds des cautionnements des agents de voyages aux 31 mars 2002 et 2003 ainsi que les états des revenus de placements et du solde à verser au Fonds consolidé du revenu du Fonds des cautionnements individuels et les états des revenus et dépenses et de l'excédent (déficit) des Fonds des cautionnements collectifs des années financières terminées à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds aux 31 mars 2002 et 2003, ainsi que des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour les années financières terminées à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués avec uniformité.

La Vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 août 2003

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Cotisations	196 480 \$	190 650 \$
Revenus de placements	<u>265 244</u>	<u>254 787</u>
	<u>461 724</u>	<u>445 437</u>
DÉPENSES		
Indemnités (note 4)	(100 710)	145 860
Honoraires de gestion	86 500	76 833
Honoraires professionnels	32 217	22 752
Frais de déplacement et de séjour	7 649	7 025
Allocations de présence du conseil d'administration	5 725	5 490
Publications	11 536	14 327
Frais de bureau	<u>12 770</u>	<u>8 726</u>
	<u>55 687</u>	<u>281 013</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	406 037	164 424
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>4 157 146</u>	<u>3 992 722</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>4 563 183</u></u> \$	<u><u>4 157 146</u></u> \$

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	81 331 \$	46 170 \$
Placements	4 487 896	4 216 633
Débiteurs	154 315	152 891
Intérêts courus	68 797	70 837
Frais payés d'avance	<u>4 804</u>	<u>3 998</u>
	<u><u>4 797 143</u></u> \$	<u><u>4 490 529</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	30 010 \$	27 203 \$
Revenus perçus d'avance	162 950	157 220
Provision pour indemnités (note 4)	<u>41 000</u>	<u>148 960</u>
	<u>233 960</u>	<u>333 383</u>
EXCÉDENT (note 5)	<u>4 563 183</u>	<u>4 157 146</u>
	<u><u>4 797 143</u></u> \$	<u><u>4 490 529</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Desbiens
Lise Légaré

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des placements est de 4 829 039 \$ au 31 décembre 2002 (31 décembre 2001: 4 431 204 \$). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 4,25 % et 9,5 %.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

Cette année, deux dossiers ont été indemnisés pour un montant total de 7 250 \$.

	2002	2001
Solde au début	148 960 \$	33 100 \$
Paiements de l'exercice	7 250	30 000
	<u>141 710</u>	<u>3 100</u>
Provision pour réclamations de l'exercice	11 000	148 960
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	<u>(111 710)</u>	<u>(3 100)</u>
	<u>(100 710)</u>	<u>145 860</u>
Solde à la fin	<u>41 000 \$</u>	<u>148 960 \$</u>

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2002 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 2 265 996 \$ (31 décembre 2001: 2 000 752 \$).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers obtenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claudie Tremblay
Secrétaire du Fonds

Richard Cardinal
Contrôleur du Fonds

Brossard, le 28 février 2003

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 février 2003

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Intérêts	396	535
DÉPENSES	<u> </u>	<u> </u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	396	535
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>13 745</u>	<u>13 555</u>
	14 141	14 090
Intérêts distribués (note 1)	<u>(248)</u>	<u>(345)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>13 893</u></u>	<u><u>13 745</u></u>

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	53	24
Placements temporaires (note 3)	5 300	5 494
Intérêts courus	12	8
À recevoir de La Financière agricole (note 4)	8 605	
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		<u>8 288</u>
	<u>13 970</u>	<u>13 814</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	77	69
EXCÉDENT (note 1)	<u>13 893</u>	<u>13 745</u>
	<u>13 970</u>	<u>13 814</u>

Pour le Conseil d'administration,
Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. L'entente prévoit que les intérêts gagnés sur la part du gouvernement du Canada sont remis trimestriellement à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Depuis le 1^{er} mai 2001, il ne reste que la part du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté, lors de la constitution de La Financière agricole, de lui céder sa part en capital de 4,7 millions de dollars plus les intérêts courus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été préparés par la direction du Fonds selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Acceptations bancaires		5 494
Billet à taux flottant, 3,16 %, échéant le 1 ^{er} avril 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	<u>5 300</u>	
	<u><u>5 300</u></u>	<u><u>5 494</u></u>

4. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<u>2003</u>
Intérêts courus	5
Portant intérêts au taux de 3,04 %, échéant le 7 avril 2003	<u>8 600</u>
	<u><u>8 605</u></u>

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

	<u>2003</u>
Revenus d'intérêts:	
La Financière agricole du Québec	64
Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	7

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même que l'Entente Canada-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut
à l'égard des récoltes,

Marc-A. Gagnon
Président-directeur général par intérim

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 23 mai 2003

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	41 481	37 054
Droits et frais	903	697
Intérêts	<u>1 080</u>	<u>1 971</u>
	<u>43 464</u>	<u>39 722</u>
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	41 716	47 264
Frais de gestion (note 4)	6 142	6 217
Promotion et publicité	36	150
Frais de perception des cotisations	703	677
Amortissement des immobilisations	7	6
Amortissement des frais reportés	<u>31</u>	<u>124</u>
	<u>48 635</u>	<u>54 438</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(5 171)	(14 716)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>74 166</u>	<u>88 882</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>68 995</u></u>	<u><u>74 166</u></u>

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	47 279	55 059
Cotisations des employeurs à recevoir	26 725	24 465
Débiteurs (note 6)	283	624
	<u>74 287</u>	<u>80 148</u>
Immobilisations (note 7)	8	11
Frais reportés		31
	<u>74 295</u>	<u>80 190</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 300	6 024
EXCÉDENT	<u>68 995</u>	<u>74 166</u>
	<u>74 295</u>	<u>80 190</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

Yvon Boudreau
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille

André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une période de:

Équipements informatiques	3 ans

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants:

	2003	2002
Montant déclaré pour l'année	25 988	24 395
Montant afférent à des années antérieures	15 493	12 659
	<u>41 481</u>	<u>37 054</u>

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 90 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2003 (90 en 2002). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	265	200
Fonds de développement du marché du travail	9	421
Autres	9	3
	<u>283</u>	<u>624</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipements informatiques	<u>24</u>	<u>16</u>	<u>8</u>
			<u>11</u>

8. ENGAGEMENTS

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2003 à leur verser 28 934 155 \$. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan (actifs et passifs à court terme) est équivalente à leur valeur comptable.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général a pu, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvon Boudreau
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille

André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille

Québec, le 15 juillet 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 15 juillet 2003

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u> (12 mois)	<u>2002</u> (10 mois)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	29 676 988 \$	23 167 064 \$
Bourses	10 608 309	9 507 524
Frais de fonctionnement	<u>3 947 819</u>	<u>3 931 480</u>
	44 233 116	36 606 068
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>1 388 211</u>	<u>1 626 247</u>
	<u>45 621 327</u>	<u>38 232 315</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 676 988	23 167 064
Bourses	<u>10 608 309</u>	<u>9 507 524</u>
	40 285 297	32 674 588
	5 336 030	5 557 727
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>5 214 243</u>	<u>4 079 553</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	121 787	1 478 174
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>3 851 754</u>	<u>2 373 580</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>3 973 541</u></u> \$	<u><u>3 851 754</u></u> \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 210 260 \$	
Dépôt à terme (2,85 %, échéant le 4 avril 2003)	10 000 000	
Intérêts courus	28 407	5 650 \$
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 5)	6 451 275	45 771 400
Frais payés d'avance	68 185	44 880
	<u>19 758 127</u>	<u>45 821 930</u>
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 6)	3 243 355	4 607 212
Immobilisations (note 7)	<u>1 147 208</u>	<u>569 809</u>
	<u>24 148 690 \$</u>	<u>50 998 951 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		1 769 164 \$
Emprunt bancaire		8 900 000
Subventions et bourses à payer (note 8)	4 845 337 \$	22 724 412
Créditeurs et frais courus (note 9)	2 658 381	918 365
Subventions d'organismes reportées	3 467 042	1 101 636
Subventions gouvernementales reportées	5 953 495	7 120 758
	<u>16 924 255</u>	<u>42 534 335</u>
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 6)	3 250 894	4 612 862
	<u>20 175 149</u>	<u>47 147 197</u>
EXCÉDENT	<u>3 973 541</u>	<u>3 851 754</u>
	<u>24 148 690 \$</u>	<u>50 998 951 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Christine Gagnon

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies a été constitué par la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2) le 21 juin 2001. Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement: la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 15.18 de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Développement informatique	20 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2003 (12 mois)	2002 (10 mois)
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie:		
Subventions à la recherche	27 108 038 \$	20 336 902 \$
Bourses	10 608 309	9 507 524
Frais de fonctionnement		
Fonds	2 312 400	2 577 637
Projet en partenariat	327 807	68 880
	<u>40 356 554</u>	<u>32 490 943</u>
Autres ministères et organismes:		
Subventions à la recherche	2 568 950	2 830 162
Frais de fonctionnement		
Fonds	415 892	441 823
Projet en partenariat	891 720	843 140
	<u>3 876 562</u>	<u>4 115 125</u>
	<u>44 233 116 \$</u>	<u>36 606 068 \$</u>

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2003 (12 mois)	2002 (10 mois)
Traitements et avantages sociaux	2 701 111 \$	2 342 765 \$
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	180 639	198 777
Services de transport et de communication	290 886	323 857
Services professionnels, administratifs et autres	1 100 754	592 762
Loyers et taxes d'affaires	191 835	146 074
Entretien et réparations	147 482	140 743
Frais de bureau	78 044	32 668
Amortissement des immobilisations	523 492	301 907
	<u>5 214 243 \$</u>	<u>4 079 553 \$</u>

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	2 528 624 \$	18 454 715
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	451 374	15 641 303
Fonds de la recherche en santé du Québec		9 594 575
Autres	3 471 277	2 080 807 \$
	<u>6 451 275 \$</u>	<u>45 771 400 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit:

	Domaines de recherche				
	Changements climatiques	Environ- nement	Sécurité routière	Cité de l'optique	Total
Solde au début		2 016 774 \$	90 445 \$	2 505 643 \$	4 612 862 \$
Augmentation	1 650 000 \$				1 650 000
Intérêts sur dépôts bancaires	4 024	44 573		59 718	108 315
	<u>1 654 024</u>	<u>2 061 347</u>	<u>90 445</u>	<u>2 565 361</u>	<u>6 371 177</u>
Diminution					
Subventions à la recherche	1 653 258	820 833		626 192	3 100 283
Remboursement aux organismes					
Frais de gestion versés au Fonds		20 000			20 000
	<u>1 653 258</u>	<u>840 833</u>		<u>626 192</u>	<u>3 120 283</u>
Solde à la fin	<u>766 \$</u>	<u>1 220 514 \$</u>	<u>90 445 \$</u>	<u>1 939 169 \$</u>	<u>3 250 894 \$</u>

Ces sommes se détaillent comme suit:

Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires - encaisse	3 243 355 \$
Intérêts courus	<u>7 539</u>
	<u>3 250 894 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	366 888 \$	73 378 \$	293 510 \$	
Mobilier de bureau et équipement	308 327	185 013	123 314	25 992 \$
Équipement informatique	2 155 862	1 768 078	387 784	520 936
Améliorations locatives	445 320	102 720	342 600	22 881
	<u>3 276 397 \$</u>	<u>2 129 189 \$</u>	<u>1 147 208 \$</u>	<u>569 809 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 1 100 891 \$ (2002 – 544 215 \$).

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	3 329 931 \$	3 217 537 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	73 001	138 063
Autres	1 442 405	19 368 812
	<u>4 845 337 \$</u>	<u>22 724 412 \$</u>

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1 279 343 \$	
Fonds de la recherche en santé du Québec	422 088	195 493 \$
Intérêts courus		41 144
Fournisseurs	956 950	681 728
	<u>2 658 381 \$</u>	<u>918 365 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements du Fonds sont de 78 995 169 \$ (2002 – 70 063 790 \$) à l'égard des subventions et de 17 290 017 \$ (2002 – 19 641 707 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires est égale à sa valeur comptable étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 98 167 \$ (2002: 69 295 \$) et représentent le coût des services courants.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit:

	2003	2002
Solde au début	183 266 \$	205 137 \$
Charges de l'exercice *	112 206	136 129
Prestations versées au cours de l'exercice	(118 949)	(158 000)
Solde à la fin	176 523 \$	183 266 \$

* Les charges incluent un montant de 37 486 \$ transféré au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 20 juin 2003

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 juin 2003

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (12 mois)	2002 (9 mois)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	29 908 890 \$	22 688 626 \$
Bourses	13 559 314	14 207 739
Frais de fonctionnement du Fonds	<u>3 715 009</u>	<u>2 899 160</u>
	47 183 213	39 795 525
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>686 189</u>	
	<u>47 869 402</u>	<u>39 795 525</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 908 890	22 688 626
Bourses	<u>13 559 314</u>	<u>14 207 739</u>
	43 468 204	36 896 365
	4 401 198	2 899 160
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	<u>4 110 835</u>	<u>2 236 153</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	290 363	663 007
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>663 007</u>	
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>953 370</u></u> \$	<u><u>663 007</u></u> \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 206 781 \$	430 724 \$
Dépôt à terme (2,85 %, échéant le 4 avril 2003)	10 000 000	
Intérêts courus	20 543	
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 5)	4 948 695	35 644 389
Frais payés d'avance	<u>17 617</u>	<u>1 856 897</u>
	19 193 636	37 932 010
Immobilisations (note 6)	<u>841 033</u>	<u>287 429</u>
	<u>20 034 669 \$</u>	<u>38 219 439 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 7)	156 655 \$	26 565 873 \$
Créditeurs et frais courus (note 8)	2 937 231	1 895 155
Subventions d'organismes reportées	6 395 267	999 330
Subventions gouvernementales reportées	9 103 840	7 912 972
Versement sur la dette à long terme (note 9)	<u>70 463</u>	<u>32 547</u>
	18 663 456	37 405 877
Dette à long terme (note 9)	<u>417 843</u>	<u>150 555</u>
	19 081 299	37 556 432
EXCÉDENT	<u>953 370</u>	<u>663 007</u>
	<u>20 034 669 \$</u>	<u>38 219 439 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour le Conseil d'administration,
Louise Dandurand
Richard Cloutier

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture a été constitué par la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2) le 21 juin 2001. Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 15.18 de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Développement informatique	20 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2003 (12 mois)	2002 (9 mois)
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie:		
Subventions à la recherche	28 810 146 \$	20 539 780 \$
Bourses	13 559 314	14 207 739
Frais de fonctionnement du Fonds	3 464 400	2 812 808
	<u>45 833 860</u>	<u>37 560 327</u>
Autres ministères et organismes:		
Subventions à la recherche	1 098 744	2 148 846
Frais de fonctionnement du Fonds	250 609	86 352
	<u>1 349 353</u>	<u>2 235 198</u>
	<u>47 183 213 \$</u>	<u>39 795 525 \$</u>

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2003 (12 mois)	2002 (9 mois)
Traitements et avantages sociaux	2 006 866 \$	837 452 \$
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	93 120	50 187
Services de transport et de communication	311 735	161 653
Services professionnels, administratifs et autres	1 124 061	1 011 513
Loyers	261 120	96 801
Entretien et réparations	67 607	25 656
Frais de bureau	57 325	15 519
Amortissement des immobilisations	189 001	37 372
	<u>4 110 835 \$</u>	<u>2 236 153 \$</u>

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2003	2002
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		30 634 032 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	4 609 274 \$	3 217 537
Fonds de la recherche en santé du Québec	67 939	899 634
Autres	271 482	893 186
	<u>4 948 695 \$</u>	<u>35 644 389 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	172 427 \$	34 485 \$	137 942 \$	
Mobilier de bureau et équipement	188 877	43 906	144 971	30 657 \$
Équipement informatique	167 877	84 087	83 790	73 134
Améliorations locatives	538 225	63 895	474 330	183 638
	<u>1 067 406 \$</u>	<u>226 373 \$</u>	<u>841 033 \$</u>	<u>287 429 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 742 605 \$ (2002 – 324 801 \$).

7. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	8 953 \$	17 071 087 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec		58 495
Autres	147 702	9 436 291
	<u>156 655 \$</u>	<u>26 565 873 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	2 519 671 \$	1 383 628 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec		5 208
Fournisseurs	417 560	506 319
	<u>2 937 231 \$</u>	<u>1 895 155 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 \$ en capital et intérêts, échéant en février 2007	150 555 \$	183 102 \$
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	<u>337 751</u> 488 306	<u>183 102</u>
Versement échéant en deçà d'un an	<u>70 463</u>	<u>32 547</u>
	<u>417 843 \$</u>	<u>150 555 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	70 462 \$
2005	75 090
2006	80 022
2007	81 628
2008	45 469

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 16 469 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. Aucun intérêt n'a été payé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002.

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements du Fonds sont de 69 177 787 \$ (2002 – 43 637 015 \$) à l'égard des subventions et de 30 492 890 \$ (2002 – 24 653 039 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds:

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>488 306 \$</u>	<u>506 190 \$</u>	<u>183 102 \$</u>	<u>188 330 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 59 025 \$ et représentent le coût des services courants.

Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit:

	<u>2003</u>
Solde au début	22 485 \$
Charges de l'exercice *	142 319
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(43 314)</u>
Solde à la fin	<u><u>121 490</u></u> \$

* Les charges incluent un montant de 37 486 \$ transféré du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 20 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 juin 2003

HÉMA-QUÉBEC
 (L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS
 de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	249 701 157 \$	204 383 869 \$
Produits sanguins vendus à la Société canadienne du sang	7 693	38 907
Intérêts sur dépôts bancaires et autres	540 863	268 234
Autres revenus	1 194 132	658 908
	<u>251 443 845</u>	<u>205 349 918</u>
CHARGES (note 3)	<u>244 294 531</u>	<u>205 349 918</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>7 149 314 \$</u>	<u> </u>

ACTIF NET
 de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT	950 518 \$	845 204 \$
Actif net transféré par le Centre de conservation de tissus humains du Québec		105 314
Excédent des produits sur les charges	<u>7 149 314</u>	<u> </u>
SOLDE À LA FIN	<u>8 099 832 \$</u>	<u>950 518 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		679 093 \$
Débiteurs (note 4)	2 616 775 \$	3 116 304
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	260 995	990 970
Stocks (note 5)	24 861 590	9 242 705
Frais payés d'avance (note 6)	<u>3 952 547</u>	<u>2 036 498</u>
	31 691 907	16 065 570
Placement à long terme (note 7)	1 795 000	
Immobilisations (note 8)	<u>39 244 607</u>	<u>40 946 461</u>
	<u>72 731 514 \$</u>	<u>57 012 031 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 9)	4 998 326 \$	
Créditeurs et frais courus (note 10)	14 718 795	17 159 377 \$
Versement sur la dette à long terme (note 11)	<u>5 693 942</u>	<u>4 388 808</u>
	25 411 063	21 548 185
Dette à long terme (note 11)	35 543 422	31 624 760
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	3 677 197	2 888 568
ACTIF NET	<u>8 099 832</u>	<u>950 518</u>
	<u>72 731 514 \$</u>	<u>57 012 031 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 14)		

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pichette, administrateur
Cheryl Campbell Steer, administrateur

HÉMA-QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des résultats sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Excédent des produits sur les charges	7 149 314 \$	
Amortissement des immobilisations	5 063 026	4 436 624 \$
Perte (gain) sur radiation et cession d'immobilisations	2 512 577	(65 499)
Passif au titre de prestations constituées	<u>788 629</u>	<u>1 196 324</u>
	15 513 546	5 567 449
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	499 529	(1 208 616)
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	729 975	11 067 393
Augmentation des stocks	(15 618 885)	(2 137 202)
Augmentation des frais payés d'avance	(1 916 049)	(662 723)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	<u>(2 440 582)</u>	<u>3 789 902</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(3 232 466)</u>	<u>16 416 203</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(5 905 082)	(17 848 642)
Produit de disposition des immobilisations	31 333	106 997
Acquisition de placement à long terme	<u>(1 795 000)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(7 668 749)</u>	<u>(17 741 645)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	24 896 375	15 385 023
Remboursement de la dette à long terme	<u>(19 672 579)</u>	<u>(5 390 816)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>5 223 796</u>	<u>9 994 207</u>
ENCAISSE TRANSFÉRÉE PAR LE CENTRE DE CONSERVATION DE TISSUS HUMAINS DU QUÉBEC		<u>31 276</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(5 677 419)	8 700 041
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>679 093</u>	<u>(8 020 948)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>(4 998 326) \$</u>	<u>679 093 \$</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants:		
Encaisse		679 093 \$
Découvert bancaire	<u>(4 998 326) \$</u>	<u></u>
	<u>(4 998 326) \$</u>	<u>679 093 \$</u>
Intérêts versés	<u>1 930 399 \$</u>	<u>1 725 874 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q., 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission d'assurer aux établissements de santé et de services sociaux du Québec et à la population un approvisionnement suffisant en sang et en produits et constituants sanguins.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers d'Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de sa durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %
Actifs intangibles	10 %

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, Héma-Québec a adopté les conventions suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent de la perte actuarielle sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 13 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 17 ans.

Espèces et quasi-espèces

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2003						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvision- nement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Salaires	506 299 \$	18 452 096 \$	9 316 953 \$	3 550 216 \$	1 320 600 \$	1 958 373 \$	944 543 \$
Charges sociales	100 853	3 585 266	1 825 152	715 432	290 394	379 281	165 112
Frais de déplacement	62 428	1 850 353	83 651	1 059 505	30 362	78 802	102 834
Fournitures médicales et de laboratoire	2 785	14 634 031	9 883 168	156 106	792 121	17 180	1 721
Produits sanguins achetés de la Société canadienne du sang			26 837				
Services achetés	362 689	207 720	404 298	15 667	81 430	101 766	78 410
Communications	2 921 100	935 759	21 924	44 269	7 104	26 774	3 760
Frais de matériel roulant	633	32 068	785 573	1 462 537	3 801	353	127
Location d'équipements	3 967	135 384	30 302	245 952	1 212	10 735	6 842
Loyer						138 320	
Taxes							
Frais de bureau	168 769	477 362	699 142	250 689	82 961	71 599	24 235
Assurance		319					
Perte (gain) sur radiation et cession d'immobilisations							
Amortissement des immobilisations	44 827	372 687	446 682	49 340	99 175	47 584	19 455
Intérêts sur avance et frais bancaires							
Intérêts sur dette à long terme							
Sous-total	4 174 350	40 683 045	23 523 682	7 549 713	2 709 160	2 830 767	1 347 039
Plasma pour fractionnement *							
Total	4 174 350 \$	40 683 045 \$	23 523 682 \$	7 549 713 \$	2 709 160 \$	2 830 767 \$	1 347 039 \$

2003							2002
Recherche et dévelop- pement	Technologies de l'information	Adminis- tration	Fonctionne- ment des installations	Sous-total labiles	Produits stables	Total	Total
2 086 250 \$	2 380 033 \$	4 870 655 \$	412 745 \$	45 798 763 \$	176 942 \$	45 975 705 \$	40 163 094 \$
392 256	440 614	1 632 738	83 454	9 610 552	34 755	9 645 307	8 225 803
98 575	229 175	438 067	45 945	4 079 697	16 418	4 096 115	3 605 118
453 943	2 821	47 211	225 896	26 216 983	123 266 610	149 483 593	126 927 372
				26 837		26 837	22 714
75 528	555 900	1 650 764	2 010 746	5 544 918	178 892	5 723 810	4 523 576
1 469	426 189	20 727	13 539	4 422 614	5 955	4 428 569	4 397 250
926	303	7 574	37	2 293 932	142 109	2 436 041	1 661 222
9 167	29 005	15 546	97 878	585 990	182	586 172	982 564
			1 510 810	1 649 130		1 649 130	2 035 233
			471 296	471 296		471 296	57 400
103 613	1 017 382	156 000	1 145 663	4 197 415	34 517	4 231 932	3 967 567
		5 987 345		5 987 664		5 987 664	2 674 396
		2 512 577		2 512 577		2 512 577	(65 499)
143 867	1 473 937	1 022 211	1 340 657	5 060 422	2 604	5 063 026	4 436 624
	108	140 490		140 598		140 598	324 446
3 365 594	6 555 467	1 836 159 20 338 064	7 358 666	1 836 159 120 435 547	123 858 984	1 836 159 244 294 531	1 411 038 205 349 918
				(8 376 218)	8 376 218		
3 365 594 \$	6 555 467 \$	20 338 064 \$	7 358 666 \$	112 059 329 \$	132 235 202 \$	244 294 531 \$	205 349 918 \$

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

- Héma-Québec compte deux principaux secteurs d'activité: les produits labiles et les produits stables.

Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

4. DÉBITEURS

	2003	2002
Clients	193 298 \$	781 222 \$
Taxes de vente	1 404 869	2 335 082
Autres débiteurs	1 018 608	
	<u>2 616 775 \$</u>	<u>3 116 304 \$</u>

5. STOCKS

	2003	2002
Produits stables et substituts	21 679 060 \$	5 284 123 \$
Matériel de collecte	2 069 350	3 669 855
Matériel de laboratoire	1 113 180	288 727
	<u>24 861 590 \$</u>	<u>9 242 705 \$</u>

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2003	2002
Assurances	3 686 119 \$	1 664 621 \$
Autres	266 428	371 877
	<u>3 952 547 \$</u>	<u>2 036 498 \$</u>

7. PLACEMENT À LONG TERME

Héma-Québec a un placement dans un compte en fidéicomis, comptabilisé au coût, échéant en octobre 2003, portant intérêt au taux de 2,88 %, lié à un bail emphytéotique à signer.

8. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	2 139 500 \$		2 139 500 \$	2 139 500 \$
Bâtiment	19 695 575	1 155 187 \$	18 540 388	20 058 565
Améliorations physiques	6 524 295	591 473	5 932 822	3 485 919
Améliorations locatives	943 661	660 421	283 240	445 352
Matériel roulant	31 948	6 390	25 558	28 753
Machinerie et équipement	8 357 985	2 667 299	5 690 686	5 341 960
Mobilier et équipement de bureau	2 511 625	1 673 511	838 114	489 801
Équipement informatique	4 383 867	3 621 971	761 896	1 196 414
Logiciels et progiciels informatiques *	4 556 824	2 274 421	2 282 403	1 910 197
Actifs intangibles **	5 000 000	2 250 000	2 750 000	5 850 000
	<u>54 145 280 \$</u>	<u>14 900 673 \$</u>	<u>39 244 607 \$</u>	<u>40 946 461 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

8. IMMOBILISATIONS (suite)

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2003 s'élèvent à 753 728 \$ excluant les taxes et sont inclus dans la catégorie logiciels et progiciels informatiques. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

** Les actifs intangibles comprennent des bases de données pour la gestion des produits sanguins, des droits reliés au programme de collecte du sang, le transfert des processus opérationnels et réglementaires ainsi que des échantillons de produits sanguins et tissulaires. Tous ces actifs ont été acquis pour un montant de 5 000 000 \$ de la Société canadienne de la Croix-Rouge, le 28 septembre 1998. Au cours de l'exercice, Héma-Québec a radié pour 4 000 000 \$ d'actifs intangibles.

9. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2003, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotatif de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fournisseurs	9 308 977 \$	13 279 360 \$
Salaires et charges sociales	<u>5 409 818</u>	<u>3 880 017</u>
	<u>14 718 795 \$</u>	<u>17 159 377 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunts, garantis par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 20 679 888 \$, remboursables par versements mensuels de 36 337 \$ (incluant capital et intérêts) et de 53 783 \$ plus intérêts de 6,19 % et 5,79 %, renouvelables en 2008 et 2009, échéant en 2023 et 2027	20 780 998 \$	5 193 992 \$
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 423 435 \$ (incluant capital et intérêts) et de 70 996 \$ (capital seulement) et annuels de 256 429 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 4,45 % à 6,82 %, échéant entre 2004 et 2010	20 456 366	15 482 791
Emprunts pour financement intérimaire, à des taux variant de 2,16 % à 5,45 %	<u>41 237 364</u>	<u>15 336 785</u> 36 013 568
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(5 693 942)</u>	<u>(4 388 808)</u>
	<u>35 543 422 \$</u>	<u>31 624 760 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2004	5 693 942 \$
2005	5 042 711
2006	3 670 088
2007	2 955 100
2008	3 028 719

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La charge nette de l'exercice d'Héma-Québec au titre de ses régimes se présente comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Régimes à prestations déterminées	<u>698 300 \$</u>	<u>910 300 \$</u>	<u>2 348 861 \$</u>	<u>1 393 482 \$</u>
Régimes à cotisations déterminées	<u>712 900 \$</u>	<u>574 800 \$</u>		

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées pris collectivement se présentent comme suit au 31 mars:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligations au titre des prestations constituées	29 679 600 \$	5 495 300 \$	4 957 097 \$	10 361 168 \$
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	<u>30 187 200</u>	<u>4 565 000</u>		
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	507 600	(930 300)	(4 957 097)	(10 361 168)
Perte (gain) actuarielle non amortie	(2 944 000)	721 400	1 383 000	4 220 000
Coût des services passés non amorti	2 282 800			
Obligation transitoire non amortie	<u>50 500</u>	<u>55 500</u>		<u>3 406 000</u>
Passif au titre des prestations constituées	<u>(103 100) \$</u>	<u>(153 400) \$</u>	<u>(3 574 097) \$</u>	<u>(2 735 168) \$</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par Héma-Québec pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes:

	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite) au 31 mars 2003

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des médicaments santé couverts par participant a été fixé à 9,5 % pour l'an 2003. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2012. Le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des autres soins de santé couverts par participant a été fixé à 3 %.

Les autres informations de l'exercice concernant les régimes à prestations déterminées d'Héma-Québec se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Cotisations versées par Héma-Québec au cours de l'exercice	748 600 \$	829 200 \$		
Cotisations versées par les salariés au cours de l'exercice	788 000 \$	916 100 \$		
Prestations versées	75 000 \$	15 000 \$	1 509 933 \$	458 230 \$

Au cours de l'exercice, à la suite d'un renouvellement de conventions collectives pour les employés syndiqués, Héma-Québec a mis fin à l'assurance des soins médicaux à la retraite ce qui a permis une réduction de la perte actuarielle non amortie de 2 643 000 \$, de l'obligation transitoire non amortie de 3 179 000 \$ et de la charge de l'exercice de 1 220 000 \$. De plus, elle a bonifié les régimes de retraite à prestations déterminées ce qui a entraîné une obligation relative aux services passés de 2 282 800 \$.

Le 31 décembre 2002, pour les fins de l'évaluation actuarielle, Héma-Québec a fusionné les régimes de retraite d'Héma-Québec et le régime de retraite de la Croix-Rouge pour les employés actifs chez Héma-Québec, à la suite d'une entente survenue le 28 septembre 1998. Cette fusion a eu pour effet d'augmenter la juste valeur des actifs de 24 335 000 \$ et d'augmenter l'obligation au titre des prestations constituées de 20 341 700 \$. Les actifs seront transférés définitivement le 13 juin 2003.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 41 237 364 \$ s'établissait à 41 398 762 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et aux taux d'intérêt.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la subvention à recevoir, du placement, du découvert bancaire et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

14. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des trente prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs, ses équipements et son matériel roulant. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

14. ENGAGEMENTS (suite)

Les charges de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élèvent respectivement à 1 649 130 \$ (2 035 233 \$ en 2002) pour les locaux et à 586 172 \$ (982 564 \$ en 2002) pour les équipements et le matériel roulant. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit:

2004	1 755 837 \$
2005	1 699 031
2006	1 357 974
2007	1 348 443
2008	344 861
2009 et suivantes	31 119 404

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaire du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaire-conseils relativement au régime complémentaire de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Premier directeur à l'Administration et aux finances

Francine Décary
Directrice générale

Saint-Laurent, le 2 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 2 juin 2003

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2002	2001 (redressés note 2)
PRODUITS	13 002	12 578
CHARGES		
Exploitation	2 225	2 134
Achats d'électricité et de combustible	3 536	3 532
Amortissement et déclassement (note 3)	2 062	1 845
Taxes (note 4)	580	591
	8 403	8 102
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 599	4 476
Frais financiers (note 5)	3 043	3 863
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	1 556	613
Part des actionnaires sans contrôle	30	18
BÉNÉFICE NET	1 526	595

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2002	2001 (redressés note 2)
SOLDE AU DÉBUT, DÉCLARÉ ANTÉRIEUREMENT	10 460	9 906
Rajustement pour l'application rétroactive des modifications de conventions comptables et autres (note 2)	(1 326)	(813)
SOLDE AU DÉBUT, REDRESSÉ	9 134	9 093
Bénéfice net	1 526	595
	10 660	9 688
Dividendes (note 16)	763	554
SOLDE À LA FIN	9 897	9 134

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2002	2001 (redressés note 2)
ACTIF		
Immobilisations (note 6)	49 694	49 309
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	293	251
Placements	939	617
Débiteurs	1 924	1 766
Actifs financiers liés à la dette	34	106
Matériaux, combustible et fournitures	418	427
	3 608	3 167
Autres actifs à long terme		
Placements (note 7)	852	841
Frais reportés (note 8)	3 391	3 808
Actifs financiers liés à la dette (note 9)	325	299
Écarts d'acquisition	302	306
Actifs incorporels (note 10)	760	751
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998	146	182
	5 776	6 187
	59 078	58 663
PASSIF ET AVOIR		
Dette à long terme (note 11)	36 699	37 269
Passif à court terme		
Emprunts	64	88
Dividendes à payer	763	554
Créditeurs	1 467	1 317
Intérêts courus	1 157	1 201
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	2 969	3 087
	6 420	6 247
Autres passifs à long terme (note 12)	888	755
Dette à perpétuité (note 13)	632	637
Part des actionnaires sans contrôle	224	216
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 16)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	9 897	9 134
Écarts de conversion	(56)	31
	14 215	13 539
	59 078	58 663

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne
Le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

HYDRO-QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2002	2001 (redressés note 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 526	595
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	1 796	1 705
Amortissement des frais reportés	320	1 100
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 17)	(31)	50
Autres	201	13
	<u>3 812</u>	<u>3 463</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et actifs incorporels	(2 456)	(1 810)
Placements à long terme	(40)	21
Variation nette des placements à court terme	(318)	(46)
Autres	47	(89)
	<u>(2 767)</u>	<u>(1 924)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 098	4 544
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(2 102)	(3 471)
Rachat anticipé de dette à long terme	(462)	(289)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	51	25
Variation nette des emprunts à court terme	(30)	(1 827)
Dividendes versés	(554)	(539)
Autres	(4)	157
	<u>(1 003)</u>	<u>(1 400)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	42	139
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>251</u>	<u>112</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>293</u>	<u>251</u>
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u>2 696</u>	<u>3 018</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses coentreprises (collectivement Hydro-Québec).

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie de l'énergie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité au Québec sont dites réglementées.

En avril 2002, la Régie de l'énergie a rendu une décision concernant la demande de modification des tarifs de transport de l'électricité. Dans cette décision, la Régie de l'énergie reconnaît les conventions comptables actuelles et accepte les changements demandés, dont la capitalisation des frais financiers aux immobilisations en cours au taux du coût en capital.

En juillet 2002, la Société a présenté à la Régie de l'énergie une demande visant à faire approuver le coût du service de distribution de l'électricité ainsi que certains principes réglementaires et comptables.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain, inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation au Québec. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie.

Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables réglementées qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées et qui touchent notamment certains frais reportés et l'amortissement des immobilisations cédées.

Consolidation

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie de Noverco inc. et des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces sociétés présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle du 30 septembre.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Impôts sur les bénéfices**

La Société et certaines de ses filiales constituées en sociétés par actions ne présentent pas de charge d'impôts sur les bénéfices, car elles sont exonérées d'impôt à titre de sociétés détenues par l'État.

Les filiales de deuxième rang et les coentreprises constituées en sociétés par actions qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Depuis le 1^{er} janvier 2002, ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont également inclus dans les résultats, à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de passif couvrant les ventes en dollars des États-Unis, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux ventes en dollars des États-Unis sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars des États-Unis sont reportés à l'échéance, soit l'année de réalisation des ventes.

Hydro-Québec utilise la méthode temporelle pour la conversion des états financiers des établissements étrangers qui sont considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation. Les états financiers des principaux établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Les gains ou pertes de change sont présentés au poste Écarts de conversion à l'Avoir de l'actionnaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Production hydraulique	45 à 50 ans
Production thermique incluant la production nucléaire	15 à 30 ans

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours destinées à des activités réglementées de transport tiennent compte d'un rendement de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant au rendement de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans l'état des résultats.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Depuis le 1^{er} janvier 2002, lorsqu'il y a cession d'immobilisations non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. Lors de la cession d'immobilisations réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique de l'Actif à court terme au bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes:

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux avantages postérieurs à l'emploi est amortie sur une période de cinq ans, selon la méthode linéaire.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice, si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début l'exercice excède 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans dans le cas des titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.
- La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents, si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminée sont amortis sur cette durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour les actifs incorporels sont les suivantes:

Logiciels, licences et brevets	méthode linéaire	3 à 15 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, le risque de change relatif aux ventes ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Selon la politique de l'entreprise, pour qu'un instrument dérivé obtienne le traitement comptable de couverture, Hydro-Québec doit avoir une certitude raisonnable que le risque se matérialisera et que la couverture sera efficace tout au long de la période de couverture.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture n'est pas obtenu ou lorsqu'il y a cessation de couverture, les instruments dérivés sont évalués à la valeur du marché. Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation, comme les contrats à terme, les options et les swaps, ainsi que les positions ouvertes sur achat ou vente d'énergie, sont aussi évalués à la valeur du marché. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats, dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Les échanges d'intérêt, tous comptabilisés à titre de couvertures, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments dérivés (suite)

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont, selon la méthode de comptabilisation de couverture, inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Lorsqu'ils sont employés aux fins de couverture, les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût de démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié, majorés des intérêts capitalisés annuellement sur les montants cumulés. Les intérêts sont calculés selon le taux de rendement nominal prévu des emprunts à long terme d'Hydro-Québec. Les coûts futurs de déclassement sont imputés aux résultats annuellement selon une méthode à intérêts composés sur la durée de vie restante de la centrale nucléaire.

La Société révisé périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires. Les redressements découlant de ces révisions d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Conversion des devises étrangères

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a apporté au chapitre 1650 du Manuel de l'ICCA, intitulé Conversion des devises étrangères, des modifications qui s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2002. Tous les gains et pertes de change non réalisés à l'égard des éléments monétaires libellés en devises étrangères doivent dorénavant être pris en compte dans les résultats de l'exercice, y compris les gains et les pertes sur les actifs et passifs monétaires à long terme, qui étaient auparavant reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des éléments correspondants. Pour réduire, la volatilité induite par l'élimination du report et de l'amortissement des pertes ou gains non réalisés, la Société a modifié en 2002, sa stratégie de gestion du risque de change. Conformément à la nouvelle norme, Hydro-Québec a appliqué ces modifications rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent présentés aux fins de comparaison ont été redressés.

Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Le 1^{er} janvier 2002, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA, intitulé Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Ainsi, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font désormais l'objet d'aucun amortissement et sont soumis à un test de dépréciation.

La Société a procédé aux tests de dépréciation exigés par la nouvelle norme et conclu qu'aucune charge n'était nécessaire au titre de la dépréciation.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Informations transitoires**

Le tableau suivant présente l'incidence de l'application des nouvelles normes comptables:

	2002	2001
Bénéfice net déclaré	1 526	1 108
Redressements		513
Bénéfice net redressé	1 526	595
Amortissement des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie		21
Bénéfice net ajusté	1 526	616

Note: Au 1^{er} janvier 2002, l'application rétroactive des nouvelles recommandations a également eu comme incidence principale de diminuer les frais reportés de 1 197 million de dollars et d'augmenter la dette à perpétuité de 85 million de dollars.

3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2002	2001
Amortissement des immobilisations	1 670	1 617
Amortissement des actifs incorporels	126	88
Déclassement de la centrale nucléaire	77	13
Radiation de projets	105	1
Autres	84	126
	<u>2 062</u>	<u>1 845</u>

4. TAXES

	2002	2001
Taxe sur le capital	281	284
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	229	228
Taxes municipales, scolaires et autres	70	79
	<u>580</u>	<u>591</u>

5. FRAIS FINANCIERS

	2002	2001 (redressés note 2)
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 921	3 105
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	45	53
Montants à reporter	<u>2 966</u>	<u>3 158</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. FRAIS FINANCIERS (suite)

	2002	2001 (redressés note 2)
Montants reportés	2 966	3 158
Perte de change	234	819
Frais de garantie relatifs aux emprunts	188	185
	422	1 004
Moins		
Frais financiers capitalisés	318	248
Revenu net de placements	27	51
	345	299
	3 043	3 863

6. IMMOBILISATIONS

	2002			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	9 636	2 912	214	6 938
Autres	1 982	1 073	92	1 001
	11 618	3 985	306	7 939
Transport				
Postes et lignes	19 306	4 653	1 145	15 798
Autres	2 234	1 207	110	1 137
	21 540	5 860	1 255	16 935
Production				
Hydraulique	24 145	5 877	3 484	21 752
Thermique, incluant la production nucléaire	2 429	1 253	41	1 217
Autres	839	311	61	589
	27 413	7 441	3 586	23 558
Construction	62	45	7	24
Pétrole et gaz	1 323	442	7	888
Autres	800	517	67	350
	62 756	18 290	5 228	49 694

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	2001			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	9 267	2 622	201	6 846
Autres	2 018	1 073	79	1 024
	<u>11 285</u>	<u>3 695</u>	<u>280</u>	<u>7 870</u>
Transport				
Postes et lignes	19 174	4 292	785	15 667
Autres	2 137	1 040	213	1 310
	<u>21 311</u>	<u>5 332</u>	<u>998</u>	<u>16 977</u>
Production				
Hydraulique	23 891	5 435	2 885	21 341
Thermique, incluant la production nucléaire	2 409	1 152	22	1 279
Autres	848	278	92	662
	<u>27 148</u>	<u>6 865</u>	<u>2 999</u>	<u>23 282</u>
Construction	55	42	6	19
Pétrole et gaz	1 285	406	3	882
Autres	722	485	42	279
	<u>61 806</u>	<u>16 825</u>	<u>4 328</u>	<u>49 309</u>

Au 31 décembre 2002, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 336 millions de dollars pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers (514 millions de dollars au 31 décembre 2001) présentés au poste Immobilisations en cours.

Étant donné que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Au moment de l'abandon d'un projet majeur touchant des immobilisations réglementées, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

7. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Au coût		
Noverco inc. (note 15)		
Billets ^a	141	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)		
Obligations ^b	57	58
Autres ^c	<u>230</u>	<u>269</u>
	<u>428</u>	<u>468</u>
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.	244	211
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)	45	39
Connexim, société en commandite	35	32
Meiya Power Company Limited	98	91
Autres	<u>2</u>	<u> </u>
	<u>424</u>	<u>373</u>
	<u><u>852</u></u>	<u><u>841</u></u>

- a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.
- b) Obligations garanties par une hypothèque générale, 7,50 %, échéant en 2010 (valeur nominale de 63 millions de dollars en 2002 et de 64 millions de dollars en 2001).
- c) Comprend des placements en capital de risque au coût de 122 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 117 millions de dollars au 31 décembre 2002 (118 millions de dollars et 118 millions de dollars au 31 décembre 2001). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées correspond au coût.

8. FRAIS REPORTÉS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Frais reportés liés à la dette ^a	2 335	2 776
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	752	635
Autres	<u>304</u>	<u>397</u>
	<u><u>3 391</u></u>	<u><u>3 808</u></u>

- a) Comprend principalement la perte de change reportée de 2 290 millions de dollars (2 640 millions de dollars au 31 décembre 2001).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

9. ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

	2002	2001
Swaps et contrats de devises	291	316
Fonds d'amortissement	68	89
	<u>359</u>	<u>405</u>
Moins		
Portion présentée à court terme	34	106
	<u>325</u>	<u>299</u>

10. ACTIFS INCORPORELS

	2002			2001		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Total	Coût	Amortisse- ment cumulé	Total
Amortissables						
Logiciels et licences	560	279	281	496	238	258
Droits	109	29	80	136	54	82
Études environnementales	112	95	17	95	64	31
Brevets	36	9	27	33	4	29
	<u>817</u>	<u>412</u>	<u>405</u>	<u>760</u>	<u>360</u>	<u>400</u>
Non amortissables						
Servitudes	496	141	355	493	142	351
	<u>496</u>	<u>141</u>	<u>355</u>	<u>493</u>	<u>142</u>	<u>351</u>
	<u>1 313</u>	<u>553</u>	<u>760</u>	<u>1 253</u>	<u>502</u>	<u>751</u>

11. DETTE À LONG TERME**Composition et échéances**

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Années d'échéance	2002						2001
	Dettes de la Société				Filiales et coentre- prises	Total	Total
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total			
2002							3 087
2003	970	1 501	290	2 761	208	2 969	3 305
2004	1 586	26	56	1 668	66	1 734	1 599
2005	1 531	646	172	2 349	353	2 702	2 528
2006	1 051	1 749	422	3 222	29	3 251	2 629
2007	683	641	27	1 351	270	1 621	
1 à 5 ans	5 821	4 563	967	11 351	926	12 277	13 148
6 à 10 ans	3 906	1 840	1 340	7 086	1 061	8 147	7 115
11 à 15 ans	16	2 189	632	2 837	124	2 961	4 358
16 à 20 ans	4 657	3 167		7 824	65	7 889	4 766
21 à 25 ans	8	1 422		1 430	62	1 492	4 563
26 à 30 ans	1 084	2 843		3 927	96	4 023	4 517
31 à 35 ans	2 146			2 146		2 146	1 183
36 à 40 ans	280			280		280	276
41 à 45 ans							2
46 à 50 ans	50			50		50	50
51 à 55 ans							
56 à 60 ans	403			403		403	378
	18 371 ^a	16 024	2 939	37 334 ^b	2 334	39 668	40 356
Moins							
Tranche à moins d'un an	970	1 501	290	2 761	208	2 969	3 087
	17 401	14 523	2 649	34 573	2 126	36 699	37 269

a) Comprend 125 millions de dollars et 277 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. Un fonds d'amortissement spécifique a été créé pour ces dettes; il totalise 81 millions de dollars au 31 décembre 2002. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 126 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 333 millions de dollars à leur échéance.

b) Comprend 36 596 millions de dollars d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (36 835 millions de dollars au 31 décembre 2001).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)**Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette**

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

	2002			2001	
	Dettes à long terme		Actifs financiers liés à la dette		
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan ^a	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total	Total
Dettes de la Société					
Dollars canadiens	18 371	18 371	(67)	18 304	16 982
Dollars des États-Unis	10 007	16 024	(85)	15 939	17 530
Autres devises					
Euros	727	1 322	(62)	1 260	1 516
Yens	46 500	704	(67)	637	794
Livres sterling	300	802	(39)	763	766
Francs suisses	97	111	(15)	96	96
		2 939	(183)	2 756	3 172
		37 334	(335)	36 999	37 684
Filiales et coentreprises ^b		2 334	(24)	2 310	2 267
		39 668	(359)	39 309	39 951

a) Comprend 474 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (945 millions de dollars au 31 décembre 2001) et 561 millions de dollars de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (452 millions de dollars au 31 décembre 2001).

b) Constituée de 818 millions en dollars canadiens, 1 167 millions en dollars des États-Unis, 321 millions en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) et 4 millions en renminbi chinois (835 millions en dollars canadiens, 1 092 millions en dollars des États-Unis, 336 millions en unidades de fomento et 4 millions en renminbi chinois au 31 décembre 2001).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement (suite)

	2002		2001	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dettes de la Société				
Dollars canadiens	18 304	17 778	16 982	17 371
Dollars des États-Unis	15 939	19 221 ^a	17 530	20 313 ^a
Autres devises	2 756		3 172	
	<u>36 999</u>	<u>36 999</u>	<u>37 684</u>	<u>37 684</u>
Dettes des filiales et coentreprises				
Dollars canadiens	818	818	835	835
Dollars des États-Unis	1 167	920	1 092	937
Autres devises	325	572	340	495
	<u>2 310</u>	<u>2 310</u>	<u>2 267</u>	<u>2 267</u>
	<u>39 309</u>	<u>39 309</u>	<u>39 951</u>	<u>39 951</u>

a) Cent pour cent des soldes au 31 décembre 2002 (83 % en 2001) couvrant des ventes en dollars des États-Unis.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2002			2001	
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	2,76	7,16	4,84	4,65	4,87
6 à 10 ans	8,29	5,45	5,69	6,98	5,56
11 à 15 ans	10,25	7,17	9,21	7,70	9,29
16 à 20 ans	10,61	9,17	6,20	9,97	10,50
21 à 25 ans	8,80	8,56		8,57	9,16
26 à 30 ans	6,68	9,21		8,44	8,46
31 à 35 ans	6,26			6,26	6,34
36 à 40 ans	6,41			6,41	6,41
41 à 45 ans					6,56
46 à 50 ans	6,44			6,44	6,44
51 à 55 ans					
56 à 60 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	7,88	8,16	6,77	7,95	8,05

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 23,2 %, ou à 24,4 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2002 (24,6 %, ou 25,8 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2001). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 97 millions de dollars (105 millions de dollars en 2001), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 14).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)**Juste valeur**

Au 31 décembre 2002, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établit à 49 231 millions de dollars (47 468 millions de dollars au 31 décembre 2001).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2002, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance en 2003 et en 2006. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2002	2001
Créditeurs	355	312
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	376	343
Déclassement de la centrale nucléaire ^{a, b}	157	100
	<u>888</u>	<u>755</u>

- a) Le ministère des Ressources naturelles du Canada annonçait récemment l'entrée en vigueur, le 15 novembre 2002, de la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire, propriétaires de tels déchets au Canada, mettent sur pied comme entité juridique distincte une société de gestion et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Afin de s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 millions de dollars dans un fonds en fiducie, dans les dix jours suivant la date d'entrée en vigueur de la loi. De plus, il sera exigé que la Société verse dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 millions de dollars par année, jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. La somme versée au fonds en fiducie de 20 millions de dollars en 2002, est présentée en réduction de la provision pour déclassement de la centrale nucléaire.
- b) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. En 2001, la Société a entrepris une étude d'avant-projet de réfection de la centrale de Gentilly-2, étude dont la fin est prévue pour 2004, afin d'évaluer si une prolongation de la durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans est réalisable. La Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, compte tenu de facteurs techniques et économiques, si le projet de réfection ne se réalise pas. En attente de la décision d'une réfection de la centrale nucléaire qui déterminera la durée de vie de la centrale, les états financiers reflètent toujours une fin prévue en 2013 aux fins du calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement de la centrale. Par conséquent, lorsque la décision en ce qui a trait à la réfection sera prise, les coûts futurs de déclassement et la charge d'amortissement de la centrale pourraient augmenter ou diminuer de façon importante par rapport aux montants présentés dans les présents états financiers compte tenu de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente aux méthodes utilisées pour le calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement de la centrale. Au 31 décembre 2002, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élève à 790 millions de dollars et la portion restante à constituer au titre de provision pour les coûts futurs de déclassement est de l'ordre de 660 millions de dollars en fonction d'une fin prévue en 2013.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Depuis le 1^{er} janvier 2002, ces billets figurent au bilan au cours de clôture à la date du bilan, alors qu'en 2001 ils étaient présentés au cours en vigueur à l'émission. Aux fins de comparaison, la valeur comptable de ces billets a été redressée au 31 décembre 2001 afin qu'ils soient présentés au cours de clôture à cette date.

Au 31 décembre 2002, leur juste valeur s'établit à 540 millions de dollars (566 millions de dollars au 31 décembre 2001). Aux 31 décembre 2002 et 2001, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 1,94 % et à 3,09 % respectivement.

14. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés, utilisés par Hydro-Québec à des fins de couverture, sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements des intérêts et aux ventes en dollars des États-Unis. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2022, indique une juste valeur positive de 407 millions de dollars (juste valeur négative de 338 millions de dollars au 31 décembre 2001).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2002 ^a	2001 ^a
Dollars canadiens	526	(389)
Dollars des États-Unis	(1 991)	(1 768)
Autres devises		
Yens	46 500	57 500
Euros	727	880
Livres sterling	300	300
Francs suisses	97	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	(7)	(4)

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détient des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en mars 2005.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (actifs financiers) ou débourserait (passifs financiers) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

14. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

	2002	2001
Risque de change		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	22	38
Passifs financiers	(7)	(2)
	15	36
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	7	33
Passifs financiers	(101)	(89)
	(94)	(56)
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	29	32
Passifs financiers	(18)	(60)
	11	(28)
	(68)	(48)

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2002, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte importante susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

15. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent notamment la participation dans Noverco inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2002	2001
Résultats		
Produits	933	1 148
Charges et frais financiers	871	1 095
Part des actionnaires sans contrôle	20	18
	42	35
Bilan		
Actif à court terme	192	186
Actif à long terme	1 925	1 793
Passif à court terme	213	216
Passif à long terme	1 102	1 096
Part des actionnaires sans contrôle	216	174
	586	493
Actif net	586	493

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

15. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

	2002	2001
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	156	125
Activités d'investissement	(121)	(121)
Activités de financement	(5)	(1)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	30	3

Noverco inc.

La Société détient 41,2 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9,2 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir leur participation en liquidités sous réserve de certaines conditions.

Noverco inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers des impôts futurs sur les bénéfices non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 94 millions de dollars en 2002 (98 millions de dollars en 2001). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie ont permis, par le passé, l'inclusion de ces impôts futurs dans les tarifs au fur et à mesure de leur exigibilité.

La SCGM constate dans ses résultats les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite lorsque celles-ci sont déboursées, conformément aux exigences réglementaires.

Coentreprises à l'étranger

La Société détient des participations dans des coentreprises, principalement par l'entremise d'Hydro-Québec International. Ces coentreprises oeuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Australie.

16. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2002, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 763 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

17. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2002	2001
Débiteurs	(136)	26
Matériaux, combustible et fournitures	7	(23)
Créditeurs	142	85
Intérêts courus	(44)	(38)
	<u>(31)</u>	<u>50</u>

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Les avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi qu'offre également la Société comprennent des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidé de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	7 231	6 966	511	522
Coût des services rendus	220	214	22	19
Prestations versées et remboursements	(319)	(321)	(31)	(31)
Intérêts sur l'obligation	484	451	34	33
Pertes actuarielles (gains actuariels)	321	(79)	28	(20)
Redressements dus aux modifications de régime				(12)
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 937</u>	<u>7 231</u>	<u>564</u>	<u>511</u>
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	9 149	9 452	40	31
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	(480)	33	1	1
Cotisations des employés	6	13		
Cotisations d'Hydro-Québec			12	13
Prestations versées et remboursements	(319)	(321)	(7)	(5)
Frais d'administration	(30)	(28)		
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 326</u>	<u>9 149</u>	<u>46</u>	<u>40</u>
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	389	1 918	(518)	(471)
Coût non amorti des services passés	270	348	1	2
Perte nette non amortie (gain net non amorti)	1 766	194	(9)	(39)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	<u>(1 673)</u>	<u>(1 825)</u>	<u>150</u>	<u>165</u>
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>752</u>	<u>635</u>	<u>(376)</u>	<u>(343)</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,58	6,62	6,58	6,62
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,45	7,67	3,00	4,98
Taux de croissance des salaires ^a	3,15	2,95		

a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2002, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuel de 7,9 % en 2003. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2013.

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Obligations	551	689		
Actions	7	12		
Placements à court terme	27		40	35
	<u>585</u>	<u>701</u>	<u>40</u>	<u>35</u>

Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes

Coût des services rendus ^a	197	185	22	19
Frais d'administration ^b	30	28		
Intérêts sur l'obligation	484	451	34	32
Rendement prévu des actifs	(754)	(718)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	14	16
Amortissement de la perte actuarielle nette (gain actuariel net)			2	(1)
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	<u>78</u>	<u>116</u>		<u>4</u>
Charge (crédit) de l'exercice	<u>(117)</u>	<u>(90)</u>	<u>71</u>	<u>69</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

- a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.
- b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que l'ensemble de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Achats d'électricité**

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2002, la Société avait pris des engagements en vertu de 80 contrats d'achat d'électricité auprès de producteurs privés, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 930 MW. La Société prévoit acheter annuellement environ 4 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Garanties

Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 1 903 millions de dollars au 31 décembre 2002.

Investissements en immobilisations

La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 2 600 millions de dollars pour 2003.

Convention dans le cadre du projet de l'Eastmain-1

Dans le cadre du projet de l'Eastmain-1, Hydro-Québec a signé différentes conventions avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), l'Administration régionale crie, la Bande d'Eastmain, la Nation crie de Mistissini, la Bande de Nemaska et la Bande Waskaganish. Les montants versés sont fonction de la réalisation de travaux et sont portés au coût du projet dans les exercices où ils sont versés.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, dont il est actuellement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec, compte tenu de la provision dont ces éléments font l'objet.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités d'Hydro-Québec sont divisées en cinq secteurs d'exploitation fondés sur la structure organisationnelle, qui reflète le mode de gestion des activités de l'entreprise:

Distribution: Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Transport: Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec en plus de gérer et d'exploiter des réseaux de transport à l'étranger et de réaliser des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Production: Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. De plus, elle participe au marché de gros au Québec en répondant aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Construction: Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James fournissent des services d'ingénierie et réalisent des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène québécoise et internationale.

Pétrole et gaz: Hydro-Québec Pétrole et gaz regroupe les activités liées au transport par pipeline du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel, de même que les activités dans le domaine de la distribution gazière. Les activités découlant du Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010 sont également classées dans ce secteur.

Activités corporatives et autres: Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives qui englobent, notamment, les services financiers, les ressources humaines, la planification stratégique et les affaires corporatives, ainsi que les activités qui relèvent du Centre de services partagés, la recherche-développement et les activités liées au capital de risque et à la valorisation des technologies d'Hydro-Québec.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année destiné aux marchés québécois, volume qui n'a pas été atteint en 2002.

En 2002, la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec TransÉnergie à réviser ses tarifs des services de transport rétroactivement au 1^{er} janvier 2001. Les nouveaux tarifs appliqués rétroactivement en 2001 ont été comptabilisés dans l'exercice financier de 2001 et influent sur les produits intersectoriels et, par conséquent, sur le bénéfice net des secteurs Production, Transport et Distribution. Pour l'exercice 2001, ces nouveaux tarifs ont entraîné une augmentation du bénéfice net de 58 millions de dollars dans le secteur Transport et de 21 millions de dollars dans le secteur Production, ainsi qu'une diminution du bénéfice net de 79 millions de dollars dans le secteur Distribution.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

20. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et l'actif par secteurs et par régions:

Secteurs d'exploitation

2002								
	<u>Distribution</u>	<u>Transport</u>	<u>Production</u>	<u>Construc- tion</u>	<u>Pétrole et gaz</u>	<u>Activités corporatives et autres</u>	<u>Éliminations inter- sectorielles^a</u>	<u>Total</u>
Produits								
Clients externes	8 196	293	3 638	6	849	20		13 002
Intersectoriels	36	2 734	4 260	1 111 ^b		730	(8 871)	
Amortissement et déclassément	446	639	828	3	68	78		2 062
Frais financiers	499	1 062	1 345		85	53	(1)	3 043
Bénéfice net (perte nette)	(399)	389	1 556	1	35	(56)		1 526
Investissements en immobilisa- tions et en actifs incorporels	525	702	1 033	8	49	139		2 456
Actif total	9 755	18 259	24 583	251	1 771	975	3 484	59 078
2001								
	<u>Distribution</u>	<u>Transport</u>	<u>Production</u>	<u>Construc- tion</u>	<u>Pétrole et gaz</u>	<u>Activités corporatives et autres</u>	<u>Éliminations inter- sectorielles^a</u>	<u>Total</u>
Produits								
Clients externes	7 934	301	3 218	7	1 066	52		12 578
Intersectoriels	23	2 785	4 075	670 ^b		730	(8 283)	
Amortissement et déclassément	429	578	671	5	71	91		1 845
Frais financiers	573	1 139	1 502		95	560	(6)	3 863
Bénéfice net (perte nette)	(533)	494	1 191	(4)	21	(574)		595
Investissements en immobilisa- tions et en actifs incorporels	483	548	664	1	41	73		1 810
Actif total	9 545	18 223	24 275	126	1 735	953	3 806	58 663

a) Comprennent les actifs liés aux financements à long terme qui n'ont pas été attribués aux secteurs d'activité.

b) Les produits intersectoriels du secteur Construction comprennent une somme de 963 millions de dollars (630 millions de dollars en 2001) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

20. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)**Informations d'ordre géographique**

	2002		2001	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	9 041	47 772	9 051	47 399
Canada, hors Québec	362	2	140	2
États-Unis	3 305	401	3 067	277
Chili	204	1 468	229	1 585
Autres pays	90	353	91	352
	<u>13 002</u>	<u>49 996</u>	<u>12 578</u>	<u>49 615</u>

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, notamment, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intégrée de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée de ses affaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

Le président-directeur général,
André Caillé

Le Vice-président aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 20 février 2003

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification de la convention comptable relative à la conversion de devises étrangères et à l'exception de l'application prospective des recommandations sur les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 20 février 2003

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PLACEMENTS (note 3)		
Obligations		
dollars canadiens	3 125	3 467
devises étrangères		3
Actions		
dollars canadiens	2 252	2 747
devises étrangères	1 963	2 177
Prêts hypothécaires	57	89
Placements immobiliers	397	289
Placements à court terme	429	313
	<u>8 223</u>	<u>9 085</u>
ENCAISSE	98	42
DÉBITEURS		
Intérêts et dividendes	29	40
	<u>8 350</u>	<u>9 167</u>
Moins:		
Créditeurs	24	18
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>8 326</u>	<u>9 149</u>

Pour Hydro-Québec,
le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

le président du Conseil d'administration,
Jacques Laurent

Montréal, Canada
Le 14 mars 2003

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	177	261
Dividendes	<u>108</u>	<u>86</u>
	285	347
Cotisations des participants	<u>6</u>	<u>13</u>
	<u>291</u>	<u>360</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	765	314
Prestations versées	292	282
Transferts de valeurs et remboursements	27	39
Frais d'administration et de gestion	<u>30</u>	<u>28</u>
	<u>1 114</u>	<u>663</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	(823)	(303)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>9 149</u>	<u>9 452</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>8 326</u>	<u>9 149</u>

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description ne constitue qu'un résumé du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le Régime). Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter au règlement n° 699 relatif au Régime de retraite d'Hydro-Québec (le règlement) approuvé par le gouvernement du Québec le 21 août 2002 et ayant effet à compter du 1^{er} janvier 2001.

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et à ce titre, gère l'ensemble des placements relatifs du Régime.

b) Financement du Régime

Les cotisations des participants et les cotisations de l'employeur sont suspendues depuis le 10 mai 1999. Ce congé de cotisations restera en vigueur tant et aussi longtemps que les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du Régime présenteront un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %.

Si une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime présente un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année et, les cotisations patronales sont égales à 180 % des cotisations salariales. Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales ne peuvent excéder 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

De plus, sauf exception prévue au règlement, l'employeur doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du Régime.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de cotisation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le salaire inclut, pour les participants, tout montant forfaitaire versé en vertu du Régime d'intéressement de l'entreprise lorsque seul ce régime s'applique. Le salaire inclut également tout montant forfaitaire lié à la gestion du rendement ou de la performance et prévu aux termes d'un programme ou régime d'entreprise (incluant le Régime d'intéressement de l'entreprise, le cas échéant), ce montant forfaitaire étant limité à 2/3 du maximum prévu en vertu de ce programme ou de ce régime et ne pouvant excéder 20 % du salaire de base.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du calcul des prestations:

Nombre d'années de cotisations	Crédit de rente annuel	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1966	2,00 %	5 ans
De 1966 à 1991	2,25 %	5 ans
De 1992 à 1998, selon le plus avantageux	2,00 % 2,25 %	3 ans 5 ans
Après 1998	2,25 %	5 ans

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

c) Prestations de retraite (suite)

Les prestations relatives aux années de cotisation postérieures à 1991 sont sujettes aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements. Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite que doit verser la Régie des rentes du Québec.

Une prestation de raccordement, payable jusqu'à l'âge de 65 ans, est aussi offerte aux participants. Cette prestation est égale à 0,2 % du salaire moyen - 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite, multiplié par le nombre d'années de cotisation au Régime antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Dispositions temporaires

Le Régime offre aux participants jusqu'au 31 décembre 2003 la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, à condition que la somme de l'âge et du nombre d'années de cotisation totalise 80 à la date de cessation d'emploi.

d) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

e) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent au transfert de la valeur actualisée de la rente ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente immédiate le 1^{er} du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

f) Rachat de périodes de non-cotisation

En vertu du Programme temporaire de rachat mis en place en 2001, les participants qui se sont vus confirmer le droit au rachat en vertu du Programme avaient le choix de verser un montant de cotisations salariales unique ou d'étaler la somme à verser sur une période maximale de 5 ans. Ces montants sont inscrits à titre de cotisations des participants.

Dispositions temporaires

Le règlement permet, en outre, aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés jusqu'au 31 décembre 2003.

g) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout gouvernement, société ou autre organisme ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes sont versées au Régime à titre de cotisations des participants et servent à reconnaître aux participants concernés des années de cotisation au Régime.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**h) Frais d'administration et de gestion**

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

i) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Placements**

Les postes Obligations et Actions en devises étrangères se composent de placements libellés en devises, indépendamment de la résidence de l'entité émettrice.

Les placements sont présentés à la juste valeur en fin d'exercice.

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers, dans les catégories de placements auxquelles ils se rapportent. Les instruments dérivés incluent notamment les contrats de change à terme, les options, les contrats à terme normalisés, les bons de souscription et les contrats swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe contre des encaissements d'intérêt à taux variable. Les swaps boursiers et les swaps sur indices obligataires sont des contrats en vertu desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires.

b) Conversion des devises

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que l'encaisse libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements dans laquelle sont énoncés les principes selon lesquels Hydro-Québec gère les placements de la caisse de retraite en conformité avec les lois et règlements applicables et ce, de façon prudente et diligente dans le meilleur intérêt des participants. Cette politique présente le portefeuille de référence (ou répartition cible à long terme) établi en prenant en considération les caractéristiques et obligations financières du Régime. Hydro-Québec favorise la diversification du portefeuille de placements de façon à réduire le degré de risque. Cette politique permet aussi l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs de la caisse de retraite et les risques inhérents au portefeuille de placements. Les instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec une bourse reconnue ou des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Au 31 décembre 2002, 50 % (53 % au 31 décembre 2001) du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

Obligations

Au 31 décembre 2002, le portefeuille d'obligations comprenait un montant de 365 millions de dollars attribuable aux swaps de taux d'intérêt, aux swaps boursiers et aux swaps sur indices obligataires (385 millions de dollars au 31 décembre 2001). Il incluait des obligations à rendement réel d'une juste valeur de 405 millions de dollars (169 millions de dollars au 31 décembre 2001).

La juste valeur des obligations est sensible à une variation des taux d'intérêt sur les marchés. À titre indicatif, au 31 décembre 2002, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation inverse de près de 8,3 % (7,8 % au 31 décembre 2001) de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Actions

Au 31 décembre 2002, 46 % des actions en devises étrangères étaient libellées en dollars des États-Unis (51 % au 31 décembre 2001).

Placements à court terme

Au 31 décembre 2002, les placements à court terme comprenaient un montant de 89 millions de dollars attribuable aux swaps boursiers et aux contrats à terme normalisés (54 millions de dollars au 31 décembre 2001).

Risque de change

Les gestionnaires de portefeuille utilisent des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change. Au 31 décembre 2002, la valeur nominale de référence de ces contrats, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 478 millions de dollars et leur juste valeur atteignait 0,5 million de dollars.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2002, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 507 millions de dollars, représentaient 18 % (14 % au 31 décembre 2001) du portefeuille total de placements.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions de dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)*Instruments dérivés*

Le tableau ci-dessous résume les placements du Régime à leur juste valeur au 31 décembre, présentés selon les critères de classification de la politique de gestion des placements et après répartition de l'effet des instruments dérivés.

	Placements	Instruments dérivés	2002	2001
Obligations				
dollars canadiens	3 004	(497)	2 507	3 184
devises étrangères				3
Actions				
dollars canadiens	2 295	235	2 530	3 062
devises étrangères	1 962	1	1 963	2 176
Prêts hypothécaires	57		57	89
Placements immobiliers	397		397	289
Placements à court terme	497	272	769	282
	<u>8 212</u>	<u>11</u>	<u>8 223</u>	<u>9 085</u>

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaire et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a émis un rapport portant sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à la juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2002.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	<u>8 326</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	7 221
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	483
Prestations constituées	218
Prestations versées et remboursements	(319)
Redressement dû aux gains ou pertes d'expérience et au changement d'hypothèses	<u>315</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 918</u>
Excédent de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées	<u>408</u>

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime est datée du 31 décembre 2000 et présente un excédent de 1 324 millions de dollars de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en millions dollars)

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec, Gaz Métropolitain inc., Enbridge Inc. et la province de Québec. Ces titres représentent 7,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (7,7 % au 31 décembre 2001).

6. ÉVENTUALITÉS

À titre de fiduciaire de la caisse, Hydro-Québec fait l'objet d'un recours collectif visant à faire reconnaître le droit des participants retraités à une part du surplus du Régime. Le 5 septembre 2002, la Cour Supérieure a rejeté le recours intenté par les participants retraités. Ceux-ci ont porté la cause en appel. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 7 février 2003

IMMOBILIÈRE SHQ
 (L.R.Q., c. I-0.3)

 RÉSULTATS
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	180 863	182 221
Intérêts et autres revenus	36 116	37 443
Compensation des organismes pour perte sur disposition d'immeubles		372
Gain sur disposition d'immeubles	130	
Subvention du gouvernement du Québec	500	800
	<u>217 609</u>	<u>220 836</u>
CHARGES		
Intérêts	179 587	185 800
Amortissement	33 373	31 120
Perte sur disposition d'immeubles		372
Règlement d'un litige	190	
Remise aux organismes pour gain sur disposition d'immeubles	130	
Frais de gestion	500	800
	<u>213 780</u>	<u>218 092</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	<u>3 829</u>	<u>2 744</u>

 BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
SOLDE AU DÉBUT	5 564	2 820
Bénéfice net de l'exercice	<u>3 829</u>	<u>2 744</u>
SOLDE À LA FIN	<u>9 393</u>	<u>5 564</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Immeubles (note 3)	1 792 270	1 825 703
Prêts (note 4)	449 224	460 296
Intérêts courus sur prêts	7 036	7 264
Débiteurs	37 794	39 258
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		50
Espèces et quasi-espèces (note 5)	<u>37 859</u>	<u>36 170</u>
	<u><u>2 324 183</u></u>	<u><u>2 368 741</u></u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	2 154 032	2 291 180
Emprunt temporaire (note 7)	90 400	
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 194	5 240
Gouvernement du Québec	65	68
Intérêts courus sur dette	51 411	53 083
Créditeurs	<u>158</u>	<u>76</u>
	<u>2 301 260</u>	<u>2 349 647</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	<u>9 393</u>	<u>5 564</u>
	<u>22 923</u>	<u>19 094</u>
	<u><u>2 324 183</u></u>	<u><u>2 368 741</u></u>

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	3 829	2 744
Ajustements:		
Amortissement	33 373	31 120
(Gain) perte sur disposition d'immeubles	(130)	372
Variation des éléments hors caisse:		
Diminution des intérêts courus sur prêts	228	243
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 464	(1 478)
Diminution (augmentation) de la subvention à recevoir	50	(50)
Diminution des subventions reportées	(49)	(44)
Diminution des intérêts courus sur dette	(1 672)	(544)
Augmentation des créditeurs	82	76
	<u>37 175</u>	<u>32 439</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt temporaire	90 400	
Remboursement sur dette à long terme	<u>(137 148)</u>	<u>(44 057)</u>
	<u>(46 748)</u>	<u>(44 057)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	11 072	11 383
Produit de disposition d'immeubles	<u>190</u>	<u>33</u>
	<u>11 262</u>	<u>11 416</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 689	(202)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>36 170</u>	<u>36 372</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 5)	<u><u>37 859</u></u>	<u><u>36 170</u></u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u>181 259</u>	<u>186 344</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q., 1999, c. 16) a pour mission:

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;
- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Immobilière SHQ ont été préparés par la direction de la Société d'habitation du Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation prévue variant entre 35 et 40 ans. L'amortissement de ces bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 % l'an.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. IMMEUBLES

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Coût
Terrains *	102 452		102 512
Bâtiments	1 783 119	93 301	1 723 191
	<u>1 885 571</u>	<u>93 301</u>	<u>1 825 703</u>

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

4. PRÊTS

	2002				2001
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de:					
6,875 %	10 453	67 837		78 290	80 855
7,000 % à 7,500 %	304	56 415	15 939	72 658	74 081
7,625 % à 7,875 %	106	111 019	54 120	165 245	170 173
8,000 % à 8,625 %		36 636	81 874	118 510	120 326
10,500 % à 15,125 %	1 853		201	2 054	2 104
	<u>12 716</u>	<u>271 907</u>	<u>152 134</u>	<u>436 757</u>	<u>447 539</u>
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de:					
6,670 %		462		462	476
6,875 %		9 123		9 123	9 368
8,000 %			2 882	2 882	2 913
		<u>9 585</u>	<u>2 882</u>	<u>12 467</u>	<u>12 757</u>
	<u>12 716</u>	<u>281 492</u>	<u>155 016</u>	<u>449 224</u>	<u>460 296</u>

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit:

2003	9 476
2004	10 212
2005	11 005
2006	11 861
2007	<u>12 784</u>
	55 338
2008 à 2010	44 397
2011 à 2015	100 294
2016 à 2020	142 065
2021 à 2025	91 517
2026 à 2030	<u>15 613</u>
Total	<u>449 224</u>

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
Encaisse	21 490	4 670
Placements temporaires, au coût, 2,84 % à 3,20 %	<u>16 369</u>	<u>31 500</u>
	<u>37 859</u>	<u>36 170</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME

	2002			2001
	Taux d'intérêt fixe échéant de 2003 à 2006	de 2007 à 2014	de 2019 à 2032	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
5,030 % à 6,880 %, remboursa- bles par versements mensuels	451 709 *	245 142 *		714 634
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation		304	408 453	418 398
5,944 %, remboursables par versements annuels		1 326	319 408	325 710
Emprunt garanti par hypothèque immobilière, 7,875 %, rembour- sable par versements mensuels			590	601
	<u>451 709</u>	<u>246 772</u>	<u>728 451</u>	<u>1 459 343</u>
Autres				
Obligations, remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de:				
9,300 %	76 440 *			170 167
8,950 % à 11,375 %		650 198 *		661 195
Emprunt à terme, 6,670 %, remboursable par versements mensuels	<u>462 *</u>			<u>475</u>
	<u>76 902</u>	<u>650 198</u>		<u>831 837</u>
	<u>528 611</u>	<u>896 970</u>	<u>728 451</u>	<u>2 291 180</u>

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit:

2003	59 020
2004	49 147
2005	52 933
2006	56 998
2007	61 405
Montant à reporter	<u>279 503</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Montant reporté	279 503
2008 à 2010	214 186
2011 à 2015	472 112
2016 à 2020	533 644
2021 à 2025	492 560
2026 à 2032	162 027
Total	<u>2 154 032</u>

7. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars. Au 31 décembre 2002, Immobilière SHQ avait contracté un emprunt temporaire au montant de 90,4 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2002 est de 3,162 %.

8. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par la ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	<u>13 530</u>	<u>13 530</u>

9. ÉVENTUALITÉS**Poursuites**

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ totalise 0,7 million de dollars. Selon l'opinion de Immobilière SHQ, aucun passif ne peut résulter de ces actions car toute perte sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société d'habitation du Québec.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des organismes apparentés. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	500	800
Créditeurs		43

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2002	2001
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 578	2 607
Débiteurs	393	424
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres revenus	2 759	2 756
Prêts	35 931	36 604
Intérêts courus sur prêts	1 342	1 336

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers*Prêts*

La juste valeur des prêts ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts. Ces prêts sont à taux fixe pour des périodes restantes généralement de plus de 20 ans.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2002, la juste valeur de la dette à long terme de 2 154 millions de dollars de Immobilière SHQ s'établissait à 2 395 millions de dollars compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 728 millions de dollars n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme. Ces dettes à long terme ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 20 et 30 ans.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur des instruments financiers (suite)***Autres éléments d'actifs et de passifs*

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de l'emprunt temporaire, des intérêts courus et des créiteurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et des enquêtes de la Société d'habitation du Québec procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Jacques Gariépy
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 14 mars 2003

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2002 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 14 mars 2003

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. I-13.011)

REVENUS ET DÉPENSES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	15 956 300 \$	14 323 100 \$
Services rendus	7 729 059	6 169 421
Autres revenus	<u>120 494</u>	<u>137 640</u>
	<u>23 805 853</u>	<u>20 630 161</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	15 880 191	15 213 840
Honoraires professionnels	1 248 309	1 531 112
Loyers	1 666 970	1 503 630
Achats de données statistiques	332 231	257 142
Services et fournitures informatiques	745 054	473 093
Communications	342 980	314 323
Frais de bureau	198 429	227 409
Frais de déplacement et de séjour	446 290	371 153
Frais de formation	54 387	70 237
Impression	190 338	126 461
Amortissement des immobilisations	914 068	773 030
Autres dépenses	<u>48 647</u>	<u>60 608</u>
	<u>22 067 894</u>	<u>20 922 038</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>1 737 959 \$</u>	<u>(291 877) \$</u>

EXCÉDENT
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(902 282) \$	(683 750) \$
Redressement (note 3)		
Avantages sociaux relatifs aux maladies et vacances	<u>(559 269)</u>	<u>(485 924)</u>
Solde au début redressé	(1 461 551)	(1 169 674)
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>1 737 959</u>	<u>(291 877)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>276 408 \$</u>	<u>(1 461 551) \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 909 112 \$	1 308 648 \$
Débiteurs	1 435 945	2 678 279
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	266 199	266 199
Travaux en cours	431 274	180 787
Frais payés d'avance	244 442	104 339
Stocks	<u>39 253</u>	<u>21 664</u>
	6 326 225	4 559 916
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	545 416	811 615
Immobilisations (note 5)	<u>5 322 490</u>	<u>5 005 385</u>
	<u><u>12 194 131</u></u> \$	<u><u>10 376 916</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 249 198 \$	1 907 321 \$
Avances de clients sur contrats de service	272 335	132 140
Revenus reportés	3 486 476	4 000 286
Indemnités de vacances dues aux employés	<u>1 652 539</u>	<u>1 606 673</u>
	6 660 548	7 646 420
Subvention reportée	2 304 070	1 382 426
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>2 953 105</u>	<u>2 809 621</u>
	11 917 723	11 838 467
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>276 408</u>	<u>(1 461 551)</u>
	<u><u>12 194 131</u></u> \$	<u><u>10 376 916</u></u> \$

Yvon Fortin
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 737 959 \$	(291 877) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	914 068	773 030
Augmentation de la provision pour congés de maladie	143 484	386 362
Perte sur aliénations d'immobilisations	<u>11 466</u>	
	2 806 977	<u>867 515</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	1 242 334	(1 212 170)
Variation des travaux en cours	(250 487)	156 269
Variation des frais payés d'avance	(140 103)	94 554
Augmentation des stocks	(17 589)	(619)
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	266 199
Variation des créditeurs	(88 416)	267 304
Variation des avances de clients sur contrats de services	140 195	(952 971)
Variation des revenus reportés	(513 810)	1 437 731
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	45 866	192 810
Augmentation de la subvention reportée	<u>921 644</u>	<u>1 382 426</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>4 412 810</u>	<u>2 499 048</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(1 821 846)	(3 259 647)
Produit d'aliénations d'immobilisations	<u>9 500</u>	
	<u>(1 812 346)</u>	<u>(3 259 647)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 600 464	(760 599)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 308 648</u>	<u>2 069 247</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>3 909 112</u></u> \$	<u><u>1 308 648</u></u> \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants:

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant aux indemnités de vacances dues aux employés et à la provision pour congés de maladie.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs vacances ou leurs congés de maladie. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	<u>2002</u>
Revenus et dépenses	
Traitements et charges sociales	73 345 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	73 345
 Bilan	
Indemnités de vacances dues aux employés	203 465 \$
Provision pour congés de maladie	355 804
Déficit	559 269

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 545 416 \$ (2002: 811 615 \$) sera perçue sur une période de deux ans à raison de 266 199 \$ en 2005 et de 279 217 \$ en 2006.

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Améliorations locatives	558 777 \$	116 837 \$	441 940 \$	442 416 \$
Ameublement	341 137	144 196	196 941	265 713
Équipement	37 772	24 354	13 418	17 942
Équipement informatique	1 215 280	933 284	281 996	533 788
Développement informatique	4 958 593	694 139	4 264 454	3 515 322
Logiciels	81 279	58 651	22 628	64 514
Système téléphonique	236 822	135 709	101 113	165 690
	<u>7 429 660 \$</u>	<u>2 107 170 \$</u>	<u>5 322 490 \$</u>	<u>5 005 385 \$</u>

Des immobilisations classées sous la rubrique: «Développement informatique» au montant de 3 445 228 \$ (2002: 2 519 071 \$) n'ont pas été amorties au cours du présent exercice, les travaux de développement n'étant pas terminés en date de fin d'exercice.

6. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2003, aucune avance n'avait été contractée.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 498 152 \$ (2002: 451 488 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Solde au début	2 809 621	\$	2 423 259
Dépense de l'exercice	420 912		723 870
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(277 428)</u>		<u>(337 508)</u>
Solde à la fin	<u>2 953 105</u>	\$	<u>2 809 621</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

La juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	<u>2003</u>		<u>2002</u>
Services rendus	7 157 006	\$	5 673 808
Débiteurs	1 160 343		2 208 936
Avances de clients sur contrats de service	272 335		132 140
Revenus reportés	3 467 879		3 958 076

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 18 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 18 juin 2003

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	15 851 587 \$	16 068 102 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	486 127	436 010
Enseignement régulier	354 587	373 337
Restauration	1 869 745	1 721 883
Hébergement	1 336 736	1 276 087
Intérêts sur placements	180 560	347 917
Services professionnels	1 175 275	930 226
Autres revenus	440 149	504 646
	<u>21 694 766</u>	<u>21 658 208</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 161 241	12 248 185
Fournitures pédagogiques et administratives	2 226 475	2 258 062
Entretien, réparations et services publics	1 177 529	1 318 250
Services auxiliaires	1 356 906	1 240 444
Frais financiers	48 733	259 263
Taxes foncières et autres	1 041 606	975 184
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 608 046	1 438 407
Communications et déplacements	492 369	519 337
Autres frais administratifs	178 453	161 771
Amortissement des immobilisations	1 177 490	1 311 411
	<u>21 468 848</u>	<u>21 730 314</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>225 918 \$</u>	<u>(72 106) \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 180 092 \$	15 624 \$
Redressement (note 3)	<u>(713 646)</u>	<u>(701 116)</u>
Solde redressé	466 446	(685 492)
Subvention du gouvernement du Québec pour obligation découlant des congés de maladie et des vacances		1 224 044
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>225 918</u>	<u>(72 106)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>692 364 \$</u>	<u>466 446 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	207 511 \$	246 088 \$
Placements temporaires (note 5)	6 481 581	2 079 429
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	923 171	529 084
Stocks (note 7)	267 443	273 608
Frais payés d'avance	649 531	671 957
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		
- Congés de maladie et vacances		1 290 429
- Autres	281 123	1 203 412
	<u>8 810 360</u>	<u>6 294 007</u>
Placements de portefeuille, au coût (note 8)	1 284 093	
Immobilisations (note 9)	<u>10 026 849</u>	<u>11 048 603</u>
	<u>20 121 302 \$</u>	<u>17 342 610 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 442 286 \$	4 454 487 \$
Subventions perçues d'avance (note 4)	<u>5 849 366</u>	<u>528 341</u>
	8 291 652	4 982 828
Apports reportés (note 10)	9 201 659	10 125 892
Provision pour congés de maladie	<u>1 283 900</u>	<u>1 115 717</u>
	<u>18 777 211</u>	<u>16 224 437</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent	<u>692 364</u>	<u>466 446</u>
	<u>1 344 091</u>	<u>1 118 173</u>
	<u>20 121 302 \$</u>	<u>17 342 610 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Richard Payette, Président du conseil d'administration
Robert Gagnon, Vice-président du conseil d'administration et
président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	2002	2001 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	225 918 \$	(72 106) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 177 490	1 311 411
Amortissement des apports reportés	(1 006 659)	(1 149 428)
Amortissement des primes à l'achat de placements	1 061	33 183
Amortissement des frais reportés		5 562
Variation de la provision pour congés de maladie	168 183	58 278
	565 993	186 900
Subvention du gouvernement du Québec pour obligations découlant des congés de maladie et vacances		1 224 044
	565 993	1 410 944
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
(Augmentation) diminution des débiteurs et intérêts courus	(394 087)	185 772
Diminution des stocks	6 165	40 579
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	22 426	(44 360)
Variation des subventions à recevoir et/ou perçues d'avance du gouvernement du Québec	7 533 743	(537 891)
Diminution des créditeurs et frais courus	(2 012 201)	(871 834)
Augmentation des apports reportés	82 426	588 546
	5 238 472	(639 188)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 804 465	771 756
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements à long terme		2 898 664
Acquisition d'immobilisations	(160 043)	(734 976)
Acquisition de placements à long terme	(1 285 154)	
Produit de disposition d'immobilisations	4 307	
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	(1 440 890)	2 163 688
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		(2 698 000)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement		(2 698 000)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	4 363 575	237 444
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 325 517	2 088 073
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	6 689 092 \$	2 325 517 \$

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeuble et améliorations de nature permanente	4 % et 10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciels	20 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

L'Institut a déterminé que le passif relatif aux vacances courues a été sous-évalué de 713 646 \$ au 30 juin 2001. Les états financiers de l'exercice 2001 ont été redressés en conséquence, ce qui a pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers.

	2001
Traitements et avantages sociaux	12 530 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	12 530
Créditeurs et frais courus (vacances courues)	713 646
Excédent	(713 646)

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Encaissée	21 197 868 \$	16 815 300 \$
À recevoir à la fin de l'exercice:		
Fonctionnement	281 123	1 203 412
Reportée de l'exercice précédent:		
Apports reportés – immobilisations	9 950 192	10 483 874
Subvention perçue d'avance – immobilisations	528 341	
	<u>31 957 524</u>	<u>28 502 586</u>
À recevoir au début de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations		505 875
Fonctionnement	1 203 412	723 300
Immobilisations		726 775
Reportée à l'exercice subséquent:		
Subventions perçues d'avance – fonctionnement	5 406 550	
– immobilisations	442 816	528 341
Apports reportés – immobilisations	9 053 159	9 950 193
	<u>16 105 937</u>	<u>12 434 484</u>
	<u>15 851 587 \$</u>	<u>16 068 102 \$</u>

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires composés d'obligations et de dépôts encaissables en tout temps échéant de juillet à décembre 2002, portent intérêt à des taux fixes variant entre 3,75 % et 9 % et ont une valeur marchande de 6 481 581 \$.

L'Institut a reçu une somme de 40 000 \$ d'une fondation afin d'administrer un programme de bourses réservées aux élèves de l'Institut pour des stages. Au 30 juin 2002, un montant de 60 595 \$ est inclus dans les placements temporaires. Ce montant est composé du capital et des revenus d'intérêts. Au 30 juin 2002, une bourse de 3 000 \$ avait été versée.

6. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2002	2001
Taxes à recevoir	775 \$	42 756 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	273 668	110 692
Enseignement régulier	80 143	
Hébergement et restauration	226 329	161 911
Intérêts courus sur placements	121 761	35 175
Autres	220 495	178 550
	<u>923 171 \$</u>	<u>529 084 \$</u>

7. STOCKS

	2002	2001
Petit matériel de cuisine	56 785 \$	67 971 \$
Fournitures d'entretien et outillage	96 037	92 821
Aliments et boissons	114 621	112 816
	<u>267 443 \$</u>	<u>273 608 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements composés d'obligations échéant entre 2004 et 2012, portent intérêt à des taux fixes variant de 5,25 % à 6,5 % et ont une valeur marchande qui s'élève à 1 280 285 \$. Ces sommes d'argent sont réservées au financement de la provision pour congés de maladie des employés.

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	795 900 \$		795 900 \$	795 900 \$
Immeuble et améliorations de nature permanente *	18 767 343	10 547 245 \$	8 220 098	9 062 071
Équipement de cuisine et matériel technique *	1 205 117	601 309	603 808	691 203
Ameublement et agencement	539 157	356 650	182 507	224 277
Équipement informatique et logiciels *	1 103 340	878 804	224 536	275 152
	<u>22 410 857 \$</u>	<u>12 384 008 \$</u>	<u>10 026 849 \$</u>	<u>11 048 603 \$</u>

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 354 615 \$.

Le 29 mai 2002, l'Institut a obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec de réaliser un projet de requalification de son immeuble pour un montant de 36 000 000 \$. Ce projet sera financé à même un emprunt qui servira à rembourser le coût des travaux à être réalisés en gérance de construction par la Société immobilière du Québec.

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports reçus pour des immobilisations sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	2002	2001
Gouvernement du Québec		
Solde au début	9 950 192 \$	10 483 874 \$
Subvention du gouvernement du Québec	82 426	588 546
Amortissement de l'apport reporté	<u>(979 459)</u>	<u>(1 122 228)</u>
Solde à la fin	<u>9 053 159</u>	<u>9 950 192</u>
Autre		
Solde au début	175 700	202 900
Amortissement de l'apport reporté	<u>(27 200)</u>	<u>(27 200)</u>
Solde à la fin	<u>148 500</u>	<u>175 700</u>
	<u>9 201 659 \$</u>	<u>10 125 892 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice financier courant s'élèvent à 425 146 \$ (2001: 359 718 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

	2002	2001
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 115 717 \$	1 057 439 \$
Dépenses de l'exercice	375 375	368 015
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(207 192)</u>	<u>(309 737)</u>
Solde à la fin	<u>1 283 900</u>	<u>1 115 717</u>
Provision pour vacances		
Solde au début	888 358	867 721
Variation de l'exercice	<u>129 609</u>	<u>20 637</u>
Solde à la fin	<u>1 017 967</u>	<u>888 358</u>
	<u>2 301 867 \$</u>	<u>2 004 075 \$</u>

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	207 511 \$	246 088 \$
Placements temporaires	<u>6 481 581</u>	<u>2 079 429</u>
	<u>6 689 092 \$</u>	<u>2 325 517 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA
Directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 6 septembre 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2002 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 septembre 2002

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec	21 917 551 \$	8 187 827 \$	30 105 378 \$	19 776 112 \$	6 045 529 \$	25 821 641 \$
Subventions du gouverne- ment du Canada		456 712	456 712		1 027 464	1 027 464
Autres subventions		460 384	460 384		435 930	435 930
Ventes de services	755 243	1 574 261	2 329 504	724 712	1 778 259	2 502 971
Amortissement des apports reportés	289 111	105 074	394 185	317 224	9 346	326 570
Intérêts	170 264		170 264	184 355		184 355
	<u>23 132 169</u>	<u>10 784 258</u>	<u>33 916 427</u>	<u>21 002 403</u>	<u>9 296 528</u>	<u>30 298 931</u>
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	13 136 540	4 118 995	17 255 535	12 139 132	2 855 194	14 994 326
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux	2 903 430		2 903 430	2 899 688		2 899 688
Fournitures médicales et de laboratoires	1 192 755	1 683 899	2 876 654	1 259 714	2 026 476	3 286 190
Services professionnels et administratifs	771 710	1 904 078	2 675 788	699 173	1 643 101	2 342 274
Locaux	2 201 245	9 996	2 211 241	1 438 901		1 438 901
Amortissement des immobilisations	909 081	414 434	1 323 515	515 347	170 130	685 477
Frais de déplacement	405 849	282 233	688 082	391 725	146 070	537 795
Dépenses de bureau	373 445	148 546	521 991	396 353	402 272	798 625
Entretien et réparations	344 114	131 195	475 309	207 942	24 692	232 634
Intérêts sur la dette à long terme	274 296		274 296			
Télécommunications	249 543	4 001	253 544	260 751	11 935	272 686
Formation	91 393	80 947	172 340	130 182	113 158	243 340
Documentation	152 438	4 109	156 547	144 802	22 043	166 845
Frais de fonctionnement des comités	26 603	22 087	48 690	38 601	20 623	59 224
Matériel roulant	65 147	24 303	89 450	69 634	6 782	76 416
Location d'équipements	22 855	28 987	51 842	7 898	35 011	42 909
Perte sur cession d'immobilisations	21 495		21 495			
Assurances	10 387		10 387	9 379	299	9 678
Frais bancaires	9 765		9 765	8 235		8 235
Soutien à l'expertise				300 000		300 000
	<u>23 162 091</u>	<u>8 857 810</u>	<u>32 019 901</u>	<u>20 917 457</u>	<u>7 477 786</u>	<u>28 395 243</u>
(EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)						
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(29 922) \$</u>	<u>1 926 448 \$</u>	<u>1 896 526 \$</u>	<u>84 946 \$</u>	<u>1 818 742 \$</u>	<u>1 903 688 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début	327 803 \$	242 857 \$
(Excédent des charges sur les produits) Excédent des produits sur les charges des activités régulières de l'exercice	<u>(29 922)</u>	<u>84 946</u>
Solde à la fin	<u>297 881 \$</u>	<u>327 803 \$</u>
 EXCÉDENT AFFECTÉ (note 3)		
Solde au début	6 086 945 \$	4 268 203 \$
Excédent des produits sur les charges des projets spéciaux de l'exercice	<u>1 926 448</u>	<u>1 818 742</u>
Solde à la fin	<u>8 013 393 \$</u>	<u>6 086 945 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 872 865 \$	4 822 932 \$
Débiteurs (note 4)	5 350 954	4 326 250
Créance à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 5)	100 554	97 813
Dépôts sur acquisition d'actifs		700 000
Frais payés d'avance	41 697	59 142
Stock de fournitures – au coût	<u>130 842</u>	<u>154 439</u>
	11 496 912	10 160 576
Créance à long terme (note 5)	459 934	552 187
Immobilisations (note 6)	<u>11 417 157</u>	<u>3 357 800</u>
	<u>23 374 003 \$</u>	<u>14 070 563 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	4 850 646 \$	4 839 162 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>638 652</u>	<u>97 813</u>
	5 489 298	4 936 975
Dette à long terme (note 8)	7 654 346	552 187
Provision pour congés de maladie (note 10)	534 591	468 309
Apports reportés	<u>1 384 494</u>	<u>1 698 344</u>
	<u>15 062 729</u>	<u>7 655 815</u>
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	297 881	327 803
Excédent affecté	<u>8 013 393</u>	<u>6 086 945</u>
	8 311 274	6 414 748
	<u>23 374 003 \$</u>	<u>14 070 563 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Richard Massé
André Fortin

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 896 526 \$	1 903 688 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 323 515	685 477
Amortissement des apports reportés	(394 185)	(326 570)
Perte sur cession d'immobilisations	21 495	
	<u>2 847 351</u>	<u>2 262 595</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(1 024 704)	(1 989 932)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	17 445	(34 602)
Variation des stocks de fournitures	23 597	527
(Diminution) augmentation des créditeurs et frais courus (note 7)	(204 449)	1 022 535
Variation de la provision pour congés de maladie	66 282	(44 008)
	<u>(1 121 829)</u>	<u>(1 045 480)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 725 522</u>	<u>1 217 115</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 6)	(3 080 352)	(2 242 650)
Créance à long terme	89 512	(650 000)
Dépôts sur acquisition d'actifs	700 000	(270 740)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(2 290 840)</u>	<u>(3 163 390)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(299 122)	
Dette à long terme	1 834 038	650 000
Apports reportés	80 335	765 980
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 615 251</u>	<u>1 415 980</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 049 933	(530 295)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>4 822 932</u>	<u>5 353 227</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>5 872 865</u></u> \$	<u><u>4 822 932</u></u> \$

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique. À la suite d'une modification législative, en date du 8 février 2003, les activités du Centre anti-poison ont été transférées à un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipement	20 à 40 %
Améliorations locatives	20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration de l'Institut a décidé d'affecter l'excédent attribuable à la réalisation de projets spéciaux au développement de l'Institut, notamment pour combler le financement de projets d'immobilisations, d'infrastructures et de projets particuliers en relation directe avec sa mission, lorsque techniquement possible, et ce, sans compromettre les activités des projets en cours, compte tenu que l'excédent affecté doit d'abord permettre de terminer ces projets.

4. DÉBITEURS

	2003	2002
Gouvernement du Québec	4 280 056 \$	3 084 570 \$
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	390 142	247 511
Autres	680 756	994 169
	<u>5 350 954 \$</u>	<u>4 326 250 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Créance à long terme, au taux fixe de 4,45 %, encaissable par paiements mensuels de 10 280 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2004	560 488 \$	650 000 \$
Moins: portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(100 554)</u>	<u>(97 813)</u>
	<u><u>459 934</u></u> \$	<u><u>552 187</u></u> \$

Les montants à recevoir au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du renouvellement de la créance aux mêmes conditions:

2004	100 554 \$
2005	105 017
2006	109 787
2007	114 773
2008	119 987
2009	<u>10 370</u>
	<u><u>560 488</u></u> \$

6. IMMOBILISATIONS

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Aménagements majeurs	6 309 263 \$	201 182 \$	6 108 081 \$	
Équipements spécialisés	3 283 283	1 179 944	2 103 339	1 904 530 \$
Matériel informatique	2 230 775	927 045	1 303 730	1 074 862
Matériel roulant	984 722	135 833	848 889	127 880
Mobilier et équipement	1 208 061	237 138	970 923	196 402
Améliorations locatives	116 865	34 670	82 195	54 126
	<u><u>14 132 969</u></u> \$	<u><u>2 715 812</u></u> \$	<u><u>11 417 157</u></u> \$	<u><u>3 357 800</u></u> \$

Les acquisitions s'élèvent à 9 404 367 \$ (2002: 2 131 192 \$) dont un montant de 2 799 205 \$ (2002: 1 850 043 \$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 281 147 \$ (2002: 392 607 \$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent. Un montant de 6 309 263 \$ pour des aménagements majeurs, inclus dans les acquisitions de l'exercice, est comptabilisé en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Gouvernement du Québec	656 868 \$	377 837 \$
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 098 470	1 379 318
Autres	<u>3 095 308</u>	<u>3 082 007</u>
	<u>4 850 646 \$</u>	<u>4 839 162 \$</u>

Les créiteurs et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 4 353 566 \$ (2002: 4 558 015 \$) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations s'élèvent à 497 080 \$ (2002: 281 147 \$).

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunt sur billet, taux fixe de 4,45 %, remboursable par versements mensuels de 10 280 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2004	552 059 \$	650 000 \$
Emprunts sur billets, taux fixe de 4,18 %, remboursables par versements mensuels de 25 683 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2004	1 632 857	
Emprunts, taux fixe de 6,08 %, remboursables par versements mensuels de 52 582 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2018	6 012 651	
Emprunt, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 2 128 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2008	<u>95 431</u>	<u>650 000</u>
	8 292 998	
Moins: portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(638 652)</u>	<u>(97 813)</u>
	<u>7 654 346 \$</u>	<u>552 187 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement de certains emprunts à l'échéance aux mêmes conditions:

2004	638 652 \$
2005	671 989
2006	707 121
2007	740 154
2008	763 646

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 461 968 \$ (2002: 386 816 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	468 309 \$	512 317 \$
Charge de l'exercice	505 755	318 040
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(439 473)</u>	<u>(362 048)</u>
	<u>534 591 \$</u>	<u>468 309 \$</u>

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement se détaillent comme suit:

2004	347 442 \$
2005	595 614
2006	595 614
2007	595 614
2008	595 614
2009 et suivantes	<u>3 993 522</u>
	<u>6 723 420 \$</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme et de la créance à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison soit de son échéance rapprochée ou de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge récente de la dette.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2003.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 3 juillet 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 3 juillet 2003

INVESTISSEMENT QUÉBEC

(L.R.Q., c. I-16.1)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	2003	2002
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 15)	63 903	61 667
Primes au risque		
Options d'achat d'actions	5 288	832
Autres	2 412	14 157
Honoraires de garantie	11 360	9 171
Commissions d'engagement	7 722	6 830
Gain sur disposition d'actions	222	15
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	266	8 309
Autres revenus (note 16)	1 075	742
	<u>92 248</u>	<u>101 723</u>
Frais d'intérêt (note 17)	(26 119)	(42 996)
Honoraires d'intermédiaires financiers	(10 435)	(2 743)
	<u>(36 554)</u>	<u>(45 739)</u>
REVENU NET AVANT LA PROVISION POUR PERTES ET LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	55 694	55 984
Provision pour pertes (note 9)	(141 277)	(114 695)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	125 450	99 532
	<u>(15 827)</u>	<u>(15 163)</u>
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	39 867	40 821
Contributions financières (note 18)	(79 634)	(112 822)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 18)	77 271	112 787
Frais d'exploitation et d'administration (note 19)	(41 523)	(37 692)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	27 585	26 799
Autres dépenses	(922)	(464)
	<u>(15 323)</u>	<u>(17 802)</u>
REVENU NET	22 644	29 429
EXCÉDENT AU DÉBUT	126 370	96 941
EXCÉDENT À LA FIN	149 014	126 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements temporaires (note 3)	73 625	34 101
Placements (note 4)	438 024	155 009
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 9)	825 344	699 169
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 9)	65 873	67 913
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 9)	21 191	21 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	345 328	253 904
Immobilisations (note 10)	4 470	5 778
Autres éléments d'actif (note 11)	46 812	20 748
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1 820 667</u>	<u>1 257 977</u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse		796
Découvert bancaire	899	
Emprunts à court terme (note 12)	399 600	355 100
Emprunts à long terme (note 13)	1 004 351	537 238
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	5 369	9 207
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 8 et 9)	205 044	175 467
Autres éléments de passif (note 14)	23 446	20 855
	<u>1 638 709</u>	<u>1 098 663</u>
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Excédent	149 014	126 370
	<u>181 958</u>	<u>159 314</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u>1 820 667</u>	<u>1 257 977</u>
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 8 et 9)	<u>883 754</u>	<u>703 831</u>

ENGAGEMENTS (note 22)**ÉVENTUALITÉS** (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration, par intérim
Léopold Beaulieu, Administrateur

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	22 644	29 429
Ajustements pour:		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	199	34
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	(994)	41
Amortissement de l'escompte sur les placements	(15 112)	(2 976)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	4 275	555
Gain sur disposition d'actions	(222)	(15)
Virement de revenus reportés	(192)	(192)
Provision pour pertes	141 277	114 695
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(125 450)	(99 532)
Amortissement des immobilisations	2 218	2 027
Quote-part des résultats - Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	38	4
	28 681	44 070
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 20)	(27 217)	42 492
	1 464	86 562
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois	(69 083)	
Acquisition de placements	(267 941)	(150 726)
Augmentation nette des prêts	(195 439)	(37 715)
Diminution (augmentation) nette des actions	16 080	(3 313)
Diminution (augmentation) nette des parts	(82)	57
Acquisition d'immobilisations	(910)	(1 756)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(24 642)	(8 752)
	(542 017)	(202 205)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des emprunts à court terme	44 500	133 600
Emprunts à long terme	674 089	195 600
Remboursement des emprunts à long terme	(205 982)	(148 218)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	(1 716)	
	510 891	180 982
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(29 662)	65 339
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 305	(32 034)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	3 643	33 305

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	4 542	34 101
Chèques en circulation moins l'encaisse		(796)
Découvert bancaire	<u>(899)</u>	
	<u>3 643</u>	<u>33 305</u>
 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	<u>30 740</u>	<u>44 606</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive.

La Financière du Québec, filiale à part entière d'Investissement Québec, a pour objet de soutenir par ses interventions financières les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 6 novembre 2002 (décret numéro 1296-2002) et prend fin le 31 mars 2005.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit La Financière du Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les chèques en circulation moins l'encaisse ainsi que le découvert bancaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Le placement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts, actions et parts (suite)

Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt non garanti par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

La quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite et le revenu de dividendes sur actions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains sur disposition d'actions sont inscrits à la date de la cession des actions.

Les biens saisis destinés à être vendus sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits au moindre du solde du prêt au moment de la saisie ou du produit net estimatif lié à la vente de ces biens. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts non garantis par le gouvernement du Québec restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées est ramenée à la valeur actualisée des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés non garantis par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Le solde des garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, est présenté au bas du bilan de la Société.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du solde des garanties et de la provision cumulée pour pertes sur garanties.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, actions ou parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan de la Société. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, les sociétés clientes sont regroupées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est régulièrement mise à jour.

Une de ces catégories comprend les clients insolvable. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement des dossiers faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Les trois autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables un an après le classement des entreprises.

Les entreprises faisant partie de l'une ou l'autre des catégories de risque décrites précédemment, pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif par entreprise exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume une quote-part de la provision pour pertes de la Société. Cette quote-part correspond à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur les interventions financières garanties, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières, et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Logiciels et matériel informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrains destinés à la vente

Les terrains sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût englobe les frais relatifs aux travaux de décontamination et d'assainissement.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus reportés

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition de certaines immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime, sous forme d'option d'achat d'actions, est comptabilisée au moment où il y a entente avec le client quant au montant exact et quant à la date de paiement de cette prime. La prime, sous forme de participation aux bénéfices, est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime, de nature forfaitaire, est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque - options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

La Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont utilisés en tant que couverture à seule fin d'apparier les éléments d'actif et de passif sensibles aux taux d'intérêt. Les gains ou les pertes réalisés qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position connexe, à titre d'ajustement aux frais d'intérêts. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments financiers sont reportés.

Conversion des devises

Les garanties exprimées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de données suffisantes pour appliquer les normes relatives aux régimes à prestations déterminées.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2003	2002
Acceptations bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,82 % à 3,07 %, échéant entre le 1 ^{er} avril et le 21 mai 2003	4 542	34 101
Acceptations bancaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,70 % à 3,41 %, échéant entre le 7 avril et le 23 octobre 2003	69 083	
	<u>73 625</u>	<u>34 101</u>

4. PLACEMENTS

	2003	2002
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 4,29 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 26 mars 2008, valeur nominale de 535 600 milliers de dollars	437 981	154 928
Apport de capital, à la valeur de consolidation – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	43	81
	<u>438 024</u>	<u>155 009</u>

Les échéances des placements se détaillent comme suit:

2006	1 600
2007	195 600
2008	338 400
Aucune échéance	43

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2003		2002
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total
Prêts			
Portant intérêt			
Taux fixe ⁽¹⁾	11 504	137 659	149 163
Taux variable ⁽²⁾	<u>43 247</u>	<u>243 772</u>	<u>287 019</u>
Montants à reporter	<u>54 751</u>	<u>381 431</u>	<u>436 182</u>
			<u>224 525</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2003			2002
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total	Total
Montants reportés	54 751	381 431	436 182	224 525
Sans intérêt	372	469 308	469 680	470 812
Restructurés	4 431		4 431	3 023
Douteux	26 144	94 492	120 636	137 130
	<u>85 698</u>	<u>945 231</u>	<u>1 030 929</u>	<u>835 490</u>
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(6 875)	(56 964)	(63 839)	(13 699)
Prêts sans intérêt	(36)	(31 002)	(31 038)	(17 386)
Prêts restructurés	(3 810)		(3 810)	(2 619)
Prêts douteux	(18 775)	(88 123)	(106 898)	(102 617)
	<u>(29 496)</u>	<u>(176 089)</u>	<u>(205 585)</u>	<u>(136 321)</u>
	<u>56 202</u>	<u>769 142</u>	<u>825 344</u>	<u>699 169</u>
Les encaissements de capital prévus sur les prêts se détaillent comme suit:				
Moins d'un an	17 978	89 203	107 181	125 364
De 1 à 2 ans	13 239	84 236	97 475	66 430
De 2 à 3 ans	11 989	85 327	97 316	112 127
De 3 à 4 ans	12 818	129 125	141 943	68 033
De 4 à 5 ans	8 211	75 394	83 605	87 636
De 5 à 10 ans	19 720	328 270	347 990	223 372
Plus de 10 ans	1 743	153 676	155 419	152 528
	<u>85 698</u>	<u>945 231</u>	<u>1 030 929</u>	<u>835 490</u>

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 3 % et 12 % au 31 mars 2003 (entre 3 % et 12 % au 31 mars 2002).

(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 6,25 % au 31 mars 2003 (5,25 % au 31 mars 2002).

6. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2003			2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	1 182	11 966	13 148	24 892
Privilégiées	1 285	67 769	69 054	71 142
D'une classe particulière		8 103	8 103	9 303
Ordinaires provenant de prêts restructurés	1 231		1 231	1 231
Privilégiées provenant de prêts restructurés	1 170		1 170	1 996
Montants à reporter	<u>4 868</u>	<u>87 838</u>	<u>92 706</u>	<u>108 564</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

6. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2003		2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Montants reportés	4 868	87 838	92 706
Provision cumulée pour pertes			
Actions ordinaires	(631)	(9 391)	(10 022)
Actions privilégiées	(463)	(6 578)	(7 041)
Actions d'une classe particulière		(8 103)	(8 103)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(661)		(661)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(1 006)		(1 006)
	(2 761)	(24 072)	(26 833)
	2 107	63 766	65 873
Les échéanciers de rachat des actions se détaillent comme suit:			
Moins d'un an		80	80
De 1 à 2 ans		115	115
De 2 à 3 ans		163	163
De 3 à 4 ans		163	163
De 4 à 5 ans	371	129	500
De 5 à 10 ans	263	16 890	17 153
Plus de 10 ans		45 000	45 000
	634	62 540	63 174
Aucune échéance	4 234	25 298	29 532
	4 868	87 838	92 706

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2003 est de 1 936 milliers de dollars (2 358 milliers de dollars au 31 mars 2002). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2003, ces actions ont une valeur de 4 934 milliers de dollars (7 990 milliers de dollars au 31 mars 2002).

7. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2003		2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Parts			
Privilégiées de coopératives	64	2 660	2 724
D'une société en commandite		18 949	18 949
Montants à reporter	64	21 609	21 673

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

7. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2003		2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Montants reportés	64	21 609	21 673
Provision cumulée pour pertes			
Parts privilégiées de coopératives	(4)	(478)	(482)
Parts d'une société en commandite			
	(4)	(478)	(482)
	60	21 131	21 191
			21 355

Les échéanciers de rachat des parts se détaillent
comme suit:

Moins d'un an		38	38	4
De 1 à 2 ans		411	411	7
De 2 à 3 ans		18 636	18 636	373
De 3 à 4 ans	4	53	57	18 590
De 4 à 5 ans	4	58	62	4
De 5 à 10 ans	11	488	499	133
	19	19 684	19 703	19 111
Aucune échéance	45	1 925	1 970	2 480
	64	21 609	21 673	21 591

8. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2003		2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Garanties			
D'emprunt	234 519	357 574	592 093
D'engagement financier	45 490	451 215	496 705
	280 009	808 789	1 088 798
Provision cumulée pour pertes			
Garanties d'emprunt	(50 110)	(104 018)	(154 128)
Garanties d'engagement financier	(10 245)	(40 671)	(50 916)
	(60 355)	(144 689)	(205 044)
	219 654	664 100	883 754
			703 831

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

8. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

Les échéances des garanties se détaillent comme suit:

	2003			2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Moins d'un an	52 023	38 901	90 924	111 526
De 1 à 2 ans	21 488	35 289	56 777	53 971
De 2 à 3 ans	13 043	3 259	16 302	15 760
De 3 à 4 ans	15 890	81 562	97 452	23 333
De 4 à 5 ans	21 675	17 860	39 535	84 999
De 5 à 10 ans	148 325	160 186	308 511	262 729
Plus de 10 ans	7 565	471 732	479 297	326 980
	<u>280 009</u>	<u>808 789</u>	<u>1 088 798</u>	<u>879 298</u>

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2003			2002
	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début de l'exercice	98 771	253 904	352 675	275 281
Provision pour pertes	15 827	125 450	141 277	114 695
Recouvrements	646	179	825	636
Radiations ⁽²⁾	(11 171)	(27 926)	(39 097)	(22 729)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(11 457)	(6 279)	(17 736)	(15 208)
	<u>92 616</u>	<u>345 328</u>	<u>437 944</u>	<u>352 675</u>

La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit:

Prêts	29 496	176 089	205 585	136 321
Actions	2 761	24 072	26 833	40 651
Parts	4	478	482	236
Garanties	<u>60 355</u>	<u>144 689</u>	<u>205 044</u>	<u>175 467</u>
	<u>92 616</u>	<u>345 328</u>	<u>437 944</u>	<u>352 675</u>

La Société peut exiger des sûretés aux entreprises. Cependant, la provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés liées aux entreprises insolvable ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable.

- (1) Correspond à la «Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec» présentée à l'actif du bilan.
(2) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 990 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (214 milliers de dollars au 31 mars 2002).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels et matériel informatique	2 844	(2 159)	1 090
Développement informatique	5 695	(4 168)	2 606
Mobilier de bureau	469	(97)	331
Améliorations locatives ⁽¹⁾	2 412	(526)	1 751
	<u>11 420</u>	<u>(6 950)</u>	<u>5 778</u>

- (1) Les améliorations locatives ont trait à des immobilisations appartenant à la Société immobilière du Québec ou louées par celle-ci.

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2003	2002
À recevoir du gouvernement du Québec	13 406	9 929
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	28 620	8 253
Frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	1 568	51
Actif lié aux instruments financiers dérivés	93	
Terrain destiné à la vente (note 25) ⁽²⁾	290	270
Autres débiteurs ⁽³⁾	2 835	2 245
	<u>46 812</u>	<u>20 748</u>

- (1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
 (2) Le locataire de l'un des terrains a l'option d'acheter celui-ci pour une somme de un dollar, plus l'excédent du coût des travaux d'assainissement sur le total des versements effectués par celui-ci à la filiale 9071-2076 Québec inc., tel que mentionné à la convention de bail. Le locataire de l'autre terrain a l'option d'acheter celui-ci pour la somme de un dollar.
 (3) Incluent 37 milliers de dollars à recevoir d'entités apparentées au 31 mars 2003 (80 milliers de dollars au 31 mars 2002).

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2003	2002
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,05 % à 3,22 %, échéant entre le 1 ^{er} et le 30 avril 2003	256 100	193 600
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 3,12 % à 3,15 %, échéant entre le 16 et le 23 avril 2003	143 500	161 500
	<u>399 600</u>	<u>355 100</u>

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 700 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2003, et de 600 000 milliers de dollars par la suite jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2003, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 000 milliers de dollars, renouvelables en septembre 2003. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2003	2002
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 9,25 %, échu le 1 ^{er} avril 2002		171 214
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,168 %, échu le 21 août 2002		34 768
- 7,50 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003, valeur nominale de 34 116 milliers de dollars (taux effectif de 7,81 %)	34 096	34 056
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,034 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,1850 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	75 000	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,2808 %, échéant le 17 juillet 2009	175 000	
- 8 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2010, valeur nominale de 75 600 milliers de dollars (taux effectif de 6,14 %)	84 255	
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 2 avril 2008 ⁽¹⁾	536 000	197 200
	<u>1 004 351</u>	<u>537 238</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	134 116
2005	—
2006	1 600
2007	195 600
2008	413 400

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 500 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à long terme en cours des deux sociétés ne peut excéder cette limite.

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2003	2002
Revenus reportés ⁽¹⁾	2 566	2 512
Contributions financières non remboursables et garanties à payer	7 159	7 748
Congés de maladie et vacances à payer (note 24)	9 060	7 367
Passif lié aux instruments financiers dérivés	132	
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	938	80
Autres crédateurs ⁽²⁾	3 591	3 148
	<u>23 446</u>	<u>20 855</u>

(1) Incluent la contribution reportée du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations et la contribution reportée du ministère des Régions à la Banque de données pour investisseurs et promoteurs pour des montants représentant respectivement 192 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2003 (384 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2002).

(2) Incluent 1 520 milliers de dollars dus à des entités apparentées au 31 mars 2003 (1 765 milliers de dollars au 31 mars 2002).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

15. REVENUS D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS

	2003	2002
Intérêts sur les prêts	25 198	24 686
Intérêts sur les placements	15 112	2 976
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 669	441
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières garanties à rendement réduit ou nul ⁽¹⁾	21 924	33 564
	<u>63 903</u>	<u>61 667</u>

(1) Cette contribution vise des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. AUTRES REVENUS

	2003	2002
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	(38)	(4)
Autres	1 113	746
	<u>1 075</u>	<u>742</u>

17. FRAIS D'INTÉRÊT

	2003	2002
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	16 276	35 655
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	10 643	7 266
Gains nets sur les instruments financiers dérivés	(5)	
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	199	34
Amortissement des escomptes et des primes sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(994)	41
	<u>26 119</u>	<u>42 996</u>

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Les frais d'intérêts sur emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 4 248 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (2 744 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

18. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2003		2002
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total
Contributions financières non remboursables	2 363	74 674	77 037
Contributions financières à remboursement conditionnel		2 597	2 597
	<u>2 363</u>	<u>77 271</u>	<u>79 634</u>
			<u>112 822</u>

(1) Correspond aux «Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec» présentées à l'état des résultats et de l'excédent.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

19. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2003	2002
Salaires et charges sociales	27 789	23 718
Loyers	2 350	2 543
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 393	5 020
Honoraires	988	899
Amortissement des immobilisations	2 218	2 027
Autres	3 785	3 485
	<u>41 523</u>	<u>37 692</u>

(1) Incluent 4 046 milliers de dollars à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (3 654 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

20. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2003	2002
Autres éléments d'actif	(4 180)	57 826
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(3 838)	(1 801)
Autres éléments de passif	2 783	3 108
Provision cumulée pour pertes	(56 008)	(37 301)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	34 026	20 660
	<u>(27 217)</u>	<u>42 492</u>

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société conclut des opérations sous forme de contrats à terme normalisés. Ceux-ci sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Au 31 mars 2003, la marge est de 17 milliers de dollars et elle est incluse dans l'encaisse.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2003, telle qu'elle est représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

	2003		2002
	Positif	Négatif	Montant net
Contrats à terme boursiers 3 mois sur acceptations bancaires		3	(3)
Contrats à terme boursiers 10 ans sur obligations canadiennes	78	1	77
	<u>78</u>	<u>4</u>	<u>74</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

22. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants non utilisés des interventions financières offertes sous forme de prêts, d'actions, de parts, de garanties et de contributions financières. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Les montants des engagements se détaillent comme suit:

	2003			2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts	18 500	691 732	710 232	616 170
Actions		260 000	260 000	
Parts	375	800	1 175	
Garanties	85 189	687 574	772 763	967 422
Contributions financières	50 401	292 608	343 009	371 289
Honoraires d'intermédiaires financiers	5 786		5 786	2 223
	<u>160 251</u>	<u>1 932 714</u>	<u>2 092 965</u>	<u>1 957 104</u>

23. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 849 milliers de dollars (710 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

24. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	7 367	6 747
Charge de l'exercice	3 847	2 072
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(2 154)</u>	<u>(1 452)</u>
	<u>9 060</u>	<u>7 367</u>

25. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour assumer ce passif. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain pourraient s'élever jusqu'à un montant de 2 200 milliers de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

25. ÉVENTUALITÉS (suite)

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 2001 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever jusqu'à un montant de 12 200 milliers de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option d'un montant de 4 133 milliers de dollars, suite à la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la filiale, à titre de vendeur, s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants à l'égard des dommages ou pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la filiale pourrait être tenue de déboursier à ce titre est de 620 milliers de dollars.

À la suite de la modification de la loi constitutive de la Société en décembre 2001 créant La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, cette dernière n'est pas exemptée du paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ). Ainsi, la filiale pourrait être tenue de payer la TPS et la TVQ, rétroactivement, selon les dispositions légales qui pourraient être applicables. La filiale n'est actuellement pas en mesure de déterminer quelles sont les dispositions qui s'appliqueront et, par conséquent, le montant des taxes à payer. Cependant, le montant maximal que la filiale pourrait être tenue de déboursier en vertu des coûts antérieurs au 31 mars 2003 non récupérables relatifs à la TPS et à la TVQ est de 1 612 milliers de dollars.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement aux états financiers.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2003.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Espèces et quasi-espèces	4 542	34 102
Placements temporaires (note 3)	69 083	
Placements (note 4)	437 981	154 928
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	<u>28 620</u>	<u>8 253</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>540 226</u></u>	<u><u>197 283</u></u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 6)	536 000	197 200
Honoraires à payer à la Société mère	87	129
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec	15	
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	938	80
Autres créiteurs	<u>331</u>	<u>23</u>
	<u>537 371</u>	<u>197 432</u>
AVOIR		
Capital-actions (note 7)	1	
Bénéfices non répartis (déficit)	<u>2 854</u>	<u>(149)</u>
	<u>2 855</u>	<u>(149)</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u><u>540 226</u></u>	<u><u>197 283</u></u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration
Me Gilles Montplaisir, Secrétaire

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenus d'intérêt (note 8)	16 724	3 358
Honoraires d'intermédiaires financiers	(10 435)	(2 743)
Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec	(436)	(136)
Contributions financières non remboursables	<u>(2 363)</u>	<u>(35)</u>
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	3 490	444
Honoraires d'administration – Société mère (note 9)	(276)	(286)
Autres dépenses	<u>(211)</u>	<u>(24)</u>
REVENU NET	3 003	134
Déficit au début	<u>(149)</u>	<u>(283)</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) À LA FIN	<u><u>2 854</u></u>	<u><u>(149)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	3 003	134
Ajustement pour		
Amortissement de l'escompte sur les placements	(15 112)	(2 976)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	4 275	555
	<u>(7 834)</u>	<u>(2 287)</u>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 10)	<u>1 139</u>	<u>(4)</u>
	<u>(6 695)</u>	<u>(2 291)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements temporaires	(69 083)	
Acquisition de placements	(267 941)	(150 726)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(24 642)	(8 752)
	<u>(361 666)</u>	<u>(159 478)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	338 800	195 600
Émission d'actions	<u>1</u>	
	<u>338 801</u>	<u>195 600</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(29 560)	33 831
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>34 102</u>	<u>271</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>4 542</u></u>	<u><u>34 102</u></u>
ESPÈCES ET QUASI-EXPÈCES		
Encaisse		1
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	<u>4 542</u>	<u>34 101</u>
	<u><u>4 542</u></u>	<u><u>34 102</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent, provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent et administre un programme d'aide financière destiné aux entreprises, financé à même ces revenus de placements.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 6 novembre 2002 (décret numéro 1296-2002) et prend fin le 31 mars 2005.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la compagnie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces et placements temporaires

La compagnie présente, dans les espèces et quasi-espèces, l'encaisse ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont inclus dans les placements temporaires.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La compagnie verse des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec

La compagnie verse des honoraires à La Financière du Québec pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs aux déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières non remboursables accordées aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la compagnie en a autorisé le déboursement.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Honoraires d'administration – Société mère**

La compagnie verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des dépenses des unités administratives de soutien de la Société mère de même que la quote-part de certains frais communs qui sont attribuables à la compagnie. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Acceptations bancaires, de 2,70 % à 3,41 %, échéant entre le 7 avril et le 23 octobre 2003	<u>69 083</u>	

4. PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 4,29 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 26 mars 2008, valeur nominale de 535 600 milliers de dollars	<u>437 981</u>	<u>154 928</u>

Le montant des encaissements des placements au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2004	--
2005	--
2006	1 600
2007	194 800
2008	339 200

5. EMPRUNTS À COURT TERME

Au 31 mars 2003, la compagnie disposait d'une marge de crédit bancaire totalisant 2 000 milliers de dollars, renouvelable en septembre 2003. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

6. EMPRUNTS À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 2 avril 2008 ⁽¹⁾	<u>536 000</u>	<u>197 200</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	
2005	
2006	1 600
2007	195 600
2008	338 400

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», participantes et votantes, sans valeur nominale.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A» (une action au 31 mars 2002 – un dollar)	<u>1</u>	<u></u>

Au cours de l'exercice, la compagnie a émis 999 actions de catégorie «A», en faveur de la Société mère, pour une considération de 999 dollars.

8. REVENUS D'INTÉRÊT

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts sur les placements	15 112	2 976
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	<u>1 612</u>	<u>382</u>
	<u>16 724</u>	<u>3 358</u>

9. HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE

Honoraires d'administration au titre de:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Salaires et charges sociales	220	200
Loyers	17	27
Déplacements, représentation, publicité et promotion	8	11
Honoraires	3	10
Amortissement des immobilisations	16	21
Autres	<u>12</u>	<u>17</u>
	<u>276</u>	<u>286</u>

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Honoraires à payer à la Société mère	(42)	(107)
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec	15	
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	858	80
Autres créiteurs	<u>308</u>	<u>23</u>
	<u>1 139</u>	<u>(4)</u>

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

11. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Les montants des engagements se détaillent comme suit:

	2003	2002
Contributions financières non remboursables	50 401	14 486
Honoraires d'intermédiaires financiers	5 786	2 223
	<u>56 187</u>	<u>16 709</u>

Les déboursements futurs découlant des engagements se détaillent comme suit:

2004	14 081
2005	13 188
2006	13 169
2007	11 969
2008	3 780

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La compagnie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la compagnie avec ces apparentés ont conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2003.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2003 et les états des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc., au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.01)

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	306 679	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 5)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	107 991	151 852
Droits administratifs	2 662	1 041
Intérêts et revenus de placements temporaires	6 524	1 769
Autres revenus	99	84
	<u>433 955</u>	<u>471 529</u>
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds:		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	278 963	281 489
d'assurance-récolte	24 884	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	13 328	137
du Compte de stabilisation du revenu agricole (note 24)	13 759	
Contribution au paiement de l'intérêt	5 877	10 188
Subvention de capital	6 709	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	3 432	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec		23 800
Compte de stabilisation du revenu net – Gouvernement du Canada	8 923	6 925
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	500
Frais d'administration (note 7)	51 555	47 129
Intérêts	1 869	888
	<u>409 799</u>	<u>408 951</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>24 156</u>	<u>62 578</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	62 578	
Redressement (note 4)	5 916	
Solde redressé	68 494	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	24 156	62 578
EXCÉDENT À LA FIN	92 650	62 578
L'excédent à la fin comprend:		
Excédent affecté à la réserve générale (note 8)	78 122	49 150
Excédent non affecté	14 528	13 428
	92 650	62 578

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 846	27 225
Placements temporaires (note 9)	100 990	17 486
Débiteurs et intérêts courus	1 302	658
À recevoir de la Fédération des producteurs agricoles du Québec (note 10)	23 000	
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 11)	94 508	86 030
À recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	1 167	1 326
À recevoir du gouvernement du Canada	5 138	20 026
Versements à recevoir sur prêts (note 13)	2 026	2 317
Frais payés d'avance	128	261
	<u>235 105</u>	<u>155 329</u>
À recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	6 513	7 428
Prêts (note 13)	16 439	19 957
Placements (note 14)	660	
Immobilisations (note 15)	<u>3 694</u>	<u>3 876</u>
	<u>262 411</u>	<u>186 590</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 16)	41 000	
Créditeurs et frais courus (note 17)	16 765	28 808
Dû au gouvernement du Québec	841	833
Dû aux fonds (note 18)	48 985	514
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	1 604	2 613
Provision pour vacances	3 701	3 453
	<u>112 896</u>	<u>36 221</u>
Aide gouvernementale reportée	75	90
Avance du gouvernement du Québec (note 19)	16 128	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 5)	30 000	40 000
Dette à long terme (note 20)		21 600
Provision pour congés de maladie (note 23)	<u>10 662</u>	<u>9 973</u>
	<u>169 761</u>	<u>124 012</u>
ÉXCÉDENT (note 8)	<u>92 650</u>	<u>62 578</u>
	<u>262 411</u>	<u>186 590</u>

ENGAGEMENTS (note 25)

Pour le Conseil d'administration
Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	24 156	62 578
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Intérêts capitalisés sur placements	(10)	
Amortissement des immobilisations	1 616	1 660
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(15)	(19)
	<u>25 745</u>	<u>64 219</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Débiteurs et intérêts courus	(644)	(147)
Versements à recevoir sur prêts	291	205
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(23 000)	
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(8 478)	(36 030)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 074	18 927
À recevoir du gouvernement du Canada	14 888	(20 026)
Frais payés d'avance	133	(215)
Créditeurs et frais courus	(12 043)	14 061
Dû au gouvernement du Québec	8	5
Dû aux fonds	48 471	514
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	(1 009)	2 613
Provision pour vacances	248	172
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Provision pour congés de maladie	689	282
Encaissements de prêts	3 518	4 086
Redressement aux soldes du début	5 916	
	<u>20 062</u>	<u>(25 553)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>45 807</u>	<u>38 666</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(650)	
Acquisitions d'immobilisations	(1 436)	(1 299)
Produit de disposition d'immobilisations	4	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 082)</u>	<u>(1 299)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(21 600)	(5 100)
Avance du gouvernement du Québec		12 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(21 600)</u>	<u>6 900</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>22 125</u>	<u>44 267</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>44 711</u>	<u>444</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>66 836</u>	<u>44 711</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (SUITE)
 de l'exercice terminé le 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	6 846	27 225
Placements temporaires	100 990	17 486
Emprunts bancaires	<u>(41 000)</u>	<u> </u>
	<u>66 836</u>	<u>44 711</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	139 446	140 745
Contribution de La Financière agricole du Québec	278 963	281 489
Intérêts et revenus de placements temporaires	3 270	5 338
Autres revenus	<u>13</u>	<u></u>
	<u>421 692</u>	<u>427 572</u>
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents	674 875	424 434
Perte sur placements temporaires	4 926	5 235
Intérêts	<u>1 173</u>	<u>248</u>
	<u>680 974</u>	<u>429 917</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(259 282)	(2 345)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(32 328)</u>	<u>(29 983)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>(291 610)</u></u>	<u><u>(32 328)</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****BILAN**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires (note 9)		63 874
Débiteurs et intérêts courus	1 923	2 239
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)	23 017	
Créances interfonds (note 21)	414	2 148
Avances aux adhérents (note 22)	<u>23 519</u>	<u>205 861</u>
	<u>48 873</u>	<u>274 122</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	249	315
Créditeurs et frais courus (note 17)	39 947	19 014
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	94 508	86 030
Créances interfonds (note 21)		40 688
Contributions non gagnées	15 073	87 235
Provision pour compensations	<u>190 706</u>	<u>73 168</u>
	340 483	306 450
DÉFICIT (note 31)	<u>(291 610)</u>	<u>(32 328)</u>
	<u>48 873</u>	<u>274 122</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	26 526	26 139
Contribution de La Financière agricole du Québec	24 884	23 340
Intérêts et revenus de placements temporaires	<u>2 264</u>	<u>2 640</u>
	<u>53 674</u>	<u>52 119</u>
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	42 205	32 552
Perte sur placements temporaires	3 941	1 519
Intérêts	<u>4</u>	<u>4</u>
	<u>46 146</u>	<u>34 075</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 528	18 044
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>52 149</u>	<u>34 105</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>59 677</u></u>	<u><u>52 149</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****BILAN**

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 281	251
Placements temporaires (note 9)	50 493	22 111
Débiteurs et intérêts courus	1 926	403
Créances interfonds (note 21)		32 400
À recevoir du gouvernement du Canada		13
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)	<u>9 413</u>	<u>511</u>
	<u>63 113</u>	<u>55 689</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	421	437
Contributions non gagnées	247	263
Provision pour indemnités	<u>2 768</u>	<u>2 840</u>
	3 436	3 540
EXCÉDENT (note 32)	<u>59 677</u>	<u>52 149</u>
	<u>63 113</u>	<u>55 689</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (note 2)**

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>
REVENUS	
Intérêts	81
DÉPENSES	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	81
Intérêts distribués dans les dépôts de participants	<u>(81)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u></u>

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>
ACTIF	
À court terme	
À recevoir de la Financière agricole du Québec (note 18)	<u>11 686</u>
PASSIF	
À court terme	
Dépôts des participants	<u>11 686</u>

Pour le Conseil d'administration,
Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE LIÉE AU REVENU AGRICOLE (note 2)****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	46	(83)
Contribution du gouvernement du Québec	<u>23</u>	<u>(108)</u>
	<u>69</u>	<u>(191)</u>
DÉPENSES		
Indemnités	<u>69</u>	<u>(191)</u>

BILAN

au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	103	56
Placements temporaires (note 9)	394	2 196
Intérêts courus	4	5
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)		3
À recevoir du gouvernement du Canada	<u>377</u>	<u>1 425</u>
	<u>878</u>	<u>3 685</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		66
Créances interfonds (note 21)	414	2 148
Dû au gouvernement du Québec	<u>464</u>	<u>1 471</u>
	<u>878</u>	<u>3 685</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assume, entre autres, la continuité des programmes et services offerts par la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole. Cette société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. A cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2001 alors que les premières transactions ont eu lieu en avril 2002. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

La couverture offerte par le programme s'applique aux productions non contingentées et non stabilisées, à l'exception des produits «pommes», «pommes de terre», «canola» et «soya», ainsi qu'aux productions admissibles au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

IV) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

Le Programme canadien du revenu agricole a été mis en place pour couvrir les années financières 2000, 2001 et 2002. Il fait partie de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles. Tout comme l'ACRA, qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Les opérations du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole se terminent avec le présent exercice financier car elles ne couvraient que les indemnités réclamées à l'égard des années 1998 et 1999. Le solde de la part des producteurs sera éventuellement transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation.

V) Assurance-prêts agricoles et forestiers

La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

VI) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et forestières, en contribuant au paiement de l'intérêt.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VII) Aide à l'établissement, au développement et à la formation

Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

VIII) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture ont été autorisés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction de la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

La Financière agricole du Québec

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

La participation de 37,5 % dans une coentreprise que détient la Société dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est inscrite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les Fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués par Capital Financière agricole inc. sous forme de capital-actions ou de débentures. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus et diminué de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteurs lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour pertes

S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel et équipement	33,33 % à 50 %
Développement informatique	20 % à 50 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2002 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 31.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, La Financière agricole comptabilise la participation dans la coentreprise qu'elle détient dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Auparavant cette participation n'était pas constatée aux états financiers de la Société.

L'effet rétroactif de cette modification a été comptabilisé dans le solde du début à l'état de l'excédent consolidé de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2003</u>
Revenus et dépenses consolidés	
Revenus	
Intérêts et revenus de placements temporaires	149
Excédent des revenus sur les dépenses	149
Bilan consolidé	
Encaisse	23
Placements temporaires	2 301
Débiteurs et intérêts courus	5
Dû aux fonds	(3 736)
Excédent	6 065

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada aux programmes agricoles administrés par La Financière agricole du Québec pour les différents volets de l'Accord-cadre sur la gestion des risques agricoles et pour l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition s'établit comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Programmes généraux de gestion des risques agricoles	71 292	69 796
Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	8 520	25 956
Aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles		56 100
Aide de transition	28 179	
	<u>107 991</u>	<u>151 852</u>

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants pour le présent exercice financier:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Assurance stabilisation des revenus agricoles	84 403	128 686
Assurance récolte	20 713	18 593
Programme canadien du revenu agricole	2 875	4 573
	<u>107 991</u>	<u>151 852</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

Le gouvernement du Canada rembourse 50 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	39 676	36 731
Services de transport et de communication	3 200	2 972
Loyers	3 217	3 079
Services professionnels, administratifs et autres	2 054	1 578
Fournitures et approvisionnements	985	766
Amortissement des immobilisations	1 616	1 660
Entretien et réparations	307	216
Dépenses de réaménagement	500	127
	<u>51 555</u>	<u>47 129</u>

8. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Au 31 mars 2003, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 78 122 milliers de dollars (2002: 49 150 milliers de dollars).

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2003	2002
Papiers commerciaux, 2,83 % à 3,31 %, échéant jusqu'au 25 juillet 2003 (la valeur marchande est de 45 651 milliers de dollars; 2002: égale au coût)	45 559	17 486
Obligations, 3,53 % à 3,81 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} décembre 2005 (la valeur marchande est égale au coût)	27 444	
Billets à taux flottant, 3,16 %, échéant le 1 ^{er} avril 2004 (la valeur marchande est égale au coût)	17 487	
Notes promissaires, 2,85 % à 2,87 %, échéant jusqu'au 10 avril 2003 (la valeur marchande est de 9 048 milliers de dollars)	9 019	
Bon du trésor, 2,93 %, échéant le 3 juillet 2003 (la valeur marchande est de 1 488 milliers de dollars)	1 481	
	<u>100 990</u>	<u>17 486</u>

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2003	2002
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation		63 697
Dépôts à vue		177
		<u>63 874</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Fonds d'assurance-récolte

	2003	2002
Obligations, 3,16 % à 3,53 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} décembre 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	18 227	
Bon du trésor, 3 %, échéant le 17 juillet 2003 (la valeur marchande est de 9 903 milliers de dollars)	9 858	
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation, à la valeur marchande (coût d'acquisition: 23 075 milliers de dollars)	17 616	21 557
Dépôts à vue, 3,02 %	4 792	554
	<u>50 493</u>	<u>22 111</u>

Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

	2003	2002
Acceptations bancaires		2 196
Papier commercial, 3 %, échéant le 2 juin 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	394	
	<u>394</u>	<u>2 196</u>

10. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 14 mars 2003, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars. Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2003	2002
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2004	<u>23 000</u>	

11. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2003	2002
Sans intérêt ni modalité de remboursement		44
Portant intérêts à des taux variant entre 3,05 % et 3,20 %, échéant le 7 avril 2003, sans modalité de remboursement	94 508	85 986
	<u>94 508</u>	<u>86 030</u>

12. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les congés de maladie accumulés lors de la constitution de la Société, pour le secteur agricole, sont remboursés par le gouvernement du Québec, alors que les congés de maladie et les vacances accumulés pour le secteur forestier sont assumés par celui-ci.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

13. PRÊTS

	2003	2002
Portant intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8,0 %	18 465	22 274
Portion échéant à court terme	2 026	2 317
	<u>16 439</u>	<u>19 957</u>
Solde des prêts arrivant à échéant d'ici:		
1 an	188	164
1 à 5 ans	2 747	2 346
plus de 5 ans	15 530	19 764
	<u>18 465</u>	<u>22 274</u>

14. PLACEMENTS

	2003	2002
Capital-actions ordinaires	200	
Débtures, 10 % échéant jusqu'en février 2011 (la valeur marchande est égale au coût). Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 51 457 \$ en 2005, 78 023 \$ en 2006, 83 337 \$ en 2007, 83 337 \$ en 2008 et 164 019 \$ pour les exercices futurs	460	
	<u>660</u>	

15. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 803	1 548	1 255	1 407
Développement informatique	4 278	1 839	2 439	2 469
	7 081	3 387	3 694	3 876

16. EMPRUNTS BANCAIRES

	2003	2002
Notes promissaires, 3,12 % et 3,21 %, échéant jusqu'au 28 avril 2003	<u>41 000</u>	

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

17. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2003	2002
Rémunération	1 761	1 266
Fonctionnement	2 166	1 610
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec		10 042
Contribution fédérale à rembourser	2 769	5 425
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	2 269	1 662
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture		500
Subvention en capital	7 430	8 293
Autres	370	10
	<u>16 765</u>	<u>28 808</u>

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

De la somme comptabilisée au 31 mars 2003, des montants de 10 334 milliers de dollars (2002: 18 388 milliers de dollars) et de 14 090 milliers de dollars représentent respectivement la partie non remboursée aux producteurs à titre de crédit de cotisation relative aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour 1998 à 2001 et sur l'aide de transition pour l'année 2001. Ces montants sont ainsi remis aux producteurs au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

18. DÛ AUX FONDS

	2003	2002
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>23 017</u>	
Fonds d'assurance récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	405	511
Portant intérêts au taux de 3,04 % et 3,05 %, échéant jusqu'au 7 avril 2003	<u>9 008</u>	
	<u>9 413</u>	<u>511</u>
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole:		
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	<u>11 686</u>	
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes:		
Intérêts courus	3	
Portant intérêts au taux de 3,04 %, échéant le 7 avril 2003	<u>4 866</u>	
	<u>4 869</u>	
Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		<u>3</u>
	<u>48 985</u>	<u>514</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

19. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 128	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moins de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	<u>16 128</u>	<u>16 128</u>

20. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Institutions privées		15 600
Fonds de financement du ministère des Finances		6 000
		<u>21 600</u>

21. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne portent pas intérêts et ne s'assortissent d'aucun mode de remboursement ou d'encaissement prédéterminé.

Dû par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles:

	2003	2002
Au Fonds d'assurance-récolte		32 400
Au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes		8 288
		<u>40 688</u>

Dû par le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole:

	2003	2002
Au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	414	2 148

22. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

	2003	2002
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	23 519	202 945
Producteurs de pommes		2 916
	<u>23 519</u>	<u>205 861</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2003	2002
Solde au début	9 973	9 668
Charge de l'exercice	1 254	851
Prestations versées au cours de l'exercice	(565)	(546)
Solde à la fin	<u>10 662</u>	<u>9 973</u>

**24. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES
FLUX DE TRÉSORERIE AFFÉRENTS AU CSRA**

	2003	2002
Contributions versées par les participants	13 664	
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	13 529	
Aide de transition versée par le gouvernement fédéral	5 350	
Intérêts déposés aux comptes des participants	41	
Retraits versés aux participants	(21 168)	
Contribution à recevoir de La Financière agricole du Québec	230	
Intérêts à déposer aux comptes des participants	40	
	<u>11 686</u>	

25. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2004 et 2005 totalisent 5 618 milliers de dollars (2002: 4 552 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2003-2004 sont de 1 100 milliers de dollars (2002: 500 000 \$). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les quatre exercices financiers subséquents.

La Financière agricole doit convenir avec le gouvernement fédéral de l'imputation du montant résiduel de 51 500 milliers de dollars suite à la suspension du CSRA pour certaines productions, conformément à l'article 4,4 de l'Entente Canada-Québec concernant l'aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles dont le montant obtenu au cours de l'exercice précédent totalisait 56 100 milliers de dollars.

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 262 milliers de dollars (2002: 1 143 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit:

	2003	2002
Loyers – Société immobilière du Québec	3 473	2 860
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	1 519	1 164
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	500
Sécurité – Commission de la santé et de la sécurité du travail	88	169
Mesurage – Fonds d'information géographique et foncière		46
Revenus d'intérêts:		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	949	
Dépenses d'intérêts:		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 182	
Fonds d'assurance-récolte	134	
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	81	

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Quant aux placements à long terme et à l'aide gouvernementale reçue ou à recevoir du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'absence de marché.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

30. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER

La Société est mandatée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour administrer les opérations reliées au financement du secteur forestier. Les revenus et les dépenses ainsi que l'actif et le passif reliés à ces opérations sont inclus dans les états financiers de la Société et se détaillent comme suit:

	2003	2002
Revenus		
Contribution du gouvernement du Québec	1 679	1 783
Autres	177	216
	<u>1 856</u>	<u>1 999</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

30. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER (suite)

	2003	2002
Dépenses		
Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	201	137
Contribution au paiement de l'intérêt	423	558
Frais d'administration	1 142	1 191
Autres	90	113
	<u>1 856</u>	<u>1 999</u>
Actif		
Actifs à court terme	871	879
À recevoir du gouvernement du Québec	287	288
Prêts	1 922	2 436
Immobilisations	75	90
	<u>3 155</u>	<u>3 693</u>
Passif		
Passifs à court terme	2 848	571
Aide gouvernementale reportée	75	90
Provision pour congés de maladie	232	229
Dette à long terme		2 803
	<u>3 155</u>	<u>3 693</u>

31. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde (déficitaire) au 31 mars 2002	Contributions et autres revenus	Compensations	Intérêts et perte sur placements temporaires	Solde (déficitaire) au 31 mars 2003
Veaux d'embouche	36 630	43 330	79 324	1 607	2 243
Bouvillons et bovins d'abattage	12 723	15 692	29 212	427	(370)
Veaux de lait	(2 026)	22 168	10 490	502	10 154
Veaux de grain	(1 575)	14 379	17 460	149	(4 507)
Porcelets	23 892	41 248	117 758	1 433	(51 185)
Porcs	98 422	9 538	144 329	870	(35 499)
Agneaux	2 766	14 616	20 017	222	(2 413)
Pommes de terre	7 990	882	5	215	9 082
Céréales, maïs-grain et soya	(206 769)	251 181	251 552	(8 108)	(215 248)
Pommes	(4 381)	5 388	4 728	(146)	(3 867)
	<u>(32 328)</u>	<u>418 422</u>	<u>674 875</u>	<u>(2 829)</u>	<u>(291 610)</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

**31. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES (suite)**

<u>Produits assurables</u>	<u>Année d'assurance courante</u>	<u>Période couverte par l'année d'assurance</u>
Veaux d'embouche	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Bouvillons et bovins d'abattage	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Veaux de lait	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Veaux de grain	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Porcelets	2002	1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003
Porcs	2002	1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003
Agneaux	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Pommes de terre	2001	15 août 2001 au 31 juillet 2002
Céréales	2001	1 ^{er} août 2001 au 31 juillet 2002
Maïs-grain	2001	1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002
Soya	2001	1 ^{er} septembre 2001 au 31 août 2002
Pommes	2001	15 août 2001 au 14 août 2002

32. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	Solde au 31 mars 2002	Année d'assurance 2002			Solde au 31 mars 2003
		Contri- butions	Indem- nités	Intérêts et perte sur placements temporaires	
Système collectif	36 318	19 962	9 744	12	46 548
Système individuel	15 831	31 448	32 461	(1 689)	13 129
	<u>52 149</u>	<u>51 410</u>	<u>42 205</u>	<u>(1 677)</u>	<u>59 677</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Marc-A. Gagnon, président-directeur général par intérim
Sylvie Grondin, CGA, vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 23 mai 2003

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu agricole et d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2003 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent des Fonds d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole, l'état des revenus et dépenses et déficit des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état des revenus et dépenses du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS	3 749 410	3 661 786
COÛT DES VENTES (note 3)	1 458 654	1 422 639
BÉNÉFICE BRUT	2 290 756	2 239 147
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	618 149	570 194
Amortissement des immobilisations	77 440	76 045
Amortissement des brevets	309	308
Amortissement des frais reportés	2 359	1 333
Intérêts – net (note 4)	7 856	7 024
	706 113	654 904
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 584 643	1 584 243
Paiements spéciaux (note 5)	26 873	26 321
Taxe sur les produits et services	52 093	50 916
Taxe de vente du Québec	59 603	58 527
	138 569	135 764
BÉNÉFICE NET	1 446 074	1 448 479

INFORMATION SECTORIELLE (note 20)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT	192 796	159 845
Bénéfice net	1 446 074	1 448 479
	1 638 870	1 608 324
Dividendes	(1 311 000)	(1 319 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(14 575)	(14 531)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 915)	(2 906)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(75 815)	(79 091)
	(1 404 305)	(1 415 528)
SOLDE À LA FIN	234 565	192 796

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	46 854	42 328
Encaisse	15 943	37 485
Placement temporaire, au coût	14 956	
Débiteurs (note 8)	75 674	67 667
Stocks (note 9)	15 811	8 774
Frais payés d'avance	30 987	44 462
	<u>200 225</u>	<u>200 716</u>
Placements	40 598	40 204
Immobilisations (note 10)	745 930	622 395
Brevets, au coût amorti		309
Frais reportés, au coût amorti (note 11)	3 078	5 434
	<u>989 831</u>	<u>869 058</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 12)	519 176	386 563
Lots aux gagnants	53 817	51 018
Créditeurs et frais courus (note 13)	143 389	185 794
Provisions relatives aux lots (note 14)	18 574	37 561
Revenus reportés	20 140	15 156
	<u>755 096</u>	<u>676 092</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé:		
1 700 actions d'une valeur nominale		
de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	234 565	192 796
	<u>234 735</u>	<u>192 966</u>
	<u>989 831</u>	<u>869 058</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Robert Crevier, CA, président du conseil d'administration
Joseph Benarrosh, membre du conseil d'administration

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 446 074	1 448 479
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	77 440	76 045
Amortissement des brevets	309	308
Amortissement des frais reportés	2 359	1 333
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	4 227	4 740
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.	(520)	(1 610)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	<u>(24 235)</u>	<u>5 567</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 505 654</u>	<u>1 534 862</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 367 000)	(1 374 500)
Emprunts bancaires	132 613	154 538
Contributions au gouvernement du Québec	(78 531)	(79 416)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(14 575)	(14 531)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	<u>(2 915)</u>	<u>(2 906)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 330 408)</u>	<u>(1 316 815)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(189 737)	(159 474)
Dépôts pour l'acquisition d'immobilisations	17 055	(24 963)
Acquisition de placements	36	(4 933)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	(5 144)	(4 897)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	487	35
Acquisition de frais reportés	<u>(3)</u>	<u>(5 116)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(177 306)</u>	<u>(199 348)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 060)	18 699
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>79 813</u>	<u>61 114</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u><u>77 753</u></u>	<u><u>79 813</u></u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec, (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit:

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu et Technologies Nter, société en commandite sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les revenus représentent des redevances basées sur un certain pourcentage du total du prix de vente au consommateur d'un billet de loterie avec cédérom. Ces revenus sont reconnus lorsque l'imprimeur livre les billets de loterie avec cédérom aux sociétés de loteries.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Coût des ventes***Loteries et bingos*

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks*Loteries vidéo*

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons	coût moyen
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	stock de base

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et durées suivantes:

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Immeubles	Linéaire	2 % à 6 2/3 %
	intérêt composé à 5 %	40 ans
Aménagement des stationnements	Linéaire	6 2/3 %
	intérêt composé à 5 %	40 ans
Aménagement des stationnements loués	Linéaire	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	Linéaire	10 % et 14,29 %
	intérêt composé à 5 %	40 ans
Aménagement extérieur	Linéaire	10 % et 14,29 %
	intérêt composé à 5 %	40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	Linéaire	10 % et 20 %
Matériel roulant	Linéaire	5 % et 30 %
Équipement	Linéaire	10 % à 50 %

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Brevets**

Les brevets sont présentés au coût et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Frais reportés

Les frais reportés représentant le coût du pont des Îles, propriété de la Ville de Montréal mais défrayé par une filiale de la Société, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 10 %.

Les frais de premier établissement liés au complexe de villégiature et à l'agrandissement du Casino du Lac-Leamy sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES VENTES

	2003	2002
Loteries		
Lots attribués	953 225	926 308
Commissions aux détaillants	125 858	123 205
Impression des billets	33 329	35 031
	<u>1 112 412</u>	<u>1 084 544</u>
Casinos, restauration, hébergement		
Ristournes promotionnelles	18 737	13 721
Restauration	26 577	21 859
	<u>45 314</u>	<u>35 580</u>
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	280 007	281 136
Impression	1 110	770
	<u>281 117</u>	<u>281 906</u>
Bingos		
Lots attribués	17 036	17 962
Commissions aux exploitants	2 112	2 208
Impression des cartes	663	439
	<u>19 811</u>	<u>20 609</u>
	<u>1 458 654</u>	<u>1 422 639</u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. INTÉRÊTS – NET

	2003	2002
Intérêts sur emprunts bancaires	8 652	8 313
Intérêts sur dépôts à terme	(796)	(1 289)
	<u>7 856</u>	<u>7 024</u>

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2003	2002
Compensation au gouvernement du Canada	14 000	13 690
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	4 227	4 740
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.	(520)	(1 610)
Commissions spéciales aux OSBL	807	718
Compensations aux OSBL participants	7 519	7 895
Compensations aux OSBL non participants	840	888
	<u>26 873</u>	<u>26 321</u>

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M\$ en dollars de 1979, soit 57,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (2002: 56,6 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)*Participants*

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4% des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets du produit LE GRAND TOUR moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 % et à 1 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Ministère des Finances ⁽¹⁾	20 265	23 691
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 250	5 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	47 000	48 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	2 000
Ministère des Affaires municipales	300	400
	<u>75 815</u>	<u>79 091</u>

⁽¹⁾ De ce montant, avec l'autorisation du gouvernement, la Société a versé une somme de 11,5 M\$ (2002: 12,4 M\$) à la Société nationale du cheval de course (SONACC) pour lui permettre d'augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux au cours de l'année financière 2002-2003.

8. DÉBITEURS

	2003	2002
Grossistes	25 805	32 119
Détaillants	27 440	24 612
Divers	22 429	10 936
	<u>75 674</u>	<u>67 667</u>

9. STOCKS

	2003	2002
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loteries vidéo	7 133	1 080
Restauration		
Aliments et boissons	5 314	4 344
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 364	3 350
	<u>8 678</u>	<u>7 694</u>
	<u>15 811</u>	<u>8 774</u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrains	32 105		32 105
Immeubles	284 553	63 297	221 256
Aménagement des stationnements	126 012	42 727	83 285
Aménagement des stationnements loués	5 271	1 944	3 327
Aménagement intérieur	171 623	71 568	100 055
Aménagement extérieur	29 871	14 702	15 169
Améliorations locatives	32 388	18 011	14 377
Mobilier de bureau et matériel roulant	29 356	14 213	15 143
Équipement	595 078	337 719	257 359
Oeuvres d'art	3 854		3 854
Construction en cours			2 072
	<u>1 310 111</u>	<u>564 181</u>	<u>745 930</u>
			<u>622 395</u>

11. FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI

	2003	2002
Frais de premier établissement	3 078	5 126
Pont des Îles		308
	<u>3 078</u>	<u>5 434</u>

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M\$ (2002: 400,0 M\$) et ils portent intérêt au taux du marché.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fournisseurs et frais courus	135 544	113 035
Dividendes		56 000
Société en commandite Manoir Richelieu	4 239	4 759
Technologies Nter, s.e.c.	2 816	6 777
Taxe de vente du Québec	512	2 939
Taxe sur les produits et services	278	2 284
	<u>143 389</u>	<u>185 794</u>

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2003	2002
Provision pour les lots non réclamés	7 243	7 202
Provision pour les écarts de structures de lots	11 331	30 359
	<u>18 574</u>	<u>37 561</u>

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS (suite)

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos et à certains produits du secteur loteries est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

15. ENGAGEMENTS**Baux**

En vertu d'un bail échéant en juin 2003, la Société doit verser un montant total minimum de 2,4 M\$ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé, un engagement de 1,2 M\$. De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de 2 à 5 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2004	12 661
2005	9 974
2006	7 536
2007	6 911
2008	6 082
2009 et subséquemment	18 421
	61 585

Loteries vidéo

En décembre 1997, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir un système central comportant des contrôleurs de sites pour un montant n'excédant pas 20,0 M\$, dont 13,7 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2003 (2002: 6,0 M\$). À cette date, les engagements relatifs à ce projet totalisaient 5,5 M\$ (2002: 13,3 M\$).

En août 1999, le gouvernement du Québec a également autorisé cette même filiale à acquérir des lecteurs de codes à barres pour l'exploitation de systèmes de loterie vidéo pour un montant n'excédant pas 7,0 M\$, dont 3,6 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2003 (2002: 0,1 M\$). À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 0,7 M\$ (2002: 2,6 M\$).

De plus, le gouvernement du Québec a autorisé cette compagnie à acquérir des appareils de loterie vidéo pour un montant n'excédant pas 201,0 M\$ dont 133,8 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2003 (2002: 24,8 M\$). À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 63,0 M\$ (2002: 163,6 M\$).

Contributions au gouvernement du Québec*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)*

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M\$ par année pendant cinq ans à compter de l'année civile 2003 (depuis l'année civile 1998: 5,0 M\$ par année). À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS (suite)*Ministère de la Santé et des Services sociaux*

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux une somme annuelle de 17,0 M\$ (2002: 18,0 M\$) pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès de ce même ministère, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Sécurité publique une somme annuelle de 3,0 M\$ (2002: 2,0 M\$) pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2003	2002
Espèces et quasi-espèces		
Fonds en caisse – casinos	46 854	42 328
Encaisse	15 943	37 485
Placement temporaire, au coût	14 956	
	<u>77 753</u>	<u>79 813</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(8 007)	(265)
Stocks	(7 037)	172
Frais payés d'avance	(3 580)	(3 481)
Lots aux gagnants	2 799	2 793
Créditeurs et frais courus	5 593	1 956
Provisions relatives aux lots	(18 987)	3 804
Revenus reportés	4 984	588
	<u>(24 235)</u>	<u>5 567</u>
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	<u>10 694</u>	<u>5 915</u>
Frais payés d'avance transférés aux immobilisations	<u>17 055</u>	<u>140</u>

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 1,8 M\$ (2002: 1,4 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc. offrent à leurs employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elles versent un montant égal à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 7 % du traitement annuel de base. La cotisation de l'employeur est acquise à l'employé lors de son versement. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ce régime s'élèvent à 8,1 M\$ (2002: 7,9 M\$).

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié des services de consultation et de gestion de la part d'une société en commandite, lesquels s'élèvent à 36,0 M\$ (2002: 32,6 M\$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003
(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2003						Élimina- tion transac- tions inter- sociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restau- ration Héber- gement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif		
Revenus								
Jeux	1 834 423	747 463	1 076 943	37 605	927		(504)	3 696 857
Restauration		80 714					(40 662)	40 052
Hébergement		12 501						12 501
	<u>1 834 423</u>	<u>840 678</u>	<u>1 076 943</u>	<u>37 605</u>	<u>927</u>		<u>(41 166)</u>	<u>3 749 410</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 112 916	18 737	281 117	19 811			(504)	1 432 077
Restauration		26 577						26 577
	<u>1 112 916</u>	<u>45 314</u>	<u>281 117</u>	<u>19 811</u>			<u>(504)</u>	<u>1 458 654</u>
Bénéfice brut	<u>721 507</u>	<u>795 364</u>	<u>795 826</u>	<u>17 794</u>	<u>927</u>		<u>(40 662)</u>	<u>2 290 756</u>
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération ^{(1) (2)}	131 949	439 618	40 350	5 416	5 133	36 345	(40 662)	618 149
Amortissement des immobili- sations	18 271	45 582	2 600	510	129	10 348		77 440
Amortissement des brevets					309			309
Amortissement des frais reportés		2 359						2 359
Intérêts – net		(625)	(40)	(9)	(8)	8 538		7 856
	<u>150 220</u>	<u>486 934</u>	<u>42 910</u>	<u>5 917</u>	<u>5 563</u>	<u>55 231</u>	<u>(40 662)</u>	<u>706 113</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>571 287</u>	<u>308 430</u>	<u>752 916</u>	<u>11 877</u>	<u>(4 636)</u>	<u>(55 231)</u>		<u>1 584 643</u>
Paiements spéciaux ⁽¹⁾	14 807	4 227		8 359		(520)		26 873
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	18 371	10 654	21 950	452		666		52 093
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	20 944	12 214	25 164	518		763		59 603
	<u>54 122</u>	<u>27 095</u>	<u>47 114</u>	<u>9 329</u>		<u>909</u>		<u>138 569</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>517 165</u>	<u>281 335</u>	<u>705 802</u>	<u>2 548</u>	<u>(4 636)</u>	<u>(56 140)</u>		<u>1 446 074</u>

- (1) Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 20,0 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 53,8 M\$ au secteur des casinos, un montant de 49,6 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2,1 M\$ à celui des bingos.
- (2) L'apport aux OSBL participants a été augmenté par le versement d'une subvention d'un montant équivalent au bénéfice net du secteur d'activité des bingos. Un montant de 2,5 M\$ est imputé au secteur corporatif.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Secteurs d'activité	2002							Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif	Élimination transac- tions inter- sociétés	
Revenus								
Jeux	1 793 297	727 037	1 067 506	39 647	917		(551)	3 627 853
Restauration		68 877					(38 195)	30 682
Hébergement		3 251						3 251
	<u>1 793 297</u>	<u>799 165</u>	<u>1 067 506</u>	<u>39 647</u>	<u>917</u>		<u>(38 746)</u>	<u>3 661 786</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 085 095	13 721	281 906	20 609			(551)	1 400 780
Restauration		21 859						21 859
	<u>1 085 095</u>	<u>35 580</u>	<u>281 906</u>	<u>20 609</u>			<u>(551)</u>	<u>1 422 639</u>
Bénéfice brut	<u>708 202</u>	<u>763 585</u>	<u>785 600</u>	<u>19 038</u>	<u>917</u>		<u>(38 195)</u>	<u>2 239 147</u>
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération ⁽¹⁾	124 228	391 827	39 790	5 205	7 061	40 278	(38 195)	570 194
Amortissement des immobilisations	18 123	43 759	6 213	216	166	7 568		76 045
Amortissement des brevets					308			308
Amortissement des frais reportés		1 333						1 333
Intérêts – net		(887)	(64)	(11)	(12)	7 998		7 024
	<u>142 351</u>	<u>436 032</u>	<u>45 939</u>	<u>5 410</u>	<u>7 523</u>	<u>55 844</u>	<u>(38 195)</u>	<u>654 904</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>565 851</u>	<u>327 553</u>	<u>739 661</u>	<u>13 628</u>	<u>(6 606)</u>	<u>(55 844)</u>		<u>1 584 243</u>
Paiements spéciaux ⁽¹⁾	14 408	4 740		8 783		(1 610)		26 321
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	17 589	9 298	22 341	432		1 256		50 916
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	20 321	10 658	25 613	495		1 440		58 527
	<u>52 318</u>	<u>24 696</u>	<u>47 954</u>	<u>9 710</u>		<u>1 086</u>		<u>135 764</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>513 533</u>	<u>302 857</u>	<u>691 707</u>	<u>3 918</u>	<u>(6 606)</u>	<u>(56 930)</u>		<u>1 448 479</u>

(1) Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 17,7 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 43,4 M\$ au secteur des casinos, un montant de 49,7 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2,1 M\$ à celui des bingos.

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La Direction corporative de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Robert Crevier, CA
Président du conseil d'administration,
président et directeur général par intérim

Gérald Houle, CMA
Vice-président corporatif,
Finances et administration

Montréal, le 22 mai 2003

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 22 mai 2003

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	7 061 800 \$	
Projets spécifiques	118 000	
Subventions fédérales pour projets spécifiques	570 333	
Dons d'œuvres d'art	2 049 435	
Dons – campagne de financement (note 4)		
Commandites financières (note 5)	83 758	
Revenus de placements (note 6)	41 246	
Ventes		616 831 \$
Locations d'espace		132 743
Locations d'expositions	229 766	
Redevances – services alimentaires		55 181
Billetterie	260 283	
Autres revenus	93 211	6 643
	<u>10 507 832</u>	<u>811 398</u>
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations	4 287 502	160 219
Services professionnels, administratifs et autres	1 729 740	66 312
Services de transport et communications	730 427	20 937
Fournitures et approvisionnements	585 081	331 763
Locations	831 355	27 261
Entretien et réparations	203 171	2 853
Intérêts et frais d'emprunt		
Acquisitions d'œuvres d'art (note 7)		
Dons d'œuvres d'art	2 049 435	
Achats d'œuvres d'art	263 830	
Amortissement – œuvres d'art		
Amortissement – immobilisations		
Frais des campagnes de financement (note 4)		
	<u>10 680 541</u>	<u>609 345</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(172 709)	202 053
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	9 967	275 000
Contributions interfonds (note 8)	223 485	(202 053)
SOLDES DE FONDS (DÉFICITAIRE) À LA FIN	<u>60 743 \$</u>	<u>275 000 \$</u>

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2003	Total 2002
741 151 \$	73 390 \$	552 060 \$		8 428 401 \$	8 417 015 \$
				118 000	883 771
				570 333	396 400
				2 049 435	2 108 774
	106 438			106 438	
				83 758	388 920
				41 246	47 223
				616 831	613 229
				132 743	195 586
				229 766	53 572
				55 181	58 879
				260 283	265 829
				99 854	172 700
<u>741 151</u>	<u>179 828</u>	<u>552 060</u>		<u>12 792 269</u>	<u>13 601 898</u>
				4 447 721	4 540 510
				1 796 052	1 880 725
				751 364	811 592
				916 844	1 107 617
				858 616	802 335
				206 024	210 861
582 244	40 820			623 064	698 707
				2 049 435	2 108 774
		552 060		263 830	273 663
213 194				552 060	552 060
	117 576			213 194	517 152
				117 576	91 681
<u>795 438</u>	<u>158 396</u>	<u>552 060</u>		<u>12 795 780</u>	<u>13 595 677</u>
(54 287)	21 432			(3 511)	6 221
(446 623)			1 412 846 \$	1 251 190	1 244 969
	(21 432)				
<u>(500 910) \$</u>			<u>1 412 846 \$</u>	<u>1 247 679 \$</u>	<u>1 251 190 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	751 925 \$	
Placements temporaires (note 10)	1 374	
Débiteurs	449 398	96 426 \$
Intérêts courus	15 727	
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	696 182	33 694
Portion court terme des subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Autres subventions à recevoir	223 000	
Stock		160 355
Frais payés d'avance	11 022	
	<u>2 148 628</u>	<u>290 475</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Oeuvres d'art de la Collection Lavalin		
Placements de portefeuille (note 10)	725 198	
Immobilisations (note 11)		
	<u>2 873 826</u> \$	<u>290 475</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires (notes 12 et 13)		
Créditeurs et frais courus	1 117 889 \$	
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus reportés	87 237	15 475 \$
Dons reportés (note 4)		
Revenus de placements reportés (note 10)	534 312	
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	344 734	
Subventions fédérales reportées – Projets spécifiques	135 667	
Portion court terme de la dette à long terme (note 14)	2 219 839	15 475
Avantages sociaux futurs (note 17)	593 244	
Dette à long terme (note 14)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 15)		
	<u>2 813 083</u>	<u>15 475</u>
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe		275 000
Non grevés d'affectations	60 743	
	<u>60 743</u>	<u>275 000</u>
	<u>2 873 826</u> \$	<u>290 475</u> \$
Pour le Conseil d'administration, Pierre Bourgie Serge Guérin		

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2003	Total 2002
			436 \$	752 361 \$	1 460 667 \$
			186 315	187 689	175 820
	221 894 \$			767 718	670 819
				15 727	15 233
647 822 \$	80 772			728 594	1 617 723
				223 000	33 000
				160 355	131 707
				11 022	8 554
647 822	302 666		186 751	2 846 466	4 113 523
5 934 838	604 665			6 539 503	6 973 357
			1 706 316	2 431 514	552 060
460 908				460 908	1 654 336
					428 263
<u>7 043 568 \$</u>	<u>907 331 \$</u>		<u>1 893 067 \$</u>	<u>12 278 391 \$</u>	<u>13 721 539 \$</u>
326 500 \$				326 500 \$	72 000 \$
				1 117 889	1 307 838
175 390	74 265 \$		480 221 \$		
276 789	13 587			290 376	332 517
				102 712	145 156
	147 629			147 629	
				534 312	470 193
				344 734	447 303
				135 667	
366 669	67 185			433 854	985 326
1 145 348	302 666		480 221	3 433 673	3 760 333
				593 244	561 400
5 934 838	604 665			6 539 503	6 973 357
464 292				464 292	1 175 259
<u>7 544 478</u>	<u>907 331</u>		<u>480 221</u>	<u>11 030 712</u>	<u>12 470 349</u>
(500 910)			1 412 846	1 186 936	1 241 223
				60 743	9 967
(500 910)			1 412 846	1 247 679	1 251 190
<u>7 043 568 \$</u>	<u>907 331 \$</u>		<u>1 893 067 \$</u>	<u>12 278 391 \$</u>	<u>13 721 539 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(172 709) \$	202 053 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des œuvres d'art		
	<u>(172 709)</u>	<u>202 053</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>(32 510)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(205 219)</u>	<u>202 053</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Avances bancaires		
	<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u> </u>	<u> </u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements		
	<u>(726 572)</u>	<u> </u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(726 572)</u>	<u> </u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(931 791)	202 053
Contributions interfonds (note 8)	223 485	(202 053)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>1 460 231</u>	<u> </u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>751 925</u></u> \$	<u><u> </u></u>

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse.

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2003	Total 2002
(54 287) \$	21 432 \$			(3 511) \$	6 221 \$
213 194		552 060 \$		213 194	517 152
158 907	21 432	552 060		552 060	552 060
198 983	66 715		62 475 \$	761 743	1 075 433
				295 663	560 744
357 890	88 147	552 060	62 475	1 057 406	1 636 177
(366 551)	(66 715)	(552 060)		(985 326)	(938 406)
254 500				254 500	615 609
(112 051)	(66 715)	(552 060)		(730 826)	(446 300)
(245 839)			(62 475)	(245 839)	(310 235)
				(789 047)	(49 015)
(245 839)			(62 475)	(1 034 886)	(359 250)
	21 432			(708 306)	507 830
	(21 432)				
			436	1 460 667	952 837
			436 \$	752 361 \$	1 460 667 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de la Collection Lavalin rend compte des transactions relatives à l'emprunt autorisé pour financer l'acquisition des œuvres d'art de cette collection.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Les œuvres d'art de la Collection Lavalin sont comptabilisées au coût amorti. Le coût de la Collection a été déterminé par négociation entre le ministère de la Culture et des Communications et le syndic de la faillite de Lavalin Inc. Les œuvres d'art sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût, toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements le cas échéant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. FONDATION DU MUSÉE (suite)

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des dons totalisant 254 668 \$; 106 438 \$ ont été constatés à titre de revenus de dons et 147 629 \$ ont été reportés afin d'être utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne pour l'année prochaine. Au 31 mars 2003, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 935 500 \$. Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures. Au cours de l'exercice, une subvention de 32 570 \$ (2002: 91 681 \$) du ministère de la Culture et des Communications a servi à couvrir les frais de cette nouvelle campagne. Les frais totaux de la campagne se sont élevés à 117 576 \$.

Au 31 mars 2003, la Fondation détenait une somme de 25 000 \$ (2002: 25 000 \$) sous forme de liquidité appartenant au Musée. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la fondation s'élève à 232 426 \$ au 31 mars 2003 (2002: 256 359 \$).

5. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2003	2002
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	30 050 \$	171 523 \$
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	22 200	127 300
Autres dons	31 508	90 097
	<u>83 758 \$</u>	<u>388 920 \$</u>

6. REVENUS DE PLACEMENTS

	2003	2002
Revenus tirés de ressources non affectées	41 246 \$	47 223 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	64 119	52 404
Moins: Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	<u>(64 119)</u>	<u>(52 404)</u>
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	<u>41 246 \$</u>	<u>47 223 \$</u>

7. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 6 350 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il a dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice et le Fonds Mousseau.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Musée a acquis 93 œuvres et archives (2002: 143), 13 étant des achats (2002: 24) pour un montant de 263 830 \$ (2002: 273 663 \$); 80 provenant de dons (2002: 119), pour un montant de 2 049 435 \$ (2002: 2 108 774 \$).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Objets	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde de fonds excédentaire (a)	21 432 \$				(21 432) \$	
Solde de fonds excédentaire (b)	202 053	240 594 \$	(202 053) \$	(240 594) \$		
	<u>223 485 \$</u>	<u>240 594 \$</u>	<u>(202 053) \$</u>	<u>(240 594) \$</u>	<u>(21 432) \$</u>	

- (a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les dépenses d'éducation reliées à la campagne de financement.
(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

10. PLACEMENTS

	2003						2002	
	Fonds des opérations		Fonds de dotation		Total		Total	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires								
Dépôts et bons du Trésor échéant en juillet 2003, intérêts de 3,21 %	<u>1 374 \$</u>	<u>1 374 \$</u>	<u>186 315 \$</u>	<u>186 315 \$</u>	<u>187 689 \$</u>	<u>187 689 \$</u>	<u>175 820 \$</u>	<u>176 029 \$</u>
Placements de portefeuilles								
Obligations échéant entre								
1 et 5 ans, intérêts de 3,75 % à 9,15 %	346 042 \$	341 342 \$	81 290 \$	82 768 \$	427 332 \$	424 110 \$	97 469 \$	93 448 \$
6 et 10 ans, intérêts de 4,89 % à 8,4 %	200 000	193 431	549 834	566 197	749 834	759 628	512 390	504 086
11 ans et plus, intérêts de 5,37 % à 10,25 %	<u>179 156</u>	<u>171 678</u>	<u>186 171</u>	<u>189 704</u>	<u>365 327</u>	<u>361 382</u>	<u>200 484</u>	<u>198 177</u>
	<u>725 198</u>	<u>706 451</u>	<u>817 295</u>	<u>838 669</u>	<u>1 542 493</u>	<u>1 545 120</u>	<u>810 343</u>	<u>795 711</u>
Actions ordinaires de sociétés privées			<u>889 021</u>	<u>791 456</u>	<u>889 021</u>	<u>791 456</u>	<u>843 993</u>	<u>1 019 894</u>
	<u>725 198 \$</u>	<u>706 451 \$</u>	<u>1 706 316 \$</u>	<u>1 630 125 \$</u>	<u>2 431 514 \$</u>	<u>2 336 576 \$</u>	<u>1 654 336 \$</u>	<u>1 815 605 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. PLACEMENTS (suite)

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2003, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 534 312 \$ (2002: 470 193 \$) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	619 976 \$	13 428 \$	13 668 \$
Système informatique	594 151	573 653	20 498	25 619
Aménagement du Musée	3 550 101	3 291 241	258 860	162 535
Équipement du Musée	238 192	177 005	61 187	70 721
Équipement audiovisuel	406 625	312 465	94 160	142 880
Équipement de la boutique	47 434	47 434		
Équipement du restaurant	104 692	91 917	12 775	8 426
Jardin de sculptures	477 848	477 848		4 414
	<u>6 052 447 \$</u>	<u>5 591 539 \$</u>	<u>460 908 \$</u>	<u>428 263 \$</u>

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS - AVANCES BANCAIRES

	2003	2002
Prêts à demande autorisés par décret pour un montant maximum de 804 700 \$ (2002: 232 100 \$) portant intérêt au taux préférentiel	<u>326 500 \$</u>	<u>72 000 \$</u>

13. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec et porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an. Au 31 mars 2003 aucun montant n'était dû.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. DETTE À LONG TERME

	2003						2002	
	Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 \$ à compter du 1 ^{er} avril 1996 et un versement final de 4 941 312 \$ le 1 ^{er} avril 2005	5 558 976	\$ 6 361 760	\$		5 558 976	\$ 6 361 760	\$ 5 867 808	\$ 6 800 383
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2003	167 962	175 654	671 850	\$ 702 615	\$ 839 812	878 269	923 206	944 657
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 \$ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 \$ le 28 juin 2010	574 569	612 600			574 569	612 600	615 609	630 098
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec	6 301 507	7 150 014	671 850	702 615	6 973 357	7 852 629	552 060 7 958 683	568 508 8 943 646
Moins: portion court terme	366 669	366 669	67 185	67 185	433 854	433 854	985 326	985 326
	<u>5 934 838</u>	<u>\$ 6 783 345</u>	<u>\$ 604 665</u>	<u>\$ 635 430</u>	<u>\$ 6 539 503</u>	<u>\$ 7 418 775</u>	<u>\$ 6 973 357</u>	<u>\$ 7 958 320</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur les emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	433 854	\$
2005	433 854	
2006	5 066 334	
2007	125 022	
2008	125 022	

15. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations et le Fonds de la collection Lavalin comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	623 199 \$	466 696 \$
Subvention spécifique pour la dette à long terme		611 300
Amortissement des subventions reportées	<u>(158 907)</u>	<u>(454 797)</u>
Solde à la fin	<u>464 292</u>	<u>623 199</u>
Fonds de la Collection Lavalin		
Solde au début	552 060	1 104 120
Amortissement des subventions reportées	<u>(552 060)</u>	<u>(552 060)</u>
Solde à la fin	<u> </u>	<u>552 060</u>
Total	<u><u>464 292</u></u> \$	<u><u>1 175 259</u></u> \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurés à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 126 822 \$ (2002: 112 864 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	561 400 \$	531 973 \$
Charge de l'exercice	97 114	122 620
Prestations versées au cours de l'exercice	(65 270)	(93 193)
Solde à la fin	593 244 \$	561 400 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marcel Brisebois

Montréal, le 30 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2003 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Musée tire des revenus de dons devant servir à contribuer au financement d'activités éducatives et à enrichir sa collection, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, ma vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du Musée au Fonds de la campagne de financement et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et de l'actif de ce Fonds ainsi que sa contribution au Fonds des opérations.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurai pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier si les dons mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 mai 2003

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	17 581 100 \$	17 414 100 \$
Autres (note 4)	4 452 206	4 213 022
Autres subventions pour projets spécifiques	490 989	351 282
Commandites financières (note 5)	555 226	849 910
Contribution – Fondation du Musée de la Civilisation (note 6)	31 000	585 600
Billetterie	768 526	1 017 812
Boutique	601 720	560 212
Locations d'expositions	1 004 255	1 265 622
Concessions et autres locations	331 406	315 014
Ventes de produits et services	180 418	281 810
Intérêts sur placements temporaires	116 228	112 742
Autres	47 745	79 472
	<u>26 160 819</u>	<u>27 046 598</u>
Commandites en échange de biens et services reçus	<u>453 544</u>	<u>510 367</u>
	<u>26 614 363</u>	<u>27 556 965</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	11 134 103	10 932 770
Services professionnels	4 023 403	4 434 795
Loyers	451 461	948 222
Transport et communications	2 062 532	2 167 975
Fournitures et équipements	2 034 289	1 960 266
Entretien et réparations	821 745	775 762
Dépenses administratives	182 180	143 439
Taxes municipales et scolaires (note 16)	1 988 767	2 021 787
Acquisition de collections	22 876	20 699
	<u>22 721 356</u>	<u>23 405 715</u>
Intérêts sur la dette à long terme	1 091 360	1 355 646
Amortissement des immobilisations	2 243 308	2 219 787
	<u>3 334 668</u>	<u>3 575 433</u>
Échange de biens et services reçus		
Services professionnels	109 110	160 640
Transport et communications	275 486	284 521
Fournitures et équipements	68 948	65 206
	<u>453 544</u>	<u>510 367</u>
	<u>26 509 568</u>	<u>27 491 515</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>104 795 \$</u>	<u>65 450 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002
	Investis en immobili- sations	Affectés à la réserve pour auto- assurances	Non affectés	Total
				Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT	591 215 \$		18 253 \$	609 468 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(238 484)		343 279	104 795
Investissement en immobilisations	318 451		(318 451)	65 450
Réserve pour auto-assurances		25 000 \$	(25 000)	
ACTIFS NETS À LA FIN	671 182 \$	25 000 \$	18 081 \$	714 263 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 7)	1 450 126 \$	2 415 455 \$
Placement temporaire (note 7)	1 000 000	
Débiteurs	690 779	955 275
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	2 264 683	2 432 631
Contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation		303 600
Stock – boutique	157 653	171 150
Frais payés d'avance	606 983	652 235
	<u>6 170 224</u>	<u>6 930 346</u>
Frais reportés	72 825	84 932
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	16 668 704	17 285 664
Immobilisations (note 9)	<u>32 776 767</u>	<u>33 902 974</u>
	<u>55 688 520 \$</u>	<u>58 203 916 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	1 613 181 \$	889 816 \$
Créditeurs et frais courus	1 717 117	2 157 460
Intérêts courus	442 106	520 840
Provision pour vacances (note 15)	637 069	685 165
Apports reportés (note 11)	348 563	431 638
Revenus reportés	34 154	86 952
Versements sur la dette à long terme (note 12)	1 535 905	1 535 905
	<u>6 328 095</u>	<u>6 307 776</u>
Provision pour congés de maladie (note 15)	1 539 218	1 562 597
Apports reportés (note 11)	32 236 728	33 324 256
Dette à long terme (note 12)	<u>14 870 216</u>	<u>16 399 819</u>
	<u>54 974 257</u>	<u>57 594 448</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	671 182	591 215
Actifs nets affectés à la réserve pour auto-assurances	25 000	
Actifs nets non affectés	18 081	18 253
	<u>714 263</u>	<u>609 468</u>
	<u>55 688 520 \$</u>	<u>58 203 916 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Réal Létourneau

MUSÉE DE LA CIVILISATION**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	104 795 \$	65 450 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des frais reportés	12 107	40 802
Amortissement des immobilisations	2 243 308	2 219 787
Amortissement des apports reportés	(1 993 316)	(2 053 673)
Frais de gestion capitalisés à la dette	5 252	
Intérêts capitalisés à l'emprunt	2 138	
	<u>374 284</u>	<u>272 366</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Variation des débiteurs	264 496	223 774
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	167 948	2 395 481
Variation de la contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation	303 600	195 400
Variation du stock - boutique	13 497	(3 261)
Variation des frais payés d'avance	45 252	(6 915)
Variation des créditeurs et frais courus	(557 242)	(842 128)
Variation des intérêts courus	(78 734)	(137 994)
Variation de la provision pour vacances	(48 096)	(16 470)
Variation des apports reportés	(83 075)	(92 666)
Variation des revenus reportés	(52 798)	(403 285)
Variation de la provision pour congés de maladie	(23 379)	133 181
	<u>(48 531)</u>	<u>1 445 117</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>325 753</u>	<u>1 717 483</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	721 227	583 816
Subventions reçues du gouvernement du Québec	1 522 748	2 062 750
Remboursement de la dette à long terme	(1 534 855)	(2 103 552)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>709 120</u>	<u>543 014</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(1 000 202)	(997 263)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	34 671	1 263 234
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 415 455</u>	<u>1 152 221</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u><u>2 450 126</u></u> \$	<u><u>2 415 455</u></u> \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Vacances et congés de maladie

Les charges relatives aux vacances et aux congés de maladie cumulées par les employés du Musée sont inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit à ces congés.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock - boutique

Le stock de la boutique du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Frais reportés**

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation ou de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions. Auparavant, la totalité des subventions à recevoir étaient inscrites au moment de leur autorisation par le gouvernement du Québec.

L'application rétroactive de cette modification n'a aucun effet sur les résultats et les actifs nets mais elle vient diminuer les postes suivants des états financiers:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Bilan		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 654 533 \$	997 921 \$
Apports reportés	3 654 533	997 921

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	2003	2002
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 083 970 \$	1 355 646 \$
Amortissement des apports reportés *	1 993 316	2 053 673
Projets spécifiques	674 920	608 341
Centre d'interprétation de Place-Royale	700 000	186 500
Financement des vacances et des congés de maladie		8 862
	<u>4 452 206 \$</u>	<u>4 213 022 \$</u>

* Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations (autorisées par décrets).

5. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2003	2002
Commandites commerciales obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	176 000 \$	223 310 \$
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions	154 300	172 400
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	215 927	454 200
Dons	8 999	
	<u>555 226 \$</u>	<u>849 910 \$</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la Civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 553 157 \$ au 31 mars 2003 (2002: 526 363 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ENCAISSE ET PLACEMENT TEMPORAIRE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2003 est de 3,25 %.

Le placement temporaire est constitué d'un certificat de dépôt d'un an échéant le 6 juin 2003 au taux d'intérêt annuel de 3,45 %.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit:

	2003	2002
Intérêts courus sur la dette à long terme	442 106 \$	520 128 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 535 905	1 535 905
Autres subventions à recevoir	286 672	376 598
	<u>2 264 683 \$</u>	<u>2 432 631 \$</u>

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit:

	2003	2002
Solde redressé des subventions à recevoir au début	18 821 569 \$	20 339 384 \$
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	798 650	544 935
Subvention – Le Temps des Québécois	107 138	
Amortissement des frais d'émission reportés	12 107	40 802
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 534 855)	(2 103 552)
Solde des subventions à recevoir à la fin	18 204 609	18 821 569
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 535 905)	(1 535 905)
Solde des subventions à recevoir à long terme	<u>16 668 704 \$</u>	<u>17 285 664 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2003				2002
	Acquisitions	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net
Terrains		2 532 891 \$		2 532 891 \$	2 532 891 \$
Bâtisses	219 021 \$	40 841 035	15 075 527 \$	25 765 508	26 566 428
Ajouts et aménagements des bâtisses	430 161	9 158 978	7 634 038	1 524 940	1 309 622
Améliorations locatives	8 509	4 156 624	1 970 806	2 185 818	2 592 972
Mobilier et équipement		2 015 415	1 737 782	277 633	551 110
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	366 288	804 904	477 905	326 999	49 829
Équipement d'éclairage et de sonorisation	6 550	753 653	730 114	23 539	43 239
Équipement d'activités commer- ciales	7 026	121 036	85 771	35 265	49 771
Équipement informatique et audiovisuel	79 546	986 063	881 889	104 174	207 112
	<u>1 117 101 \$</u>	<u>61 370 599 \$</u>	<u>28 593 832 \$</u>	<u>32 776 767 \$</u>	<u>33 902 974 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. IMMOBILISATIONS (suite)

Le Musée a acquis au cours de l'exercice des immobilisations totalisant 1 117 101 \$ (2002: 997 263 \$) dont 798 650 \$ (2002: 544 935 \$) provient des subventions du gouvernement du Québec affectées aux immobilisations et à leur maintien. Aucune disposition d'immobilisations n'a été effectuée au cours de l'exercice.

La Société immobilière du Québec a été autorisée par le Conseil du trésor à réaliser le projet de la Réserve Muséale de la Capitale nationale au coût de 10 400 000 \$ et en céder, par la suite, la propriété au Musée à un prix de vente correspondant au coût réel du projet, le tout payable comptant le jour de la livraison. Le Conseil du trésor a autorisé le ministère de la Culture et des Communications à garantir au Musée de la civilisation un emprunt au Fonds de financement au montant de 10 000 000 \$.

Le coût des immobilisations inclut un montant de 276 616 \$ qui n'a pas été amorti. Ce montant représente du mobilier et de l'équipement intégré à la bâtisse de la future Réserve Muséale de la Capitale nationale dont la fin des travaux est prévue en juin 2003.

10. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$ ainsi que des emprunts temporaires relatifs à la conception et la réalisation d'une exposition permanente du Musée pour un montant maximum de 760 000 \$. Au 31 mars 2003, le solde des emprunts temporaires était de 107 138 \$.

Le gouvernement du Québec a aussi autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien pour un montant maximum de 4 771 400 \$. Au 31 mars 2003, le solde des emprunts temporaires était de 1 506 043 \$.

Les emprunts bancaires contractés portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2003 est de 5 %

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes:

	2003	2002
Solde au début	431 638 \$	524 304 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(359 174)	(391 104)
Montant reçu pour les exercices subséquents	276 099	298 438
Solde à la fin	<u>348 563 \$</u>	<u>431 638 \$</u>
Se détaillant comme suit:		
Gouvernement du Québec	252 199 \$	181 400 \$
Autres apports reportés	96 364	250 238
	<u>348 563 \$</u>	<u>431 638 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour l'exposition permanente Le Temps des Québécois. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes:

	2003	2002
Solde redressé au début	33 324 256 \$	34 832 994 \$
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	798 650	544 935
Subvention – Le Temps des Québécois	107 138	
Amortissement des apports reportés	<u>(1 993 316)</u>	<u>(2 053 673)</u>
Solde à la fin	<u>32 236 728 \$</u>	<u>33 324 256 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	5 890 320 \$	6 311 057 \$
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	5 211 860	5 518 440
5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 \$, échéant le 24 octobre 2008	2 597 389	3 030 287
5,25 % remboursable par versements annuels en capital de 209 020 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2002		1 254 120
5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 \$, échéant le 2 avril 2007	1 050 352	
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	860 733	946 807
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	<u>795 467</u>	<u>875 013</u>
	16 406 121	17 935 724
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 535 905</u>	<u>1 535 905</u>
	<u>14 870 216 \$</u>	<u>16 399 819 \$</u>

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance selon des mêmes conditions, se détaillent comme suit:

2004	1 535 905 \$
2005	1 535 905
2006	1 535 905
2007	1 535 905
2008	1 535 905

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	3 738 827 \$	3 568 667 \$
Reçus émis	<u>118 156</u>	<u>170 160</u>
Solde à la fin	<u><u>3 856 983</u></u> \$	<u><u>3 738 827</u></u> \$

14. FLUX DE TRÉSORERIE**Intérêts versés**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts versés sur emprunts au Fonds de financement	1 149 885 \$	1 468 796 \$
Intérêts versés sur emprunts temporaires	<u>55 765</u>	<u>32 655</u>
Solde à la fin	<u><u>1 205 650</u></u> \$	<u><u>1 501 451</u></u> \$

Espèces et quasi-espèces

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	1 450 126 \$	2 415 455 \$
Placement temporaire	<u>1 000 000</u>	<u> </u>
	<u><u>2 450 126</u></u> \$	<u><u>2 415 455</u></u> \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 1 117 101 \$ dont 116 899 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2003.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 341 619 \$ (2002: 298 890 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provisions pour vacances et congés de maladie**

	2003		2002	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	685 165 \$	1 562 597 \$	701 635 \$	1 429 416 \$
Charge de l'exercice	564 835	220 762	599 294	382 223
Prestations versées au cours de l'exercice	(612 931)	(244 141)	(615 764)	(249 042)
Solde à la fin	637 069 \$	1 539 218 \$	685 165 \$	1 562 597 \$

16. ÉVENTUALITÉS**Actions en justice en dommages et intérêts**

Les actions en justice en dommages et intérêts intentées contre le Musée totalisent 275 028 \$. Selon l'opinion du Musée, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

Règlement du litige avec la Ville de Québec pour les taxes foncières

La Commission municipale du Québec a accordé gain de cause au Musée de la civilisation le 2 avril 2003. En vertu de sa décision, le mode de taxation municipal et scolaire du Musée a été modifié et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. Le règlement pour les taxes scolaires représente un montant de 361 364 \$ incluant les intérêts courus. En ce qui concerne les taxes municipales, le montant n'est pas connu en date de préparation des états financiers. Selon les autorités du ministère de la Culture et des Communications, tout remboursement rétroactif reçu par le Musée devra être remis au Ministère soit directement ou en diminution de la subvention de fonctionnement.

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Subventions à recevoir du gouvernement du Québec**

Au 31 mars 2003, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 18 204 609 \$ s'établissait à 19 459 550 \$.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 16 406 121 \$ s'établissait à 17 661 062 \$. Compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie du cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la Civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 13 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la Civilisation au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 13 juin 2003

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec (note 5)	10 995 622 \$		3 196 280 \$		14 191 902 \$	12 341 506 \$
Gain sur règlement d'un litige						4 214 242
Subventions du gouverne- ment du Canada (note 6)	284 476				284 476	182 312
Billetterie	497 743				497 743	340 992
Boutique		582 527 \$			582 527	396 711
Publications		106 283			106 283	91 341
Location de locaux		430 684			430 684	367 345
Services auxiliaires	95 389	152 444			247 833	216 754
Commandites	560 364				560 364	422 725
Contribution – Fondation du Musée du Québec (note 8)						520 000
Autres contributions	53 600				53 600	
Location d'œuvres d'art et d'expositions	170 637				170 637	224 324
Partenariats	17 388				17 388	200 021
Dons	6 840				6 840	7 381
Revenus de placement (note 9)	115 320	13 512			128 832	127 639
Autres	155 094				155 094	156 958
	<u>12 952 473</u>	<u>1 285 450</u>	<u>3 196 280</u>		<u>17 434 203</u>	<u>19 810 251</u>
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	6 171 781	243 968			6 415 749	6 253 460
Services professionnels, administratifs et autres	2 794 999	243 606			3 038 605	3 157 946
Transport et communi- cations	1 269 504	5 567			1 275 071	1 780 199
Fournitures et approvision- nements	990 067	314 231			1 304 298	1 116 015
Acquisitions d'œuvres d'art (note 10)	1 277 406				1 277 406	2 342 960
Location d'expositions	51 537				51 537	51 850
Location de matériel, d'équi- pement et de locaux	300 524	1 088			301 612	296 174
Taxes municipales et scolaires	241 755				241 755	166 800
Montants à reporter	<u>13 097 573 \$</u>	<u>808 460 \$</u>			<u>13 906 033 \$</u>	<u>15 165 404 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003					2002
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	13 097 573 \$	808 460 \$			13 906 033 \$	15 165 404 \$
Intérêts sur la dette à long terme			1 650 121 \$		1 650 121	2 407 262
Amortissement des frais reportés			14 629		14 629	99 317
Amortissement des immobilisations			1 548 299		1 548 299	1 515 095
Autres	71 139	660			71 799	51 276
	<u>13 168 712</u>	<u>809 120</u>	<u>3 213 049</u>		<u>17 190 881</u>	<u>19 238 354</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(216 239) \$</u>	<u>476 330 \$</u>	<u>(16 769) \$</u>		<u>243 322 \$</u>	<u>571 897 \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003					2002
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	689 263 \$	400 000 \$	1 476 503 \$	1 043 716 \$	3 609 482 \$	3 037 585 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(216 239)	476 330	(16 769)		243 322	571 897
Virements interfonds (note 11)	476 330	(476 330)				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>949 354 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>1 459 734 \$</u>	<u>1 043 716 \$</u>	<u>3 852 804 \$</u>	<u>3 609 482 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	2003					2002
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
ACTIF						
À court terme						
Encaisse, 2,85 %	1 338 134 \$	607 497 \$		66 934 \$	2 012 565 \$	3 902 711 \$
Débiteurs et intérêts courus (note 12)	948 413	1 454		8 532	958 399	778 173
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	663 063					
Subventions à recevoir Gouvernement du Québec (note 13)	177 165		2 578 874 \$		2 756 039	3 454 983
Gouvernement du Canada	155 000				155 000	
Stocks		169 577			169 577	190 941
Frais payés d'avance	319 707				319 707	165 551
	<u>3 601 482</u>	<u>778 528</u>	<u>2 578 874</u>	<u>75 466</u>	<u>6 371 287</u>	<u>8 492 359</u>
Placements (note 14)	1 410 310			981 527	2 391 837	970 051
Frais reportés			178 549		178 549	21 508
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)			25 520 999		25 520 999	25 831 435
Immobilisations (note 15)			<u>31 498 712</u>		<u>31 498 712</u>	<u>31 758 177</u>
	<u>5 011 792 \$</u>	<u>778 528 \$</u>	<u>59 777 134 \$</u>	<u>1 056 993 \$</u>	<u>65 961 384 \$</u>	<u>67 073 530 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault
Michel Giroux

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2003

	2003					2002
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire			4 771 \$		4 771 \$	
Emprunts bancaires (note 16)	175 000 \$		1 996 000		2 171 000	899 000 \$
Créditeurs et frais courus	1 598 700				1 598 700	1 996 826
Provision pour vacances	510 125				510 125	492 694
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement		378 528 \$	271 258	13 277 \$		
Intérêts courus			777 066		777 066	1 172 885
Apports reportés (note 17)	688 006				688 006	902 901
Versement sur la dette à long terme (note 18)			1 770 940		1 770 940	1 759 496
	<u>2 971 831</u>	<u>378 528</u>	<u>4 820 035</u>	<u>13 277</u>	<u>7 520 608</u>	<u>7 223 802</u>
Provision pour congés de maladie (note 20)	905 391				905 391	893 122
Revenus de placement reportés	185 216				185 216	164 835
Apports reportés (note 17)			30 218 519		30 218 519	30 304 174
Dette à long terme (note 18)			<u>23 278 846</u>		<u>23 278 846</u>	<u>24 878 115</u>
	<u>4 062 438</u>	<u>378 528</u>	<u>58 317 400</u>	<u>13 277</u>	<u>62 108 580</u>	<u>63 464 048</u>
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations			1 459 734		1 459 734	1 476 503
Affectations d'origine externe				1 043 716	1 043 716	1 043 716
Non grevés d'affectations	<u>949 354</u>	<u>400 000</u>			<u>1 349 354</u>	<u>1 089 263</u>
	<u>949 354</u>	<u>400 000</u>	<u>1 459 734</u>	<u>1 043 716</u>	<u>3 852 804</u>	<u>3 609 482</u>
	<u>5 011 792 \$</u>	<u>778 528 \$</u>	<u>59 777 134 \$</u>	<u>1 056 993 \$</u>	<u>65 961 384 \$</u>	<u>67 073 530 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003					2002
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(216 239) \$	476 330 \$	(16 769) \$		243 322 \$	571 897 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés			14 629		14 629	99 317
Amortissement des immobilisations			1 548 299		1 548 299	1 515 095
Amortissement des apports reportés - long terme			(1 546 159)		(1 546 159)	(1 594 451)
	(216 239)	476 330			260 091	591 858
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Débiteurs et intérêts courus	(187 211)	7 437		(452) \$	(180 226)	(205 690)
Subventions à recevoir	172 835		371 109		543 944	2 187 914
Stocks		21 364			21 364	(14 578)
Frais payés d'avance	(154 156)				(154 156)	221 956
Créditeurs et frais courus	(395 068)	(3 058)			(398 126)	770 241
Provision pour vacances	17 431				17 431	26 052
Intérêts courus			(395 819)		(395 819)	(84 592)
Apports reportés – court terme	(214 895)				(214 895)	(281 624)
Revenus de placement reportés	20 381				20 381	45 240
Provision maladies	12 269				12 269	(10 035)
	(728 414)	25 743	(24 710)	(452)	(727 833)	2 654 884
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	(944 653)	502 073	(24 710)	(452)	(467 742)	3 246 742
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placement	(1 410 310)			(11 476)	(1 421 786)	(34 546)
Acquisitions d'immobilisations			(1 288 834)		(1 288 834)	(433 319)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 410 310)		(1 288 834)	(11 476)	(2 710 620)	(467 865)
Montants à reporter	(2 354 963) \$	502 073 \$	(1 313 544) \$	(11 928) \$	(3 178 362) \$	2 778 877 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	<u>(2 354 963) \$</u>	<u>502 073 \$</u>	<u>(1 313 544) \$</u>	<u>(11 928) \$</u>	<u>(3 178 362) \$</u>	<u>2 778 877 \$</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Frais reportés			(171 670)		(171 670)	
Subventions du gouvernement du Québec reçues			1 770 940		1 770 940	1 759 496
Emprunts bancaires	175 000		1 097 000		1 272 000	493 000
Dette à long terme			171 670		171 670	11 505
Remboursement de la dette à long terme			<u>(1 759 495)</u>		<u>(1 759 495)</u>	<u>(1 776 485)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>175 000</u>		<u>1 280 115</u>		<u>1 455 115</u>	<u>487 516</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES	175 000		1 280 115		1 455 115	487 516
ESPÈCES, AU DÉBUT	3 193 192	607 398	825	101 296	3 902 711	636 318
Flux de trésorerie interfonds	<u>324 905</u>	<u>(501 974)</u>	<u>199 503</u>	<u>(22 434)</u>		
(INSUFFISANCE) ESPÈCES, À LA FIN	<u>3 693 097 \$</u>	<u>105 424 \$</u>	<u>1 480 443 \$</u>	<u>78 862 \$</u>	<u>5 357 826 \$</u>	<u>1 123 834 \$</u>

Les espèces du Musée comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (2002: Musée du Québec), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, les publications, le stationnement et la location de locaux. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en janvier 1999, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations. Les oeuvres d'art acquises par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements, le cas échéant.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative et aux taux suivants:

Bâtisses	4 %
Aménagements des bâtisses	10 %
Équipement	
Musée	20 %
Restaurant	20 %
Audiovisuel	20 %
Bureau	20 %
Informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions. Auparavant, la totalité des subventions à recevoir étaient inscrites au moment de leur autorisation par le gouvernement du Québec.

L'application rétroactive de cette modification n'a aucun effet sur les résultats et l'avoir net mais elle vient diminuer les postes suivants des états financiers:

	2003	2002
Bilan – Fonds des immobilisations		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 421 046 \$	1 396 180 \$
Apports reportés du gouvernement du Québec	1 421 046	1 396 180

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003		2002	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	10 177 022 \$		10 177 022 \$	6 105 105 \$
Projets spécifiques *	818 600		818 600	2 234 690
Intérêts sur la dette à long terme		1 650 121 \$	1 650 121	2 407 260
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec		1 546 159	1 546 159	1 594 451
	<u>10 995 622 \$</u>	<u>3 196 280 \$</u>	<u>14 191 902 \$</u>	<u>12 341 506 \$</u>

* Ces projets sont liés aux diverses expositions du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2003	2002
Ministère des affaires étrangères	13 271 \$	
Ministère du Patrimoine canadien	59 510	53 412 \$
Conseil des arts du Canada	<u>211 695</u>	<u>128 900</u>
	<u>284 476 \$</u>	<u>182 312 \$</u>

7. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats:

	2003	2002
Fonds des opérations		
Produits		
Commandites	135 364 \$	236 125 \$
Charges		
Transport et communications	130 925	227 815
Fournitures, location de matériel, d'équipement et de locaux	4 439	8 310
Fonds des activités commerciales		
Produits		
Location de locaux	102 727	114 700
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	102 727	114 700

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION – FONDATION DU MUSÉE DU QUÉBEC

La Fondation du Musée du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour fonctions de promouvoir la culture et les arts et d'organiser des campagnes de souscription pour recueillir des fonds afin de subventionner le Musée national des beaux-arts du Québec. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 209 437 \$ au 31 mars 2003 (2002: 102 628 \$). Au cours de l'exercice, la Fondation n'a contribué aucune somme (2002: 520 000 \$) pour l'acquisition d'œuvres d'art.

9. REVENUS DE PLACEMENT

	2003	2002
Revenus tirés de ressources non affectées	128 832 \$	127 639 \$
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	20 381	45 240
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	149 213	172 879
Moins les montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(20 381)	(45 240)
Total des revenus de placement constatés à titre produits	128 832 \$	127 639 \$

10. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre la collection permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente et d'étude du Musée est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Depuis la constitution du Musée, le 16 mai 1984, le coût cumulatif des oeuvres d'art achetées se détaille comme suit:

	2003			2002
	Collection permanente et d'étude	Collection de prêt	Total	Total
Solde au début	10 720 170 \$	2 997 695 \$	13 717 865 \$	11 374 905 \$
Achats	1 099 006	178 400	1 277 406	2 342 960
Solde à la fin	11 819 176 \$	3 176 095 \$	14 995 271 \$	13 717 865 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART (suite)

Le Musée émet des reçus pour les oeuvres d'art acquises par donation. La valeur de ces oeuvres est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces oeuvres d'art s'établit comme suit:

	2003	2002
Solde au début	19 647 624 \$	18 248 851 \$
Reçus émis	<u>1 454 297</u>	<u>1 398 773</u>
Solde à la fin	<u><u>21 101 921</u></u> \$	<u><u>19 647 624</u></u> \$

11. VIREMENTS INTERFONDS

En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en janvier 1999, un montant de 476 330 \$ représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au Fonds des opérations afin de financer les sorties de fonds relatives au remboursement des emprunts ou aux activités du Musée.

12. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2003	2002
Fondation du Musée du Québec	245 933 \$	370 738 \$
Intérêts courus	37 732	15 294
Taxes à recevoir	285 943	174 908
Autres débiteurs	<u>388 791</u>	<u>217 233</u>
	<u><u>958 399</u></u> \$	<u><u>778 173</u></u> \$

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, comprennent les intérêts courus sur la dette à long terme et les remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des montants à recevoir du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours de la prochaine année.

14. PLACEMENTS**Fonds des opérations**

	2003	2002
Bons du trésor du Canada, (taux effectif de 0,67 %) échéant le 10 avril 2003 (valeur au marché – 39 967 \$)	39 734 \$	
Obligations, 5,19 % à 7 %, (taux effectif de 5,06 % à 6,53 %), échéant au cours des dix prochains exercices (valeur au marché – 1 210 354 \$)	<u>1 199 304</u>	
Montant à reporter	<u><u>1 239 038</u></u> \$	

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. PLACEMENTS (suite)

Fonds des opérations (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montant reporté	1 239 038 \$	
Obligations, 6,65 % (taux effectif de 6,39 %), échéant entre la onzième et vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 63 757 \$)	63 096	
Obligations, 6,5 % à 8 %, (taux effectif de 6,39 % à 7,11 %), échéant après la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 106 341 \$)	<u>108 176</u>	
	<u><u>1 410 310</u></u> \$	

Fonds de dotation

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Bons du trésor, (taux effectif de 0 % à 0,18 %) échéant du 1 ^{er} mai au 3 juillet 2003 (valeur au marché – 92 919 \$)	92 885 \$	76 558 \$
Obligations, 4,88 % à 8,80 %, (taux effectif de 4,63 % à 7,65 %), échéant au cours des dix prochains exercices (valeur au marché – 420 777 \$)	405 566	387 243
Obligations, 6,15 % à 10,25 %, (taux effectif de 6,15 % à 7,5 %), échéant entre la onzième et vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 27 553 \$)	26 635	60 725
Obligations, 6,5 % à 8 %, (taux effectif de 6,39 % à 7,29 %), échéant après la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 37 551 \$)	37 599	18 507
Actions ordinaires de sociétés publiques (valeur boursière – 367 137 \$)	<u>418 842</u>	<u>427 018</u>
	<u><u>981 527</u></u> \$	<u><u>970 051</u></u> \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	1 210 250 \$		1 210 250 \$	1 210 250 \$
Bâtisses *	48 375 638	20 324 612 \$	28 051 026	29 223 482
Aménagements des bâtisses	1 000 716	93 744	906 972	322 877
Équipement:				
Musée	921 690	491 813	429 877	368 838
Restaurant	36 611	23 886	12 725	14 332
Audiovisuel	317 272	103 783	213 489	68 088
Bureau	204 353	69 715	134 638	97 941
Informatique	1 549 887	1 060 839	489 048	447 947
Matériel roulant	71 157	20 470	50 687	4 422
	<u>53 687 574 \$</u>	<u>22 188 862 \$</u>	<u>31 498 712 \$</u>	<u>31 758 177 \$</u>

* Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ces immeubles ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$. Au 31 mars 2003, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative à la réalisation de deux expositions permanentes pour un montant maximum de 175 000 \$. Cet emprunt échéant le 30 avril 2003 porte intérêt au taux préférentiel.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations:

	2003	2002
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 822 800 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2002, échéant au 30 avril 2003	822 800 \$	633 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 705 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2002, échéant au 31 juillet 2003	705 200	266 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 800 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2002, échéant au 31 juillet 2003	<u>468 000</u>	
	<u>1 996 000 \$</u>	<u>899 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 3 650 500 \$ (2002: 2 336 800 \$)

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

17. APPORTS REPORTÉS**Fonds des opérations**

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement qui n'ont pas été engagées pour certaines expositions. Les variations survenues dans le solde présenté dans le fonds des opérations au titre des apports reportés sont les suivantes:

	2003	2002
Solde au début	902 901 \$	1 184 525 \$
Moins le montant constaté à titre de produits de l'exercice	(956 494)	(839 177)
Plus le montant reçu pour les exercices subséquents	741 599	557 553
Solde à la fin	<u>688 006 \$</u>	<u>902 901 \$</u>

Se détaillant comme suit:

Gouvernement du Québec	242 062 \$	684 494 \$
Gouvernement du Canada	145 084	34 560
Autres revenus reportés	300 860	183 847
	<u>688 006 \$</u>	<u>902 901 \$</u>

Fonds des immobilisations

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions à recevoir du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues dans le solde présenté au fonds des immobilisations pour l'exercice sont les suivantes:

	2003	2002
Solde au début	30 304 174 \$	31 453 802 \$
Subvention du gouvernement du Québec	1 288 834	433 319
Frais d'émission de la dette à long terme	171 670	11 504
Amortissement des apports reportés	(1 546 159)	(1 594 451)
Solde à la fin	<u>30 218 519 \$</u>	<u>30 304 174 \$</u>

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS –DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017	21 458 770 \$	22 706 240 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 \$, échéant en décembre 2010	1 479 736	1 644 151
Montants à reporter	<u>22 938 506 \$</u>	<u>24 350 391 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME (suite)

	2003	2002
Montants reportés	22 938 506 \$	24 350 391 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 \$, échéant en octobre 2007	<u>2 111 280</u> 25 049 786	<u>2 287 220</u> 26 637 611
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 770 940</u>	<u>1 759 496</u>
	<u>23 278 846 \$</u>	<u>24 878 115 \$</u>

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	1 770 940 \$
2005	1 770 940
2006	1 770 940
2007	1 770 940
2008	3 002 520

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 184 072 \$ (2002: 168 563 \$) pour le Fonds des opérations et à 5 403 \$ (2002: 4 031 \$) pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	893 122 \$	903 157 \$
Charge de l'exercice	86 833	46 167
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(74 564)</u>	<u>(56 202)</u>
Solde à la fin	<u><u>905 391 \$</u></u>	<u><u>893 122 \$</u></u>

21. INSTRUMENTS FINANCIERS**Placements**

La juste valeur des placements est présentée à la note 14. La juste valeur des bons du trésor et des obligations est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt du marché à la date du bilan pour des titres similaires. La juste valeur des placements en actions est établie en fonction du cours de clôture des bourses.

Subventions à recevoir

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec de 27 291 939 \$ (incluant sa tranche court terme) s'établissait à 28 798 904 \$.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 25 049 786 \$ s'établissait à 26 556 741 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Actif et passif à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 20 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare, qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 juin 2003

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. S-3.2)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	16 465 259 \$	16 551 675 \$
Intérêts	<u>2 174</u>	<u>6 359</u>
	<u>16 467 433</u>	<u>16 558 034</u>
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	15 322 859	15 483 375
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	889 487	836 198
Déplacements	120 193	107 997
Loyers	72 155	70 599
Honoraires	52 307	2 299
Fournitures et équipement	22 622	23 825
Téléphone et communications	<u>16 050</u>	<u>16 419</u>
	1 172 814	1 057 337
	<u>16 495 673</u>	<u>16 540 712</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(28 240)	17 322
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>72 116</u>	<u>54 794</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>43 876</u></u> \$	<u><u>72 116</u></u> \$

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	91 341 \$	69 115 \$
Dépôt à terme		40 000
Débiteurs	<u>3 164</u>	<u>707</u>
	<u>94 505 \$</u>	<u>109 822 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	50 629 \$	37 706 \$
EXCÉDENT	<u>43 876</u>	<u>72 116</u>
	<u>94 505 \$</u>	<u>109 822 \$</u>
 Pour l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, Gérald Lemoyne George Wapachee		

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2002

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Prestations et frais d'administration

Les prestations de sécurité du revenu sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 21 029 \$ (2001: 17 543 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2002

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne

Québec, le 11 septembre 2002

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2002 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 11 septembre 2002

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	4 987 588 \$	4 553 797 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	10 453	33 636
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	8 842	10 427
Autres	<u>11 640</u>	<u>24 408</u>
	<u>5 018 523</u>	<u>4 622 268</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	2 917 943	2 994 855
Services de transport et de communication	115 755	136 164
Services professionnels et administratifs	419 097	613 028
Loyers et entretien	274 096	264 859
Fournitures et matériel	62 689	84 200
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	16 682	10 146
Amortissement des immobilisations	89 991	83 539
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	<u>39 251</u>	<u>40 363</u>
	3 935 504	4 227 154
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	<u>1 445 871</u>	<u>1 285 516</u>
	<u>5 381 375</u>	<u>5 512 670</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	362 852	890 402
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>1 761 133</u>	<u>870 731</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>2 123 985</u></u> \$	<u><u>1 761 133</u></u> \$

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	289 964 \$	117 174 \$
Débiteurs	<u>175 866</u>	<u>271 467</u>
	465 830	388 641
Immobilisations (note 4)	156 410	181 593
Frais de développement de systèmes informatiques (note 5)	<u>121 141</u>	<u>115 415</u>
	<u>743 381 \$</u>	<u>685 649 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	328 643 \$	320 063 \$
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	130 000	145 000
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 7)	<u>1 700 000</u>	<u>1 350 000</u>
	2 158 643	1 815 063
Provision pour congés de maladie et vacances (note 9)	455 196	318 831
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	<u>253 527</u>	<u>312 888</u>
	2 867 366	2 446 782
DÉFICIT	<u>2 123 985</u>	<u>1 761 133</u>
	<u>743 381 \$</u>	<u>685 649 \$</u>

Pour l'Office des professions du Québec,
Jean-K. Samson

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations et frais de développement de systèmes informatiques

Les immobilisations et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes:

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement. Le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque le dossier de la plainte est fermé et que la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office. Pour les plaintes dont l'audition a commencé après le 7 novembre 2002, le paiement des honoraires peut se faire à la demande du président de comité suite au dépôt d'une décision adjugeant sur une demande de radiation provisoire, d'une décision sur culpabilité ou sur sanction ainsi qu'après toute autre décision pour laquelle une permission d'en appeler a été accordée ou une requête en révision judiciaire a été déposée.
- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS (suite)

La dépense se détaille comme suit:

	2003	2002
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	1 069 495 \$	935 175 \$
Administrateurs nommés	376 376	350 341
	<u>1 445 871 \$</u>	<u>1 285 516 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	399 787 \$	314 892 \$	84 895 \$	101 616 \$
Équipement téléphonique	29 306	27 791	1 515	6 611
Mobilier	94 096	43 251	50 845	46 719
Aménagement des locaux	62 584	43 429	19 155	26 647
	<u>585 773 \$</u>	<u>429 363 \$</u>	<u>156 410 \$</u>	<u>181 593 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 64 808 \$ (2002: 121 359\$). L'Office a vendu au cours de l'exercice précédent des immobilisations pour un produit de disposition de 4 251 \$ générant un gain sur disposition de 4 251 \$.

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	287 034 \$	165 893 \$	121 141 \$	115 415 \$

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 44 977 \$ (2002: 49 644 \$).

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (1999, chapitre 24). Ce fonds de 1 000 000 \$, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (suite)

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2003:

	2003	2002
Solde au début	457 888 \$	611 710 \$
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(74 000)	(160 000)
Intérêts générés	8 481	16 605
Honoraires de gestion versés à l'Office	(8 842)	(10 427)
Solde du fonds	<u>383 527 \$</u>	<u>457 888 \$</u>

La somme due se répartit comme suit:

Somme due	383 527 \$	457 888 \$
Portion payable au cours du prochain exercice	<u>130 000</u>	<u>145 000</u>
	<u>253 527 \$</u>	<u>312 888 \$</u>

La portion payable au cours du prochain exercice a été estimée en fonction des prévisions de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

7. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances. L'Office a versé 11 510 \$ en intérêts au cours de l'exercice (2002: 7 615 \$).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 94 696 \$ (2002: 83 159 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
Provision pour congés de maladie et vacances

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Obligation pour congés de maladie et vacances	995 871 \$	927 015 \$
Obligation transitoire non amortie	<u>(540 675)</u>	<u>(608 184)</u>
	<u>455 196 \$</u>	<u>318 831 \$</u>
 Charge de l'exercice	 <u>395 304 \$</u>	 <u>356 390 \$</u>
 Prestations versées au cours de l'exercice	 <u>258 939 \$</u>	 <u>237 407 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêts**

Les passifs financiers de la Société portent un taux d'intérêt variable. Chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ 21 000 \$.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la somme due à l'Ordre des sages-femmes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-K. Samson
Président

Christian Rény
Directeur des services-conseils à la gestion

Québec, le 5 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 mai 2003

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. 18)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Subvention Emploi-Québec	254 379	108 717
Intérêt sur dépôts bancaires	29 836	33 049
Fonds Jeunesse Québec (note 3)	<u>14 720</u>	<u></u>
	<u>2 298 935</u>	<u>2 141 766</u>
 DÉPENSES (note 4)		
Programmes et développement	1 777 775	1 494 249
Communications	294 559	238 955
Administration	<u>371 336</u>	<u>351 434</u>
	<u>2 443 670</u>	<u>2 084 638</u>
 (INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	 (144 735)	 57 128
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>362 290</u>	<u>305 162</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>217 555 \$</u>	<u>362 290 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 9)	228 266 \$	
Placements temporaires, au coût, 1,5 % et 4 %		275 000 \$
Débiteurs (note 5)	64 340	90 407
Frais payés d'avance	<u>22 922</u>	<u>5 591</u>
	315 528	370 998
Immobilisations (note 6)	<u>197 403</u>	<u>219 682</u>
	<u>512 931 \$</u>	<u>590 680 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 7)		9 279 \$
Créditeurs (note 8)	271 491 \$	219 111
Fonds Jeunesse Québec (note 9)	3 408	
Revenus reportés	<u>20 477</u>	
	295 376	228 390
EXCÉDENT	<u>217 555</u>	<u>362 290</u>
	<u>512 931 \$</u>	<u>590 680 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le conseil d'administration,
Lucie Latulippe
Présidente-directrice générale

Patrick Préfontaine
Vice-président

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(144 735) \$	57 128 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	47 156	45 276
Perte sur cession d'immobilisations	<u>421</u>	<u>382</u>
	(97 158).....	102 786.....
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution des débiteurs	26 067	(34 682)
Augmentation des frais payés d'avance	(17 331)	(4 156)
Augmentation des créditeurs	52 380	59 286
Augmentation du Fonds Jeunesse Québec	3 408	
Augmentation des revenus reportés	<u>20 477</u>	<u> </u>
	85 001.....	20 448.....
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(12 157)</u>	<u>123 234</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(25 298)</u>	<u>(33 738)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(37 455)	89 496
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>265 721</u>	<u>176 225</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	<u><u>228 266</u></u> \$	<u><u>265 721</u></u> \$

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre 18), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	20 %

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Office consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS – FONDS JEUNESSE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solidarité Québec-Chili	5 196 \$	
Acquisition première expérience de travail	<u>9 524</u>	
	<u>14 720 \$</u>	

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. DÉPENSES

	2003	2002
Programmes		
Projets réguliers	865 856 \$	738 126 \$
Traitement et avantages sociaux	509 840	457 842
Allocations de participation – Emploi-Québec	197 600	39 020
Projets spéciaux	81 463	84 023
	<u>1 654 759</u>	<u>1 319 011</u>
Développement		
Frais de déplacement à l'extérieur du Québec	38 008	59 083
Missions de développement – Emploi-Québec	33 654	59 813
Frais de déplacement au Québec	30 170	25 674
Conseiller spécial	10 789	18 707
Événements, adhésion et représentation	10 395	11 961
	<u>123 016</u>	<u>175 238</u>
	1 777 775 73%	1 494 249 72 %
Communications		
Traitement et avantages sociaux	182 828	166 879
Production du matériel de communication	94 164	53 236
Publicité	10 811	12 554
Abonnements et publications	6 756	6 286
	<u>294 559 12%</u>	<u>238 955 11 %</u>
Administration		
Traitement et avantages sociaux	186 909	184 580
Loyer	63 125	57 702
Télécommunications	24 999	23 361
Frais de fonctionnement	34 216	28 984
Poste et messagerie	6 781	6 248
Assurances	6 220	2 645
Frais des conseils d'administration	1 509	2 256
Amortissement des immobilisations	47 156	45 276
Perte sur cession d'immobilisations	421	382
	<u>371 336 15%</u>	<u>351 434 17 %</u>
	<u>2 443 670 \$</u>	<u>2 084 638 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2003	2002
Emploi-Québec	29 379 \$	48 717 \$
Taxes de ventes	1 753	41 585
Autres	33 208	105
	<u>64 340 \$</u>	<u>90 407 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	79 650 \$	37 780 \$	41 870 \$	53 124 \$
Améliorations locatives	118 081	32 243	85 838	97 648
Matériel informatique	115 361	45 666	69 695	68 910
	<u>313 092 \$</u>	<u>115 689 \$</u>	<u>197 403 \$</u>	<u>219 682 \$</u>

7. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2003, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant d'ouverture de cette marge de crédit sera ajusté en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec et confirmé par écrit et ce jusqu'à un maximum de 75 % du montant à recevoir ou un montant de 200 000 \$.

8. CRÉDITEURS

	2003	2002
Ministère des Relations internationales	121 872 \$	117 531 \$
Fournisseurs	23 766	8 632
Traitements et déductions à la source	<u>125 853</u>	<u>92 948</u>
	<u>271 491 \$</u>	<u>219 111 \$</u>

9. FONDS JEUNESSE QUÉBEC

L'Office agit à titre de promoteur auprès du Fonds Jeunesse Québec dans le cadre du projet Solidarité Québec-Chili, réalisé conjointement avec l'organisme Chantier Jeunesse.

La variation des montants administrés pour le Fonds se détaille comme suit :

	2003
Montant reçu au cours de l'exercice	16 604 \$
Moins :	
Remboursement de dépenses – Office	(5 196)
Avance Chantiers Jeunesse *	<u>(8 000)</u>
Encaisse réservée à la fin	<u>3 408 \$</u>

* Avance à Chantiers Jeunesse dans l'attente de l'approbation finale du Fonds Jeunesse Québec.

L'encaisse de l'Office se détaille comme suit :

Encaisse réservée	3 408 \$
Autre	224 858

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance

11. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2006 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élève à 63 125 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	63 125 \$
2005	63 125
2006	<u>31 563</u>
	<u>157 813 \$</u>

12. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	228 266 \$	
Placements temporaires		275 000 \$
Découvert bancaire		<u>(9 279)</u>
	<u>228 266 \$</u>	<u>265 721 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 17 378 \$ (2002: 14 032 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 20 055 \$ (2002: 20 314 \$).

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lucie Latulippe
Présidente-directrice générale

Québec, le 4 juin 2003

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. A-26)

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Primes	15 716 606 \$	15 331 716 \$
Revenus de placements	11 817 178	11 102 181
Autres	<u>43 641</u>	<u>43 641</u>
	<u>27 533 784</u>	<u>26 477 538</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 3)	<u>976 609</u>	<u>847 812</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		
AVANT ÉLÉMENT SUIVANT:	26 557 175	25 629 726
Diminution de la provision pour pertes (note 5)	<u>141 771</u>	<u>141 771</u>
BÉNÉFICE NET	26 698 946	25 629 726
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	<u>230 461 664</u>	<u>204 831 938</u>
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	<u>257 160 610 \$</u>	<u>230 461 664 \$</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****BILAN**

au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	1 091 \$	286 \$
Primes à recevoir	178	18 923
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	259 670 055	232 815 376
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 5)	<u>2 663</u>	<u>9 237</u>
	<u><u>259 673 987</u></u> \$	<u><u>232 843 822</u></u> \$
PASSIF		
Créditeurs		
Frais d'administration	796 468 \$	694 673 \$
Taxes sur primes	706 552	687 485
Autres	<u>10 357</u>	
	<u>1 513 377</u>	<u>1 382 158</u>
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	<u>257 160 610</u>	<u>230 461 664</u>
	<u>258 160 610</u>	<u>231 461 664</u>
	<u><u>259 673 987</u></u> \$	<u><u>232 843 822</u></u> \$

DÉPÔTS GARANTIS (note 6)**POURSUITE DES ACTIVITÉS (note 9)**

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Guy Turcotte
Fernand Gauthier

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	26 698 946 \$	25 629 726 \$
Ajustement pour:		
Provision pour pertes	<u>(141 771)</u>	<u> </u>
	 26 557 175	 25 629 726
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	148 345	
Diminution (augmentation) des primes à recevoir	18 745	(18 923)
Augmentation (diminution) des créditeurs	<u>131 219</u>	<u>(8 292)</u>
	 298 309	 (27 215)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>26 855 484</u>	<u>25 602 511</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>(26 854 679)</u>	<u>(32 613 181)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	805	(7 010 670)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>286</u>	<u>7 010 956</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>1 091 \$</u>	<u>286 \$</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2002

1. CONSTITUTION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets:

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 \$;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 \$.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provisions pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	310 295 \$	243 750 \$
Honoraires d'examen *	292 834	274 900
Honoraires de soutien administratif *	120 141	119 218
Autres frais	253 339	209 944
	<u>976 609 \$</u>	<u>847 812 \$</u>

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Dépôts à vue ¹	8 770 953 \$	9 518 652 \$
Dépôts à participation ²	249 928 027	222 367 525
	<u>258 698 980</u>	<u>231 886 177</u>
Revenus de placements à recevoir	971 075	929 199
	<u>259 670 055 \$</u>	<u>232 815 376 \$</u>

¹ Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.

² Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec, exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 décembre 2002, la RADQ détenait 251 350 unités (2001: 224 246).

5. RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS GARANTIS

	2002	2001
Réclamations à recevoir	4 342 663 \$	5 249 237 \$
Provision pour pertes		
Solde au début	5 240 000	5 240 000
Imputation aux résultats	(141 771)	
Radiation	<u>(758 229)</u>	
Solde à la fin	<u>4 340 000</u>	<u>5 240 000</u>
	<u>2 663 \$</u>	<u>9 237 \$</u>

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

6. DÉPÔTS GARANTIS

Les dépôts garantis au 30 avril 2002 s'élevaient à 54,2 milliards \$ (2001: 53,1 milliards \$), dont 10,1 milliards \$ (2001: 10,3 milliards \$) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemniserait et tiendrait quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2002

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Le coût de certains avantages sociaux défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 257 943 869 \$ au 31 décembre 2002 (2001: 228 533 259 \$).

La juste valeur des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. POURSUITE DES ACTIVITÉS

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Cette loi prévoit notamment que l'Agence se substituera à la RADQ, en acquerra les droits et en assumera les obligations, à la date à être fixée par le gouvernement.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Normand Côté
Directeur général adjoint

Jean-Guy Turcotte
Président-directeur général

Québec, le 21 février 2003

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 décembre 2002 et l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 février 2003

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2003	2002
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux	3 001 422	2 830 498
Médicaments et services pharmaceutiques (note 4)	1 914 108	1 729 713
Services dentaires (note 5)	130 574	80 432
Services hospitaliers (note 6)	105 114	88 237
Aides techniques	101 611	90 615
Services d'aide domestique	41 263	37 189
Services optométriques (note 5)	32 828	36 009
Autres (note 7)	9 501	10 292
	<u>5 336 421</u>	<u>4 902 985</u>
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	<u>4 593</u>	<u>3 941</u>
	5 331 828	4 899 044
Frais d'administration (note 8)	114 002	104 638
Perte sur disposition de placement	<u>3 708</u>	<u> </u>
	<u><u>5 449 538</u></u>	<u><u>5 003 682</u></u>
 SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 532 025	4 295 030
Fonds de l'assurance médicaments (note 9)	1 570 035	402 139
Gouvernement du Québec	244 175	216 892
Commission de la santé et de la sécurité du travail	73 421	65 350
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 6)	22 181	18 505
Autres sources	<u>7 701</u>	<u>5 766</u>
	<u><u>5 449 538</u></u>	<u><u>5 003 682</u></u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme (note 10)		
Espèces		4 008
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	324 853	209 746
Fonds de l'assurance médicaments	96 365	74 172
Frais à récupérer (note 11)	121 011	98 338
Autres créances	<u>25 119</u>	<u>21 022</u>
	567 348	407 286
Placement		3 708
Immobilisations (note 12)	<u>33 171</u>	<u>32 740</u>
	<u>600 519</u>	<u>443 734</u>
PASSIF		
À court terme (note 10)		
Effets bancaires en circulation	133 285	122 142
Services à payer (note 5)	415 624	273 170
Autres créditeurs et frais courus	15 622	14 479
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an	<u>1 308</u>	<u>2 271</u>
	565 839	412 062
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	26 458	22 142
Dette à long terme (note 13)	<u>8 222</u>	<u>9 530</u>
	<u>600 519</u>	<u>443 734</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour la Régie,
Pierre Roy, président-directeur général
Claude Gagnon, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont:

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé. Jusqu'au 30 juin 2002, celui-ci a aussi financé le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime public d'assurance médicaments:

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus;
- aux prestataires de l'assistance-emploi.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance ces mêmes coûts pour des médicaments et services fournis:

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus, depuis le 1^{er} juillet 2002;
- aux prestataires de l'assistance-emploi, depuis le 1^{er} juillet 2002;
- à toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations (suite)**

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit:

Immeuble du siège social	40 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit:

	2003	2002
Régime d'assurance maladie	3 075 128	2 892 702
Régime public d'assurance médicaments	1 908 037	1 726 180
Assistance maladie	88 748	50 945
Autres	259 915	229 217
	<u>5 331 828</u>	<u>4 899 044</u>

La Régie n'ajuste plus le coût des programmes pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres conclus par le ministre de la Santé et des Services sociaux et les organismes représentant des professionnels de la santé.

4. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2003	2002
Personnes âgées de 65 ans ou plus	1 054 425	943 460
Prestataires de l'assistance-emploi	440 259	396 752
Personnes admissibles qui n'ont pas accès un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux	413 353	385 968
Personnes admissibles à des programmes particuliers	6 071	3 533
	<u>1 914 108</u>	<u>1 729 713</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

5. SERVICES DENTAIRES ET OPTOMÉTRIQUES

Les ententes suivantes, conclues avec des associations représentant des professionnels de la santé et expirées au 31 mars 2003, n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement:

	<u>Date d'expiration</u>
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2002
Association professionnelle des optométristes du Québec	31 mars 2002

6. SERVICES HOSPITALIERS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	82 818	64 462
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	22 181	18 505
Services de radio-oncologie rendus hors du Québec	<u>115</u>	<u>5 270</u>
	<u>105 114</u>	<u>88 237</u>

7. AUTRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Bourses de recherche	8 161	8 713
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	<u>1 340</u>	<u>1 579</u>
	<u>9 501</u>	<u>10 292</u>

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Traitements et avantages sociaux	72 736	64 940
Amortissement des immobilisations	11 744	9 815
Locaux, équipement et ameublement	10 533	11 261
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6 472	6 028
Réseau de communication interactive	6 211	6 204
Services professionnels et autres	3 418	2 806
Fournitures et approvisionnements	2 175	2 078
Intérêts sur la dette à long terme	<u>713</u>	<u>1 506</u>
	<u>114 002</u>	<u>104 638</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

9. FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

	2003	2002
Personnes de 65 ans ou plus *	795 285	
Adhérents	413 353	385 968
Prestataires de l'assistance-emploi *	332 842	
Frais d'administration	28 555	16 171
	<u>1 570 035</u>	<u>402 139</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 2002

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2003	2002
Gouvernement du Québec	96 660	79 656
Commission de la santé et de la sécurité du travail	17 072	12 999
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	7 279	5 683
	<u>121 011</u>	<u>98 338</u>

12. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrain	1 000		1 000
Immeuble du siège social	17 537	9 237	8 300
Développement de systèmes informatiques	54 093	37 369	16 724
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	3 000	1 032	1 968
Matériel informatique et bureautique	10 784	5 605	5 179
	<u>86 414</u>	<u>53 243</u>	<u>33 171</u>
			<u>32 740</u>

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 12,1 millions (2002: 10 M\$).

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux fixes variant de 5,91 % à 6,28 %, échéant entre 2004 et 2006	9 530	11 801
Tranche échéant dans moins d'un an	1 308	2 271
	<u>8 222</u>	<u>9 530</u>

Flux de trésorerie

Remboursements	2 271	14 062
Intérêts versés	1 008	1 106

Les versements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement des emprunts sur billets à leur échéance aux mêmes conditions:

2004	1 308
2005	922
2006	500
2007	500
2008	500

La juste valeur de la dette à long terme, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, au taux d'intérêt du marché pour des emprunts semblables, correspond à sa valeur comptable.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 2,4 millions (2002: 2,2 M\$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 3,0 millions (2002: 2,8 M\$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie et vacances**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	22 142	19 703
Augmentation nette due à des départs et des arrivées d'employés	(235)	1 280
Dépenses	7 694	6 776
Avantages sociaux des exercices antérieurs	3 244	
Utilisation	<u>(6 387)</u>	<u>(5 617)</u>
Solde à la fin	<u>26 458</u>	<u>22 142</u>

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003 les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit:

2004	15 039
2005	9 228
2006	4 174
2007	1 827
2008	<u>374</u>
	<u>30 642</u>

17. RECLASSEMENT

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2003.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Roy

Le directeur du budget et des ressources financières,
André Gignac

Québec, le 27 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2003 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 mai 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

(L.R.Q., c. R-6.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement	8 544 908 \$	6 273 436 \$
Redevances – immobilisations (note 7)	<u>25 000</u>	<u>150 000</u>
	8 569 908	6 423 436
Apport reporté – immobilisations (note 7)	148 187	66 151
Revenus d'intérêts	33 209	56 218
Droits et autres	<u>14 344</u>	<u>22 734</u>
	<u>8 765 648</u>	<u>6 568 539</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 733 661	5 151 893
Services professionnels et administratifs	330 920	524 366
Loyer	946 021	793 187
Autres dépenses de fonctionnement	632 835	649 779
Amortissement des immobilisations	173 187	216 151
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	85 526	85 526
Intérêts sur la dette à long terme	74 467	80 821
Remboursement de frais – audience	<u>(63 526)</u>	<u>84 077</u>
	<u>7 913 091</u>	<u>7 585 800</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	852 557	(1 017 261)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>126 417</u>	<u>1 143 678</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>978 974</u></u> \$	<u><u>126 417</u></u> \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 571 877 \$	1 644 213 \$
Débiteurs	10 821	276 076
Frais payés d'avance	<u>34 186</u>	<u>36 228</u>
	2 616 884	1 956 517
Immobilisations (note 3)	<u>1 051 912</u>	<u>1 174 219</u>
	<u><u>3 668 796</u></u> \$	<u><u>3 130 736</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 285 691 \$	1 272 202 \$
Provision court terme pour congés de maladie (note 5)	51 604	114 459
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	<u>88 778</u>	<u>83 019</u>
	1 426 073	1 469 680
Provision pour congés de maladie (note 5)	158 174	190 206
Dette à long terme (note 6)	763 431	852 209
Apport reporté – immobilisations (note 7)	<u>342 144</u>	<u>492 224</u>
	2 689 822	3 004 319
EXCÉDENT	<u>978 974</u>	<u>126 417</u>
	<u><u>3 668 796</u></u> \$	<u><u>3 130 736</u></u> \$

Pour la Régie,
Lise Lambert

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – redevances – rémunération et fonctionnement	8 808 775 \$	6 321 180 \$
Rentrées de fonds – droits et autres revenus	12 972	16 910
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(5 682 804)	(5 338 440)
Sorties de fonds – fonctionnement	(1 976 463)	(2 020 290)
Intérêts reçus	30 343	109 470
Intérêts versés	<u>(74 467)</u>	<u>(80 821)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>1 118 356</u>	<u>(991 991)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(138 299)	(48 228)
Produit de disposition d'immobilisations	<u>5 626</u>	<u>6 785</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(132 673)</u>	<u>(41 443)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(83 019)	(76 666)
Rentrées de fonds – redevances immobilisations	<u>25 000</u>	<u>150 000</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	<u>(58 019)</u>	<u>73 334</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE	927 664	(960 100)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 644 213</u>	<u>2 604 313</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>2 571 877 \$</u>	<u>1 644 213 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi-judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasinement.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

Constatation des revenus

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondant aux dépenses en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	742 510 \$	572 682 \$	169 828 \$	176 289 \$
Mobilier et équipement	296 379	225 995	70 384	110 095
Améliorations locatives	85 490	26 827	58 663	49 272
	<u>1 124 379</u>	<u>825 504</u>	<u>298 875</u>	<u>335 656</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Améliorations locatives	1 209 194	456 157	753 037	838 563
	<u>2 333 573 \$</u>	<u>1 281 661 \$</u>	<u>1 051 912 \$</u>	<u>1 174 219 \$</u>

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fournisseurs et frais courus	240 028 \$	372 283 \$
Traitements et avantages sociaux	654 415	479 823
Provision pour vacances	391 248	420 096
	<u>1 285 691 \$</u>	<u>1 272 202 \$</u>

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Provision pour congés de maladie**

	2003	2002
Solde au début	304 665 \$	530 570 \$
Charge de l'exercice	133 428	(41 129)
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(228 315)</u>	<u>(184 776)</u>
Solde à la fin	209 778	304 665
Provision court terme	51 604	114 459
	<u>158 174 \$</u>	<u>190 206 \$</u>

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste «Traitements et avantages sociaux», s'élèvent à 178 448 \$ (2002: 137 809 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 6,3 % à 9,3 %, échéant de février 2004 à octobre 2012, remboursables par versements mensuels de 13 124 \$	852 209 \$	935 228 \$
Versements échéant en deçà d'un an	88 778	83 019
	<u>763 431 \$</u>	<u>852 209 \$</u>

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2004	156 354 \$
2005	143 901
2006	140 029
2007	132 285
2008	132 285
2009 à 2013	<u>484 246</u>
	1 189 100
Moins: intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>336 891</u>
	<u>852 209 \$</u>

7. APPORT REPORTÉ – IMMOBILISATIONS

Les apports reportés – immobilisations représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes:

	2003	2002
Solde au début	492 224 \$	561 996 \$
Dépenses en immobilisations prévues	25 000	150 000
Amortissement de l'apport reporté de l'exercice	<u>(173 187)</u>	<u>(216 151)</u>
Apport reporté – immobilisations	<u>(148 187)</u>	<u>(66 151)</u>
Dispositions d'immobilisations	<u>(1 893)</u>	<u>(3 621)</u>
Apport net de l'exercice	<u>(150 080)</u>	<u>(69 772)</u>
Solde à la fin	<u>342 144 \$</u>	<u>492 224 \$</u>

Les immobilisations acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté – immobilisations.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

INFORMATION SECTORIELLE

	2003				2002
	Électricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	5 968 040 \$	1 248 366 \$	1 328 502 \$	8 544 908 \$	6 273 436 \$
Immobilisations	16 789	5 777	2 434	25 000	150 000
	<u>5 984 829</u>	<u>1 254 143</u>	<u>1 330 936</u>	<u>8 569 908</u>	<u>6 423 436</u>
Apport reporté – immobilisations	114 655	23 070	10 462	148 187	66 151
Revenus d'intérêts	25 204	5 532	2 473	33 209	56 218
Droits et autres	11 260	1 487	1 597	14 344	22 734
	<u>6 135 948</u>	<u>1 284 232</u>	<u>1 345 468</u>	<u>8 765 648</u>	<u>6 568 539</u>
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	4 372 485	928 017	433 159	5 733 661	5 151 893
Services professionnels et administratifs	229 212	80 514	21 194	330 920	524 366
Loyer	718 043	157 549	70 429	946 021	793 187
Autres dépenses de fonctionnement	464 654	94 830	73 351	632 835	649 779
Amortissement des immobilisations	131 444	28 847	12 896	173 187	216 151
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	64 912	14 246	6 368	85 526	85 526
Intérêts sur la dette à long terme	56 518	12 404	5 545	74 467	80 821
Remboursement de frais – audience	21 949	4 817	(90 292)	(63 526)	84 077
	<u>6 059 217</u>	<u>1 321 224</u>	<u>532 650</u>	<u>7 913 091</u>	<u>7 585 800</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	76 731	(36 992)	812 818	852 557	(1 017 261)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>(292 875)</u>	<u>848 502</u>	<u>(429 210)</u>	<u>126 417</u>	<u>1 143 678</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>(216 144) \$</u>	<u>811 510 \$</u>	<u>383 608 \$</u>	<u>978 974 \$</u>	<u>126 417 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Lambert
Présidente

Montréal, le 29 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 29 mai 2003

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

(L.R.Q., c. R-7)

FONDS D'EXPLOITATION**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	22 065	19 891
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 479	4 454
Loyers	2 029	1 818
Publicité	401	411
Stationnements	3 750	3 412
Souvenirs	716	613
Redevances des concessionnaires	1 241	1 298
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 479	1 399
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 973	3 930
Travaux et services facturés à des tiers	1 114	1 131
Autres produits	212	91
	<u>41 459</u>	<u>38 448</u>
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	8 071	7 784
Employés à l'événement	3 088	3 458
Charges sociales	1 666	1 776
Cotisations au régime de retraite	332	286
Coûts de cessation d'emploi	481	127
Contrats de services	3 786	3 619
Matériaux et location d'équipement	1 487	1 399
Produits aux fins de revente	363	318
Frais d'énergie	6 510	8 011
Assurances	220	39
Taxes d'eau et de services	4 351	4 252
Honoraires professionnels	1 924	557
Commissions, cachets et droits	315	217
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	206	222
Intérêts sur la dette à long terme	794	914
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	534	566
Publicité	1 078	1 084
Créances douteuses	154	329
Autres dépenses	605	426
Amortissement des immobilisations	3 436	3 314
Perte sur la radiation des frais reportés	622	
	<u>40 023</u>	<u>38 698</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	1 436	(250)
Autre élément		
Coûts engagés relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	518	467
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>918</u>	<u>(717)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
 SURPLUS RÉSERVÉS
 SURPLUS D'OPÉRATIONS
 de l'exercice terminé le 31 octobre 2002
 (en milliers de dollars)

	2002					2001	
	Réservés						
	Dévelop- pement de nouveaux projets et marchés	Pro- gramme d'entretien des instal- lations	Plan directeur informa- tique Phase II	Optimisa- tion des supports d'affichage	Total	Opérations	Total
SURPLUS AU DÉBUT	402	100			502	585	1 087
Excédent (insuf- fisance) des produits par rapport aux charges						918	918
Solde disponible pour investis- sment	402	100			502	1 503	2 005
SURPLUS AU DÉBUT	304	236	91	6	637		637
Immobilisations							
Virements du surplus d'opérations	(52)	(122)	(72)	(3)	(249)	249	
Solde non amorti	252	114	19	3	388	249	637
SURPLUS À LA FIN	<u>654</u>	<u>214</u>	<u>19</u>	<u>3</u>	<u>890</u>	<u>1 752</u>	<u>2 642</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	918	(717)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 436	3 314
Perte sur la cession d'immobilisations	18	
Perte sur la radiation des frais reportés	622	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	<u>1 639</u>	<u>(2 293)</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>6 633</u>	<u>304</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(2 920)	(2 869)
Cession d'immobilisations	5	
Frais reportés		<u>(622)</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(2 915)</u>	<u>(3 491)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(3 199)	2 301
Dû au fonds de construction		<u>(5)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(3 199)</u>	<u>2 296</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	519	(891)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	<u>(512)</u>	<u>379</u>
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u><u>7</u></u>	<u><u>(512)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	7	
Débiteurs	1 567	1 395
Stock	1 027	1 132
Frais payés d'avance	833	798
Immobilisations (note 6)	24 383	24 922
Frais reportés		622
	<u>27 817</u>	<u>28 869</u>
 PASSIF		
Découvert bancaire		512
Emprunt bancaire (note 7)	1 096	4 295
Comptes fournisseurs et engagements à payer	8 365	6 615
Subvention reportée	714	723
Dette à long terme (note 8)	15 000	15 000
	<u>25 175</u>	<u>27 145</u>
 SURPLUS		
Surplus réservés	890	1 139
Surplus d'opérations	1 752	585
	<u>2 642</u>	<u>1 724</u>
	<u>27 817</u>	<u>28 869</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
 Guy Marion, administrateur
 Michel P. Lamontagne, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION**

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(155)	67
Variations d'autres éléments d'actif et de passif	<u> </u>	<u>5</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(155)</u>	<u>72</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	62 883	54 441
Remboursements nets d'emprunts à long terme	<u>(62 883)</u>	<u>(54 500)</u>
Sorties nettes de fonds	<u> </u>	<u>(59)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	 (155)	 13
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>275</u>	<u>262</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>120</u></u>	<u><u>275</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 476 834	1 476 751
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	123 289	124 024
Contributions totales reçues (note 11)	<u>(1 343 432)</u>	<u>(1 280 549)</u>
	256 691	320 226
Autre élément d'actif		
Encaisse	<u>120</u>	<u>275</u>
	<u>256 811</u>	<u>320 501</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	249 753	312 636
Comptes fournisseurs et engagements à payer	226	298
Intérêts courus	<u>6 832</u>	<u>7 567</u>
	<u>256 811</u>	<u>320 501</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
 Guy Marion, administrateur
 Michel P. Lamontagne, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés principalement d'honoraires professionnels engagés afin d'élaborer une solution à la problématique de la toiture.

Si la solution est retenue, ces frais seront capitalisés aux immobilisations et seront amortis en fonction de leur durée de vie utile.

Si la solution n'est pas retenue, ces frais seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent:

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires.

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2002	2001
Débiteurs	(172)	262
Subvention à recevoir		8 248
Stock	105	(305)
Frais payés d'avance	(35)	(702)
Comptes fournisseurs et engagements à payer	1 750	(9 831)
Subvention reportée	(9)	35
	<u>1 639</u>	<u>(2 293)</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	12 983	12 409	574
Structure et aménagements spécifiques	47 586	24 685	22 901
Aménagements locatifs	5 994	5 356	638
Matériel roulant	1 846	1 576	270
	68 409	44 026	24 383

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	15 325	14 578	747
Structure et aménagements spécifiques	45 144	22 457	22 687
Aménagements locatifs	6 086	4 903	1 183
Matériel roulant	1 913	1 608	305
	68 468	43 546	24 922

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 20 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2003.

8. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
2,84857 %, échéant en janvier 2003	10 000	10 000
5,333 %, échéant en mai 207	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation s'élèvent à 11 000 000 \$ en 2003.

	2002	2001
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 \$US, 8,052 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003 ^(a)	104 753	104 753
6,75 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	20 000	20 000
6,68 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	25 000	25 000
6,763 %, échéant le 16 mai 2003	25 000	25 000
2,88835 %, échéant le 31 mars 2003	12 500	
2,84857 %, échéant le 31 janvier 2003	12 500	
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004	50 000	
5,25 %		65 000
2,45013 %		20 500
2,56882 %		10 000
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %		<u>42 383</u>
	<u>249 753</u>	<u>312 636</u>

^(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 95 000 000 \$ en 2003, 104 753 000 \$ en 2004 et 50 000 000 \$ en 2005.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 octobre 2002
 (en milliers de dollars)

9. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2002	2001
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 972	1 205 120
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	39	190
Autres travaux	(2)	(338)
Solde à la fin	1 205 009	1 204 972
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 169	1 221 132
Installations cédées		
Vélodrome ^(a)	82 804	82 804
Biodôme ^(a)	50 341	50 366
	133 145	133 170
Village olympique ^(b)		
Solde au début	122 449	122 427
Autres	71	22
Solde à la fin	122 520	122 449
	255 665	255 619
	1 476 834	1 476 751

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 145 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 341 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

10. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2002	2001
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	6 832	7 567
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	123 289	124 024

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2002

(en milliers de dollars)

11. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2002	2001
Fonds spécial olympique	1 081 421	1 018 538
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	<u>1 343 432</u>	<u>1 280 549</u>

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2002, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 36 800 000 \$.

De ce montant, des réclamations totalisant 21 700 000 \$ ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2002 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 12 décembre 2002

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002 (note 4)	2001 (note 4)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET			
Cotisations au Régime	7 367 122	6 713 138	5 986 954
Moins:			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 6)	13 920	13 920	13 920
	7 353 202	6 699 218	5 973 034
(Pertes) de placement-net (note 7)	(2 525 265)	(73 698)	(760 667)
Autres revenus	741	115	22
	4 828 678	6 625 635	5 212 389
DIMINUTION DE L'ACTIF NET			
Rentes et prestations			
Rentes de retraite	4 780 832	4 503 549	4 242 880
Rentes de conjoint survivant	1 299 397	1 259 764	1 201 617
Rentes d'invalidité	590 002	558 966	531 342
Rentes d'orphelin	16 225	16 062	18 810
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 446	8 271	8 804
Prestations de décès	88 964	83 839	82 935
	6 783 866	6 430 451	6 086 388
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	4 119	4 365	4 577
	6 787 985	6 434 816	6 090 965
Frais d'administration (note 8)	83 629	74 548	77 222
	6 871 614	6 509 364	6 168 187
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME	(2 042 936)	116 271	(955 798)
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT			
Solde déjà établi	17 468 221	17 351 513	18 307 312
Modification de la provision pour congés de maladie et vacances (note 4)	(2 703)	(2 266)	(2 267)
Solde redressé	17 465 518	17 349 247	18 305 045
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	15 422 582	17 465 518	17 349 247

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 4)	<u>2001</u> (note 4)
REVENUS			
Droits	5 425	4 808	4 508
Autres	<u>117</u>	<u>111</u>	<u>62</u>
	5 542	4 919	4 570
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 5)	<u>(315)</u>	<u>52</u>	<u>37</u>
	----- 5 227	----- 4 971	----- 4 607
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 5)			
Traitements et avantages sociaux	3 915	3 593	3 318
Transport et communications	112	83	106
Services professionnels	173	197	82
Loyers	307	317	292
Entretien et réparations	69	69	44
Fournitures	20	23	24
Matériel et équipement	5	4	4
Autres dépenses	18	27	18
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	6	6	6
Créances irrécouvrables	2	23	
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	169	207	183
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes			3
Amortissement des immobilisations du fonds	<u>275</u>	<u>259</u>	<u>239</u>
	----- 5 071	----- 4 808	----- 4 319
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>156</u>	<u>163</u>	<u>288</u>
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT			
Solde déjà établi	3 463	3 271	2 986
Modification de la provision pour congés de maladie et vacances (note 4)	<u>(130)</u>	<u>(101)</u>	<u>(104)</u>
Solde redressé	<u>3 333</u>	<u>3 170</u>	<u>2 882</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>3 489</u>	<u>3 333</u>	<u>3 170</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 4)	<u>2001</u> (note 4)
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	<u>23 157</u>	<u>21 462</u>	<u>13 797</u>
DÉPENSES			
Frais financiers			
Intérêts sur billet à payer à long terme	676	640	48
Autres frais d'intérêts	<u>56</u>	<u>48</u>	<u>74</u>
	<u>732</u>	<u>688</u>	<u>122</u>
Frais d'administration (note 5)			
Traitements et avantages sociaux	12 328	11 167	7 890
Transport et communications	1 687	1 635	1 661
Services professionnels	1 006	910	230
Loyers	959	1 068	822
Entretien et réparations	628	760	229
Fournitures	168	141	85
Matériel et équipement	16	12	9
Autres dépenses	56	103	41
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	16	19	16
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	166	203	133
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 427	1 358	682
Amortissement des immobilisations du fonds	3 889	3 210	1 689
Amortissement des frais de mise en œuvre	<u>79</u>	<u>188</u>	<u>188</u>
	<u>22 425</u>	<u>20 774</u>	<u>13 675</u>
	<u>23 157</u>	<u>21 462</u>	<u>13 797</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDs
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 4)	<u>2001</u> (note 4)
ACTIF			
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	15 844 266	18 037 283	17 861 076
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu du Québec		59 675	141 566
Débiteurs	19 078	19 151	16 754
Immobilisations (note 10)	<u>25 852</u>	<u>20 199</u>	<u>19 152</u>
	<u>15 889 196</u>	<u>18 136 308</u>	<u>18 038 548</u>
FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE			
Encaisse	4 492	4 050	3 974
Débiteurs	63	71	
Immobilisations (note 10)	<u>539</u>	<u>693</u>	<u>784</u>
	<u>5 094</u>	<u>4 814</u>	<u>4 758</u>
FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 379	1 366	841
Immobilisations (note 10)	13 940	17 093	17 477
Frais de mise en œuvre (note 11)		79	267
	<u>15 319</u>	<u>18 538</u>	<u>18 585</u>
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	183	87	87
Immobilisations (note 10)	6 827	6 732	6 497
Frais de mise en œuvre (note 11)	<u>2 567</u>	<u>2 496</u>	<u>2 407</u>
	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>

Pour le Conseil d'administration,
Guy Morneau, président-directeur général
Claude Béland, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS (suite)
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	2003	2002 (note 4)	2001 (note 4)
PASSIF ET SOLDE DES FONDS			
Chèques en circulation moins l'encaisse	38 578	40 048	38 668
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	263 702	520 773	563 712
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu du Québec	9 722		
Créditeurs	132 842	89 721	69 217
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	975	901	122
Provision pour congés de maladie et vacances	20 795	19 347	17 582
	<u>466 614</u>	<u>670 790</u>	<u>689 301</u>
Solde du fonds – Actif net du Régime (note 2)	<u>15 422 582</u>	<u>17 465 518</u>	<u>17 349 247</u>
	<u>15 889 196</u>	<u>18 136 308</u>	<u>18 038 548</u>
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	587	552	806
Provision pour congés de maladie et vacances	1 018	929	782
	<u>1 605</u>	<u>1 481</u>	<u>1 588</u>
Solde du fonds	<u>3 489</u>	<u>3 333</u>	<u>3 170</u>
	<u>5 094</u>	<u>4 814</u>	<u>4 758</u>
Frais courus	106	110	
Dû au gouvernement du Québec	655	631	195
Provision pour congés de maladie et vacances	848	686	557
Billets à payer (note 13)	<u>13 710</u>	<u>17 111</u>	<u>17 833</u>
	<u>15 319</u>	<u>18 538</u>	<u>18 585</u>
Billets à payer (note 13)	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>
	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>	<u>8 991</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en juillet 1965 par la loi alors intitulée Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., chapitre P-19.1). De plus, en 1997, le gouvernement québécois lui a confié l'administration du Régime d'assurance parentale (Loi sur l'assurance parentale (L.Q., 2001, chapitre 9)). Toutefois, cette dernière loi n'est pas encore en vigueur.

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

D) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC:

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à assumer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant de stabiliser le financement du Régime dans un contexte de vieillissement de la population et de protéger le Régime des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes représente les fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2003, l'actif net du Régime est de 15,4 milliards de dollars (2002: 17,5 milliards de dollars; 2001: 17,3 milliards de dollars), soit 2,3 fois le montant des rentes et prestations de l'exercice 2002-2003.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2000, en tenant compte du taux de 9,9 % en 2003 et pour les années suivantes, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2050.

Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2003 et sera complétée au cours de l'année 2004. Au moins à tous les six ans sera tenue une consultation publique portant sur l'examen de l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et de l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La prochaine consultation doit être amorcée avant la fin de 2003.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. La rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 801,25 \$ au 31 mars 2003.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de la personne décédée. La rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 700,06 \$ au 31 mars 2003.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite):

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. La rente mensuelle maximale payable est de 971,23 \$ au 31 mars 2003.

Rente d'orphelin et d'enfant de personne invalide

Au 31 mars 2003, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 59,28 \$ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 \$ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2003 était de 1,6 %.

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE:

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DE PRESTATIONS FAMILIALES:

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales. Elle s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que du paiement des allocations.

Une allocation familiale est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles et le revenu familial de l'année précédente. Une allocation est également versée pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 2003, cette allocation est de 119,22 \$ par mois.

La Loi sur les allocations d'aide aux familles prévoyait le versement d'une allocation à la naissance. Cette dernière est maintenue pour les enfants nés avant le 1^{er} octobre 1997, de sorte que les derniers versements de ce programme étaient dus en octobre 2002.

IV) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE:

Le Régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec. Ce régime vise à soutenir les parents dans les soins qu'ils apportent aux nouveau-nés ou aux enfants adoptés, en créant de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux, puis en indemnisant plus généreusement ces congés. Ce régime n'est pas encore en vigueur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le développement de systèmes informatiques est constitué de coûts directs de main-d'oeuvre capitalisés et d'autres coûts directs.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement de bureau	20 % et 33 1/3 %
Équipement et logiciels informatiques	20 % et 33 1/3 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Ordinateur	33 1/3 %
Équipement de bureautique	20 %
Développement de systèmes informatiques	20 %

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seuls les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Le ministère du Revenu du Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les versent à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice.

La Régie comptabilise les cotisations au Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement – net

Les intérêts calculés sur les rentes et les prestations en vertu des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Revenus de placement – net (suite)

La Régie comptabilise les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation selon la comptabilité d'exercice. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres frais financiers et les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursement de prestations d'aide sociale

Le remboursement de prestations d'aide sociale est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

AUTRES FONDS

Revenus de droits

Les revenus que le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite tire de la perception des droits et des pénalités sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Frais de mise en oeuvre

Les frais inhérents à la mise en oeuvre du programme de prestations familiales et du Régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des frais généraux et administratifs. Les frais de mise en oeuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Le calcul permettant d'évaluer la provision pour congés de maladie et vacances accumulés par les employés de la Régie a été modifié pour inscrire le coût relatif à la contribution de l'employeur. Les états financiers des exercices terminés le 31 mars 2002 et 2001 ont été redressés pour tenir compte de cette modification.

Auparavant, ces coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers:

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2002	2001
Frais d'administration	437	(1)
Augmentation (diminution) de l'actif net du Régime	(437)	1
Provision pour congés de maladie et vacances	2 703	2 266
Solde du fonds – Actif net du Régime à la fin	(2 703)	(2 266)

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	29	(3)
Excédent des revenus sur les dépenses	(29)	3
Provision pour congés de maladie et vacances	130	101
Solde du fonds à la fin	(130)	(101)

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

	2002	2001
Contribution du gouvernement du Québec	24	(14)
Traitements et avantages sociaux	24	(14)
Dû au gouvernement du Québec	(96)	(72)
Provision pour congés de maladie et vacances	96	72

5. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

Les liquidités du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiées au fonds du Régime de rentes du Québec qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Le ministère du Revenu du Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement encourues par le ministère du Revenu du Québec.

Une analyse des frais d'administration a été faite au cours de l'exercice 2001-2002. Cette réévaluation a permis une récupération de 4 839 503 \$ inscrite aux opérations de l'exercice 2001-2002. La mise à jour des frais inhérents aux comptes à recevoir fait présentement l'objet de discussion depuis l'exercice 2001.

	2003	2002	2001
Frais d'administration	12 906	7 752	14 700
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec	9 473	9 473	9 473
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir	(4 060)	(4 060)	(4 060)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	13 920	13 920	13 920
	<u>32 239</u>	<u>27 085</u>	<u>34 033</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

7. (PERTES) DE PLACEMENT-NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2003	2002	2001
Revenus			
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	749 170	784 214	862 994
Intérêts sur dépôts à vue	211	1 803	2 812
	<u>749 381</u>	<u>786 017</u>	<u>865 806</u>
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	12 338	10 545	1 698
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 6)	4 060	4 060	4 060
Intérêts sur dépôts bancaires	65	78	104
	<u>765 844</u>	<u>800 700</u>	<u>871 668</u>
Rendement provenant du fonds de surveillances des régimes complémentaires de retraite (note 5)	307	(61)	(56)
	<u>766 151</u>	<u>800 639</u>	<u>871 612</u>
Dépenses			
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(7 154)	(5 316)	(9 870)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 983)	(1 545)	(2 456)
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec (note 6)	(9 473)	(9 473)	(9 473)
	<u>747 541</u>	<u>784 305</u>	<u>849 813</u>
Modification de la valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Variation de la valeur marchande des dépôts à participation	(3 162 162)	(995 618)	(2 406 175)
(Pertes) gains nets sur vente de placements	(110 644)	137 615	795 695
	<u>(3 272 806)</u>	<u>(858 003)</u>	<u>(1 610 480)</u>
	<u>(2 525 265)</u>	<u>(73 698)</u>	<u>(760 667)</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003
(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2003	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	40 922	39 683	37 247
Transport et communications	4 630	4 179	4 165
Services professionnels	7 320	6 449	4 809
Loyers	3 924	4 160	4 061
Entretien et réparations	1 812	1 395	1 376
Fournitures	577	515	457
Matériel et équipement	55	72	91
Autres dépenses	705	512	578
	<u>59 945</u>	<u>56 965</u>	<u>52 784</u>
Frais pour la perception des cotisations par le ministère du Revenu du Québec (note 6)	12 906	7 752	14 700
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 883	1 760	1 181
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	69	70	70
Trop-payé de rentes et prestations	1 127	933	2 749
Créances irrécouvrables	96	120	162
Amortissement des immobilisations	7 603	6 948	5 576
	<u>83 629</u>	<u>74 548</u>	<u>77 222</u>

**9. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**

	2003	2002	2001
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à participation	15 783 344	17 943 222	17 762 322
Revenus de placement à recevoir	60 922	94 061	98 754
	<u>15 844 266</u>	<u>18 037 283</u>	<u>17 861 076</u>

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2003, la Régie possédait 22 024 068 unités de participation (2002: 20 786 364; 2001: 19 445 394).

Coût d'acquisition des unités	<u>18 097 387</u>	<u>17 095 104</u>	<u>15 918 586</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	2003			2002	2001
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	6 741	5 460	1 281	1 374	1 297
Équipement et logiciels informatiques	17 048	14 470	2 578	3 046	2 725
Matériel roulant	55	55			
Ordinateur	2 791	2 562	229	427	773
Équipement de bureautique	14 635	11 567	3 068	3 294	3 437
Améliorations locatives	3 358	2 092	1 266	695	586
Développement de systèmes informatiques	58 279	40 849	17 430	11 363	10 334
	<u>102 907</u>	<u>77 055</u>	<u>25 852</u>	<u>20 199</u>	<u>19 152</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	<u>1 581</u>	<u>1 042</u>	<u>539</u>	<u>693</u>	<u>784</u>
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales					
Ameublement et équipement de bureau	55	55			9
Équipement de bureautique	174	174			35
Développement de systèmes informatiques	26 082	12 142	13 940	17 093	17 433
	<u>26 311</u>	<u>12 371</u>	<u>13 940</u>	<u>17 093</u>	<u>17 477</u>
Fonds du Régime d'assurance parentale					
Ameublement et équipement de bureau				46	46
Équipement de bureautique				50	50
Développement de systèmes informatiques	6 827		6 827	6 636	6 401
	<u>6 827</u>		<u>6 827</u>	<u>6 732</u>	<u>6 497</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont:

	Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés	Acquisitions totales
Fonds du Régime de rentes du Québec	14 852		14 852
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	121		121
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	695	41	736
Fonds du Régime d'assurance parentale		191	191

Des immobilisations ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime d'assurance parentale. Le produit de disposition a été de 96 000 \$.

11. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2003		2002	2001
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	941	941	79	267
Fonds du Régime d'assurance parentale	2 567		2 496	2 407

Au cours de l'exercice, des intérêts de 71 000 \$ ont été capitalisés aux frais de mise en œuvre du fonds du Régime d'assurance parentale.

12. AVANCES DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêts au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 % et viendront à échéance le 6 janvier 2005. Le taux d'intérêt est de 3,07 % au 31 mars 2003 (2002: 2,08 %).

13. BILLETS À PAYER

	2003	2002	2001
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales			
Emprunt à court terme	1 453	1 446	17 833
Emprunt à long terme	12 257	15 665	
	13 710	17 111	17 833
Fonds du Régime d'assurance parentale			
Emprunt à court terme	9 577	9 315	8 991

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

13. BILLETS À PAYER (suite)

Emprunts à court terme

Les emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 3,18 %, viennent à échéance le 1^{er} mai 2003. Ils sont contractés dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

En ce qui concerne l'emprunt à court terme contracté pour le régime d'assurance parentale, aucune modalité de remboursement n'a encore été établie étant donné que la date d'entrée en vigueur de ce régime n'est pas encore fixée. Les remboursements seront faits à partir de cette date.

Emprunts à long terme

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,74 %, vient à échéance le 1^{er} juin 2006. Cet emprunt d'un montant initial de 16 765 650 \$ est la conversion d'une portion de l'emprunt à court terme contracté dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille est autorisé par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assuré que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations.

Les remboursements de capital prévus au cours des quatre prochains exercices pour l'emprunt à long terme s'établissent comme suit pour le fonds pour l'administration du régime de prestations familiales:

2004	3 572 813 \$
2005	3 745 930
2006	3 927 434
2007	1 011 240

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes ou aux autres fonds, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement, des créiteurs, des frais courus et du billet à payer à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2003, la juste valeur du billet du Régime de prestations familiales de 12 257 417 \$ s'établit à 12 454 837 \$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 1 790 507 \$ (2002: 1 651 415 \$; 2001: 1 398 380 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 et 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds du Régime de rentes du Québec, du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales et du fonds du régime d'assurance parentale de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec, l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et l'état des revenus et des dépenses du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2003, ainsi que de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes et des revenus et dépenses des autres fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 9 mai 2003

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Frais d'examen:		
Demandes de classement de films	2 369 555 \$	2 287 125 \$
Demandes de permis	54 068	44 772
Permis	788 549	681 450
Contrôle sur le matériel vidéo	9 594 416	7 002 667
Autres	<u>241 207</u>	<u>28 309</u>
	<u>13 047 795</u>	<u>10 044 323</u>
 DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 074 281	2 793 403
Transport et communications	150 292	135 646
Services professionnels et administratifs	477 861	290 604
Loyers	385 722	368 128
Entretien et réparations	55 886	56 589
Fournitures et approvisionnements	75 611	143 869
Amortissement des immobilisations	138 280	117 716
Autres	<u>331</u>	<u>1 873</u>
	<u>4 358 264</u>	<u>3 907 828</u>
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 689 531	6 136 495
 EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>7 541 253</u>	<u>1 404 758</u>
 EXCÉDENT À LA FIN	<u>16 230 784 \$</u>	<u>7 541 253 \$</u>

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	17 151 321 \$	8 069 777 \$
Débiteurs et intérêts courus	201 816	107 015
À recevoir du gouvernement du Québec	<u>196 660</u>	<u>269 485</u>
	17 549 797	8 446 277
Immobilisations (note 3)	<u>354 613</u>	<u>440 387</u>
	<u>17 904 410 \$</u>	<u>8 886 664 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	213 976 \$	275 647 \$
Provision pour vacances	291 397	245 825
Dû au gouvernement du Québec	42	29 151
Revenus perçus d'avance	<u>737 784</u>	<u>438 289</u>
	1 243 199	988 912
Provision pour congés de maladie (note 4)	<u>430 427</u>	<u>356 499</u>
	1 673 626	1 345 411
EXCÉDENT (note 5)	<u>16 230 784</u>	<u>7 541 253</u>
	<u>17 904 410 \$</u>	<u>8 886 664 \$</u>

Pour la Régie,
Jean Lebel
Jean-Pierre Gagnon

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire:

Matériel et équipement	5 ans et 10 ans
Équipement informatique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	19 317 \$	7 516 \$	11 801 \$	15 633 \$
Équipement informatique	256 976	158 736	98 240	128 238
Développement informatique	362 381	117 809	244 572	296 516
	<u>638 674 \$</u>	<u>284 061 \$</u>	<u>354 613 \$</u>	<u>440 387 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 52 506 \$ (2002: 229 195 \$).

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 100 527 \$ (2002: 77 105 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	356 499 \$	363 447 \$
Dépense de l'exercice	130 183	72 910
Prestations versées au cours de l'exercice	(56 255)	(79 858)
Solde à la fin	<u>430 427 \$</u>	<u>356 499 \$</u>

5. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

7. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

La Régie est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à demander une ou plusieurs avances dont le capital global en cours ne pourra excéder 300 000 \$ pour combler ses manques temporaires de liquidités. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2006. Au 31 mars 2003, la Régie ne s'est pas prévaluée de ces avances.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Lebel
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 30 juin 2003

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité à un règlement

Le règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1) prévoyait des droits de 0,50 \$ pour l'obtention d'une attestation du certificat de dépôt jusqu'au 23 janvier 2003. Toutefois, depuis le 1^{er} avril 2001, suite à un discours du budget, la Régie exigeait des droits de 0,40 \$ par attestation, ce qui est contraire au règlement approuvé par le gouvernement. En effet, aucune règle de droit ne permet d'appliquer, dès leur annonce par le ministère des Finances, une réduction ou une augmentation de droits. Le gouvernement a modifié ce règlement en établissant une nouvelle grille tarifaire en vigueur depuis le 23 janvier 2003. Bien que les droits exigés par la Régie soient depuis cette date conformes au règlement, la Loi sur le cinéma ne permet pas à ce règlement d'avoir une portée rétroactive. La Régie s'est privée ainsi de 1,9 millions de dollars de revenus de «contrôle sur le matériel vidéo» pour l'exercice terminé au 31 mars 2003 (2002: 1,6 million de dollars).

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 juin 2003

SIDBEC
(L.R.Q., c. E-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Intérêts	<u>13</u>	<u>31</u>
CHARGES		
Intérêts sur les dettes garanties par l'actionnaire	228	267
Administration	57	62
Honoraires pour contestation des droits compensatoires	48	74
Amortissement des frais de financement reportés	<u>6</u>	<u>26</u>
	<u>339</u>	<u>429</u>
PERTE NETTE	(326)	(398)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(693 002)</u>	<u>(692 604)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(693 328)</u>	<u>(693 002)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

BILAN
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	3	11
Placements temporaires, au coût, 3 % (5 % en 2001), échéant en février 2003	342	493
Taxes à la consommation et intérêts courus	9	11
Frais de financement reportés	<u>6</u>	<u>6</u>
	<u>354</u>	<u>521</u>
 PASSIF		
Frais courus	71	98
Dettes garanties par l'actionnaire (note 4)	<u>4 995</u>	<u>5 075</u>
	<u>5 066</u>	<u>5 173</u>
 CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Capital-actions (note 5)	645 894	645 894
Surplus d'apport (note 6)	42 722	42 456
Déficit	<u>(693 328)</u>	<u>(693 002)</u>
	<u>(4 712)</u>	<u>(4 652)</u>
	<u>354</u>	<u>521</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Charles E. Beaulieu, administrateur
Robert Després, administrateur

SIDBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
 (en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(326)	(398)
Élément hors caisse		
Amortissement des frais de financement reportés	6	26
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 3)	<u>(25)</u>	<u>9</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(345)</u>	<u>(363)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes garanties par l'actionnaire	(80)	
Apport de l'actionnaire	<u>266</u>	<u>266</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>186</u>	<u>266</u>
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(159)	(97)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>504</u>	<u>601</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>345</u></u>	<u><u>504</u></u>
 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	3	11
Placements temporaires	<u>342</u>	<u>493</u>
	<u><u>345</u></u>	<u><u>504</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, gère les actifs et passifs résultant de l'abandon de ses activités en 1994. La Société est exonérée des impôts sur les bénéfices fédéral et provincial.

2. CONVENTION COMPTABLE**Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2002	2001
Taxes à la consommation et intérêts courus	2	(5)
Frais courus	(27)	14
	<u>(25)</u>	<u>9</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation se détaillent comme suit:

	2002	2001
Intérêts versés	<u>240</u>	<u>267</u>

4. DETTES GARANTIES PAR L'ACTIONNAIRE

Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:

	2002	2001
Emprunts, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2004	<u>4 995</u>	<u>5 075</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

	2002	2001
Autorisé 80 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé 64 589 398 actions	<u>645 894</u>	<u>645 894</u>

6. SURPLUS D'APPORT

La Société a reçu une somme de 266 400 \$ (266 400 \$ en 2001) de l'actionnaire afin de faire face à ses obligations.

SIDBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'actionnaire de Sidbec

Nous avons vérifié le bilan de la société Sidbec au 31 décembre 2002 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 28 janvier 2003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	14 027 174 \$	13 174 636 \$
Ventes	4 725 433	3 299 902
Location	1 442 315	1 443 294
Revenus de gestion	1 184 374	1 157 389
Revenus de placements	252 843	220 105
Fonds environnemental (note 16)		1 503 664
Autres revenus	<u>142 121</u>	<u>70 518</u>
	<u>21 774 260</u>	<u>20 869 508</u>
DÉPENSES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	10 399 722	9 876 457
Traitements et avantages sociaux	3 999 751	3 307 112
Achats	2 150 477	1 419 317
Entretien et réparations	1 006 312	967 659
Électricité	649 736	629 588
Taxes, licences et permis	615 393	600 431
Frais de location	238 132	235 161
Perte de valeur de placements		575 002
Perte sur cession de placement	10 794	
Frais reliés au personnel	310 016	333 951
Assurances	179 708	118 637
Communication	166 686	166 820
Publicité	164 009	124 579
Frais de bureau	65 956	58 897
Matériaux de voirie	620 684	505 121
Créances douteuses	51 000	74 856
Participation dans l'exploitation d'un campement	101 944	170 967
Amortissement des immobilisations	371 463	332 314
Honoraires professionnels	409 560	287 295
Autres dépenses	366 395	437 961
Intérêts et frais bancaires	22 171	159 651
Intérêts sur la dette à long terme	<u>49 581</u>	<u>52 468</u>
	<u>21 949 490</u>	<u>20 434 244</u>
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET (note 3)	(175 230)	435 264
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(60 652 651)</u>	<u>(61 087 915)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(60 827 881) \$</u>	<u>(60 652 651) \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 067 658 \$	2 491 625 \$
Débiteurs (note 5)	5 996 939	3 665 818
Stocks (note 6)	200 198	179 161
Frais payés d'avance	<u>12 554</u>	<u>12 156</u>
	<u>7 277 349</u>	<u>6 348 760</u>
Placements (note 7)	9 689 873	8 814 366
Immobilisations (note 8)	2 441 547	2 387 770
Actif au titre de prestations constituées (note 13)	<u>186 905</u>	<u>209 800</u>
	<u>12 318 325</u>	<u>11 411 936</u>
	<u>19 595 674 \$</u>	<u>17 760 696 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 417 573 \$	4 231 768 \$
Retenues sur contrats	158 482	294 079
Versement sur la dette à long terme (note 10)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>5 616 055</u>	<u>4 565 847</u>
Dette à long terme (note 10)	<u>680 000</u>	<u>720 000</u>
	<u>6 296 055</u>	<u>5 285 847</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	69 825 000	68 825 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	<u>(60 827 881)</u>	<u>(60 652 651)</u>
	<u>13 299 619</u>	<u>12 474 849</u>
	<u>19 595 674 \$</u>	<u>17 760 696 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 16)		
ENGAGEMENTS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Jean-Claude Simard, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(175 230) \$	435 264 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	371 463	332 314
Gain sur cession d'immobilisations	(4 013)	(29 344)
Perte de valeur de placements		575 002
Perte (gain) sur cession de placement	10 794	(7 787)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	(1 302 348)	1 092 429
Charges de retraite	<u>22 895</u>	<u>63 361</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour) provenant des activités d'exploitation	<u>(1 076 439)</u>	<u>2 461 239</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(1 120 100)	(8 005 001)
Produit de la cession de placements	233 799	3 135 948
Acquisitions d'immobilisations	(807 595)	(1 277 080)
Produit de la cession d'immobilisations	26 579	48 318
Contribution aux immobilisations – Hydro-Québec	359 789	402 089
Contribution aux immobilisations – Transports Canada		182 142
Contribution aux immobilisations – MIC		<u>93 795</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 307 528)</u>	<u>(5 419 789)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt temporaire		(2 525 000)
Émission d'actions ordinaires	1 000 000	8 325 000
Remboursement d'un emprunt	<u>(40 000)</u>	<u>(40 000)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>960 000</u>	<u>5 760 000</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 423 967)	2 801 450
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	<u>2 491 625</u>	<u>(309 825)</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 067 658</u></u> \$	<u><u>2 491 625</u></u> \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie-James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., chapitre D-8), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant à ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, moins une réduction de valeur si cette baisse est jugée durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes:

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
Véhicules	3 ans

Régimes d'avantages sociaux des salariés

La Société comptabilise ses obligations découlant d'un régime d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la Société a adopté les conventions suivantes:

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Statut fiscal

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la Société de développement de la Baie-James n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

3. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉS

	2002		2001	
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	140 933 \$	1 901 141 \$	(1 760 208) \$	(1 349 453) \$
Services	14 809 458	13 715 927	1 093 531	994 716
Développement et investissement	236 269	613 699	(377 430)	(1 074 022)
Immobilières	1 443 557	1 528 721	(85 164)	(39 818)
Hôtelières et pétrolières	5 133 579	4 080 686	1 052 893	541 296
Spéciales	10 464	109 316	(98 852)	1 362 545
	<u>21 774 260 \$</u>	<u>21 949 490 \$</u>	<u>(175 230) \$</u>	<u>435 264 \$</u>

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activités qui comprennent, entre autres, les éléments suivants:

- Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Dépenses d'intérêts
 - Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
 - Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général
 - Dépenses de communications
- Activités de services
 - Gestion d'infrastructures de transport
- Activités de développement et d'investissement
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Recouvrement de certaines dépenses
 - Gain ou perte sur la cession de placements
 - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
 - Projets de développement économique
 - Dépenses reliées à la division du développement économique et investissement
 - Dépenses d'intérêts reliées aux placements
- Activités immobilières
 - Exploitation d'immeubles
- Activités hôtelières et pétrolières
 - Exploitation de l'auberge Radisson
 - Exploitation du relais routier au km 381
- Activités spéciales
 - Participation dans l'exploitation du campement au km 257
 - Programme d'Aide aux infrastructures aéroportuaires

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

4. PRESTATIONS DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport à des apparentés qui se détaillent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Hydro-Québec	11 990 528 \$	11 441 083 \$
Ministère des Transports	<u>2 036 646</u>	<u>1 733 553</u>
	<u><u>14 027 174</u></u> \$	<u><u>13 174 636</u></u> \$

5. DÉBITEURS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Comptes clients		
Hydro-Québec	3 877 805 \$	2 358 903 \$
Ministère des Transports	551 507	436 693
Autres	<u>1 669 479</u>	<u>864 247</u>
	6 098 791	3 659 843
Provision pour créances douteuses	<u>148 794</u>	<u>143 502</u>
	5 949 997	3 516 341
Taxes de vente	<u>46 942</u>	<u>149 477</u>
	<u><u>5 996 939</u></u> \$	<u><u>3 665 818</u></u> \$

6. STOCKS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Produits pétroliers	127 472 \$	123 133 \$
Autres	<u>72 726</u>	<u>56 028</u>
	<u><u>200 198</u></u> \$	<u><u>179 161</u></u> \$

7. PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Actions de sociétés publiques:		
148 619 actions ordinaires de Arca Explorations inc.	1 \$	1 \$
542 958 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc.	569 648	569 648
94 231 actions ordinaires de Ressources Murgor inc.	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis inc.	5 000	5 000
37 874 actions ordinaires de Corporation TGW	22 399	22 399
358 333 actions ordinaires de McKenzie Bay International	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
Montants à reporter	<u><u>1 121 548</u></u> \$	<u><u>1 121 548</u></u> \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

7. PLACEMENTS (suite)

	2002	2001
Montants reportés	1 121 548 \$	1 121 548 \$
Actions de sociétés privées:		
10 000 actions ordinaires de Ressources Oxford inc.	1	1
50 000 actions catégorie «A» de Exploration minière des Premières Nations Corp.	1	1
Autres actions de sociétés privées	7 050 100	6 255 000
	7 050 102	6 255 002
Prêts et avances:		
Déventures convertibles Ressources MSV inc. 8 %	1 250 000	1 250 000
Intérêts à recevoir sur déventures convertibles de Ressources MSV inc.	150 000	50 000
Effet à recevoir de Hydro-Québec, sans intérêt, encaissable par versements annuels jusqu'en 2008 ⁽¹⁾	114 184	130 496
Effets à recevoir d'employés, 5 %, encaissables par versements mensuels échéant en 2004	4 039	7 320
	1 518 223	1 437 816
	9 689 873 \$	8 814 366 \$

⁽¹⁾ À la suite du refus de Transports Canada d'assumer certains coûts de rénovations encourus pour l'aéroport La Grande Rivière en 1997 et 1998 en vertu d'un programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, Hydro-Québec a remboursé 52 280 \$ en 1999 et s'est engagé à rembourser le solde de 163 120 \$ sur une période maximale de 10 ans. Le solde sera comblé à même le budget d'exploitation de l'aéroport La Grande Rivière. En 2002, Hydro-Québec a versé la somme de 16 312 \$.

La valeur marchande des actions des sociétés publiques en date du bilan est la suivante:

	2002	2001
Arca Explorations inc.	5 945 \$	5 945 \$
Les Ressources Campbell inc.	276 909	179 177
Ressources Murgor inc.	6 596	9 423
Ressources Unifiées Oasis inc.	5 000	12 000
McKenzie Bay International	605 644	725 625
Corporation TGW	23 463	5 681
	923 557 \$	937 851 \$

À la suite de la fusion de Ressources MSV inc., GéoNova Explorations inc. et de Ressources Campbell inc., l'option d'achat d'actions portant sur 628 571 actions de Ressources MSV inc. a été convertie en une option d'achat d'actions portant sur 153 310 actions de Ressources Campbell inc. à 1,435 \$ par action échéant le 8 octobre 2003. La valeur marchande de l'action de Ressources Campbell inc. au 31 décembre 2002 est de 0,51 \$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

8. IMMOBILISATIONS

	2002			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	6 568 034	745 688	4 348 814 \$	1 473 532
Maisons modulaires	1 579 468	659 654	453 976	465 838
Mobilier et agencements	2 213 737	641 238	1 385 648	186 851
Machinerie et équipement	2 643 286	2 096 861	398 581	147 844
Véhicules	3 176 638	2 845 966	234 219	96 453
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>22 938 766 \$</u>	<u>13 584 981 \$</u>	<u>6 912 238 \$</u>	<u>2 441 547 \$</u>

	2001			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	6 243 231	745 688	4 146 994 \$	1 350 549
Maisons modulaires	1 519 403	639 554	438 967	440 882
Mobilier et agencements	2 415 410	881 425	1 317 040	216 945
Machinerie et équipement	2 317 509	1 789 062	379 221	149 226
Véhicules	3 021 300	2 690 095	172 066	159 139
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>22 274 456 \$</u>	<u>13 341 398 \$</u>	<u>6 545 288 \$</u>	<u>2 387 770 \$</u>

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la route Transtaïga et la route de Némiscau ainsi que les aéroports La Grande Rivière, de Fontanges et de Némiscau, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

- ⁽¹⁾ Les contributions reçues de la SEBJ, de Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie-James pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. De même, la Société a comptabilisé un montant de 3 136 598 \$ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru par cette dernière. En 2002, la Société a perçu 243 583 \$ en contributions (2001: 678 026 \$).

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt à court terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 5 000 000 \$. Cet emprunt portera intérêt au taux en vigueur le jour de l'émission du billet.

La Société bénéficie également d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 2 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porterait intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 2003. Au 31 décembre 2002, le taux d'intérêt est de 3 % (2001: 4 %).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 \$ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	720 000 \$	760 000 \$
Versement échéant en deçà d'un an	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>680 000 \$</u>	<u>720 000 \$</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 40 000 \$ par exercice de 2003 à 2005 et de 600 000 \$ en 2006.

11. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Autorisé 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.		
Émis et payé 6 982 500 d'actions ordinaires	<u>69 825 000 \$</u>	<u>68 825 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis pour 100 000 actions ordinaires pour un montant de 1 000 000 \$ payés comptant.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Variation des débiteurs	(2 331 121) \$	618 015 \$
Variation des stocks	(21 037)	15 376
Augmentation des frais payés d'avance	(398)	(89)
Augmentation des créditeurs et frais courus	1 185 805	310 749
Variation des retenues sur contrats	<u>(135 597)</u>	<u>148 378</u>
	<u>(1 302 348) \$</u>	<u>1 092 429 \$</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 s'élèvent à 31 187 \$ (2001: 202 520 \$).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

13. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Le régime de retraite de la Société fait l'objet d'une évaluation actuarielle à tous les trois ans.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établis par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolés à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 décembre:

	2002		2001
Obligation au titre des prestations constituées	1 651 256 \$		1 429 039 \$
Juste valeur des actifs du régime	1 699 287		1 682 308
Situation de capitalisation – excédent	<u>48 031 \$</u>		<u>253 269 \$</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>186 905 \$</u>		<u>209 800 \$</u>

L'actif au titre des prestations constituées n'a pas fait l'objet d'une provision pour moins-value. En effet, la Société a l'intention de réduire ses cotisations d'exercices futures à même la totalité de cet actif, ce qui lui permettra de résorber cet avantage très rapidement au cours des exercices à venir.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyennes pondérées au 31 décembre):

	2002	2001
Taux d'actualisation	6 %	6 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	6 %	6 %
Taux de croissance de la rémunération	4 %	4 %

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2002	2001
Charge de l'exercice	88 251 \$	68 207 \$
Cotisations de l'employeur	65 356	4 846
Cotisations des employés	51 617	44 528
Prestations versées	20 150	6 401

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société:

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financier:				
Placements à long terme:				
Pouvant être estimés	1 121 548 \$	923 557 ⁽¹⁾ \$	1 121 548 \$	937 851 \$
Ne pouvant être estimés ⁽²⁾	8 568 325		7 692 818	
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	720 000	570 312	760 000	591 612

(1) La valeur comptable de placements à long terme n'a pas été réduite considérant que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable.

(2) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ÉVENTUALITÉS

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieur-conseil. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 820 000 \$. La valeur du fonds est de 3 899 203 \$ au 31 décembre 2002. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. En 2001, les signataires de cette convention ont convenu de distribuer le surplus du fonds de restauration au 31 octobre 2001. Le montant attribué à la Société était de 1 503 664 \$. De plus, à la suite de la vente des actifs de MSV à Corporation Copper Rand inc., cette dernière s'est engagée à respecter les engagements de MSV soit de verser à la Société une redevance de 0,375 \$ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 \$ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Il est présentement impossible pour la direction d'en évaluer les coûts et les répercussions sur les états financiers au prix d'un effort raisonnable.

La Société a signé trois ententes avec Transports Canada en vertu du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 2 909 420 \$ aux fins de réfections de l'aéroport de La Grande Rivière. Ces ententes échéant en 2007, en 2010 et 2011 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de dix ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente. Au 31 décembre 2002, ce montant est de 1 522 892 \$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 30 juin 2006, à verser une somme totale de 177 625 \$, soit 35 525 \$ par année.

En 2000, la Société s'est engagée à investir, sous forme d'actions, 375 000 \$ dans une société privée. L'investissement final représentera 50 % du capital-actions émis de la Société. L'entente est sujette à la réalisation de certaines conditions. Au 31 décembre 2002, 300 000 \$ ont déjà été versés.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Simard
Président-directeur général

Chibougamau, le 28 février 2003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2002, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V- 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 février 2003

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**
(L.R.Q., c. S-10.0001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Revenus d'intérêts	40 837 \$	101 840 \$
Contribution de CITA * au projet ACCORD	<u>25 000</u>	
	<u>65 837</u>	<u>101 840</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	534 593	523 142
Traitements et avantages sociaux	741 192	775 732
Amortissement des immobilisations	<u>114 392</u>	<u>111 152</u>
	<u>1 390 177</u>	<u>1 410 026</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 324 340)	(1 308 186)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 699 627</u>	<u>4 007 813</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>1 375 287</u></u> \$	<u><u>2 699 627</u></u> \$

* Centre d'innovation en transport avancé

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	435 863 \$	205 983 \$
Placement temporaire (2,93 %, au coût)	798 080	2 196 392
Débiteurs - apparentés	30 000	17 219
Autres débiteurs	434	23 044
Frais payés d'avance	<u>14 244</u>	<u>12 336</u>
	1 278 621	2 454 974
Immobilisations (note 4)	<u>239 573</u>	<u>349 042</u>
	<u>1 518 194 \$</u>	<u>2 804 016 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	130 407 \$	104 389 \$
Revenus reportés	<u>12 500</u>	<u>104 389</u>
	142 907	104 389
EXCÉDENT	<u>1 375 287</u>	<u>2 699 627</u>
	<u>1 518 194 \$</u>	<u>2 804 016 \$</u>
ENGAGEMENT (note 5)		

Pour le Conseil d'administration,
Eric Hubar Meunier
Daniel Laplante

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2003

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel est une personne morale mandataire de l'État constituée et régie par la Loi sur la société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (L.R.Q., c. S-10.0001).

Elle a pour mission de favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel par le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec. En vertu des lois provinciales et fédérales de l'impôt sur le revenu, la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants:

Logiciels, matériel et développement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Loyers	52 429 \$	51 958 \$
Déplacements, représentation, publicité et promotion	319 805	331 028
Honoraires professionnels	82 580	60 285
Frais de bureau et d'administration	79 779	79 871
	<u>534 593 \$</u>	<u>523 142 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	68 711 \$	52 232 \$	16 479 \$	34 644 \$
Mobilier de bureau et équipement	39 165	18 991	20 174	27 511
Améliorations locatives	419 835	216 915	202 920	286 887
	<u>527 711 \$</u>	<u>288 138 \$</u>	<u>239 573 \$</u>	<u>349 042 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2003

5. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail conclu avec la Société immobilière du Québec, échéant en août 2005, pour la location de locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	52 429 \$
2005	52 429
2006	<u>21 845</u>
	<u>126 703 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a bénéficié de prêts d'employés de la part d'organismes gouvernementaux. La juste valeur de ces services, d'une part reçus gratuitement représente 58 152 \$ (2002: 77 594 \$) et d'autre part celle assumée par la Société, représente 58 152 \$ (2002: 85 308 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général
Daniel Laplante

Mirabel, le 27 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 juin 2003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	45 012 904 \$	40 442 162 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	1 567 919	2 035 726
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 5)	1 041 370	791 679
Honoraires de garanties de prêts (note 6)	1 061 786	801 149
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 468 571	958 842
Autres revenus	63 642	120 799
	... 50 216 192	... 45 150 357
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 7):		
Cinéma et production télévisuelle	18 301 434	17 681 435
Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	19 093 243	16 368 493
Affaires internationales	3 604 260	3 285 358
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 8)	1 092 043	609 212
Frais d'administration (note 9)	8 634 086	7 898 568
Intérêts sur dettes	5 545	
	... 50 730 611	... 45 843 066
PERTES PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	<u>(514 419)</u>	<u>(692 709)</u>
PATRIMOINE IMMOBILIER		
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	2 714 145	2 807 441
Loyers et autres	1 311 405	1 224 292
Intérêts sur placements à court terme	15 927	29 242
	... 4 041 477	... 4 060 975
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 10)	2 997 405	2 867 725
Intérêts sur dettes	1 084 912	1 145 013
Perte sur aliénation d'immobilisation		76 144
	... 4 082 317	... 4 088 882
PERTES PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER	<u>(40 840)</u>	<u>(27 907)</u>
PLACEMENTS		
Revenu de placements de sociétés en commandite	840 135	33 815
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	546 249	33 815
REVENU DE PLACEMENTS	<u>293 886</u>	
PERTE NETTE	<u>(261 373) \$</u>	<u>(720 616) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 185 558 \$	1 729 173 \$
Redressement (note 3)		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	<u>1 779 418</u>	<u>1 956 419</u>
Solde au début redressé	2 964 976	3 685 592
Perte nette	<u>(261 373)</u>	<u>(720 616)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>2 703 603 \$</u>	<u>2 964 976 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
Encaisse	3 164 240 \$	2 468 871 \$
Placements temporaires (note 11)	9 274 056	8 161 341
Prêts et autres participations financières (note 12)	20 728 747	19 700 263
Aides remboursables (note 7)	1 907 782	1 273 440
Débiteurs et intérêts courus	466 563	727 192
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	19 068 096	14 268 618
Frais payés d'avance et avances sur engagements	474 502	435 946
Placements dans des sociétés en commandite (note 13)	18 062 231	18 075 304
Immobilisations (note 14)	<u>17 798 458</u>	<u>17 172 817</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>90 944 675 \$</u>	<u>82 283 792 \$</u>
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 15)	1 048 701 \$	
Créditeurs et frais courus	2 022 667	1 573 381 \$
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 512	406 693
Intérêts courus sur dettes à long terme	352 069	372 553
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 271 874	8 891 531
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 8)	1 169 494	887 477
Revenus reportés (note 16)	15 945 228	15 041 116
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 17)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 18)	<u>17 096 527</u>	<u>13 896 065</u>
	<u>67 991 072</u>	<u>59 068 816</u>
AVOIR		
Capital (note 19)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 20)	750 000	750 000
Excédent	<u>2 703 603</u>	<u>2 964 976</u>
	<u>22 953 603</u>	<u>23 214 976</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u>90 944 675 \$</u>	<u>82 283 792 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 25)

ÉVENTUALITÉS (note 26)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Lafleur
Gaétan Morency

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(261 373) \$	(720 616) \$
Ajustements pour:		
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	1 092 043	609 212
Provision pour créances irrécouvrables liée à l'aide remboursable	179 903	181 176
Mauvaises créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	413 643	503 230
Amortissement des immobilisations	1 214 087	1 102 177
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 009	76 144
Quote-part des résultats d'une société en commandite	(840 135)	(33 815)
	<u>1 801 177</u>	<u>1 717 508</u>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
Débiteurs et intérêts courus	260 629	(168 413)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(4 799 478)	1 255 526
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(38 556)	232 848
Créditeurs et frais courus	449 286	431 142
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	(322 181)	33 815
Intérêts courus sur dettes à long terme	(20 484)	(16 096)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	3 380 343	(121 354)
Revenus reportés	490 469	(2 045 280)
	<u>(599 972)</u>	<u>(397 812)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 201 205</u>	<u>1 319 696</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(12 800 707)	(14 064 940)
Aides remboursables	(1 382 294)	(613 052)
Restaurations d'immeubles	(842 790)	(1 037 406)
Acquisitions d'immobilisations	(999 947)	(842 919)
Placements dans des sociétés en commandite		(9 000 000)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	853 208	335 602
Remboursements de prêts et autres participations financières	10 962 197	12 819 506
Récupération d'aides remboursables	568 049	433 699
	<u>(3 642 284)</u>	<u>(11 969 510)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 642 284)</u>	<u>(11 969 510)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	1 048 701	
Avances à long terme du gouvernement du Québec		9 000 000
Dettes à long terme	3 953 591	
Remboursement sur dettes à long terme	(753 129)	(753 130)
	<u>4 249 163</u>	<u>8 246 870</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>4 249 163</u>	<u>8 246 870</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	1 808 084	(2 402 944)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>10 630 212</u>	<u>13 033 156</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 21)	<u>12 438 296</u> \$	<u>10 630 212</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

Depuis le 27 décembre 1990, la Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports pour une valeur nominale de 1 \$. Les immeubles ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés et la juste valeur marchande de ces immeubles à cette date a été établie à 1 \$. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou de débetures et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt ou une débeture est classé dans la catégorie des prêts et débetures douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt ou une débeture devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt ou débeture. La valeur comptable d'un prêt ou d'une débeture est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes (suite)

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaires des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION À UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, toutes les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la méthode du report. Les subventions sont imputées aux revenus en fonction de la constatation des dépenses correspondantes. Auparavant, les subventions pour les remboursements des dettes à long terme étaient comptabilisées aux résultats à titre de revenus au moment où elles étaient exigibles

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS ET DÉPENSES		
Subventions du gouvernement du Québec	(132 796) \$	(177 001) \$
Excédent des dépenses sur les revenus	132 796	177 001
BILAN		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	14 256 836	13 896 065
Revenus reportés	12 610 214	12 116 647
Excédent	1 646 622	1 779 418

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	2 852 000 \$	2 675 000 \$
Dette relative aux programmes d'aide financière	5 545	
Programmes d'aide financière:		
Cinéma et production télévisuelle	18 828 100	16 978 100
Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	19 777 700	16 477 700
Affaires internationales	3 900 000	3 450 000
Aide spécifique	175 000	
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 008 900	755 000
Dettes relatives aux immobilisations	2 198 812	1 145 013
Montants à reporter	<u>48 746 057 \$</u>	<u>41 480 813 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2003	2002
Montants reportés	48 746 057 \$	41 480 813 \$
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Cinéma et production télévisuelle	1 172 463	1 575 003
Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	558 619	617 441
Affaires internationales		400 000
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement		331 300
Dettes relatives aux immobilisations	12 116 647	12 692 775
	<u>13 847 729</u>	<u>15 616 519</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Cinéma et production télévisuelle	(1 791 145)	(1 172 463)
Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	(412 097)	(558 619)
Affaires internationales	(53 281)	
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 610 214)	(12 116 647)
	<u>(14 866 737)</u>	<u>(13 847 729)</u>
	<u>47 727 049 \$</u>	<u>43 249 603 \$</u>

Les subventions se subdivisent comme suit:

	2003	2002
Interventions financières	45 012 904 \$	40 442 162 \$
Patrimoine immobilier	2 714 145	2 807 441
	<u>47 727 049 \$</u>	<u>43 249 603 \$</u>

5. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2003			2002
	Investis- sements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	242 367 \$	380 934 \$	623 301 \$	409 757 \$
Soutien aux entreprises culturelles		161 780	161 780	208 230
Affaires internationales		256 289	256 289	173 692
	<u>242 367 \$</u>	<u>799 003 \$</u>	<u>1 041 370 \$</u>	<u>791 679 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

6. HONORAIRES DE GARANTIES

	2003	2002
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	692 421 \$	438 331 \$
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	476 438	466 019
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(413 643)	(503 230)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 16)	306 570	400 029
	369 365	362 818
	1 061 786 \$	801 149 \$

7. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2003				2002
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	Affaires interna- tionales	Total	Total
Dépenses					
Investissements	16 077 605 \$			16 077 605 \$	16 238 491 \$
Subventions	2 178 245	18 517 629 \$	2 592 250 \$	23 288 124	19 609 349
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	386 301	124 500	881 244	1 392 045	1 599 218
Provision pour créances irrécouvrables		147 274	32 629	179 903	181 176
Annulations et recouvrements	(700 055)	(79 949)	(8 269)	(788 273)	(996 497)
Autres	359 338	383 789	106 406	849 533	703 549
	18 301 434 \$	19 093 243 \$	3 604 260 \$	40 998 937 \$	37 335 286 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

7. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE (suite)

	2003			2002
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacles de variété, livre, métiers d'art et multimédia	Affaires interna- tionales	Total
Actif				
Solde au début		878 711 \$	594 182 \$	1 472 893 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de rembour- sement préalable accordées dans l'exercice		1 061 238	321 056	1 382 294
Récupérations		(229 552)	(329 314)	(558 866)
Annulations		(9 183)		(9 183)
Radiations		(65 000)	(35 060)	(100 060)
		<u>1 636 214</u>	<u>550 864</u>	<u>2 187 078</u>
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(166 236)	(113 060)	(279 296)
		<u>1 469 978 \$</u>	<u>437 804 \$</u>	<u>1 907 782 \$</u>
Solde à la fin				<u>1 273 440 \$</u>

**8. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES**

	2003	2002
Solde au début	<u>4 090 141 \$</u>	<u>3 943 031 \$</u>
Radiations de l'exercice:		
Prêts et débentures accordés par la Société	301 279	375 143
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	<u>24 481</u>	<u>461 959</u>
	<u>325 760</u>	<u>837 102</u>
Provision de l'exercice:		
Prêts et débentures accordés par la Société	612 385	482 199
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	<u>197 641</u>	<u>85 916</u>
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	<u>282 017</u>	<u>41 097</u>
	<u>1 092 043</u>	<u>609 212</u>
Contribution pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise		<u>375 000</u>
Solde à la fin	<u>4 856 424 \$</u>	<u>4 090 141 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

**8. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES (suite)**

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivise comme suit:

	2003	2002
Prêts et débentures accordés par la Société (note 12)	3 329 619 \$	3 018 512 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 12)	357 311	184 152
	3 686 930	3 202 664
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	1 169 494	887 477
	<u>4 856 424 \$</u>	<u>4 090 141 \$</u>

* Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise.

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	6 813 055 \$	6 277 470 \$
Honoraires professionnels	187 704	133 500
Déplacements, représentation et congrès	179 949	202 720
Loyers	584 843	464 204
Assurances	23 319	34 269
Frais de bureau et papeterie	399 507	364 436
Publicité et promotion	98 526	119 014
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 009	
Amortissement des immobilisations	257 481	237 540
Autres frais	86 693	65 415
	<u>8 634 086 \$</u>	<u>7 898 568 \$</u>

10. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	429 769 \$	434 323 \$
Honoraires professionnels	84 133	54 947
Déplacements, représentation et congrès	8 015	19 785
Taxes	445 609	452 954
Assurances	114 815	104 496
Électricité et chauffage	254 276	221 802
Entretien et réparations	658 408	599 256
Frais de bureau et papeterie	42 753	34 746
Amortissement des immobilisations	956 606	864 637
Autres frais	3 021	80 779
	<u>2 997 405 \$</u>	<u>2 867 725 \$</u>

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de papier commercial et d'acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre de 2,05 % et 3,08 %.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

12. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2003		2002	
	Montant	Provision pour pertes (note 8)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$		450 000 \$	450 000 \$
Actions ordinaires non votantes et participantes	390 000		390 000	390 000
Prêts et débenture	20 186 408	2 117 594 \$	18 068 814	17 524 143
Prêts et débenture douteux				
Prêts accordés par la Société	2 912 724	1 212 025	1 700 699	1 187 032
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	476 545	357 311	119 234	149 088
	<u>24 415 677 \$</u>	<u>3 686 930 \$</u>	<u>20 728 747 \$</u>	<u>19 700 263 \$</u>

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2003, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,46 %, soit le taux préférentiel plus 1,96 %. Une débenture portera intérêt au taux préférentiel à partir de mai 2003.

Ces prêts et débenture autres que les prêts et débentures douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars:

2004	11 317 064 \$
2005	697 950
2006	1 161 177
2007	1 164 349
2008	1 459 107
2009 et 2010	2 269 167
	<u>18 068 814 \$</u>

13. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2003	2002
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la culture	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	8 062 231	8 075 304
	<u>18 062 231 \$</u>	<u>18 075 304 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

14. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	16 825 518 \$	2 838 842 \$	13 986 676 \$	13 308 109 \$
Réparations majeures	3 218 396	1 361 264	1 857 132	1 621 317
Mobilier de bureau	481 774	224 374	257 400	287 732
Équipement	215 586	182 319	33 267	62 066
Matériel informatique et logiciels	1 783 642	1 036 288	747 354	444 952
Améliorations locatives	428 529	123 747	304 782	341 379
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
Restaurations en cours	563 049		563 049	1 058 464
	<u>23 565 292 \$</u>	<u>5 766 834 \$</u>	<u>17 798 458 \$</u>	<u>17 172 817 \$</u>

15. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 249 300 \$ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 249 600 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et porter intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

16. REVENUS REPORTÉS

	2003	2002
Financement intérimaire des crédits d'impôt		
Solde au début	446 364 \$	539 277 \$
Montant net des radiations / encaissements (débourssés) sur les dossiers en défaut	447 084	307 116
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(306 570)	(400 029)
Solde à la fin	<u>586 878</u>	<u>446 364</u>
Subventions reportées (note 4)	14 866 737	13 847 729
Autres revenus reportés	<u>491 613</u>	<u>747 023</u>
	<u>15 945 228 \$</u>	<u>15 041 116 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

17. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011	<u>8 000 000</u>	<u>8 000 000</u>
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>18 000 000 \$</u>

18. DETTES À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec	6 115 248 \$	6 454 984 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	7 027 688	7 441 081
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	<u>3 953 591</u>	<u> </u>
	<u>17 096 527 \$</u>	<u>13 896 065 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

18. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2004	753 129	\$
2005	1 543 848	
2006	12 427 396	
2007	790 718	
2008	790 718	
2009	790 718	
	<u>17 096 527</u>	\$

19. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

20. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	3 164 240 \$	2 468 871 \$
Placements temporaires	<u>9 274 056</u>	<u>8 161 341</u>
	<u>12 438 296</u> \$	<u>10 630 212</u> \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 973 772 \$ (2002: 1 161 108 \$).

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 231 882 \$ (2002: 188 858 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladies et vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	128 540 \$	615 615 \$	744 155 \$	622 324 \$
Charge de l'exercice	176 906	576 914	753 820	644 656
Prestations versées au cours de l'exercice	(183 337)	(530 302)	(713 639)	(522 825)
Solde à la fin	122 109 \$	662 227 \$	784 336 \$	744 155 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable de éléments des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variables, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 10 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes et non votantes ne peut être estimé compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 20,4 M\$.

La juste valeur des dettes à long terme de 17,1 M\$ du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 18,5 M\$ et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelles.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2003

25. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2003 totalisent 5,6 M\$ (2002: 7,5 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants:

2004	609 362	\$
2005	609 362	
2006	609 362	
2007	609 362	
2008	609 362	
2009 – 2010	1 066 383	
	<u>4 113 193</u>	\$

26. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Financement des entreprises *	22 309 968 \$	15 525 614 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	<u>22 333 623</u>	<u>23 712 944</u>
	<u>44 643 591</u> \$	<u>39 238 558</u> \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 8 des états financiers.

* Les pertes éventuelles, estimées à 47 586 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) La Société fait l'objet d'un arbitrage conventionnel pour déterminer si la Société doit honorer un certificat de garantie de 1,9 M\$ octroyé dans le cadre du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de cet arbitrage, mais advenant une décision défavorable à l'égard de la Société, le programme prévoit la prise en charge par le gouvernement du Québec des sommes pouvant être versées.
- c) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2003.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Lafleur
Président

Gilles Corbeil
Secrétaire général et directeur général disque et
spectacles de variétés, livre et métiers d'art

Montréal, le 30 mai 2003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement de la dette à long terme expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 30 mai 2003

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	20 025 345 \$	23 902 650 \$
Location de salles	2 992 442	2 329 531
Services auxiliaires	3 060 065	2 427 671
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 553 039	1 587 680
Redevances et autres revenus de billetterie	1 625 515	1 336 570
Commandites et publicité	714 557	699 035
Services scéniques	184 025	104 436
Revenus financiers	78 576	244 693
Animation culturelle	8 578	19 811
Autres revenus	807 712	621 410
	<u>31 049 854</u>	<u>33 273 487</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	5 661 670	5 216 364
Entretien et réparations des édifices	3 146 463	2 615 960
Électricité et chauffage	1 912 917	2 187 438
Achats, entretien et réparations d'équipement	760 086	394 317
Services professionnels	440 321	376 430
Communications	869 614	737 287
Coûts d'exploitation des spectacles	542 670	464 858
Administration générale	249 081	186 241
Assurances et taxes	6 722 749	6 774 884
Frais financiers	5 706 807	7 681 269
Amortissement des immobilisations	4 540 617	6 250 823
Autres dépenses	199 541	245 401
Coûts des services requis par les clients	4 407 609	2 264 252
	<u>35 160 145</u>	<u>35 395 524</u>
Coûts récupérés des clients	<u>(4 407 609)</u>	<u>(2 264 252)</u>
	<u>30 752 536</u>	<u>33 131 272</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	297 318	142 215
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>792 767</u>	<u>650 552</u>
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	<u>1 090 085 \$</u>	<u>792 767 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 505 782 \$	2 709 268 \$
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,8 %)	2 693 790	1 500 000
Débiteurs	1 323 686	606 821
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	11 724 143	9 346 128
Stock des bars	50 635	27 908
Coûts de production reportés	10 813	
Frais payés d'avance	40 452	29 601
	<u>19 349 301</u>	<u>14 219 726</u>
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	272 310	867 219
Immobilisations (note 8)	69 751 321	70 141 955
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	73 576 788	80 695 118
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	449 083	297 181
	<u>163 398 803 \$</u>	<u>166 221 199 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dépôts - Locations et ventes de billets	2 859 751 \$	2 520 024 \$
Fournisseurs et frais courus	4 534 403	2 041 597
Provision pour équité et relativité salariale	455 302	311 494
Intérêts courus	1 226 130	2 288 931
Emprunts à court terme (note 9)	3 121 693	
Versements sur la dette à long terme (note 10)	10 506 334	7 031 196
	<u>22 703 613</u>	<u>14 193 242</u>
Prime et frais d'émission de la dette à long terme reportés		24 163
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	63 002 637	64 369 118
Dette à long terme (note 10)	68 993 726	79 233 167
	<u>154 699 976</u>	<u>157 819 690</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	7 608 742	7 608 742
Excédent (note 5)	1 090 085	792 767
	<u>8 698 827</u>	<u>8 401 509</u>
	<u>163 398 803 \$</u>	<u>166 221 199 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 16)		
ÉVENTUALITÉS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Tourangeau, administrateur
E. Noël Spinelli, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août

	2002	2001 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	297 318 \$	142 215 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	4 540 617	6 250 823
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(4 754 485)	(6 459 215)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	90 827	(60 166)
	174 277	(126 343)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(716 865)	3 326 487
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 097 124	284 411
Stock des bars	(22 727)	(2 627)
Coûts de production reportés	(10 813)	
Frais payés d'avance	(10 851)	10 623
Dépôts de location et ventes de billets	339 727	1 696 090
Comptes fournisseurs et frais courus	2 492 806	33 596
Provision pour équité et relativité salariale	143 808	311 494
Intérêts courus	(1 062 801)	(181 825)
Provision pour réparations de la bâtisse	(3 187 068)	
	2 249 408	2 291 181
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 423 685	2 164 838
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(4 162 831)	(1 751 636)
Produit de dispositions d'immobilisations	12 848	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 149 983)	(1 751 636)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	594 909	(560 368)
Dette à long terme		7 559 800
Diminution de la dette à long terme	(7 031 196)	(8 459 895)
Emprunts à court terme	3 121 693	
Diminution des emprunts à court terme		(4 789 660)
Produit du fonds d'amortissement		37 675
Produit des subventions du gouvernement du Québec	7 031 196	8 459 895
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 716 602	2 247 447
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	1 990 304	2 660 649
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	4 209 268	1 548 619
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	6 199 572 \$	4 209 268 \$

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 août 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions.

Coûts de production reportés

Tous les coûts de production de spectacles reportés sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions. Auparavant, la totalité des subventions à recevoir étaient inscrites au moment de l'autorisation de l'enveloppe globale annuelle par le gouvernement du Québec.

L'application rétroactive de cette modification n'a aucun effet sur les résultats et l'avoir de la Société mais elle vient diminuer les postes suivants des états financiers:

	2002	2001
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 291 739) \$	(3 579 849) \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(3 291 739)	(3 579 849)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

	2002	2001
Fonctionnement	3 141 400 \$	3 138 900 \$
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	5 564 524	7 642 608
Compensation tenant lieu de taxes	6 564 936	6 661 927
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	4 754 485	6 459 215
	<u>20 025 345 \$</u>	<u>23 902 650 \$</u>

5. EXCÉDENT

La Société planifie utiliser son excédent en participant à différents projets de production au cours des cinq prochains exercices.

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

7. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice

	2002	2001
Augmentation:		
Subvention du gouvernement du Québec	1 674 000 \$	1 582 000 \$
Intérêts produits par le Fonds		19 975
	<u>1 674 000</u>	<u>1 601 975</u>
Diminution:		
Remboursement de la dette obligataire	<u>1 674 000</u>	<u>3 530 035</u>
Variation nette de l'exercice		(1 928 060)
Solde au début		<u>1 928 060</u>
Solde à la fin		

8. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	7 608 742 \$		7 608 742 \$	7 608 742 \$
Bâtisses	100 996 648	50 865 705 \$	50 130 943	52 658 785
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	65 818 590	55 296 966	10 521 624	8 473 489
Équipement et accessoires de scène	2 177 995	1 371 688	806 307	819 816
Mobilier et équipement de bureau	232 861	26 998	205 863	50 375
Autres équipements	862 029	585 150	276 879	332 881
Matériel informatique	830 587	629 624	200 963	197 867
	<u>178 527 452 \$</u>	<u>108 776 131 \$</u>	<u>69 751 321 \$</u>	<u>70 141 955 \$</u>

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations:

	2002	2001
Billet à terme renouvelable le 26 septembre 2002, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 553 200 \$ portant intérêt au taux de 2,96 %	1 007 359 \$	
Billet à terme renouvelable le 26 septembre 2002, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 488 600 \$ portant intérêt au taux de 2,96 %	1 006 503	
Billet à terme renouvelable le 26 septembre 2002, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 833 000 \$ portant intérêt au taux de 2,96 %	<u>1 107 831</u>	
	<u>3 121 693 \$</u>	

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 7 874 800 \$.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

9. EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

10. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Obligations garanties par le gouvernement du Québec:		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1 ^{er} juin 2006	2 994 000 \$	3 639 000 \$
- 5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	3 431 000	4 460 000
- 12,20 % et 12,25 % en série, échéant de 2001 à 2003 et en 2005	2 425 000	2 825 000
- 11,25 %, échéant en 2008	1 500 000	1 500 000
	<u>10 350 000</u>	<u>12 424 000</u>
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	38 127 553	40 384 704
- 7,5 % (taux effectif de 7,667 %), remboursable par versements annuels en capital de 880 048 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2002 et par un versement de 14 080 768 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	14 960 816	15 840 864
- 5,44 % (taux effectif de 5,592 %), remboursable par versements annuels variables en capital jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 2 887 646 \$ le 26 février 2003	2 887 646	3 368 921
- 5,44 % (taux effectif de 5,572 %), remboursable par versements annuels en capital de 92 797 \$ jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 1 020 771 \$ le 26 février 2003	1 020 771	1 113 568
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par versements annuels en capital de 202 667 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 2 026 667 \$ le 16 février 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	2 634 666	2 837 333
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par versements annuels en capital de 270 100 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 1 620 600 \$ le 16 février 2006	2 430 900	2 701 000
- 5,673 % (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements annuels en capital de 506 265 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 5 568 913 \$ le 11 avril 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	7 087 708	7 593 973
	<u>79 500 060</u>	<u>86 264 363</u>
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>10 506 334</u>	<u>7 031 196</u>
	<u>68 993 726 \$</u>	<u>79 233 167 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit:

2003	10 506 334 \$
2004	19 477 637
2005	7 482 869
2006	12 573 017
2007	2 541 837

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Solde du début	64 369 118 \$	67 206 624 \$
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	3 121 111	3 586 636
Prime sur émission de dette à long terme	266 893	35 073
Amortissement des subventions reportées	(4 754 485)	(6 459 215)
Solde à la fin	<u>63 002 637 \$</u>	<u>64 369 118 \$</u>

12. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2002	2001
Encaisse	3 505 782 \$	2 709 268 \$
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,8 %)	2 693 790	1 500 000
	<u>6 199 572 \$</u>	<u>4 209 268 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 6 678 782 \$ (2001: 7 923 259 \$).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Régimes de retraite (suite)**

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 363 489 \$ (2001: 214 504 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais cours

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	132 563 \$	204 526 \$	337 089 \$	256 250 \$
Charge de l'exercice	283 076	356 705	639 781	531 825
Prestations versées au cours de l'exercice	(245 881)	(360 779)	(606 660)	(450 986)
Solde à la fin	<u>169 758 \$</u>	<u>200 452 \$</u>	<u>370 210 \$</u>	<u>337 089 \$</u>

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 juillet 2005 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2003	405 993 \$
2004	155 238
2005	<u>31 567</u>
	<u>592 798 \$</u>

17. ÉVENTUALITÉS

Dans un jugement en date du 24 août 2001, le commissaire du travail a accueilli 100 des 102 plaintes des techniciens de scène et a ordonné à la Société de verser, à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont les a privés le congédiement entre le 11 novembre 1999 et le 31 janvier 2001. Le 7 septembre 2001, la Société a porté cette décision en appel devant le Tribunal du travail; aucune provision n'a été incluse aux états financiers. La direction estime ne devoir aucune somme aux plaignants.

La Société est aussi partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

Francine Pedneault, CGA
Directrice de l'Administration et des Finances par intérim

Montréal, le 7 novembre 2002

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2002 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent, des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 7 novembre 2002

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

		2002		2001
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
REVENUS				
Contributions				
Immatriculation	515 152		515 152	504 210
Permis de conduire	119 896		119 896	119 272
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	87 985		87 985	85 592
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens (note 5)	8 452	228 915	237 367	497 543
Contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	50 721		50 721	46 189
Autres	1 691		1 691	726
	<u>783 897</u>	<u>228 915</u>	<u>1 012 812</u>	<u>1 253 532</u>
DÉPENSES				
Indemnités versées (note 6)	184 672	571 446	756 118	694 239
Frais d'administration (note 7)	241 378	49 303	290 681	266 225
Programmes pour les personnes handicapées (note 8)	7 015		7 015	6 645
Participation au financement d'organismes (note 9)	48 597	6 771	55 368	54 012
Variation normale du passif actuariel (note 10)	714 104	(278 735)	435 369	437 176
	<u>1 195 766</u>	<u>348 785</u>	<u>1 544 551</u>	<u>1 458 297</u>
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(411 869)	(119 870)	(531 739)	(204 765)
Autres revenus nets de placements (note 5)	91 843		91 843	223 547
Variation des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 17)	9 931	266 483	276 414	12
Redressement du passif actuariel (note 11)		2 997	2 997	(51 882)
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(310 095)</u>	<u>149 610</u>	<u>(160 485)</u>	<u>(33 088)</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	319 752	290 409
Redressement (note 4)		
Modification de la méthode d'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	<u>(191 641)</u>	
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	128 111	290 409
Virement de (à) l'excédent non affecté	<u>(128 111)</u>	<u>29 343</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u> </u></u>	<u><u>319 752</u></u>

(DÉFICIT) EXCÉDENT NON AFFECTÉ
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	171 445	233 876
Redressement (note 4)		
Modification de la méthode d'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	<u>(171 445)</u>	
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ		233 876
Déficit des revenus sur les dépenses	(160 485)	(33 088)
Virement de (à) la réserve de stabilisation	<u>128 111</u>	<u>(29 343)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(32 374)</u></u>	<u><u>171 445</u></u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Débiteurs	7 558	5 924
Revenus de placements courus	12 499	39 240
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	7 291 195	7 408 652
Immobilisations (note 13)	<u>140 458</u>	<u>121 626</u>
	<u>7 451 710</u>	<u>7 575 442</u>
PASSIF ET (DÉFICIT) EXCÉDENT		
PASSIF		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	9 943	4 937
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 14)	59 435	39 617
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	120 878	102 258
Autres	33 908	33 357
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	46 163	44 217
Contributions reportées	313 205	307 535
Obligations envers les victimes – Passif actuariel (note 16)	<u>5 761 578</u>	<u>5 329 206</u>
	6 345 110	5 861 127
Revenus de placements reportés	580 430	751 246
Gains et pertes sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 17)	<u>558 544</u>	<u>471 872</u>
	<u>7 484 084</u>	<u>7 084 245</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT		
Réserve de stabilisation		319 752
(Déficit) Excédent non affecté	<u>(32 374)</u>	<u>171 445</u>
	<u>(32 374)</u>	<u>491 197</u>
	<u>7 451 710</u>	<u>7 575 442</u>

ENGAGEMENTS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour
Président directeur général

Marthe Lacroix, FICA, FCAS
Administratrice

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions perçues		
Immatriculation	520 714	510 389
Permis de conduire	121 821	120 725
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	87 985	85 574
Revenus nets de placements		
Revenus de placements perçus	268 552	287 664
Intérêts versés	(96)	(109)
Contribution reçue du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	51 297	44 671
Autres revenus perçus	1 616	1 729
Indemnités versées	(747 702)	(685 468)
Frais d'administration payés	(278 022)	(237 291)
Programmes pour les personnes handicapées payés	(6 310)	(6 631)
Participation au financement d'organismes versée	(55 368)	(54 011)
	(35 513)	67 242
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droit d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	719 438	703 472
Remis au gouvernement du Québec	(711 436)	(713 961)
Perçus pour d'autres gouvernements	37 417	27 517
Remis à d'autres gouvernements	(37 539)	(27 628)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	776 096	689 680
Remises au gouvernement du Québec	(774 622)	(677 194)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	62 386	60 998
Remises au gouvernement du Québec	(62 551)	(60 971)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(26 324)	69 155
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Débours pour acquisitions de dépôts à participation		(173 955)
Gains encaissés sur placements par la Caisse	34 136	127 073
Débours pour acquisitions d'immobilisations	(32 905)	(31 560)
Produit d'aliénations d'immobilisations	269	521
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 500	(77 921)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(24 824)	(8 766)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(44 554)	(35 788)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 18)	(69 378)	(44 554)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre S-11.011).

La Société a pour fonctions:

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de préjudice corporel prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le régime de compensation du préjudice matériel prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers de la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des marchandises sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application:
 - des dispositions du Code de la sécurité routière;
 - des dispositions législatives et réglementaires liées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes concernés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'établir un programme d'adaptation de véhicules routiers en vue de permettre aux personnes handicapées de conduire un véhicule ou d'y avoir accès.

À ces fins, la Société peut notamment:

- percevoir les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'immatriculation d'un véhicule;
- percevoir les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis.

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement de la Société, orientée sur le maintien des objectifs de pleine capitalisation, d'équité entre les générations et d'un financement adéquat de ses obligations financières, établit les principes suivants:

- viser à la pleine capitalisation qui garantit le paiement aux bénéficiaires des indemnités présentes et futures incluant les frais de gestion futurs liés à l'écoulement de la dette actuarielle;
- fixer, sur approbation du gouvernement, la tarification des contributions d'assurance afin que les sources de financement soient suffisantes pour que les besoins financiers estimés soient rencontrés;
- viser à être équitable à l'égard des générations d'assurés lors de la fixation des contributions d'assurance et des droits administratifs;
- calculer le passif actuariel sur la base de la meilleure estimation; relativement à l'hypothèse de taux de rendement réel, le concept de meilleure estimation s'inscrit dans une perspective à long terme qui tient compte de l'environnement particulier du régime d'assurance administré par la Société;

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT (suite)

- établir les gains et pertes reportés résultant des écarts entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse retenue pour l'établissement du passif actuariel afin de limiter les impacts des conditions économiques fluctuantes;
- établir une réserve de stabilisation n'excédant pas 6 % du passif actuariel, pour favoriser une stabilité relative dans la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques;
- établir toute autre réserve en vue de faire face à des situations caractérisées par des risques multiples ou des besoins financiers qui pourraient avoir des impacts significatifs sur sa santé financière;
- le solde de l'excédent non affecté est disponible aux conditions et modalités que la Société détermine avec l'approbation du gouvernement.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à une valeur fondée sur la moyenne mobile simple des valeurs marchandes sur une période de 60 mois.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté (diminué) de la plus-value (moins-value) cumulée de ces unités établie en fonction de la méthode décrite ci-dessus.

La variation de cette valeur constitue la plus-value (moins-value) constatée aux résultats.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	40 ans
Équipements	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipements	Proportionnel à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Passif actuariel

Le passif actuariel correspond à la somme de:

- la valeur actualisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités;
- la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des indemnités.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Passif actuariel (suite)

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 3,75 %.

Les montants inscrits au poste «Redressement du passif actuariel» à l'état des revenus et dépenses résultent de changements aux hypothèses actuarielles, aux méthodes de calcul ainsi qu'aux modifications législatives et réglementaires.

d) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

e) Revenus de placements reportés

Les gains et pertes réalisés sur la vente de placement par la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à titre de revenus de placements reportés. Ils sont ensuite inscrits aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 60 mois.

f) Gains et pertes reportés sur l'hypothèse de rendement réel (auparavant Provision pour fluctuation du taux de rendement réel)

Les gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel sont constitués de l'accumulation des surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel. Les surplus ou déficits constatés sont amortis linéairement sur une période de 5 ans. La variation annuelle des gains et pertes reportés est présentée séparément à l'état des revenus et dépenses.

g) Réserve de stabilisation

Une réserve de stabilisation (article 152.1 de la loi) est constituée en vue de favoriser une stabilité relative de la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques. Cette réserve ne peut excéder 6 % du passif actuariel et sera révisée régulièrement par le conseil d'administration de la Société.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'informations suffisantes pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

i) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société a éliminé, dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel, le mécanisme de plafonnement. Auparavant, une limite équivalant à 10 % du passif actuariel était imposée de façon distincte pour l'année courante et les années antérieures. La Société a modifié sa convention comptable de façon rétroactive. L'effet de cette modification sur les états financiers des exercices 2001 et antérieurs a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2002 directement dans les états de réserve de stabilisation et du déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Sans cette modification d'une convention comptable, le déficit des revenus sur les dépenses de cet exercice aurait été supérieur de 104,0 millions de dollars et un excédent de 226,8 millions de dollars aurait été présenté plutôt qu'un déficit de 32,4 millions de dollars. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2002:

	<u>2002</u>
Revenus et dépenses	
Revenus	
Variation des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	103 958
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	103 958
 Bilan	
Passif	
Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	259 128
(Déficit) Excédent	
Réserve de stabilisation	(226 754)
(Déficit) Excédent non affecté	(32 374)

5. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Dépôt à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus nets du fonds	274 141	400 779
Moins:		
Gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	19 930	125 238
	<u>254 211</u>	<u>275 541</u>
Plus:		
Amortissement des revenus de placements reportés	190 746	175 679
Plus-value (moins-value) constatée sur les unités de dépôts à participation	(117 457)	267 877
	<u>327 500</u>	<u>719 097</u>
Intérêts		
Dépôts à vue	1 671	1 718
Soldes bancaires	155	372
Marge de crédit	(116)	(97)
	<u>329 210</u>	<u>721 090</u>

	2002			2001
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens	8 452	228 915	237 367	497 543
Autres revenus nets de placements	91 843		91 843	223 547
	100 295	228 915	329 210	721 090

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. REVENUS NETS DE PLACEMENTS (suite)

Les revenus nets de placements attribués aux années antérieures 228 915 000 \$ (2001: 477 481 000 \$) sont générés par les placements associés au passif actuariel de ces années. Ceux attribués à l'année courante 8 452 000 \$ (2001: 20 062 000 \$) sont générés par les actifs acquis avec les flux monétaires moyens des opérations de l'année courante.

Les autres revenus nets de placements attribués à l'année courante sont générés principalement par les placements associés aux contributions reportées, aux gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel, à la réserve de stabilisation et à l'excédent non affecté.

6. INDEMNITÉS VERSÉES

	2002		2001
	Année courante	Années antérieures	Total
Remplacement du revenu	43 759	260 309	304 068
Décès	35 349	57 428	92 777
Coût des services de santé ⁽¹⁾	58 515	30 139	88 654
Forfaitaires pour séquelles		32 838	32 838
Frais de réadaptation	10 445	49 367	59 812
Aide personnelle	3 002	36 872	39 874
Frais médicaux et paramédicaux	10 155	28 119	38 274
Préjudices non pécuniaires	6 394	52 069	58 463
Frais de déplacement et de séjour	2 853	10 470	13 323
Informations médicales	1 628	8 794	10 422
Transports par ambulance	8 347	148	8 495
Autres frais	4 225	4 893	9 118
	<u>184 672</u>	<u>571 446</u>	<u>756 118</u>
			<u>694 239</u>

⁽¹⁾ Ce poste représente la contribution de la Société au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation des coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile et prévue à la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25). La contribution de 2002 a été établie en vertu de l'article 155.1 de ladite Loi.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002		2001
	Société	Contrôle routier	Total
Traitements et charges sociales	130 541	30 283	160 824
Frais de déplacement	2 162	1 435	3 597
Rémunération des mandataires	16 313		16 313
Services administratifs et professionnels	21 967	1 842	23 809
Frais de communication	12 432	2 646	15 078
Information et publicité	5 365	143	5 508
Mobilier, agencement et équipement	2 156	780	2 936
Frais d'entretien	2 071	2 044	4 115
Loyers, taxes et électricité	8 778	1 696	10 474
Matériel informatique et bureautique	3 092	123	3 215
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	11 483	1 034	12 517
Impression, fournitures et autres dépenses	12 451	2 366	14 817
Frais généraux	(4 611)	4 611	
Montants à reporter	<u>224 200</u>	<u>49 003</u>	<u>273 203</u>
			<u>252 537</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

	2002		2001
	Société	Contrôle routier	Total
Montants reportés	224 200	49 003	273 203
Amortissement des immobilisations	15 760	1 718	17 478
	<u>239 960</u>	<u>50 721</u>	<u>290 681</u>
			<u>266 225</u>

8. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2002	2001
Adaptation de véhicules		
Subventions	6 305	5 992
Frais administratifs	212	197
	<u>6 517</u>	<u>6 189</u>
Vignettes de stationnement		
Frais administratifs	392	350
Amortissement des systèmes informatiques	106	106
	<u>498</u>	<u>456</u>
	<u>7 015</u>	<u>6 645</u>

Le programme d'adaptation de véhicules repose sur les dispositions légales prévues à l'article 2g de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011). Le programme de vignettes de stationnement est prévu à l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES

	2002		2001
	Année courante	Années antérieures	Total
Organismes responsables du transport ambulancier	48 597		48 597
Tribunal administratif du Québec		6 771	6 771
	<u>48 597</u>	<u>6 771</u>	<u>55 368</u>
			<u>54 012</u>

La participation au financement des organismes responsables du transport ambulancier est prévue aux articles 155.5 et 155.6 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25). Pour le Tribunal administratif du Québec, le financement par les organismes utilisateurs est prévu à l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme.

10. VARIATION NORMALE DU PASSIF ACTUARIEL

Ce poste au montant de 435 369 000 \$ (2001: 437 176 000 \$) est composé, d'une part, d'une augmentation de 714 104 000 \$ (2001: 642 339 000 \$) représentant le montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus durant l'année courante. D'autre part, il comprend également une réduction de 278 735 000 \$ (2001: 205 163 000 \$) constituée d'une diminution de 357 233 000 \$ (2001: 305 026 000 \$) pour tenir compte du paiement d'indemnités au cours de l'exercice aux victimes d'accident des années antérieures et des revenus anticipés sur les placements ainsi que d'une augmentation de 78 498 000 \$ (2001: 99 863 000 \$) représentant les écarts d'expérience observés.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. REDRESSEMENT DU PASSIF ACTUARIEL

La diminution du déficit des revenus sur les dépenses au montant de 2 997 000 \$ reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux directives et aux pratiques administratives. Il est principalement composé des changements apportés aux hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle (-22 468 000 \$), aux réserves d'intégration des indemnités de remplacement du revenu (+16 345 000 \$) et au calcul de la réserve due (+3 322 000 \$)).

12. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue à la Société le revenu net de placement.

	2002	2001
Dépôts à participation		
Nombre d'unités	6 683 183	6 683 183
Coût d'acquisition des unités	6 229 209	6 229 209
Plus-value (moins-value) cumulée des unités de dépôts à participation	1 061 986	1 179 443
	7 291 195	7 408 652

Au 31 décembre 2002, la valeur marchande des unités de dépôts à participation est de 5 903 534 000 \$ (2001: 6 928 375 000 \$).

13. IMMOBILISATIONS

	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	1 862		1 862
Bâtisses ⁽¹⁾	62 938	17 616	45 322
Aménagement du siège social	11 212	11 212	
Équipements	3 769	2 435	1 334
Matériel roulant	9 563	3 612	5 951
Postes de photographie	12 090	10 856	1 234
Matériel informatique et logiciels	42 503	29 864	12 639
Développements informatiques ⁽²⁾	87 360	19 334	68 026
Postes de contrôle du transport routier	6 293	2 203	4 090
	237 590	97 132	140 458
			121 626

⁽¹⁾ Le siège social, dont le coût de 59 460 000 \$ est inclus dans ce poste, est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divisée avec la Ville de Québec. La Société a la propriété exclusive de l'essentiel du complexe du siège social et détient également 84,6 % des droits indivis dans les aires communes.

⁽²⁾ Des développements informatiques d'une valeur de 17 960 000 \$ (2001: 26 113 000 \$) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2002.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

14. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 2,82 % au 31 décembre 2002 (2001: 2,35 %). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2005.

15. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2002			2001
	Congé de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	31 377	12 840	44 217	41 234
Plus				
Dépenses de l'exercice	6 990	11 552	18 542	19 975
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	5 830	10 766	16 596	16 992
Solde à la fin	32 537	13 626	46 163	44 217

16. OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES - PASSIF ACTUARIEL

	2002			2001
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Indemnisation				
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	658 760	4 839 333	5 498 093	5 090 284
Frais de gestion futurs				
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	55 344	208 141	263 485	238 922
	714 104	5 047 474	5 761 578	5 329 206

17. GAINS ET PERTES REPORTÉS SUR L'HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2002			2001
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Gains et pertes reportés au début				
Solde déjà établi	32 854	439 018	471 872	471 884
Redressement (note 4)				
Modification de la méthode d'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel	(150)	363 236	363 086	
Solde redressé	32 704	802 254	834 958	471 884
(Déficit) Surplus constaté	496	(43 091)	(42 595)	119 788
Amortissement	(10 427)	(223 392)	(233 819)	(119 800)
Variation nette de l'exercice	(9 931)	(266 483)	(276 414)	(12)
Gains et pertes reportés à la fin	22 773	535 771	558 544	471 872

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Chèques émis en sus des soldes bancaires	9 943	4 937
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>59 435</u>	<u>39 617</u>
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	<u><u>69 378</u></u>	<u><u>44 554</u></u>

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 32 905 000 \$ (2001: 31 560 000 \$) relativement aux acquisitions d'immobilisations et a subi une perte de 69 000 \$ (2001: 202 000 \$) sur aliénations d'immobilisations. Au 31 décembre 2002, les créditeurs et frais courus afférents aux immobilisations s'élèvent à 6 461 000 \$ (2001: 2 612 000 \$).

19. ENGAGEMENTS**Contrats de location**

Au 31 décembre 2002, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

2003	6 020
2004	4 971
2005	3 233
2006	2 204
2007 et exercices subséquents	<u>4 539</u>
	<u><u>20 967</u></u>

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme estimée à 11 520 000 \$ au 31 décembre 2002. Ces contrats s'échelonnent sur une période maximale de deux ans et demi.

20. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 050 000 \$ (2001: 4 244 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des revenus de placements courus, des chèques émis en sus des soldes bancaires, de la marge de crédit et des créditeurs et frais courus est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

23. COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE

La Société a effectué des révisions d'estimations comptables en 2001 et une modification de convention comptable en 2002. Ces dernières ont d'ailleurs été effectuées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Toutefois, par souci de transparence, la Société veut informer les lecteurs des états financiers des impacts de ces modifications comptables.

À compter du 1^{er} janvier 2001, la Société a modifié la méthode de constatation aux résultats de la plus-value (moins-value) des valeurs marchandes sur les unités de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a modifié la méthode de détermination des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel. Sans ces modifications d'estimations comptables, le déficit des revenus sur les dépenses de cet exercice aurait été supérieur de 197,1 millions de dollars et l'excédent au 31 décembre 2001 aurait été inférieur du même montant. La Société avait d'ailleurs fourni ces renseignements dans les notes complémentaires 4 et 16 de ses états financiers du 31 décembre 2001.

En 2002, tel qu'expliqué à la note complémentaire 4 des états financiers, la Société a éliminé de façon rétroactive le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel. Sans cette modification d'une convention comptable, le déficit des revenus sur les dépenses de cet exercice aurait été supérieur de 104,0 millions de dollars et un excédent de 226,8 millions de dollars aurait été présenté plutôt qu'un déficit de 32,4 millions de dollars.

Bien qu'il soit inhabituel de présenter l'effet cumulatif de modifications comptables successives, la Société a accepté de divulguer cette information à la demande du Vérificateur général. En conséquence, si la Société n'avait pas effectué ces modifications comptables successives, le déficit des revenus sur les dépenses aurait été de 368,7 millions de dollars et le déficit aurait été de 74,6 millions de dollars au 31 décembre 2002.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**CERTIFICAT ACTUARIEL**

relatif aux engagements de la Société de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 2002

L'évaluation au 31 décembre 2002 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1^{er} janvier 2003, a été effectuée en conformité avec l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus du 1^{er} mars 1978 au 31 décembre 2002 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1^{er} mars 1978. Le montant nécessaire au paiement des indemnités a été calculé en tenant compte des frais de gestion liés au respect de ces obligations en matière d'indemnisation.

À notre avis, le passif actuariel au montant de 5 761 578 millions de dollars en date du 31 décembre 2002 constitue une provision appropriée au paiement desdites indemnités.

Le niveau du passif actuariel au 31 décembre 2002 est en hausse de 432 372 millions de dollars par rapport à celui calculé en date du 31 décembre 2001. Cette hausse se compose d'une somme de 435 369 millions de dollars à titre de variation normale du passif actuariel et d'un redressement au montant de -2 997 millions de dollars. Le redressement reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux directives et aux pratiques administratives. Il est principalement composé des changements apportés aux hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle (-22 468 millions de dollars), aux réserves d'intégration des indemnités de remplacement de revenu (+16 345 millions de dollars) et au calcul de la réserve due (+3 322 millions de dollars).

Afin de prendre en considération les dispositions de la Loi sur l'assurance automobile ayant trait à la revalorisation des indemnités, l'hypothèse de taux de rendement réel, déterminée dans une perspective à long terme, est fixée à 3,75 %. La Société a adopté un mécanisme permettant l'amortissement des impacts financiers résultant des écarts annuels entre l'hypothèse de taux de rendement réel et le taux effectivement réalisé. Le solde non amorti de ces impacts représente un montant de 558 544 millions de dollars au 31 décembre 2002.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des informations plus détaillées sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Linda Bellware, FSA, FICA
Directrice de l'actuariat
Société de l'assurance automobile du Québec

Clément Gosselin, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Le 21 mars 2003

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec sont la responsabilité de la direction, incluant des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'actuaire de la Société procède, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle du passif actuariel et des gains et pertes reportée sur l'hypothèse du taux de rendement réel figurant dans les états financiers de la Société et fait part des conclusions découlant de ses évaluations au comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Pour ce faire, il s'adjoint, entre autres, les services d'un actuaire conseil. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Claire Monette
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 28 mars 2003

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2002 ainsi que les états des revenus et dépenses, de la réserve de stabilisation, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode d'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comparabilité des états financiers

Comme expliqué à la note 23, la Société a effectué des révisions d'estimations comptables en 2001 et une modification de convention comptable en 2002. Même si ces changements successifs ont été effectués en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, ils augmentent le risque de confusion quant à l'interprétation des résultats et de la situation financière de la Société et ne favorisent pas la comparabilité des états financiers d'un exercice à l'autre. De plus, cette comparabilité est diminuée, compte tenu que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, présentés pour fins de comparaison, n'ont pas été redressés afin de tenir compte de la modification comptable rétroactive effectuée en 2002.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 28 mars 2003

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 29 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
VENTES BRUTES (note 4)	2 413 460	2 183 379
Taxes, droits, escomptes et autres (note 4)	539 780	488 716
VENTES NETTES (note 4)	1 873 680	1 694 663
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 4)	935 687	846 535
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	361 834	327 978
	1 297 521	1 174 513
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENTS ET AUTRES REVENUS (CHARGES)	576 159	520 150
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 5)	6 019	5 929
Amortissement des immobilisations corporelles	27 033	21 285
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	904	898
	34 363	28 519
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS (CHARGES)	541 796	491 631
AUTRES REVENUS (CHARGES)		
Perte relative à une participation de la coentreprise (note 15)	(750)	(1 077)
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	(937)	(2 140)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	270	270
	(1 417)	(2 947)
BÉNÉFICE NET	540 379	488 684
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 694	2 010
DIVIDENDE	(540 000)	(487 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	4 073	3 694

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 29 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 092	17 918
Débiteurs (note 6)	57 674	51 284
Stocks (note 7)	257 162	257 357
Frais payés d'avance	14 415	12 247
	<u>333 343</u>	<u>338 806</u>
Débitures, 8,66 %, (10 % en 2002), échéant le 1^{er} juillet 2009	5 500	5 500
Participation dans une société satellite	2 886	3 823
Immobilisations corporelles (note 8)	291 718	208 483
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 9)	5 698	6 105
Autres actifs (note 10)	12 433	13 034
	<u>651 578</u>	<u>575 751</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 11)	222 500	196 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 12)	227 563	208 582
Dividende	114 000	83 000
	<u>564 063</u>	<u>487 582</u>
Débitures, 8,66 % (10 % en 2002), échéant le 1^{er} juillet 2009 (note 13)	5 500	5 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 14)	9 678	10 390
Gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise (note 15)	4 297	4 567
Provision pour crédits de congés de maladie cumulés (note 16)	33 967	34 018
	<u>617 505</u>	<u>542 057</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 \$ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	4 073	3 694
	<u>34 073</u>	<u>33 694</u>
	<u>651 578</u>	<u>575 751</u>

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Pierre Parent, président du conseil d'administration
Raymond Dutil, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 29 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	540 379	488 684
Éléments hors caisse:		
Amortissements	28 344	22 590
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	62	195
Perte relative à une participation de la coentreprise	750	1 077
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	937	2 140
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	(270)	(270)
Charge au titre de crédits de congés de maladie	5 302	5 253
	<u>575 504</u>	<u>519 669</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	10 381	29 250
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 521)	(4 384)
Crédits de congés de maladie cumulés transférés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	<u>(832)</u>	<u>(174)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>580 532</u>	<u>544 361</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme		12 240
Acquisition d'une participation additionnelle dans la coentreprise incluant le découvert bancaire pris en charge		(7 562)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(110 699)	(72 014)
Cessions d'immobilisations corporelles	369	254
Acquisitions d'autres actifs	<u>(890)</u>	<u>(456)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(111 220)</u>	<u>(67 538)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	26 500	16 500
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(638)	(572)
Dividende	<u>(509 000)</u>	<u>(441 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(483 138)</u>	<u>(425 072)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	<u>(13 826)</u>	<u>51 751</u>
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>17 918</u>	<u>(33 833)</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>4 092</u>	<u>17 918</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS

La Société des alcools du Québec (la «Société») est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13).

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 29 mars 2003 et le 30 mars 2002 comprennent 52 semaines d'exploitation.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. sur laquelle la Société exerce une influence notable est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatations des revenus

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour un montant de 2 millions de dollars sont incluses dans les résultats de 2003 et des gains de change pour un montant de 0,1 million de dollars sont inclus dans les résultats de 2002.

La Société gère son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises par l'utilisation de contrats de change à terme. Les gains et les pertes qui en résultent sont comptabilisés au moment de leur réalisation et sont portés au coût des produits vendus.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux annuels suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Autres actifs

Les autres actifs, comptabilisés au coût, comprennent la quote-part de la Société dans les marques de commerce et l'achalandage ainsi que dans les frais d'organisation de la coentreprise. Les marques de commerce et l'achalandage ainsi que les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes de 20 et 7 ans respectivement. La Société révisé annuellement la valeur comptable des marques de commerce et de l'achalandage afin d'établir s'il y a eu une baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative de ces actifs selon les fonds autogénérés futurs prévus, non actualisés.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime des crédits de congés de maladie.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière ⁽¹⁾	Total	
					2003	2002
Ventes brutes	<u>1 902 727</u>	<u>338 196</u>	<u>2 240 923</u>	<u>172 537</u>	<u>2 413 460</u>	<u>2 183 379</u>
Moins:						
- taxe de vente provinciale	128 062	20 923	148 985	11 990	160 975	146 124
- droit des détenteurs de permis	25 484		25 484		25 484	23 931
- taxe spécifique	71 036	25 657	96 693		96 693	93 765
- droit spécifique	18 766		18 766		18 766	19 171
- taxe fédérale sur les produits et services	111 631	18 251	129 882	10 459	140 341	127 571
- escomptes et retours	52 204	1 862	54 066		54 066	36 039
- rémunération des grossistes-épiciers		38 286	38 286		38 286	37 395
- prélèvements pour le Fonds environnemental	2 507	581	3 088		3 088	2 778
- prélèvements pour le Fonds Educ'alcool inc.	<u>1 754</u>	<u>327</u>	<u>2 081</u>		<u>2 081</u>	<u>1 942</u>
	<u>411 444</u>	<u>105 887</u>	<u>517 331</u>	<u>22 449</u>	<u>539 780</u>	<u>488 716</u>
Ventes nettes	<u>1 491 283</u>	<u>232 309</u>	<u>1 723 592</u>	<u>150 088</u>	<u>1 873 680</u>	<u>1 694 663</u>
Coût des produits vendus	<u>670 909</u>	<u>114 690</u>	<u>785 599</u>	<u>150 088</u>	<u>935 687</u>	<u>846 535</u>

(1) Les détenteurs d'un permis de brasseur et les détenteurs d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

5. CHARGE DE FINANCEMENT

	2003	2002
Intérêts sur les emprunts bancaires	4 378	6 688
Intérêts sur les emprunts à terme à une société sous contrôle commun	1 743	268
Intérêts sur les débiteures créditrices	495	550
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 182	1 244
	<u>7 798</u>	<u>8 750</u>
Moins: Intérêts sur les placements, dépôt à terme et autres	(1 284)	(2 271)
Intérêts sur les débiteures débitrices	(495)	(550)
	<u>(1 779)</u>	<u>(2 821)</u>
	<u><u>6 019</u></u>	<u><u>5 929</u></u>

6. DÉBITEURS

	2003	2002
Grossistes-épiciers	18 373	13 834
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	39 301	37 450
	<u><u>57 674</u></u>	<u><u>51 284</u></u>

7. STOCKS

	2003	2002
Boissons embouteillées	246 986	246 437
Boissons en vrac et matériaux de production	8 306	9 004
Fournitures diverses	1 870	1 916
	<u><u>257 162</u></u>	<u><u>257 357</u></u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	11 610		11 549
Immeubles	97 839	16 156	49 153
Mobilier et équipement	249 055	84 084	122 089
Matériel roulant	12 480	5 502	6 050
Améliorations locatives	41 724	16 221	18 523
Pavage et stationnement	3 165	2 192	1 119
	<u><u>415 873</u></u>	<u><u>124 155</u></u>	<u><u>291 718</u></u>
			<u><u>208 483</u></u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

9. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeuble	16 280	10 582	6 105

10. AUTRES ACTIFS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Marques de commerce et achalandage	13 404	2 474	11 595
Frais d'organisation	1 675	913	1 001
Autres	741		438
	15 820	3 387	13 034

11. EMPRUNTS BANCAIRES

	2003	2002
Emprunts à terme	222 500	196 000

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins d'un an sans que le total de ses emprunts excède 400 millions de dollars. Les emprunts bancaires au 29 mars 2003 sont constitués de six emprunts à terme dont deux emprunts totalisant 5,5 millions de dollars auprès de la coentreprise et le reste auprès d'une société sous contrôle commun (cinq au 30 mars 2002, dont un emprunt de 39 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 2,87 % à 3,08 % (2,09 % à 2,10 % en 2002) et viennent à échéance à 6 jours ou moins (14 jours ou moins en 2002).

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2003	2002
Fournisseurs	150 954	135 285
Taxes et droits gouvernementaux	47 302	45 821
Rémunération et charges sociales	29 307	27 476
	227 563	208 582

13. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties de la coentreprise au montant de 22 millions de dollars. Elles sont remboursables à raison de 4 versements de 2 millions de dollars à compter du 1^{er} juillet 2004 et d'un versement final de 14 millions de dollars le 1^{er} juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,5 million de dollars et 3,5 millions de dollars respectivement.

En cas de défaut, la Société aura le droit de convertir toute portion du capital et des intérêts courus en un nombre de parts de la coentreprise égal au montant des débentures converties divisé par la valeur aux livres d'une part au moment de la conversion.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

13. DÉBENTURES (suite)

En octobre 2002, une entente d'allègement d'intérêts sur les débentures a été ratifiée avec la coentreprise. Cette entente réduit le taux d'intérêt des débentures de 10 % à 8,66 % et est effective depuis le 1^{er} octobre 2002.

14. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2003	2002
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 152 000 \$ incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	10 390	11 028
Moins: tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(712)	(638)
	<u>9 678</u>	<u>10 390</u>

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
2004	712	1 108	1 820
2005	795	1 025	1 820
2006	887	933	1 820
2007	989	831	1 820
2008	1 104	716	1 820
2009 – 2012	5 903	1 432	7 335
	<u>10 390</u>	<u>6 045</u>	<u>16 435</u>

15. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de l'opération, dont le solde est de 4,3 millions de dollars au 29 mars 2003 (4,6 millions de dollars au 30 mars 2002), est amorti sur une période de 20 ans.

Le 1^{er} avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. La contrepartie totale de 14,8 millions de dollars a été payée comptant, la quote-part de la Société étant de 7,4 millions de dollars, portant ainsi sa participation dans la coentreprise à 50 %. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le coût de l'acquisition a été ventilé entre les actifs acquis et les passifs pris en charge d'après leur juste valeur estimative à la date d'acquisition.

Les valeurs attribuées aux actifs nets acquis lors de cette opération sont les suivantes:

Actifs à court terme	5 889
Immobilisations corporelles	1 190
Autres éléments d'actif	5 843
	<u>12 922</u>
Passifs à court terme	2 232
Débentures	3 300
	<u>5 532</u>
	<u>7 390</u>
Contrepartie versée	<u>7 390</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

15. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (suite)

Au cours de l'exercice 2002, la coentreprise a présenté dans ses états financiers une perte d'environ 2,2 millions de dollars relativement à des cautions qu'elle s'était engagée à verser à une institution financière et au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec agissant à titre de créanciers d'une coentreprise dans laquelle Maison des Futailles, S.E.C. avait l'obligation d'acquérir une participation de 50 %. Durant l'exercice, Maison des Futailles, S.E.C., a présenté dans ses états financiers une perte d'environ 1,5 million de dollars relativement à la liquidation de cette coentreprise. La Société a imputé à ses résultats consolidés sa quote-part de ces pertes, soit un montant d'environ 0,75 million de dollars au cours de l'exercice et d'environ 1,1 million de dollars en 2002.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans la coentreprise, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Résultats		
Ventes nettes	45 749	45 307
Coût des produits vendus	<u>32 401</u>	<u>33 340</u>
	<u>13 348</u>	<u>11 967</u>
Charges d'exploitation	8 532	9 264
Charge de financement	1 294	1 140
Amortissements	<u>2 038</u>	<u>1 882</u>
	<u>11 864</u>	<u>12 286</u>
	1 484	(319)
Perte relative à une participation dans une coentreprise	<u>(750)</u>	<u>(1 077)</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u><u>734</u></u>	<u><u>(1 396)</u></u>
Bilan		
Actif à court terme	18 959	18 793
Actif à long terme	<u>20 707</u>	<u>21 867</u>
	<u><u>39 666</u></u>	<u><u>40 660</u></u>
Passif à court terme	5 396	7 124
Passif à long terme	11 000	11 000
Capitaux propres	<u>23 270</u>	<u>22 536</u>
	<u><u>39 666</u></u>	<u><u>40 660</u></u>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 221	1 894
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(878)	(1 005)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

16. AVANTAGES SOCIAUX

La charge de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux se présente comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Crédits de congés de maladie		
Régime à prestations déterminées	<u>5 302</u>	<u>5 253</u>
Régimes de retraite		
Régimes à cotisations déterminées		
Services courants	<u>5 837</u>	<u>5 100</u>

La provision pour crédits de congés de maladie cumulés s'établit comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début de l'exercice	34 018	33 323
Charge de l'exercice	5 302	5 253
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 521)	(4 384)
Transfert à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	<u>(832)</u>	<u>(174)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>33 967</u>	<u>34 018</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer son obligation au titre des prestations futures sont les suivantes:

Taux d'actualisation	6,5 % en 2002 et 2003
Taux de croissance annuelle de la rémunération	2,0 % en 2002 2,5 % en 2003 3,0 % pour les années suivantes
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	75 % en 2002 et 2003 65 % pour les années suivantes

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 4,1 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Selon ses conseillers juridiques, les arguments de sa défense sont solides pour chacun des cas.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)**Engagements**

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 303 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

2004	33 798
2005	33 035
2006	31 597
2007	29 884
2008	28 171
2009 – 2015	146 531

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

18. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2003	2002
Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants:		
Intérêts versés	7 759	8 811
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi:		
Débiteurs	(6 553)	3 895
Stocks	195	(21 856)
Frais payés d'avance	(2 168)	(640)
Fournisseurs et autres créditeurs	18 907	47 851
	10 381	29 250

19. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des instruments financiers**

	2003		2002	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débitures à recevoir, 8,66 % (10 % en 2002) échéant le 1 ^{er} juillet 2009	5 426	5 500	5 443	5 500
Débitures à payer, 8,66 % (10 % en 2002) échéant le 1 ^{er} juillet 2009	5 426	5 500	5 443	5 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	11 627	10 390	13 509	11 028

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2003

(en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur des instruments financiers (suite)**

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des taxes et droits gouvernementaux, ainsi que le dividende.

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 8,38 % en 2003 (6,5 % en 2002).

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Instruments financiers dérivés

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes, la Société a conclu des contrats de change à terme libellés en euro. Aucun contrat de change à terme n'avait cours à la fin des exercices 2003 et 2002.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 29 mars 2003 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 29 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal, le 9 mai 2003

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Pêche et villégiature	24 273	21 105
Chasse	14 815	13 307
Restauration, boutiques et dépanneurs	10 416	8 563
Autres activités de plein air	10 765	9 917
Concessions et divers	2 961	2 432
Honoraires de gestion (note 3)	19 107	14 625
	<u>82 337</u>	<u>69 949</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	42 193	36 106
Entretien	16 848	12 329
Frais généraux et administratifs	7 480	7 096
Produits de revente	8 454	7 570
Frais de ventes et marketing	4 506	3 448
	<u>79 481</u>	<u>66 549</u>
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	2 856	3 400
Amortissement	(3 698)	(2 303)
Subventions (note 3)	2 066	1 414
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	1 224	2 511
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(355)	(187)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	240	345
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	1 109	2 669
Activités abandonnées (note 6)	1 095	1 041
RÉSULTATS NETS	<u>2 204</u>	<u>3 710</u>

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT	(33 325)	(37 035)
Résultats nets	<u>2 204</u>	<u>3 710</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(31 121)</u>	<u>(33 325)</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILANS
aux 31 mars
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		5 494
Débiteurs	3 257	1 766
Subventions à recevoir	3 392	2 521
Frais reportés au prochain exercice	3 917	3 661
	<u>10 566</u>	<u>13 442</u>
Subventions à recevoir	11 660	
Participation et avance dans la société affiliée	790	811
Immobilisations (note 7)	135 261	100 862
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 6)	<u>13 545</u>	<u>13 304</u>
	<u>171 822</u>	<u>128 419</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	879	2 043
Créditeurs	19 418	15 159
Dépôts de clients	8 137	5 366
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	400	400
	<u>28 834</u>	<u>22 968</u>
Dette à long terme (note 9)	22 200	16 800
Subventions reportées	79 557	65 019
Passif relatif aux activités abandonnées (note 6)	<u>765</u>	<u>870</u>
	<u>131 356</u>	<u>105 657</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	71 587	56 087
Déficit accumulé	<u>(31 121)</u>	<u>(33 325)</u>
	<u>40 466</u>	<u>22 762</u>
	<u>171 822</u>	<u>128 419</u>

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Noël de Tilly
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	1 109	2 669
Amortissement	3 698	2 303
Autres éléments (note 5)	(240)	(345)
Variation des postes à court terme	<u>4 529</u>	<u>(1 891)</u>
	<u>9 096</u>	<u>2 736</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(40 740)	(34 084)
Produits de cessions d'actifs	564	440
Avance à la société affiliée	<u>48</u>	<u>(6)</u>
	<u>(40 128)</u>	<u>(33 650)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	5 833	16 759
Emprunt	5 800	15 000
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(3 400)
Variation de l'emprunt bancaire	(1 164)	(957)
Émission de capital-actions	<u>15 500</u>	<u>1 000</u>
	<u>25 569</u>	<u>28 402</u>
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	<u>(31)</u>	<u>(71)</u>
VARIATION DE L'ENCAISSE	(5 494)	(2 583)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5 494</u>	<u>8 077</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u></u>	<u>5 494</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

aux 31 mars 2003 et 2002

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJET

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

d) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

e) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

f) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 090 965 \$ (2002 – 846 845 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3. HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés par la Société de la faune et des parcs du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS (suite)

Subventions

	2003	2002
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Fonds Jeunesse Québec	912	839
Gouvernement du Québec		
Ministère des Ressources naturelles	575	575
Société de la faune et des parcs du Québec		
- Projet de mise en valeur des Chic-Chocs	262	
Société de la faune et des parcs du Québec		
- Subventions pour travaux majeurs	317	
	<u>2 066</u>	<u>1 414</u>
Subventions aux immobilisations	<u>18 462</u>	<u>18 867</u>

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 355 000 \$ (2002, 187 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 352 000 \$ (2002, 3 000 \$) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 3 000 \$ (2002, 184 000 \$).

5. AUTRES ÉLÉMENTS

	2003	2002
Gain sur disposition d'actifs	522	323
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	27	22
Provision pour réduction de valeur d'un territoire à vocation récréative ou touristique	(309)	
	<u>240</u>	<u>345</u>

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

À la suite de la vente du Parc du Mont-Sainte-Anne, la Société a inscrit, dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, une perte pour pourvoir aux frais de la transaction et à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créiteurs et frais courus.

La rubrique «Activités abandonnées» à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 176		4 176	4 124
Bâtiments et infrastructures	144 288	21 882	122 406	89 123
Téléphérique	1 133	529	604	693
Matériel roulant	4 919	2 973	1 946	1 466
Mobilier, équipements, améliorations locatives	15 838	9 996	5 842	4 874
Territoires à vocation récréative ou touristique	287		287	582
	<u>170 641</u>	<u>35 380</u>	<u>135 261</u>	<u>100 862</u>

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux de 4,75 % est renouvelable en février 2005.

9. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ remboursables selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 3,17 % à 3,20 %, renouvelables en avril 2003, échéant en 2019	20 800	15 000
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le dévelop- pement touristique, ne portant pas intérêt, rembour- sable en versements semestriels au montant de 200 000 \$ échéant en 2008	<u>1 800</u>	<u>2 200</u>
	22 600	17 200
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	<u>400</u>	<u>400</u>
	<u>22 200</u>	<u>16 800</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2004	400
2005	400
2006	400
2007	400
2008	200

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

10. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis:		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions (2002, 292 250 actions) payées comptant	<u>44 725</u>	<u>29 225</u>
	<u>71 587</u>	<u>56 087</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 155 000 actions (2002, 10 000 actions) pour une considération au comptant de 15 500 000 \$ (2002, 1 000 000 \$).

11. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 417 288 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2004	2 103
2005	1 218
2006	672
2007	485
2008	443

De plus, au 31 mars 2003, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 10 217 000 \$.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des frais reportés, des créditeurs, des dépôts clients et des emprunts bancaires indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des subventions à recevoir se rapproche de leur juste valeur.

La valeur de la dette à long terme, y compris celle relative aux activités abandonnées, correspond à leur juste valeur compte tenu que les taux d'intérêts fluctuent selon les taux du marché. La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées ainsi que les créditeurs et frais courus afférents sont jugés comparables à leur juste valeur.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances

Québec, le 6 mai 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2003 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 6 mai 2003

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	39 788 685 \$	37 138 403 \$
Frais d'administration (note 4)	4 285 475	3 589 204
Amortissement des immobilisations	8 699 153	9 710 218
Frais financiers	<u>4 203 454</u>	<u>4 569 808</u>
	<u>56 976 767</u>	<u>55 007 633</u>
 REVENUS		
Transport des véhicules	7 216 688	6 688 258
Transport des passagers	6 345 706	5 842 586
Autres (note 5)	<u>468 752</u>	<u>488 310</u>
	<u>14 031 146</u>	<u>13 019 154</u>
 PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	 42 945 621	 41 988 479
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	<u>42 120 232</u>	<u>40 639 655</u>
PERTE NETTE	825 389	1 348 824
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>10 001 008</u>	<u>8 652 184</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>10 826 397 \$</u>	<u>10 001 008 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 241 042 \$	2 527 220 \$
Débiteurs (note 7)	1 483 561	1 648 192
Frais payés d'avance	360 019	113 694
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	<u>933 640</u>	<u>1 050 922</u>
	5 018 262	5 340 028
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	38 155 516	37 770 246
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	23 177 298	23 379 556
Immobilisations (note 9)	<u>93 252 346</u>	<u>91 533 161</u>
	<u>159 603 422 \$</u>	<u>158 022 991 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 895 760 \$	5 384 294 \$
Versements sur la dette à long terme (note 10)	<u>3 934 228</u>	<u>5 479 486</u>
	11 829 988	10 863 780
Loyers perçus d'avance	156 000	162 000
Dette à long terme (note 10)	82 311 306	79 102 096
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	38 155 516	37 770 246
Afférentes aux immobilisations (note 12)	<u>36 477 009</u>	<u>38 625 877</u>
	74 632 525	76 396 123
	<u>168 929 819</u>	<u>166 523 999</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Déficit	<u>(10 826 397)</u>	<u>(10 001 008)</u>
	(9 326 397)	(8 501 008)
	<u>159 603 422 \$</u>	<u>158 022 991 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 14)		
ÉVENTUALITÉS (note 19)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon
Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(825 389) \$	(1 348 824) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	8 699 153	9 710 218
Diminution (augmentation) de la participation gouvernementale recouvrable	319 539	(944 766)
Virement de participations gouvernementales reportées	(4 102 956)	(4 006 648)
Perte sur vente d'actifs	9 689	3 623
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	<u>4 094 036</u>	<u>3 407 603</u>
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces:		
Débiteurs	164 631	(163 926)
Frais payés d'avance	(246 325)	153 632
Créditeurs et frais courus	<u>733 772</u>	<u>(209 340)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>4 746 114</u>	<u>3 187 969</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(2 300 822)	(40 101 719)
Produit de la vente de placement	1 871 005	2 331 473
Acquisitions d'immobilisations	(8 651 103)	(2 700 741)
Produit de la vente d'actifs	<u>771</u>	<u>2 382</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(9 080 149)</u>	<u>(40 468 605)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	7 143 438	
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 343 821	40 116 286
Participation gouvernementale aux immobilisations	40 084	24 440
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 479 486)</u>	<u>(5 149 152)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>4 047 857</u>	<u>34 991 574</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(286 178)</u>	<u>(2 289 062)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 527 220</u>	<u>4 816 282</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	<u>2 241 042 \$</u>	<u>2 527 220 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	10 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	19 310 991 \$	18 211 766 \$
Contrats d'opération	1 057 392	1 164 017
Carburant	4 238 145	3 471 925
Entretien et réparation – navires	5 682 452	5 833 061
Entretien et réparation – quais	3 983 706	3 762 963
Entretien et réparation – bâtiments	495 691	439 796
Taxes foncières et scolaires	971 962	849 243
Assurances	1 409 298	1 202 328
Autres	2 894 947	2 736 958
Recouvrements des assureurs	(255 899)	(533 654)
	<u>39 788 685 \$</u>	<u>37 138 403 \$</u>

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	3 396 923 \$	2 715 206 \$
Formation du personnel	151 635	123 700
Papeterie et impression	91 773	88 649
Honoraires professionnels	216 107	173 111
Autres	429 037	488 538
	<u>4 285 475 \$</u>	<u>3 589 204 \$</u>

5. AUTRES REVENUS

	2003	2002
Intérêts sur dépôts bancaires	119 860 \$	100 463 \$
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la		
Commission de la santé et de la sécurité du travail	23 484	20 137
Droit d'amarrage	47 132	31 700
Stationnement et divers	71 676	102 925
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	168 093	187 391
Affichage publicitaire	28 816	33 869
Location de navires	2 700	1 000
Location de locaux	16 680	14 448
Perte sur vente d'actifs	(9 689)	(3 623)
	<u>468 752 \$</u>	<u>488 310 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération	38 336 815 \$	35 688 241 \$
Participations gouvernementales recouvrables	<u>(319 539)</u>	<u>944 766</u>
	<u>38 017 276</u>	<u>36 633 007</u>
 Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	1 872 553	1 680 847
Afférentes aux immobilisations (note 12)	<u>2 230 403</u>	<u>2 325 801</u>
	<u>4 102 956</u>	<u>4 006 648</u>
	<u>42 120 232 \$</u>	<u>40 639 655 \$</u>

7. DÉBITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Secteur du transport	262 711 \$	199 461 \$
Secteur gouvernemental	361 365	18 007
Subvention à recevoir du ministère des Transports	616 000	1 070 000
Réclamation d'accident à recevoir	218 557	300 000
Autres	<u>24 928</u>	<u>60 724</u>
	<u>1 483 561 \$</u>	<u>1 648 192 \$</u>

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	24 430 478 \$	23 485 712 \$
Amortissement des immobilisations financées à long terme	5 277 227	6 204 143
Intérêts encourus sur les emprunts	<u>4 203 454</u>	<u>4 569 808</u>
	<u>33 911 159</u>	<u>34 259 663</u>
 Participations gouvernementales reçues	<u>(9 800 221)</u>	<u>(9 829 185)</u>
 Solde à la fin	<u>24 110 938 \$</u>	<u>24 430 478 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

	2003	2002
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	60 694 124 \$	59 030 172 \$
Coût non amorti des immobilisations financées à long terme (note 9)	<u>(37 516 826)</u>	<u>(35 650 616)</u>
	23 177 298	23 379 556
Intérêts courus sur ces emprunts	<u>933 640</u>	<u>1 050 922</u>
	<u>24 110 938 \$</u>	<u>24 430 478 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2003				2002	
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 12)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			63 794	\$ 20 025	\$ 83 819	\$ 81 939
Quais	932 712 \$	23 108 643	\$ 40 401 297	721 870	65 164 522	64 463 262
Bâtiments *	1 419 502	1 707 067	5 267 901	2 420 714	10 815 184	7 661 310
Navires **	97 842 121		29 228 708	2 537 727	129 608 556	123 268 994
Ameublement et équipement			12 738	1 960 790	1 973 528	1 783 615
Matériel roulant				123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	<u>100 194 335</u>	<u>24 815 710</u>	<u>75 190 368</u>	<u>8 422 069</u>	<u>208 622 482</u>	<u>198 235 993</u>
Amortissement cumulé						
Quais	264 224	9 272 643	7 746 190	64 447	17 347 504	14 852 473
Bâtiments		1 111 853	2 807 975	458 794	4 378 622	3 996 388
Navires	62 413 285		27 946 812	1 077 807	91 437 904	85 835 498
Ameublement et équipement			7 253	1 294 864	1 302 117	1 166 111
Matériel roulant				85 946	85 946	70 000
Améliorations locatives			205 129	612 914	818 043	782 362
	<u>62 677 509</u>	<u>10 384 496</u>	<u>38 713 359</u>	<u>3 594 772</u>	<u>115 370 136</u>	<u>106 702 832</u>
Valeur nette	<u>37 516 826 \$</u>	<u>14 431 214 \$</u>	<u>36 477 009 \$</u>	<u>4 827 297 \$</u>	<u>93 252 346 \$</u>	<u>91 533 161 \$</u>

* Au 31 mars 2003, ce poste inclut 2 412 420 \$ pour la construction d'un nouveau bâtiment pour loger les bureaux du siège social et aucun amortissement n'a été calculé sur ces coûts. Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice totalisent 2 464 \$.

** Au 31 mars 2003, ce poste inclut 6 423 691 \$ pour la modernisation des traversiers N.M. Alphonse-Desjardins et N.M. Lomer-Gouin et aucun amortissement n'a été calculé sur ces coûts. Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice totalisent 48 707 \$.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 \$	25 551 410 \$
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011	21 054 565	22 696 183
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018	31 812 419	32 993 620
Emprunt du Fonds de financement, 5,97 %, remboursable par un versement de 704 110 \$ échéant en avril 2003	683 702	2 079 521
Emprunt du Fonds de financement, 5,85 %, remboursable par des versements semestriels de 672 490 \$ échéant en novembre 2002		1 260 848
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018	5 723 936	
Emprunt temporaire du Fonds de financement, 3,17 %, échéant le 15 mai 2003, refinancé à long terme le 16 mai 2003, 6,04 %, échéant en juin 2028	1 419 502	
	<u>86 245 534</u>	<u>84 581 582</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>3 934 228</u>	<u>5 479 486</u>
	<u>82 311 306 \$</u>	<u>79 102 096 \$</u>

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2004	3 934 228 \$
2005	3 557 896
2006	3 834 253
2007	4 132 404
2008	4 454 089

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	37 770 246 \$	35 634 807 \$
Intérêts compensatoires reçus du ministère des Finances suite au transfert du montant de 36,3M\$ le 19 avril 2001 au lieu du 19 juin 2000		1 798 468
Intérêts gagnés	2 200 975	1 945 365
Amortissement des escomptes (primes) sur placements	99 847	57 886
Acquisition d'immobilisations	(41 451)	
Frais de garde	(1 460)	
Profit (perte) sur disposition de placement	(88)	14 567
	<u>40 028 069</u>	<u>39 451 093</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	<u>(1 872 553)</u>	<u>(1 680 847)</u>
	<u>38 155 516 \$</u>	<u>37 770 246 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de:

Encaisse	92 586 \$	119 262 \$
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché: 39 486 620 \$)	37 653 315	37 154 106
Intérêts courus à recevoir	409 615	496 878
	<u>38 155 516 \$</u>	<u>37 770 246 \$</u>

Les placements obligataires comportent des intérêts compris entre 6,5 % et 11,25 %. Les échéances vont d'avril 2003 à juillet 2025.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	6 086 838 \$	6 660 660 \$
Participation de l'exercice	40 084	24 440
	<u>6 126 922</u>	<u>6 685 100</u>
Virement aux résultats des montants suivants:		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(511 714)</u>	<u>(598 262)</u>
Solde à la fin (Montants à reporter)	<u>5 615 208 \$</u>	<u>6 086 838 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde à la fin (Montants reportés)	<u>5 615 208</u> \$	<u>6 086 838</u> \$
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	32 539 039	34 266 578
Participation de l'exercice	<u>41 451</u>	<u>34 266 578</u>
	32 580 490	34 266 578
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 718 689)</u>	<u>(1 727 539)</u>
Solde à la fin	<u>30 861 801</u>	<u>32 539 039</u>
	<u>36 477 009</u> \$	<u>38 625 877</u> \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants:

Terrains	63 794	63 794
Quais	32 655 107	34 319 785
Bâtiments	2 459 926	2 701 579
Navires	1 281 896	1 508 113
Ameublement et équipement	5 485	6 856
Améliorations locatives	<u>10 801</u>	<u>21 602</u>
	36 477 009	38 621 729
Solde non dépensé de la subvention à l'acquisition d'immobilisations	<u> </u>	<u>4 148</u>
	<u>36 477 009</u> \$	<u>38 625 877</u> \$

13. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payés:		
15 000 actions	<u>1 500 000</u> \$	<u>1 500 000</u> \$

14. ENGAGEMENTS

La Société a signé par des baux à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis et au port de Québec. Le bail pour la gare de Lévis comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. ENGAGEMENTS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 60 076 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 057 392 \$.

Au 31 mars 2003 les engagements de la Société s'établissent comme suit:

	Baux	Ententes de services *
2004	61 178 \$	1 476 450 \$
2005	31 956	1 016 411
2006		880 897
	<u>93 134 \$</u>	<u>3 373 758 \$</u>

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires et des transporteurs.

- Les engagements relatifs à un contrat pour la modernisation des traversiers N.M. Alphonse-Desjardins et N.M. Lomer-Gouin totalisent 4 258 209 \$.
- Le 4 octobre 2002, La Société a signé un contrat avec la Société immobilière du Québec à titre de maître d'œuvre pour la construction d'un nouveau siège social. Le budget estimé du projet, comprenant le coût de construction et les honoraires y afférents, est de 3 227 895 \$. Ce budget sera ajusté pour tenir compte de la facturation réelle. La soumission de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat étant inférieure de 147 300 \$ au budget, il ne devrait pas y avoir de dépassements. Les engagements relatifs à ce contrat totalisent 667 546 \$.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2003	2002
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	<u>2 241 042 \$</u>	<u>2 527 220 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 320 734 \$ (2002: 4 680 032 \$).

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 455 797 \$ (2002: 332 791 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 84 826 032 \$ s'établissait à 90 767 557 \$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2003, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 13 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2004, puis à compter de cette dernière date, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 juillet 2007. Au 31 mars 2003, un montant de 1 419 502 \$ avait été prélevé en vertu de ce régime. La juste valeur de cet emprunt temporaire, présenté au poste «Dettes à long terme», correspond à la valeur comptable étant donné le court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

19. ÉVENTUALITÉS

En décembre 2001, les municipalités de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine ont réclamé au ministre des Affaires municipales et à la Société des compensations de taxes pour les années 1998 à 2001 pour les quais des traversiers. De plus, la municipalité de Tadoussac a présenté à la Société des comptes de taxes de 438 000 \$, pour les années 2000 à 2003, relativement au quai.

La Société estime que la valeur des installations imposables qu'elle possède ne devrait pas excéder 1,2 M\$ et elle a comptabilisé une provision pour taxes basée sur cette évaluation alors que la municipalité de Tadoussac estime une valeur imposable de 4,2 M\$.

La position qui sera dégagée soit par une entente ou par une décision du Tribunal administratif de Québec dans le dossier de Tadoussac devrait servir de base pour un règlement avec la municipalité de Baie-Sainte-Catherine dont les enjeux sont minimes cependant. De l'avis de la Société, aucun autre passif important ne peut résulter de ces réclamations.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Québec, le 16 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 16 juin 2003

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	302 465	304 187
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<u>237 624</u>	<u>239 576</u>
	540 089	543 763
Honoraires (note 4)	529	855
Intérêts et autres revenus	<u>420</u>	<u>1 001</u>
	<u>541 038</u>	<u>545 619</u>
 DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	507 879	515 192
Frais d'administration (note 5)	<u>33 159</u>	<u>30 427</u>
	<u>541 038</u>	<u>545 619</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 6)	11 165	6 101
Débiteurs (note 7)	48 056	57 014
	<u>59 221</u>	<u>63 115</u>
Contribution recouvrable – gouvernement du Québec (note 11)	7 584	5 453
Immobilisations (note 8)	<u>3 570</u>	<u>4 106</u>
	<u>70 375</u>	<u>72 674</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 9)	3 500	3 984
Créditeurs (note 10)	52 259	56 987
	<u>55 759</u>	<u>60 971</u>
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 11)	7 584	5 453
Provision pour congés de maladie et vacances (note 12)	<u>7 032</u>	<u>6 250</u>
	<u>70 375</u>	<u>72 674</u>
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 16 et 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Christiane Carle
Jacques Gariépy

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Élément sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Amortissement des immobilisations	2 545	1 696
Variation des éléments hors caisse:		
Diminution (augmentation) des débiteurs	8 958	(16 156)
Augmentation de la contribution recouvrable	(2 131)	(161)
(Diminution) augmentation des créditeurs	(4 728)	13 212
Augmentation des provisions à payer	<u>2 913</u>	<u>619</u>
	<u>7 557</u>	<u>(790)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt temporaire	<u>(484)</u>	<u>(2 016)</u>
	<u>(484)</u>	<u>(2 016)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(2 009)</u>	<u>(1 003)</u>
	<u>(2 009)</u>	<u>(1 003)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 064	(3 809)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 101</u>	<u>9 910</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	<u><u>11 165</u></u>	<u><u>6 101</u></u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u><u>86</u></u>	<u><u>196</u></u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

- d'aviser le ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c.16), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de revenus lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à la dépense lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**e. Immobilisations (suite)**

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit:

Développement informatique	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

Programmes	2002			2001		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social et communautaire						
Logement à but non lucratif						
Public (note 9)						
Volet régulier	216 236	88 027	128 209	215 762	87 133	128 629
Volet Inuit	51 262	21 689	29 573	53 470	24 945	28 525
	<u>267 498</u>	<u>109 716</u>	<u>157 782</u>	<u>269 232</u>	<u>112 078</u>	<u>157 154</u>
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	27 254	7 345	19 909	27 224	6 942	20 282
Logements autochtones urbains	6 881	1 819	5 062	6 670	1 682	4 988
Logements autochtones ruraux	6 040	1 519	4 521	5 889	1 484	4 405
	<u>40 175</u>	<u>10 683</u>	<u>29 492</u>	<u>39 783</u>	<u>10 108</u>	<u>29 675</u>
	307 673	120 399	187 274	309 015	122 186	186 829
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	93 597	93 597		96 989	96 989	
Supplément au loyer	37 766	19 857	17 909	34 935	17 161	17 774
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	14 363	9 913	4 450	15 390	5 985	9 405
Montants à reporter	<u>453 399</u>	<u>243 766</u>	<u>209 633</u>	<u>456 329</u>	<u>242 321</u>	<u>214 008</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2002			2001		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	453 399	243 766	209 633	456 329	242 321	214 008
Aide au logement social et communautaire (suite)						
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs	2 876	2 876				
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 245	2 245		2 265	2 265	
Aide aux organismes communautaires	1 300	1 300		1 300	1 300	
Initiative en habitation au Nunavik	521	521				
Achat-rénovation à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik	5	5				
Habitat Métis du Nord				2 500	2 500	
Sous-total	460 346	250 713	209 633	462 394	248 386	214 008
Amélioration de l'habitat						
RénoVillage (Aide à la rénovation en milieu rural)	13 679	6 075	7 604	13 924	5 326	8 598
Revitalisation des vieux quartiers	10 645	4 782	5 863	16 378	11 877	4 501
Adaptation de domicile	7 406	6 245	1 161	11 061	9 506	1 555
Logements adaptés pour aînés autonomes	5 760	1 417	4 343	5 274	1 405	3 869
Amélioration des maisons d'hébergement	3 943	1 275	2 668	2 993	767	2 226
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	2 980	2 173	807	206	156	50
Réparations d'urgence	1 724	431	1 293	1 645	369	1 276
Radisson	234	234		69	69	
Sous-total	46 371	22 632	23 739	51 550	29 475	22 075
Montants à reporter	506 717	273 345	233 372	513 944	277 861	236 083

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2002			2001		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	506 717	273 345	233 372	513 944	277 861	236 083
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidents de la région de Kativik	330	330		825	825	
Logement en régions éloignées	98	98		92	92	
Sous-total	428	428		917	917	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	865	865		577	577	
Divers programmes en phase de fermeture (b)	(131)	(102)	(29)	(246)	(420)	174
Total	507 879	274 536	233 343	515 192	278 935	236 257
Contributions						
Coût des programmes		274 536	233 343		278 935	236 257
Frais d'administration (note 5)		27 929	4 281		25 252	3 319
Total		302 465	237 624		304 187	239 576

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants: Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds, Réno et Aide au logement populaire.

4. HONORAIRES

	2002	2001
Immobilière SHQ	435	696
Société de gestion immobilière SHQ	58	53
Gouvernement du Québec	13	24
Divers organismes	23	82
	529	855

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et autres rémunérations (note 14)	22 058	20 624
Services de transport et de communication	1 734	1 487
Services professionnels	3 064	2 817
Entretien et réparations	204	240
Loyers	2 508	2 829
Fournitures et approvisionnements	797	360
Subventions diverses	130	122
Intérêts sur emprunt temporaire (note 9)	71	175
Amortissement des immobilisations	2 545	1 696
Autres	48	77
	<u>33 159</u>	<u>30 427</u>

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie, par des contributions qui sont réparties comme suit:

Gouvernement du Québec	27 929	25 252
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<u>4 281</u>	<u>3 319</u>
	<u>32 210</u>	<u>28 571</u>

6. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
Encaisse	3 196	4 304
Placement temporaire, au coût, 2,95 %	<u>7 969</u>	<u>1 797</u>
	<u>11 165</u>	<u>6 101</u>

7. DÉBITEURS

	2002	2001
Gouvernement du Québec		
Contribution à recevoir	13 214	24 736
Autres		7
Société canadienne d'hypothèques et de logement	21 635	24 268
Bénéficiaires de subventions	11 897	6 989
Société de gestion immobilière SHQ	421	170
Immobilière SHQ		43
Intérêts courus	23	12
Autres	<u>866</u>	<u>789</u>
	<u>48 056</u>	<u>57 014</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	7 237	5 100	2 137	2 806
Matériel et équipement	3 956	2 523	1 433	1 300
	<u>11 193</u>	<u>7 623</u>	<u>3 570</u>	<u>4 106</u>

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2002 est de 2,89 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice au montant de 0,1 million de dollars sont imputés aux postes suivants des dépenses:

	2002	2001
Coût des programmes – Logement à but non lucratif – Public (note 3)	13	8
Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire (note 5)	<u>71</u>	<u>175</u>
	<u>84</u>	<u>183</u>

10. CRÉDITEURS

	2002	2001
Bénéficiaires de subventions	49 203	54 478
Fournisseurs et autres	2 227	1 751
Société de gestion immobilière SHQ	581	398
Gouvernement du Québec	164	49
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 13)	80	305
Intérêts courus	<u>4</u>	<u>6</u>
	<u>52 259</u>	<u>56 987</u>

11. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2002	2001
Solde au début	5 453	5 292
Provision de l'exercice	2 274	319
Exécution de garanties	<u>(143)</u>	<u>(158)</u>
Solde à la fin	<u>7 584</u>	<u>5 453</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision se répartit comme suit:

	2002	2001
Programmes:		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	4 900	3 296
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 389	1 457
Logement à but non lucratif – Privé	700	100
Aide au logement populaire	595	600
	<u>7 584</u>	<u>5 453</u>

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

12. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	4 420	1 830	6 250	5 792
Dépenses de l'exercice	554	1 588	2 142	1 869
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(42)</u>	<u>(1 318)</u>	<u>(1 360)</u>	<u>(1 411)</u>
Solde à la fin	<u>4 932</u>	<u>2 100</u>	<u>7 032</u>	<u>6 250</u>

13. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2002	2001
Solde au début	305	82
Plus:		
Sommes reçues des organismes subventionnaires	831	934
Revenus d'intérêt	<u>6</u>	<u>8</u>
	1 142	1 024
Moins:		
Sommes versées	<u>1 062</u>	<u>719</u>
Solde à la fin	<u>80</u>	<u>305</u>

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes «Espèces et quasi-espèces» et «Débiteurs» à l'actif et «Créditeurs» au passif de la Société.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,7 million de dollars (2001: 0,6 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recevable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

16. ENGAGEMENTS

Programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif, Revitalisation des vieux-quartiers et Logement abordable - Privé

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2002 s'élevaient à 105 millions de dollars (2001: 80 millions de dollars).

17. ÉVENTUALITÉS

Prêts garantis

La Société garantit, pour les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable – Social et communautaire, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières; le montant des prêts ainsi garantis totalisait 188 millions de dollars au 31 décembre 2002 (2001: 127 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif - Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais accessoires. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 409 millions de dollars au 31 décembre 2002 (2001: 419 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 11.

Programme initiative en habitation Nunavik

Dans le cadre de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et ceci jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 2,4 millions de dollars au 31 décembre 2002.

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 4,6 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

17. ÉVENTUALITÉS (suite)**Poursuites (suite)**

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Gariépy
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président à l'administration et aux stratégies d'affaires

Québec, le 20 mars 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2002, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 mars 2003

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS D'EXPLOITATION		
Location d'espaces – événements	2 031 951 \$	2 178 965 \$
Redevances (note 3)	1 505 765	1 385 081
Services optionnels (note 4)	1 831 529	2 195 649
	<u>5 369 245</u>	<u>5 759 695</u>
DÉPENSES NETTES DES AUTRES REVENUS		
Frais d'événements (note 5)	1 460 229	1 496 550
Frais d'opération et d'administration (note 6)	7 518 409	7 475 936
Taxes	3 171 069	3 765 341
Frais financiers – net (note 7)	2 933 102	3 364 449
Autres revenus	(243 697)	(238 707)
	<u>14 839 112</u>	<u>15 863 569</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS:	(9 469 867)	(10 103 874)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	<u>9 671 949</u>	<u>10 690 167</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	202 082	586 293
Gain sur cession d'immobilisations	3 000	
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	2 076 131	2 624 670
Amortissement des immobilisations	(2 851 778)	(3 479 784)
Amortissement des apports reportés (note 12)	<u>752 620</u>	<u>855 114</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	182 055	586 293
EXCÉDENT DU DÉBUT	<u>923 775</u>	<u>337 482</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 105 830 \$</u>	<u>923 775 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 397 668 \$	766 637 \$
Dépôts à terme au taux de 3 %	2 325 000	2 900 000
Débiteurs et intérêts courus	1 691 435	535 757
Frais payés d'avance	819 120	1 005 474
	<u>7 233 223</u>	<u>5 207 868</u>
Immobilisations (note 10)	90 027 272	91 825 589
Frais reportés, au coût amorti	<u>252 276</u>	<u>2 185</u>
	<u><u>97 512 771</u></u> \$	<u><u>97 035 642</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 11)		1 109 719 \$
Créditeurs et frais courus	2 759 025 \$	2 833 841
Dépôts de clients et revenus reportés	876 639	783 860
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	3 839 614	
Versements sur la dette à long terme (note 13)	3 402 683	7 568 011
	<u>10 877 961</u>	<u>12 295 431</u>
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	2 777 481	1 506 643
Apports reportés (note 12)	25 810 107	26 404 225
Dette à long terme (note 13)	<u>55 409 142</u>	<u>54 373 318</u>
	<u>94 874 691</u>	<u>94 579 617</u>
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 14)	1 532 250	1 532 250
Excédent	1 105 830	923 775
	<u>2 638 080</u>	<u>2 456 025</u>
	<u><u>97 512 771</u></u> \$	<u><u>97 035 642</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, administrateur
Paule-Anne Morin, administrateur

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	182 055 \$	586 293 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des frais reportés	54 488	260 483
Amortissement des immobilisations	2 851 778	3 479 784
Amortissement des apports reportés	(752 620)	(855 114)
	2 335 701	3 471 446
Variations des éléments relatifs aux activités d'exploitation:		
(Augmentation) diminution des débiteurs et intérêts courus	(1 155 678)	115 218
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	186 354	(4 142)
Diminution des créditeurs et frais courus	(74 816)	(27 434)
Augmentation (diminution) des dépôts de clients et revenus reportés	92 779	(77 291)
	(951 361)	6 351
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 384 340	3 477 797
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 053 461)	(497 518)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 053 461)	(497 518)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec		470 407
Subvention reportée du gouvernement du Québec	5 110 452	1 506 643
Apports reportés	158 502	8 113
Frais reportés	(304 579)	
Remboursement de la dette à long terme	(5 173 807)	(5 058 939)
Dette à long terme	2 044 303	
Flux de trésorerie provenant (utilisés) pour les activités de financement	1 834 871	(3 073 776)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 165 750	(93 497)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 556 918	2 650 415
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	4 722 668 \$	2 556 918 \$

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêt encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations, de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et des acquisitions de biens non capitalisables financées par ces emprunts et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

L'amortissement de ces frais, calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt, est regroupé avec les frais financiers.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*
 - Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées.
 - Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- *Subvention relative aux immobilisations*
 - Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec (suite)

- *Apports reportés*
 - Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées probables d'utilisation que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Conversion des devises

Des comptes d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REDEVANCES

	2003	2002
Services alimentaires	986 441 \$	1 006 154 \$
Services audiovisuels	447 561	336 174
Autres	71 763	42 753
	<u>1 505 765 \$</u>	<u>1 385 081 \$</u>

4. SERVICES OPTIONNELS

	2003	2002
Manutention, expédition et accrochage	332 499 \$	347 273 \$
Électricité, plomberie et autre personnel technique	399 161	550 985
Entretien ménager	37 301	44 945
Aménagement et ameublement	451 186	470 847
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	47 028	112 452
Télécommunications	226 132	325 893
Accueil, billetterie et vestiaire	245 873	80 493
Sécurité	47 900	193 610
Autres	44 449	69 151
	<u>1 831 529 \$</u>	<u>2 195 649 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

5. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2003	2002
Manutention, expédition et accrochage	226 677 \$	213 043 \$
Électricité, plomberie et autre personnel technique	153 952	240 173
Entretien ménager	143 173	119 681
Aménagement et ameublement	427 106	383 379
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	2 090	38 997
Télécommunications	26 905	48 622
Accueil, billetterie et vestiaire	271 480	188 628
Sécurité	144 243	206 661
Autres	64 603	57 366
	<u>1 460 229 \$</u>	<u>1 496 550 \$</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	3 659 074 \$	3 513 123 \$
Assurances et permis	85 697	58 221
Énergie et chauffage	724 244	662 362
Gardiennage	298 763	310 586
Service d'entretien ménager	181 417	136 081
Service d'entretien spécialisé	694 304	749 343
Entretien et réparations	740 819	906 043
Publicité et promotion	602 136	667 554
Services professionnels et administratifs	172 211	99 778
Frais de déplacement et dépenses de fonction	128 847	130 546
Télécommunications	76 016	78 242
Papeterie, impression et fournitures de bureau	66 042	65 776
Formation professionnelle	67 418	50 652
Créances irrécouvrables	21 421	47 629
	<u>7 518 409 \$</u>	<u>7 475 936 \$</u>

7. FRAIS FINANCIERS - NET

	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	2 998 592 \$	3 543 182 \$
Perte (gain) de change	17 699	(2 925)
Autres intérêts et frais bancaires	135 385	19 397
	<u>3 151 676</u>	<u>3 559 654</u>
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	<u>218 574</u>	<u>195 205</u>
	<u>2 933 102 \$</u>	<u>3 364 449 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société portent un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ces passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société:

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>58 811 825</u>	<u>\$ 61 894 481</u>	<u>\$ 61 941 330</u>	<u>\$ 63 507 416</u>

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Subvention de fonctionnement		
Subvention reçue pour l'exercice	15 000 000 \$	15 300 000 \$
Apports reportés:		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables	(158 502)	(8 113)
Encaissement - Subvention relative au service de la dette ⁽¹⁾	<u>(8 252 473)</u>	<u>(8 533 737)</u>
	6 589 025	6 758 150
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations amortissables et pour les acquisitions de biens non capitalisables financés ⁽¹⁾	<u>3 082 924</u>	<u>3 932 017</u>
Montants à reporter	<u>9 671 949</u>	<u>\$ 10 690 167</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	9 671 949 \$	10 690 167 \$
Subvention relative aux immobilisations		
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme équivalent à l'amortissement des immobilisations (net de l'amortissement des apports reportés) ⁽¹⁾	<u>2 076 131</u>	<u>2 624 670</u>
	<u>11 748 080 \$</u>	<u>13 314 837 \$</u>

⁽¹⁾ La subvention reportée du gouvernement du Québec au 31 mars 2003 est de 6 617 095 \$, incluant un montant de 2 000 000 \$ reçu d'avance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 (au 31 mars 2002: 1 506 643 \$).

10. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 \$		5 618 150 \$	5 618 150 \$
Bâtisses	100 681 992	17 472 255 \$	83 209 737	85 503 930
Mobilier et équipement	1 672 468	473 083	1 199 385	703 509
	107 972 610 \$	17 945 338 \$	90 027 272 \$	91 825 589 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2002 s'établissent à 115 464 607 \$ et 23 639 018 \$ respectivement.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant de 65 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2003 puis, à compter de cette dernière date, de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2005. Ce régime a été institué afin de financer le plan d'aménagement et d'équipement de la Société. Les emprunts ainsi contractés seront refinancés à long terme. Au 31 mars 2003, la Société n'avait pas contracté d'emprunts temporaires.

12. APPORTS REPORTÉS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Apport du gouvernement du Québec reporté:		
Solde au début	613 952 \$	705 354 \$
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	<u>158 502</u>	<u>8 113</u>
	772 454	713 467
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	54 148	99 515
Ajustement de l'amortissement des immobilisations ⁽¹⁾	<u>(57 127)</u>	
Montants à reporter	<u>775 433 \$</u>	<u>613 952 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. APPORTS REPORTÉS (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	<u>775 433</u> \$	<u>613 952</u> \$
Apport de la Ville de Québec reporté:		
Solde au début	2 559 023	2 639 622
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>80 599</u>	<u>80 599</u>
	<u>2 478 424</u>	<u>2 559 023</u>
Apport du gouvernement du Canada reporté:		
Solde au début	23 231 250	23 906 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>675 000</u>	<u>675 000</u>
	<u>22 556 250</u>	<u>23 231 250</u>
	<u>25 810 107</u> \$	<u>26 404 225</u> \$

⁽¹⁾ L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 752 620 \$ (31 mars 2002: 855 114 \$).

13. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,468 % l'an (taux effectif de 5,599 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 \$, échéant le 26 avril 2007 ⁽¹⁾	54 373 319 \$	57 061 113 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,385 % l'an (taux effectif de 5,513 %), remboursable par versements semestriels, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 ⁽¹⁾	2 394 203	2 553 816
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,306 % l'an (taux effectif de 4,510 %), remboursable par versements trimestriels, échéant le 1 ^{er} octobre 2007 ⁽¹⁾	2 044 303	
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %		1 466 400
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,57 % l'an (taux effectif de 5,802 %)	<u>58 811 825</u>	<u>860 000</u> 61 941 329
Versements échéant en deçà d'un an	<u>3 402 683</u>	<u>7 568 011</u>
	<u>55 409 142</u> \$	<u>54 373 318</u> \$

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:

2004	3 402 683 \$
2005	3 558 583
2006	3 723 125
2007	3 896 786
2008	42 634 513

- (1) Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de respecter ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

14. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2003	2002
Encaisse	2 397 668 \$	766 637 \$
Dépôts à terme	2 325 000	2 900 000
Emprunts temporaires		(1 109 719)
	<u>4 722 668 \$</u>	<u>2 556 918 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 096 905 \$ (31 mars 2002: 3 384 657 \$).

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 96 268 \$ (31 mars 2002: 82 318 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 10 juin 2003

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (notes 4 et 5)	3 796 126 \$	5 325 805 \$
Gain sur règlement d'un litige (note 5)	827 604	
Production et présentation de spectacles (note 6)	786 252	911 912
Billetterie	1 514 139	1 105 333
Location de salles	764 198	738 182
Services scéniques	794 960	809 453
Services à la clientèle	101 582	106 624
Stationnements	107 018	107 109
Intérêts	51 559	98 057
Autres	90 920	58 721
	<u>8 834 358</u>	<u>9 261 196</u>
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 6)	896 223	931 426
Exploitation des guichets	1 243 168	865 861
Exploitation des salles	308 499	293 655
Services scéniques	1 124 330	1 154 382
Marketing	461 088	466 778
Services administratifs	633 307	639 579
Entretien et gardiennage	910 897	1 054 906
Électricité	368 293	366 331
Taxes municipales et scolaires	497 404	1 455 968
Intérêts sur la dette à long terme	679 900	834 966
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
	<u>8 229 342</u>	<u>9 188 856</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	605 016	72 340
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>345 346</u>	<u>273 006</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>950 362 \$</u>	<u>345 346 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2002

	2002	2001 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 149 164 \$	918 447 \$
Dépôts à terme (note 7)	217 392	231 788
Débiteurs	433 928	409 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 106 652	3 943 697
Stock de fournitures	97 373	93 661
Frais payés d'avance	188 599	475 049
	<u>4 193 108</u>	<u>6 072 092</u>
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	100 719	183 065
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	9 417 303	7 122 836
Immobilisations (note 9)	24 351 784	25 160 160
Frais reportés	<u>33 101</u>	<u>22 513</u>
	<u><u>38 096 015</u></u> \$	<u><u>38 560 666</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 10)	721 000 \$	360 000 \$
Dépôts – ventes de billets (note 11)	831 302	546 907
Fournisseurs et frais courus	1 100 894	779 975
Intérêts courus	297 876	424 441
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	188 221	451 328
Revenus perçus d'avance	100 280	112 121
Versements sur la dette à long terme (note 13)	783 222	3 498 326
	<u>4 022 795</u>	<u>6 173 098</u>
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	19 859 433	20 731 105
Dette à long terme (note 13)	<u>8 641 855</u>	<u>6 689 547</u>
	<u>32 524 083</u>	<u>33 593 750</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 14)	4 621 570	4 621 570
Excédent	950 362	345 346
	<u>5 571 932</u>	<u>4 966 916</u>
	<u><u>38 096 015</u></u> \$	<u><u>38 560 666</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Adélard Guillemette
Madeleine Nadeau

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 août 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	605 016 \$	72 340 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des subventions reportées	(1 232 980)	(1 354 951)
Amortissement des immobilisations	1 106 233	1 125 004
Amortissement des frais reportés	<u>8 561</u>	<u>8 983</u>
	486 830	(148 624)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(24 478)	(19 064)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	121 941	(1 082)
Stock de fournitures	(3 712)	(3 835)
Frais payés d'avance	286 450	(56 349)
Frais reportés	(19 149)	(11 725)
Dépôts – ventes de billets	284 395	(165 619)
Fournisseurs et frais courus	290 422	(532 964)
Intérêts courus	(126 565)	23 649
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(263 107)	49 328
Revenus perçus d'avance	<u>(11 841)</u>	<u>(42 756)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 021 186</u>	<u>(909 041)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	781 945	608 237
Emprunts bancaires	361 000	(1 438 000)
Dette à long terme	2 735 529	2 605 624
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 498 325)</u>	<u>(608 237)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>380 149</u>	<u>1 167 624</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	82 346	(115 181)
Acquisitions d'immobilisations	<u>(267 360)</u>	<u>(332 456)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(185 014)</u>	<u>(447 637)</u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 216 321	(189 054)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>1 150 235</u>	<u>1 339 289</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	<u><u>2 366 556</u></u> \$	<u><u>1 150 235</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2002

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société du Grand Théâtre de Québec a été reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement à long terme donnant droit à ces subventions. Auparavant, la totalité des subventions à recevoir étaient inscrites au moment de leur autorisation par le gouvernement du Québec.

L'application rétroactive de cette modification n'a aucun effet sur les résultats et l'avoir net, mais elle vient diminuer les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Bilan		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	213 992 \$	343 812 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	213 992	343 812

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Frais de fonctionnement *	1 891 807 \$	3 144 872 \$
Intérêts sur la dette à long terme	671 339	825 982
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	<u>1 232 980</u>	<u>1 354 951</u>
	<u>3 796 126 \$</u>	<u>5 325 805 \$</u>

* Contrairement à certains organismes du gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 497 404 \$ et 202 154 \$ (2001: 1 455 968 \$ et 198 732 \$).

** Ce montant inclut une somme de 8 650 \$ (2001: 8 983 \$) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 118 187 \$ (2001: 220 963 \$) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Entretien et gardiennage	81 651 \$	196 122 \$
Services scéniques	36 536	24 841

5. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec, le mode de taxation municipal et scolaire de la Société a été modifié, et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse d'un montant de 1 600 800 \$.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

5. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE (suite)

Le gain résultant du règlement se détaille comme suit:

Modification du mode de taxation	1 673 155 \$
Revenus d'intérêts	<u>141 323</u>
	1 814 478
Moins	
Diminution des taxes de l'exercice courant	<u>(986 874)</u>
	<u>827 604 \$</u>

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 99 098 \$ (2001: 114 337 \$).

7. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,65 % à 3,08 % (2001: 4,35 % à 4,40 %).

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 \$		4 621 570 \$	4 621 570 \$
Bâtisse	23 901 091	7 319 709 \$	16 581 382	17 178 909
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 385 169	2 641 385	1 743 784	1 930 948
Équipement technique de scène	4 791 038	3 459 834	1 331 204	1 345 749
Ameublement et équipement de bureau	271 163	215 670	55 493	45 489
Équipement informatique	<u>343 094</u>	<u>324 743</u>	<u>18 351</u>	<u>37 495</u>
	<u>38 313 125 \$</u>	<u>13 961 341 \$</u>	<u>24 351 784 \$</u>	<u>25 160 160 \$</u>

10. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 \$ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2002, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

10. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002	554 000 \$	360 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2002	<u>167 000</u>	<u> </u>
	<u>721 000 \$</u>	<u>360 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 1 647 600 \$ (2001: 777 100 \$).

11. DÉPÔTS - VENTES DE BILLETS

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2002.

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'aux impôts fonciers. Les variations survenues dans le solde pour l'exercice sont les suivantes:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Solde au début	21 182 433 \$	22 043 042 \$
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	342 159	433 288
Frais d'émission de la dette à long terme	19 149	11 726
Engagements relatifs aux impôts fonciers	188 221	451 328
Montant constaté à titre de subventions à l'égard des impôts fonciers	(451 328)	(402 000)
Amortissement des subventions reportées	<u>(1 232 980)</u>	<u>(1 354 951)</u>
	20 047 654	21 182 433
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(188 221)</u>	<u>(451 328)</u>
	<u>19 859 433 \$</u>	<u>20 731 105 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

13. DETTE À LONG TERME

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 \$ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 \$ le 24 octobre 2001		2 897 472 \$
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 1 299 800 \$ le 1 ^{er} avril 2005	1 733 067 \$	1 949 700
Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2003 et par un versement de 2 314 052 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	2 524 564	2 735 076
Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 791 \$ le 11 avril 2006	2 431 917	2 605 625
Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 \$ le 1 ^{er} décembre 2010	<u>2 735 529</u> 9 425 077	<u>10 187 873</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>783 222</u>	<u>3 498 326</u>
	<u><u>8 641 855</u></u> \$	<u><u>6 689 547</u></u> \$

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	783 222 \$
2004	2 886 763
2005	1 655 877
2006	2 093 161
2007	182 369

14. SURPLUS D'APPORT

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2002

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Encaisse	2 149 164 \$	918 447 \$
Dépôts à terme	<u>217 392</u>	<u>231 788</u>
	<u>2 366 556 \$</u>	<u>1 150 235 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 797 906 \$ (2001: 686 589 \$).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 297 857 \$, dont des immobilisations pour un montant de 30 497 \$ qui sont incluses dans les comptes fournisseurs au 31 août 2002. Des décaissements totalisant 267 360 \$ ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

À la fin de l'exercice, les régimes à cotisations déterminées ont un excédent d'actifs de 35 875 \$ (2001: 67 875 \$).

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 119 027 \$ (2001: 111 671 \$) la Société ayant résolu d'utiliser une partie de l'excédent d'actif, soit 32 000 \$ (2001: 33 000 \$), au cours de l'exercice. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adaptée en 2002.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 30 octobre 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2002 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 30 octobre 2002

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	22 705 122 \$	15 566 835 \$
Location d'espaces - événements	4 573 324	1 914 842
Redevances (note 4)	2 381 076	1 044 127
Services auxiliaires (note 5)	3 960 628	2 113 618
Autres	<u>729 806</u>	<u>444 891</u>
	<u>34 349 956</u>	<u>21 084 313</u>
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	23 163 768	15 297 806
Frais d'événements (note 7)	5 190 117	1 877 057
Frais financiers - nets (note 8)	<u>5 451 269</u>	<u>3 891 251</u>
	<u>33 805 154</u>	<u>21 066 114</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	544 802	18 199
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	5 601 129	3 062 218
Amortissement des apports reportés	1 128 135	940 784
Amortissement des immobilisations	(6 703 980)	(3 947 065)
Amortissement des frais reportés	(25 284)	(55 936)
Gain (Perte) sur disposition d'immobilisations	<u>26 205</u>	<u>621</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	571 007	18 821
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>982 127</u>	<u>1 000 948</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>411 120</u></u> \$	<u><u>982 127</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 997 787 \$	310 080 \$
Débiteurs	3 390 836	1 408 717
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	701 095	5 232 827
Frais payés d'avance	<u>1 544 592</u>	<u>1 529 253</u>
	7 634 310	8 480 877
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	16 727 850	11 827 816
Immobilisations (note 9)	296 562 814	91 997 732
Actif destiné à la vente (note 10)	15 756 215	
Frais reportés, au coût amorti	<u>113 778</u>	<u>139 062</u>
	<u>336 794 967 \$</u>	<u>112 445 487 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 11)	275 000 000 \$	24 500 000 \$
Créditeurs et frais courus	9 170 633	4 632 193
Dépôts des clients	1 921 701	1 400 750
Versements sur la dette à long terme (note 12)	<u>701 095</u>	<u>695 156</u>
	286 793 429	31 228 099
Revenus reportés	67 153	100 732
Dette à long terme (note 12)	31 424 057	64 625 152
Apports reportés (note 14)	<u>18 921 448</u>	<u>17 473 631</u>
	337 206 087	113 427 614
DÉFICIT	<u>411 120</u>	<u>982 127</u>
	<u>336 794 967 \$</u>	<u>112 445 487 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
John H. Dinsmore
Jacques Hamou

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - gouvernement, clients	40 697 565 \$	22 925 749 \$
Sortie de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(23 864 363)	(16 699 935)
Intérêts reçus	82 601	60 512
Intérêts versés	<u>(5 533 870)</u>	<u>(3 951 763)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>11 381 933</u>	<u>2 334 563</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(227 025 275)	(6 375 292)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>26 205</u>	<u>621</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(226 999 070)</u>	<u>(6 374 671)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(695 156)	(544 692)
Produit net d'emprunt temporaire	250 500 000	
Produit de la dette à long terme	<u>(32 500 000)</u>	<u>4 600 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>217 304 844</u>	<u>4 055 308</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 687 707	15 200
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>310 080</u>	<u>294 880</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>1 997 787 \$</u>	<u>310 080 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société du Palais des congrès de Montréal n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actif destiné à la vente

L'actif destiné à la vente est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Apports reportés**

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- . *Subvention de fonctionnement*
Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.
Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- . *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.
- . *Apports reportés*
Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Subvention de fonctionnement:		
Subvention reçue pour l'exercice	30 513 900 \$	16 248 700 \$
Apports reportés - Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(2 575 951)	(22 386)
Encaissement - Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	<u>(5 232 827)</u>	<u>(1 563 467)</u>
	22 705 122	14 662 847
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables		903 988
Total de la subvention de fonctionnement	<u>22 705 122</u>	<u>15 566 835</u>
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	<u>5 601 129</u>	<u>3 062 218</u>
	<u>28 306 251 \$</u>	<u>18 629 053 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. REDEVANCES

	2003	2002
Billets vendus	306 148 \$	205 879 \$
Services alimentaires	1 457 303	531 544
Services audiovisuels et traduction simultanée	604 780	297 155
Autres	12 845	9 549
	<u>2 381 076 \$</u>	<u>1 044 127 \$</u>

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2003	2002
Stationnement	770 193 \$	610 485 \$
Aménagement	1 177 175	375 329
Audiovisuel	571 409	309 241
Vestiaire	142 573	74 412
Signalisation dynamique		4 450
Contrôleurs de foule	36 600	21 605
Plomberie et électricité	1 039 048	514 311
Sécurité	100 778	85 440
Autres	122 852	118 345
	<u>3 960 628 \$</u>	<u>2 113 618 \$</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	6 750 595 \$	4 653 374 \$
Taxes	5 757 085	5 691 408
Assurances et permis	288 735	144 140
Électricité et chauffage	2 435 882	1 076 073
Gardiennage	684 858	468 084
Service d'entretien ménager	881 139	288 206
Service d'entretien spécialisé	737 240	617 698
Entretien et réparations	1 961 398	963 624
Loyer	597 951	515 394
Publicité et promotion	1 781 882	567 326
Services professionnels et administratifs	893 956	124 729
Frais de déplacement	119 537	96 263
Créances douteuses	227 293	35 901
Formation professionnelle	46 217	55 586
	<u>23 163 768 \$</u>	<u>15 297 806 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2003	2002
Traitements - personnel à l'événement:		
Services à la clientèle	1 670 254 \$	305 637 \$
Stationnement	87 777	56 113
Vestiaire	109 660	44 064
Contrôleurs de foule		4 929
Audiovisuel	227 585	108 699
Services alimentaires	24 096	20 977
Aménagement	1 923 479	990 449
Services audiovisuels	198 146	76 709
Plomberie et électricité	332 979	148 350
Signalisation dynamique	26 786	14 211
Sécurité	69 009	71 719
Autres frais	520 346	35 200
	<u>5 190 117 \$</u>	<u>1 877 057 \$</u>

8. FRAIS FINANCIERS - NETS

	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	1 865 794 \$	3 709 446 \$
Autres intérêts et frais bancaires	<u>3 668 076</u>	<u>242 317</u>
	5 533 870	3 951 763
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	<u>82 601</u>	<u>60 512</u>
	<u>5 451 269 \$</u>	<u>3 891 251 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	22 016 390 \$		22 016 390 \$	17 002 563 \$
Bâtisse	318 676 429	56 818 963 \$	261 857 466	67 327 682
Mobilier et équipement	20 213 963	8 617 517	11 596 446	6 345 272
Améliorations locatives	481 717	388 216	93 501	124 668
Équipement informatique	4 171 757	3 172 746	999 011	1 197 547
	<u>365 560 256 \$</u>	<u>68 997 442 \$</u>	<u>296 562 814 \$</u>	<u>91 997 732 \$</u>

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. Le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal a été confié à la Société immobilière du Québec. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Le coût total du projet est estimé à 257 800 000 \$. La fin du projet est prévue pour l'été 2003. Les coûts déjà déboursés par la Société sur ce projet au 31 mars 2003 s'élèvent à 239 309 226 \$ et se répartissent comme suit:

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2003</u>
Terrain	19 031 339 \$
Bâtisse	216 162 030
Équipement	<u>4 115 857</u>
	<u>239 309 226 \$</u>

L'amortissement de ces immobilisations a débuté au cours de l'exercice.

La Société finalisera au cours des prochains mois, par l'entremise du ministère des Transports, l'expropriation des terrains et immeubles requis pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, pour un montant d'environ 1 368 662 \$. De plus, au cours du prochain exercice, la Société fera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 5 501 882 \$.

10. ACTIF DESTINÉ À LA VENTE

Au cours du prochain exercice, la Société cédera à SITQ Placements inc., pour une considération totale de 15 845 054 \$ plus les taxes applicables et tout autre ajustement déterminé à la date de la vente, le stationnement construit dans le cadre du projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES**Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,94073 % l'an (taux effectif de 2,99073 %), échéant le 6 juin 2003	7 000 000 \$	6 000 000 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,87204 % l'an (taux effectif de 2,92204 %), échéant le 15 avril 2003	55 500 000	9 000 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,17994 % l'an (taux effectif de 3,22994 %), échéant le 6 juin 2003	5 000 000	7 000 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,90605 % l'an (taux effectif de 2,95605 %), échéant le 6 juin 2003	<u>207 500 000</u>	<u>2 500 000</u>
	<u>275 000 000 \$</u>	<u>24 500 000 \$</u>

La Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 310 500 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2003 puis, à compter de cette date, de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2007, auprès d'institutions financières ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à contracter ces emprunts, à taux variable ou à taux fixe, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)**Auprès d'institutions financières**

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement, le 30 septembre 2003, auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2003, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 1 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,719 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 264 225 \$, le solde de 28 634 137 \$ échéant le 1 ^{er} octobre 2007	32 125 152 \$	32 787 808 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,563 % l'an (taux effectif de 5,657 %), échéant le 1 ^{er} avril 2002	<u>32 125 152</u>	<u>32 532 500</u> 65 320 308
Versements échéant en deçà d'un an	<u>701 095</u>	<u>695 156</u>
	<u><u>31 424 057</u></u> \$	<u><u>64 625 152</u></u> \$

Les montants des versements en capital prévus au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit:

2004	701 095 \$
2005	741 764
2006	784 792
2007	830 316
2008	878 481

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des instruments financiers***Dettes à long terme*

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 32 125 152 \$ s'établissait à 33 559 545 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2003 au montant de 275 000 000 \$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs, des frais courus et des dépôts clients équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. APPORTS REPORTÉS

	2003	2002
Apports relatifs aux immobilisations amortissables:		
Gouvernement du Canada	24 000 000 \$	24 000 000 \$
Gouvernement du Québec	9 554 562	6 978 611
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	<u>35 269 716</u>	<u>32 693 765</u>
Amortissement cumulé	<u>16 348 268</u>	<u>15 220 134</u>
	<u>18 921 448 \$</u>	<u>17 473 631 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 182 790 \$ (2002: 98 480 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit:

2004	388 639 \$
2005	395 354
2006	402 069
2007	<u>304 910</u>
	<u>1 490 972 \$</u>

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 6^e jour de juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses et du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2003

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS (note 3)	<u>4 725 490</u> \$	<u>4 866 805</u> \$
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	882 810	838 194
Fournitures et approvisionnements	664 357	645 802
Entretien et réparations	549 189	471 983
Taxes municipales et scolaires	181 256	181 257
Services professionnels, administratifs et autres	124 745	169 832
Gardiennage	102 632	101 931
Publicité et promotion	78 789	119 894
Déplacements et communications	55 705	55 079
Créances douteuses	200	94 894
Autres dépenses	55 000	
	<u>2 694 683</u>	<u>2 678 866</u>
Amortissement des immobilisations	<u>1 818 128</u>	<u>1 837 297</u>
	4 512 811	4 516 163
Autres dépenses		
Frais financiers	976 998	977 486
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 9)	46 725	47 874
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	162	59 397
	<u>5 536 696</u>	<u>5 600 920</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	811 206	734 115
Règlement d'une poursuite		<u>145 338</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	811 206	879 453
AVOIR AU DÉBUT	<u>13 770 575</u>	<u>14 650 028</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>12 959 369</u></u> \$	<u><u>13 770 575</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		571 235 \$
Débiteurs (note 5)	670 528 \$	919 717
Stock de pièces de rechange	207 690	221 494
Frais payés d'avance	<u>197 653</u>	<u>96 678</u>
	1 075 871	1 809 124
Escompte sur la dette à long terme – coût non amorti		162
Terrains à vendre	5 517 954	5 517 954
Immobilisations (note 6)	<u>26 603 743</u>	<u>26 345 133</u>
	<u>33 197 568 \$</u>	<u>33 672 373 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	74 795 \$	
Créditeurs et frais courus	282 688	423 370 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	466 276	468 269
Retenues sur contrats	67 910	46 863
Revenus reportés	<u>282 975</u>	<u>653 454</u>
	1 174 644	1 591 956
Provision pour congés de maladie (note 12)	83 218	79 435
Aide gouvernementale reportée – coût amorti	980 337	243 750
Dette à long terme (note 8)	<u>18 000 000</u>	<u>17 986 657</u>
	20 238 199	19 901 798
AVOIR	<u>12 959 369</u>	<u>13 770 575</u>
	<u>33 197 568 \$</u>	<u>33 672 373 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Léopold Gagnon , président
Guy Vachon, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(811 206) \$	(879 453) \$
Ajustements pour:		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(12 492)	(6 250)
Amortissement des immobilisations	1 818 128	1 837 297
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	162	59 397
Gain à la vente d'un terrain		(19 273)
Perte (Gain) à l'aliénation d'immobilisations	<u>695</u>	<u>(6 448)</u>
	995 287	985 270
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 10)	<u>(347 353)</u>	<u>161 109</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>647 934</u>	<u>1 146 379</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide gouvernementale	749 079	250 000
Acquisition d'immobilisations	(2 056 386)	(1 482 043)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u></u>	<u>6 448</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 307 307)</u>	<u>(1 225 595)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financements: Emprunts à long terme	<u>13 343</u>	<u></u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(646 030)	(79 216)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>571 235</u>	<u>650 451</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) À LA FIN	<u>(74 795) \$</u>	<u>571 235 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des Lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires diminués de l'emprunt bancaire.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Escompte sur la dette à long terme

L'escompte sur la dette à long terme est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Terrains à vendre

Les terrains à vendre sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % et 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. REVENUS

	2003	2002
Revenus d'exploitation:		
Revenus portuaires	2 361 773 \$	2 381 679 \$
Service d'eau industrielle	1 070 477	1 101 126
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	399 700	415 998
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	9 303	20 741
Services publics reliés à la vente d'un terrain		56 464
(Perte) Gain à l'aliénation d'immobilisations	(695)	6 448
Amortissement de l'aide gouvernementale	12 492	6 250
Autres revenus	22 440	8 826
	<u>4 725 490</u>	<u>4 847 532</u>
Vente de terrains:		
Produit de la vente d'un terrain		27 146
Coût du terrain vendu		<u>(7 873)</u>
		<u>19 273</u>
	<u>4 725 490 \$</u>	<u>4 866 805 \$</u>

**4. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS,
AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

	2003	2002
Administration générale	980 303 \$	1 056 543 \$
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	666 354	661 496
Immeubles	320 338	285 246
Installations portuaires	261 832	205 834
Réseaux de transport	238 312	227 150
Véhicules et équipement	140 729	135 414
Réseaux d'eau potable et d'égout	86 815	107 183
	<u>2 694 683 \$</u>	<u>2 678 866 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2003	2002
Clients	420 191 \$	669 226 \$
Aide gouvernementale	249 079	250 000
Autres	1 258	491
	<u>670 528 \$</u>	<u>919 717 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 \$		28 069 \$	28 069 \$
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 354 660	2 044 781 \$	1 309 879	1 396 674
Installations portuaires	38 936 663	21 598 808	17 337 855	16 254 252
Véhicules et équipement	679 002	606 557	72 445	94 006
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 856 620	4 695 411	1 161 209	1 282 915
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 603 283	8 078 681	3 524 602	3 934 575
Réseaux de transport:				
Routes et rues	9 595 156	7 591 982	2 003 174	2 117 332
Réseau ferroviaire	1 439 504	344 765	1 094 739	1 139 427
Mobilier et équipement de bureau	268 469	196 698	71 771	97 883
	<u>71 761 426 \$</u>	<u>45 157 683 \$</u>	<u>26 603 743 \$</u>	<u>26 345 133 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2003, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 1 500 000 \$ renouvelable annuellement le 30 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

8. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,951 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2005	8 000 000 \$	
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,186 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en octobre 2012	10 000 000	
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 5,81 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échu en avril 2002		17 986 657 \$
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>17 986 657 \$</u>

9. ENGAGEMENTS**Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour**

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2003, cet engagement s'élevait à 434 000 \$ (2002: 526 000 \$).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. ENGAGEMENTS (suite)
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (suite)

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement:

Émission originale	Au 31 mars 2002	Versements de l'exercice			Au 31 mars 2003
		Montant	Intérêts	Capital	
672 000 \$	375 700 \$	46 725 \$	18 225 \$	28 500 \$	347 200 \$

Les taux d'intérêts relatifs à cette émission varient de 3,35 % à 5,0 % jusqu'au 3 juillet 2007.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit:

	2003	2002
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	249 189 \$	(420 872) \$
Stock de pièces de rechange	13 804	3 355
Frais payés d'avance	(100 975)	3 828
Terrains à vendre		27 146
Créditeurs et frais courus	(140 682)	107 693
Intérêts courus sur la dette à long terme	(1 993)	
Revenus reportés	(370 479)	435 176
Provision pour congés de maladie	3 783	4 783
	<u>(347 353) \$</u>	<u>161 109 \$</u>

Information supplémentaire

Intérêts payés sur la dette à long terme	<u>954 936 \$</u>	<u>944 300 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 25 203 \$ (2002: 18 190 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	79 435 \$	74 652 \$
Charge de l'exercice	14 140	19 090
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(10 357)</u>	<u>(14 307)</u>
Solde à la fin	<u>83 218 \$</u>	<u>79 435 \$</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Quant à la dette à long terme, sa juste valeur ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
Jean-Pierre Nepveu

Bécancour, le 23 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (redressé note 2a)
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	969 689	879 031
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	819 564	721 336
Frais généraux et frais de vente et d'administration	156 785	128 041
Amortissement et épuisement	58 317	57 601
Perte de valeur des écarts d'acquisition (note 11 a)	1 706	6 130
	<u>1 036 372</u>	<u>913 108</u>
	<u>(66 683)</u>	<u>(34 077)</u>
DÉVALUATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS (note 5)	<u>(180 310)</u>	<u>(4 987)</u>
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT		
Part du bénéfice des sociétés satellites	703	14 179
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme (note 6)	219 577	7 188
Perte nette non réalisée sur des placements de capital de risque	(63 028)	(53 521)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	(78 719)	(15 953)
Revenus de dividendes et d'intérêts sur les placements à long terme	8 451	6 852
	<u>86 984</u>	<u>(41 255)</u>
PERTE D'EXPLOITATION	(160 009)	(80 319)
FRAIS FINANCIERS (note 7)	(17 084)	(14 945)
AUTRES REVENUS (FRAIS) (note 8)	5 454	7 001
PERTE NETTE DE L'EXERCICE (note 4)	<u>(171 639)</u>	<u>(88 263)</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	367 357	451 392
Solde déjà établi	<u>(12 371)</u>	<u>(8 143)</u>
Redressement par suite du changement de conventions comptables relativement à la conversion des devises étrangères (note 2 a)	354 986	443 249
Réduction par suite du changement de conventions comptables relativement aux écarts d'acquisition et autres actifs incorporels (note 2 b)	<u>(24 147)</u>	
SOLDE REDRESSÉ	330 839	443 249
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	<u>(171 639)</u>	<u>(88 263)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>159 200</u>	<u>354 986</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001 (redressé note 2a)
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	374 479	83 505
Placements temporaires	55 652	22 525
Comptes débiteurs	187 338	175 146
Stocks	170 697	151 726
Frais payés d'avance	8 433	6 204
Partie à court terme des placements à long terme	15 962	7 812
	<u>812 561</u>	<u>446 918</u>
Placements à long terme (note 9)	924 331	1 224 454
Immobilisations corporelles (note 10)	1 265 196	1 172 264
Écarts d'acquisition (note 11)	22 641	28 300
Autres actifs (note 12)	<u>143 346</u>	<u>129 728</u>
	<u>3 168 075</u>	<u>3 001 664</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires	26 140	23 191
Comptes créditeurs et charges à payer	230 828	184 697
Passif financier lié à des bons de souscription (note 6)	22 531	
Partie à court terme de la dette à long terme	90 128	77 655
Partie à court terme des souscriptions d'actions	9 984	
	<u>379 611</u>	<u>285 543</u>
Dette à long terme (note 13)	397 744	328 162
Souscriptions d'actions	23 003	33 071
Autres passifs à long terme (note 14)	<u>31 879</u>	<u>22 409</u>
	<u>832 237</u>	<u>669 185</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 15)	2 173 340	1 973 340
Bénéfices non répartis	159 200	354 986
Écart de conversion	3 298	4 153
	<u>2 335 838</u>	<u>2 332 479</u>
	<u>3 168 075</u>	<u>3 001 664</u>

Approuvé par le Conseil,
Diane Marleau, administratrice
Claude Lamonde, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	2002	2001 (redressé note 2a)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(171 639)	(88 263)
Ajustements pour		
Amortissement et épuisement	58 317	57 601
Perte de valeur des écarts d'acquisition	1 706	6 130
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	180 310	4 987
Part du bénéfice des sociétés satellites	(703)	(14 179)
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme	(219 577)	(7 188)
Provision pour perte sur des placements à long terme	141 747	69 474
Perte sur variation de change de la dette à long terme	618	6 731
Perte non réalisée sur un passif financier lié à des bons de souscription	4 361	
Gain net à l'aliénation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	(1 522)	(150)
Part des actionnaires sans contrôle	(1 131)	(1 057)
Dividendes reçus des sociétés satellites	7 767	8 810
Intérêts capitalisés aux placements à long terme	(2 216)	(2 558)
Avantages sociaux futurs	1 613	778
	(349)	41 116
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16 a)	(14 857)	(4 651)
	<u>(15 206)</u>	<u>36 465</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(33 127)	(14 914)
Acquisitions d'entreprises et de placements à long terme (notes 4 et 17 a)	(311 623)	(496 785)
Réalizations d'entreprises et de placements à long terme (notes 16 c et 18 a)	740 981	36 700
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 4 et 16 b)	(386 491)	(232 953)
Aliénation d'immobilisations corporelles	2 006	1 622
Autres activités d'investissement	(23 219)	(27 287)
	<u>(11 473)</u>	<u>(733 617)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(1 407)	(6 766)
Augmentation de la dette à long terme	299 381	85 059
Versements sur la dette à long terme	(189 210)	(36 382)
Versements sur les souscriptions d'actions	(9 281)	(5 429)
Produit relatif aux bons de souscription (note 6)	18 170	
Émission de capital-actions	200 000	700 000
	<u>317 653</u>	<u>736 482</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI- ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	290 974	39 330
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>83 505</u>	<u>44 175</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>374 479</u>	<u>83 505</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

	<u>2002</u>	<u>2001</u> (redressé note 2a)
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT CE QUI SUIT:		
Espèces en caisse et soldes bancaires	22 561	30 886
Placements à court terme liquides	358 958	55 938
Découverts bancaires	<u>(7 040)</u>	<u>(3 319)</u>
	<u>374 479</u>	<u>83 505</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	<u>12 782</u>	<u>17 706</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, de la haute technologie, de la logistique industrielle, de la machinerie et de l'outillage, du transport, des métaux et minéraux, des produits forestiers, du récréotourisme et de la santé.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conversion des devises étrangères

Le 1^{er} janvier 2002, la Société a adopté rétroactivement avec redressement des chiffres comparatifs les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA») relatives à la conversion des devises étrangères. Ces recommandations éliminent le report et l'amortissement des gains et des pertes de change non réalisés provenant de la conversion de la dette à long terme et d'autres éléments monétaires à long terme. L'adoption des nouvelles recommandations a eu comme incidence de diminuer les placements à long terme dans des sociétés satellites et les autres actifs originalement présentés au bilan de la Société au 31 décembre 2001 pour des montants de 6 758 000 \$ et de 5 613 000 \$, respectivement. De plus, les bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2001 ont été diminués de 8 143 000 \$ et la perte nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 a été augmentée de 4 228 000 \$ résultant ainsi en un ajustement cumulatif des bénéfices non répartis de 12 371 000 \$ au 1^{er} janvier 2002.

b) Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2002, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant la comptabilisation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels. Suivant ces recommandations, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont plus amortis et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Conformément aux exigences des nouvelles recommandations, cette modification de convention comptable n'a pas été appliquée rétroactivement et les chiffres correspondants fournis pour les exercices comparatifs n'ont pas été redressés. En vertu des dispositions transitoires de ces nouvelles recommandations, les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation le 1^{er} janvier 2002. Par suite des tests effectués, la Société a conclu qu'une perte de valeur d'un montant de 9 595 000 \$ existait et conséquemment a réduit, au 1^{er} janvier 2002, le solde des écarts d'acquisition et des bénéfices non répartis d'un montant équivalent. De plus, l'adoption de ces nouvelles recommandations par des sociétés satellites a résulté en la diminution des bénéfices non répartis et des placements à long terme pour un montant de 14 552 000 \$.

c) Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1^{er} janvier 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'ICCA relatives à la dépréciation d'actifs à long terme. Auparavant, les dépréciations d'actifs à long terme étaient comptabilisées dans la mesure où sa valeur comptable dépassait le montant net recouvrable sur une base non actualisée. Les nouvelles normes exigent que la valeur comptable des actifs à long terme soit comparée à leur valeur recouvrable nette et qu'une perte de valeur soit reconnue lorsque la juste valeur marchande, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements de capital de risque et autres placements à long terme, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Juste valeur marchande des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur marchande de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier assorti des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires et les comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable et qui ne sont pas considérés comme des investissements de capital de risque sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Les placements sous forme d'achat de redevances de sociétés minières sont inscrits au coût d'acquisition et sont amortis sur la base des unités assujetties à la redevance.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société:

Les actions cotées sont évaluées en fonction du cours boursier. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs à la cote, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à long terme (suite)

Les actions non cotées sont évaluées au coût d'acquisition, à l'exception des cas où une valeur différente est établie à la suite d'une évaluation indépendante (effectuée conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues), à la suite d'une opération significative sans lien de dépendance ou à la suite d'un changement important dans les affaires de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. Elles incluent également les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation suivante:

Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont également pas amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il y a une baisse de valeur durable.

Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des sites minéraux et aux frais de mise en valeur des sites. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration liés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux sites minéraux sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné, les coûts liés à celui-ci sont radiés au cours de l'exercice où il y a abandon.

Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de 3 ans à 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Contrat d'approvisionnement en électricité**

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

Provision pour restauration des lieux

Une provision pour les frais de restauration des lieux est portée aux résultats sur la durée de vie estimative des éléments d'actif correspondants.

Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

Le poste Écart de conversion figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou pour lesquels la relation de couverture a cessé d'être efficace avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente originale est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé et non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté dans les résultats.

Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans dix secteurs. Au 31 décembre 2002, la majorité des placements se retrouvent dans les secteurs suivants: produits forestiers, métaux et minéraux, chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, agroalimentaire, haute technologie et santé. Les autres secteurs sont regroupés sous le poste Secteurs en développement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE (suite)

		Chiffres d'affaires	Bénéfice net (perte)	Actif sectoriel	Nouvelles immobili- sations corporelles	Acquisition d'entre- prises et de placements à long terme
Produits forestiers	2002	198 013	123 667	557 285	64 659	18 530
	2001	100 345	24 371	770 912	18 291	177 073
Métaux et minéraux	2002	216 884	(99 853)	592 426	64 854	161 916
	2001	279 251	11 259	795 141	43 068	66 491
Chimie, pétrochimie plasturgie et énergie	2002	331 248	(59 794)	772 297	226 038	1 792
	2001	323 379	(24 758)	609 570	117 057	11 246
Agroalimentaire	2002	129 365	7 989	276 270	5 058	14 968
	2001	123 912	2 753	259 248	2 212	55 544
Haute technologie	2002	7 553	(72 143)	220 089	2 963	44 901
	2001	5 278	(57 875)	241 479	40 804	93 381
Santé	2002	36 845	(48 868)	225 327	16 035	52 741
	2001	32 055	(15 504)	187 016	7 375	49 761
Secteurs en développement	2002	49 781	2 090	133 647	5 495	16 775
	2001	14 811	(17 831)	117 444	1 722	43 289
Total sectoriel	2002	969 689	(146 912)	2 777 341	385 102	311 623
	2001	879 031	(77 585)	2 980 810	230 529	496 785
Activités corporatives	2002		(24 727)	390 734	1 389	
	2001		(10 678)	20 854	2 424	
Total consolidé	2002	969 689	(171 639)	3 168 075	386 491	311 623
	2001	879 031	(88 263)	3 001 664	232 953	496 785

5. DÉVALUATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

En raison de la surcapacité continue de production de l'industrie mondiale du magnésium, la Société a inscrit une charge de dépréciation en 2002 afin de réduire de 172 200 000 \$ sa part de la valeur comptable des actifs nets liés à une usine de magnésium. La charge a été déterminée en fonction de la meilleure estimation de la direction relativement aux flux monétaires actualisés futurs. De plus, des dévaluations d'immobilisations corporelles et d'autres actifs totalisant 8 110 000 \$ ont été prises au cours de l'exercice.

6. GAIN NET À L'ALIÉNATION D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENT À LONG TERME

En mai 2002, la Société a cédé 8 millions d'actions de Domtar inc. («Domtar»), une société satellite, en contrepartie de 133 900 000 \$ payés comptant réalisant ainsi un gain sur cession de 48 700 000\$.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

6. GAIN NET À L'ALIÉNATION D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENT À LONG TERME (suite)

En décembre 2002, à la demande de la Société, Domtar a procédé à l'émission d'un prospectus visant le placement de 18,17 millions d'unités, chacune composée d'une action ordinaire de Domtar détenue par la Société et d'un bon de souscription conférant à son porteur le droit de souscrire en tout temps jusqu'en décembre 2003 à une action ordinaire de Domtar à un prix de 17,55 \$ l'action. Après cette date, les bons de souscription deviendront nuls et sans effet. En vertu d'une convention intervenue entre Domtar, la Société et les preneurs fermes, la Société s'est engagée à livrer des actions ordinaires de Domtar qu'elle détient présentement en vue de leur livraison aux porteurs de bons de souscription au moment de l'exercice des bons de souscription. Le produit de la vente de ces unités s'élevant à 286 000 000 \$ a été encaissé par la Société. Cette somme inclut un montant de 18 170 000 \$ à titre de produits de la vente des bons de souscription. Un gain sur cession de 65 900 000 \$ a été enregistré par la Société relativement à cette transaction. Les bons de souscription sont négociés à la Bourse de Toronto et sont inscrits à leur juste valeur à titre de passif financier lié à des bons de souscription au bilan. La variation de la juste valeur marchande des bons de souscription en 2002 représente une perte non réalisée de 4 361 000 \$ et est inscrite dans les frais financiers à l'état des résultats. Advenant l'exercice éventuel de la totalité des bons de souscription en circulation, la Société ne détiendrait plus d'intérêt dans Domtar.

En avril 2002, la Société a également cédé la totalité des actions en circulation de sa filiale en propriété exclusive, Albecour, laquelle détient une participation indivise de 20 % dans le projet de l'Aluminerie Alouette, pour une contrepartie totale de 270 500 000 \$ payés comptant. Cette transaction a résulté en un gain sur cession de 94 200 000 \$. En juillet 2002, la Société a acquis de Kobe Aluminium Canada une participation indivise de 13,33 % dans le projet de l'Aluminerie Alouette pour un montant de 146 003 000 \$.

De plus, d'autres transactions effectuées au cours de l'exercice ont résulté en des gains sur cession totalisant 10 777 000 \$.

7. FRAIS FINANCIERS

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	12 239	14 146
Perte sur variation de change de la dette à long terme	618	6 731
Perte non réalisée sur un passif financier lié à des bons de souscription (note 6)	4 361	
Autres frais financiers	3 145	2 624
	<u>20 363</u>	<u>23 501</u>
Revenu d'intérêts sur espèces et quasi-espèces et placements temporaires	(3 279)	(8 556)
	<u>17 084</u>	<u>14 945</u>

8. AUTRES REVENUS (FRAIS)

	2002	2001
Gain net à l'aliénation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	1 522	150
Part des actionnaires sans contrôle	1 131	1 057
Impôts sur le revenu	468	(3 227)
Règlement d'une provision pour abandon d'activités		7 937
Autres	2 333	1 084
	<u>5 454</u>	<u>7 001</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2002		2001	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation				
Domtar inc.	202 111	285 273	470 313	709 891
Groupe ADF inc. (note 9e)	35 206	6 345	43 319	70 500
Warnex inc.	8 862	12 086		
NSI Global inc.		4 399	20 705	25 339
Sociétés privées	191 458		240 185	
	<u>437 637</u>		<u>774 522</u>	
Capital de risque, à la juste valeur (note 9 a)	<u>203 236</u>		<u>214 015</u>	
Au coût				
Saputo inc.	99 995	124 399	99 995	142 671
Theratechnologies inc. (note 9 e)	13 820	11 425	13 820	28 386
Les Laboratoires AETerna inc. (note 9 e)	40 000	31 573		
RONA inc. (note 9 d)	33 531	48 846		
Tembec inc.				
Actions privilégiées	9 104		9 104	
Débentures, 7%	20 000		25 000	
SkyePharma PLC (note 9 e)	9 133	7 561	9 133	10 015
8x8 inc.	462	488	8 462	2 000
Redevances minières (note 9 b)	11 739		28 577	
Prêts et débentures				
Portant intérêt	34 974		27 394	
Ne portant pas intérêt	4 778		3 427	
Autres (note 9 c)	21 884		18 817	
	<u>299 420</u>		<u>243 729</u>	
	940 293		1 232 266	
Moins la partie à court terme	<u>15 962</u>		<u>7 812</u>	
	<u>924 331</u>		<u>1 224 454</u>	

- a) Le coût des placements de capital de risque est de 330 148 000 \$ au 31 décembre 2002 (277 896 000 \$ au 31 décembre 2001).
- b) Les redevances minières, d'un montant original de 12 000 000 \$ au 31 décembre 2002 (27 000 000 \$ au 31 décembre 2001), donnent droit à des revenus basés sur le nombre d'unités produites.
- c) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût correspond approximativement à la valeur comptable.
- d) Depuis son acquisition en 2001, ce placement était présenté au titre d'un investissement dans une société satellite privée. Cependant, à la suite du premier appel public à l'épargne complété par RONA au cours de l'exercice, ce placement est dorénavant présenté au coût.
- e) La Société a comptabilisé ces placements à des montants excédant leur valeur boursière, car elle estime que ces baisses de valeur ne sont pas durables principalement en raison des fluctuations importantes rencontrées dans leur secteur d'activité respectif.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2002		2001
	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Montant net
Produits forestiers	213 567	16 986	196 581
Métaux et minéraux	396 849	65 647	331 202
Chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie	780 812	201 762	579 050
Agroalimentaire	23 543	9 675	13 868
Haute technologie	77 143	6 443	70 700
Santé	55 422	13 644	41 778
Secteurs en développement	38 436	13 110	25 326
Autres	17 023	10 332	6 691
	<u>1 602 795</u>	<u>337 599</u>	<u>1 265 196</u>
			<u>1 172 264</u>

Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 616 200 000 \$ au 31 décembre 2002 (494 200 000 \$ en 2001) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction ou de développement.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

- a) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs d'activité se présente comme suit:

	Solde déjà établi au 1 ^{er} janvier 2002	Redresse- ment à la suite du changement de convention comptable	Solde redressé au 1 ^{er} janvier 2002	Acquisitions (cessions) d'entreprises	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2002
Produits forestiers	2 251	(2 251)		2 006	(87)	1 919
Métaux et minéraux	6 040		6 040	(1 935)		4 105
Chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie	5 665	(4 852)	813	593		1 406
Haute technologie	210	(210)				
Santé	14 134	(2 282)	11 852			11 852
Secteurs en développement				4 978	(1 619)	3 359
	<u>28 300</u>	<u>(9 595)</u>	<u>18 705</u>	<u>5 642</u>	<u>(1 706)</u>	<u>22 641</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

11. ÉCARTS D'ACQUISITION (suite)

- b) Le tableau suivant présente le rapprochement de la perte nette à la perte nette ajustée conformément aux dispositions transitoires des nouvelles recommandations de l'ICCA relatives aux écarts d'acquisition décrites à la note 2 b):

	2002	2001
Perte nette déclarée de l'exercice	(171 639)	(88 263)
Amortissement des écarts d'acquisition		
Placements dans des sociétés satellites		9 593
Autres		4 143
Perte nette ajustée de l'exercice	<u>(171 639)</u>	<u>(74 527)</u>

12. AUTRES ACTIFS

	2002	2001
Propriétés minières	43 472	42 079
Licences d'exploitation	38 512	35 158
Frais de préexploitation	24 467	31 889
Contrat d'approvisionnement en électricité	11 786	
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	6 709	6 643
Terrain pour projet en développement	5 624	5 624
Dépôt sur acquisition d'entreprise	2 224	
Autres	10 552	8 335
	<u>143 346</u>	<u>129 728</u>

13. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunt bancaire rotatif non garanti au taux préférentiel ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires ou au LIBOR majoré de 0,30 % à 0,875 %, échéant en 2004	196 727	
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 3,0 % et au taux préférentiel majoré de 2,0 %, échéant en 2003 (note 13 b)	35 080	23 969
Emprunt à terme au taux moyen de 2,73 %, remboursable en versements trimestriels à partir de 2003, échéant en 2006 (note 13 c)	19 703	5 472
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursable en versements trimestriels commençant en 2007 et échéant en 2012 (note 13 b)	16 976	
Emprunt bancaire portant intérêt à des taux variant du LIBOR majoré de 0,625 \$ à 2 % ou au taux de base US majoré de 1,5 %, remboursable en versements semestriels variables et en un versement final le 30 juin 2003 (note 13 a)	15 910	25 453
Montants à reporter	<u>284 396</u>	<u>54 894</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2002	2001
Montants reportés	284 396	54 894
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme, au taux de 8,189 %, remboursable à partir de 2003 par versements mensuels (note 13 b)	14 440	14 440
Emprunt bancaire rotatif, au taux variable, échéant en 2005 (note 13 c)	14 200	10 583
Emprunt bancaire à terme rotatif, au taux variable, échéant en 2017 (note 13 b)	13 801	11 940
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, remboursables par versements trimestriels commençant au plus tard en 2005 et échéant en 2007 (note 13 b)	12 615	
Débiteure subordonnée garantie d'une valeur nominale de 12 500 000 \$, ne portant pas intérêt, échéant en 2011 (note 13 b)	8 252	10 309
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,0 %, remboursable en versements variables, échéant en 2006 (note 13 b)	6 375	16 750
Emprunt dû à un partenaire		
Au taux de 3,608 %, échéant en 2003 (13 600 000 FL)	10 109	8 773
Sans intérêt ni modalités de remboursement	5 140	2 948
Au taux de 5 %, échéant en 2006	4 900	4 900
Montant dû à Investissement Québec, ne portant pas intérêt, remboursable au plus tard le 31 octobre 2017	1 600	9 000
Emprunts d'entreprises cédées en 2002		110 004
Emprunts remboursés en 2002		61 139
Autres	112 044	90 137
	487 872	405 817
Moins la partie à court terme	90 128	77 655
	397 744	328 162

- a) Une charge fixe et flottante sur tous les actifs présents et futurs d'une coentreprise ainsi que la cession générale des comptes débiteurs et le nantissement des stocks, ayant une valeur comptable de 71 634 000 \$ au 31 décembre 2002, ont été portés en garantie de cet emprunt bancaire.
- b) Des hypothèques sur l'universalité des biens de coentreprises, ayant une valeur comptable de 364 647 000 \$ au 31 décembre 2002, ont été portées en garantie de ces emprunts.
- c) Un nantissement sur les stocks et une hypothèque sur les comptes débiteurs, ayant une valeur comptable de 34 527 000 \$, ont été portés en garantie de ces emprunts bancaires.
- d) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 175 767 000 \$US au 31 décembre 2002 (94 620 000 \$US en 2001).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

e) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont:

2003	90 128
2004	213 230
2005	45 277
2006	34 733
2007	23 101

f) La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de sa juste valeur puisque la majorité des dettes est basée sur des taux variables.

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2002	2001
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	19 299	13 819
Provision pour restauration des lieux	5 462	1 090
Part des actionnaires sans contrôle	616	1 243
Autres	6 502	6 257
	<u>31 879</u>	<u>22 409</u>

15. CAPITAL-ACTIONS

	2002	2001
Autorisé, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action		
292 500 000 actions ordinaires		
Émis		
217 334 018 actions ordinaires (197 334 018 en 2001)	<u>2 173 340</u>	<u>1 973 340</u>

En 2002, la Société a émis 20 000 000 d'actions ordinaires en contrepartie de 200 000 000 \$ comptant.

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 660 000 \$, selon les besoins financiers de la Société prévus à son plan d'exploitation annuel et conformes à son plan de développement quinquennal.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit:

	2002	2001
Augmentation des		
Comptes débiteurs	(24 455)	(1 676)
Stocks	(31 298)	(14 120)
Frais payés d'avance	(2 395)	(944)
Augmentation des		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>43 291</u>	<u>12 089</u>
	<u>(14 857)</u>	<u>(4 651)</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

- b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles présentées à l'état des flux de trésorerie consolidés, la Société a acquis au cours de l'exercice des immobilisations corporelles totalisant 30 474 000 \$ financées par les comptes créditeurs (en 2001, 20 993 000 \$ dont 16 423 000 \$ financées par les comptes créditeurs et 4 570 000 \$ par une dette à long terme).
- c) Au cours de l'exercice, la Société a cédé un placement dans une société satellite pour une contrepartie totale de 6 075 000 \$ dont un montant de 3 651 000 \$ est à recevoir au 31 décembre 2002.

17. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

- a) Les acquisitions d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit:

	2002	2001
Entreprises		
Principales acquisitions de l'exercice (note 17 b et c)	176 261	71 464
Autres	1 583	6 106
Sociétés satellites		
Principales acquisitions de l'exercice (note 17 b)	16 082	243 198
Autres	13 359	74 238
Placements de capital de risque		
ITF technologies optiques inc.	16 664	
SpaceBridge Semiconductor Corporation	14 000	
Phytobiotech inc.	7 500	
Celmed BioSciences inc.		30 000
Le Groupe Fox inc.		18 271
Elyps solutions de répartition inc.		8 800
UltraVision Corporation		8 300
Autres	11 884	13 319
Placements, au coût		
Les Laboratoire AEterna inc.	40 000	
Autres	14 290	23 089
	<u>311 623</u>	<u>496 785</u>

- b) En 2002, la Société a acquis de nouvelles entreprises et société satellites. Le coût des principales acquisitions, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises, est présenté dans le tableau suivant:

	% acquis	Coût d'acquisition
Entreprises		
Albecour inc. (Aluminerie Alouette) (note 6)	13,33	146 003
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	50,00	9 531
Sigma-Lamaque, s.e.c.	40,00	8 728
Métro Canada Logistique inc.	36,50	6 900
Industrie Bodco inc.	33,33	5 099
		<u>176 261</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

17. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

b) (suite)

	<u>% acquis</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
Sociétés satellites		
Warnex inc.	19,87	9 000
Locus Dialogue inc.	29,99	<u>7 082</u>
		<u>16 082</u>

c) Les acquisitions d'entreprises de l'exercice ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple. La part de la Société dans les résultats d'exploitation de ces sociétés est incluse à l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition. Les actifs nets acquis hors liquidités relativement aux principales acquisitions de l'exercice sont les suivants:

Actif à court terme	22 539
Immobilisations corporelles	153 547
Écart d'acquisition	6 101
Autres actifs	<u>16 760</u>
	<u>198 947</u>
Passif à court terme	18 124
Dette à long terme	4 089
Autres passifs à long terme	<u>473</u>
	<u>22 686</u>
Coût d'acquisition, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises	<u>176 261</u>

18. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

a) Les réalisations d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit:

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Entreprises (notes 6 et 18 b)	302 264	18 263
Sociétés satellites (note 6)	426 377	170
Placements de capital de risque	4 770	699
Placements au coût	<u>7 570</u>	<u>17 568</u>
	<u>740 981</u>	<u>36 700</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

18. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

- b) En 2002, la Société a cédé la totalité des actions en circulation de Albecour inc. et de certaines autres participations. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants:

	<u>2002</u>
Actif à court terme	46 747
Immobilisations corporelles	197 590
Écart d'acquisition	1 935
Autres actifs	<u>1 321</u>
	<u>247 593</u>
Passif à court terme	18 097
Dette à long terme	23 772
Autres passifs à long terme	<u>1 046</u>
	<u>42 915</u>
Actif net cédé	204 678
Gain net à l'aliénation	<u>97 586</u>
Produit d'aliénation, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	<u>302 264</u>

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à d'autres instruments financiers tels qu'ils sont décrits ci-dessous.

Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus et les achats de stocks et d'immobilisations corporelles et remboursement de dettes à long terme libellés en devises étrangères, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2002, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain, l'euro et les couronnes suédoises s'élevaient à 57 062 550 \$US, 9 706 592 € et 3 312 556 SEK, respectivement. Ces instruments échéant de janvier 2003 à février 2005 totalisaient des gains non réalisés de 831 000 \$ au 31 décembre 2002.

Contrats de vente d'or

La Société, par l'entremise d'une coentreprise, gère son exposition aux fluctuations du prix de l'or par l'utilisation de contrats de vente d'or. Au 31 décembre 2002, la Société détenait différentes options de vente d'or à un prix variant de 450 \$ à 590 \$ l'once pour un volume maximal de 43 997 onces devant être livrées entre mai 2003 et avril 2006. La perte non réalisée sur ces options totalise 2 263 000 \$ au 31 décembre 2002.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2002, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est assujettie aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2002.

20. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses aux états financiers consolidés sont:

	2002	2001
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	761 126	619 666
Charges	(827 652)	(656 980)
Perte nette	(66 526)	(37 314)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	323 625	265 474
Actif à long terme	1 131 899	814 619
Passif à court terme	256 045	215 872
Passif à long terme	230 309	180 574
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	2 482	784
Activités d'investissement	(374 635)	(204 156)
Activités de financement	59 514	25 053

21. ENGAGEMENTS

a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 96 550 000 \$ au cours des cinq prochains exercices, répartis comme suit:

2003	24 091
2004	21 172
2005	19 060
2006	17 116
2007	15 111

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 502 000 000 \$ au cours des prochains exercices. La Société s'est également engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 39 000 000 \$ au 31 décembre 2002 en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la Société.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS (suite)**b) Crédit bancaire**

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 362 000 000 \$ au 31 décembre 2002, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de services et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

- a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2002, établies par des actuaires indépendants:

	2002			2001
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées	103 971	13 064	117 035	71 246
Actifs des régimes à la juste valeur	65 422		65 422	43 501
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(38 549)</u>	<u>(13 064)</u>	<u>(51 613)</u>	<u>(27 745)</u>
Actif au titre des prestations constituées	6 709		6 709	6 643
Passif au titre des prestations constituées	<u>(8 919)</u>	<u>(10 380)</u>	<u>(19 299)</u>	<u>(13 819)</u>
Montant net constaté	<u>(2 210)</u>	<u>(10 380)</u>	<u>(12 590)</u>	<u>(7 176)</u>
Charges de l'exercice	4 425	950	5 375	3 719
Cotisations de l'employeur	3 597	165	3 762	2 513
Cotisations des employés	1 870		1 870	1 179
Prestations versées	4 230	298	4 528	6 157

- b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre 2002 sont les suivantes:

	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %
Taux de rendement à long terme des actifs	8,00	
Taux de croissance des salaires	3,70	3,70

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 10,5 % pour l'exercice 2003. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2009 et demeurer à ce niveau par la suite.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- a) En janvier 2003, le copropriétaire d'une usine de magnésium a recommandé la fermeture de l'usine jusqu'à la reprise du marché du magnésium. La Société, étant opposée à cette fermeture, étudie présentement d'autres alternatives d'exploitation possibles.
- b) En février 2003, la Société a accepté l'offre de son coentrepreneur Les Mines McWatters inc. pour l'achat de la participation de 40 % que détient la Société dans Sigma-Lamaque, s.e.c. pour une contrepartie totale de 36 000 000 \$. Le montant de la considération sera payable en espèces à la date de clôture de la transaction pour un montant de 20 000 000 \$ et par l'émission d'actions du coentrepreneur pour un montant de 14 000 000 \$. Le solde de 2 000 000 \$ sera payable en espèces deux ans après la date de clôture de la transaction.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2002 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l, avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président-directeur général,
Henri A. Roy

Le premier vice-président et
chef de la direction financière,
Dino Fuoco

Le 10 juin 2003

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2002 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 2.

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 25 mars 2003

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	457 548	448 421
Autres clients	20 244	21 429
Stationnements	25 326	23 719
Aménagements et autres services offerts aux clients	62 334	69 549
Location de barrages	1 400	3 105
Gain sur cession d'immobilisations	1 300	239
Autres	509	349
	<u>568 661</u>	<u>566 811</u>
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	184 816	179 715
Frais d'exploitation des immeubles (note 14)	145 664	137 810
Frais financiers – net (note 15)	61 735	64 865
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	62 411	62 673
Aménagements et autres services offerts aux clients	58 174	65 498
Amortissement (note 16)	29 169	25 560
Frais généraux et administratifs – net (note 17)	9 012	7 933
Frais relatifs aux barrages	1 375	2 850
	<u>552 356</u>	<u>546 904</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>16 305</u></u>	<u><u>19 907</u></u>

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	32 561	13 061
Redressement à la suite des modifications comptables (note 3)	<u>2 580</u>	<u>2 173</u>
Solde au début redressé	35 141	15 234
Bénéfice net	<u>16 305</u>	<u>19 907</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>51 446</u></u>	<u><u>35 141</u></u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
Immeubles et barrages (notes 4 et 6)	1 325 493	1 253 525
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal (notes 5 et 6)		188 120
Créances liées aux aménagements (note 7)	142 355	131 405
Travaux en cours	36 205	14 512
Équipement – net	9 281	11 916
Débiteurs (note 8)	27 088	31 587
Autres éléments d'actif – net (note 9)	<u>30 882</u>	<u>26 762</u>
	<u>1 571 304</u>	<u>1 657 827</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 10)	1 044 364	945 746
Emprunts temporaires (note 11)	239 264	463 463
Créditeurs et frais courus (note 12)	142 564	120 767
Chèques en circulation moins encaisse	<u>5 999</u>	<u>5 043</u>
	<u>1 432 191</u>	<u>1 535 019</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	<u>51 446</u>	<u>35 141</u>
	<u>139 113</u>	<u>122 808</u>
	<u>1 571 304</u>	<u>1 657 827</u>
ENGAGEMENTS (note 21)		
ÉVENTUALITÉS (note 22)		

Pour le Conseil d'administration,
Daniel Gilbert, président-directeur général
G. André Harel, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	572 736	563 570
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(460 122)	(429 515)
Intérêts reçus	10 860	10 164
Intérêts versés	<u>(73 113)</u>	<u>(85 927)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>50 361</u>	<u>58 292</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles et barrages	(112 704)	(78 412)
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	(30 853)	(121 689)
Produit de la vente du Palais des Congrès de Montréal	212 333	
Créances liées aux aménagements	(10 950)	(7 495)
Acquisitions d'équipement	(2 462)	(1 830)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(5 619)	796
Produit de la cession d'immobilisations	<u>24 244</u>	<u>9 444</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>73 989</u>	<u>(199 186)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme	405 000	178 458
Produit d'emprunts temporaires – net	(224 199)	149 044
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(350)	(312)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(305 757)</u>	<u>(189 236)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(125 306)</u>	<u>137 954</u>
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES * ET QUASI-ESPÈCES *	(956)	(2 940)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(5 043)</u>	<u>(2 103)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>(5 999)</u></u>	<u><u>(5 043)</u></u>

* Les espèces et quasi-espèces de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées.

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Immeubles

- *En exploitation et à caractère patrimonial*

Les immeubles en exploitation et à caractère patrimonial sont comptabilisés au coût.

- *En construction*

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en phase d'aménagement ne sont pas reconnus comme étant en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

- *Destinés à la vente*

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, sont comptabilisés au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à caractère patrimonial est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % par année, de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 à 50 ans.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement des immobilisations (suite)

Les barrages sont aussi amortis sur une durée variant de 15 à 50 ans. L'amortissement de ces barrages est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux d'intérêt déterminé annuellement et basé sur le coût moyen pondéré des dettes.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimative de 3 à 15 ans.

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen des emprunts temporaires.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût; les montants facturés ayant été déduits de ce coût.

Autres éléments d'actif

- *Frais reportés*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Les autres frais et produits reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 2 à 30 ans.

- *Escompte et frais d'émission de la dette à long terme*

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la Société en vertu du décret 1091-98.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés lorsque les biens sont livrés ou lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt réel.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) dans le cadre de son programme de gestion des taux d'intérêt. Les conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et ces paiements sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant correspondant à payer à des contreparties ou à recevoir des contreparties est pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La Société participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Société applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Aménagements et autres services offerts aux clients**

À compter du présent exercice, la Société comptabilise un produit lors de la livraison de tous les aménagements réalisés pour le compte des clients. Auparavant, ces aménagements étaient inscrits à titre d'immobilisations et amortis.

Cette modification comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers:

	2003	2002
Immeubles	(171 249)	(140 047)
Créances liées aux aménagements	142 355	131 405
Travaux en cours	32 091	11 222
Bénéfices non répartis	3 197	2 580
Produits		
Aménagements et autres services offerts aux clients	1 141	(1 567)
Charges		
Frais financiers – net	(2 693)	(2 768)
Aménagements et autres services offerts aux clients	3 217	794
Bénéfice net	617	407

Produits et charges de stationnement

À compter du présent exercice, la Société comptabilise distinctement les éléments d'actif du passif et les résultats afférents à l'exploitation de ses stationnements gérés par la Société Parc-Auto du Québec. Auparavant, les transactions étaient regroupées.

Cette modification comptable, appliquée de façon rétroactive, n'a pas d'incidence sur les résultats et les bénéfices non répartis de la Société. Elle a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers:

	2003	2002
Équipement	7 066	6 218
Débiteurs	(7 066)	(6 218)
Produits		
Stationnements	11 468	10 686
Charges		
Frais d'exploitation des immeubles	10 453	9 746
Frais financiers – net		(6)
Amortissement	1 015	946

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. IMMEUBLES ET BARRAGES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location- acquisition	Total 2003	Total 2002
En exploitation	116 565	1 258 697	56 041	1 431 303	1 418 547
En construction	3 765	127 717		131 482	61 361
Caractère patrimonial		11 836		11 836	
Destinés à la vente	1 465	1 533		2 998	6 973
	121 795	1 399 783	56 041	1 577 619	1 486 881
Amortissement cumulé		244 570	7 556	252 126	233 356
	121 795	1 155 213	48 485	1 325 493	1 253 525

5. AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société a eu le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal. Elle a cédé au cours de l'exercice à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Ces coûts englobent en plus des coûts directs, les intérêts ainsi que les frais généraux et administratifs s'y rapportant.

6. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES, BARRAGES ET À L'AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	2003	2002
Salaires, frais généraux et administratifs (note 17)	12 174	9 538
Intérêts (note 15)	6 036	4 499
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	498	49
	18 708	14 086

7. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Les créances liées aux aménagements portent intérêt au taux de 6,08 % à 11,01 % et s'échelonnent sur la période d'avril 2003 à novembre 2017.

8. DÉBITEURS

	2003	2002
Apparentés	20 223	26 243
Autres	6 865	5 344
	27 088	31 587

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2003	2002
Frais reportés, au coût amorti	13 297	5 879
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme, au coût amorti	1 166	2 331
Hypothèque à recevoir *	10 088	10 351
Frais payés d'avance	2 447	3 171
Placement – Société Bon-Pasteur Enr. (à la valeur de consolidation)	3 884	3 625
Contrat location-vente		1 405
	<u>30 882</u>	<u>26 762</u>

* Hypothèque de premier rang, pari passu au taux effectif de 6,51 %, renouvelable en 2007, échéant en 2022.

10. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Obligations aux taux effectifs de 9,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2006 à 2014 (a)	219 673	219 673
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectifs fixes de 5,59 % à 6,56 %, échéant de 2005 à 2032	587 458	311 482
Taux effectif des acceptations bancaires majoré de 0,25 % à 0,28 %, échéant de 2003 à 2007	89 920	116 920
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 5,74 % à 6,83 %, échéant de 2008 à 2030 (b)	95 300	245 300
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (c)	51 549	51 899
Emprunts à taux et à échéances variables	464	472
	<u>1 044 364</u>	<u>945 746</u>

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit:

Exercice

2004	61 008
2005	9
2006	154 012
2007	39 177
2008	<u>13</u>
Montant à reporter	<u>254 219</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)
Exercice

Montant reporté	254 219
2009 à 2013	357 984
2014 à 2018	150 170
2019 à 2023	60
2024 à 2028	
2029 et plus	<u>230 382</u>
	<u><u>992 815</u></u>

- (a) Le 28 mars de chacune des années 2004 à 2012 inclusivement, les détenteurs de la série E (59,4 millions de dollars) pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des neufs prochains exercices est de 9 millions de dollars.
- (b) Ces conventions d'échange de taux d'intérêts permettent de convertir les taux variables des emprunts temporaires en des taux fixes à long terme. Ces emprunts temporaires seront renouvelés à leurs échéances pendant toute la durée de la convention d'échange de taux d'intérêts.
- (c) Les paiements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition, sont:

Exercice

2004	9 447
2005	9 447
2006	9 447
2007	9 447
2008	9 447
Par la suite	<u>198 256</u>
Total des paiements minimaux à payer	<u>245 491</u>
Moins: Intérêts théoriques au taux de 10,60 %	105 270
Frais accessoires	<u>88 672</u>
	<u>193 942</u>
	<u><u>51 549</u></u>

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires portent intérêt à un taux moyen de 3,12 % et ont des échéances s'échelonnant du 1^{er} avril au 30 avril 2003. La Société est autorisée par le gouvernement à procéder à un maximum de 750 millions de dollars en emprunts temporaires.

Au 31 mars 2003, la Société a des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour un montant de 143 millions de dollars (2002: 325 millions de dollars).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Apparentés	29 059	13 175
Autres	113 505	107 592
	<u>142 564</u>	<u>120 767</u>

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	2003	2002
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	<u>80 001</u>	<u>80 001</u>

14. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2003	2002
Conservation	22 237	22 850
Exploitation	92 553	82 238
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation (note 17)	28 169	27 457
Frais de relocalisation	<u>2 705</u>	<u>5 265</u>
	<u>145 664</u>	<u>137 810</u>

15. FRAIS FINANCIERS – NET

	2003	2002
Charges d'intérêts:		
Dette à long terme	64 352	63 357
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 481	5 521
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	274	686
Emprunts temporaires	10 541	11 718
Autres	<u>174</u>	<u>765</u>
	 80 822	 82 047
Produits d'intérêts:		
Créances liées aux aménagements	9 809	9 062
Autres	<u>1 006</u>	<u>963</u>
	 10 815	 10 025
Montants à reporter	<u>70 007</u>	<u>72 022</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

15. FRAIS FINANCIERS – NET (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	<u>70 007</u>	<u>72 022</u>
Moins:		
Intérêts capitalisés aux immeubles, aux barrages et à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal (note 6)	6 036	4 499
Intérêts imputés aux résultats sous les rubriques frais généraux et administratifs et frais relatifs aux barrages	<u>2 236</u>	<u>2 658</u>
	<u>8 272</u>	<u>7 157</u>
	<u><u>61 735</u></u>	<u><u>64 865</u></u>

16. AMORTISSEMENT

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Immeubles et barrages	25 078	25 261
Équipement et autres éléments d'actif	<u>6 384</u>	<u>2 631</u>
	31 462	27 892
Moins:		
Amortissement imputé aux résultats sous les rubriques frais généraux et administratifs et frais relatifs aux barrages	<u>2 293</u>	<u>2 332</u>
	<u><u>29 169</u></u>	<u><u>25 560</u></u>

17. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Salaires et avantages sociaux	40 838	38 434
Frais des locaux occupés par la Société	4 025	4 039
Autres dépenses administratives	<u>4 525</u>	<u>3 262</u>
	49 388	45 735
Moins:		
Dépenses capitalisées (note 6)	12 174	9 538
Dépenses imputées aux frais d'exploitation des immeubles (note 14)	<u>28 169</u>	<u>27 457</u>
	9 045	8 740
Mauvaises créances (récupération)	<u>(33)</u>	<u>(807)</u>
	<u><u>9 012</u></u>	<u><u>7 933</u></u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**A) Risque de taux d'intérêt**

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la Société à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ 3 millions de dollars.

B) Risque de crédit

La Société évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres renseignements.

C) Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Débiteurs, emprunts temporaires, créditeurs et frais courus, chèques en circulation moins encaisse: la valeur comptable présentée au bilan se rapproche de la juste valeur de ces éléments en raison de leur courte échéance.

Dettes à long terme: la juste valeur de la dette à long terme est évaluée en actualisant, aux taux des emprunts courants pour des échéances équivalentes, les paiements de l'intérêt et du capital des emprunts en circulation. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2003 est de 1 032,6 millions de dollars contre une valeur comptable de 949,1 millions de dollars (759,8 millions de dollars contre 700,4 millions de dollars au 31 mars 2002).

Conventions d'échange de taux d'intérêts (swap): la juste valeur reflète les montants estimatifs que la Société serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. La juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) au 31 mars 2003 est de 106 millions de dollars pour un montant nominal de référence 95,3 millions de dollars (247,9 millions de dollars pour 245,3 millions de dollars au 31 mars 2002).

Créances liées aux aménagements: la juste valeur des créances liées aux aménagements ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable.

Hypothèque à recevoir: la juste valeur de l'hypothèque à recevoir est évaluée en actualisant, au taux d'un emprunt courant pour une échéance équivalente, le paiement de l'intérêt et du capital de cette hypothèque à recevoir. La juste valeur de l'hypothèque à recevoir au 31 mars 2003 était de 9,7 millions de dollars contre une valeur comptable de 10,1 millions de dollars (10,3 millions de dollars contre 10,4 millions de dollars au 31 mars 2002).

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,3 millions de dollars (2002: 1,2 millions de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

Les créditeurs et frais courus incluent 5,7 millions de dollars au titre de provision pour congés de maladie (2002: 5,6 millions de dollars).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Les opérations commerciales conclues avec des apparentés dans le cours normal de ses activités ont été transigées à des conditions commerciales habituelles et mesurées à la valeur d'échange. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au cours de l'exercice, la Société a vendu ses barrages au ministère de l'Environnement pour un montant de 19,3 millions de dollars qui correspond à la valeur comptable des barrages qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

21. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit:

Exercice

2004	166 529
2005	142 851
2006	104 751
2007	85 349
2008	63 688
Par la suite	<u>176 356</u>
	<u><u>739 524</u></u>

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2003, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et à des projets d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 63 millions de dollars.

22. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 38 millions de dollars, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis que, pour plus de 37 millions de dollars de ces éventualités, il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société. Pour ce qui est d'un solde de 1 millions de dollars, une provision pour perte éventuelle a été comptabilisée aux états financiers.

La cession des barrages règle de façon finale l'absence de toute implication financière pour la Société en regard aux poursuites antérieures.

Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La Société considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion sont sous la responsabilité de la direction. Approuvés par le conseil d'administration, les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et selon l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent document est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin que le contrôle interne soit adéquat et que les renseignements financiers de la Société soient rapportés dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Gilbert
Président-directeur général

Diane Delisle
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 4 juin 2003

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des aménagements et autres services offerts aux clients ainsi qu'aux produits et charges relatifs aux stationnements et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mai 2003

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Gains sur dispositions de placements	4 539 586 \$	17 609 202 \$
Revenus provenant des placements	1 918 000	2 675 336
Intérêts sur placements temporaires	870 318	1 467 820
Autres	<u>21 497</u>	<u>86 935</u>
	<u>7 349 401</u>	<u>21 839 293</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation:		
Traitements et avantages sociaux	3 386 212	2 483 355
Services professionnels et contractuels (note 4)	57 006	187 674
Loyer, taxes et assurances	365 135	287 777
Publicité, promotion et rapport annuel	382 149	440 310
Téléphone et messagerie	85 286	81 336
Déplacements et développement des affaires	328 628	345 835
Frais de bureau	176 709	128 104
Amortissement des immobilisations	219 119	125 535
Autres	<u>33 629</u>	<u>38 098</u>
	 5 033 873	 4 118 024
Dépenses liées aux investissements (note 5)	 81 957 102	 57 345 898
	<u>86 990 975</u>	<u>61 463 922</u>
PERTE NETTE	(79 641 574)	(39 624 629)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(25 996 244)</u>	<u>13 628 385</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(105 637 818) \$</u>	<u>(25 996 244) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 204 752 \$	742 830 \$
Placements temporaires (note 6)	56 444 481	24 438 475
Débiteurs (note 3)	2 867 704	3 194 022
Frais payés d'avance	<u>75 848</u>	<u>47 262</u>
	60 592 785	28 422 589
Créances à recevoir, sans intérêt, échéant en avril 2004	1 653 110	
Intérêts à recevoir		103 243
Placements (note 7)	174 861 493	238 191 223
Immobilisations (note 8)	<u>345 890</u>	<u>437 749</u>
	<u>237 453 278 \$</u>	<u>267 154 804 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>1 143 096 \$</u>	<u>1 203 048 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	341 948 000	291 948 000
Déficit	<u>(105 637 818)</u>	<u>(25 996 244)</u>
	<u>236 310 182</u>	<u>265 951 756</u>
	<u>237 453 278 \$</u>	<u>267 154 804 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Denise Martin, présidente du conseil d'administration
Jacques Allard, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(79 641 574) \$	(39 624 629) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	219 119	125 535
Gains sur dispositions des immobilisations		(3 312)
Intérêts et dividendes capitalisés sur les placements	(884 960)	(1 089 318)
Prêts douteux	7 729 158	9 470 476
Créances radiées		1 350 000
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	72 875 871	44 925 181
Gains sur dispositions de placements	<u>(4 539 586)</u>	<u>(17 609 202)</u>
	(4 241 972)	(2 455 269)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	326 318	2 770 107
Variation des frais payés d'avance	(28 586)	8 480
Variation des créances à recevoir	(1 653 110)	1 180 850
Variation des intérêts à recevoir	103 243	(4 095)
Variation des créditeurs et frais courus	<u>(59 952)</u>	<u>(352 728)</u>
	<u>(5 554 059)</u>	<u>1 147 345</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions des immobilisations	(127 260)	(321 259)
Produits de dispositions des immobilisations		9 681
Placements	(39 170 813)	(77 099 556)
Produits de dispositions de placements	23 469 485	34 072 947
Remboursements de placements	<u>3 850 575</u>	<u>1 966 247</u>
	<u>(11 978 013)</u>	<u>(41 371 940)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de capital-actions au comptant	<u>50 000 000</u>	<u>20 000 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	32 467 928	(20 224 595)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>25 181 305</u>	<u>45 405 900</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	<u>57 649 233</u> \$	<u>25 181 305</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur son territoire, le sud-ouest du Québec tel que décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, et ainsi améliorer la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en générant un rendement permettant la continuité de son action.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de:

- capital-actions ordinaires
- capital-actions privilégiées
- parts de sociétés en commandite
- prêts
- bons de souscription
- investissements en fidéicommis

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toutes moins-values durables et provisions pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts courus et autres	2 753 985 \$	1 889 471 \$
Créances à recevoir sans intérêt		1 180 850
Produits de disposition de placements à recevoir	113 719	123 701
	<u>2 867 704 \$</u>	<u>3 194 022 \$</u>

4. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 449 146 \$ (2002: 499 205 \$) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

5. DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

Les dépenses liées aux investissements sont réparties comme suit:

	2003	2002
Règlement d'un litige et garanties de prêts exercées	40 852 \$	947 329 \$
Mauvaises créances	1 311 221	652 912
Créances radiées		1 350 000
Prêts douteux	7 729 158	9 470 476
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	72 875 871	44 925 181
	<u>81 957 102 \$</u>	<u>57 345 898 \$</u>

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie et dans des véhicules d'investissement liquides et à faible risque.

7. PLACEMENTS

	2003	2002
Capital-actions ordinaires		
- sociétés privées	81 150 702 \$	92 987 042 \$
- sociétés publiques (valeur boursière: 25 268 329 \$) *	45 791 082	64 357 711
Capital-actions privilégiées		
- rachetables et/ou convertibles (échéant de 2003 à 2008)	6 672 235	5 864 533
- rachetables et/ou convertibles (échéance indéterminée)	66 046 080	72 397 626
Part de sociétés en commandite	23 885 979	17 084 023
Prêts		
- convertibles (échéant de 2003 à 2009)	16 369 268	15 469 241
- convertibles (échéance indéterminée)	3 298 188	8 332 023
- non convertibles (échéant de 2003 à 2008)	8 422 508	11 441 273
- non convertibles (échéance indéterminée)	689 663	970 000
Bons de souscription		270 908
Investissements en fidéicomis	3 140 817	3 412 500
	<u>255 466 522</u>	<u>292 586 880</u>
Moins:		
Provision pour prêts douteux **	7 729 158	9 470 476
Moins-values durables sur placements en capital-actions	72 875 871	44 925 181
	<u>174 861 493 \$</u>	<u>238 191 223 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. PLACEMENTS (suite)

- * La valeur boursière des investissements des sociétés publiques qui représente leur prix de fermeture sur les marchés boursiers au 31 mars 2003 diffère de la juste valeur présentée à la note 12 dû à la méthode d'évaluation des titres publics utilisée par la Société.
- ** Le total des prêts douteux associé à cette provision est de 8 993 157 \$ (2002: 12 054 917 \$). La partie non provisionnée est de 1 263 999 \$ (2002: 2 584 441 \$).

8. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	188 234 \$	118 387 \$	69 847 \$	72 782 \$
Équipement et matériel informatique	761 985	490 565	271 420	364 578
Améliorations locatives	6 010	1 387	4 623	389
	<u>956 229 \$</u>	<u>610 339 \$</u>	<u>345 890 \$</u>	<u>437 749 \$</u>

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société d'assurer sa continuité et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2003	2002
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
3 419 480 actions ordinaires (2002: 2 919 480)	<u>341 948 000 \$</u>	<u>291 948 000 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 500 000 actions ordinaires pour un montant de 50 000 000 \$ au comptant.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements de la Société envers les entreprises du portefeuille se répartissent comme suit:

	2003
Capital-actions ordinaires	7 854 417 \$
Capital-actions privilégiées	11 338 355
Parts de sociétés en commandite	27 247 493
Prêts	<u>4 030 000</u>
	<u>50 470 265 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque.

Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

Pour l'évaluation des sociétés publiques ayant un volume de transactions sur le marché boursier, la valeur marchande est le moindre de la valeur déterminée par la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou le prix de fermeture à la date d'évaluation. Un taux d'escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de la présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2003		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées *	29,0	50 704 197 \$	46 445 551 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques *	15,2	26 615 168	22 248 039
Capital-actions privilégiées *	28,5	49 754 424	48 589 921
Parts de sociétés en commandite *	13,5	23 596 418	18 778 328
Prêts *	12,0	21 050 469	20 734 931
Investissements en fidéicommis	1,8	3 140 817	3 599 346
Bons de souscription	0,0		231 131
	100,0	174 861 493 \$	160 627 247 \$

	2002		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées	32,8	78 087 159 \$	78 758 319 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	19,9	47 359 866	57 828 399
Capital-actions privilégiées *	27,4	65 234 706	64 688 655
Parts de sociétés en commandite *	7,2	17 084 023	15 882 982
Prêts *	11,2	26 742 061	24 563 475
Investissements en fidéicommis	1,4	3 412 500	3 412 500
Bons de souscription	0,1	270 908	3 404 683
	100,0	238 191 223 \$	248 539 013 \$

* Les justes valeurs des prêts, du capital-actions ordinaires et privilégiées et des parts de sociétés en commandite sont inférieures à leur valeur comptable. Toutefois, aucune provision associée à ces écarts n'a été prise, car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié à l'encaissement des comptes à recevoir et aux remboursements des prêts qu'elle accorde aux entreprises de son portefeuille. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses créances à recevoir et comptabilise au besoin les provisions pour créances et prêts douteux. Ces actifs sont présentés à leur valeur comptable au bilan.

Risque de marché

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur marchande totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants:

- Science de la santé:	39 % (2002: 46 %)
- Technologies avancées et télécommunications:	36 % (2002: 24 %)
- Technologies de l'information:	25 % (2002: 30 %)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leur fluctuation sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par les prêts portant intérêts à taux variable.

Ce risque se retrouve également au niveau du calcul de la juste valeur marchande de l'ensemble des prêts, laquelle est calculée par l'actualisation des flux monétaires en fonction d'un taux d'intérêt qui peut varier selon l'évolution des marchés.

Le niveau de risque varie en fonction:

- de la volatilité des taux d'intérêts pratiqués sur le marché;
- du pourcentage du portefeuille total investi sous forme de prêts;
- du pourcentage du portefeuille de prêts investi sous forme de prêts à taux variables.

La juste valeur des prêts représente 12,9 % de la juste valeur totale du portefeuille.

Les prêts à taux variables représentent 30,9 % de la valeur comptable des prêts en portefeuille et 3,7 % de la valeur comptable du portefeuille total.

		2003			
		Valeur comptable			Juste valeur
		Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Prêts convertibles	440 000 \$	100 000 \$	12 031 331 \$	12 571 331 \$	12 488 038 \$
Prêts non convertibles	900 000	6 396 231	1 182 907	8 479 138	8 246 893
	<u>1 340 000 \$</u>	<u>6 496 231 \$</u>	<u>13 214 238 \$</u>	<u>21 050 469 \$</u>	<u>20 734 931 \$</u>

Taux d'intérêts effectif moyen: 8,7 %

Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif associé aux investissements, non comptabilisé au 31 mars 2003.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Encaisse	1 204 752 \$	742 830 \$
Placements temporaires	<u>56 444 481</u>	<u>24 438 475</u>
	<u><u>57 649 233</u></u> \$	<u><u>25 181 305</u></u> \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Hubert Manseau

Montréal, le 26 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2003 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 26 mai 2003

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Revenus provenant des placements	1 526 737 \$	640 125 \$
Intérêts sur solde bancaire	131 844	143 102
Honoraires de gestion	158 875	248 220
Gain sur disposition d'actifs		216
Autres	<u>14 765</u>	
	<u>1 832 221</u>	<u>1 031 663</u>
DÉPENSES		
Frais de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	937 679	714 138
Services professionnels et contractuels	168 523	88 941
Loyer, taxes et assurances	110 772	95 346
Déplacements et développement des affaires	95 736	107 089
Frais de bureau	90 052	87 800
Publicité et promotion	50 372	68 681
Téléphone et messagerie	14 506	16 443
Formation	8 742	3 161
Frais bancaires	1 615	1 549
Amortissement des immobilisations	<u>34 848</u>	<u>27 031</u>
	<u>1 512 845</u>	<u>1 210 179</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES FRAIS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	<u>319 376</u>	<u>(178 516)</u>
Perte de change sur placements	166 875	
Créances douteuses	556 895	91 692
Prêts douteux	2 458 880	595 073
Moins-values durables sur des placements en actions	<u>8 034 933</u>	<u>1 530 049</u>
	<u>11 217 583</u>	<u>2 216 814</u>
PERTE NETTE	(10 898 207)	(2 395 330)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(8 557 607)</u>	<u>(6 162 277)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(19 455 814) \$</u>	<u>(8 557 607) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 980 497 \$	5 554 887 \$
Débiteurs (note 3)	1 133 482	565 728
Frais payés d'avance	<u>24 692</u>	<u>19 212</u>
	6 138 671	6 139 827
Placements (notes 4 et 10)	26 806 644	26 684 692
Immobilisations (note 5)	<u>61 634</u>	<u>64 185</u>
	<u><u>33 006 949</u></u> \$	<u><u>32 888 704</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>76 833</u> \$	<u>60 381</u> \$
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 6)	51 000 800	40 000 800
Surplus d'apport	1 385 130	1 385 130
Déficit	<u>(19 455 814)</u>	<u>(8 557 607)</u>
	<u>32 930 116</u>	<u>32 828 323</u>
	<u><u>33 006 949</u></u> \$	<u><u>32 888 704</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 8)		
ÉVENTUALITÉS (note 9)		

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Beaudoin, président du Conseil d'administration
Daniel Poisson, administrateur et président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(10 898 207) \$	(2 395 330) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	34 848	27 031
Intérêts capitalisés sur les placements	(80 558)	(140 239)
Perte de change sur placements	166 875	
Prêts douteux	2 458 880	595 073
Moins-values durables sur des placements en actions	8 034 933	1 530 049
Gain sur disposition d'actifs	(283 229)	(216)
	<u>(283 229)</u>	<u>(383 632)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(567 754)	(414 041)
Variation des frais payés d'avance	(5 480)	21 279
Variation des créditeurs et frais courus	16 452	(42 326)
	<u>(840 011)</u>	<u>(818 720)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(840 011)</u>	<u>(818 720)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(32 297)	(24 906)
Produit de disposition d'immobilisations		870
Acquisition de placements	(10 854 114)	(14 760 656)
Recouvrement de placements	152 032	38 123
	<u>(10 734 379)</u>	<u>(14 746 569)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(10 734 379)</u>	<u>(14 746 569)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant:		
Émission de capital-actions	11 000 000	19 000 000
	<u>11 000 000</u>	<u>19 000 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(574 390)	3 434 711
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5 554 887</u>	<u>2 120 176</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>4 980 497</u></u> \$	<u><u>5 554 887</u></u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est plus assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel et équipement informatique	20 %
Améliorations locatives	20 %
Développement du système informatique	33 %

3. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts à recevoir sur les placements	1 671 738 \$	575 480 \$
Provision pour créances douteuses	(601 909)	(70 394)
	1 069 829	505 086
Autres débiteurs	63 653	60 642
	1 133 482 \$	565 728 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. PLACEMENTS

	2003	2002
Actions ordinaires		
Sociétés privées	12 108 903 \$	11 581 415 \$
Sociétés publiques (valeur boursière de 1 315 000 \$)	1 500 000	500 000
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées		
Rachetables	967 464	800 798
Non rachetables	8 191 862	7 727 641
Débentures et prêts		
échéant de 2003 à 2006	8 103 709	7 066 209
échéance indéterminée	500 000	605 000
Titres non convertibles		
Actions privilégiées		
Rachetables	566 369	1 091 828
Non rachetables	495 558	400 100
Débentures et prêts		
échéant de 2003 à 2009	2 275 000	
Parts dans des sociétés en commandite		749 250
Prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles en actions ordinaires	3 935 500	502 200
non convertibles	1 070 000	319 996
	<u>39 714 365</u>	<u>31 344 437</u>
Moins:		
Perte de change non réalisée sur placements	166 875	
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles en actions ordinaires	2 685 913	502 200
non convertibles	320 000	319 996
Moins-values durables sur des placements en actions	<u>9 734 933</u>	<u>3 837 549</u>
	<u>26 806 644 \$</u>	<u>26 684 692 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	31 008 \$	15 059 \$	15 949 \$	9 736 \$
Matériel et équipement informatique	45 569	30 452	15 117	22 120
Améliorations locatives	48 911	18 343	30 568	21 996
Développement du système informatique				10 333
	125 488 \$	63 854 \$	61 634 \$	64 185 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social. Le 8 juin 2002, l'Assemblée nationale a autorisé la modification de l'article 25 de la loi pour ainsi porter le fonds social autorisé de 50 000 000 \$ à 100 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé:		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune (500 000 actions en 2002)		
Émis et payé:		
510 008 actions ordinaires (400 008 actions en 2002)	<u>51 000 800 \$</u>	<u>40 000 800 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 110 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèce de 11 000 000 \$ (190 000 actions ordinaires pour un montant de 19 000 000 \$ en 2002).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 7 538 218 \$ (7 996 787 \$ au 31 mars 2002). Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2003. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

9. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite judiciaire contre la Société est actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de cette affaire ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que les actions ordinaires soient présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2003			2002		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Actions ordinaires	28,0	7 511 999 \$	7 523 738 \$	38,4	10 258 871 \$	11 903 770 \$
Titres convertibles en actions ordinaires						
Actions privilégiées *	22,7	6 071 272	5 971 457	30,5	8 142 660	8 908 482
Déventures et prêts	36,1	9 686 421	9 686 421	28,8	7 671 209	7 671 209
Titres non convertibles en actions ordinaires						
Actions privilégiées	1,9	511 952	511 952	2,3	611 952	611 952
Déventures et prêts	11,3	3 025 000	3 025 000			
	100,0	26 806 644 \$	26 718 568 \$	100,0	26 684 692 \$	29 095 413 \$

* La juste valeur des actions privilégiées convertibles en actions ordinaires est inférieure à sa valeur comptable. Toutefois, aucune provision associée à cet écart n'a été prise car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2003, les investissements se répartissent ainsi:

	2003	2002
Sciences de la santé	44 %	34 %
Technologies de l'information	37 %	41 %
Technologies industrielles	19 %	25 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeurs durables basées sur le risque que représentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2003. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2003 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt au 31 mars 2003 sont résumés dans le tableau qui suit:

	<u>Déventures convertibles</u>	<u>convertible</u>	<u>Total</u>
Taux variables:	260 500 \$		260 500 \$
Taux fixes:			
Entre 8 et 9 %	1 000 000		1 000 000
10 et 11 %	1 325 000	1 075 000 \$	2 400 000
12 et 13 %	5 188 709		5 188 709
14 et 15 %	<u>4 765 000</u>	<u>2 270 000</u>	<u>7 035 000</u>
	<u>12 539 209 \$</u>	<u>3 345 000 \$</u>	<u>15 884 209 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen: 12,73 %

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Daniel Poisson, MBA

Sherbrooke, le 27 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2003, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 27 mai 2003

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Revenus des placements	1 723 484 \$	974 749 \$
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	278 295	284 042
Honoraires de gestion	261 943	175 070
Gains sur disposition de placements	580 990	818 345
Gains de change		47 916
	<u>2 844 712</u>	<u>2 300 122</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement (note 11):		
Traitements et avantages sociaux	1 535 083	1 116 249
Services professionnels et contractuels	150 033	117 959
Loyers	130 702	120 580
Publicité et promotion	157 746	167 769
Déplacements et développement des affaires	122 151	146 998
Frais de bureau	103 628	85 436
Communications	28 527	31 722
Pertes de change	34 244	
Amortissement des immobilisations	65 921	62 142
	<u>2 328 035</u>	<u>1 848 855</u>
Contribution pour Québec Biophotonique (note 3)	<u>127 659</u>	<u>46 061</u>
Créances douteuses	15 950	(136 986)
Prêts douteux	1 244 293	2 324 834
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>10 028 201</u>	<u>7 670 313</u>
	<u>11 288 444</u>	<u>9 858 161</u>
	<u>13 744 138</u>	<u>11 753 077</u>
(PERTE NETTE)	(10 899 426)	(9 452 955)
(DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>(13 894 494)</u>	<u>(4 441 539)</u>
(DÉFICIT) À LA FIN	<u>(24 793 920) \$</u>	<u>(13 894 494) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 755 403 \$	1 388 049 \$
Placements temporaires (note 4)	7 195 308	5 520 126
Débiteurs (note 5)	647 213	497 881
Frais payés d'avance	<u>58 212</u>	<u>46 962</u>
	9 656 136	7 453 018
Produits de disposition à recevoir	75 720	212 121
Placements (notes 6 et 13)	90 555 968	73 455 808
Immobilisations (note 7)	<u>140 078</u>	<u>126 700</u>
	<u>100 427 902 \$</u>	<u>81 247 647 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>238 726 \$</u>	<u>159 045 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	124 983 096	94 983 096
(Déficit)	<u>(24 793 920)</u>	<u>(13 894 494)</u>
	100 189 176	81 088 602
	<u>100 427 902 \$</u>	<u>81 247 647 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Francine Laurent
Francine Bonicalzi

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette)	(10 899 426) \$	(9 452 955) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	65 921	62 142
Intérêts capitalisés sur les placements	(591 084)	(228 229)
Dividendes en actions	(40 000)	(40 000)
Moins-values durables sur des placements		
en capital-actions	10 028 201	7 670 313
Prêts douteux	1 244 293	2 324 834
Gains sur disposition de placements	(580 990)	(818 345)
Autres éléments sans incidence sur les liquidités	<u>10 164</u>	<u>149</u>
	(762 921)	(482 091)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	<u>(80 901)</u>	<u>(416 803)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(843 822)</u>	<u>(898 894)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(79 026)	(41 268)
Acquisition de placements (note 10)	(28 848 192)	(28 976 143)
Recouvrement de débentures, prêts, contributions remboursables et avances (note 10)	1 086 341	682 149
Produit de la disposition d'actions (note 10)	<u>727 235</u>	<u>1 584 804</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(27 113 642)</u>	<u>(26 750 458)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Émission de capital-actions	<u>30 000 000</u>	<u>28 600 000</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 042 536	950 648
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 908 175</u>	<u>5 957 527</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>8 950 711</u></u> \$	<u><u>6 908 175</u></u> \$
Encaisse	1 755 403 \$	1 388 049 \$
Placements temporaires	<u>7 195 308</u>	<u>5 520 126</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u><u>8 950 711</u></u> \$	<u><u>6 908 175</u></u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Mobilier	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	4 ans
Améliorations locatives	4 ans

3. CONTRIBUTION POUR QUÉBEC BIOPHOTONIQUE

Au cours de l'année 2002, la Société, en partenariat avec Québec – Cité de l'Optique, a initié et supporté la création de Québec Biophotonique inc. Cet organisme a pour mission de contribuer à la création et au développement d'une nouvelle filière économique au Québec par l'arrimage scientifique et industriel des sciences de la vie et de l'optique-photonique. La Société a maintenu son appui financier au cours de l'exercice 2003. Le poste se détaille comme suit:

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. CONTRIBUTION POUR QUÉBEC BIOPHOTONIQUE (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Dépenses totales	127 659 \$	136 061 \$
Subventions:		
Ministère de l'Industrie et du Commerce		<u>90 000</u>
Contribution de la Société pour Québec Biophotonique	<u>127 659 \$</u>	<u>46 061 \$</u>

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Papier commercial à 2,02 % échéant le 8 avril 2002		2 536 296 \$
Papier commercial à 2,15 % échéant le 7 mai 2002		2 983 830
Acceptation bancaire à 3,14 % échéant le 16 juin 2003	3 012 024 \$	
Papier commercial à 3,17 % échéant le 5 mai 2003	<u>4 183 284</u>	
	<u>7 195 308 \$</u>	<u>5 520 126 \$</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 30 989 \$ (40 411 \$ en 2002)	605 775 \$	411 492 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	8 384	17 235
Subvention à recevoir – Ministère de l'Industrie et du Commerce		30 000
Autres	<u>33 054</u>	<u>39 154</u>
	<u>647 213 \$</u>	<u>497 881 \$</u>

6. PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Capital-actions ordinaire:		
sociétés privées	51 975 100 \$	42 963 428 \$
sociétés publiques (valeur boursière 15 603 846 \$; 2002: 13 120 786 \$)	12 176 048	7 572 641
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	17 611 156	12 847 017
Débentures et prêts (note 13c) échéant de 2003 à 2008 à demande	<u>12 943 302</u> <u>2 007 400</u>	<u>9 107 387</u> <u>3 306 500</u>
Montants à reporter	<u>96 713 006 \$</u>	<u>75 796 973 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. PLACEMENTS (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	96 713 006 \$	75 796 973 \$
Titres non convertibles		
Capital-actions	1 253 041	540 000
Débentures et prêts (note 13c)		
échéant de 2003 à 2007	3 199 706	1 585 093
à demande	665 000	487 906
Contributions remboursables (note 13c)		
échéant en 2010	2 000 000	2 250 000
échéance indéterminée	4 825 888	4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée (note 13c)	<u>2 998 467</u>	<u>3 273 535</u>
	<u>111 655 108</u>	<u>88 759 395</u>
Moins:		
Provision pour prêts douteux *		
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	754 606	1 036 413
non convertibles	659 530	22 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	1 127 872	1 770 396
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>18 557 132</u>	<u>12 474 778</u>
	<u>21 099 140</u>	<u>15 303 587</u>
	<u>90 555 968 \$</u>	<u>73 455 808 \$</u>

* Les prêts douteux correspondent aux débentures, prêts, contributions remboursables et avances qui ont fait l'objet d'une provision partielle ou entière. Au 31 mars, le coût des prêts douteux, déduction faite de la provision cumulée pour perte, s'élevait à:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	1 009 535 \$	150 000 \$
non convertibles	4 575 888	
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	<u>5 585 423 \$</u>	<u>150 000 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	133 709 \$	98 022 \$	35 687 \$	42 281 \$
Équipement et matériel informatique	135 488	99 096	36 392	31 557
Améliorations locatives	143 144	84 771	58 373	41 065
Équipement de bureau	15 725	6 099	9 626	11 797
	<u>428 066 \$</u>	<u>287 988 \$</u>	<u>140 078 \$</u>	<u>126 700 \$</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2003	2002
Autorisé:		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
1 249 830 actions ordinaires (949 830 actions en 2002)	<u>124 983 096 \$</u>	<u>94 983 096 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 300 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 30 000 000 \$ (en 2002, 286 000 actions ordinaires avaient été émises pour une contrepartie en espèces de 28 600 000 \$).

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2003	2002
Augmentation des débiteurs	(149 332) \$	(268 398) \$
Augmentation des frais payés d'avance	(11 250)	(10 895)
Variation des créditeurs	<u>79 681</u>	<u>(137 510)</u>
	<u>(80 901) \$</u>	<u>(416 803) \$</u>

10. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	2003
Acquisition de placements	29 983 192 \$
Échanges non monétaires	<u>(1 135 000)</u>
Flux de trésorerie – Acquisition de placements	<u>28 848 192 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

	<u>2003</u>
Recouvrement de prêts et débentures	1 511 341 \$
Échanges non monétaires	<u>(425 000)</u>
Flux de trésorerie – Recouvrement de débentures, prêts, contributions remboursables et avances	<u>1 086 341 \$</u>
Produit de la disposition d'actions	1 311 271 \$
Échanges non monétaires	(710 000)
Produit de disposition à recevoir au 31 mars 2002	<u>125 964</u>
Flux de trésorerie – Produit de la disposition d'actions	<u>727 235 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 20 664 726 \$ (14 839 396 \$ au 31 mars 2002).

Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2003. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Juste valeur (suite)

	2003			2002		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaire	52,0	47 074 027 \$	52 569 110 \$	54,2	39 788 102 \$	47 117 961 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions	17,8	16 131 145	16 022 688	15,1	11 120 206	17 730 717
Déventures et prêts	15,7	14 196 096	14 196 096	15,5	11 377 474	11 602 938
Titres non convertibles						
Capital-actions	1,4	1 253 041	1 253 041	0,7	540 000	540 000
Déventures et prêts	4,1	3 705 176	3 705 176	2,8	2 050 999	2 050 999
Contributions remboursables	7,0	6 325 888	6 325 888	9,6	7 075 888	7 075 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	2,0	1 870 595	1 870 595	2,1	1 503 139	1 503 139
	<u>100,0 %</u>	<u>90 555 968 \$</u>	<u>95 942 594 \$</u>	<u>100,0 %</u>	<u>73 455 808 \$</u>	<u>87 621 642 \$</u>

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2003, les investissements se répartissent ainsi:

	2003	2002
Biotechnologies et sciences de la vie	27 %	29 %
Technologies de l'information et télécommunications	51	48
Technologies industrielles	22	23

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2003. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2003 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**c) Risque de taux d'intérêt**

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Sans intérêt	**	Taux fixe	**	Total
				*	
Déventures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire échéant de 2003-2008 à demande	500 000	\$	12 443 302 2 007 400	\$	12 943 302 2 007 400
Déventures et prêts non convertibles en capital actions ordinaire échéant de 2003-2007 à demande			3 199 706 665 000		3 199 706 665 000
Contributions remboursables *					
échéant en 2010	2 000 000				2 000 000
échéance indéterminée	4 825 888				4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche **	2 998 467				2 998 467
	<u>10 324 355</u>	\$	<u>18 315 408</u>	\$	<u>28 639 763</u>

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.

** Lorsqu'il y aura transfert de technologie dans une société à être formée ou dans une société existante, les sommes avancées feront l'objet d'une formule de remboursement ou seront prises en compte dans l'actionnariat de la société, selon une formule à déterminer.

*** Les taux d'intérêt varient de 8 à 15 % et dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

**** Les déventures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire sans intérêt comportent un escompte à la conversion.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Québec, le 4 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2003, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	700 000 \$	900 000 \$
Revenus des placements	1 926 842	1 103 716
Gains sur disposition de placements	267	56 250
Intérêts sur placements temporaires	332 334	362 835
Honoraires de gestion	<u>196 263</u>	<u>260 075</u>
	<u>3 155 706</u>	<u>2 682 876</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	792 575	570 923
Services professionnels et contractuels	268 872	183 252
Loyer	44 071	44 419
Publicité et promotion	36 304	43 570
Déplacements et développement des affaires	119 834	130 803
Frais de bureau	81 805	75 882
Communications	22 215	18 009
Frais de recrutement		7 248
Amortissement des immobilisations	<u>45 104</u>	<u>38 692</u>
	 <u>1 410 780</u>	 <u>1 112 798</u>
Moins-values durables sur des placements en actions	516 334	1 179 861
Prêts douteux	<u>982 683</u>	<u>51 323</u>
	 <u>1 499 017</u>	 <u>1 231 184</u>
	<u>2 909 797</u>	<u>2 343 982</u>
BÉNÉFICE NET	245 909	338 894
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>746 799</u>	<u>407 905</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>992 708 \$</u>	<u>746 799 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	409 895 \$	6 255 762 \$
Placements temporaires (note 3)	8 214 028	3 444 071
Débiteurs (note 4)	413 933	420 173
Frais payés d'avance	<u>5 599</u>	<u>8 827</u>
	9 043 455	10 128 833
Placements (notes 5 et 12)	33 044 857	23 553 372
Immobilisations (note 6)	<u>175 140</u>	<u>159 040</u>
	<u>42 263 452 \$</u>	<u>33 841 245 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	<u>270 744 \$</u>	<u>94 446 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	41 000 000	33 000 000
Bénéfices non répartis	<u>992 708</u>	<u>746 799</u>
	<u>41 992 708</u>	<u>33 746 799</u>
	<u>42 263 452 \$</u>	<u>33 841 245 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		
ÉVENTUALITÉS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Yvon Lévesque, président
Ghislain Blanchet, président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	245 909 \$	338 894 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	45 104	38 692
Intérêts capitalisés sur les placements	(105 140)	(67 208)
Moins-values durables sur des placements en actions	516 334	1 179 861
Prêts douteux	982 683	51 323
Gains sur disposition de placements	(267)	(56 250)
	<u>1 684 623</u>	<u>1 485 312</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	6 240	(298 812)
Diminution des frais payés d'avance	3 228	1 619
Augmentation des créditeurs	176 298	47 606
	<u>185 766</u>	<u>(249 587)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 870 389</u>	<u>1 235 725</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(61 204)	(34 912)
Acquisition de placements	(12 240 828)	(14 363 243)
Recouvrement de placements	1 355 466	1 630 747
Produit de disposition de placements	267	56 250
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(10 946 299)</u>	<u>(12 711 158)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Émission de capital-actions	<u>8 000 000</u>	<u>12 000 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 075 910)	524 567
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>9 699 833</u>	<u>9 175 266</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>8 623 923 \$</u>	<u>9 699 833 \$</u>
 Encaisse	 409 895 \$	 6 255 762 \$
Placements temporaires	<u>8 214 028</u>	<u>3 444 071</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u>8 623 923 \$</u>	<u>9 699 833 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire:

Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2003	2002
Acceptation bancaire 3,14 %, échéant le 16 juin 2003	3 935 406 \$	
Acceptation bancaire 3,14 %, échéant le 13 juin 2003	1 290 562	
Papier commercial 3,17 %, échéant le 5 mai 2003	2 988 060	
Papier commercial 2,9 %, échéant le 5 avril 2002		2 989 740 \$
Papier commercial 2,15 %, échéant le 8 avril 2002		454 331
	<u>8 214 028 \$</u>	<u>3 444 071 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts à recevoir sur les placements	301 865 \$	312 897 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	6 498	9 154
Autres	105 570	98 122
	<u>413 933 \$</u>	<u>420 173 \$</u>

* Des intérêts pour un montant de 105 140 \$ ont été convertis en placement au cours de l'exercice.

5. PLACEMENTS

	2003	2002
Actions ordinaires		
- Sociétés privées	9 376 829 \$	8 269 895 \$
- Société publique (valeur boursière de 101 613 \$ 2002: 169 355 \$)	350 000	350 000
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	200 000	200 000
Débentures et prêts (échéant en 2003) (note 11c)	185 350	185 350
Titres non convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	4 081 939	1 931 581
Débentures et prêts (échéant de 2003 à 2011) (note 11c)	18 472 825	12 105 631
Contribution remboursable (échéant en 2010) (note 11 c)	2 000 000	2 250 000
Prêts douteux		
Débentures et prêts non convertibles	982 683	51 323
	<u>35 649 626</u>	<u>25 343 780</u>
Moins:		
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts non convertibles	982 683	51 323
Moins-values durables sur des placements en actions	1 622 086	1 739 085
	<u>2 604 769</u>	<u>1 790 408</u>
	<u>33 044 857 \$</u>	<u>23 553 372 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	147 330 \$	25 850 \$	121 480 \$	97 209 \$
Mobilier et équipement	47 787	17 768	30 019	27 890
Équipement et matériel informatique	90 157	66 516	23 641	33 941
	<u>285 274 \$</u>	<u>110 134 \$</u>	<u>175 140 \$</u>	<u>159 040 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. CRÉDITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fournisseurs et frais courus	269 428 \$	94 446 \$
Dû à la Société Innovatech Grand Montréal	<u>1 316</u>	
	<u>270 744 \$</u>	<u>94 446 \$</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social. Le 8 juin 2002, l'Assemblée nationale a autorisé la modification de l'article 25 de la Loi pour ainsi porter le fonds social autorisé de 50 000 000 \$ à 100 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé:		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
410 000 actions ordinaires (330 000 actions en 2002)	<u>41 000 000 \$</u>	<u>33 000 000 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 80 000 actions ordinaires pour une contrepartie de 8 000 000 \$ au comptant (en 2002, 120 000 actions ordinaires pour un montant de 12 000 000 \$ au comptant).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Actions ordinaires	5 574 000 \$	6 718 333 \$
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	1 049 333	250 000
Débentures et prêts	7 123 496	7 620 000
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche	150 000	
Caution	<u>100 000</u>	<u>1 825 000</u>
	<u>13 996 829 \$</u>	<u>16 413 333 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. ENGAGEMENTS (suite)

Les engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2003. Suivant certains événements circonstanciels, ces montants pourraient ne pas être versés.

11. ÉVENTUALITÉ

La Société s'est portée garante d'emprunts de compagnies dans lesquelles elle détient des placements. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 1 436 530 \$. Les probabilités que la Société doivent assumer ces responsabilités ne peuvent être déterminées.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que les actions ordinaires soient présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2003			2002		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Actions ordinaires	25,2	8 337 601 \$	8 384 158 \$	29,2	6 880 810 \$	7 720 400 \$
Titres convertibles en actions ordinaires						
Déventures et prêts	0,6	185 350	185 350	0,8	185 350	185 350
Actions privilégiées	0,6	200 000	200 000	0,8	200 000	200 000
Titres non convertibles en actions ordinaires						
Déventures et prêts	55,9	18 472 825	18 472 825	51,4	12 105 631	12 105 631
Actions privilégiées	11,6	3 849 081	3 983 054	8,2	1 931 581	1 831 581
Contribution rembours- sable	6,1	2 000 000	2 000 000	9,6	2 250 000	2 250 000
	<u>100,0</u>	<u>33 044 857 \$</u>	<u>33 225 387 \$</u>	<u>100,0</u>	<u>23 553 372 \$</u>	<u>24 292 962 \$</u>

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi:

	2003	2002
Biotechnologies et sciences de la vie	9 %	15 %
Technologies de l'information et télécommunications	14 %	14 %
Technologies industrielles	77 %	71 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risque de crédit (suite)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses provisions et ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2003. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2003 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Sans intérêt	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Déventures et prêts convertibles en actions ordinaires	185 350 \$		185 350 \$
Déventures et prêts non convertibles en actions ordinaires	987 199	18 468 309 \$	19 455 508
Contribution remboursable sous forme de redevances sur les ventes	2 000 000		2 000 000
	<u>3 172 549 \$</u>	<u>18 468 309 \$</u>	<u>21 640 858 \$</u>

- Taux d'intérêt effectif moyen: 12,15 %.
- Les taux d'intérêt varient de 6 % à 20 % et dans certains cas, des redevances sur les ventes s'ajoutent.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Blanchet
Président-directeur général

Québec, le 20 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2003, l'état des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 20 juin 2003

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Subvention d'équilibre	425	
Intérêts	9	22
Remboursement d'honoraires par suite du règlement d'une poursuite	11	
Règlement d'une poursuite	<u> </u>	<u>252</u>
	<u>445</u>	<u>274</u>
CHARGES		
Frais d'administration	266	272
Frais relatifs à un engagement pour un bail		40
Services professionnels	<u>215</u>	<u>198</u>
	<u>481</u>	<u>510</u>
PERTE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	(36)	(236)
Quote-part dans la perte de la filiale	(1)	
Perte sur baisse de valeur d'un placement	<u>(621)</u>	<u> </u>
PERTE NETTE	(658)	(236)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(155 526)</u>	<u>(155 290)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(156 184)</u>	<u>(155 526)</u>

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
 au 31 mars 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	113	71
Placements temporaires (note 3)	200	564
Débiteurs		1
Subvention d'équilibre	<u>425</u>	
	738	636
Placements (note 4)	<u>1 565</u>	<u>2 312</u>
	<u>2 303</u>	<u>2 948</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	98	85
Avance d'une filiale, sans intérêt	<u>20</u>	<u>20</u>
	118	105
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	158 369	158 369
Déficit	<u>(156 184)</u>	<u>(155 526)</u>
	<u>2 185</u>	<u>2 843</u>
	<u>2 303</u>	<u>2 948</u>

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Au nom du Conseil,
 Benoît Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(658)	(236)
Ajustements pour:		
Quote-part dans la perte d'une filiale	1	
Perte sur baisse de valeur d'un placement	<u>621</u>	<u>(236)</u>
	(36)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(411)</u>	<u>(61)</u>
	(447)	(297)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	<u>125</u>	<u>125</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(322)	(172)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>635</u>	<u>807</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>313</u>	<u>635</u>

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Continuité de l'exploitation**

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas aux présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Placements

La Société détient une participation de 100 % dans sa filiale Mines SNA inc. La participation est comptabilisée à la valeur de consolidation, car cette filiale est inactive; des états financiers consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire aux utilisateurs. Le placement de portefeuille est comptabilisé au coût.

Provision pour perte sur placements

La provision pour perte sur placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,45 % (1,8 % en 2002), échéant le 25 avril 2003	100	564
Billet à ordre, portant intérêt au taux de 2,50 % échéant le 17 avril 2003	<u>100</u>	
	<u>200</u>	<u>564</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Filiale non consolidée	86	87
Autres placements		
Billet à recevoir, à la suite de la vente d'une filiale, encaissable par versements annuels équivalant au plus élevé de 30 % des fonds générés par l'acquéreur et de 125 000 \$, sans intérêt	2 100	2 225
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	<u>500</u>	<u>500</u>
	2 686	2 812
Provision pour baisse de valeur durable des billets à recevoir et des actions privilégiées	<u>1 121</u>	<u>500</u>
	<u>1 565</u>	<u>2 312</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé		
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis		
158 369 actions ordinaires	<u>158 369</u>	<u>158 369</u>

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

6. ÉVENTUALITÉS**Recours devant les commissions des valeurs mobilières**

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL d'acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a décidé que la SNA bénéficiait de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à la Société. Cette décision a été portée en appel. L'appel a été entendu le 18 mars 1993 et la Cour du Québec a décidé que le dossier devait être retourné devant la Commission afin qu'elle puisse en disposer selon la Loi sur les valeurs mobilières du Québec; la Cour d'appel du Québec, dans un jugement rendu le 22 avril 1999, a maintenu cette décision. L'enquête de la Commission des valeurs mobilières du Québec a été tenue en septembre 2002 et l'affaire est actuellement en délibéré.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a rejeté en juillet 1994 la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel devant plusieurs instances et finalement dans une décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, mettant ainsi fin au dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. La Société a contesté cette procédure qui en est au stade préliminaire.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (supra).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de la subvention d'équilibre à recevoir, des créditeurs et de l'avance d'une filiale correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actions privilégiées correspond à la valeur comptable, soit une valeur nulle.

La juste valeur du billet à recevoir a été établie à 1 479 000 \$ en actualisant les remboursements minimums à recevoir.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2003 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 mars 2002 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont cessé leurs activités au Canada. Ces vérificateurs ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 7 mai 2002.

Samson Bélair/Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 6 mai 2003

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	1 180	813
Subvention du gouvernement du Québec		1 720
Revenus financiers	<u>220 843</u>	<u>242 451</u>
	<u><u>222 023</u></u>	<u><u>244 984</u></u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 12)	713	2 260
Transport et communications	61	174
Services informatiques	55	79
Services professionnels, administratifs et autres	204	151
Entretien et réparations	1	18
Loyers	29	238
Fournitures	11	14
Frais financiers (note 5)	220 775	242 413
Règlement sur litige	<u>194</u>	<u>(348)</u>
	<u>222 043</u>	<u>244 999</u>
Dépenses imputées aux créances	<u>20</u>	<u>15</u>
	<u><u>222 023</u></u>	<u><u>244 984</u></u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 349	3 473
Débiteurs	67 979	84 285
Subvention à recevoir du Gouvernement		1 720
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	144 846	93 650
Créances des municipalités (note 6)	20 062	18 107
Frais payés d'avance	42	31
	<u>234 278</u>	<u>201 266</u>
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 618 942	2 764 453
Créances à long terme des municipalités (note 6)	287 492	312 972
Ouvrages réalisés et non facturés	<u>3 842</u>	<u>5 238</u>
	<u>3 144 554</u>	<u>3 283 929</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	70 071	93 384
Versements sur la dette à long terme (note 8)	<u>164 908</u>	<u>111 757</u>
	<u>234 979</u>	<u>205 141</u>
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	3 717	5 451
Dette à long terme (note 8)	2 901 740	3 067 658
Revenus reportés	1 750	2 719
Autres éléments de passif	<u>2 368</u>	<u>2 960</u>
	<u>3 144 554</u>	<u>3 283 929</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)

Pour le Conseil d'administration,
Maurice Masse
Marc Pinsonnault

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses n'impliquant aucun mouvement d'espèces		
Virement aux revenus reportés	(968)	(265)
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	<u>(563)</u>	<u>(70)</u>
	(1 531).....	(335).....
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	16 306	17 343
Variation de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 720	(1 720)
Variation des frais payés d'avance	(11)	181
Variation des créditeurs et frais courus	<u>(23 313)</u>	<u>(1 599)</u>
	(5 298).....	14 205.....
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(6 829)</u>	<u>13 870</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(3 198)	(11 424)
Encaissement des créances à long terme	<u>122 433</u>	<u>58 188</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>119 235</u>	<u>46 764</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 734)	(1 924)
Produit de la dette à long terme	354 877	464 967
Remboursement de la dette à long terme	<u>(467 673)</u>	<u>(520 730)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(114 530)</u>	<u>(57 687)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES	(2 124)	2 947
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 473</u>	<u>526</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>1 349</u>	<u>3 473</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Honoraires de gestion (suite)****- Facturation**

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

. En fonction des dépenses effectuées pour les études;

Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2003	2002
Honoraires facturés	212	548
Virement aux revenus reportés	968	265
	<u>1 180</u>	<u>813</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Ce poste comprend un montant de 311 274 \$ (2002: 907 000 \$) versé par la Société au cours de l'exercice pour des indemnités de départ.

Par ailleurs, la valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et de la Métropole dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, n'est pas reflétée à ce poste.

5. FRAIS FINANCIERS

	2003	2002
Intérêts sur obligations et effets à payer	206 650	222 236
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(563)	(70)
Frais de garantie d'emprunt	4 315	6 310
Intérêts sur emprunts temporaires	10 373	13 937
	<u>220 775</u>	<u>242 413</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 230 823 719 \$ (2002: 231 189 937 \$).

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 114 397 039 \$ (2002: 99 061 101 \$).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2003	2002
Gouvernement du Québec	2 763 788	2 858 103
Portion réalisable au cours du prochain exercice	144 846	93 650
	<u>2 618 942</u>	<u>2 764 453</u>
Municipalités	307 554	331 079
Portion réalisable au cours du prochain exercice	20 062	18 107
	<u>287 492</u>	<u>312 972</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants:

Études d'assainissement:

Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Études et travaux d'aqueduc et d'égout

10 ans

Travaux d'assainissement:

Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non refinancée de ses créances.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2003, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 1 000 000 \$ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement le 30 novembre.

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Eurodollars	2003	2002
2003						398 836
2004	539 826			100 000	639 826	639 826
2005	100 000	100 000	69 833		269 833	269 833
2006	237 864			143 788	381 652	378 788
2007	227 041			174 446	401 487	399 446
2008	205 000				205 000	
1 à 5 ans	1 309 731	100 000	69 833	418 234	1 897 798	2 086 729
6 à 10 ans	925 855				925 855	780 855
11 à 20 ans	50 000				50 000	50 000
	<u>2 285 586</u>	<u>100 000</u>	<u>69 833</u>	<u>418 234</u>	<u>2 873 653</u>	<u>2 917 584</u>
Emprunts temporaires (c)					<u>192 995</u>	<u>261 831</u>
					3 066 648	3 179 415
Versements échéant en deçà d'un an					<u>164 908</u>	<u>111 757</u>
					<u>2 901 740</u>	<u>3 067 658</u>

- (a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 010 586 484 \$ (2002: 1 655 680 927 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

- (b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des trocs d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

- (c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 161 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 700 000 \$ (2002: 95 400 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds pour le remboursement de la dette à long terme est de 63 183 423 \$ au 31 mars 2003 (2002: 62 917 795 \$). Ces fonds ont été utilisés pour réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars Etats-Unis	Yens	Eurodollars	2003	2002
					Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,77	9,67	9,89	8,33	7,38	7,95
6 à 10 ans	5,91				5,91	6,13
11 à 20 ans	10,25				10,25	10,25
Moyenne pondérée	6,50	9,67	9,89	8,33	6,96	7,51

9. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit:

	2003	2002
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	3 725 675	3 725 675
Ouvrages réalisés	3 725 265	3 722 067
Solde à réaliser	410	3 608

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mars 2004 pour des locaux administratifs. La dépense de loyer pour le prochain exercice concernant ces locaux administratifs s'élèvera à 37 310 \$.

10. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2003, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 16,0 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de personnel d'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 11 731 \$ (2002: 32 894 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS*JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS***Dettes à long terme**

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 2 873 653 355 \$ s'établissait à 3 107 035 071 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2003 au montant de 192 995 000 \$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme équivaut sensiblement celle de la dette à long terme, soit 3 107 000 000 \$, compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et frais courus équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt et devise). La Société utilise des trocs de taux de devise et d'intérêt pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt et de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2003		
	Juste valeur		
Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net
Trocs de taux d'intérêt et de services	588 067	(153 600)	(153 600)

14. RELASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Maurice Masse
Président du Conseil d'administration

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Président directeur général

Montréal, le 9 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 9 mai 2003

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Droit environnemental sur les pneus – net (note 4)	21 333 342 \$	20 504 904 \$
Subventions du gouvernement du Québec (note 16)	2 513 622	748 508
Revenus de placements	1 861 434	1 297 816
Revenus d'organismes industriels (note 3)	117 124	89 249
Revenus sur consignation des contenants à remplissage unique (note 5)	2 398 696	2 141 068
Autres	<u>59 517</u>	<u>56 029</u>
	<u>28 283 735</u>	<u>24 837 574</u>
DÉPENSES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (note 6)	15 831 618	12 415 313
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	2 255 000	
Autres contributions non remboursables (note 7)	913 296	1 125 216
Consignes – net (note 8) (Excédent) – boissons gazeuses et autres	(184 114)	(258 465)
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	871 360	
Perte (recouvrement) sur participations financières et garanties de prêts	<u>25 500</u>	<u>(310 938)</u>
	<u>19 712 660</u>	<u>12 971 126</u>
DÉPENSES DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 229 128	2 107 444
Fonctionnement (note 9)	1 302 211	1 305 568
Communications, éducation et sensibilisation	<u>1 303 005</u>	<u>1 049 268</u>
	<u>5 834 344</u>	<u>4 462 280</u>
	<u>25 547 004</u>	<u>17 433 406</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 736 731	7 404 168
AVOIR AU DÉBUT	<u>22 207 012</u>	<u>14 802 844</u>
AVOIR À LA FIN	<u>24 943 743 \$</u>	<u>22 207 012 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	269 497 \$	
Placements temporaires – au coût (note 10)	4 969 566	4 871 616 \$
Débiteurs (note 11)	12 247 185	8 178 826
Frais payés d'avance et autres	51 850	91 114
	<u>17 538 098</u>	<u>13 141 556</u>
Placements à long terme (note 12)	30 433 713	23 517 661
Immobilisations (note 13)	<u>588 458</u>	<u>351 691</u>
	<u>48 560 269 \$</u>	<u>37 010 908 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèque en circulation moins encaisse		74 641 \$
Créditeurs (note 15)	5 405 296 \$	3 011 564
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 16)	4 904 132	2 407 754
Dépôt provisoire sur pénalités (note 17)	2 892 203	1 161 813
Sommes remboursables (note 18)	1 874 588	595 020
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	642 923	
	<u>15 719 142</u>	<u>7 250 792</u>
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 21)	148 000	122 500
Provision pour remboursement de consignes	5 742 260	5 477 903
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 007 124	1 952 701
	<u>23 616 526</u>	<u>14 803 896</u>
AVOIR	<u>24 943 743</u>	<u>22 207 012</u>
	<u>48 560 269 \$</u>	<u>37 010 908 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Michel Cyr
Réginald Lavertu

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 736 731 \$	7 404 168 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces:		
Pertes (recouvrement) sur participations financières et garanties de prêts	25 500	(310 938)
Gain sur disposition de placements	(366 279)	(89 082)
Pertes sur disposition d'immobilisations	20 870	4 292
Amortissement des immobilisations	177 616	129 010
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	<u>62 681</u>	<u>6 242</u>
	 2 657 119	 7 143 692
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation:		
Débiteurs	(4 068 359)	(2 912 575)
Frais payés d'avance et autres	39 264	(28 642)
Sommes recouvrables		337 087
Créditeurs	2 393 732	752 943
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 496 378	1 121 492
Dépôt provisoire sur pénalités	1 730 390	117 014
Sommes remboursables	1 279 568	375 894
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	642 923	
Provision pour remboursement de consignes	264 357	292 926
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	<u>54 423</u>	<u>56 240</u>
	 4 832 676	 112 379
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>7 489 795</u>	<u>7 256 071</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de participations financières		425 000
Produit sur disposition de placements	9 290 440	32 087 150
Acquisitions de placements	(15 902 894)	(55 521 971)
Acquisitions d'immobilisations	(441 826)	(196 365)
Produit sur disposition d'immobilisations	<u>6 573</u>	<u>735</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(7 047 707)</u>	<u>(23 205 451)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	442 088	(15 949 380)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>4 796 975</u>	<u>20 746 355</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>5 239 063 \$</u>	<u>4 796 975 \$</u>
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE DÉTAILLENT COMME SUIV:		
Encaisse (chèques en circulation moins encaisse)	269 497 \$	(74 641) \$
Placements temporaires	<u>4 969 566</u>	<u>4 871 616</u>
	<u>5 239 063 \$</u>	<u>4 796 975 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes de financement d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

De plus, la Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement du Québec a confié à la Société la mise en œuvre et l'administration du programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consignes – net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des revenus de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 74,15 % au 31 mars 2003 (2002: 75,59 %), à 78,23 % pour les contenants à 10 ¢ (2002: 81,10 %) et à 81,01 % pour les contenants à 20 ¢ (2002: 82,32 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 2 ¢ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique.

Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Recyc-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. REVENUS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme sans but lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

4. DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS

	2003	2002
Droit environnemental sur les pneus	21 699 000 \$	20 873 064 \$
Moins:		
Frais d'administration sur la perception du droit	(365 658)	(368 160)
	<u>21 333 342 \$</u>	<u>20 504 904 \$</u>

5. REVENUS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2003	2002
Redevance – embouteilleurs et brasseurs	819 401 \$	806 737 \$
Pénalités acquises – embouteilleurs (note 17)	1 161 813	1 044 799
Autres revenus	155 971	
Frais de gestion récupérés	261 511	289 532
	<u>2 398 696 \$</u>	<u>2 141 068 \$</u>

6. CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	2003	2002
Vidage des sites	4 909 195 \$	2 307 528 \$
Transport et entreposage	6 334 308	5 657 083
Aide au réemploi	29 129	
Aide au recyclage – transformation primaire	3 638 225	3 057 153
Aide au recyclage – transformation secondaire	64 488	590 812
Aide au développement technologique	157 704	144 026
Aide à la valorisation énergétique	387 473	658 711
Bonification	311 096	
	<u>15 831 618 \$</u>	<u>12 415 313 \$</u>

7. AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2003	2002
Information, sensibilisation et éducation	402 465 \$	344 286 \$
Projets pilote et expérimentation	195 668	115 126
Autres projets	315 163	665 804
	<u>913 296 \$</u>	<u>1 125 216 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

8. CONSIGNES - NET

	2003	2002
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	565 576 \$	534 561 \$
Remboursement de consignes	(311 786)	(220 204)
Primes d'encouragement à la récupération	(69 676)	(55 892)
Excédent	<u>184 114 \$</u>	<u>258 465 \$</u>
Bière		
Consignes relatives aux contenants vendus	16 601 240 \$	15 921 223 \$
Remboursement de consignes	(12 992 087)	(13 013 693)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 161 345)	(1 912 483)
	<u>1 447 808</u>	<u>995 047</u>
Montant remboursable (note 18)	<u>(1 447 808)</u>	<u>(995 047)</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses mise en vigueur le 1^{er} décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme sans but lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

9. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

	2003	2002
Honoraires professionnels	301 550 \$	472 520 \$
Autoroute de l'information	73 440	26 768
Courrier et télécommunications	61 180	60 762
Loyer, taxes et assurances	317 346	323 369
Déplacements	159 885	145 128
Locations d'équipements	14 756	13 976
Entretien et réparations	27 907	21 059
Fournitures et frais divers	47 898	34 655
Représentation, réunions et conférences	33 726	29 606
Formation et perfectionnement	43 286	33 734
Abonnements, documentation et cotisations	25 086	14 981
Amortissement des immobilisations	177 616	129 010
Relocalisation	18 535	
	<u>1 302 211 \$</u>	<u>1 305 568 \$</u>

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 2,41 % à 5,34 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

11. DÉBITEURS

	2003	2002
Consignes	1 646 003 \$	1 474 171 \$
Pénalités – embouteilleurs (note 17)	2 892 203	1 161 813
Pneus	2 945 412	3 073 610
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 16)	3 960 000	1 870 000
Autres	428 358	282 077
Intérêts courus	375 209	317 155
	<u>12 247 185 \$</u>	<u>8 178 826 \$</u>

12. PLACEMENTS À LONG TERME

	2003	2002
Obligations 4,875 % à 6,770 % échéant à diverses dates jusqu'en 2012	21 905 446 \$	18 522 868 \$
Unités d'un fonds commun d'obligations	8 528 267	4 994 793
	<u>30 433 713 \$</u>	<u>23 517 661 \$</u>

Les échéances des obligations se détaillent comme suit:

	2003	2002
2004		1 015 363 \$
2005	5 020 496 \$	3 496 945
2006	5 126 914	4 102 453
2007	2 545 620	500 000
2008	1 011 772	496 424
2009 et suivantes	8 200 644	8 911 683
	<u>21 905 446 \$</u>	<u>18 522 868 \$</u>

Les honoraires de gestion de ces placements de l'exercice s'élèvent à 80 931 \$ (2002: 54 809 \$).

13. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	358 304 \$	133 627 \$	224 677 \$	64 851 \$
Équipement informatique	398 396	226 339	172 057	136 252
Logiciels	510 199	370 838	139 361	145 803
Améliorations locatives	72 474	20 111	52 363	4 785
	<u>1 339 373 \$</u>	<u>750 915 \$</u>	<u>588 458 \$</u>	<u>351 691 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2003, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

15. CRÉDITEURS

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	437 518 \$	255 646 \$
Fournisseurs et frais courus	1 635 666	583 787
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	859 785	749 509
Contributions non remboursables – programme des pneus	2 472 327	1 422 622
	<u>5 405 296 \$</u>	<u>3 011 564 \$</u>

16. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2003	2002
Projets d'éducation et sensibilisation, de recherche et développement et de compostage	279 132 \$	537 754 \$
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	4 625 000	1 870 000
	<u>4 904 132 \$</u>	<u>2 407 754 \$</u>

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M\$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2003, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 720 868 \$ dont 258 622 \$ au cours du présent exercice.

De plus, au cours du présent exercice, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 5 010 000 \$ (2002: 1 870 000 \$), en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au cours de l'exercice, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 255 000 \$.

17. DÉPÔT PROVISOIRE SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu des deux ententes en vigueur, Boissons gazeuses environnement et les adhérents doivent verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Cette pénalité ne deviendra acquise au 31 décembre 2003 que si l'objectif prévu à l'entente pour l'année 2002 n'est pas atteint. Les intérêts gagnés sur les montants de la pénalité non acquise sont payables trimestriellement à Boissons gazeuses environnement. Au 31 mars 2003, le montant de dépôt provisoire s'élève à 2 892 203 \$ (2002: 1 161 813 \$) réparti ainsi:

	2003	2002
Boissons gazeuses environnement	2 730 634 \$	1 161 813 \$
Adhérents – Brasseurs	161 569	
	<u>2 892 203 \$</u>	<u>1 161 813 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

17. DÉPÔT PROVISOIRE SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION (suite)

Puisque l'objectif de récupération de l'année 2001 prévu à l'entente n'a pas été atteint en date du 31 décembre 2002, le montant de la pénalité provisoire de l'année 2001, soit 1 161 813 \$, a été considéré acquis.

Toutefois, en vertu de la même entente, la Société s'est engagée à rembourser, à même la pénalité acquise en 2002, à Boissons gazeuses environnement les coûts encourus dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. L'obligation financière de la Société est limitée au moins élevé de 75 % du cumul des pénalités acquises pour objectif de récupération non atteint à compter du 1^{er} janvier 2002 et des investissements qui seront dûment engagés par Boissons gazeuses environnement dans le programme au plus tard le 31 décembre 2003.

Au 31 mars 2003, un montant de 228 437 \$ a été dûment engagé dans le programme par Boissons gazeuses environnement. Selon les estimations de la Société, l'engagement total atteindra 75 % des pénalités acquises, soit un total de 871 360 \$. En conséquence, la Société a comptabilisé une provision pour contribution au programme de 642 923 \$.

18. SOMMES REMBOURSABLES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Sommes remboursables à court terme	<u>1 874 588 \$</u>	<u>595 020 \$</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1999, Boissons gazeuses environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés. Au 31 mars 2003, les sommes remboursables sont évaluées à 692 141 \$ (2002: 302 254 \$).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000 et de son renouvellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consigne sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, cet excédent est remis aux adhérents. Au 31 mars 2003, la Société a estimé les sommes remboursables à 1 182 447 \$ (2002: 292 766 \$).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. ENGAGEMENTS

La Société est engagée pas des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2007 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces locaux administratifs s'élève à 267 648 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	303 054 \$
2005	303 054
2006	303 054
2007	303 054
2008	<u>129 930</u>
	<u>1 342 146 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

21. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourrait subir une institution financière pour un prêt accordé à une entreprise. La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 \$ pour laquelle le solde de l'emprunt non encore remboursé s'élève à 370 000 \$ au 31 mars 2003.

La Société fait l'objet de réclamations totalisant environ 665 000 \$ survenues dans le cours normal de ses affaires. La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ce litige. Par conséquent, aucune provision n'a été enregistrée aux livres.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Placements à long terme**

Au 31 mars 2003, la juste valeur des placements de 30 433 713 \$ s'établissait à 31 052 821 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Provision pour pertes sur garanties de prêts, provision pour remboursement de consignes, provisions pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 85 198 \$ (2002: 48 964 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Maurice Latulipe, président

Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Montréal, le 8 juillet 2003

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 8 juillet 2003

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	10 949 756 \$	9 738 913 \$
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 5)	<u>6 437 421</u>	<u>6 225 955</u>
REVENU BRUT	4 512 335	3 512 958
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 6)	<u>3 309 784</u>	<u>2 887 138</u>
REVENU NET	<u>1 202 551</u> \$	<u>625 820</u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	600 000 \$	597 793 \$
Redressement (note 3)		
Provisions relatives aux vacances et aux congés de maladie		<u>(106 370)</u>
Solde au début redressé	<u>600 000</u>	<u>491 423</u>
REVENU NET	<u>1 202 551</u>	<u>625 820</u>
	1 802 551	1 117 243
Revenu net à verser au gouvernement du Québec (note 8)	<u>(802 551)</u>	<u>(517 243)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 000 000</u> \$	<u>600 000</u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 383 149 \$	1 819 488 \$
Débiteurs	1 638 487	1 556 575
Stock de publications	224 318	242 481
Travaux en cours – publications	355 786	390 249
Frais payés d'avance	<u>100 326</u>	<u>105 364</u>
	3 702 066	4 114 157
Immobilisations (note 7)	<u>1 185 431</u>	<u>381 729</u>
	<u><u>4 887 497</u></u> \$	<u><u>4 495 886</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 501 253 \$	1 576 023 \$
Revenus reportés	<u>1 277 082</u>	<u>1 405 087</u>
	2 778 335	2 981 110
Revenu net à verser au gouvernement du Québec	667 222	517 243
Provision pour congés de maladie (note 11)	381 436	320 528
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	<u>60 504</u>	<u>77 005</u>
	3 887 497	3 895 886
EXCÉDENT	<u>1 000 000</u>	<u>600 000</u>
	<u><u>4 887 497</u></u> \$	<u><u>4 495 886</u></u> \$

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour la Société,
Guy Mercier
Estelle Tremblay

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

Ce poste consiste en des espèces et un placement dans un fonds de liquidité d'une institution financière. Ce placement ne comporte ni échéance ni conditions de rachat.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les travaux en cours - publications sont évalués au coût. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier de bureau et améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantage incitatif relatif à un bail reporté

L'avantage incitatif accordé à la Société par le bailleur représente la somme des loyers gratuits pour la location de locaux administratifs. L'avantage est amorti de façon linéaire sur la durée restante du bail, soit jusqu'en novembre 2006.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux se rapportant aux provisions pour vacances et congés de maladie.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Revenus et dépenses	
Frais directs de fabrication	19 403 \$
Traitements et avantages sociaux	9 556
Revenu net	(28 959)
 Bilan	
Créditeurs et frais courus	84 815
Revenu net à verser au gouvernement du Québec	(135 329)
Provision pour congés de maladie	50 514

4. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Clientèle privée	8 500 952 \$	7 624 681 \$
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	<u>2 448 804</u>	<u>2 114 232</u>
	<u>10 949 756 \$</u>	<u>9 738 913 \$</u>

5. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
Stock de publications et travaux en cours au début	632 730 \$	592 679 \$
Frais directs de fabrication *	6 622 053	6 533 835
Participations d'organismes pour certaines publications	<u>(237 258)</u>	<u>(267 829)</u>
	7 017 525	6 858 685
 Stock de publications et travaux en cours à la fin	<u>(580 104)</u>	<u>(632 730)</u>
	<u>6 437 421 \$</u>	<u>6 225 955 \$</u>

* Ces frais incluent un montant de 226 486 \$ (2002: 156 837 \$) à titre d'amortissement des immobilisations.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

6. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2003	2002
		(note 3)
Traitements et avantages sociaux	2 022 251 \$	1 793 555 \$
Honoraires professionnels	81 602	45 217
Déplacements et frais de représentation	83 129	85 134
Communications et messagerie	40 873	32 511
Loyer et taxes municipales	723 392	701 992
Papeterie et fournitures de bureau	44 575	38 381
Perfectionnement du personnel	75 368	43 188
Documentation et livres	51 664	41 888
Assurances	21 809	31 965
Location d'équipement et entretien	133 662	50 391
Amortissement des immobilisations	31 459	22 916
	<u>3 309 784 \$</u>	<u>2 887 138 \$</u>

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 16 501 \$ (2002: 16 501 \$) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	26 294 \$	21 035 \$	5 259 \$	10 518 \$
Mobilier de bureau	313 722	165 044	148 678	66 400
Matériel informatique	1 929 240	1 428 340	500 900	304 811
	<u>2 269 256</u>	<u>1 614 419</u>	<u>654 837</u>	<u>381 729</u>
Projet informatique en développement	530 594		530 594	
	<u>2 799 850 \$</u>	<u>1 614 419 \$</u>	<u>1 185 431 \$</u>	<u>381 729 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 766 684 \$ (2002: 228 210 \$).

8. EXCÉDENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été fixé à 1 000 000 \$ à compter de l'exercice 2003 (2002: 600 000 \$).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS
Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À la fin de l'exercice, les montants dus par les ministères et organismes du gouvernement du Québec s'élèvent à 263 846 \$ (2002: 294 727 \$).

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 183 903 \$ (2002: 146 754 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	320 528 \$	238 656 \$
Charge de l'exercice	183 883	179 453
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(122 975)</u>	<u>(97 581)</u>
	<u>381 436 \$</u>	<u>320 528 \$</u>

12. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2006 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces biens et services s'élève à 1 113 094 \$ (2002: 1 306 432 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	824 427 \$
2005	653 909
2006	653 909
2007 et 2008	<u>435 939</u>
	<u>2 568 184 \$</u>

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2003.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude-Paul Hus
Directeur général

Montréal, le 23 juillet 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 juillet 2003

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	59 701 200 \$	58 591 800 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 257 125	990 323
Virement de subventions reportées (note 13)	1 294 870	1 117 310
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	1 901 565	1 260 462
Autres	<u>613 447</u>	<u>462 000</u>
	64 768 207	62 421 895
Ventes, services et autres revenus	<u>13 225 422</u>	<u>12 363 187</u>
	<u>77 993 629</u>	<u>74 785 082</u>
DÉPENSES (note 4)		
Programmation	44 095 469	39 453 906
Production et technologie	12 948 291	12 614 480
Administration	12 390 814	12 481 743
Marketing et communications	5 119 908	4 194 285
Développement institutionnel	2 121 951	2 093 056
Amortissement des immobilisations	3 952 720	3 781 300
Frais financiers – net (note 5)	216 685	85 216
Quote-part de la perte nette de la société satellite	<u>154 915</u>	<u> </u>
	81 000 753	74 703 986
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(3 007 124) \$</u>	<u>81 096 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	11 735 659 \$	11 642 890 \$
Redressement (note 3)		
Avantages sociaux relatifs aux vacances accumulées	<u>(253 988)</u>	<u>(242 315)</u>
Solde au début redressé	11 481 671	11 400 575
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(3 007 124)</u>	<u>81 096</u>
SOLDE À LA FIN	<u>8 474 547 \$</u>	<u>11 481 671 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	5 131 466 \$	4 642 318 \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	998 652	1 461 711
Émissions réalisées et en cours de production	1 000 267	1 006 777
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	31 287 278	30 211 280
Fournitures techniques et de production	445 449	463 565
Frais payés d'avance	257 155	186 438
	<u>39 120 267</u>	<u>37 972 089</u>
Placement à long terme (note 7)	2 604 927	2 750 000
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	13 329 250	9 435 833
Immobilisations (note 8)	<u>18 121 802</u>	<u>17 451 907</u>
	<u>73 176 246 \$</u>	<u>67 609 829 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	473 874 \$	262 232 \$
Emprunts temporaires (note 9)	18 471 252	15 344 000
Créditeurs et frais courus (note 10)	11 180 404	8 212 894
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	13 826 610	12 726 262
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 278 000	1 811 604
Revenus reportés (note 13)	1 396 241	1 642 699
	<u>46 626 381</u>	<u>39 999 691</u>
Dette à long terme (note 11)	11 600 470	12 878 470
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	2 750 000	2 750 000
Revenus reportés (note 13)	<u>3 724 848</u>	<u>499 997</u>
	64 701 699	56 128 158
EXCÉDENT	<u>8 474 547</u>	<u>11 481 671</u>
	<u>73 176 246 \$</u>	<u>67 609 829 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
Martine Tremblay

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	(3 007 124) \$	81 096 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 952 720	3 781 300
Virement des revenus reportés	1 582 152	(4 124 551)
Gain sur aliénation d'immobilisations	(51 131)	(64)
Quote-part de la perte nette de la société satellite	<u>154 915</u>	<u>(262 219)</u>
	2 631 532	(262 219)
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation (note 14)	<u>4 315 921</u>	<u>1 683 686</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>6 947 453</u>	<u>1 421 467</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 893 417)	554 479
Avance du gouvernement du Québec		2 750 000
Emprunt auprès du Fonds de financement	4 332 252	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(1 811 604)</u>	<u>(1 544 802)</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	<u>(1 372 769)</u>	<u>1 759 677</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement dans une société satellite		(2 750 000)
Investissement dans un placement de portefeuille	(9 842)	
Acquisitions d'immobilisations	(4 614 319)	(3 945 476)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>42 835</u>	<u>7 028</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(4 581 326)</u>	<u>(6 688 448)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	993 358	(3 507 304)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(15 606 232)</u>	<u>(12 098 928)</u>
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>(14 612 874) \$</u>	<u>(15 606 232) \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée:

50 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;
20% pour la troisième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations:	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux se rapportant à la provision pour vacances.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Dépenses	
Traitement et charges sociales	11 673 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	11 673
Bilan	
Créditeurs et frais courus	253 988 \$
Excédent	(253 988)

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	2003	2002
Traitements et charges sociales	28 016 864 \$	25 569 425 \$
Services de transport et de communication	3 711 551	3 475 378
Services professionnels, administratifs et autres	4 649 188	4 376 973
Loyers	6 789 279	6 790 380
Fournitures et approvisionnements	2 406 476	2 471 202
Droits de télédiffusion et de distribution	28 586 121	25 489 853
Amortissement des immobilisations	3 952 720	3 781 300
Frais directs productions autonomes	2 498 801	2 563 292
Frais directs prestations de services	44 689	49 829
Frais financiers	216 685	85 216
Radiation de créances		16 466
Quote-part de la perte nette de la société satellite	154 915	
(Gain) sur aliénation d'immobilisations		(64)
	81 027 289	74 669 250
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures		
- variation de l'exercice	(26 536)	34 736
	<u>81 000 753 \$</u>	<u>74 703 986 \$</u>

5. FRAIS FINANCIERS - NET

	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	1 075 392 \$	1 193 039 \$
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	216 144	139 604
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	28 582	
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à court terme	(28 582)	
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(1 074 851)	(1 247 427)
	<u>216 685 \$</u>	<u>85 216 \$</u>

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Investissement dans une société satellite	2 595 085 \$	2 750 000 \$
Placement de portefeuille	<u>9 842</u>	<u> </u>
	<u>2 604 927 \$</u>	<u>2 750 000 \$</u>

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une Société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

8. IMMOBILISATIONS

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Réseau d'antennes incluant les améliorations	26 427 246 \$	23 578 040 \$	2 849 206 \$	3 743 602 \$
Matériel technique	24 303 028	16 081 715	8 221 313	6 452 386
Ameublement et agencement	1 474 771	924 929	549 842	463 287
Équipement informatique	6 418 245	4 487 044	1 931 201	1 640 352
Matériel roulant	769 053	487 290	281 763	206 490
Améliorations locatives	<u>1 198 803</u>	<u>761 541</u>	<u>437 262</u>	<u>458 239</u>
	<u>60 591 146</u>	<u>46 320 559</u>	<u>14 270 587</u>	<u>12 964 356</u>
Regroupement des installations:				
Matériel technique	4 620 644	2 738 869	1 881 775	2 189 723
Ameublement et agencement	653 332	392 117	261 215	304 770
Améliorations locatives	<u>4 272 508</u>	<u>2 564 283</u>	<u>1 708 225</u>	<u>1 993 058</u>
	<u>9 546 484</u>	<u>5 695 269</u>	<u>3 851 215</u>	<u>4 487 551</u>
	<u>70 137 630 \$</u>	<u>52 015 828 \$</u>	<u>18 121 802 \$</u>	<u>17 451 907 \$</u>

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunts auprès d'institutions financières (Taux au 31 mars: 4,75 %)	14 139 000 \$	15 344 000 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement (Taux au 31 mars: 3,43 %)	<u>4 332 252</u>	<u> </u>
	<u>18 471 252 \$</u>	<u>15 344 000 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)**Emprunts auprès d'institutions financières**

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 31 août auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2003, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

Emprunts auprès du Fonds de financement

En vertu du programme de maintien des actifs, Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès du Fonds de financement pour effectuer certains travaux et achats d'équipements. Au 31 mars 2003, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 5 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003		2002
Fournisseurs et frais courus	6 071 623	\$	4 236 864
Comptes à payer divers	1 023 560		84 894
Traitements et charges sociales à payer	4 085 221		3 891 136
	<u>11 180 404</u>	\$	<u>8 212 894</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2003		2002
Obligation, série 1, 11,25 % remboursables le 25 mai 2008	5 000 000	\$	5 000 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:			
6,22 % remboursable par versements annuels de 554 479 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2004 et par un versement de 3 226 374 \$ le 1 ^{er} juin 2005	4 435 833		4 990 312
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2005	1 407 317		1 876 422
6,273 % remboursé au cours de l'exercice			533 605
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	<u>2 035 320</u>		<u>2 289 735</u>
	12 878 470		14 690 074
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 278 000</u>		<u>1 811 604</u>
	<u>11 600 470</u>	\$	<u>12 878 470</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2004	1 278 000	\$
2005	1 278 000	
2006	4 050 395	
2007	254 415	
2008	254 415	

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2003

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 \$ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué. En vertu de la convention entre actionnaires, aucune distribution de bénéfices n'est autorisée avant le 31 août 2007.

13. REVENUS REPORTÉS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	1 617 307 \$	2 734 617 \$
Revenus reportés de l'exercice	4 447 897	
Virement aux revenus de l'exercice	<u>(1 294 870)</u>	<u>(1 117 310)</u>
Solde à la fin	4 770 334	1 617 307
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	5 845	7 410
Projets spécifiques	<u> </u>	<u>109 939</u>
	 4 776 179	 1 734 656
Autres revenus de productions extérieures	 295 434	 310 793
Loyers perçus d'avance		
Loyer échu au cours de l'exercice		36 322
Autres	<u>49 476</u>	<u>60 925</u>
	 49 476	 97 247
	<u>5 121 089</u>	<u>2 142 696</u>
Moins: Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	1 051 331	1 234 659
Autres revenus de productions extérieures	295 434	310 793
Loyers perçus d'avance	<u>49 476</u>	<u>97 247</u>
	<u>1 396 241</u>	<u>1 642 699</u>
	<u>3 724 848 \$</u>	<u>499 997 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation

	2003	2002
Variation des débiteurs	(489 148) \$	(528 280) \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	463 059	2 676 593
Variation des émissions réalisées et en cours de production	6 510	4 479
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	(1 075 998)	(9 210 898)
Variation des fournitures techniques et de production	18 116	(5 123)
Variation des frais payés d'avance	(70 717)	91 080
Variation des frais reportés		174 997
Variation des créditeurs et frais courus	2 967 510	1 899 910
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	1 100 348	4 938 229
Variation des revenus reportés	1 396 241	1 642 699
	<u>4 315 921</u> \$	<u>1 683 686</u> \$

L'insuffisance des espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2003	2002
Chèques en circulation moins encaisse	473 874 \$	262 232 \$
Emprunts auprès d'institutions financières	14 139 000	15 344 000
	<u>14 612 874</u> \$	<u>15 606 232</u> \$

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 320 667 \$ (2002: 1 313 478 \$).

15. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces baux s'élève à 6 583 042 \$ (2002: 6 600 137 \$).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2004	5 064 227 \$
2005	4 130 105
2006	3 768 991
2007	3 103 225
2008	2 936 524
2009 et subséquemment	31 753 846
	<u>50 756 918</u> \$

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 874 951 \$ (2002: 741 319 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 mars 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 12 878 470 \$ s'établissait à 14 948 701 \$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars au montant de 18 471 252 \$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus équivalait à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de paiement.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2003, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 14 327 902 \$ s'établissait à 16 254 313 \$.

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 959 000 \$ (2002: 835 000 \$). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paule Beaugrand-Champagne
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 6 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 6 juin 2003

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	9 085 900 \$	9 230 100 \$
Contributions d'autres organismes (note 4)	17 478 900	17 509 800
Tarification	142 574	299 750
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	121 814	135 505
Autres	<u>34 290</u>	<u>16 310</u>
	<u>26 863 478</u>	<u>27 191 465</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	19 018 680	18 546 242
Loyers	3 855 081	3 798 622
Transport et communication	1 249 111	1 285 860
Services professionnels et administratifs	1 606 264	1 645 765
Entretien et réparations	177 635	105 404
Fournitures et approvisionnements	336 226	350 888
Amortissement des immobilisations	595 155	703 735
Amortissement des frais de développement de systèmes	255 461	198 192
Autres	<u>1 990</u>	<u>8 049</u>
	<u>27 095 603</u>	<u>26 642 757</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(232 125) \$</u>	<u>548 708 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	687 961 \$	175 031 \$
Redressement (note 3)	<u>(451 229)</u>	<u>(487 007)</u>
Solde redressé	236 732	(311 976)
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	<u>(232 125)</u>	<u>548 708</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>4 607 \$</u></u>	<u><u>236 732 \$</u></u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 669 944 \$	3 951 071 \$
Débiteurs et intérêts courus	38 170	11 045
À recevoir du Fonds consolidé du revenu		385 825
Frais payés d'avance	<u>45 770</u>	<u>25 103</u>
	3 753 884	4 373 044
Immobilisations (note 5)	1 158 818	1 282 432
Frais de développement de systèmes (note 6)	<u>962 343</u>	<u>907 223</u>
	<u>5 875 045 \$</u>	<u>6 562 699 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 098 613 \$	3 740 088 \$
Provision pour congés de maladie (note 7)	2 771 825	2 585 879
EXCÉDENT	<u>4 607</u>	<u>236 732</u>
	<u>5 875 045 \$</u>	<u>6 562 699 \$</u>

Pour le Tribunal,
Gaétan Lemoyne
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(232 125) \$	548 708 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations	595 155	703 735
Amortissement des frais de développement de systèmes	<u>255 461</u>	<u>198 192</u>
	 618 491	 1 450 635
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Débiteurs et intérêts courus	(27 125)	9 521
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	385 825	348 720
Frais payés d'avance	(20 667)	(4 132)
Créditeurs et frais courus	(641 475)	587 114
Provision pour congés de maladie	185 946	139 462
À payer à la Société immobilière du Québec	<u> </u>	<u>(431 165)</u>
	 (117 496)	 649 520
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>500 995</u>	<u>2 100 155</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(471 541)	(869 125)
Frais de développement de systèmes	<u>(310 581)</u>	<u>(338 590)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(782 122)</u>	<u>(1 207 715)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(281 127)	892 440
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 951 071</u>	<u>3 058 631</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>3 669 944 \$</u>	<u>3 951 071 \$</u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal administratif du Québec n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,3 %
Logiciels	33,3 %
Améliorations locatives	10 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du système de traitement des dossiers ainsi que celui de la rédaction des décisions. Ces frais sont portés aux opérations sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour congés de maladie et vacances.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	<u>2002</u>
Traitement et avantages sociaux	(35 778) \$
Créditeurs et frais courus	192 152
Provision pour congés de maladie	259 077
Excédent au début	(487 007)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

4. CONTRIBUTIONS D'AUTRES ORGANISMES

	2003	2002
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	8 660 400 \$	8 467 500 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	6 683 500	7 033 200
Régie des rentes du Québec	2 048 800	1 962 700
Commission de la santé et de la sécurité du travail	86 200	46 400
	<u>17 478 900 \$</u>	<u>17 509 800 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	547 284 \$	285 459 \$	261 825 \$	354 170 \$
Équipement bureautique et informatique	2 051 729	1 608 261	443 468	677 497
Logiciels	567 482	365 233	202 249	87 461
Améliorations locatives	291 409	40 133	251 276	163 304
	<u>3 457 904 \$</u>	<u>2 299 086 \$</u>	<u>1 158 818 \$</u>	<u>1 282 432 \$</u>

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	<u>1 715 200 \$</u>	<u>752 857 \$</u>	<u>962 343 \$</u>	<u>907 223 \$</u>

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Le personnel et les membres du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 571 619 \$ (2002: 179 206 \$). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 33 691 \$ (2002: 41 771 \$).

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	2 585 879 \$	2 446 417 \$
Charge de l'exercice	410 923	371 929
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(224 977)</u>	<u>(232 467)</u>
Solde à la fin	<u><u>2 771 825 \$</u></u>	<u><u>2 585 879 \$</u></u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Roger Hakim, CGA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 19 juin 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 19 juin 2003

